

J.R.R. Tolkien
 Le seigneur
 des anneaux
 2
 Les deux tours

POCKET

...gratuit, rapidement le...
 De temps à autre il s'abaissait jus-
 qu'au sol. Les Hobbits ont le pas
 léger et leurs empreintes ne sont

mp3.com **Vizzavi Sonneries et Logos**
 Téléchargez sonneries et logos pour votre mobile. Cliquez ici !

Accueil Musique Les événements locaux Stations Radios

PLUS DE MUSIQUE:
 Top 40 France
 Top 40 Européen
 Top 40 Monde
 Stations Radios

CONCERTS:
 Concerts en France
 Concerts en Europe

Alternatif
 Punk, Industriel, Ska...

Blues
 Rock, Acoustique, Électrique...

Musique pour enfants
 Général, Religieux...

Classique
 Piano, Symphonique, Musique de
 film...
 C'est bien

Hip-Hop/Rap
 Dirty South, East Coast, West
 Coast...

Jazz
 Smooth, Acid, Swing/Big Band...

Latino
 Salsa, Rock espagnol,
 Pop/Chansons...

Métal
 Heavy Metal, Métalcore,
 Rock/Pop

2001 Document de référence

SOMMAIRE

	Pages
I. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE	
• Historique du Groupe	2
• Chiffres clés – Groupe	7
• Gouvernement d'entreprise	9
• La création de valeur	14
• Ressources humaines et dialogue social	17
• Fondation	21
<hr/>	
II. ACTIVITE DES METIERS	
• Musique	27
• Télévision et film	33
• Edition	51
• Télécommunications	56
• Internet	65
• Services à l'environnement	72
<hr/>	
III. COMPTES CONSOLIDES	
• Chiffres consolidés des cinq derniers exercices	81
• Rapport financier	82
• Etats financiers	138
• Notes aux états financiers	142
<hr/>	
IV. COMPTES SOCIAUX	
• Présentation des comptes sociaux 2001	216
• Documents de synthèse	229
• Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice 2001	234
• Eléments d'information relatifs au compte de résultat et au bilan	236
• Informations complémentaires	250
• Filiales et participations	252
<hr/>	
V. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	
• Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	260
• Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	261
• Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	262
<hr/>	
VI. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL	
• Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	266
• Renseignements de caractère général concernant le capital	270
• Facteurs de risques	296
• Organes d'administration et de direction	302
• Projet de statuts modifiés et mis en harmonie avec les dispositions de la Loi sur les Nouvelles Régulations Economiques du 15 mai 2001 (NRE) soumis à l'approbation de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 24 avril 2002	314
<hr/>	
VII. EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES	324
<hr/>	
VIII. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	326
<hr/>	

Afin de faciliter la lecture du présent Document de référence, la table thématique ci-dessous permet d'identifier les principales rubriques de l'instruction d'application du règlement 98-01 de la Commission des opérations de bourse.

TABLEAU DE CONCORDANCE

CHAPITRE 1 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET PERSONNES RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	326		
1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	326		
1.2 ATTESTATION	326		
1.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	326		
1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires	326		
1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants	326		
1.4 ATTESTATION DES RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	327-328		
1.5 RESPONSABLES DE L'INFORMATION	326		
CHAPITRE 3 RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL	266-295		
3.1 RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE	266-269		
3.1.1 Dénomination sociale et siège social	266		
3.1.2 Forme juridique et législation applicable	266		
3.1.3 Date de constitution et durée	266		
3.1.4 Objet social	266-267		
3.1.5 Registre du commerce et des sociétés	267		
3.1.6 Consultation des documents juridiques	267		
3.1.7 Exercice social	267		
3.1.8 Répartition statutaire des bénéfices	267		
3.1.9 Assemblées générales	268-269		
3.1.10 Identification des actionnaires	269		
3.1.11 Franchissements de seuils	269		
3.1.12 Organigramme simplifié	26		
3.2 RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE	270-295		
3.2.1 Modification du capital et des droits attachés aux actions	270-272		
3.2.2 Acquisition par la Société de ses propres actions	284-286		
3.2.3 Capital social au 31 décembre 2001	270		
3.2.4 Capital autorisé mais non émis	271-272		
3.2.5 Autres titres donnant accès au capital	273		
3.2.6 Titres non représentatifs du capital	273-280		
3.2.7 Tableau d'évolution du capital	281		
3.3 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE	283-286		
3.3.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2001	284		
3.3.2 Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années	283		
3.3.3 Personnes morales détenant le contrôle de la Société	284		
3.4 MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE	287-295		
3.5 DIVIDENDES VERSES PAR LA SOCIETE	295		
3.5.1 Dividendes par action du dernier exercice	295		
3.5.2 Politique de distribution	321		
3.5.3 Délai de prescription	268		
CHAPITRE 4 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE			
4.1 PRESENTATION DE VIVENDI UNIVERSAL	1-24		
4.1.1 Historique	2-4		
4.1.2 Faits marquants de l'année 2001	5-6		
4.1.3 Chiffres Clés	7-8		
4.1.5 Description des principales activités du Groupe	25-79		
Musique	27		
Télévision et film	33		
Edition	51		
Télécommunications	56		
Internet	65		
Services à l'Environnement	72		
4.2 DEPENDANCE DE LA SOCIETE	38, 55, 59, 70, 79		
4.3 PROCEDURES EN COURS	296-301		
4.4 RESSOURCES HUMAINES	17-20		
4.5 ENGAGEMENTS	181-185		
4.6 PRINCIPALES FILIALES ET SOCIETES AFFILIEES	189-190		
4.7 FACTEURS DE RISQUES	296-301		
4.7.1 Environnement contractuel	296		
4.7.2 Environnement juridique	296		
4.7.3 Risques de marchés	297		
4.7.4 Assurances	298		
4.7.5 Faits exceptionnels et litiges	298		
CHAPITRE 5 PATRIMOINE—SITUATION FINANCIERE—RESULTATS			
5.1 RAPPORT FINANCIER	82		
5.1.1 Les faits marquants de l'année 2001	82		
5.1.2 La marche des affaires en 2001	82		
5.1.3 Informations comptables et financières	83		
5.1.4 Analyse par métier	105		

5.1.5 Financement	120	6.2.4 Renseignements personnels concernant les membres du	304
5.2 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	138	6.3 REMUNERATION DES DIRIGEANTS	310
5.3 ETATS FINANCIERS SOCIAUX	213	6.3.1 Rémunération brute globale	310
CHAPITRE 6 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	9-11, 302-309	6.3.2 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions	312
6.1 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	9-11, 302	6.4 INTERESSEMENT DU PERSONNEL	19-20, 208-212
Le Conseil d'Administration	9-11	6.4.1 Contrats d'intéressement et de participation	19-20, 208-212
Les comités	9-11	6.4.2 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions	273-280
6.2 COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION A LA DATE D'ENREGISTREMENT DU PRESENT DOCUMENT DE REFERENCE	303	CHAPITRE 7 EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	324-325
6.2.1 Les membres du conseil	303		



En application de son règlement n° 98-01, la Commission des opérations de bourse a enregistré le présent document de référence le 23 avril 2002 sous le numéro R.02-073.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des opérations de bourse.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Présentation de la société et du Groupe

Historique du Groupe

Le 14 décembre 1853, un décret impérial légalise la création de la Compagnie Générale des Eaux, qui obtient sa première concession de service public de distribution d'eau à Lyon. Les années suivantes, la Compagnie va développer son activité à Nantes (1854), Montmartre et Auteuil (1857), Nice (1864) avant de signer un traité de régie intéressée avec la Ville de Paris (1860) et d'assurer la distribution de l'eau pour la banlieue de Paris (1869). Le modèle français fait école pour la première fois à l'étranger, à Venise (1880), et confirme son succès en France à Rennes, Boulogne-sur-mer, Arcachon, Arras et la banlieue de Rouen (1880-1883). L'assainissement fait l'objet d'un premier contrat entre la ville de Reims et la nouvelle Compagnie des Eaux-Vannes (1884). Le premier emprunt de 20 millions de francs (1899) est largement souscrit. Les travaux de recherches scientifiques permettent la construction de l'usine à Rimiez (1909) intégrant la stérilisation des eaux par l'ozone. Le Groupe complète ses activités avec la création de la Sade (1918) et rachète les Tuyaux Bonna (1924). Le Groupe et ses filiales poursuivent leur implantation à Monaco (1941), Marseille (1943) et renouvellent leur contrat avec la banlieue de Paris (1949).

1961

- Programme de modernisation et rénovation des usines de la banlieue de Paris, permettant de doubler la capacité d'eau distribuée.

1967

- Premiers contrats d'exploitation d'usines d'incinération ou de compostage d'ordures ménagères (Arras, Vierzon, St-Chamond).

1972

- Développement des activités d'assainissement. Implantation en Espagne.

1980

- Création d'OTV après le regroupement des filiales spécialisées dans le traitement des eaux.
- Prise de contrôle de CGEA (Transports et Propreté).

1981

- Après l'acquisition de la Compagnie Générale de Chauffage, le Groupe devient la première société française dans l'énergie.
- Acquisition de PSG (assainissement aux Etats-Unis).

1983

- Participation à la création de Canal+.

1984

- Création de la Compagnie des Eaux de Paris.

1985

- Exploitation de la plus importante usine d'incinération d'ordures ménagères au monde à Miami (Etats-Unis).

1986

- Développement de la distribution d'eau au Royaume-Uni avec General Utilities.

1987

- Création de SFR (téléphone mobile) et de la Générale d'Images.

1988

- Prise de contrôle de SGE (BTP).
- Le Groupe réalise 20 % de son chiffre d'affaires hors de France.

1990

- Le Groupe réalise plus de 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 25 % hors de France.

1992

- Mise en service par SFR du réseau GSM.
- Mise au point par les chercheurs du Groupe de la nanofiltration de l'eau.

1993

- 23 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 30 % hors de France.

1994

- Le Groupe devient le premier opérateur européen dans la propreté.

1995

- Création de CGIS, regroupant les différents métiers de l'immobilier du Groupe.

1996

- Jean-Marie Messier succède à Guy Dejouany à la présidence de la Compagnie Générale des Eaux.

- Création de Cegetel, filiale de la Compagnie Générale des Eaux, de BT, Mannesmann et SBC, qui devient le deuxième opérateur global de télécommunications en France.

1997

- Accord de partenariat industriel entre la Compagnie Générale des Eaux et Havas, créant ainsi un grand pôle français de communication et multimédia.
- Fin 1997, SFR compte 2,2 millions de clients, soit plus du double de l'année précédente. Cegetel s'apprête à lancer commercialement « le 7 ».
- Création de Télécom Développement, filiale commune entre Cegetel et la SNCF pour l'exploitation d'un réseau alternatif de télécommunications sur tout le territoire.

1998

- Cegetel lance son service de téléphonie fixe, « le 7 » à destination des particuliers et des entreprises.
- L'Assemblée générale des actionnaires approuve le changement de nom de Compagnie Générale des Eaux en Vivendi et la fusion avec Havas.
- Vivendi devient un acteur mondial dans le multimédia grâce au rachat par Havas de 100 % de l'américain Cendant Software, devenu depuis Vivendi Universal Games, co-leader mondial des logiciels de jeux éducatifs et de vie pratique sur PC.
- Alliance stratégique FCC-Vivendi en Espagne, donnant naissance au numéro un des services à l'environnement dans ce pays et ouvrant la voie à des développements communs en Amérique latine.

Présentation de la société et du Groupe

Historique du Groupe

1999

- Vivendi lance la première émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en euros, pour un montant de 1,7 milliard d'euros.
- Vivendi clôture son Offre Publique de Vente d'un montant de 800 millions d'euros qui a permis à environ 500 000 actionnaires individuels de devenir actionnaires de Vivendi et clôture son augmentation de capital avec maintien du DPS, pour un montant de 2,7 milliards d'euros, le plus important appel à l'épargne jamais réalisé en France.
- Vivendi devient actionnaire à 49 % de Canal+, suite au rachat des participations du groupe Richemont.
- Havas en joint-venture avec Abril, premier éditeur de presse magazine en Amérique latine acquiert Atica et Scipione, leaders dans l'édition scolaire au Brésil.
- Havas acquiert le 3^e éditeur scolaire argentin Aique.
- Vivendi acquiert USFilter, le leader américain de l'eau.
- Le consortium Vivendi-RWE-Allianz remporte le contrat de privatisation partielle de la société des Eaux de Berlin (Berliner WasserBetriebe), la plus importante privatisation jamais réalisée dans ce secteur en Allemagne.
- CGEA-Transport remporte, pour une durée de 10 ans, le contrat d'exploitation du réseau de métro et de tramway de Stockholm.

2000

- Création de VivendiNet, rebaptisé Vivendi Universal Net en 2001.
- Signature d'une alliance entre Vivendi et Vodafone portant sur la création d'une société commune, détenue à parts égales, pour développer, Vizzavi, le premier portail multi-accès (téléphone mobile, télévision numérique, ordinateur) européen.
- Vivendi Water signe un contrat de 1 milliard d'euros avec Hyundai Petrochemical pour l'exploitation des installa-

tions de production d'eau potable et industrielle de son complexe pétrochimique de Daesan (Corée du Sud).

- SFR ouvre le premier site de son réseau GPRS (General Packet Radio System) en France et devient ainsi le premier opérateur français à démarrer le déploiement d'un réseau à haut débit.
- Annonce du projet de fusion de Vivendi, Canal+ et Seagram afin de créer un leader mondial des médias et de la communication.
- Lancement en France du portail multi-accès européen Vizzavi : 200 services disponibles sur la version française répartis en 8 familles (sports, loisirs, informations, finances, jeux, forum achats, voyages, vie pratique).
- Introduction au premier marché de la Bourse de Paris de Vivendi Environnement. Leader mondial des services de l'environnement présent dans l'eau, la propreté, les services énergétiques et le transport collectif de voyageurs.
- Cession de 49,9 % de Sithe.
- Vivendi Telecom International ouvre au Kenya son réseau de téléphonie mobile.
- Cotation de Vivendi au New York Stock Exchange (NYSE) sous forme d'American Depositary Shares sous le symbole « V ».
- Lancement en France de Flipside, portail de jeux gratuits grand public de Vivendi Universal Games et VivendiNet.
- Les actionnaires de Vivendi, Canal+ et Seagram approuvent massivement le projet de fusion, donnant naissance à Vivendi Universal, un leader mondial des médias et de la communication présent dans la musique, la télévision et le film, l'édition, les télécommunications et l'Internet. Vivendi Universal est coté à Paris et à New York.
- Havas change de nom et devient Vivendi Universal Publishing.
- SFR devient le premier opérateur français à disposer d'un réseau entièrement GPRS.

2001

Février :

- Flipside devient le numéro 1 mondial des jeux en ligne avec l'acquisition de la société américaine de divertissements interactifs Uproar, Inc.
- Création de « pressplay » société commune avec Sony Music Entertainment pour l'exploitation de la musique en ligne sur abonnement.

Mars :

- Vivendi Universal et Vivendi Environnement lancent l'opération « un ordinateur pour tous » afin de permettre à l'ensemble de leurs salariés d'accéder aux nouvelles technologies de l'information et de la communication pour un usage personnel et familial.
- Vivendi Water, filiale eau de Vivendi Environnement, remporte deux contrats de construction et d'exploitation d'usines de traitement des eaux usées en Corée du Sud.

Avril :

- Ouverture à Osaka (Japon), du quatrième parc à thèmes de Universal Studios dans le monde.
- Accord mondial de co-édition sur trois ans entre Vivendi Universal Publishing et Fox Interactive donnant à Vivendi Universal Publishing l'exclusivité de la fabrication, du marketing et de la distribution des meilleurs titres Fox Interactive sur PC et consoles nouvelle génération.
- Prise de contrôle de Maroc Telecom.

Mai :

- Annonce de l'acquisition de MP3.com, leader mondial de la diffusion de musique en ligne, avec un million de fichiers musicaux et plus de cent cinquante mille artistes.

Vivendi Universal renforce ainsi sa capacité de distribution numérique et son audience Internet.

Juin :

- Cession du solde de la participation dans Havas Advertising représentant 9,9 % du capital.

Juillet :

- Rachat de Houghton Mifflin, leader de l'édition scolaire aux Etats-Unis. Cette acquisition propulse Vivendi Universal Publishing au 3^e rang mondial de l'édition et du 2^e rang mondial de l'édition éducative.
- Cession de France Loisirs.
- Vivendi Water, filiale de Vivendi Environnement, est sélectionnée par l'Ambito Territoriale Ottimale (ATO) de Latina (au sud de Rome) pour gérer les services d'eau potable et d'assainissement de la collectivité pour une durée de 30 ans.

Août :

- Universal Studios, Metro-Goldwyn-Mayer, Paramount Pictures, Sony Pictures Entertainment et Warner Brothers s'associent pour créer un service de distribution de films à la demande. Les films seront distribués par Internet à haut débit.
- Rachat de l'exploitation de l'Olympia (hors murs), la salle de spectacle parisienne.

Octobre :

- Accord de partenariat entre Luc Besson, Vivendi Universal, Canal+ et Digital Factory concernant la création artistique aussi bien dans le cinéma que dans la musique ou à la télévision.
- Vivendi Environnement fait son entrée au New York Stock Exchange, sous le symbole « VE ».

Présentation de la société et du Groupe

Historique du Groupe

Décembre :

- Alliance stratégique avec le bouquet satellitaire américain, EchoStar.
- Annonce du projet d'acquisition des actifs de divertissement de USA Networks, société dans laquelle Vivendi Universal détenait une participation de 41 %.
- Vivendi Universal cède sur le marché 9,3 % de Vivendi Environnement et ramène ainsi sa participation à 63 %.
- Vente des activités vins et spiritueux de Seagram à Diageo et Pernod Ricard.

Chiffres consolidés des 5 derniers exercices

(en millions d'euros)	2001	2000 ⁽¹⁾ Méthodes constantes	2000	1999 ⁽²⁾	1998	1997
Résultat net du Groupe	(13 597)	2 299	2 299	1 435	1 121	822
Résultat net par action	(13,53)	3,63	3,63	2,70	2,46	2,09
Résultat net par action dilué	(13,53)	3,41	3,41	2,49	2,40	2,00
Capitaux propres après résultat de l'année	36 748	56 675	56 675	10 777	7 840	6 847
Capitaux permanents	88 608	104 259	104 259	46 026	27 855	22 005
Actif immobilisé	99 074	112 580	112 580	47 916	26 073	20 810
Trésorerie nette générée par les opérations d'exploitation	4 500	2 514	2 514	772	2 898	1 601
Investissements de l'exercice	13 709	38 343	38 343	21 480	7 507	5 562
Endettement financier net	28 879	25 514	25 514	22 833	6 502	4 177

Les tableaux suivants présentent la ventilation par zone géographique du chiffre d'affaires pour 2001, 2000 et 1999 ainsi que des actifs immobilisés pour 2001 et 2000.

(en millions d'euros)	2001	Exercices clos le 31 décembre		1999 ⁽²⁾
		2000 ⁽¹⁾	2000	
Chiffre d'affaires				
France	24 285	20 933	21 174	23 611
Royaume-Uni	4 170	2 992	2 969	3 241
Reste de l'Europe	10 456	7 421	7 421	7 355
États-Unis	12 654	7 009	7 009	4 659
Reste du monde	5 795	3 225	3 225	1 989
	57 360	41 580	41 798	40 855

(en millions d'euros)	31 décembre	
	2001	2000
Actifs immobilisés		
France	26 402	38 605
Royaume-Uni	2 781	8 439
Reste de l'Europe	10 770	9 180
États-Unis	53 522	48 070
Reste du monde	5 599	8 286
	99 074	112 580

(1) Données retraitées de manière à refléter l'application des changements de méthode comptable en 2001 (cf. Note 1 des comptes consolidés).

(2) Dans le but de faciliter la comparaison des états financiers de 1999 et 2000, les comptes de 1999 sont présentés conformément aux principes comptables adoptés en 2000.

Présentation de la société et du Groupe

Chiffres clés – Groupe

Résultats par activité * (selon les normes comptables françaises)

(en millions d'euros)	Réel		Pro forma ⁽²⁾		% d'évolution
	Exercices clôturés le 31 décembre 2001	2000 ⁽¹⁾	Exercices clôturés le 31 décembre 2001	2000	
Chiffre d'affaires					
Musique	6 560	495	6 560	6 611	-1%
Edition	4 286	3 540	4 722	4 497	5%
Universal Studios Group	4 938	194	4 938	4 741	4%
Groupe Canal+ et autres activités audiovisuelles	4 563	4 054	4 563	4 054	13%
Télécommunications	7 639	5 270	7 977	6 458	24%
Internet	129	48	184	135	36%
Médias et communication	28 115	13 601	28 944	26 496	9%
Services à l'environnement	29 094	26 294	29 094	26 294	11%
Activités non stratégiques	151	1 685	151	261	-42%
Total Vivendi Universal	57 360	41 580	58 189	53 051	10%
Résultat d'exploitation					
Musique	719	86	719	726	-1%
Edition	479	172	448	388	15%
Universal Studios Group	300	(13)	300	7	NA
Groupe Canal+ et autres activités audiovisuelles	(374)	(341)	(374)	(341)	-10%
Télécommunications	1 330	464	1 418	776	83%
Internet	(290)	(195)	(301)	(238)	-26%
Holdings	2 164	173	2 210	1 318	68%
Médias et communication	(326)	(212)	(326)	(322)	-1%
Médias et communication	1 838	(39)	1 884	996	89%
Services à l'environnement	1 964	1 589	1 964	1 589	24%
Activités non stratégiques	(7)	273	(7)	21	-133%
Total Vivendi Universal	3 795	1 823	3 841	2 606	47%
Charges et produits financiers	(1 928)	(762)			
Charges et produits exceptionnels	2 365	3 812			
Impôts sur les bénéfices	(1 579)	(1 009)			
Quote part des sociétés mises en équivalence	(453)	(306)			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(15 203)	(634)			
Intérêts minoritaires	(594)	(625)			
Résultat net, part du Groupe	(13 597)	2 299			
EBITDA Médias et communication⁽³⁾					
Musique	1 158	94	1 158	1 157	0%
Edition	817	493	827	770	7%
Universal Studios Group	653	(4)	653	241	171%
Groupe Canal+ et autres activités audiovisuelles	571	530	571	530	8%
Télécommunications	2 307	1 131	2 450	1 642	49%
Internet	(209)	(183)	(210)	(207)	-1%
Holdings	5 297	2 061	5 449	4 133	32%
Médias et communication	(261)	(137)	(261)	(250)	-4%
EBITDA Médias et communication	5 036	1 924	5 188	3 883	34%
Amortissements corporels et incorporels	(2 654)	(1 365)	(2 760)	(2 305)	-20%
Amortissement de films du Groupe Canal+	(223)	(142)	(223)	(142)	-57%
Autres éléments non récurrents ⁽⁴⁾	(192)	(456)	(192)	(440)	56%
Charges de restructuration	(129)	—	(129)	—	NA
Résultat d'exploitation Médias et communication	1 838	(39)	1 884	996	89%
EBITDA Vivendi Environnement⁽⁵⁾	3 760	3 250			

(1) Données retraitées de manière à refléter l'application des changements de méthode comptable en 2001.

(2) Les résultats pro forma illustrent l'effet de la fusion entre Vivendi, Seagram et Canal Plus, les acquisitions de Maroc Telecom, Houghton Mifflin et MP3.com ainsi que la cession de participations dans Sithe et France Loisirs, comme si ces transactions avaient eu lieu au début de l'année 2000. L'information pro forma est calculée en additionnant aux résultats réels de Vivendi Universal, les résultats effectifs en année pleine de chaque entité acquise ou cédée pour l'année en question, sans autre ajustement.

(3) Selon la définition de Vivendi Universal, l'EBITDA se compose du résultat net d'exploitation avant l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et l'amortissement des films du groupe Canal+, des frais de restructuration et autres éléments non récurrents. Il est calculé avant intérêts minoritaires pour les filiales consolidées par intégration globale. Indicateur important de la performance opérationnelle des activités médias et communication de Vivendi Universal, l'EBITDA permet également d'évaluer la capacité du groupe à fournir les flux de trésorerie nécessaires au remboursement de la dette et au financement des investissements. Toutefois, il convient de noter que l'EBITDA n'est pas un substitut du résultat d'exploitation, du résultat net, des flux de trésorerie et d'autres mesures de performance financière. Il est possible que l'EBITDA de Vivendi Universal ne soit pas strictement comparable à des indicateurs du même nom fréquemment utilisés aux Etats-Unis ou dans les états financiers d'autres entreprises.

(4) Autres éléments non récurrents liés principalement aux frais de restructuration du groupe Canal+.

(5) Inclus pour des questions de réglementation française uniquement l'EBITDA n'étant pas un indicateur communément utilisé pour l'évaluation de la performance des métiers tels que ceux de Vivendi Environnement.

* liste des principales sociétés consolidées en 2001 (organigramme simplifié), se reporter note 11 sur états financiers pages 189 et suivantes.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Vivendi Universal veille à appliquer les meilleurs standards internationaux du gouvernement d'entreprise. Le Conseil d'administration de Vivendi Universal a ainsi pris les nouvelles dispositions suivantes :

- Elargissement du nombre des membres du Comité des mandataires sociaux avec l'entrée de deux nouveaux membres indépendants. Ce comité est désormais dénommé Comité des ressources humaines afin de mieux refléter son rôle qui consiste aussi à examiner les rémunérations des dirigeants exécutifs des principales filiales ;
- Possibilité pour le Conseil d'administration de nommer deux censeurs ;
- Mise en place, au niveau du groupe, d'un Programme de vigilance soumis au Comité des comptes et communiqué au Comité de groupe et à l'Instance du dialogue social européen du groupe ;
- Retransmission en direct sur internet des Assemblées générales dans leur intégralité ;
- Possibilité de voter aux Assemblées générales par télétransmission et de tenir les réunions du Conseil d'administration par visioconférence lorsque la réglementation le permettra ;
- Représentation du Comité d'entreprise aux Assemblées générales ;
- Négociations en cours pour la création d'une Instance de dialogue social mondial ;

En outre, il avait précédemment pris les dispositions suivantes :

- Suppression des droits de vote double afin d'assurer une égalité de droits à chaque actionnaire ;
- Suppression de la possibilité d'émettre des valeurs mobilières en cas d'OPA ;
- Raccourcissement du délai d'immobilisation des titres pour l'exercice du droit de vote ;
- Suppression de la proportionnalisation des droits de vote en fonction du nombre de votants en Assemblée générale dès lors que le taux de participation aux votes atteint 60 % ;
- Raccourcissement à quatre ans de la durée des mandats des Administrateurs ;
- Nomination d'un Administrateur salarié lorsque la participation des salariés au capital sera au moins égale à 3 %.

Le Conseil d'administration

Il est composé actuellement de 19 Administrateurs dont 13 Administrateurs indépendants au sens du rapport Viénot, 6 membres qui n'ont pas la nationalité française, parmi lesquels 2 femmes exerçant des fonctions de responsabilité dans leur activité professionnelle. Le Conseil d'administration de Vivendi Universal s'est réuni huit fois au cours de l'exercice 2001.

Présentation de la société et du groupe

Gouvernement d'entreprise

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil est composé (article 7) de dix-huit membres. La durée de leur mandat est de quatre années.
- La limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'Administrateur est fixée à 70 ans. Elle peut être prolongée à 75 ans dans le cas où le nombre des Administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans n'est pas supérieur au cinquième des Administrateurs en fonction (article 8 des statuts).
- La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président du Conseil (article 11 des statuts), du Directeur général et des Directeurs généraux délégués (article 12 des statuts) est quant à elle fixée à 65 ans. Elle peut être prorogée, à l'initiative du Conseil, jusqu'à 67 ans.
- Chaque Administrateur doit être propriétaire de 750 actions au moins pendant la durée de son mandat. Ces actions sont inscrites en compte nominatif.
- Chaque Administrateur prend l'engagement d'assister régulièrement aux séances du Conseil d'administration et aux Assemblées générales, d'informer le Président-Directeur général de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et de s'abstenir de prendre part au vote sur toute décision le concernant directement ou indirectement.

COMPÉTENCE DU CONSEIL

Le Conseil examine :

- Les orientations et accords stratégiques du groupe ;
- Les opérations de croissance externe et interne du groupe, susceptibles d'affecter significativement les résultats ou de modifier sensiblement la structure du bilan ;

- Les comptes annuels, semestriels, trimestriels et entend le rapport du Comité des comptes ;
- Les conventions intervenues au sein du groupe, et après avis du Comité des comptes, la pertinence des options comptables retenues ;
- Les conditions d'application du Programme de vigilance ;
- L'état annuel des contentieux importants ;
- Et, prend connaissance du rapport environnemental et social.

Il arrête, sur rapport du Comité des ressources humaines, les plans d'attribution d'options d'achat d'actions et se prononce sur les rémunérations des principaux dirigeants du Groupe.

La société a versé en 2001 aux membres du Conseil d'administration et des Comités 881 000 euros au titre des jetons de présence, conformément à l'autorisation reçue de l'Assemblée générale du 5 décembre 2000.

Les Comités

Sur proposition de son Président, le Conseil d'administration de Vivendi Universal a constitué, en son sein, deux comités indépendants, le Comité des comptes et le Comité des ressources humaines. Chacun s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2001.

Leurs membres sont choisis parmi les Administrateurs et leur fonctionnement est fixé par un règlement qui leur est propre, et qui figure dans le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Hormis le cas des Administrateurs indépendants, aucun Administrateur siégeant à un comité ne peut être membre d'un comité similaire dans sa société.

Les Présidents et les membres du Comité des ressources humaines et du Comité des comptes perçoivent un jeton de présence spécial prélevé sur le montant des jetons de présence du Conseil alloué par l'Assemblée générale des actionnaires.

LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Précédemment composé de trois membres, le Comité a été élargi en 2001 à cinq membres, dont trois indépendants, qui sont actuellement :

- M. Edgar M. Bronfman (Président), M^{me} Esther Koplowitz et M.M. Bernard Arnault, Richard Brown et Serge Tchuruk.

Il a pour mission :

- de faire des propositions relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, et tous sujets y afférent ;
- d'être consulté par le Président sur les plans d'options d'achat d'actions ;
- de faire des propositions relatives à l'attribution de ces options pour les mandataires sociaux ;
- d'être informé par le Président et consulté sur le choix envisagé des Administrateurs et des mandataires sociaux du groupe ;
- d'effectuer une revue des talents au sein du groupe et de donner au Conseil d'administration un avis sur les rémunérations des principaux cadres du groupe.

Il rend compte de ses travaux au Conseil, sous forme de constats, avis, propositions, recommandations.

LE COMITÉ DES COMPTES

Il est composé de quatre membres indépendants qui sont actuellement :

- M. Marc Viénot (Président), M^{me} Marie-Josée Kravis et M.M. Philippe Foriel-Destezet, Henri Lachmann.

Il a pour mission :

- d'examiner les comptes sociaux et les comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur présentation au Conseil d'administration ;
- d'examiner la cohérence du dispositif de contrôle interne du groupe ;
- d'examiner le programme de travail des auditeurs externes et internes et les conclusions de leurs contrôles ;
- d'examiner les méthodes et principes comptables ;
- de formuler un avis sur la désignation ou le renouvellement des Commissaires aux comptes ;
- de formuler un avis sur le bilan annuel du Programme de vigilance et proposer, en tant que de besoin, toute mesure de nature à en améliorer l'efficacité.

Il se réunit avant les séances du Conseil, à l'ordre du jour desquelles sont portées l'examen des comptes et en tout état de cause, en cas d'événement particulièrement important pour la société.

Dans le cadre de sa mission, il peut entendre, hors la présence des mandataires sociaux, les Commissaires aux comptes, les dirigeants responsables de l'établissement des comptes et du contrôle interne.

Il rend compte au Conseil de ses travaux, conclusions et propositions et, sur les sujets de sa compétence, éclaire le Conseil de ses avis et fait part de toutes observations et recommandations utiles aux délibérations du Conseil.

Les comptes annuels et semestriels sont examinés et arrêtés par le Conseil d'administration début mars et fin septembre de chaque année.

Présentation de la société et du groupe

Gouvernement d'entreprise

Il est prévu que les comptes semestriels 2002 soient examinés par le Conseil d'administration le 25 septembre 2002.

A compter de l'exercice 2002, Vivendi Universal publiera des comptes trimestriels établis conformément aux normes comptables américaines (U.S. GAAP), référentiel international pour les activités de médias et communication.

Il est prévu, pour 2002, sept réunions du Comité des comptes.

Le calendrier prévisionnel de publication des chiffres d'affaires trimestriels est le suivant :

- 1^{er} trimestre : semaine du 29 avril,
- 2^e trimestre : semaine du 29 juillet,
- 3^e trimestre : semaine du 4 novembre.

A l'issue de chaque réunion du Conseil d'administration appelé à examiner les comptes de Vivendi Universal, des réunions d'analystes sont organisées notamment à Paris, Londres et New York. En outre, des réunions « investisseurs » ont lieu en Europe et aux Etats-Unis à ces mêmes périodes et tout au long de l'année, destinées à des rencontres entre les responsables du management du groupe et les investisseurs français et étrangers qui ont par ailleurs accès à un site dédié (<http://finance.vivendiuniversal.com>).

En outre, le Président anime régulièrement chaque année plusieurs réunions d'actionnaires, qui ont par ailleurs accès à un site dédié (www.vivendiuniversal.com), à un numéro libre appel 0 805 806 807 et à des séances gratuites de formation.

Le Collège des Censeurs

Sous réserve de l'approbation des nouveaux statuts, le Conseil d'administration peut nommer deux Censeurs choisis à raison de leur compétence. Ils sont nommés pour

une durée de quatre ans et sont convoqués aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative.

La Politique de rémunération

La part variable des rémunérations versées, au titre des fonctions exercées dans le groupe, aux mandataires sociaux, d'une part, aux membres du Comité exécutif, de Direction générale et des principales directions opérationnelles, d'autre part, est fonction des performances de la société et de la croissance de l'EBITDA. Le Comité des ressources humaines arrête les propositions soumises à l'approbation du Conseil d'administration.

Le Programme de vigilance

S'inspirant des dispositions de la charte des valeurs du groupe et des autres chartes encadrant les activités des métiers, le Programme de vigilance a pour objectif la responsabilisation de chacun des acteurs du groupe et la réduction des risques de responsabilités encourus.

Il établit les règles de conduite pour chacun des employés reposant sur les principes du droit international (OCDE et OIT) et des textes nationaux (principalement français et américains).

Il définit les règles d'éthique applicables au niveau du groupe en y intégrant les spécificités des activités des filiales.

Sa cohérence est garantie par un Directeur de l'éthique assisté d'un réseau de conseillers et des équipes juridiques des principales filiales.

Un rapport annuel est porté à la connaissance du Comité des comptes qui en rend compte au Conseil d'administration, et communiqué à l'Instance de dialogue social européen du groupe.

LES RAISONS

Le Programme de vigilance répond à trois préoccupations :

- développement des activités du groupe sur le sol américain ;
- nouvelles normes nationales et internationales qui conduisent les entreprises à rendre compte de la manière dont elles assument leur responsabilité sociétale ;
- émergence de nouveaux critères de notation (rating) visant à évaluer les politiques qu'elles mettent en œuvre pour assumer ces responsabilités.

LES ENJEUX

L'enjeu du programme de vigilance est double :

- sensibiliser les collaborateurs du groupe et leur donner un outil de référence, fixant les repères susceptibles de les aider à déterminer leur ligne de conduite ;
- réduire les risques de mise en cause des responsabilités civiles et pénales des collaborateurs et des sociétés du groupe.

Rapport environnemental et social

Anticipant les dispositions de la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques, Vivendi Universal publie depuis l'année 2000 un rapport environnemental et social.

Ce rapport environnemental et social dresse le bilan des actions du groupe en matière d'environnement et d'initiatives sociales. Il présente la politique environnementale et détaille les mesures visant à réduire les impacts sur l'air, l'eau, les déchets et les paysages.

Il précise aussi le système de management environnemental mis en place au sein des différents métiers et les données qualitatives et quantitatives sur la politique de santé et de sécurité.

En outre, il retrace les nombreuses initiatives sociales développées au sein du groupe pour encourager la participation des salariés, améliorer leurs conditions de travail et favoriser leur coopération.

Il dresse aussi un bilan annuel des actions philanthropiques entreprises.

Dans le rapport 2001 les progrès du groupe en matière de développement durable sont présentés.

A l'appui de sa démarche, Vivendi Universal a créé une fonction de responsable chargé de veiller à la conformité des actions du groupe avec sa politique dans les secteurs de l'environnement, de la santé du travail et de la sécurité. Elle a déterminé des objectifs de performance et des engagements pour les métiers, notamment en matière de réduction des émissions de dioxyde de carbone, d'optimisation de la consommation d'eau potable, de diminution de production de déchets et de meilleure intégration de ses sites au cadre naturel.

En outre, Vivendi Universal s'est fixée pour objectifs d'accroître les efforts de recherche et de développement de technologies respectueuses de l'environnement, de promouvoir le dialogue avec les acteurs et les partenaires, d'impulser des programmes de formation pour renforcer les compétences techniques et les préoccupations environnementales des personnels. Elle a créé sur Internet une base de données en matière d'environnement et de sécurité contenant des indications pour aider les métiers et les personnels à respecter leurs engagements, leurs objectifs et pour une meilleure sensibilisation aux questions de l'environnement.

Vivendi Universal prend soin de respecter les exigences réglementaires. Elle anticipe voire même atteint de meilleurs résultats que ceux autorisés par les normes.

Le rapport environnemental et social de Vivendi Universal est disponible sur simple demande, au siège social.

LA CREATION DE VALEUR

La création de valeur est inscrite dans la stratégie du groupe, proposée par le Comité exécutif et approuvée par le Conseil d'administration. Elle repose sur la mise en place d'un certain nombre de principes et de procédures qui orientent sa politique en matière d'investissement, d'endettement, de communication financière, d'actionnariat salarié et d'intéressement.

Politique d'investissement

La création de valeur passe par la rentabilisation des activités existantes et l'identification de nouveaux relais de croissance. Le Comité exécutif examine tous les projets nécessitant un investissement supérieur à 100 millions d'euros. Les projets sont choisis en fonction de trois critères principaux :

- Le retour sur investissement à moyen et à long terme. Pour la direction du groupe, le moteur de la création de valeur est la rentabilité du capital. Celle-ci se calcule en divisant le résultat d'exploitation (net d'impôts) par l'actif net comptable (y compris les écarts d'acquisition). Etant donné la différence de profil en termes de maturité et de risque entre les activités du groupe, ce calcul est effectué au niveau de chaque métier.
- L'évaluation détaillée du risque. Le risque doit être calculé avec précision afin de garantir que chaque projet offre le bon rapport risque/retour sur investissement.
- Un des principes de Vivendi Universal est d'éviter toute dilution injustifiée, afin que les actionnaires puissent profiter pleinement de la croissance du groupe. Le groupe préfère racheter sur le marché les actions consacrées aux

plans d'intéressement des dirigeants plutôt que de procéder à de nouvelles émissions.

Pour un commentaire détaillé des investissements réalisés au cours de l'exercice et des exercices précédents, se reporter aux sections spécifiques du présent document et notamment pages 84 à 89 et pages 126 et suivantes du Rapport Financier ainsi qu'aux notes 2 et 3 de l'annexe aux comptes consolidés. Pour les modes de financement se reporter à la section "Liquidités et ressources en capital du Rapport Financier" page 116.

Politique de communication financière

La communication financière vise à assurer à l'ensemble des actionnaires une information claire, complète et précise sur la stratégie du groupe, ses résultats et son évolution financière.

Les documents suivants seront ainsi mis à la disposition de l'ensemble des actionnaires de Vivendi Universal, lors de l'Assemblée générale annuelle, qui aura lieu le 24 avril 2002.

- le rapport annuel du groupe ;
- le bilan environnemental et social ;
- le rapport annuel abrégé ;

Par ailleurs, les actionnaires reçoivent automatiquement ou sur inscription les documents suivants :

- la lettre aux actionnaires, publiée trois ou quatre fois par an, en français et en anglais ;
- les comptes semestriels en français et en anglais ;

- les communiqués de presse, les avis financiers et les publications obligatoires.

Les actionnaires peuvent se rendre sur le site Internet de Vivendi Universal (www.vivendiuniversal.com) et un numéro gratuit est à la disposition des actionnaires français (0 805 806 807).

Les actionnaires individuels peuvent en outre :

- assister à des réunions informelles d'actionnaires animées par Jean-Marie Messier ;
- profiter de l'Espace Actionnaires mis à leur disposition au siège du groupe à Paris.

La communication de Vivendi Universal auprès des actionnaires institutionnels s'articule autour de réunions organisées sur les principales places financières mondiales. En 2001, plus de 500 investisseurs et analystes financiers ont assisté aux présentations de Vivendi Universal et près de 1 000 investisseurs ont participé à des réunions ponctuelles à Paris et hors de France. Enfin, un site financier a également été créé à l'intention des actionnaires institutionnels (<http://finance.vivendiuniversal.com>).

Plan d'épargne groupe et intéressement des dirigeants

La création de valeur nécessite la mise en place de mesures incitatives à l'intention des salariés et des dirigeants. Le plan d'épargne groupe permet aux salariés d'être directement impliqués dans la performance du groupe. Au 31 décembre 2001, plus de 160 000 salariés du groupe étaient actionnaires de Vivendi Universal via les différentes formules d'épargne salariale. Par ailleurs, la rémunération des dirigeants est liée directement aux résultats opérationnels.

A travers le plan d'épargne groupe, les salariés sont directement concernés par le développement de Vivendi Univer-

sal. En 2001, les sommes collectées à travers le plan d'épargne groupe s'élèvent à 133 millions d'euros. Grâce au plan d'épargne groupe, 105 000 salariés de Vivendi Universal sont devenus actionnaires contribuant ainsi à assurer la stabilité de l'actionnariat du groupe. Le succès du plan a incité Vivendi Universal à lancer Pégase, un nouveau programme permettant à tous les salariés, notamment ceux qui investissent des sommes relativement faibles, de profiter de la croissance du groupe.

- Pégase est un programme mis en place dans le cadre du plan d'épargne salariale de Vivendi Universal afin de permettre aux salariés du groupe en France de souscrire des actions Vivendi Universal à travers le programme spécial à effet de levier. L'effet de levier est assuré par un crédit bancaire qui représente neuf fois le montant du versement initial. Les participants bénéficient également d'un prix de rachat garanti qui couvre le montant du crédit ainsi qu'un retour sur investissement au moins égal au versement initial, plus 5 % par an. Si le cours de l'action Vivendi Universal augmente, ils touchent un pourcentage de cette hausse sur la durée du placement.
- Le programme Pegasus permet aux salariés des entreprises basées hors de France de bénéficier d'avantages similaires à ceux offerts par le programme Pégase. Les versements des salariés sont investis en euros dans un fonds Vivendi Universal créé à cet effet. Les participants bénéficient de la garantie de leur employeur de récupérer leur mise initiale, plus des intérêts d'au moins 5 % par an, pouvant atteindre six fois la hausse du cours de l'action Vivendi Universal.

Les dirigeants du groupe sont directement intéressés à l'amélioration de la performance au moyen de primes variables et d'options d'achat d'actions. Les options d'achat d'actions sont attribuées en fonction de trois critères : le niveau de responsabilité, la performance et l'identification

Présentation de la société et du groupe

La création de valeur

de managers à haut potentiel ou ayant été chargés de transactions importantes. Le tableau page 303 donne le nombre d'options d'achat ou de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux ou exercées par ces derniers au 31 décembre 2001.

Le plan exceptionnel d'attribution d'options d'achat d'actions (le plan de sur-performance) mis en place en décembre 2000, comporte un plafond de 5,2 millions d'actions provenant de l'autocontrôle du groupe. Ce plan est réservé aux 91 principaux dirigeants de Vivendi Universal. Les options d'achat d'actions ont été attribuées, sans décote, à un prix égal à la moyenne du cours de l'action des vingt derniers jours de bourse. Elles ne peuvent être exercées pleinement qu'au bout de cinq ans et seulement si la

performance de l'action Vivendi Universal dépasse celle de ses principaux concurrents d'au moins 25 %. La performance est évaluée en fonction du cours de l'action comparé à l'indice MSCI media. Ce plan d'intéressement des dirigeants caractérise la politique de Vivendi Universal en matière de management.

Cours de l'action

L'action Vivendi Universal est cotée au Premier Marché d'Euronext Paris ainsi qu'au New York Stock Exchange sous forme d'ADS.

Au 28 décembre 2001, l'action cotait 61,50 euros (-17 % depuis le 11 décembre 2000).

RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL

Développement des talents et des compétences managériales

Le développement des compétences des équipes dirigeantes est essentiel au succès de Vivendi Universal. En 2001, la stratégie s'est articulée autour de trois grands axes : identifier les dirigeants clés, mettre en place un processus d'évaluation des compétences pour accompagner le développement des carrières et la mobilité des dirigeants, et tirer tout le parti possible des nouvelles technologies pour donner aux cadres dirigeants et aux collaborateurs accès à des formations en ligne.

A la suite de la fusion Vivendi-Seagram-Canal+ et de la création de Vivendi Universal à la fin 2000, il s'est avéré indispensable de favoriser une rapide intégration du personnel des équipes de direction au sein de la nouvelle structure. Pour ce faire, il a fallu avant tout faciliter le travail des équipes d'intégration, réunir les équipes de direction et tout faire pour qu'elles puissent travailler dans n'importe quel environnement culturel. La sensibilisation aux questions de culture s'est faite par le biais d'activités de coaching pour les expatriés et les dirigeants clés, et de programmes de formation pour les équipes de direction ; de plus, ces considérations ont été intégrées à l'ensemble des processus de gestion de Vivendi Universal.

Le processus d'évaluation des compétences a été conçu afin de permettre à Vivendi Universal de mieux cerner les compétences des cadres dirigeants et de définir les moyens pour renforcer ces atouts à l'avenir. Le processus a concerné 219 membres des équipes de direction, tous secteurs confondus, et a permis de définir, les moyens à mettre en œuvre afin de mieux travailler dans un environnement global. Le

processus a mis en lumière la force des équipes de direction, qui vient de la diversité des expériences ainsi que la possibilité d'une plus grande mobilité des équipes dirigeantes. D'autres programmes seront mis au point au niveau du groupe pour accélérer le développement des cadres dirigeants à fort potentiel et renforcer encore les capacités de gestion financière et de négociation.

Les nouvelles technologies sont en passe d'entraîner une révolution dans la manière dont sont conçus les programmes de formation pour cadres dirigeants. Vivendi Universal est à l'avant-garde du "e-learning" – c'est-à-dire de formation en ligne – tant pour d'autres entreprises, par l'intermédiaire de Vivendi Universal Publishing, qu'en interne, avec le nouveau Vivendi Universal LearningCenter sur l'intranet. Le LearningCenter lancé en septembre 2001, permet à l'ensemble des collaborateurs du groupe, d'avoir accès en ligne, à tout moment, à des ressources de développement. Vivendi Universal s'est associé à un certain nombre de partenaires de renom, comme la Harvard Business School, dans les domaines du leadership et du management, des compétences informatiques et du transculturel. A l'heure actuelle, l'offre couvre plus de 400 programmes différents et les salariés du groupe ont d'ores et déjà commencé à utiliser ces nouvelles offres de formation et de développement.

Développement de la mobilité internationale

Pour réussir sa croissance, Vivendi Universal doit à tout prix garantir l'évolution professionnelle, la mobilité et la fidélisation d'un personnel compétent, créatif et motivé.

Présentation de la société et du groupe

Ressources humaines et dialogue social

Nous apportons un soutien enthousiaste à tout ce qui peut favoriser la mobilité professionnelle au sein du groupe, et encourageons nos collaborateurs à explorer les possibilités que leur offre le dynamisme de nos nombreux métiers.

INVIVO, notre système interne d'affichage des offres d'emploi, facilite la circulation de l'information et encourage les entreprises du groupe à chercher à recruter au sein de Vivendi Universal avant de se tourner vers des candidats extérieurs. Les candidats internes peuvent, quant à eux, et grâce à notre intranet, prendre connaissance des offres d'emploi affichées par les divers métiers du groupe — TV et Film, Musique, Edition, Internet et Télécoms — et, le cas échéant, y répondre.

En 2001, nous avons amélioré la technologie INVIVO pour en faire un outil plus rapide, plus ergonomique et plus accessible, tant pour les sociétés du groupe qui veulent y afficher des offres d'emploi, que pour les salariés qui souhaitent prendre connaissance de ces offres et y répondre. Avec plus de mille offres affichées par mois, INVIVO est l'un des sites les plus visités sur l'intranet du groupe. En 2002, nous allons continuer d'étendre ses fonctionnalités, mettre en ligne une version bilingue du site à l'intention des recruteurs et faire en sorte que toutes les sociétés du groupe et tous nos salariés, de par le monde, puissent y avoir accès. Nous continuons au demeurant d'investir dans les processus et les technologies aptes à favoriser la mobilité et le recrutement, en vue de satisfaire les besoins croissants en compétences de nos métiers divers et mondialisés.

Dialogue social

Dans le souci de promouvoir le dialogue social à tous les niveaux et de tenir compte des évolutions du groupe, différentes instances de représentation du personnel ont été progressivement mises en place au niveau du groupe, en sus des instances existant au sein des filiales. Dès 1993, soit une

année avant la directive européenne relative au Comité de groupe européen et trois ans avant sa transcription en droit français, le groupe a mis en place une Instance de dialogue social européen (IDSE), structure de concertation et d'échange adaptée au développement européen de ses activités. Actuellement, les pays représentés à l'IDSE sont le Royaume-Uni, la Belgique, l'Espagne, l'Allemagne, le Danemark, la Suède, la Hongrie et la République Tchèque.

L'IDSE constitue le cadre de négociation des chartes engageant les exploitations du groupe au niveau mondial, comme la Charte des droits sociaux fondamentaux (1996), la Charte de la sécurité au travail (1999)... Elle examine les indicateurs sociaux mondiaux sur l'emploi, la formation et la sécurité dans le groupe. Elle est également le cadre de réflexions approfondies sur certaines questions sociales transversales, comme la sécurité au travail ou l'éthique. Lors de la réunion plénière 2001, le Programme de vigilance du groupe a été présenté aux membres de l'IDSE ; un bilan de son application leur sera présenté chaque année.

Parmi les temps forts de 2001, quatre accords collectifs ont été conclus à l'unanimité sur l'utilisation de la messagerie électronique, le fonctionnement du site « Comité de groupe et Instance de dialogue social européen » sur l'intranet du groupe et les moyens de fonctionnement du Comité de groupe et de l'IDSE. Par ailleurs, des négociations ont été engagées entre la Direction, les partenaires sociaux et les grandes confédérations syndicales européennes représentatives de nos métiers pour faire évoluer l'IDSE dans le cadre de la nouvelle directive européenne sur les Comités de groupe européens.

2001 a également vu la mise en place du Comité d'entreprise de la holding, à l'issue d'un long processus de négociation qui a permis de reconnaître l'indépendance sociale de la holding à l'égard de l'activité Eau, à laquelle elle

était historiquement liée, et la pertinence de ce niveau en termes de dialogue social pour les salariés du siège.

Suivant la démarche innovatrice qui les avait incités à créer l'IDSE dès 1993, la Direction et les partenaires sociaux ont engagé, courant 2001, des négociations visant à créer une Instance de dialogue social mondial, adaptée à l'internationalisation croissante du groupe, notamment aux Etats-Unis. Des membres des grandes confédérations syndicales internationales représentatives des métiers du groupe participent à ces négociations, qui devraient aboutir courant 2002.

L'intégration de nouveaux métiers et de nouvelles filiales aux Etats-Unis a également conduit la Direction à organiser un voyage d'étude à New York à l'attention des membres des bureaux du Comité de groupe et de l'IDSE, accompagnés des représentants des organisations syndicales siégeant à ces instances, du 20 au 26 octobre 2001. Le programme comprenait une conférence sur l'Interculturel franco-américain et le social aux Etats-Unis, une présentation des métiers d'Universal Music Group, une présentation de la gestion des ressources humaines aux Etats-Unis, une rencontre avec des salariés du siège de New York, une présentation de Houghton Mifflin et des métiers de Vivendi Universal Publishing aux Etats-Unis, ainsi que des réunions de négociation avec la Direction et des rencontres entre les partenaires sociaux et leurs homologues américains de l'AFL-CIO.

Lutter contre la fracture numérique au sein de l'entreprise

Au cours de l'Assemblée générale du 27 avril 2000, Jean-Marie Messier annonçait que l'ensemble des salariés de Vivendi Universal pourraient acquérir un ordinateur connecté à Internet pour leur usage personnel et familial.

Dès janvier 2001, Vivendi Universal lançait le programme Vivendi NetGénération et permettait ainsi aux salariés d'accéder facilement aux nouvelles technologies de l'information et aux nouveaux moyens de culture et de divertissement permis par le développement de l'Internet.

Grâce à ce programme chaque salarié en France de Vivendi Universal et de Vivendi Environnement peut bénéficier, pour son usage personnel, d'un ordinateur multimédia et d'une connexion Internet, de logiciels, d'une imprimante couleur et d'un ensemble de services associés. La souscription à l'offre repose sur la base du volontariat et les matériels sont destinés à un usage personnel et familial.

Le programme lancé en janvier 2001 s'est déployé en deux vagues successives et à connu un vif succès : sur plus de 100 000 salariés éligibles en France, 86 000 ont commandé leur ordinateur Vivendi NetGénération lors de la première vague, soit un taux de participation d'environ 85 % en moyenne.

Les meilleurs taux de participation ont été atteints chez Dalkia (91 %), Vivendi Universal Net, Canal + (94 %) et Groupe Cegetel (96 %).

Une deuxième vague de souscription a eu lieu au deuxième semestre 2002 pour permettre aux nouveaux arrivants de bénéficier de cette offre : plus de 8 000 commandes sont venues s'ajouter aux 86 000 de la première vague soit un total de près de 95 000 souscripteurs au programme.

Le programme, limité aux salariés français en 2001, devrait progressivement être étendu hors de France.

Développement de l'actionnariat salarié

L'année 2001 a été marquée par le lancement d'un Employee Stock Purchase Plan (ESPP) à l'intention des salariés

Présentation de la société et du groupe

Ressources humaines et dialogue social

américains du groupe Vivendi Universal. Ce plan d'actionnariat marque un nouveau pas dans le développement de l'actionnariat salarié au sein du groupe.

26 % des salariés médias et communication aux Etats-Unis ont souscrit à ce plan qui leur permettra de devenir actionnaires de Vivendi Universal dans des conditions très favorables, au moyen de prélèvements réguliers sur salaire. Ce plan leur offre, en effet, la possibilité d'acheter des actions Vivendi Universal cotées au NYSE avec une décote de 15 %, calculée par rapport au cours le moins élevé entre celui du premier jour et du dernier jour de Bourse de l'année 2002.

L'ESPP aura un caractère permanent : un nouveau Plan sera lancé chaque année, ce qui favorisera l'élargissement du nombre de ses bénéficiaires et permettra aux nouveaux embauchés d'y participer.

En Europe, le Plan d'Epargne Groupe (PEG) a poursuivi son développement, toujours marqué par ses trois augmentations de capital réservées aux salariés chaque année. En 2001, le PEG a collecté 133 millions d'euros d'épargne des salariés.

EVOLUTION ET RÉPARTITION DES EFFECTIFS DU GROUPE (EFFECTIFS MOYENS PONDÉRÉS)

	2001	2000 ⁽¹⁾	1999 ⁽²⁾
Médias & Communication	80 552	40 414	30 463
Services à l'environnement	239 036	212 084	171 126
Autres	1 066	788	74 002
Total	320 654	253 286	275 591

(1) Universal Music Group et Universal Studios Group intégrés sur 23 jours en 2000

(2) y compris "Aménagement" en 1999

EFFECTIFS PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES (EFFECTIFS MOYENS PONDÉRÉS)

	2001	2000 ⁽¹⁾	1999 ⁽²⁾
Amérique	62 188	41 615	27 658
Europe	226 487	199 906	232 503
Reste du monde	31 979	11 765	15 430
Total	320 654	253 286	275 591

(1) Universal Music Group et Universal Studios Group intégrés sur 23 jours en 2000

(2) y compris "Aménagement" en 1999

FONDATION

Le groupe consacre l'essentiel de son mécénat, en particulier à travers la Fondation Vivendi Universal et ses actions philanthropiques américaines, à des activités envers les plus défavorisés. Contribuer au renforcement du lien social, encourager la vie associative et le bénévolat ou soutenir des projets de formation et d'éducation : autant d'objectifs partagés par l'ensemble des sociétés du groupe.

La Fondation Vivendi Universal

Aider ceux qui créent des emplois d'utilité sociale : telle est la vocation de la Fondation Vivendi Universal. Elle contribue à la politique sociale du groupe en maintenant ou en créant des activités dans les zones sensibles, urbaines ou rurales. Depuis sa création, en 1995, la Fondation a soutenu financièrement près de 1 819 projets créateurs de 18 000 emplois et distribué près de 23 millions d'euros.

En 2001, la Fondation Vivendi Universal a accordé 4,5 millions d'euros à 326 projets, dont 85 projets de lutte contre la « fracture numérique », et a contribué à la création de 1 377 emplois. Elle a également accordé une aide financière exceptionnelle de plus de 200 000 euros aux victimes de la terrible explosion qui s'est produite à Toulouse le 21 septembre dernier. Chaque projet est parrainé par un salarié du groupe, qui s'engage à participer bénévolement à l'instruction du projet et à suivre régulièrement son développement une fois la subvention versée. Au fil des années, le parrainage est devenu un des éléments de la culture d'entreprise. A l'heure actuelle, 20 % des projets primés proviennent des salariés de Vivendi Universal qui repèrent les porteurs de projets dans leur entourage relationnel et proposent leurs dossiers à la Fondation. En six ans, plus de 1 571 collaborateurs ont accepté de parrainer un projet et une grande partie d'entre eux restent impliqués dans l'évolution des projets bien après la remise de prix. La mise

en place de sessions de formation a permis de généraliser le parrainage dans les entreprises et en 2001, 42 % des parrains étaient des salariés non-cadres.

Les projets aidés proviennent de trois secteurs d'activité : les services aux personnes et aux entreprises, les services dans l'animation (activités culturelles, tourisme en milieu rural) et les initiatives issues de l'environnement (valorisation du patrimoine naturel). Depuis sa création en 1995, la Fondation a permis la création ou la consolidation de plus de 18 000 emplois à travers toute la France.

Ces chiffres illustrent l'existence d'un gisement d'emplois dans les services, un secteur encore sous-exploité. Il est vrai que lorsqu'on parle services, on n'imagine pas toujours l'étendue des possibilités offertes, en dehors de la garde d'enfants, le portage de repas à domicile ou l'aide au transport des personnes à mobilité réduite. C'est sans compter sur les capacités d'innovation et d'analyse des besoins des porteurs de projets qui au fil de ces cinq ans ont enrichi la grille d'appréciation de ce champ d'activités. Car à côté de ces besoins classiques non satisfaits auxquels il convient d'apporter des réponses, émergent de nouveaux besoins qui visent à animer et revivifier des zones sensibles, urbaines ou rurales. Qu'il s'agisse de recréer un lien social, de valoriser le patrimoine culturel et touristique local ou encore de lutter contre la fracture numérique en initiant tous les publics aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Toutes ces activités génèrent de l'emploi et de l'emploi durable, puisque, après six ans d'existence, 88 % des projets primés par la Fondation sont toujours en vie. Ces chiffres encourageants couronnent le travail accompli par l'équipe de la Fondation en étroite collaboration avec les réseaux associatifs et les salariés du groupe. Ils prouvent qu'un investissement financier important doublé d'un accompagnement et d'un suivi régulier sur

Présentation de la société et du groupe

Fondation

le terrain constituant une des réponses à la lutte contre l'exclusion et le chômage et à la création d'activités.

Fidèle à la politique générale de Vivendi Universal, qui vise à faciliter l'accès des jeunes au marché du travail, la Fondation a été attentive aux effets de la procédure des emplois jeunes. Dans le secteur associatif, cette politique a contribué à modifier les comportements, à faire évoluer les mentalités. Souvent légitimement prudents dans leur gestion financière, les responsables associatifs, attachés à la tradition bénévole, hésitent à créer un emploi (surtout un premier emploi). Les facilités offertes par le dispositif ont permis de professionnaliser leur fonctionnement.

La Fondation a aidé 343 projets utilisant ce dispositif pour créer près d'un millier d'emplois-jeunes. D'une façon générale, ces emplois-jeunes sont plus présents dans les services d'animation que dans les services à la personne où notamment dans les soins aux personnes âgées une qualification et une certaine expérience sont requises.

En 2001, la Fondation a été reconduite dans son action pour cinq ans avec la même mission.

Nombre total de projets primés

Années	Projets	Montant (en millions d'euros)
1996	219	3
1997	233	3
1998	344	4,5
1999	345	4,5
2000	352	4,5
2001	326	4,5

Secteurs d'activité des projets primés

Services	36 %
Animation	54 %
Environnement	10 %

Origine des projets

En direct	81 % soit 58 % des projets primés
Réseaux associatifs	9 % soit 22 % des projets primés
Interne groupe	10 % soit 20 % des projets primés

Vivendi Universal Stiftung

En septembre 2000, en vertu des accords signés avec le Land de Berlin, la Fondation a lancé une antenne à Berlin « Vivendi Universal Stiftung », qui œuvre également dans le domaine de la lutte contre l'exclusion avec des critères adaptés aux besoins locaux. Depuis septembre 2000 : 170 dossiers ont été reçus, 38 projets aidés soit 122 emplois créés et 50 consolidés. Plus de 300 000 euros distribués. Plus de 40 salariés parrainent un projet. Cette fondation collabore avec les institutions et associations spécialisées, et tous les acteurs locaux engagés dans le domaine de l'insertion sociale. Vivendi Universal Stiftung agit en priorité sur le terrain de la lutte contre le chômage et l'exclusion, avec comme souci de développer des actions permettant à des chômeurs de trouver ou de retrouver un emploi et à des jeunes de suivre des formations qualifiantes.

L'aide attribuée par Vivendi Universal Stiftung se fait, sur des critères voisins de ceux appliqués en France, sous forme de dons pour couvrir les dépenses d'investissement nécessaires au démarrage d'un projet ou à son développement.

Pour assurer le suivi des projets, le dispositif de parrainage par les collaborateurs du groupe sera également appliqué et étendu aux collaborateurs des sociétés partenaires.

Vivendi Universal Foundation, Inc.

Aux Etats-Unis, le groupe a récemment créé une fondation totalement indépendante de la fondation française ; The Vivendi Universal Foundation, Inc. Son action est essentiellement tournée vers les jeunes, surtout ceux issus des familles défavorisées, et s'articule autour de trois thèmes majeurs : l'enseignement, l'art et la musique, l'initiation aux nouvelles technologies.

En 2001, le groupe a contribué à hauteur de 15 millions de dollars US au financement d'environ 540 projets. Mais son engagement ne se borne pas à verser de l'argent. L'engagement de ses salariés est au cœur de sa stratégie.

L'ENSEIGNEMENT

Vivendi Universal soutient des projets qui visent à assurer le droit pour tous à un enseignement de qualité, ce qui implique une meilleure formation des professeurs, un enrichissement des programmes et des activités péri-scolaires pour élever le niveau des élèves.

« CHOOSING TO PARTICIPATE »

Il s'agit d'un programme lancé au niveau national pour lutter contre toute forme de discrimination et de racisme. Une exposition itinérante reprend des faits historiques montrant dans le monde, des situations d'exclusion, incitant les étudiants de tous horizons à réfléchir sur leur propre attitude face au sectarisme. Un moyen de promouvoir une citoyenneté plus humaine, mieux informée. Les événements du 11 septembre ont donné toute son importance à ce programme qui inclut dans sa présentation un volet sur le terrorisme.

« REACH OUT AND READ »

Pour lutter contre l'illettrisme, un projet original combinant les consultations pédiatriques et la lecture pour inciter les enfants à lire dès le plus jeune âge a été mis en place. Aux Etats-Unis, la plupart des familles se rendent plutôt à l'hôpital que chez le médecin pour se faire soigner avec leurs enfants. Au cours des consultations, les praticiens encouragent les parents à lire des histoires à haute voix à leurs enfants et donnent à chacun un livre à emporter chez lui.

Vivendi Universal à New York est le plus important sponsor du projet avec un millier de praticiens distribuant plus de 550 000 livres par an.

L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE DES SALARIÉS À L'ÉCOLE

Depuis plus de 10 ans, les financements attribués par Vivendi Universal à des programmes éducatifs ont largement contribué à l'amélioration du niveau scolaire de milliers d'enfants de familles défavorisées. Ce partenariat a démarré à New York en 1991, avec un établissement classé parmi les moins performants de la ville. Au cours des années, des centaines de salariés ont fait du soutien scolaire, animé des forums d'orientation pour voir finalement cet établissement décrocher la 3^e place parmi les écoles de la ville. A Los Angeles les salariés des studios Universal ont animé un projet éducatif dans les écoles avoisinantes. L'objectif est d'encourager quelques 3 000 élèves à poursuivre leurs études et découvrir les métiers du cinéma.

DES VOIX DANS LA VILLE

Dans beaucoup d'écoles américaines, l'enseignement de la musique reste le parent pauvre. Pour pallier ces carences, Vivendi Universal a commencé par monter une chorale qui a rencontré un tel succès, que l'opération a été renouvelée avec un volet supplémentaire d'initiation à la musique.

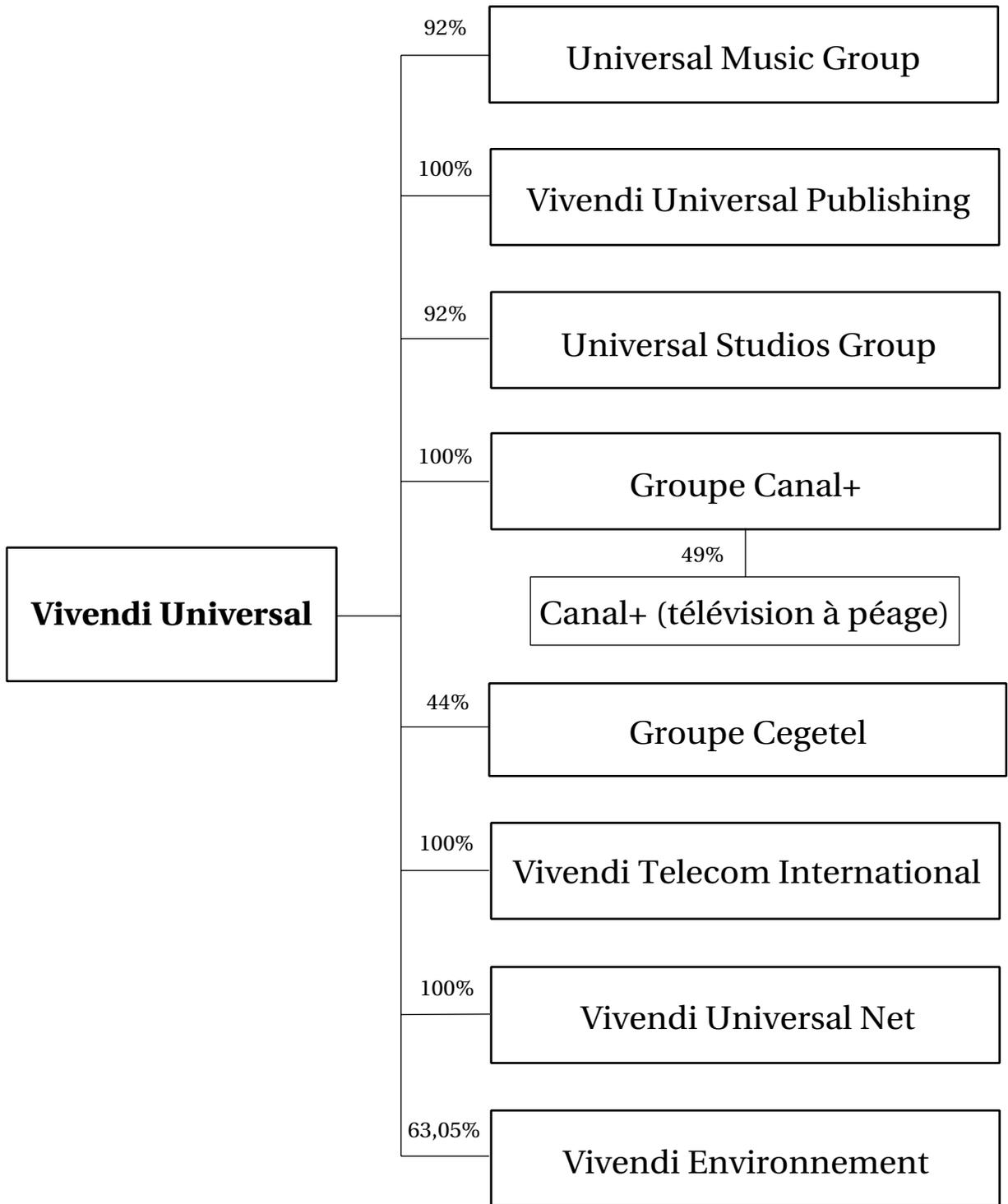
RÉSEAU D'ENTRAIDE

Le grand problème des familles qui travaillent reste la garde d'enfants. Beaucoup de gardes se font de façon isolée. Vivendi Universal souhaite rassembler en une communauté virtuelle une centaine de familles des quartiers les plus pauvres de New York. Chaque garde maternelle sera équipée d'un ordinateur, formée à son utilisation et reliée au réseau. Un site Web permettra aux parents de connaître les services mis à leur disposition, et aux assistantes maternelles d'échanger leurs expériences et savoir-faire.

11 SEPTEMBRE 2001

Après les attentats qui ont eu lieu à New York, à Washington et en Pennsylvanie, Vivendi Universal s'est engagé à tripler les dons faits par ses salariés et à verser 5 millions de dollars US au September 11 Fund. Au 31 décembre 2001, les salariés du groupe avaient versé près d'un million de dollars US. D'autres dons et gestes de soutien ont complété ce témoignage de solidarité à l'égard des victimes.

Activité des métiers



MUSIQUE

Universal Music Group

Activités

Universal Music Group (UMG), le leader mondial de la musique enregistrée, achète, produit, commercialise et distribue de la musique enregistrée à travers des filiales joint ventures et des sociétés sous licence dans 63 pays. UMG produit, vend et distribue également de la musique vidéo et DVD ; cède sous licence des droits d'auteurs ; a des activités d'édition musicale ; et possède, dans le monde entier, des sociétés de vente par correspondance de musique et de vidéo. UMG a augmenté sa part de marché mondial en 2001 : une vente d'album sur quatre dans le monde, une vente d'album sur quatre aux Etats-Unis, et une vente d'album sur trois en France étaient des ventes d'UMG. En 2001, 62 albums ont dépassé le million d'unités vendues dans le monde dont un à plus de cinq millions d'unités. UMG possède en outre le plus grand catalogue de musique au monde et arrive en première place pour le jazz et le classique, ses ventes de classique représentant à peu près 41 % des ventes mondiales.

Parmi les labels du groupe, figurent notamment:

- des labels pop : Interscope Geffen A&M, Island Def Jam Music Group, MCA Records, MCA Nashville, Mercury Records, Mercury Nashville, Motor Music, Motown, Polydor, Barclay et Universal Records ;

- des labels classiques : Decca, Deutsche Grammophon et Philips ; ainsi que
- des labels de jazz : Verve, GRP et Impulse! Records.

UMG détient parfois des participations dans des activités de fabrication et de distribution de produits musicaux ou dans des sociétés créées par certains de ses artistes (par exemple : Roc a Fella Records de Jay Z ou Aftermath de Dr. Dre). UMG détient également une participation de 50 % dans press-play, société de musique en ligne par abonnement, créée en joint venture avec Sony Music Entertainment en 2001.

Artistes

Dans l'industrie de la musique, le succès des grandes maisons dépend dans une large mesure de leur capacité à signer et fidéliser des artistes qui sauront plaire au grand public pendant longtemps. L'étendue et la diversité de la gamme de labels d'UMG, ainsi que la force de son équipe dirigeante, permettent au groupe de répondre à l'évolution des goûts des consommateurs.

Environ 60 % des ventes mondiales de UMG correspondent à des ventes d'artistes réalisées sur leur marché d'origine. Les Etats-Unis et le Royaume-Uni continuent d'être la principale source du répertoire pop se vendant dans le monde entier.

Parmi les artistes actuellement sous contrat – directement ou indirectement – avec UMG, figurent notamment : Alizée, A*Teens, Erykah Badu, Cecilia Bartoli, Bee Gees, George Benson, Mary J. Blige, Blink 182, Andrea Bocelli, Bon Jovi, Boyzone, Jacky Cheung, Sheryl Crow, DMX, Dr. Dre, Eminem, Mylène Farmer, Masaharu Fukuyama, Gabrielle, Johnny Hallyday, Herbie Hancock, Enrique Iglesias, India.Arie, Al Jarreau, Ja Rule, Jay-Z, Elton John, Juanes, Ronan Keating, B.B. King, Diana Krall, Lighthouse Family, Limp Bizkit, Los Tucanes de Tijuana, Reba McEntire, Brian McKnight, Metallica (hors Amérique du Nord), Nelly, No Doubt, Padre Marcelo Rossi, Anne-Sophie Mutter, Florent Pagny, Luciano Pavarotti, Puddle of Mudd, Ramstein, André Rieu, Rosana, Paulina Rubio, Sandy & Junior, S Club 7, Shaggy, Sting, George Strait, Ibrahim Tatlisles, Texas, Shania Twain, Caetano Veloso, Weezer, Lee Ann Womack, Stevie Wonder, et U2.

UMG commercialise et vend aussi des titres anciens, qui font partie de son catalogue. Ces ventes représentent une part importante et stable du chiffre d'affaires annuel du groupe. UMG est propriétaire du plus grand catalogue de musique au monde. Y figurent notamment les artistes suivants : ABBA, Louis Armstrong, Chuck Berry, James Brown, Eric Clapton, Patsy Cline, John Coltrane, Count Basie, Bill Evans, Ella Fitzgerald, The Four Tops, Marvin Gaye, Jimi Hendrix, Billie Holiday, Buddy Holly, The Jackson Five, Antonio Carlos Jobim, Herbert von Karajan, Bob Marley, Nirvana, The Police, Smokey Robinson, Diana Ross & The Supremes, Rod Stewart, Muddy Waters, Hank Williams et The Who.

Contrats avec les artistes, production, commercialisation et distribution

UMG cherche à travailler sur une base exclusive avec ses artistes les plus populaires, notamment pour la commercialisation de leurs enregistrements (audio et audiovisuels), en échange du versement d'un pourcentage des droits d'auteur perçus sur les prix de vente, en gros ou au détail, des œuvres. Si UMG cherche à obtenir les droits mondiaux, il arrive que des artistes aient des droits sous licence avec d'autres maisons de disques pour certains pays ou régions. Si les contrats d'exclusivité avec des artistes classiques sont courants et peuvent porter sur de longues périodes, nombreux sont les contrats avec des solistes ou des orchestres, qui sont de courte durée, et ne se rapportent qu'à des enregistrements spécifiques. Les artistes reconnus demandent des avances plus importantes et des pourcentages de droits plus élevés que ceux dont la notoriété est moindre, de telle sorte qu'il n'est pas rare qu'une maison de disque soit amenée à renégocier le contrat qui la lie à un artiste à succès.

Les contrats prévoient soit que l'artiste remette des enregistrements finalisés, soit qu'UMG se charge de l'enregistrement avec l'artiste. Dans le cas d'artistes nouveaux, il arrive souvent qu'UMG participe au choix des producteurs, des studios d'enregistrement, des musiciens supplémentaires, et des titres à enregistrer ; parfois, UMG suit directement le déroulement des séances d'enregistrement. UMG est généralement moins impliqué dans le processus d'enregistrement des artistes connus.

La phase de commercialisation implique des campagnes de publicité et de promotion des enregistrements et des artistes sur toutes sortes de supports : magazines, radio, télévision, Internet, autres médias et supports placés dans les points de vente. Les prestations publiques sont égale-

ment considérées comme un élément essentiel du processus de commercialisation. UMG finance les tournées de certains artistes. La télévision devient un vecteur de plus en plus important pour le marketing des compilations comme des nouveaux albums. La commercialisation se fait pays par pays, bien que des priorités et stratégies mondiales soient parfois définies pour certains artistes. UMG travaille avec des commerciaux qui cherchent à obtenir des commandes auprès des grossistes et détaillants. A l'exception du Japon et du Brésil, UMG dispose de ses propres services de distribution dans tous les grands pays, assurant ainsi le stockage et la livraison des produits finis aux grossistes et détaillants. Dans certains pays, UMG a conclu des partenariats de distribution, sous forme de joint-ventures, avec d'autres maisons de disques.

UMG vend également ses produits musicaux et vidéo directement aux consommateurs, essentiellement par le biais de deux clubs de vente par correspondance : Britannia Music au Royaume-Uni et DIAL en France.

Commerce électronique et nouvelles plates-formes de distribution

UMG est à l'avant-garde du développement de nouvelles méthodes visant à distribuer, commercialiser, vendre, programmer et diffuser sous licence de la musique, grâce à de nouvelles plates-formes technologiques. UMG estime que les technologies émergentes ont une importance stratégique pour l'avenir du secteur de la musique. Les évolutions technologiques vont en effet permettre aux clients actuels d'écouter et d'acheter de la musique sur des supports toujours plus nombreux, tout en mettant de nouveaux clients potentiels en contact avec de nouvelles musiques. Au travers de nombreuses initiatives propres et d'alliances stratégiques, UMG entend continuer à investir

dans les domaines de la technologie et du commerce électronique, qui permettront à terme de développer ses activités sur des supports tels que l'Internet, les réseaux de téléphonie mobile, le câble et le satellite.

En 2001, les activités de commerce électronique d'UMG ont été restructurées : les portails Internet GetMusic and Emusic.com Inc., ont été combinés avec ceux de Vivendi Universal Net, qui regroupe les initiatives Internet de Vivendi Universal, notamment Vizzavi et MP3.com. Pressplay, la joint-venture formée avec Sony Music Entertainment, qui propose de la musique à la demande dans le cadre de formules d'abonnement, a été lancé avec succès en décembre 2001. InsideSessions.com, programme d'apprentissage en ligne et sur CD-Rom, développé en joint-venture avec Putnam, Inc., qui permet de découvrir les coulisses de l'industrie de la musique, a été lancé début 2002.

Edition musicale

L'édition musicale consiste à acquérir les droits relatifs à des oeuvres musicales (par opposition aux enregistrements) et à les céder sous licence. UMG conclut des accords avec des compositeurs et des auteurs d'oeuvres musicales afin de pouvoir en céder les droits sous licence ou les exploiter dans le cadre d'enregistrements de films, de vidéos, d'interprétations publiques ou de diffusions. En outre, UMG cède sous licence les droits relatifs à des oeuvres destinées à être reproduites sous forme de partitions musicales ou de recueils de chansons. UMG achète aussi des licences et des catalogues d'oeuvres musicales auprès de tiers, qu'il s'agisse d'autres éditeurs musicaux ou de compositeurs ou d'auteurs qui ont soit gardé des droits ou racheté les droits qu'ils avaient d'abord cédés. En 2001, les principales acquisitions auxquelles UMG a procédé concernaient des oeuvres de Prince, du Dave Matthews Band (hors Amérique

du Nord), d'Alexander Kronlund (auteur de titres chantés par Britney Spears et d'autres), d'Eve, de Ja Rule et de DMX.

Le catalogue UMG compte plus de 850 000 titres, en propriété ou gérés, dont certains figurent parmi les morceaux les plus connus au monde dont, "American Pie", "Strangers in the Night", "Good Vibrations", "I Wanna Hold Your Hand," "Candle in the Wind," "I Will Survive" ou "Sitting on the Dock of the Bay". Parmi les artistes et paroliers de renom figurent notamment ABBA, Georges Brassens, Bon Jovi, Eddy Mitchell, André Rieu, Shania Twain, Andrew Lloyd Weber et U2 ; ainsi que des compositeurs légendaires comme Leonard Bernstein, Elton John et Bernie Taupin, ou Henry Mancini.

Fabrication et autres structures de production

Dans le cadre de ses activités musicales, UMG est propriétaire de structures de production aux Etats-Unis, en Allemagne et au Royaume-Uni, ainsi que de bureaux et d'entrepôts dans divers pays. En plus de ces installations détenues en propre, UMG possède également une structure de production aux Etats-Unis par le biais d'une joint-venture. Dans les pays où le groupe n'est pas propriétaire, il loue des entrepôts et des bureaux.

Evolution récente

Le 14 février 2002, UMG a annoncé qu'un accord avait été conclu en vue d'acquiescer les opérations européennes de musique enregistrée et d'édition musicale du groupe Koch, l'un des labels indépendants leaders sur le marché de la musique allemande de répertoire. La réalisation de l'accord est subordonnée aux conditions contractuelles d'usage

ainsi qu'à l'obtention des autorisations réglementaires correspondantes.

Facteurs de risque et concurrence

Le secteur de la musique est fortement concurrentiel. La rentabilité des maisons de disques dépend de leur capacité à attirer et promouvoir les artistes, de l'accueil réservé à ces derniers par le public, ainsi que du succès remporté par les enregistrements sortis au cours d'une période donnée. UMG cherche aussi de nouveaux talents, qu'il s'agisse de nouveaux venus sur le marché de la musique, ou d'artistes établis qui se sont fait connaître sur d'autres labels. Les principaux concurrents d'UMG sont les autres majors de l'industrie musicale : EMI, Bertelsmann Music Group, Warner Music Group, et Sony Music Entertainment. Universal Music doit aussi faire face à la concurrence d'indépendants comme Zomba, qui sont souvent distribués par d'autres grandes maisons de disques. La concurrence est également vive pour la part des dépenses que les consommateurs consacrent à d'autres produits de loisirs, comme les jeux vidéo ou les films. Par ailleurs, le secteur continue de subir les conséquences des contrefaçons, du piratage, des copies non commerciales de CD et des importations parallèles, notamment en Europe de l'Est, en Asie et en Amérique latine. Il risque de plus de pâtir du téléchargement non autorisé de fichiers musicaux de haute qualité sur Internet. C'est en partie en réaction à cela que Universal Music Group et Sony Music Entertainment ont lancé *pressplay*, une joint-venture à 50/50, qui propose de la musique à la demande, dans le cadre de formules d'abonnement, et permet ainsi d'accéder à un grand choix de musique en ligne. UMG a également entrepris d'étudier diverses solutions d'encodage qui rendraient plus difficile la réalisation de copies multiples de CD achetés dans le commerce. La distribution continue de se transformer, et

une part toujours plus importante de la production est vendue par des enseignes multinationales, ainsi que par l'intermédiaire de clubs d'achat ou de chaînes discount. En 2001, la musique a perdu du terrain, en termes de mètres linéaires dans la grande distribution, sous l'effet du succès croissant des formats vidéo DVD.

Recherche et développement

Développement d'applications sans fil pour la diffusion d'informations texte sur les artistes.

Développement d'applications pour connexions PC à haut débit et télévision interactive permettant la diffusion de contenus de type vidéo musicale, programmés et à la demande.

Développement de lecteurs de CD trans-plates-formes sophistiqués permettant d'accéder à des contenus et des méta-données supplémentaires sauvegardées sur CD, ainsi que d'outils de création qui permettraient à UMG de créer des CD multi-contenus, ainsi que d'autres formats nouveaux.

Développement d'une architecture de distribution numérique dotée de capacités sophistiquées de gestion de la chaîne de valeur.

Les charges de recherche et développement d'UMG sont non-significatives.

Réglementation

Les activités d'UMG — qu'il s'agisse de musique enregistrée, d'édition musicale, de fabrication ou de distribution — sont soumises aux lois et règlements des divers territoires où le groupe est implanté ; ces lois et règlements régissent

notamment les droits d'auteurs, les droits afférents aux marques et aux brevets, les pratiques monopolistiques, le droit fiscal, le droit des sociétés et les règles applicables au gouvernement d'entreprise, l'emploi et les questions de protection de l'environnement, de santé et de sécurité. De plus, bon nombre d'institutions publiques exercent un droit de regard sur les activités du secteur ; et peuvent même, dans certains cas, enquêter ou prendre des mesures contraignantes par rapport aux pratiques de l'industrie musicale. Aux Etats-Unis, tel est notamment le cas, au niveau fédéral, du United States Department of Justice, de la Federal Trade Commission, de l'Environmental Protection Agency ("EPA"), et de l'Occupational Health and Safety Administration et, au niveau des Etats, des services de l'Attorney General et d'autres organes chargés de réguler l'emploi, la santé et la sécurité. Dans d'autres territoires où UMG a des activités, des institutions et organes équivalents exercent des attributions du même ordre, recouvrant tout ou partie de ces domaines. Dans les pays de l'Union européenne, UMG est soumis à des contrôles réglementaires pan-territoriaux supplémentaires, notamment pour ce qui est du droit des fusions et de la réglementation anti-trust. Dans quelques domaines bien circonscrits, les activités de UMG sont de plus régulées par un "*consent decree*" (accord amiable) et par des engagements volontaires. Ainsi, aux Etats-Unis, certaines sociétés faisant partie de UMG ont signé en 2000 un accord amiable ("*consent agreement*") avec la Federal Trade Commission aux termes duquel elles ont convenu que pendant une période de sept ans elles ne feraient pas dépendre le versement de fonds publicitaires groupés ("*co-operative advertising funds*") du prix ou du niveau de prix annoncé par voie publicitaire ou dans le cadre de promotions. Par ailleurs, UMG est tenu, aux termes d'un engagement volontaire souscrit auprès de la Commission européenne à l'occasion du rachat de Seagram par Vivendi, de ne pas privilégier Vizzavi (joint-venture de Vivendi Universal et de

Activité des métiers

Musique

Vodafone) pour ce qui est de la fourniture de produits musicaux téléchargeables et en mode *streaming*, et ce, pendant un laps de temps limité et dans les territoires de l'Espace économique européen. Un engagement volontaire souscrit auprès du Ministère du Patrimoine canadien, à l'occasion du rachat de Seagram par Vivendi, stipule de

plus que UMG doit continuer d'investir dans l'industrie nationale canadienne de la musique enregistrée. Le respect de l'accord amiable et des engagements volontaires évoqués ci-dessus n'a pas d'incidence matérielle sur les activités d'UMG.

Note : les données relatives au marché américain proviennent des sources suivantes : RIAA (Recording Industry Association of America), Soundscan et IFPI (International Federation of the Phonographic Industry). Les données relatives aux marchés non-américains proviennent d'Universal Music Group.

TELEVISION ET FILM

Groupe Canal+

Activités

Le Groupe Canal+ est un acteur de référence dans plusieurs secteurs : l'édition et la distribution de chaînes payantes et de services interactifs, la production et la distribution de films et de programmes de télévision, les technologies liées à la télévision numérique, le commerce de droits sportifs, les contenus dédiés à l'Internet.

Le cœur de métier du Groupe Canal+ est l'édition de chaînes payantes, une activité dont il est le leader européen. Son format unique de chaîne premium qui propose des films récents et des événements sportifs en exclusivité, est décliné dans 11 pays. Son portefeuille de chaînes comprend également plus de 40 chaînes thématiques dans le monde, celles dont il est l'opérateur comme les chaînes de multiThématiques et d'Universal Studios Networks ou encore celles dans lesquelles il détient une participation.

Le Groupe Canal+ maîtrise également la distribution et la commercialisation des chaînes qu'il produit ainsi que de chaînes extérieures au Groupe, quel que soit le mode de distribution (hertzien, satellite et câble). Fort de ses huit plates-formes de distribution en Europe, le Groupe a bâti une expertise sans égale dans la relation directe avec le client et dans l'organisation et la gestion d'un réseau de distribution. Avec 15,9 millions d'abonnements gérés par le Groupe à travers l'Europe, il est le premier opérateur européen de télévision à péage. Le Groupe est également le

leader européen du numérique avec 6,3 millions d'abonnés à ses différents bouquets numériques.

Le Groupe a développé une assise technologique très performante, en mettant au point des systèmes logiciels d'interactivité et de contrôle d'accès qui font de sa filiale Canal+ Technologies l'un des premiers fournisseurs mondiaux de technologies au service de la télévision numérique.

StudioCanal est un acteur majeur en Europe dans la production, coproduction, acquisition et distribution de films cinématographiques européens et américains avec des succès récents tels que *Les autres*, *Le Journal de Bridget Jones* et *La Chambre du fils*, Palme d'Or du Festival de Cannes 2001.

StudioCanal possède un catalogue riche de plus de 5 000 films variés et renommés dont *Terminator 2*, *Basic Instinct*, *Le Lauréat*, *Les Producteurs*, *Le 3^e homme*, *A bout de souffle*, *Chicken Run*, *Billy Elliot*, *La Grande illusion...*

StudioCanal est également actif dans la production audiovisuelle par le biais de sa filiale Expand et dans la distribution vidéo et DVD, dans l'édition musicale ainsi que dans l'exploitation de produits de licence.

Le Groupe s'est enfin développé dans le secteur de la commercialisation de droits sportifs. Sportfive, la nouvelle entité issue du rapprochement des activités de droits spor-

Activité des métiers

Télévision et Film

tifs des groupes Canal+, RTL et Jean-Claude Darmon, y occupe une place de premier plan.

Le chiffre d'affaires abonnements représente la plus grande part du chiffre d'affaires du Groupe Canal+ (75 %), la publicité ne représentant que 4 % du chiffre d'affaires consolidé. Il dépend principalement de trois facteurs :

- croissance du nombre d'abonnements,
- croissance du revenu moyen par abonné,
- taux de résiliation.

Le coût d'achat de droits pour des programmes de chaînes premium constitue le premier coût d'exploitation de Canal+. Parmi les autres charges d'exploitation, se trouvent les coûts de recrutement des abonnés (commission sur les ventes et dépenses marketing), divers autres coûts variables (comme les redevances de copyright et le coût des décodeurs), les coûts de transmission et diverses provisions et amortissements.

Saisonnalité des activités

S'agissant d'une activité par abonnement et compte tenu de la durée des contrats, l'activité de télévision à péage du Groupe Canal+ témoigne d'une régularité dans ses revenus mensuels et donc d'une bonne visibilité dans ses recettes. En terme de volume, l'activité est cyclique sur l'année, plus de 50 % des recrutements s'effectuant sur les quatre derniers mois de l'année.

Activité 2001

StudioCanal a produit ou coproduit en 2001 pas moins d'une dizaine de films ayant réalisé plus d'un million d'entrées en France (source : cbo-boxoffice.com), dont *Le Pacte des loups* (Eskwad), *Le Journal de Bridget Jones* (Working Title), *Belphégor* (Films Alain Sarde), *Le Petit Poucet* (StudioCanal). Avec *Le Pacte des Loups* en particulier,

StudioCanal a produit un des records du cinéma français de l'année avec plus de 5 millions d'entrées en France en 2001 (source : cbo-boxoffice.com). A l'étranger, le film poursuit avec succès sa carrière cinématographique avec près de 70 millions de dollars US de box office dans le monde ; (source : Variety du 25 mars 2002). StudioCanal a reçu en 2001 six Prix au Festival de Cannes, avec notamment la Palme d'Or pour *La Chambre du fils* et le Prix de la mise en scène pour *Mulholland Drive*.

Dans la production audiovisuelle, StudioCanal a pris en 2001 le contrôle d'Expand, le leader français de la production audiovisuelle. Parmi les succès de l'année, l'émission Popstar (ALP/Expand) a enregistré des records d'audience sur M6 et le groupe L5 formé par l'émission a vendu plus de deux millions de disques en France (Universal Music).

Vivendi Universal et Digital Factory, la société fondée par Luc Besson, ont signé un accord, en vue de construire le plus important et le plus perfectionné des studios de mixage numérique européens. Un accord de préachats de droits de diffusion de trois ans a été également signé avec Canal+, portant sur les dix futures productions d'Europa Corp, dont *Taxi 3*, *Michel Vaillant* et *Fanfan la Tulipe*.

Dans le secteur de la télévision à péage, le Groupe Canal+ a signé en 2001 en Pologne un accord avec United Pan-Europe Communications N.V. (UPC), portant sur la fusion de leurs plates-formes de télévision par satellite Cyfra+ et Wizja TV ainsi que de la chaîne premium Canal+ Polska. La nouvelle plate-forme, lancée le 1^{er} mars 2002, est détenue à 75 % par le Groupe Canal+, conjointement avec Polcom, et à 25 % par UPC. En Italie, Vivendi Universal et le Groupe Canal+, actionnaire de Tele+, ont conclu en février 2002 un accord avec le Groupe News Corporation concernant l'acquisition de la plate-forme de télévision numérique italienne Stream. La procédure d'examen de cet accord auprès

des autorités italiennes de la concurrence est dans sa phase finale.

Dans les pays nordiques, le Groupe Canal+ a choisi de se concentrer sur ses activités d'éditeur de programmes. Le Groupe a ainsi annoncé en 2001 la vente à Telenor de sa participation de 50 % dans la plate-forme de distribution Canal Digital AS, les autres 50 % étant déjà détenus par Telenor. Les chaînes premium du Groupe resteront distribuées en exclusivité par Canal Digital. La sortie du Groupe Canal+ de Canal Digital a reçu l'aval des autorités nationales de concurrence compétentes. Telenor subordonnant la réalisation de cette opération à l'approbation de l'accord de distribution par la Commission Européenne, le Groupe Canal+ a lancé une procédure d'arbitrage sur ce point.

En Afrique, Canal+ Horizons a cessé la commercialisation de ses programmes sur le Maghreb.

Dans l'édition de chaînes, Canal+ a procédé en France au renouvellement de sa grille en clair, avec les lancements réussis des nouvelles émissions *Burger Quiz*, *+Clair* ou encore *En Aparté*. Les audiences des émissions phares de la chaîne, comme *Les Guignols* ou *Le Vrai Journal* de Karl Zéro, ont connu une forte progression. Du côté des thématiques, les rédactions de la chaîne Canal+ en France et de iTélévision ont été rassemblées, créant ainsi pour le Groupe un pôle News fort d'une centaine de journalistes. Déjà présente en Allemagne, en Italie et en Espagne, The Studio, la nouvelle chaîne d'Universal Studios Networks, 100 % cinéma, a été lancée au Royaume-Uni. Parallèlement, les grilles et l'habillage d'un certain nombre de chaînes thématiques ont été revus et modernisés.

Dans le domaine sportif, le Groupe Canal+, RTL Groupe et Groupe Jean-Claude Darmon ont rassemblé en 2001 leurs activités de commercialisation de droits sportifs pour donner naissance à Sportfive, l'un des leaders européens de

droits marketing et audiovisuels sportifs. Avec plus de 320 clubs de football sous contrat, plus de 40 fédérations et ligues nationales, les fédérations internationales de basket, de hand, les fédérations et ligues nationales de rugby, ce nouveau groupe réunira des portefeuilles de droits, des savoir-faire et des équipes très complémentaires, lui permettant ainsi d'être idéalement placé pour profiter de la croissance soutenue du marché des droits sportifs.

Dans le secteur des technologies, Canal+ Technologies a lancé en 2001 la plate-forme de télévision interactive la plus innovante des Etats-Unis. Le câble-opérateur WINfirst propose en effet à ses abonnés californiens, outre des services de vidéo à la demande, des mosaïques de programmes vidéos organisées par thèmes : chaînes d'actualités, sports, programmes pour enfants... Le logiciel d'interactivité numérique Mediahighway développé par Canal+ Technologies, va équiper les nouveaux terminaux avec disque dur du deuxième opérateur satellite américain Echostar, lui permettant de déployer de nouveaux services interactifs. A fin 2001, plus de 20 opérateurs ont déjà déployé la plate-forme d'interactivité Mediahighway et son système d'accès conditionnel Mediaguard ; au total, près de 13 millions de terminaux numériques utilisent partout dans le monde la technologie développée par Canal+ Technologies.

En matière de services interactifs, CanalSatellite, en synergie avec Vizzavi, a lancé en France SMS TV, un service d'envoi de messages courts depuis un téléviseur vers un téléphone portable. Un service expérimental de vidéo à la demande par Internet haut débit, Kiosque Ciné, a été développé par CanalNumedia en partenariat avec StudioCanal et Monaco Telecom.

Mouvements de périmètre

Les principaux mouvements de périmètre de l'année 2001 (présentés par ordre chronologique) sont les suivants :

Activité des métiers

Télévision et Film

- Cession à Infogrames de la participation de 50 % du Groupe Canal+ dans Game One.
- Cession à TF1 de la participation du Groupe Canal+ dans TV Sport et dans ESO (Eurosport International).
- Cession de la participation de 18,33 % du Groupe Canal+ dans AOL France.
- Sogecable et Sun Microsystems prennent respectivement 3,19 % et 1,74 % du capital de Canal+ Technologies.
- Le Groupe Canal+ acquiert la part de 37 % d'Exante dans le capital de NC Numéricable et devient ainsi actionnaire à 100 % de la société.
- Le Groupe Canal+ augmente sa participation à 90,88 % dans le capital du Paris Saint-Germain.
- Le Groupe Canal+ réduit à 44 % sa part dans le capital du Servette de Genève.
- Cession de la participation de 44,25 % du Groupe Canal+ dans la SEDAT (Tunisie).
- Faisant suite à la fusion des plates-formes de télévision par satellite Cyfra+ du Groupe Canal+ et de Wizja TV d'United Pan-Europe Communications N.V. (UPC), le Groupe Canal+ est désormais actionnaire à 75 % (conjointement avec Polcom) de la plate-forme nouvellement créée, lancée le 1^{er} mars 2002.
- Rapprochement des activités de commercialisation de droits sportifs du Groupe Canal+ (Sport+), de RTL Group (UFA Sports) et du Groupe Jean-Claude Darmon, donnant naissance à la nouvelle entité Sportfive détenue à 36 % par le Groupe Canal+.
- Acquisition par RAI de 0,8 % du capital de Tele+, portant sa participation à 2,55 %. Le Groupe Canal+ détenait ainsi 97,45 % du capital de Tele+ au 31 décembre 2001.
- A la suite de l'OPA de Vivendi Universal et du Groupe Canal+ sur les titres StudioCanal, StudioCanal est retiré de la cote. StudioCanal est détenue à 100 % par le Groupe Canal+. Une note d'information a été visée par la COB à cette occasion sous le n° 01-1030 en date du 8 août 2001. Elle est consultable sur le site www.cob.fr, rubrique Sophie.
- OPA de StudioCanal sur les titres Expand. StudioCanal détient, à la clôture de l'offre, 96,10 % du capital. Une note d'information a été visée par la COB à cette occasion sous le n° 01-999 en date du 27 juillet 2001. Elle est consultable sur le site www.cob.fr, rubrique Sophie.

Marchés géographiques et positions occupées

A partir de 1989, Canal+ a commencé à décliner ses différentes offres de chaînes premium à l'étranger et, par la suite, ses bouquets de chaînes diffusées en numérique par satellite. Le Groupe, aujourd'hui présent en France, en Espagne, en Italie, au Benelux, en Pologne, dans les pays nordiques et en Afrique, gère à fin 2001 près de 15,9 millions d'abonnements (individuels et collectifs). Dans un environnement économique pourtant difficile, la croissance nette globale ressort en 2001 à 4 %. Le Groupe Canal+ enregistre de très bons résultats commerciaux sur ses offres numériques. La base d'abonnés au numérique progresse en effet de 18 %, avec 6,3 millions d'abonnés au 31 décembre 2001. Une évolution qui conforte la décision du Groupe d'avoir choisi le numérique comme relais de croissance. Le Groupe est le premier éditeur européen de chaînes thématiques, avec une présence de plus de 40 chaînes dans 16 pays européens ainsi qu'en Amérique latine et au Brésil.

Dans la distribution cinématographique, le Groupe Canal+ à travers StudioCanal est présent (par le biais de filiales et d'accords) en France, en Allemagne, en Belgique, en Suisse,

en Italie, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Dans le secteur des technologies, le Groupe Canal+ à travers Canal+ Technologies vend sa technologie partout dans le monde, en Europe, aux Etats Unis et en Asie.

Evolution Récente

- A la suite de l'OPA de Groupe Canal+ et RTL Group sur les actions Sportfive, les sociétés Groupe Canal+ , RTL Group et Monsieur Jean-Claude Darmon détiennent de concert 97,80 % du capital. Une note d'information a été visée par la COB à cette occasion sous le n° 02-043 en date du 21 janvier 2002. Elle est consultable sur le site www.cob.fr, rubrique Sophie.
- En Italie, Vivendi Universal et le Groupe Canal+, actionnaire de Tele+, ont conclu en février 2002 un accord avec le Groupe News Corporation concernant l'acquisition de la plate-forme de télévision numérique italienne Stream. La procédure d'examen de cet accord auprès des autorités italiennes de la concurrence est dans sa phase finale.

Environnement concurrentiel

La multiplication des canaux de diffusion, rendue possible par la technologie numérique sur le câble, le satellite et plus récemment sur le réseau hertzien, a entraîné l'arrivée de nouveaux entrants dans le secteur de la télévision à péage. La concurrence reste généralement à un niveau national, en raison des spécificités de chaque pays. Cependant, dans l'univers des thématiques, on assiste à un développement international de labels initié par des sociétés de communication et des studios américains, tels que MTV, Fox Kids... Le public est de plus en plus attiré par des chaînes ciblées à forte personnalité. En France, les concurrents du Groupe Canal+ (présent notamment à travers Canal+, CanalSatellite et NC Numéricable) incluent Télévision par Satellite (TPS)

ainsi que certains câblo-opérateurs. En Espagne, le Groupe (à travers Sogecable) est en concurrence avec Via Digital (la filiale de Telefonica), l'opérateur terrestre numérique Quiero et divers câblo-opérateurs. Dans le secteur du cinéma, StudioCanal est un acteur européen dans la production et la distribution de films cinématographiques et de programmes de télévision. Les principaux concurrents dans ce secteur sont les autres producteurs américains et nationaux.

Environnement réglementaire

Les métiers de la communication en Europe sont soumis à des lois et règlements nationaux, gérés par des autorités de tutelle telles que le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) en France. Ces autorités accordent en règle générale des licences de diffusion renouvelables. En France, Canal+ détient une licence de diffusion de télévision à péage via le réseau hertzien. Le CSA a renouvelé la licence de Canal+ pour une période de cinq ans commençant en décembre 2000. Groupe Canal+ exerce son activité en Belgique, en Espagne, en Italie, aux Pays Bas, en Pologne et dans les pays nordiques, en accord avec les réglementations de chacun de ces pays.

Du fait de son autorisation de diffusion française, Canal+ est soumis aux réglementations suivantes : (i) son capital ne peut être détenu à plus de 49 % par un actionnaire unique (ii) 60 % des films diffusés par la chaîne doivent être des films européens et 40 % doivent être d'expression originale française. Lors de chaque exercice, Canal+ consacre 20 % de son chiffre d'affaires de l'exercice précédent à l'acquisition de droits de diffusion de films, dont 9 % à des films d'expression originale française et 3 % à d'autres films européens. Les réglementations belge, espagnole, italienne, néerlandaise et polonaise prévoient aussi des niveaux de financement de contenus européens et nationaux.

Activité des métiers

Télévision et Film

La Communauté européenne a également adopté une série de directives sur la propriété intellectuelle, le commerce électronique, la protection de données et les télécoms.

Matières premières

L'essentiel des achats du Groupe Canal+ trouve leur origine dans l'approvisionnement en films de cinéma et en événements sportifs, diffusés sur les antennes des chaînes du Groupe. Le Groupe contribue à sécuriser son approvisionnement en matière de programmes à travers notamment des contrats d'exclusivité à moyen terme, portant sur la diffusion des productions à venir de studios américains. En matière de sport, des contrats de plusieurs années sont signés avec les clubs et fédérations sportives. Les principaux droits de diffusion acquis concernent le Championnat de France de football jusqu'à l'an 2004, les droits de retransmission de la Ligue des Champions jusqu'à l'an 2003 et les droits nationaux et internationaux de certains clubs italiens, dont Juventus de Turin, Inter de Milan, Milan AC.

Facteurs de risques

COMMERCIAL

- Environnement très concurrentiel sur tous les marchés.
- Arrivée de la télévision numérique terrestre, en particulier en France.

RÉGLEMENTATION

- Secteur fortement réglementé en France.

TECHNIQUE

- Piratage, en particulier en Italie.

ACHAT

- Augmentation des droits de diffusion, football en particulier.

DÉPENDANCES ÉVENTUELLES

Pas de dépendances spécifiques, hormis celles résultant de facteurs de risques décrits ci-dessus.

Le groupe dispose pour les besoins de son activité :

- d'une autorisation d'émettre octroyée par le CSA en France ;
- de licences technologiques (contrôle d'accès, interactivité) pour la mise en œuvre de ses terminaux numériques ;
- de contrats de distribution avec les chaînes thématiques pour ses bouquets numériques ;
- d'accords signés avec les instances représentatives du cinéma français ;
- d'accords signés avec les organismes de droits d'auteur (SACD, SACEM...)

Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement encourus pour le Groupe Canal+ en 2001 s'élèvent à 48 millions d'euros, et concernent principalement les nouvelles technologies numériques et de traitement de l'image.

Universal Studios Group

Activités

Universal Studios Group (USG) est un acteur de référence dans plusieurs secteurs, dont :

- La production de films et leur distribution internationale, en salle, sur support vidéo et DVD, ainsi qu'à la télévision.
- La production et la distribution internationale de programmes de télévision.
- L'exploitation internationale, sous licence, de produits dérivés.
- L'exploitation, dans le monde entier, de parcs à thèmes, de centres de divertissement et de chaînes de magasins spécialisés, dont USG est propriétaire.

PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE FILMS ET DE PROGRAMMES DE TÉLÉVISION

Universal Studios, Inc. ('Universal'), par l'intermédiaire de Universal Pictures (division de Universal City Studios, Inc.), est l'un des principaux producteurs et distributeurs de longs métrages cinématographiques et de programmes de télévision à l'échelle mondiale. Universal produit des longs métrages qui sont d'abord exploités en salle, puis sur d'autres supports, qu'il s'agisse de vidéo ou de DVD, ou encore de télévision à péage, de vidéo à la demande, de paiement à la séance, ou de télévision à réception directe.

Les principaux marchés mondiaux de la distribution cinématographique décrite au paragraphe précédent sont les Etats-Unis, le Canada, l'Union européenne, l'Asie et le Pacifique, ainsi que l'Amérique latine.

Parmi les films à grand succès produits au cours des trois dernières années, figurent la *Momie*, le *Retour de la Momie*, *Le Grinch*, ainsi que *Un homme d'exception*, récemment salué par la critique. Universal produit en outre pour la télévision, les réseaux câblés et le marché de la vidéo des programmes d'animation ou d'action tous publics, des reality shows, des talk shows et des émissions de comédie.

Universal, par l'intermédiaire d'un certain nombre de filiales détenues en propre, distribue ses films directement en salle aux Etats-Unis et au Canada. Dans le reste du monde, la distribution est assurée par United International Pictures ("UIP"), une joint-venture détenue à parts égales par Universal Studios International B.V. (filiale de Universal détenue en propre) et par Paramount Pictures International. Aux termes d'un accord conclu avec DreamWorks SKG, Universal assure aussi la distribution en salle des films de DreamWorks dans les pays autres que les Etats-Unis et le Canada.

A l'heure actuelle, l'important catalogue de produits télévisés Universal est distribué aux Etats-Unis par USANi LLC, filiale de USA Networks, Inc., et dans le reste du monde, par Universal Studios International B.V.

La distribution du catalogue Universal en cassettes vidéo et en DVD est assurée aux Etats-Unis par des filiales de Universal détenues en propre et, à compter de 2002, dès lors qu'expirera un accord de distribution conclu avec Columbia/Tri-Star Home Video, elle le sera à l'international par Universal Pictures International B.V., filiale de Centenary SARL. Aux termes d'un accord conclu avec DreamWorks SKG, Universal assure aussi la distribution des produits vidéo DreamWorks dans le monde entier.

Parcs à thèmes et centres de divertissement

Universal Studios Recreation Group (USRG) est un leader des parcs à thèmes, avec ses parcs célèbres Universal Studios Hollywood à Los Angeles, Universal Studios Florida et Universal's Islands of Adventure à Orlando, en Floride ; Universal Studios Japan à Osaka ; et Universal Studios Port Aventura en Espagne, près de Barcelone. USRG exploite en outre les centres commerciaux et centres de loisirs tels que CityWalks qui jouxtent ses parcs à thèmes de Los Angeles et d'Orlando, ainsi qu'une chaîne de plus de 670 boutiques Spencer Gifts aux Etats-Unis, au Canada et au Royaume-Uni. Universal détient également des participations importantes dans trois hôtels du parc d'Orlando et deux hôtels en construction sur le site de Port Aventura.

Nouveaux produits et services 2001

Dans le cadre de sa stratégie visant à fournir ses contenus sur le plus grand nombre de plates-formes possible, Universal a beaucoup progressé dans le domaine de la distribution numérique en s'associant avec quatre autres majors pour former Movielink, le premier service de distribution de films à la demande accessible sur Internet à haut débit aux Etats-Unis. De plus, Universal est devenue la première des majors à concéder officiellement des droits de vidéo à la demande à In Demand, principal réseau câblé de paiement à la séance aux Etats-Unis.

Environnement

CONCURRENCE DANS LES ACTIVITÉS CINÉMA ET TÉLÉVISION

Aux Etats-Unis, le secteur est caractérisé par la présence de huit majors et de plusieurs indépendants qui se livrent une

concurrence très vive dans tous les domaines de la production, de l'acquisition de droits et de la distribution cinématographiques. Ces majors sont Universal Pictures, The Walt Disney Company, Warner Bros., DreamWorks SKG, Paramount Pictures Corporation, Metro-Goldwyn-Mayer Studios, Inc., Twentieth-Century Fox Film Corporation et Sony (par l'intermédiaire de Columbia/Tri-Star et de Sony Pictures). La concurrence oppose les 'majors' américaines non seulement les unes aux autres, mais aussi aux sociétés indépendantes pour tout ce qui est produits, collaborateurs, et recettes escomptées de la distribution de films sur tous supports. Les parts de marché des différents acteurs sont sujettes à d'importantes fluctuations selon les films, les types de distribution, les zones géographiques et les années, en raison de la volatilité du succès commercial des produits cinématographiques auprès du grand public. Dans les pays autres que les Etats-Unis et le Canada, UIP, la joint-venture de distribution en salle de Universal, est en concurrence avec d'autres distributeurs pour les sorties internationales. En 2000 et 2001, Universal Pictures s'est classé numéro 2 aux Etats-Unis pour ce qui est de sa part du marché de la distribution en salle.

CONCURRENCE DANS LE SECTEUR DES PARCS À THÈMES

Universal Studios est en vive concurrence avec d'autres grands exploitants de parcs à thèmes tels que, notamment, The Walt Disney Company, les Anheuser Busch Companies, Paramount Parks, Six Flags Theme Parks, Inc. et Cedar Fair, L.P. En termes de fréquentation annuelle, Universal Studios occupe la troisième place, à la fois aux Etats-Unis et sur le plan international (derrière Disney et Six Flags).

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE
DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION
CINÉMATOGRAPHIQUES

Aux Etats-Unis, la production et la distribution cinématographiques ne sont pas soumises à tutelle en raison des protections conférées par la Constitution aux œuvres d'expression. Il existe cependant nombre de lois et règlements qui, au niveau fédéral, au niveau des Etats, et au niveau des collectivités locales, déterminent la manière dont s'exercent ces activités ; ces lois et règlements régissent notamment les droits d'auteurs, les droits afférents aux marques, les pratiques monopolistiques, la discrimination et les questions de protection de l'environnement, de santé et de sécurité. De plus, bon nombre d'institutions publiques exercent, au niveau fédéral ou au niveau des Etats, un droit de regard sur les activités du secteur ; et peuvent même, dans certains cas, enquêter ou prendre des mesures contraignantes en rapport avec certaines pratiques industrielles. Tel est notamment le cas du United States Department of Justice, de la Federal Trade Commission, du Department of Labor, de la Equal Employment Opportunity Commission, de la Environmental Protection Agency et de la Occupational Health and Safety Administration et, en Californie, des services de l'Attorney General, du Department of Toxic Substances et de la California Division of Industrial Relations. Universal Studios, par le biais de toute une série de politiques internes et de procédures de vigilance, s'autorégule dans bon nombre de ces domaines. Certaines activités de Universal Studios sont de plus régulées par un 'consent decree' (accord amiable) et par des engagements volontaires. Aux Etats-Unis, la distribution et la présentation publique d'œuvres cinématographiques sont en effet régulées par un accord amiable défini à l'occasion de l'affaire *U.S. v Paramount Pictures, Inc* en 1950 ; cet accord interdit aux distributeurs de se livrer à certains agissements, dont les ententes sur les prix et les ventes liées, et les oblige à concéder leurs droits de licence par film et par

salle, plutôt que de manière groupée. Dans les pays de l'Union européenne, Universal Studios voit ses activités régulées par un engagement concernant la vente de droits aux télévisions à péage qui va, pendant un laps de temps limité, s'appliquer à certaines filiales du Groupe Canal+, ainsi que par un engagement souscrit, dans le domaine de la distribution cinématographique, par United International Pictures, la joint venture qui distribue les longs métrages d'Universal en salle en dehors des Etats-Unis et du Canada. Un engagement souscrit auprès du Ministère du Patrimoine canadien régule de plus certaines activités de Universal Studios Canada. Le respect des lois, règlements, accord amiable et engagements évoqués dans le présent paragraphe n'a pas d'incidence matérielle sur les activités de Universal Studios.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE
DU SECTEUR DES PARCS À THÈMES

Universal Studios exploite des parcs à thèmes dans divers pays du monde, dans le respect des normes de santé, de sécurité et de protection de l'environnement les plus rigoureuses qui soient. En Californie, une loi récente (entrée en vigueur en janvier 2001), et ses décrets d'application, actuellement en cours d'élaboration, va réguler la manière dont la société documente et signale certains incidents se produisant sur des attractions permanentes ayant entraîné le décès ou l'invalidité grave de passagers. La pleine application de ces dispositions nouvelles ne devrait pas avoir d'incidence matérielle sur les activités de Universal Studios.

Matières premières

La matière première la plus largement utilisée dans la production cinématographique est la pellicule non exposée. Universal achète de la pellicule non exposée auprès de grands fabricants de produits photo situés aux Etats-Unis ou ailleurs. L'offre de pellicule non exposée est conséquente

Activité des métiers

Télévision et Film

et l'approvisionnement n'a jamais posé de problème. Le prix de la pellicule non exposée a jusqu'ici fait preuve d'une faible volatilité et Universal a de plus réduit sa vulnérabilité aux éventuelles fluctuations de prix en négociant des accords à long terme avec ses fournisseurs.

Facteurs de risque

Le succès commercial que l'on peut escompter de la distribution de produits cinématographiques et télévisés dépend de l'acceptation desdits produits par le grand public, acceptation qui est difficile à prévoir. De plus, il s'agit là d'un marché fortement concurrentiel, où des produits rivaux font souvent l'objet de sorties simultanées. L'incapacité à produire des films et des programmes de télévision qui connaissent un grand succès commercial fait partie, avec la vive concurrence qui caractérise cette activité, des risques inhérents de l'activité Télévision et Film.

Le progrès technologique et la conversion des films de cinéma et des programmes de télévision en formats numériques ont facilité la production, la transmission et le "partage" de copies illicites d'excellente qualité de films de cinéma, sur cassette vidéo ou DVD, à partir de diffusions prévues pour un paiement à la séance, de décodeurs ou autres appareils non autorisés, ou encore à partir de diffusions télévisées à réception libre, non autorisées par des accords de licence. Les copies non autorisées et le piratage font concurrence aux ventes licites des mêmes produits. L'activité Télévision et Film est ainsi tributaire du respect des réglementations régissant le respect des droits d'auteur. Le fait que l'indemnisation des dommages imputables à des copies illicites se heurte parfois à des difficultés judiciaires ou à des lacunes de la loi constitue une menace pour les activités Télévision et Film, tout comme le fait que la piraterie chronique dans certaines parties du monde soit si difficile à contenir.

Le terrorisme et les menaces de terrorisme présentent un risque pour les parcs à thèmes, les centres de divertissement, les hôtels et autres activités tributaires du tourisme. Ces menaces pourraient aussi présenter un risque pour la distribution en salle de produits cinématographiques.

Les données de marché relatives à l'activité cinématographique d'Universal Studios Group proviennent du MPAA (Motion Picture Association of America). Les données de marché relatives aux activités non-cinématographiques proviennent d'Universal Studios Group.

USA Networks, Inc.

Le 17 décembre 2001, USA Networks, Inc. (USA) et Vivendi Universal ont annoncé une transaction aux termes de laquelle les actifs de divertissement de USA, comprenant USA Cable, Studios USA et USA Films, seraient intégrés dans Vivendi Universal Entertainment, une nouvelle joint-venture contrôlée par Vivendi Universal.

Aux termes de cette opération, USA qui prendra la dénomination de USA Interactive regroupera au sein de son pôle interactif les divisions et filiales suivantes : Home Shopping Network comprenant HSN International et HSN.com ; Ticketmaster qui exploite Ticketmaster, Ticketmaster.com, Citysearch et Match.com ; Expedia, Inc. ; Hotel Reservations Network ; Precision Response Corporation ; Electronic Commerce Solutions et Styleclick.

Les différentes activités de USA Interactive sont réparties en « Entités opérationnelles » et « Entités émergentes ».

Entités opérationnelles

- *HSN – U.S.* qui comprend principalement les chaînes de télévision HSN et America's Store, ainsi que HSN.com.
- *Ticketing Operations*, composé essentiellement de Ticketmaster et Ticketmaster.com, qui fournit des services automatisés de billetterie en ligne et traditionnels.
- *Expedia*, l'une des principales agences de voyage. En ligne, offrant une gamme complète de services.
- *Hotel Reservations Network*, leader de la centralisation de chambres d'hôtel en vue de leur revente à la clientèle.
- *Precision Response Corporation*, un des leaders de la sous-traitance de services d'assistance tant aux grandes entreprises qu'aux sociétés à forte croissance axées sur Internet.
- *Match.com*, qui exploite un service de rencontres en ligne.

Entités émergentes

- *HSN – International*, qui comprend principalement une activité de commerce électronique de USA, basée en Allemagne, et Home Shopping Espanol, chargée du commerce électronique en langue espagnole à l'usage de la clientèle résidant aux Etats-Unis, à Porto Rico et au Mexique.
- *Citysearch*, réseau de sites locaux de guides touristiques qui fournit principalement du contenu original sur les grandes villes des Etats-Unis et de pays étrangers, ainsi que des indications pratiques sur la façon de procéder en ligne.
- *USA Electronic Commerce Solutions*, qui propose des solutions commerciales intégrées en ligne.
- *Styleclick*, fournisseur de services et de technologies en matière de commerce électronique.

Structure de l'entreprise

Plusieurs des sociétés de USA sont actuellement détenues par deux filiales qu'elle ne contrôle pas à 100 %, Home Shopping Network, Inc. (Holdco) et USANi LLC. USA conserve le contrôle et la gestion de Holdco et de USANi LLC, et gère les sociétés détenues par USANi LLC, pratiquement de la même manière que si elle les détenait directement par le biais de filiales à 100 %. Liberty Media Corporation (Liberty) et Vivendi Universal, par le biais de Universal Studios, Inc (Universal) et d'autres filiales, détiennent également des parts importantes dans ces deux filiales.

Historique

USA a été constituée en juillet 1986, dans l'Etat du Delaware, sous la dénomination de Silver King Broadcasting Company, Inc., en tant que filiale de Home Shopping Network, Inc. (ci-après « Holdco »). Le 28 décembre 1992, Holdco a distribué le capital de USA à ses actionnaires.

En décembre 1996, USA a fusionné avec Savoy Pictures Entertainment, Inc. (Savoy) et avec Holdco qui sont ainsi devenues ses filiales. Parallèlement à ces fusions, USAi a modifié la dénomination de Silver King Broadcasting Company, Inc. Qui est devenue HSN, Inc. En février 1998, dans le cadre de l'opération réalisée avec Universal décrite ci-dessous, la Société a changé de nom pour prendre celui de USA Networks, Inc.

Création de Vivendi Universal Entertainment

Vivendi Universal détient 41 % de USA qui est consolidée par mise en équivalence. Le 17 décembre 2001, Vivendi Universal et USA annonçaient la conclusion d'un accord aux termes duquel les actifs de divertissement de USA étaient acquis par Vivendi Universal pour créer une joint

Activité des métiers

Télévision et Film

venture qui intégrerait également les activités cinématographiques, télévisuelles et les parcs à thèmes d'Universal Studios, Inc., filiale de Vivendi Universal. Une fois l'opération réalisée, la nouvelle entité sera contrôlée par Vivendi Universal et ses filiales, qui détiendront 93,06 % de ses parts, le reste étant respectivement détenu par USA et ses filiales (à hauteur de 5,44 %) et par Barry Diller (pour 1,5 %).

USA Interactive

HOME SHOPPING NETWORK

Home Shopping Network distribue toute une gamme de services et de biens de consommation par le biais de programmes de télé-achat, interactifs avec le client, transmis en direct par satellite à des systèmes de télévision câblés, des stations de diffusion affiliées et aux foyers équipés d'antennes paraboliques. Home Shopping Network gère trois programmes de télé-achat aux Etats-Unis, diffusés 24 heures sur 24 et sept jours sur sept : HSN et America's Store, en langue anglaise, et HSE (Home Shopping en Español), en espagnol.

HSN.COM

Home Shopping Network exploite le site de commerce électronique, HSN.com. Ce site lui sert de seconde vitrine commerciale, permettant à ses clients de faire leurs achats à partir de l'ensemble du catalogue de Home Shopping Network et de disposer ainsi d'un vaste choix de produits, plutôt que de ne disposer que des produits ponctuellement présentés dans les émissions de Home Shopping Network.

BILLETTERIE

Ticketmaster est un des leaders mondiaux des services de billetterie automatisés, avec plus de 6 200 clients aux Etats-Unis et à l'étranger, y compris de nombreux centres de loisirs parmi les plus connus, des promoteurs et des détenteurs de licences pour des événements sportifs professionnels. Ticketmaster est également une des premières sociétés de commerce électronique et des portails qui fournit, sur le plan local, des services et du contenu destinés à aider les clients à réaliser leurs opérations en ligne. Parmi les principales activités en ligne de Ticketmaster, on peut citer la billetterie, les rencontres, les guides touristiques et les réservations de camping. Parmi les sites web de Ticketmaster on compte, entre autres : ticketmaster.com, Match.com, citysearch.com, reserveamerica.com, museum-tix.com, ticketweb.com, evite.com et livedaily.com. Les activités de Ticketmaster sont organisées selon trois axes : la billetterie, les rencontres et les guides touristiques de grandes villes.

EXPEDIA

Expedia® est l'une des plus importantes agences de voyage américaines offrant en priorité des services en ligne : en 2001, elle a été classée au septième rang des agences de voyage américaines par Travel Weekly. Expedia propose l'organisation de voyages sur des sites web hébergés par Expedia.com®, Expedia.co.uk, Expedia.de, Expedia.ca™, Expedia.nl et Expedia.it. Elle fournit également ces mêmes services par le biais de Voyages-sncf.com, dans le cadre d'une joint venture avec la SNCF, société nationale des chemins fers français.

RÉSERVATIONS DE CHAMBRES D'HÔTEL

Hotel Reservations Network est une des principales centrales de réservation d'hôtel et autres modes d'hébergement. Cette société s'engage auprès des propriétaires d'hôtels et autres hébergements à réaliser par avance des achats groupés, à prix de gros, d'un volume important de chambres dont elle garantit l'occupation et qu'elle revend à ses clients souvent à des prix très inférieurs à ceux affichés. Les relations qu'elle entretient avec ses fournisseurs permettent, en outre, souvent à Hotel Reservations Network de proposer à ses clients des solutions de remplacement en cas d'indisponibilité à une certaine date. Au 31 décembre 2001, Hotel Reservations Network avait signé des accords avec plus de 4 500 établissements d'hébergement sur 178 des principaux marchés d'Amérique du Nord, des Caraïbes, d'Europe de l'ouest et d'Asie.

TÉLÉSERVICES

Precision Response Corporation et ses filiales (ci-après « PRC ») est l'un des leaders de la fourniture, en sous-traitance, de tous types de services d'aide à la clientèle. Elle dispose d'un éventail totalement intégré de centres d'appels traditionnels et de services d'assistance en matière d'échanges électroniques, qui ont pour vocation d'aider les consommateurs des produits de ses clients (grandes entreprises aussi bien que sociétés axées sur Internet).

MATCH.COM

Match.com est l'un des premiers services de rencontres en ligne qui offre à des adultes célibataires la possibilité de rencontrer d'autres célibataires en toute convivialité et discrétion. Match.com, conjointement avec One & Only Network, autre société de rencontres en ligne acquise par Ticketmaster en septembre 1999 et qui fait partie du réseau

Matchcom, compte plus de 2,5 millions de membres répertoriés avec fiches descriptives. Au 31 décembre 2001, l'activité « rencontres » comptait 382 150 abonnés payants.

CITYSEARCH

Citysearch.com est un réseau de sites de guides touristiques, qui propose un contenu principalement local concernant les grandes villes des Etats-Unis et d'autres pays, ainsi que des outils pratiques pour réaliser des opérations en ligne. Les guides contiennent des informations de source locale, régulièrement mises à jour, sur les manifestations artistiques ou les spectacles, les bars et restaurants, les divertissements, les activités municipales et commerciales (boutiques et services professionnels), le secteur immobilier, ainsi que sur les événements sportifs et la météo au niveau local.

USA ELECTRONIC COMMERCE SOLUTIONS

USA Electronic Commerce Solutions (ci-après « ECS ») a été créée en octobre 1999. Elle donne à des tiers la possibilité de tirer profit de plus de 20 ans d'expérience dans la vente de détail et la communication électroniques aux Etats-Unis, de se lancer dans la vente directe et d'améliorer leurs compétences en marketing direct. ECS propose des solutions intégrées évolutives dans le domaine du commerce électronique, du merchandising, du marketing, des télé-services ainsi que de l'assistance et de la satisfaction du client en ligne.

STYLECLICK

Styleclick, filiale majoritairement détenue par USA, propose une technologie et des services de commerce électronique à des sociétés qui recherchent des stratégies en ligne

Activité des métiers

Télévision et Film

efficaces et rentables. Styleclick leur offre une gamme de services et de produits, comprenant la conception et le développement de leur site, la mise en image et la présentation de leurs produits, le merchandising, les ventes en ligne, les techniques de visualisation et de merchandising. Parallèlement à l'exploitation de ces sites, Styleclick offre également un service d'assistance et de satisfaction client, par le biais de ses prestataires de services, dont certains sont des sociétés affiliées à USA.

USA Entertainment

CÂBLE ET STUDIOS

USA Cable

USA Cable exploite quatre réseaux de télévision aux Etats-Unis fonctionnant 24 heures sur 24, sept jours sur sept, financés par la publicité : USA Network, Sci Fi Channel, Trio et NewsWorld International (ci-après « NWI »). Ils sont tous les quatre distribués dans les 50 Etats américains et à Porto Rico par satellite pour être diffusés par des systèmes de télévision câblée et de diffusion directe par satellite, ainsi qu'auprès des possesseurs d'antennes paraboliques par des répéteurs de satellites dont USA Cable est propriétaire ou locataire. Tous les systèmes de télévision câblée et tous les individus possédant une parabole aux Etats-Unis et sur les territoires et possessions américains, qui disposent d'équipements de réception par satellite standards, sont en mesure de recevoir les programmes de USA Cable. Depuis sa création en 1977, USA Network est devenu l'un des réseaux nationaux de télévision par satellite le plus largement distribué et regardé. Selon Nielsen Media Research, au 31 décembre 2001, USA Network touchait une audience de près de 85,2 millions de foyers américains (soit 81 % du total des foyers possédant un poste de télévision). En 2001, USA

Network a occupé la seconde place en termes d'audience sur l'ensemble du réseau américain de télévision par câble, avec une audience moyenne en prime-time de 1,7 pendant les 12 mois (Source : Nielsen Media Research). USA Network est un réseau de divertissement à vocation généraliste : il propose des séries et des films originaux, des films sortis en salles, des séries télévisées hors réseau, ainsi que les principaux événements sportifs, afin d'attirer le public disponible à différentes heures de la journée. En règle générale, la programmation de USA Network cible les téléspectateurs de la tranche d'âge comprise entre 25 et 54 ans.

Depuis sa création en 1992, Sci Fi Channel a été l'un des réseaux par satellite ayant enregistré la plus forte croissance. Selon Nielsen Media Research, au 31 décembre 2001, Sci Fi Channel était reçu par près de 77 millions de foyers américains (soit 73 % de l'ensemble des foyers américains équipés d'un poste de télévision) et couvrait pratiquement tout le territoire. Sci Fi Channel propose des programmes de science-fiction, d'horreur et sur des phénomènes imaginaires ou paranormaux qui ciblent les 25 à 54 ans. Selon Nielsen Media Research, Sci Fi Channel a enregistré une audience moyenne en prime-time de 0,8 pendant l'année 2001, ce qui le place parmi les dix meilleurs réseaux par rapport à sa cible de population. C'est le début de sa seconde année en tant que principal fournisseur de séries dramatiques originales diffusées en prime-time sur le câble.

En plus des services décrits ci-dessus, Sci Fi Channel possède son propre site web, SCIFI.COM, lancé en 1995. SCIFI.COM dispose d'un grand potentiel en matière de science-fiction en ligne et propose des divertissements originaux, des informations quotidiennes, des longs métrages, des jeux et des événements spéciaux, tous tournant autour de la science fiction, de faits scientifiques, de l'imaginaire, de l'horreur et du paranormal.

Les chaînes Trio et NWI ont été achetées par USA Cable à la Canadian Broadcasting Corporation (ci-après « CBC ») et à Power Broadcasting Inc. en mai 2000. Trio, relancée en juin 2001 sous forme de « télévision des arts populaires », propose ce qu'il y a de mieux en matière de films, de mode, de musique, de théâtre et de culture populaire. NWI est une chaîne d'informations internationales, en continu, avec un journal toutes les heures ainsi que des magazines d'actualité de plus longue durée. Au 31 décembre 2001, Trio et NWI touchaient respectivement plus de 14 et 10 millions de foyers américains.

Programmation et transmission. Le catalogue des programmes de USA Network propose des séries originales, produites en exclusivité pour son compte (par ex. *Combat Missions*, *Dead Zone*) et environ 10 à 15 films également produits en exclusivité chaque année. Il comprend également des séries hors-réseau telles que *JAG*, *Nash Bridges*, *Walker, Texas Ranger*, *Law and Order : Special Victims Unit* et *Law and Order : Criminal Intent*, ainsi que des longs métrages à succès, sortis en salle. USA Network diffuse la *AFI Life Achievement Awards*, le *Eco-Challenge*, assure la couverture exclusive en milieu de semaine de l'*U.S. Open* de tennis, de l'*exposition canine du Westminster Kennel Club* et une couverture complète, dès leur début, des *Masters*, de la *Ryder Cup* et des principales manifestations du Tour PGA de golf.

Le catalogue des programmes de Sci Fi Channel comprend des programmes originaux tels que *Crossing Over With John Edward*, *Farscape*, *Stargate : SG-1* et *Riverworld*. De plus, Sci Fi propose les meilleures émissions de science fiction du passé, avec des séries très populaires allant de *The Twilight Zone* à *Lost in Space*, et aux premiers épisodes de *Star Trek*, en numérique. La chaîne met en permanence son catalogue à jour en y ajoutant des programmes de science fiction populaires tels le nouveau *Strange World*, *The Outer Limits*, *Tales From The Crypt*, *Earth : Final Conflict* et *Babylon 5*.

Parmi les programmes de Trio, on peut citer des séries et émissions spéciales originales en exclusivité ainsi que des séries achetées. En 2002, Trio diffusera sa première série originale, *The Score*, réalisée par les producteurs légendaires Phil Ramone et Norman Lear. La chaîne prévoit également plusieurs émissions spéciales originales ainsi que la couverture exclusive au niveau national du *New Orleans Jazz and Heritage Festival 2002*. Parmi les programmes achetés, figurent des films à succès, des concerts classiques, les magazines de culture pop « Media TV », « Hot Type » et « The Designers », ainsi que des séries prises sur le vif, à présentation unique, comme *Rowan & Martin's Laugh-In* et l'émission *Sessions at West 54th St.*, récompensée par un prix.

Les programmes de NWI démarrent, au début de chaque heure, par le bulletin d'information *International Newsfirst*, qui couvre les dernières nouvelles en provenance du monde entier, y compris dans les domaines économique, sportif, météorologique et des loisirs. Tout au long de la journée, NWI diffuse également des journaux d'informations internationales, provenant de diffuseurs sous licence au Mexique, en Russie, en Chine, en Allemagne, au Japon et au Canada, qui sont présentés dans leur langue d'origine et traduits en anglais. Dans le cadre d'un contrat de fourniture à long terme, les programmes de NWI sont produits par CBC au Canada.

USA Cable utilise à plein temps quatre répéteurs sur deux satellites de communication nationaux. Il dispose de systèmes de « protection » en cas de défaillance de ses répéteurs. Si le service fourni par l'opérateur à un client est « protégé », il est possible, en cas de défaillance du répéteur, d'en utiliser de remplacement (c'est-à-dire des répéteurs de rechange ou non attribués) sur le satellite. S'il n'y a pas de répéteur de remplacement, le client « protégé » remplacera un client de répéteur « non prioritaire » sur le même satellite. L'opérateur entretient également un satellite de protec-

tion et en cas de défaillance totale d'un satellite, tous les répéteurs « protégés » sont déplacés vers le satellite de protection disponible sur la base du « premier défaillant, premier servi ».

Studios USA

Par le biais de Studios USA, USA produit et distribue des programmes destinés à être initialement diffusés à la télévision et sur cassettes vidéo, sur le marché américain et les marchés internationaux. Ces productions comprennent des programmes originaux pour les réseaux de télévision et la souscription à des programmes exclusifs par le biais de chaînes de télévision locales. Studios USA est également le distributeur national exclusif du catalogue télévisuel d'Universal. Parallèlement aux activités de Studios USA, d'autres sociétés de USA s'occupent du financement et de la distribution de programmes de télévision diffusés sur USA Network et Sci Fi Channel.

Studios USA et les sociétés qui l'ont précédé ont produit des programmes pour les réseaux de télévision dès le début des années 1950. Studios USA est toujours aujourd'hui l'un des principaux fournisseurs de programmes pour les réseaux et de souscription de programmes en première exclusivité. Il produit notamment *Law & Order*, *Law & Order : Special Victims Unit*, *The District*, *Sally* (émission animée par Sally Jessy Raphael), *The Jerry Springer Show* et *Maurycy* (émission animée par Maurycy Povich). Pour la saison 2001/02, Studios USA a lancé une nouvelle série pour CBS, *The Agency*, et deux nouvelles séries pour NBC, produites par Dick Wolf, le créateur de *Law & Order*, intitulées *Law & Order : Criminal Intent* et *Crime & Punishment*. Les séries *Law & Order : Criminal Intent* et *Law & Order : Special Victims Unit* ont toutes deux été reconduites pour la saison 2002/03, tandis que *Law & Order* a été commandée jusqu'à la saison 2004/05. Studios USA détient en général les droits de

distribution étrangers et hors réseau de programmes initialement produits pour les réseaux de télévision ou la souscription en première exclusivité.

La production télévisuelle comprend généralement quatre étapes : l'élaboration, la pré-production, le tournage principal et la post-production. Le cycle production/distribution qui représente la période de temps écoulée entre l'élaboration du produit et sa distribution varie en fonction de facteurs tels que le type de produit et la première forme de présentation. L'activité de production de Studios USA dans le sud de la Californie est concentrée sur les productions d'Universal. Certains programmes de télévision et films sont produits, en tout ou en partie, sur d'autres sites, tant aux Etats-Unis que hors de France.

L'élaboration d'un programme ou d'un film pour la télévision commence par l'exposé des idées et des concepts émis par des producteurs et des auteurs, qui servent de base à une série ou à un téléfilm. Les producteurs et les auteurs sont fréquemment amenés à signer des contrats de longue durée, assurant généralement à Studios USA l'exclusivité de leurs services pendant un à cinq ans pour les producteurs et un à deux ans pour les auteurs. Des contrats à long terme sont également signés avec des personnes de talent susceptibles de réaliser des programmes de comédies et d'œuvres dramatiques ainsi que des souscriptions en première exclusivité. Il en est de même avec des acteurs qui sont ainsi liés à Studios USA pendant une certaine période au cours de laquelle on essaie de les associer à une série en cours d'élaboration. Ces contrats représentent un investissement considérable pour Studios USA.

Clientèle des productions télévisées. Studios USA produit pour les réseaux de diffusion américains des programmes destinés à être présentés en prime-time. Certains programmes télévisés sont initialement diffusés sur les réseaux de

télévision des Etats-Unis sous licence et sont simultanément proposés par voie de souscription hors des Etats-Unis. Dans le passé, les clients des produits de Studios USA étaient concentrés sur les trois principaux et plus anciens réseaux de télévision américains : ABC, CBS et NBC. Ces dernières années, FBC, UPN et WB Network ont créé de nouveaux réseaux, rendant ainsi, dans une certaine mesure, Studios USA moins dépendant de ABC, CBS et NBC et élargissant les débouchés de son produit réseau. Les recettes des contrats de licence sont comptabilisées au titre de l'exercice au cours duquel les films sont télévisés pour la première fois. La programmation comprend plusieurs séries hebdomadaires, y compris les productions ressorties *Law & Order*, *Law & Order : Special Victims Unit*, *The District*, deux nouvelles séries produites par le créateur de *Law & Order*, Dick Wolf, intitulées *Law & Order : Criminal Intent* et *Crime & Punishment* sur NBC et *The Agency* sur CBS.

Distribution. Pendant les premières années de production d'une série en prime-time pour des réseaux de diffusion (*par ex.* les saisons une à quatre), les recettes générées tant par le réseau national que sur le plan international ne couvrent généralement pas les coûts de production. Il est donc possible que les séries restent déficitaires jusqu'à ce qu'elles aient été vendues sur le marché domestique de la souscription. Elles ne peuvent être proposées sur le marché de la souscription hors réseau qu'à la fin de la période d'exclusivité accordée à un réseau, généralement au mois de septembre suivant la fin de la troisième ou quatrième saison (ou de la saison suivante si la série était prévue pour une demie saison). Pour une série qui marche, le processus de vente par souscription commence habituellement au cours de la seconde ou troisième saison de diffusion sur le réseau.

Studios USA distribue actuellement ses programmes sur le marché américain. Studios USA est en outre le distributeur national exclusif de l'important catalogue de programmes

télévisés d'Universal qui remonte aux années 50 et comprend des séries telles que *Alfred Hitchcock Présente*, *The Virginian*, *Marcus Welby, M.D.*, *Dragnet*, *Colombo*, *Kojak*, *The Rockford Files*, *Murder She Wrote*, *Magnum P.I.*, *Miami Vice*, *Coach* et *Northern Exposure*.

De plus, Universal possède actuellement, à quelques rares exceptions près, les droits exclusifs de distribution dans le monde entier de tous les programmes de Studios USA. A cet égard, Universal a conclu avec des diffuseurs de télévision internationaux plusieurs contrats portant sur la durée et le volume qui incluent les programmes produits par Studios USA, notamment en Allemagne, en France, en Espagne, en Italie et au Royaume-Uni.

USA Films

USA Films comprend deux entités opérationnelles : production et distribution de films de long métrage (par le biais des filiales de USA Films, October Films et Gramercy Pictures) et distribution de cassettes vidéo (par le biais de USA Home Entertainment). L'entité films achète, produit et distribue des films diffusés en salles. En 2001, onze films sont sortis en salle, parmi lesquels *Gosford Park* et *The Man Who Wasn't There*. *Gosford Park* de Robert Altman a reçu l'Oscar du meilleur scénario original. *Traffic*, sorti le 21 décembre 2000, a généré, au box-office nord-américain, 123 millions de dollars US de recettes, soit le plus gros chiffre brut réalisé à ce jour par USA Films. En 2001, USA Films a été, en parts de marché, le troisième distributeur indépendant de films en salles, devancé par Miramax et New Line. En 2002, USA Films prévoit de distribuer environ dix films, dont *Possession* (une co-production avec Warner Brothers), *Deliver Us From Eva*, *Far From Heaven* et *Huit Femmes*. USA Films octroie directement des licences pour la diffusion de films produits par ses soins à des diffuseurs en salle aux Etats-Unis. Ces films sont généralement diffusés sur le marché des

Activité des métiers

Télévision et Film

cassettes vidéo par le biais de USA Home Entertainment. C'est Studios USA qui s'occupe principalement des ventes à la télévision aux Etats-Unis, tandis que l'exploitation internationale est principalement réalisée par le biais de contrats de licence conclus avec des sous-distributeurs locaux à l'étranger.

EDITION

Vivendi Universal Publishing

Vivendi Universal Publishing (VUP) est un éditeur multi-plate-formes, multi-culturel et international, présent sur sept activités de la création éditoriale : littérature, référence, scolaire, universitaire, jeunesse, jeux et presse. VUP est également présent dans la presse gratuite, la presse professionnelle et l'information santé, ces deux dernières activités étant actuellement en cours de cession.

Activités

VUP fait de la création éditoriale diffusée sur tous types de support, du papier au CD-Rom, de l'Internet au PDA, ainsi que sur des supports dédiés (livres électroniques, cartable électronique...). VUP exerce également des fonctions de logistique et de distribution via certaines de ces filiales, notamment Vivendi Universal Publishing Services.

Recentré sur l'édition, l'un des plus importants marchés du secteur de la communication (85 milliards de dollars US), VUP a une activité peu cyclique et opère sur des secteurs d'activité à fort potentiel de croissance.

SAISONNALITÉ

Les activités de VUP sont soumises à la saisonnalité des produits « grande consommation » classique. Seules les activités scolaires et universitaires sont soumises à 2 types spécifiques de saisonnalité :

- les dates de rentrées scolaires sont un moment fort de l'activité (février au Brésil, septembre en France, Espagne et Etats-Unis).
- les changements de programmes (et « l'adoption » de nouveaux programmes aux Etats-Unis) rythment principalement l'édition éducative.

Comme toute activité de création intellectuelle, les résultats dépendent également de la capacité à publier des œuvres et produits novateurs, créatifs et qui répondent aux attentes des consommateurs.

Activité 2001

En littérature générale, VUP a connu des succès dans ses différentes maisons d'édition grâce à sa politique de création. Ainsi, en France plus de 2 000 nouveaux titres sont parus en 2001 en littérature.

Et toujours, des best-sellers en France, aux Etats-Unis et en Espagne, comme les livres de J.R.R.Tolkien, « *Le Seigneur des Anneaux* », vendus à plus de 5 millions d'exemplaires aux Etats-Unis (Houghton Mifflin), et près de 800 000 en France (Pocket).

En livres de poche, Univers Poche a connu en France une année exceptionnelle avec plus de 20,5 millions de livres vendus.

Plusieurs récompenses ont également été décernées aux maisons du groupe :

- le prix Nobel de littérature 2001, VS Naipaul, est édité en France par Plon,
- « *Le Pianiste* » de Wladyslaw Szpilman (Robert Laffont) a été élu meilleur livre de l'année 2001 par la rédaction du magazine Lire,
- aux Etats-Unis, Houghton Mifflin a également été récompensé, notamment avec « *The Humain Stain* » de Philip Roth qui a reçu le prix PEN/Faulkner de la fiction et « *American Vintage* » de Paul Lukas qui a reçu trois prix : « International Association of Culinary Professionals Award », « James Beard Foundation Award » et le « Veuve Clicquot Award ».

La Référence a continué sa progression mondiale avec Larousse. Le Petit Larousse est toujours un best-seller avec plus d'un million d'exemplaires vendus de sa version française (également un leader en Espagne et en Amérique Latine avec 300 000 exemplaires vendus de El Pequeño Larousse). 2001 a également été l'année du lancement réussi du CD-Rom (version française) de l'« Encyclopédie Universelle Larousse », dont une version espagnole sera lancée en 2002. Enfin, Le Grand Robert (français en 6 volumes), sorti en novembre, a déjà été vendu à près de 17 000 exemplaires.

En édition Scolaire et Universitaire, l'acquisition de l'éditeur américain, Houghton Mifflin a permis de propulser VUP de la cinquième à la seconde place mondiale sur ses marchés.

Hors Etats-Unis, le groupe a connu une bonne rentrée scolaire en France grâce à Nathan (Français, méthodes et techniques de Patrick Wald Lasowski (160 000 exemplaires), Histoire 2^e 2001 de Jacques Marseille (116 000 exemplaires) et Les Cahiers Vacances 2001 Primaire CP, CE1 de Véronique Calle (111 000 exemplaires) et Bordas, ainsi qu'une

rentrée exceptionnelle au Brésil avec Atica & Scipione. En Espagne, Anaya a également édité des best-sellers tels que Lengua 3,4 (Primaire), Lluva, C et al. avec plus de 100 000 exemplaires vendus et Conocimiento del medio 3,4 (primaire) Valera, A et al. avec plus de 82 000 exemplaires vendus.

Dans le domaine Universitaire, le groupe a connu des résultats spectaculaires, notamment avec Dalloz (qui a enregistré en 2001 le plus haut pourcentage de rentabilité du groupe) avec de nombreux succès dont le « Code Civil 2002 » (plus de 75 000 exemplaires vendus), le « Code du travail 2001 » (plus de 44 000 exemplaires) et le « Lexique termes juridiques » (plus de 33 000 exemplaires). Dunod a vendu plus de 22 000 exemplaires du « Plan comptable général 2001 ».

Enfin, le portail éducatif education.com a été lancé en février 2001 en 3 langues (français, anglais et allemand) dans 4 pays (France, Grande Bretagne, Allemagne et Etats-Unis). VUP développe et adapte ses contenus aux différents pays.

En édition interactive pour la Jeunesse, très bonne année européenne pour le studio Coktel qui a lancé avec succès *Adibou 3 Lecture et Calcul* en France, *Adi 5* en Allemagne (160 000 exemplaires vendus), en Italie et en Espagne et les premiers titres d'Adiboud'Chou en anglais, allemand, espagnol et italien.

Aux Etats-Unis, le studio Knowledge Adventure, leader des logiciels éducatifs aux Etats-Unis, a lancé pour la première fois sur consoles sa série à succès JumpStart Learning System. Le studio a également engagé des synergies au sein du groupe Vivendi Universal avec la licence Jurassic Park (380 000 exemplaires avec 3 titres).

VUP est le n°2 mondial des jeux sur PC et Mac (source : PCData, GFK2001). La division jeux de VUP a également

connu de grands succès sur le marché des consoles avec l'intégration du studio Universal Interactive et des lancements spectaculaires, notamment Spyro Season of Ice sur GBA et Crash Bandicoot Wrath of Cortex sur PS2. Blizzard Entertainment a continué à bénéficier du succès mondial de Diablo II, avec le lancement de son extension Diablo II Lord of Destruction.

Sierra Entertainment a lancé en fin d'année Empire Earth sur PC, et enfin Partner Publishing Group a lancé Dark Age of Camelot sur PC.

L'activité Presse de VUP est centrée sur le grand public. Le Groupe Express a fusionné début janvier 2002 avec le Groupe Expansion pour former le Groupe Express-Expansion. En 2001 il a fondé sa maison d'édition, L'Express Editions, et publié *La première guerre du 21^{ème} siècle* (20 500 exemplaires).

En juillet 2001, VUP a acquis Houghton Mifflin, la prestigieuse maison d'édition américaine. Pour financer cette acquisition, la cession des pôles information professionnelle et santé a été engagée (toujours en cours). Le Groupe L'Etudiant a acquis Transfac et Expolangues ce qui renforce sa position de leader français de l'information auprès des jeunes.

VUP est présent en Europe (environ 37 % de son activité 2001), aux Etats-Unis (environ 51 % de son activité 2001), en Amérique latine (environ 6 % de son activité 2001) et dans le reste du monde (environ 6 % de son activité 2001).

VUP est le 3^e éditeur mondial après Pearson (n° 1 mondial) et Bertelsmann (n° 2 mondial) sur ses marchés (édition de livres). (Le classement est établi en utilisant les résultats de ces sociétés en 2001). VUP est le n° 2 mondial de l'édition éducative, un des leaders mondiaux de la référence, le leader en Europe et aux Etats-Unis des CD-Roms éducatifs et le n° 2 mondial des jeux sur PC/Mac.

EVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

La Californie, le plus important marché pour l'édition éducative aux Etats-Unis a adopté, le 9 janvier 2002, les programmes de lecture de la maternelle à la 6^e pour 2002 et les années à venir. Houghton Mifflin a été désigné comme l'un des deux éditeurs retenus par l'Etat grâce à sa série de manuels de lecture A Legacy of Literacy. Pour les niveaux 6-8 ans (de la 6^e à la 4^e) McDougal Littell Reading & Language Arts de Houghton Mifflin a également été adopté (ainsi que les programmes de trois autres éditeurs).

Le 21 janvier 2002, Houghton Mifflin a vu quatre de ses livres pour la jeunesse recevoir la plus haute récompense américaine pour la littérature pour enfants par la "American Library Association" :

The Three Pigs, écrit et illustré par David Wiesner (Clarion Books), a reçu la médaille « *Randolph Caldecott* » attribuée à l'illustrateur du meilleur livre d'images. *A Single Shard* de Linda Sue Park (Clarion Books) a remporté la médaille « *John Newbery* » remise à l'auteur de la meilleure contribution à la littérature américaine. *Black Potatoes: The Story of the Great Irish Famine, 1845-1850* de Susan Campbell Bartoletti (Houghton Mifflin Children's Books) a reçu le prix « ALSC/Robert F. Sibert » décerné à l'auteur du meilleur livre d'information. *Breaking Through* de Francisco Jiménez, toujours chez Houghton Mifflin Children's Books, a reçu un prix spécial « *Pura Belpré* » attribué aux auteurs originaires d'Amérique Latine qui décrivent et célèbrent la culture latine à travers la littérature jeunesse.

Le 18 avril 2002, VUP a signé un accord définitif de cession de 100 % de ses pôles d'information professionnelle et santé aux fonds d'investissement Cinven, Carlyle et Apax. La clôture de cette opération soumise à l'approbation des autorités anti-concurrentielles interviendra le 30 juin prochain. La cession se fait sur la base d'un paiement immédiat de 1,2 milliard d'euros auxquels s'ajouteront des paiements

différés liés à la rentabilité économique de l'opération de LBO. Concomitamment à la cession, Vivendi Universal investira à hauteur de 25 % du capital du LBO aux côtés de Cinven (37,5 %), Carlyle (28 %) et Apax (9,5 %). L'ensemble de l'opération, net des réinvestissements, aura un impact immédiat favorable sur le désendettement de Vivendi Universal d'environ 1 milliard d'euros. La transaction d'une valeur totale se situant entre 1,5 et 1,6 milliard d'euros intègre les paiements différés et les gains possibles sur le réinvestissement. La continuité du management de ces pôles sera assurée par les dirigeants actuels.

Environnement concurrentiel

En littérature les principaux concurrents sont les maisons d'édition des acteurs mondiaux, principalement actifs aux Etats Unis : Random House / Bertelsmann, Harper Collins / NewsCorp, Penguin / Pearson. En France, Lagardère. En Référence les principaux concurrents mondiaux sont Encarta / Microsoft, Encyclopedia Britannica, Oxford University Press, Grolier / Lagardère. En édition scolaire, aux Etats Unis, Pearson, McGraw Hill, Reed-Harcourt, en France Hachette /Lagardère et en Espagne, Santillana.

En édition Universitaire les concurrents sont mondiaux : Pearson, McGraw Hill et Thomson.

Dans le segment des produits interactifs pour la jeunesse, TLC, Infogrames, Disney, Lego et Scholastic.

Les principaux concurrents en jeux sont mondiaux : EA, Activision, THQ, Microsoft, Ubisoft, Infogrames, Capcom, Konami, Sega.

En presse, en France uniquement, les concurrents sont Artémis (Le Point), Perdriel (Nouvel Observateur, Challenge), Prisma — Bertelsmann (Capital), Pearson (Enjeu les Echos).

Environnement réglementaire

Les activités de VUP ne sont soumises à aucune contrainte de réglementation spécifique sauf à respecter les réglementations des autorités de concurrence lors des projets d'acquisition et/ou de partenariats, en particulier du fait de son appartenance au groupe Vivendi Universal.

Matières premières

La matière première essentielle pour les activités d'édition est le papier. VUP consomme annuellement environ 275 000 tonnes de papier, dont 80 000 tonnes dans les activités faisant l'objet d'un projet de cession (presse professionnelle).

Les consommations de papier sont diversifiées :

- dans leur nature : papiers journaux et magazine, papier d'édition (« sans bois » en majorité),
- dans leur origine géographique : Europe, Etats-Unis, Brésil,
- par les fournisseurs concernés : groupes intégrés (environ 75 %), papetiers indépendants et de spécialités.

Le marché papetier connaît des cycles de prix importants liés à l'équilibre mondial de l'offre et de la demande (pâtes à papier principalement). Les derniers pics de ce marché ont eu lieu en 1995 et 2000. Les prix actuels en dollars sont inférieurs au plancher des 10 dernières années.

Facteurs de risques

Les principaux risques inhérents aux activités de VUP résident, comme avec toute activité « grande consommation », dans l'évolution de la demande des consommateurs.

Des risques additionnels proviennent de la réussite de la migration sur les nouvelles technologies, des copies

(piratage) pour les activités Universitaire, Jeunesse (Interactif Jeunesse) et Jeux, et de la hausse du prix des matières premières (papier). Il existe également un moindre risque provenant de la publicité, uniquement pour la presse, qui représente moins de 5 % du chiffre d'affaires.

DÉPENDANCES

Les activités de VUP dépendent des cycles de renouvellement des programmes scolaires (pouvoirs publics), de la maîtrise du processus d'adoption pour les programmes éducatifs aux Etats-Unis, de la nécessité de retenir des créatifs et auteurs de renommée et du pouvoir croissant des lieux de vente des taux de remises accordées.

Recherche et développement

VUP mène une politique volontaire de numérisation de ses contenus, au sein de toutes ses divisions, afin d'anticiper le développement et l'innovation dans les nouvelles technologies, les nouveaux produits et les nouveaux services. Les principales actions de recherche et développement concernent le téléchargement, l'impression-sur-demande, l'évaluation électronique (testing) des performances, les produits portables pour enfants, les produits ludo-éducatifs multi-plate-formes et le OLMMP / univers persistant dans les jeux.

Les frais de recherche et développement engagés au cours de l'exercice 2001 représentent 17,5 millions d'euros.

TELECOMMUNICATIONS

Groupe Cegetel

Activités

Le Groupe Cegetel, créé fin 1997, est le premier opérateur privé de télécommunications en France avec près de 15,5 millions de clients au 31 décembre 2001, plus de 20 % de part de marché (source : IDATE 2002) et 8 400 collaborateurs. Le Groupe Cegetel est le seul opérateur privé en France à couvrir l'ensemble des activités de télécommunications : téléphonie mobile avec SFR, communications fixes et Internet avec Cegetel. Sa clientèle est constituée de particuliers, de professionnels et d'entreprises. Cette présence et cette dimension globale sont au cœur de son projet d'entreprise et constituent l'un de ses atouts majeurs.

La stratégie du Groupe Cegetel consiste à investir dans des réseaux de télécommunications qui lui sont propres afin de fournir à ses clients un large éventail de services et d'en maîtriser parfaitement la qualité. Ses activités dans la téléphonie mobile et fixe s'appuient sur une plate-forme de transport commune : le réseau de sa filiale Telecom Développement, qui transporte en moyenne plus de 2 milliards de minutes par mois et jusqu'à 90 millions de minutes par jour, dont la moitié sont des minutes Internet. Le réseau de SFR est constitué, pour sa part, de 11 600 sites GSM.

Cette stratégie de maîtrise du réseau bénéficie des nouvelles perspectives liées à l'arrivée du haut débit. Elle s'appuie en outre sur le soutien de son actionnaire de référence, Vivendi Universal, qui détient 44 % du capital du Groupe Cegetel.

Les trois autres actionnaires sont BT (26 %), Vodafone (15 %) et SBC (15 %).

Activité 2001

ACTIVITÉ MOBILE

En 2001, SFR a confirmé sa place de 1^{er} opérateur privé de téléphonie mobile en France, passant de 10,2 à 12,6 millions de clients, sa part de marché atteignant 34 % à la fin de l'année (source : Autorité de Régulation des Télécoms). SFR couvre 98 % de la population en France et a des accords d'itinérance à l'international avec 133 pays.

L'obtention d'une licence de téléphonie mobile de 3^e génération en France (UMTS) fait partie des événements majeurs de l'exercice 2001 : SFR a été classé numéro 1 à l'issue de l'appel à candidature. Pour se préparer à la troisième génération de téléphonie mobile, SFR participe depuis 2001 aux tests techniques et commerciaux initiés dans la Principauté de Monaco par Monaco Telecom, une autre filiale de Vivendi Universal. Monaco Telecom fait figure d'opérateur pionnier en Europe pour le développement des services multimédia sur ses réseaux mobiles, fixes et satellites.

Dans le cadre de l'attribution de cette licence, SFR a obtenu une baisse sensible du prix, de 4,95 milliards d'euros à

0,62 milliard d'euros, majoré d'une redevance de 1 % du chiffre d'affaires sur les revenus de la 3^e génération.

Etape intermédiaire vers l'UMTS, SFR a lancé mi-2001 la première offre GPRS du marché pour ses clients professionnels leur permettant la connexion à Internet de micro-ordinateurs portables ou d'assistants personnels (PDA).

La diversification de l'usage du mobile vers le message écrit et le multimédia est devenue une réalité avec plus de 1 milliard de SMS (Short Messaging Services) sur le réseau de SFR en 2001, soit deux fois plus qu'en 2000. SFR a intégré systématiquement des Textos dans toutes les gammes de ses forfaits et enrichi son kiosque de services « Texto Flash ». Le SMS est une première étape vers le multimédia mobile.

En septembre 2001, SFR et Universal Music France ont mis en commun leur savoir-faire pour lancer la première offre alliant musique et téléphonie mobile, spécialement conçue pour les jeunes : Universal Music Mobile. Cette offre, qui s'appuie sur les contenus d'Universal Music, consiste à délivrer sur le mobile des services musicaux en exclusivité.

Enfin, pour répondre aux attentes des consommateurs, SFR a regroupé l'ensemble de ses points de vente sous une enseigne unique, Espace SFR, et en a élargi les missions dans le domaine du service après-vente, de l'assistance aux clients visant à faciliter l'usage des nouveaux services.

ACTIVITÉ FIXE

Cegetel est le premier opérateur privé de télécommunications fixes en France avec plus de 5 milliards de minutes de communications acheminées en 2001. Un foyer sur dix est déjà client de Cegetel et un professionnel sur cinq. En 2001, le nombre de clients résidentiels et professionnels (hors entreprises) est ainsi passé de 2,4 à 2,9 millions dont plus de 1,3 million en présélection (contre 600 000 fin 2000). A cela s'ajoutent 14 000 entreprises clientes (60 % des entreprises du CAC 40 sont clientes de Cegetel).

Cegetel a ouvert une première brèche dans le monopole des communications locales en proposant une offre concurrente de celle de l'opérateur historique, via un préfixe à 4 chiffres et sur la base d'un tarif simple et unique, en attendant la libération complète du marché en janvier 2002. L'année a également été marquée par le lancement d'une offre d'accès à Internet haut débit (DSL) dans toute la France pour les entreprises.

Cegetel a par ailleurs renforcé son offre de services téléphoniques aux entreprises pour la gestion des relations avec leurs clients au travers des numéros 800, et d'une offre d'hébergement de sites web dédiée aux professionnels et aux PME/PMI.

Comme SFR, Cegetel a bénéficié de l'expérience de Monaco Telecom qui a lancé avec Canal+ en 2001 un pilote commercial de services de cinéma à la demande (VOD) sur son réseau fixe haut débit (ADSL).

Telecom Développement (TD), filiale de Cegetel, est le réseau privé d'infrastructures de télécom le plus étendu de France avec près de 20 000 kilomètres de fibres optiques et 220 points de présence. TD a renforcé en 2001 sa position de premier réseau alternatif longue distance en France avec plus de 2 milliards de minutes transportées par mois, l'acheminement de plus d'un appel sur sept (fixe, mobile, en France ou à destination de l'étranger) et même un appel Internet sur quatre en France.

Le Réseau Santé Social (RSS), l'intranet des professionnels de santé géré par le Groupe Cegetel dans le cadre d'une concession de service public, s'est affirmé en 2001 comme le premier réseau du monde médical avec 38 000 abonnés et 264 établissements de santé raccordés. Plus de 360 millions de feuilles de soins électroniques ont transité par le RSS en 2001, Cegetel gérant toutes les transactions Sésame-Vitale pour le compte de l'assurance maladie. Le fait marquant de l'année est la signature d'un accord pour développer une

Activité des métiers

Télécommunications

solution de messagerie sécurisée sur Internet permettant d'assurer l'interopérabilité entre les réseaux pour tous les échanges électroniques des professionnels de santé.

MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE

Dans le domaine de l'Internet, la participation de 36,67 % détenue par le groupe Cegetel dans le capital de AOL France a été cédée le 4 avril 2001.

Dans le domaine de la téléphonie fixe, la société Cegetel Entreprises a absorbé par voie de fusion le 30 mars 2001 la société Cegetel 7. La nouvelle société, qui rassemble désormais l'ensemble des activités de télécommunications fixes du groupe Cegetel, a pris le nom de Cegetel. En conséquence, la société holding du groupe a pris le nom de Cegetel Groupe.

LES MARCHÉS GÉOGRAPHIQUES

Le groupe Cegetel est présent uniquement sur le territoire français.

Environnement

CONCURRENCE

Les concurrents du Groupe Cegetel sont Orange France et Bouygues Telecom sur les activités mobiles. Sur les activités fixes, outre l'opérateur historique France Telecom, les principaux concurrents sont Tele2 et 9 Telecom (fixe grand public), Siris, Colt, LDCOM et Completel (fixe entreprise).

ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

Le marché des télécommunications français a été largement objet de dérégulation par l'adoption de la Loi de Réglementation des Télécommunications du 26 juillet 1996 et de ses textes d'application. L'accès à la boucle locale (dégroupeage de la paire de cuivre) a été autorisé en France

par décret en septembre 2000, et consacré par un règlement européen à la fin de cette même année. La suppression du tri des appels locaux par l'opérateur historique est une réalité depuis le début de l'année 2002.

L'Autorité de régulation des télécommunications (ART) veille notamment à l'application de la loi et est consultée sur les projets de lois, de décrets ou de règlements relatifs au secteur. Elle procède à l'allocation des fréquences et des numéros et est compétente pour régler les litiges relatifs à l'interconnexion ou à l'accès à la boucle locale.

Deux grands types d'interventions sont prévus pour opérer sur le marché : l'exploitation de réseaux filaires et radioélectriques, et la prestation de services de télécommunications. Il existe deux types de licences : celles délivrées par le Ministre en charge des télécommunications à des opérateurs établissant et exploitant des réseaux ouverts au public (licences dites L 33-1) ou délivrées par l'Autorité de régulation des télécommunications (licences L 33-2) pour les réseaux indépendants ; celles délivrées par le Ministre à des prestataires du service téléphonique (licences dites L 34-1). Un régime de liberté prévaut pour la prestation des autres services de télécommunications.

Au travers de SFR, Telecom Développement et Cegetel, le groupe Cegetel détient des licences nationales lui permettant d'offrir tous services de télécommunication : transport, voix et données, fixes et mobiles.

Matières premières

En tant qu'opérateur de services, le groupe Cegetel ne réalise aucun processus industriel en propre. Les éléments d'infra-structures de son réseau, ainsi que les terminaux et les cartes SIM qu'il vend à ses clients, sont achetés auprès de fournisseurs diversifiés de manière à ne pas présenter de dépendance à cet égard.

Facteurs de risques

RISQUES INHÉRENTS À L'ACTIVITÉ

Au rang des risques inhérents à l'activité télécommunication figurent les événements naturels qui peuvent affecter le fonctionnement du réseau GSM de SFR, et des réseaux de TD et Cegetel, au plan national ou local (tempêtes, inondations, etc), ainsi que le fonctionnement des réseaux auxquels ils sont interconnectés (France Telecom, EDF...).

A cet effet, le groupe Cegetel bénéficie de polices d'assurances souscrites au bénéfice de toutes ses filiales garantissant leur responsabilité civile, d'une part, et couvrant les dommages que peuvent subir leurs infrastructures ainsi que les pertes d'exploitation consécutives à de tels dommages.

En matière de police dommages, les garanties sont différenciés en fonction des filiales concernées et prennent en compte les évaluations faites périodiquement pour la détermination des niveaux de sinistres maximum possible.

Par ailleurs, le développement de la téléphonie mobile au cours de ces dernières années a ouvert un débat international sur les risques potentiels des ondes électromagnétiques, tout comme pour les émetteurs de télévisions et de radios. Les recherches scientifiques régulièrement menées dans ce domaine depuis la fin des années 60 n'ont pas mis en évidence d'effets préjudiciables pour la santé humaine résultant de l'exposition aux champs électromagnétiques. La Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants (ICNIRP), organisme indépendant qui conseille l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a établi une série de recommandations relatives aux limites d'exposition. Celles-ci ont été reprises dans la recommandation européenne du 12 juillet 1999 et devraient être transposées prochainement en droit français. En attendant un décret, les pouvoirs publics français ont publié un certain nombre de textes en 2001 sur le sujet (Ordonnance

du 25 juillet 2001, Circulaire interministérielle du 16 octobre 2001, Arrêté du Ministère de l'Industrie du 14 novembre 2001). Les éventuels effets à long terme sur la santé continuent, par ailleurs, de faire l'objet de nombreuses recherches. Ainsi, le Centre international de la recherche sur le cancer (CIRC, mandaté par l'OMS) mène actuellement une étude épidémiologique de grande ampleur, dont les conclusions devraient être publiées en 2003 ou 2004. Dans ce contexte, SFR a créé un Comité dédié et un Conseil scientifique afin de suivre et de soutenir les travaux de recherche dans ce domaine. Outre les recommandations des pouvoirs publics français, SFR met d'ores et déjà volontairement en application la recommandation européenne du 12 juillet 1999.

DÉPENDANCES ÉVENTUELLES

Le groupe Cegetel noue de nombreux accords industriels et de services nécessaires à son activité, selon deux groupes distincts :

- les accords conclus avec les fabricants d'infrastructures de réseaux de télécommunication, de plates-formes de services, de terminaux mobiles et les accords d'intégration ou de développement de solutions logicielles (logiciels réseaux, logiciels de gestion) : ces accords comportent des clauses par lesquelles l'entité du groupe Cegetel concernée bénéficie soit d'une licence d'usage des droits de propriété intellectuelle du fournisseur, soit transférant la propriété des logiciels et des développements et études réalisés à l'entité concernée,
- les accords de commercialisation de services développés par des tiers : ces accords autorisent l'entité du groupe concernée à intégrer les services développés par des tiers dans sa propre offre de services, l'étendue et la durée des droits consentis par le tiers étant alors liées à l'usage pour lequel l'accord est conclu.

Recherche et développement

En continuité avec les actions lancées en 2000, le groupe Cegetel a focalisé ses efforts de recherche et développement sur quatre pôles complémentaires :

- Implication dans les réseaux de recherche nationaux via des projets de recherche coopératifs et une présence très active dans les instances de décision et de stratégie,
- contribution à des projets de recherche de nature universitaire via la Fondation d'Entreprise Cegetel et un rapprochement significatif avec le monde académique,
- participation active à la normalisation sur les protocoles internet (IP) et mobiles de 3^e génération,
- renforcement de l'activité de prototypage de nouveaux services avec une vingtaine de services innovants.

Le groupe Cegetel se place résolument dans le domaine de la recherche et développement de type pré-compétitif en mettant un accent particulier sur les problématiques d'intégration de composants standards, mais également dans la préparation des prochaines échéances technologiques telles que les réseaux tout IP (dont Ipv6), la troisième génération de mobiles (en collaboration avec Monaco Telecom) via des expérimentations sur des plates-formes existantes.

Compte tenu de sa structure et de sa taille, le groupe Cegetel a opté pour une stratégie de recherche en réseau. La complémentarité des mondes académiques, industriels, laboratoires publics et les partenaires opérateurs contribuent à une optimisation de l'effort et à un partage efficace des résultats des projets.

Ces efforts de recherche et développement se concrétisent par des brevets, essentiellement sur des services liés à l'Internet mobile, la géolocalisation et les services vocaux.

Les frais de recherche et développement engagés au cours de l'exercice 2001 représentent 48 millions d'euros.

VIVENDI TELECOM INTERNATIONAL

Activités

Filiale à 100 % de Vivendi Universal, Vivendi Telecom International développe les activités de télécommunications du groupe hors de France.

Au cours des trois derniers exercices, Vivendi Telecom International (VTI) a développé ses activités d'opérateur de téléphonie fixe et mobile hors de France. Ce développement s'est fait soit par acquisition de participation au capital d'opérateurs, soit à la suite de l'obtention d'une licence au terme d'une compétition internationale. Elle s'est ainsi implantée successivement à Monaco (1999), au Kenya (2000) et au Maroc (2001).

Par ailleurs, VTI a formé un consortium qui a obtenu en 2000 une licence UMTS en Espagne. Enfin, elle est présente en Pologne à la suite de la prise de participation de Vivendi Universal dans la société Elektrim Telekom (1999 et 2001). Cette participation est en cours de cession.

Ainsi, au 31 décembre 2001, VTI est, par le biais de ses filiales, présente en qualité d'opérateur dans les pays et les activités suivants :

MONACO TELECOM

En 1999, Vivendi Telecom International a acquis 51 % du capital de Monaco Telecom, opérateur historique des télécommunications de la Principauté. Le taux de cette participation a été porté à 55 % en 2001.

Disposant d'un marché intérieur riche et exigeant, d'un accès aux satellites de télécommunications des organisations internationales et de capacités sur des réseaux de câbles sous-marins, Monaco Telecom est un opérateur performant qui occupe une position particulière sur le marché des télécoms.

En 2001, Monaco Telecom a lancé avec succès une offre commerciale de services multimédia à haut débit employant les technologies d'accès ADSL et a installé un réseau pilote UMTS destiné à tester les équipements, les terminaux d'abonnés et les premiers services de troisième génération.

Par ailleurs, Monaco Telecom développe ses activités internationales afin de trouver des relais de croissance de ses activités traditionnelles sur le marché de la Principauté, déjà fortement équipé. C'est ainsi qu'en 1999 Monaco Telecom a conclu avec les Nations Unies et les autorités du Kosovo un contrat de 3 ans pour opérer un réseau GSM. Le succès commercial et financier de cette opération conduit la société à rechercher d'autres opportunités de fournir une offre globale de services comprenant la fourniture de la capacité de transport par satellite, les infrastructures terrestres, le code pays, des accords de *roaming* et l'assistance technique requise.

ESPAGNE

VTI est l'actionnaire de référence du consortium Xfera, qui a obtenu en mars 2000 l'une des quatre licences UMTS espagnoles à la suite d'un appel d'offres international.

Cette licence contient une obligation de couvrir toutes les villes de plus de 250 000 habitants.

Le retard technologique de l'UMTS a conduit à différer la date de lancement commercial et le déploiement du réseau.

Xfera a réduit ses effectifs en conséquence fin 2001, dans l'attente d'une clarification des perspectives commerciales et réglementaires.

HONGRIE

Matel détenu à 100 % par VTI, est le 2^e opérateur de télécommunications filaires en Hongrie.

Ses activités sont structurées en trois pôles : V.fon pour les marchés des particuliers et des très petites entreprises (Soho), V.com pour celui des petites moyennes et grandes entreprises et V.net pour la fourniture de services d'accès à l'Internet.

V.fon détient 12 % de la téléphonie fixe en Hongrie (Source : Matel). Elle opère neuf concessions régionales en monopole jusqu'à fin octobre 2002 et s'apprête à lancer une offre de services nationale, à l'occasion de l'ouverture à la concurrence de services longue distance et internationaux, sur un marché qui passera de 1,4 à 10 millions d'habitants.

V.fon exploite aujourd'hui 410 000 lignes.

V.com développe depuis 1999 une gamme de services de télécommunications dédiés aux entreprises (réseaux locaux d'entreprises, réseaux privés virtuels, Frame.Relay, IP, ATM,...).

Après avoir pris leur essor dans les concessions à Budapest, ces services sont aujourd'hui proposés sur une partie croissante du territoire hongrois et sont déjà utilisés par plus de 6 000 sites-clients.

V.net offre une gamme complète de services Internet sur les territoires des concessions.

POLOGNE

Vivendi Universal détient 49 % de Elektrim Telekomunikacja (E.T.), qui est l'un des principaux acteurs

sur les marchés polonais des télécommunications et du multimedia (téléphonie mobile et fixe, accès à l'Internet et télévision par câble).

En effet, E.T. détient 51 % de PTC, premier opérateur de téléphonie mobile GSM sous la marque Era avec plus de 3,7 millions de clients à fin 2001, soit une part de marché de 40 % (source : PTC). PTC a obtenu en décembre 2000 l'une des trois licences nationales UMTS.

Par ailleurs, E.T. détient 100 % de El Viv Telecom, qui a acquis en septembre 2001 les intérêts de Elektrim dans la téléphonie filaire. En conséquence, El Viv Telecom offre désormais des services de télévision câblée, de téléphonie filaire et d'accès Internet à haut débit dans les principales villes de Pologne. Elle compte près de 300 000 abonnés à ses services de télévision par câble et 100 000 clients de ses services de téléphonie. Une restructuration en cours vise à réduire le nombre des sociétés filiales de El Viv Telecom et à rationaliser leurs activités en vue de jeter les bases d'un développement durable.

KOSOVO (2000) : téléphonie mobile via Monaco Telecom

KENYA

VTI a remporté en janvier 2000 l'appel d'offres international relatif à l'attribution de la 2^e licence GSM du Kenya et l'ouverture commerciale des services est intervenue moins de sept mois après. Le succès commercial, dépassant les prévisions initiales, s'appuie sur une marque forte, l'innovation (lancement des SMS) et une grande qualité technique. Il s'accompagne de résultats financiers très satisfaisants, notamment en raison de la maîtrise des coûts d'acquisition des nouveaux clients.

A la fin de l'année 2001, KenCell avait plus de 250 000 clients (56 000 à fin 2000), et une part de marché de 50 % (source : KenCell).

En fin d'année, VTI a exercé son option de porter de 40 % à 60 % le taux de sa participation et a pris ainsi le contrôle de KenCell.

MAROC TELECOM

Dans le cadre de la privatisation partielle de Maroc Telecom, Vivendi Universal a été choisi par le Royaume du Maroc comme partenaire stratégique de cette entreprise et a fait l'acquisition de 35 % du capital de cette société pour un montant de 2,4 milliards d'euros.

Opérateur historique des télécommunications marocaines, Maroc Telecom est l'une des premières entreprises du Royaume et emploie 14 100 salariés. Elle compte aujourd'hui 1,2 million de lignes fixes et plus de 3,7 millions de clients GSM (source : Maroc Telecom).

Maroc Telecom a pour objectif, avec le concours des sociétés du pôle Telecoms de Vivendi Universal, de conserver sa place de premier opérateur global de télécommunications au Maroc en se préparant à affronter la concurrence sur tous les segments de son activité dans les meilleures conditions, et particulièrement sur celui de la téléphonie fixe dès 2003.

Une nouvelle organisation a été mise en place afin de relever deux défis : la consolidation de la relation client et l'adaptation à un environnement de plus en plus concurrentiel. La priorité est donnée au renforcement de la qualité de service offerte aux entreprises et aux particuliers, à la satisfaction et à la fidélisation des clients.

MAURITANIE (2001) : téléphonie fixe, téléphonie mobile et accès à l'Internet via Maroc Telecom, qui détient 51 % de l'opérateur historique de ce pays.

Environnement

Les activités de téléphonie sont entrées depuis quelques années dans un univers concurrentiel à la suite d'un mouvement général de libéralisation des marchés et de privatisation des opérateurs publics jusqu'alors en position de monopole.

Les concurrents des filiales de VTI sont les suivants :

- Hongrie : Matav (ancien opérateur public) et quelques opérateurs régionaux,
- Monaco : en raison de l'exiguïté du territoire, le monopole de la téléphonie filaire a été maintenu au bénéfice de Monaco Telecom,
- Kenya : le concurrent de Kencell est la filiale de téléphonie mobile de l'opérateur public,
- Kosovo : le seul concurrent est l'ancien opérateur public serbe,
- Pologne : parmi de nombreux acteurs, les principaux concurrents des opérateurs du groupe Elektrim Telekom sont l'ancien opérateur public T.P.S.A. et sa filiale de téléphonie mobile,
- Maroc : jusqu'au 1^{er} janvier 2003, le seul concurrent de Maroc Telecom sera un opérateur de téléphonie mobile.

Les activités de téléphonie font l'objet d'une régulation, qui est confiée soit à l'Etat soit à un organisme ad hoc jouissant d'une indépendance plus ou moins accentuée. Cette régulation vise à organiser l'essor de la concurrence dans des conditions économiques permettant à l'ensemble des acteurs de se développer avec des perspectives de rentabilité acceptables. La plupart des organismes de régulation sont des institutions de création récente et l'influence des anciens monopoles publics y reste parfois non négligeable.

Saisonnalité des activités

- téléphonie filaire : l'activité de la clientèle se réduit durant les périodes de congés et de fêtes, qui varient selon les pays ;
- téléphonie mobile : inversement, on constate un accroissement de l'activité durant ces périodes.

Licences, brevets et contrats significatifs

Licences

- licence de téléphonie mobile GSM au Kenya, accordée le 28 janvier 2000 à Kencell (60 % VTI) pour une durée de 15 ans ;
- licence de télécommunications mobiles UMTS en Espagne, accordée le 10 mars 2000 à Xfera Moviles (31,3 % Groupe VU) pour une durée de 20 ans.

Contrats de concession

- contrat de concession du service public des télécommunications sur le territoire de la Principauté de Monaco accordée à Monaco Telecom le 11 mai 1999 pour une période s'achevant le 31 décembre 2023 ;
- contrats de concession des services de téléphonie filaire dans 9 régions de Hongrie accordés en 1994 et 1995 à des filiales de Vivendi Telecom Hungary pour une durée de 25 ans.

Contrats de financement d'achats d'équipements (crédits fournisseurs) signés par Xfera Moviles en 2000 et 2001 avec Nortel (1,04 milliard d'euros) et Ericsson (1,015 milliard d'euros).

Brevets : néant

Activité des métiers

Télécommunications

Matières premières

Les activités de téléphonie ne requièrent aucune matière première ; en revanche elles sont tributaires d'une alimentation électrique régulière. En conséquence, les réseaux de téléphonie mobile construits dans certains pays en développement sont équipés de citernes de fioule permettant de pallier les défaillances du réseau national de distribution d'électricité.

Facteurs de risques

Les activités de téléphonie dépendent étroitement de l'évolution des réglementations et régulations nationales (attribution de licences à de nouveaux concurrents, contrôle des prix, obligations dites de service universel, obligations de couverture territoriale, etc).

Recherche et développement

Compte tenu de la nature de l'activité de VTI, qui consiste pour l'essentiel à prendre des participations dans des opérateurs de télécommunications hors de France, VTI n'a pas d'activité de recherche et de développement.

INTERNET

Vivendi Universal Net

Activités

Nos activités Internet sont gérées par Vivendi Universal Net et par Vivendi Universal Net USA Group, Inc.

Ces sociétés regroupent nos activités Internet stratégiques ainsi que de nouvelles initiatives en ligne. Grâce à des technologies de distribution numérique sophistiquées, nous développons le commerce en ligne, les services en ligne, ainsi que des portails thématiques qui distribuent les contenus des sociétés Vivendi Universal sur Internet sur une large gamme de supports, allant des téléphones mobiles aux ordinateurs, aux agendas électroniques et à la télévision interactive.

Vivendi Universal Net est une filiale à 100 % de Vivendi Universal. Sa mission s'articule autour de quatre grands objectifs :

- faire de Vizzavi le premier portail européen pour téléphones mobiles et le premier fournisseur de contenus et de services pour téléphones mobiles ;
- développer des portails thématiques s'appuyant sur les compétences en matière de contenus et de technologie, le portefeuille de marques, et les parcs d'abonnés du groupe Vivendi Universal ;
- développer des projets transversaux pour le groupe Vivendi Universal dans le domaine numérique, qu'il s'agisse de gestion des médias numériques (Digital Media

Management – DMM) ou de gestion de la relation client (Customer Relationship Management – CRM) ; et

- investir dans et/ou développer de nouvelles initiatives prometteuses qui viendront compléter et valoriser les activités de Vivendi Universal.

Vivendi Universal Net gère les activités de développement technologique, d'investissement, ou d'extension des activités du groupe ; à ce titre, elle participe à la définition de la stratégie Internet du groupe et sert de passerelle entre nos contenus et les nouvelles technologies numériques.

Portails horizontaux

Vizzavi, société commune à parité égale avec Vodafone, est un portail multi-accès conçu pour fournir services et contenus aux clients mobiles Vodafone et Vivendi Universal dans toute l'Europe. Avec une activité particulièrement axée sur la satisfaction des besoins des utilisateurs actuels de téléphones mobiles, Vizzavi anticipe les améliorations escomptées de la téléphonie mobile en permettant à ses clients d'accéder à des services supplémentaires sur des plate-formes multiples : télévision interactive et PC compris. Vizzavi combine les contenus et la couverture de Vivendi Universal (la télévision à péage et téléphonie mobile) à la couverture du réseau mobile de Vodafone. Vizzavi est la page d'accueil par défaut pour plus de 90 millions d'abonnés Vivendi Universal et Vodafone. Au nombre des

Activité des métiers

Internet

services actuellement proposés par Vizzavi, on compte le courrier électronique, le carnet d'adresses et l'agenda, les alertes SMS, ainsi que l'accès à des chaînes thématiques couvrant notamment l'actualité, les sports, la musique, la météo, les jeux et les informations pratiques. Ce portail mobile et PC est disponible au Royaume-Uni, en France, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Espagne, en Italie, au Portugal et en Grèce. L'accès via la télévision interactive sera disponible prochainement.

iFrance. i-France, filiale détenue en propre, bénéficie d'un positionnement complémentaire à celui de Vizzavi. En effet, la société crée des portails destinés aux internautes confirmés qui offrent à la fois des services (comme l'email multi-plates-formes, la création et l'hébergement de sites, le partage d'outils de bureau "virtuels") et des contenus thématiques. Elle possède des portails en France, en Suisse, en Belgique, au Canada et en Espagne.

Portails thématiques

Nous créons d'importants portails Internet autour de divers thèmes, sur la base de notre portefeuille de contenus, de marques et de savoir-faire. Toutes nos catégories de contenus et de services Internet sont des marques, et ont été constituées en sociétés indépendantes, afin de pouvoir continuer leur croissance à travers des joint-ventures, des fusions, ou des introductions en bourse. La portée pan-européenne de ces portails thématiques est amplifiée par Vizzavi, qui connecte les internautes à ces portails de manière privilégiée mais non exclusive.

Flipside Europe. Flipside Europe est un réseau interactif de jeux en ligne en France, au Royaume-Uni et en Allemagne. Flipside.com est pour sa part un site de jeux en ligne multi-plates-formes, qui propose des contenus sur PC pour un ou plusieurs joueurs, et bientôt des jeux pour supports nomades.

MP3 Europe. MP3 en Europe a été lancé à la fin 2001 en tant que plate-forme de distribution de musique numérique en ligne. MP3 Europe vise à tirer tout le parti possible de la marque MP3.com en Europe. MP3 Europe est actuellement disponible au Royaume-Uni, en France, en Allemagne et en Espagne.

Scout. Scout.Europe est une régie d'informations multi-plates-formes qui propose des services d'annuaire local et facilite les transactions entre entreprises et consommateurs. La société, qui est détenue à 100 % par Vivendi Universal, couvre les Pays-Bas, la Belgique et la France. Vivendi Universal détient de plus une participation minoritaire dans Scout Plc.

CanalNumedia. CanalNumedia est responsable de la production de sites de divertissement en Europe, et de contenus sport et cinéma pour portails spécialisés. A ce jour, CanalNumedia a créé ou acquis, et gère une vingtaine de sites. Une politique de marque forte est ainsi développée autour des trois thèmes : le sport (zidane.fr, fcna.fr), le cinéma (allociné.fr) et l'actualité (itelevision.fr).

Education.com : un site pour parents et enfants qui vise à offrir des contenus éducatifs de haute qualité ainsi que des informations pédagogiques. Vivendi Universal Net gère les activités européennes de education.com.

Services logistiques Internet

e-Brands. Cette société détenue à 100 % propose toute une gamme de services à une clientèle qui souhaite commercialiser ses marques tant sur Internet que sur les réseaux de téléphonie mobile. Au nombre des services proposés, on trouve des solutions de connectivité (accès Internet, SMS, WAP), des services de facturation pour tiers (au forfait, ou au compteur), des solutions de gestion de la relation client et des services d'analyse de bases de données. De plus,

e-Brands propose des solutions clés en main. Les sept secteurs actuellement couverts par e-Brands sont la finance, les médias, les services, la distribution, l'industrie, les collectivités et les sociétés Internet. La société exerce ses activités en Europe.

Activités de capital-risque

Viventures. Nous avons investi dans deux fonds *Viventures*. Le premier, *Viventures 1*, est un fonds de capital-risque qui est engagé dans des activités de financement aux Etats-Unis, en Europe et en Asie et qui fournit de plus des services d'encadrement stratégique et financier à des sociétés prometteuses dans les domaines des technologies de l'information et des télécommunications. Le second fonds, *Viventures 2*, regroupe plus de 30 investisseurs dont SG Asset Management, British Telecom, Siemens Venture Capital, Cisco Systems, IBM, GE Capital, Goldman Sachs, Singapore Power Telecom, China Development Industrial Bank et Marubeni.

SBCP. Vivendi Universal a pris une participation dans *SBCP*, un fonds de capital-risque de 1,5 milliard de dollars US, lancé et géré par Softbank (49,6 %). Les investissements de *SBCP* portent essentiellement sur le secteur business-to-consumer.

Vivendi Universal est le plus important actionnaire minoritaire de ce fonds, avec un engagement de 240 millions de dollars US. Au 31 décembre 2001, 228 millions de dollars US avaient été appelés par *SBCP*.

Evolution récente

La principale évolution récente concerne la constitution de Vivendi Universal Net USA Group, Inc à la fin 2001, afin de

gérer nos actifs Internet aux Etats-Unis. Vivendi Universal Net USA est le résultat de la mise en commun de diverses sociétés pré-existantes qui appartenaient à Vivendi Universal, au nombre desquelles Flipside et education.com, auxquelles sont venues s'ajouter MP3.com, acquis en août 2001, ainsi que d'autres sociétés Internet telles que EMusic, Getmusic et Rollingstone.com

En Europe, Vizzavi a récemment conclu un accord important avec Vodafone, aux termes duquel Vizzavi perçoit désormais une partie des recettes liées aux durées de communication perçues par les opérateurs locaux du réseau Vodafone et 80 % sur les activités de contenu. Aux termes du nouvel accord, Vizzavi va aussi s'intéresser aux services mobiles de Vodafone et de Vivendi Universal. Le nouvel accord met l'accent sur la valeur ajoutée que peut apporter Vizzavi à ses utilisateurs – la mobilité – sachant que les 94,5 millions d'abonnés de Vodafone et de Vivendi Universal en Europe constituent en soi un atout considérable. Vizzavi va aussi tirer parti des compétences de Vivendi Universal en matière de développement et d'exploitation des contenus à l'échelle européenne. Ce business model est le plus avancé à être mis en oeuvre en Europe et a pour effet de rapprocher Vizzavi des opérateurs de téléphonie mobile de Vivendi Universal et de Vodafone.

La co-entreprise à parité 50/50 avec Scoot Plc a été dissoute en juillet 2001 par le rachat de la part de 50 % que détenait Scoot Plc dans Scoot Europe. Depuis, Vivendi Universal est l'unique actionnaire de Scoot Europe.

@viso a cessé ses activités. Tous ses investissements ont été transférés aux sociétés mère américaines, cédées, ou fermées, sous réserve que @viso conserve une participation de 35 % dans People PC Europe, convertible en actions de People PC Inc.

Vivendi Universal Net USA Group, Inc

Vivendi Universal Net USA Group, Inc (« VUNet USA ») a été créé par Vivendi Universal Net à la fin 2001 afin de consolider et de renforcer les activités Internet américaines de Vivendi Universal dans les domaines de la musique, des jeux, de la technologie et de l'éducation. Grâce à son riche portefeuille de marques et de sociétés, VUNet USA touche un public de 45 millions d'utilisateurs uniques chaque mois, qui consomment en ligne des divertissements et de l'éducation.

Vivendi Universal Net USA Music Group

Les actifs de VUNet USA dans le domaine de la musique en ligne comprennent des marques et des sociétés de grande notoriété, comme MP3.com, EMusic.com, RollingStone.com et GetMusic.com.

MP3.com, Inc. regroupe l'une des plus grandes collections de musique numérique de tout l'Internet. MP3.com propose de la musique téléchargeable et en *streaming*, avec plus de 185 000 artistes et plus de 1,2 million de titres et de fichiers audio. La société offre en outre une large gamme de produits et de services tels que des services de musique par abonnement, des classements très complets, par genre et par artiste, des premium artist services (PAS) permettant de faire des présentations ou des promotions spéciales consacrées à tel ou tel artiste, ainsi que des services B-to-B personnalisés, allant de l'hébergement audio aux services de commercialisation musicale.

GetMusic LLC a créé une importante programmation musique et loisirs à la fois en ligne et hors ligne. GetMusic.com, qui compte parmi les sites Internet les plus fréquentés pour les contenus musique, mêle la programma-

tion artistes aux programmes interactifs et à la fois de services par communautés.

EMusic.com, Inc. propose un service de découverte musicale qui permet aux fans de télécharger toute la musique qu'ils veulent moyennant le paiement de 9,99 dollars US par mois pour un contrat minimum de 12 mois. Grâce à des relations directes avec des artistes connus et des accords de licences exclusifs avec plus de 700 labels indépendants, EMusic.com est à même d'offrir une collection en constante expansion qui compte d'ores et déjà plus de 200 000 fichiers MP3 téléchargeables.

RollingStone.com est la première source Internet pour ce qui est de l'actualité musicale et de la culture pop. Le site exploite les archives du magazine Rolling Stone, et notamment plus de 7 000 portraits d'artistes, une grande collection de photos et d'interviews exclusives, plus de 30 ans de couvertures et plus de 1 000 vidéos à la demande.

Vivendi Universal Net USA Jeux

VUNet USA Games Group, avec à sa tête Flipside, Inc., comprend les réseaux Flipside Network et TMP Network.

Flipside Network comprend quatre sites en ligne qui ciblent tous des catégories particulières d'utilisateurs et d'annonceurs : Uproar.com est spécialisé dans les jeux populaires, les jeux de marque comme Name That Tune, Match Game, To Tell The Truth ou Family Feud ; Flipside.com, dans des jeux divertissants avec prix à la clé ; iwin.com, dans les jeux de loterie ; VirtualVegas.com, enfin, est le plus grand des casinos en ligne.

TMP Network (Traffic MarketPlace) est un important agrégateur d'annonces "pop-under" sur Internet, qui travaille avec les éditeurs de sites à valeur ajoutée pour documenter les résultats des campagnes publicitaires et l'expérience des usagers.

Avec plus de 20 millions d'individus visitant son site chaque mois, Flipside, Inc. touche près d'un internaute sur cinq et compte plus d'un demi-milliard d'impressions publicitaires par mois.

MP3 TECHNOLOGIES

MP3 Technologies est la division technologies de VUNet USA, qui vise à faciliter le stockage, la gestion, la promotion et la distribution de contenus numériques. La société utilise une technologie puissante et évolutive pour définir des solutions d'infrastructure qui sont ensuite mises en oeuvre tant par les sociétés du groupe Vivendi Universal que par des clients externes. Au nombre des solutions d'infrastructure proposées par MP3 Technologies, on trouve notamment des services d'acquisition de contenus et d'hébergement, des outils d'analyse des données (base de données client/produit, suivi des redevances, gestion de campagnes), des produits amplificateurs de revenus comme les casiers à musique, Beam-It, Instant Listening, les chaînes payantes, ainsi que divers outils et produits de marketing, tels que des outils pour sites web, des outils pour email, des outils collectifs anti-virus et d'autres vecteurs promotionnels.

EDUCATION.COM

La division Education de VUNet, Education.com, est un site clients mondial qui se spécialise dans tout ce qui peut aider parents, élèves et enseignants dans le processus d'apprentissage. Complément pédagogique qui vise à autonomiser ses utilisateurs, education.com comprend des contenus

inspirés des normes éducatives, des outils administratifs, des outils d'évaluation et des outils de communication, tout en ménageant un accès permanent et délocalisé à une communauté de personnes soucieuses d'améliorer les compétences, de renforcer les rapports interpersonnels et de faire en sorte qu'apprendre reste un plaisir.

EVOLUTION RÉCENTE

PREMIUM WIRELESS SERVICES, INC.

VUNet USA a annoncé l'acquisition de Premium Wireless Services, Inc., éditeur mobile multimédia qui développe des solutions de distribution de contenus en mode sans fil à l'intention des exploitants de réseaux, des fabricants de terminaux mobiles, et des sociétés des médias et des télécommunications et ce, dans le monde entier. PWS assure le bon fonctionnement de quantité de points de vente électroniques, sites web et WAP compris ; de systèmes appuyés aux SMS ; ainsi que de systèmes à activation vocale destinés à permettre la navigation, les recherches, la pré-visualisation et la commande de contenus multimédia multiples. En tant que société mère de YourMobile – le plus reconnu de tous les sites de divertissements mobiles – PWS a fourni, depuis que la société existe, plus de 90 millions de fichiers de sonneries à plus de 12 millions d'utilisateurs dans 85 pays. Le catalogue contenus de YourMobile/PWS repose sur des licences de droits de distribution numérique sans fil accordées par les majors de l'édition musicale, plus de 1 400 éditeurs de musique indépendants, des sociétés de gestion collective et des studios producteurs de contenus.

Activité des métiers

Internet

Concurrence

Avec environ 50 millions de visiteurs individuels, Vivendi Universal est le second groupe mondial de médias et de communication en termes d'audience sur Internet (source : MMXI), après AOL Time Warner, avec un taux de pénétration mondial de près de 55 %.

Ses autres concurrents sont notamment Disney, NewsCorp et Viacom, dont les activités Internet sont essentiellement concentrées sur le marché américain.

La force de Vivendi Universal Net réside dans l'accès au riche contenu du groupe, ainsi qu'à l'expérience qu'elle a de la valorisation de sa clientèle en dehors des schémas traditionnels de la publicité et des programmes connexes, compte tenu de la crise que traverse actuellement le marché de la publicité en ligne.

Vivendi Universal Net dispose d'une large gamme d'actifs dans le domaine du divertissement en ligne — musique, jeux, cinéma et éducation.

Vivendi Universal Net a désormais une forte présence tant aux Etats-Unis qu'en Europe (10^e place en termes de taux de pénétration en novembre 2001 – source MMXI). Par l'intermédiaire de Vizzavi et de l'expérience du groupe Cegetel et de Canal+, Vivendi Universal Net est bien placé pour développer ses activités en ligne en saisissant les occasions toujours plus nombreuses qui se présentent autour de la diffusion de contenus numériques sur des plate-formes multiples, qu'il s'agisse de téléphones mobiles ou de télévision interactive.

Saisonnalité des activités

L'activité Internet n'est pas sujette à des variations saisonnières dans une proportion sensible.

Environnement réglementaire

L'activité Internet et, en particulier, le programme de *Customers Relationship Management* (CRM) sont, dans une large mesure, dépendant de l'évolution des réglementations française, européenne et américaine sur le traitement des données personnelles et l'utilisation des *cookies*.

Description des licences, brevets et contrats significatifs

La conduite de l'activité du pôle Internet n'est pas tributaire de licences, brevets ou contrats spécifiques. On peut néanmoins indiquer qu'un certain nombre d'accords-cadres ont été conclu avec des prestataires de solutions technologiques à des fins d'optimisation des coûts qui exposeraient les sociétés signataires à des risques opérationnels en cas de défaillance soudaine de ces prestataires.

Facteurs de risque

La distribution de musique numérisée sur Internet est une activité qui présente des risques juridiques non négligeables en raison de la complexité et de l'incertitude importantes qui caractérisent l'environnement juridique dans les divers pays où VUNet est présent. Le droit local ne cesse d'évoluer et pourrait de ce fait poser des difficultés. MP3.com a ainsi, par le passé, été accusé d'infraction au droit d'auteur et fait actuellement encore l'objet de poursuites.

Recherche et développement

Vivendi Universal est en train de mettre au point des solutions techniques et pratiques dans le domaine de la gestion des médias numériques qui couvrent :

- les processus de numérisation et d'indexation permettant de traiter des contenus existants ou nouveaux en vue d'une distribution en ligne,
- la gestion numérique des droits, dans le contexte de la distribution numérique des contenus en ligne (musique, édition et vidéo),
- des solutions de paiement tant macro que micro.

Vivendi Universal Net a aussi entrepris de développer des solutions d'authentification et de passeport d'accès (single sign-on) pour faciliter l'usage de ses sites webs tout en sécurisant les transferts de données et d'informations privées. Les frais de recherche et développement engagés au cours de l'exercice 2001 représentent 21,5 millions d'euros.

Note : Sauf mention contraire les données de marché proviennent de VUNet.

SERVICES A L'ENVIRONNEMENT

Vivendi Environnement

Activités

Vivendi Environnement établit un document de référence, disponible sur simple demande au siège social et sur les sites www.vivendi-environnement.com et www.cob.fr, rubrique Sophie.

La Compagnie Générale des Eaux (CGE) a été créée le 14 décembre 1853. Elle a obtenu ses premières concessions de service public, pour la distribution d'eau, en France puis à l'étranger et a graduellement étendu la gamme de ses activités à l'assainissement. Ainsi en 1909, tirant parti d'une découverte scientifique, elle construisait une usine novatrice dans les environs de Nice utilisant l'ozone pour stériliser l'eau. La CGE allait se développer davantage encore en 1919, avec la création de la SADE, société d'ingénierie spécialisée dans les réseaux d'eau.

En 1967, la CGE a encore développé ses compétences en matière de services à l'environnement, avec l'exploitation des premières unités d'incinération et de compostage des déchets ménagers. Elle a renforcé sa présence dans la propreté, et s'est engagée dans le secteur des transports en prenant une participation dans la CGEA, avant d'en obtenir le contrôle complet en 1980. C'est en 1980 également que toutes les filiales spécialisées dans la conception, l'ingénierie et la construction d'installations de traitement des eaux et d'assainissement ont été regroupées au sein de l'OTV. Avec l'acquisition de la Compagnie Générale de

Chauffe en 1981, la CGE est devenue la première société française dans le domaine des services énergétiques.

En 1998, la CGE est devenue Vivendi (aujourd'hui, Vivendi Universal). Elle a transmis son nom d'origine à sa filiale spécialisée dans l'eau, de manière à bien rendre compte de l'existence des deux pôles distincts que sont les médias et la communication d'une part et les services à l'environnement, d'autre part. Cette même année, la société prenait une participation de 49 % dans la holding majoritaire de FCC, société espagnole cotée à la bourse de Madrid, et leader sur le marché municipal espagnol de l'eau et de la propreté.

En avril 1999, Vivendi a fait l'acquisition de United States Filter Corporation (USFilter), numéro 1 américain du traitement de l'eau – fabrication d'équipements compris – ainsi que de Superior Services, numéro 4 américain du traitement des déchets solides. Vivendi a de plus repris les activités de traitement des déchets toxiques et les services industriels de Waste Management Industries. C'est également en 1999 qu'a été créé Vivendi Environnement, société regroupant l'ensemble des activités de services à l'environnement. Les activités de Vivendi Environnement se déclinent aujourd'hui sous les noms de Vivendi Water (pour l'eau), d'Onyx (pour la propreté), de Dalkia (pour les services énergétiques) et de Connex (pour les transports). L'année 2000 a été la première année de plein exercice de Vivendi Environnement.

Vivendi Environnement est cotée sur Euronext Paris depuis juillet 2000 et sur le New York Stock Exchange depuis octobre 2001.

La stratégie de Vivendi Environnement consiste à tirer parti de la large gamme de services qu'offre la société, ainsi que de son importante expérience, pour satisfaire la demande croissante pour des services de gestion de l'environnement fiables, intégrés et globaux.

La part du chiffre d'affaires générée par les industriels connaît une forte progression. Vivendi Environnement a alloué au développement de sa base de clients industriels des ressources et moyens importants, afin de pouvoir proposer à ses grands comptes une offre multi-services intégrée. Cette stratégie a permis le gain de quelques grands contrats, notamment avec Novartis, Millenium et Usinor.

Eau

Vivendi Water est le premier fournisseur mondial de systèmes et de services liés à l'eau et à l'assainissement. Les trois principales filiales de Vivendi Water sont Générale des Eaux, leader européen des services d'eau potable et d'assainissement qui a de plus une implantation mondiale, USFilter, le leader nord-américain des services et équipements de traitement de l'eau, et Vivendi Water Systems, l'un des principaux concepteurs et fabricants mondiaux d'installations de traitement de l'eau.

Vivendi Water offre les services et produits suivants :

- *Gestion de l'eau pour les collectivités locales et les industriels* : gestion des services d'eaux potables et usées pour les collectivités locales et les industriels. Vivendi Water fournit une gamme complète de services intégrés qui

couvrent le cycle de l'eau et pouvant aussi comprendre la prise en charge de certains investissements.

- *Systèmes et équipements de traitement de l'eau* : Vivendi Water est le premier concepteur et fabricant mondial d'installations, de systèmes et d'équipements de traitement d'eau à l'intention des collectivités locales et des industriels.
- *Services aux particuliers* : à travers USFilter Vivendi Water vend aux consommateurs d'Amérique du Nord et d'Europe de l'eau conditionnée sous la marque Culligan.

Vivendi Water intervient auprès de trois catégories de clients : les collectivités locales, les industriels et les particuliers et est implantée en France et dans bon nombre de pays étrangers notamment en Asie et en Afrique.

Faits marquants 2001

En Europe, Vivendi Water a renforcé sa position de leader des services aux collectivités locales et a remporté plusieurs contrats importants en République Tchèque (Prague), en Italie (pour l'Ambito Territoriale di Latina, au sud de Rome), en Belgique (Bruxelles), en Pologne (pour les villes de Tarnowskie Gory et de Miasteczko Slaskie), en Suède (Nortälje), au Maroc (Tanger et Tetouan), au Niger, et en Israël (Ashkelon).

En Amérique du Nord, Vivendi Water a continué sa croissance sur le marché de la gestion municipale déléguée en remportant notamment un contrat pour la construction et l'exploitation pour 20 ans d'une usine de traitement des boues pour le district de Chicago, et un contrat d'assainissement de 20 ans à Naugatuck, dans le Connecticut.

En Asie, Vivendi Water, déjà présente en Thaïlande, en Malaisie et en Chine, a renforcé sa position avec la construction de quatre usines de traitement des eaux usées dans les

Activité des métiers

Services à l'environnement

villes chinoises de Zhu Hai, Hui Yin, Pékin et Dujiangyan, ainsi qu'avec l'obtention d'un contrat pour la construction et l'exploitation pendant 20 ans de deux installations de traitement des eaux usées à Inchong, en Corée du Sud. Vivendi Water a également remporté des contrats pour l'extension et la réhabilitation de trois installations de dépollution en Australie, dans la région d'Illawara.

Vivendi Environnement a également signé d'importants contrats d'externalisation avec des industriels dont, Millenium et Smurfit (France), Spolchemie (République Tchèque), Hynix Semiconductors Corporation (Corée du Sud), Westlake Chemical Corporation (Etats-Unis), Borregard Industries (Norvège).

Propreté

Par l'intermédiaire d'Onyx et de sa participation dans FCC, Vivendi Environnement figure parmi les leaders mondiaux de la propreté – l'un des leaders en Europe, numéro 3 mondial – et dessert 74 millions de personnes sur les cinq continents.

Onyx est présente sur l'ensemble de la filière déchets : collecte, valorisation, tri, recyclage et traitement des déchets municipaux, commerciaux et industriels (solides, liquides, dangereux).

- *Collecte des déchets et services liés*
- Collecte et transfert : Onyx assure la collecte des déchets des logements, centres d'enfouissement technique collectifs et sites industriels et commerciaux et les achemine vers des stations de transfert et de tri ou des centres de recyclage et de traitement.

- Recyclage : triage et recyclage des déchets solides, papiers et cartons compris.

- Nettoyage des locaux commerciaux et industriels : nettoyage des sites industriels et commerciaux et services spécialisés.

- Nettoyage mécanique des rues.

- *Traitement et élimination des déchets*

- Déchets solides banals : les déchets solides banals sont stockés, ou incinérés, ou compostés.

- Centres de stockage : les déchets solides banals sont stockés dans 140 sites, dont 88 sont équipés d'installations permettant de récupérer et traiter les émissions de biogaz, parfois par conversion en énergie.

- Valorisation énergétique et incinération : Onyx exploite 68 unités de valorisation énergétique et d'incinération. L'énergie récupérée est revendue pour l'essentiel aux réseaux de chauffage urbain ou aux producteurs-distributeurs d'électricité.

- Valorisation agronomique : Onyx exploite 80 centres de compostage. Une partie des déchets compostés est revendue sur le marché des engrais.

- Déchets dangereux : traitement des déchets dangereux par incinération (déchets organiques), par recyclage des solvants, par stabilisation et élimination des résidus et par traitement physico-chimique des déchets liquides inorganiques.

- Gestion des déchets liquides : pompage et transport vers des centres spéciaux de traitement des effluents liquides issus du traitement de l'eau, des réseaux d'égouts et des opérations de transformation des produits pétroliers.

Faits marquants

En 2001, Rhodia, leader de la chimie de spécialités, et Onyx ont constitué à parité une entreprise commune pour le traitement des déchets industriels spéciaux en Corée du Sud.

En mai 2001, création avec la fondation danoise Marius Pedersen, d'une société commune (Marius Pedersen/ Onyx Holding détenue à 65 % par Onyx) spécialisée dans le traitement des déchets, avec des activités au Danemark, en République Tchèque et en Slovaquie.

Onyx a récemment signé un certain nombre de grands contrats, dont un contrat de cinq ans pour la collecte des déchets ménagers à Tanglin Bukit-Merah (Singapour), un contrat de 30 ans pour la mise en place et l'exploitation d'un système intégré de gestion des déchets à Sheffield (Royaume-Uni), un contrat de collecte (de 7 ans) et de traitement (de 14 ans) des déchets dans le « borough » londonien de Bromley (Royaume-Uni), et trois nouveaux contrats de 20 ans à Taiwan, pour des services de traitement et de valorisation énergétique. En France, Onyx a remporté divers contrats, dont un contrat avec le Syndicat Départemental de la Marne pour le traitement des déchets ménagers.

A Tianjin, en République populaire de Chine, Onyx a lancé la construction de sa première installation de traitement des déchets dangereux.

Services Énergétiques

Par l'intermédiaire de Dalkia, Vivendi Environnement est l'un des premiers prestataires européens de services de gestion de l'énergie. Présent dans 30 pays, Dalkia offre une

large gamme de services énergétiques, allant de la production d'énergie à la gestion de services généraux (« facilities management »).

Dalkia fournit des services énergétiques à des clients tant publics que privés, en France et à l'étranger. Les contrats sont en général de longue durée (allant jusqu'à 20 ans pour les systèmes de chauffage). Dalkia est le leader français de la cogénération (fourniture simultanée d'électricité et de chaleur) et de la production d'énergie sur-site.

- *Services énergétiques industriels*

Dalkia fournit des services énergétiques aux industriels, comme la production et la distribution de vapeur et d'air comprimé.

Dalkia a créé la société Edenkia avec Electricité de France (EDF), société publique française, afin de développer des solutions énergétiques globales, pour les clients industriels éligibles en France et les grands clients à l'international.

- *Gestion de services généraux (« Facilities Management »)*

Dalkia a ajouté la gestion de services généraux à son portefeuille d'activités.

Faits marquants

En décembre 2000, Dalkia a conclu un accord avec EDF aux termes duquel les opérations « services énergétiques » de EDF ont été rapprochées de celles de Dalkia. Cet accord donne à Dalkia les ressources nécessaires pour devenir leader européen des services énergétiques et techniques.

En 2001, Dalkia a notamment intégré Clemessy, filiale d'EDF, au sein de ses services énergétiques industriels, et a constitué Dalkia Technologies, aux termes d'une alliance conclue avec Faure Ingénierie.

Activité des métiers

Services à l'environnement

En 2001, Dalkia a renforcé sa présence en Europe et notamment en Italie, avec l'acquisition de Siram, le numéro 2 italien de la gestion des systèmes de chauffage. Dalkia a pris une participation majoritaire dans deux usines de cogénération à Usti nad Labem (République Tchèque). Dalkia a de plus renforcé sa présence dans les Etats Baltes, en remportant deux contrats de gestion de systèmes de chauffage urbain, à Tallinn (Estonie), et à Vilnius (Lithuanie).

Dalkia a continué de développer ses services d'externalisation industrielle, en remportant plusieurs contrats importants, dont un pour Astra Zeneca à Macclesfield (Royaume-Uni), et un autre pour Videocolor-Thomson Multimedia en Italie.

Transports

Par l'intermédiaire de Connex, Vivendi Environnement est l'un des premiers exploitants privés européen de transports collectifs locaux et régionaux. Connex propose des solutions intégrées combinant le car, le train, le métro, le bateau, le tramway et le taxi.

Connex exploite des réseaux de transports collectifs routiers et ferroviaires dans le cadre de contrats avec des régies de transport nationales, régionales et locales, le plus souvent avec les entités publiques, propriétaires des infrastructures.

- *Transports urbains*

En agglomération, Connex exploite des réseaux de transport en site propre, des réseaux d'autobus, des services intégrés et développe des services alternatifs.

- *Transports régionaux*

Connex assure des services de transports régionaux en exploitant des réseaux routiers et ferroviaires, notamment en France, en Allemagne, en Australie, en Norvège, en Suède, en Finlande, en Belgique, aux Pays-Bas, en Pologne et en République Tchèque.

- *Transports de marchandises*

Connex a commencé à assurer le transport ferroviaire de marchandises, essentiellement en France et en Allemagne et a l'intention de développer cette activité.

Faits marquants

En 2001, Connex a remporté deux contrats de privatisation aux Pays-Bas et trois contrats de privatisation en Pologne. Connex a de plus racheté 50 % des actifs de Combust, exploitant régional danois de transports par car. Aux Etats-Unis, l'acquisition de Yellow Transportation a permis à Connex de remporter ses premiers contrats de transport urbain (à Georgetown, quartier de Washington et à Fairfax en Virginie).

Fomento de construcciones y contratos — FCC

FCC est l'une des plus importantes sociétés espagnoles.

Les principaux domaines d'activité de FCC sont la construction et les travaux publics, l'eau et la propreté, et le ciment.

En collaboration avec Connex, FCC a développé au travers de la Corporación Española de Transporte, S.A. des activités de transports collectifs. En 2001, cette société a racheté Automóviles Portillo, société de transports collectifs im-

plantée à Malaga et sur toute la Costa del Sol. De plus, FCC conçoit, fabrique et exploite des espaces publicitaires sur mobilier urbain, gère des parkings, assure des services de manutention aéroportuaire et d'inspection de véhicules, et a des activités dans l'immobilier. Enfin, la société est présente dans divers secteurs des services, et notamment celui de la logistique industrielle, ainsi que dans les télécommunications.

Dans le cadre de son expansion internationale, notamment, en Amérique latine et dans les Caraïbes, Vivendi Environnement a consolidé la plupart de ses activités eau et propreté avec celles de Proactiva, société du groupe FCC.

- *Eau et propreté*

FCC assure la collecte, le traitement et l'élimination des déchets ménagers. La collecte et le traitement des déchets industriels et toxiques ont connu un développement important en 2001 avec le rachat de Grupo Ekonor. FCC fournit en outre des services de nettoyage urbain. Ses activités de traitement des eaux, potables et usées, couvrent l'ensemble du cycle, assainissement et distribution compris. En 1999, FCC a fait l'acquisition des activités espagnoles de Vivendi Water, ce qui lui a permis de doubler sa part de marché dans ce secteur.

- *Construction et travaux publics*

Les activités de FCC vont de la construction de routes à celle de lignes de chemins de fer à grande vitesse, d'aéroports, d'immeubles de bureaux, de centres commerciaux et d'immeubles résidentiels. FCC a récemment remporté plusieurs contrats importants, dont celui pour la construction du réseau ferroviaire du train à grande vitesse qui desservira Barcelone et l'expansion des métros de Madrid et de Barcelone.

- *Ciment*

Les activités de FCC dans le ciment passent par sa participation de 49 % dans Portland Valderrivas, qui contrôle Cementos Portland, producteur de ciment.

Saisonnalité

De par leur nature, comme de par leur implantation internationale, les activités de services à l'environnement ne sont guère sujettes à d'importantes variations saisonnières.

Concurrence

Pour ce qui est des grands contrats de services intégrés de gestion de l'environnement, les principaux concurrents sont notamment Suez et RWE.

EAU

Vivendi Environnement est le numéro un mondial de la fourniture privée de services liés à l'eau pour collectivités locales et clients industriels, ses principaux concurrents étant Suez (par l'intermédiaire de sa filiale spécialisée Ondeo), RWE (par ses filiales Thames Water et American Water Works), Anglian Water, Severn Trent et Saur.

PROPRETÉ

Suez est le principal concurrent pan-européen. Onyx figure parmi les leaders de la fourniture de services de propreté pour particuliers, commerces et industries au Royaume-Uni, avec Suez, Biffa, et Shanks. En Allemagne, les principaux concurrents sont RWE Umwelt et Rethmann. Les principaux concurrents aux Etats-Unis sont notamment Waste Management, Allied Waste, Republic Services et Safety Kleen.

Activité des métiers

Services à l'environnement

SERVICES ÉNERGÉTIQUES

Le concurrent pour la gestion des systèmes de chauffage urbain est Suez, via sa filiale Elyo. Dalkia est confrontée à une concurrence croissante de la part de sociétés européennes du gaz et de l'électricité telles que RWE, E.on, Texas Utilities et Power Gen. A l'international, les concurrents sont les prestataires locaux. Pour la cogénération, les concurrents sont pour l'essentiel de grands producteurs d'électricité comme RWE, E.on, Texas Utilities, Endesa, National Power et Power Gen. Pour la gestion de services généraux, les principaux concurrents sont Honeywell, ou Johnson Control.

TRANSPORTS

Pour les transports collectifs privés les concurrents sont notamment Stagecoach, National Express, First Group, Arriva et Go Ahead au Royaume-Uni, ainsi que Kéolis et Transdev en France.

FCC

FCC est le premier fournisseur privé de services de propreté en Espagne. Son principal concurrent sur ce marché est Cespa. Après Aguas de Barcelona, FCC est le principal exploitant privé du marché de l'eau et de l'assainissement en Espagne.

Pour la production de ciment, FCC est le seul grand groupe espagnol, avec une part de marché de l'ordre de 17 %. Ses principaux concurrents sont les succursales espagnoles de cimentiers multinationaux comme Cemex, Holderbank ou Lafarge.

Protection de l'environnement

EAU

Les secteurs de l'eau et de l'assainissement sont sensibles à la réglementation édictée par les autorités de tutelle. En Europe et aux Etats-Unis, les pouvoirs publics ont adopté d'importantes mesures de contrôle de la qualité de l'eau, en particulier celle destinée à la consommation humaine.

PROPRETÉ

Dans de nombreux pays, et notamment en France et aux Etats-Unis, les installations de traitement des déchets font l'objet de lois prévoyant l'obligation d'obtenir des autorisations délivrées par les pouvoirs publics. Les exploitants de centres de stockage des déchets sont de plus tenus de fournir des garanties financières particulières (en général sous forme de garanties bancaires) qui couvrent la surveillance et la remise en état des sites pendant toute la durée de leur exploitation et pour des périodes allant jusqu'à 30 ans après la fin de celle-ci. Quant aux unités d'incinération, leurs émissions de substances polluantes sont en général limitées et contrôlées.

SERVICES ÉNERGÉTIQUES

En Europe, les services énergétiques sont réglementés par une directive européenne qui définit des limites d'émission pour le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote et les substances particulières, et qui régule de plus la construction des unités de combustion. D'autres directives européennes prévoient l'adoption, au niveau national, de plafonds pour les émissions de certains polluants atmosphériques comme le dioxyde de soufre, l'oxyde d'azote, les composés organiques volatils et l'ammoniac.

TRANSPORTS COLLECTIFS

Le secteur des transports relève de l'application d'un certain nombre de directives européennes qui limitent les émissions des moteurs à essence et à diesel et obligent à obtenir certaines autorisations. L'une de ces directives énonce des principes directeurs à l'attention des Etats membres de l'Union pour ce qui est des gaz polluants rejetés par les moteurs diesel montés sur des véhicules. Une autre énumère des principes directeurs en ce qui concerne les gaz et particules rejetés par les moteurs à combustion interne installés sur des équipements mobiles autres que les véhicules de transport routier.

Matières premières

Vivendi Environnement achète des matières premières dans le monde entier, auprès de nombreux fournisseurs et s'efforce de garantir son approvisionnement en matières premières en négociant des contrats à moyen ou long terme. Historiquement, ces activités n'ont pas été très affectées par les variations de prix ou l'évolution de l'offre des combustibles ou autres matières premières, et elles ne devraient pas l'être davantage à l'avenir, dans la mesure où les contrats comportent habituellement des clauses d'adaptation de prix des prestations.

Facteurs de risques

Les risques liés aux services à l'environnement dépendent de plusieurs facteurs dont, notamment :

- le renforcement de la réglementation et les risques de non-conformité ;
- le pouvoir des collectivités locales de modifier les contrats unilatéralement ;

- les risques de responsabilités pour des activités présentes ou passées.

Par ailleurs, Vivendi Environnement est propriétaire d'un nombre important de brevets, en France, aux Etats-Unis et dans d'autres pays. Bien que ces brevets, associés à diverses activités du Groupe, aient une certaine valeur, Vivendi Environnement considère que ses activités ne sont tributaires d'aucun d'entre eux.

Recherche et développement

La recherche et le développement sont un élément clé pour fournir des produits et services qui aient un bon rapport coût-efficacité et respectent l'environnement. Une Direction de la Recherche et du Développement coordonne les travaux de Vivendi Environnement en la matière, Anjou-Recherche pour la recherche et le développement dans le domaine de l'eau, le Creed pour la recherche et le développement relative à la propreté et à l'énergie, et EuroIum pour la recherche et le développement se rapportant aux transports. Vivendi Environnement travaille particulièrement à la convergence de l'environnement et de la sécurité sanitaire, afin de définir rapidement des solutions en termes de développement durable.

L'environnement est au cœur de l'activité, et partie des travaux de recherche et développement portent sur la préservation de ressources telles l'eau, le sol, et l'air. Un autre volet de recherche et développement concerne l'innovation et la mise au point de nouveaux services et de nouvelles technologies de traitement (traitement des effluents industriels, gestion des bio-solides, mise au point de nouvelles solutions aux problèmes des transports).

Comptes consolidés

Chiffres consolidés des 5 derniers exercices

(en millions d'euros)	2001	2000 ⁽¹⁾ Méthodes constantes	2000	1999 ⁽²⁾	1998	1997
Chiffre d'affaires	57 360	41 580	41 798	40 855	31 737	25 477
Chiffre d'affaires réalisé à l'étranger	33 075	20 647	20 624	17 244	10 313	8 205
Résultat d'exploitation	3 795	1 823	2 571	1 836	1 331	596
Résultat courant	1 867	1 061	1 938	1 749	1 341	294
Résultat exceptionnel	2 365	3 812	2 947	(846)	249	879
Amortissement des écarts d'acquisition	15 203	634	634	606	210	375
Part des minoritaires	594	625	625	(159)	212	(115)
Résultat net du Groupe	(13 597)	2 299	2 299	1 435	1 121	822
Résultat net par action	(13,53)	3,63	3,63	2,70	2,46	2,09
Résultat net par action dilué	(13,53)	3,41	3,41	2,49	2,40	2,00
Capitaux propres après résultat de l'année	36 748	56 675	56 675	10 777	7 840	6 847
Capitaux permanents	88 608	104 259	104 259	46 026	27 855	22 005
Actif immobilisé	99 074	112 580	112 580	47 916	26 073	20 810
Trésorerie nette générée par les opérations d'exploitation	4 500	2 514	2 514	772	2 898	1 601
Investissements de l'exercice	13 709	38 343	38 343	21 480	7 507	5 562
Endettement financier net	28 879	25 514	25 514	22 833	6 502	4 177
Effectif moyen pondéré	320 654	253 286	253 286	275 000	235 610	193 300

- Nombre moyen d'actions en 2001 : 1 004,8 millions d'actions (633,8 millions d'actions en 2000).
- Le résultat net par action des exercices 1996 à 1998 a été recalculé pour prendre en compte la division par trois du titre Vivendi Universal.
- L'endettement financier net n'est pas directement comparable entre les exercices 2000 et 1999. En effet, il ne prend pas en compte au 31 décembre 2000, d'une part, l'effet de la cession de l'activité Vins et Spiritueux (7,9 milliards d'euros) et, d'autre part, l'effet de la conversion pour 1,1 milliard d'euros des Titres de Participation à Taux de Conversion Variable (« ACEs ») qui figuraient dans l'endettement de Seagram.

(1) Données retraitées de manière à refléter l'application des changements de méthode comptable en 2001 (cf. Note 1 des comptes consolidés).

(2) Dans le but de faciliter la comparaison des états financiers de 1999 et 2000, les comptes de 1999 sont présentés conformément aux principes comptables adoptés en 2000.

RAPPORT FINANCIER

L'analyse de nos activités exposée ci-dessous est à rapprocher de nos états financiers consolidés et des notes s'y rapportant, joints au présent document.

Présentation de l'activité

Vivendi Universal est une société anonyme de droit français, née en décembre 2000 de la fusion de Canal+ et de The Seagram Company Ltd avec Vivendi. Les activités globales du groupe s'articulent autour de deux grands pôles : médias et communication d'une part, et services à l'environnement, de l'autre. Le pôle Médias et Communication se compose de cinq métiers : Musique, Edition et Télévision et Film pour la branche « contenu », ainsi que Télécoms et Internet pour la branche « accès ». L'intégration et les opérations conjointes des différentes activités médias et communication permettent à Vivendi Universal de fournir une large gamme de contenus, dans le domaine des divertissements comme de l'information, à ses clients et abonnés à travers le monde, grâce à des dispositifs tant fixes que mobiles qui utilisent les technologies du câble, de l'Internet, des satellites et des réseaux de diffusion.

Médias et communication

CONTENU

- L'activité Musique est fédérée autour de Universal Music Group (UMG) qui produit, commercialise et distribue des enregistrements musicaux dans le monde entier et dans

les principaux styles de musique. Par ailleurs, UMG produit, vend et distribue des produits vidéo aux Etats-Unis et ailleurs tandis qu'il gère la mise sous licence de ses droits musicaux.

- L'activité Edition bénéficie d'une position de leader sur ses marchés phares en matière de contenu : l'édition (avec l'éducation, la référence et la littérature), les jeux et la presse grand-public. La diffusion de ce contenu s'appuie sur des supports multiples, parmi lesquels l'écrit, le multimédia, Internet par le biais de la téléphonie fixe, ainsi que des assistants personnels numériques de poche (ANP) grâce à la technologie WAP (Wireless Application Protocol).
- L'activité Télévision et Film regroupe la production et la distribution de films, de programmes de télévision, de vidéos et de DVD dans le monde entier. Elle exploite et détient des participations dans de nombreuses chaînes câblées et à péage, accorde des licences ainsi que des droits de merchandising et de diffusion de films. Elle gère également des parcs à thèmes et leurs points de vente dans le monde entier.

ACCÈS

L'activité Télécoms fournit une large gamme de services de télécommunications, notamment au niveau de la téléphonie fixe et mobile, de l'accès à Internet et de la transmission de données, principalement en Europe. L'activité Internet regroupe des projets Internet stratégiques et les nouvelles activités en ligne du groupe. Grâce à la mise en oeuvre d'une technologie de distribution numérique de pointe, le pôle Internet développe des activités de commerce et de services

électroniques, ainsi que des portails thématiques qui offrent un accès à Internet depuis une grande variété d'appareils, notamment les téléphones mobiles, les ANP, la télévision interactive et les ordinateurs.

Services à l'environnement

Acteur de dimension mondiale, Vivendi Environnement, filiale consolidée à 63 % de Vivendi Universal, constitue le pôle services à l'environnement du groupe. Vivendi Environnement propose des services de gestion de l'environnement qui passent par le traitement et la distribution d'eau, la propreté, les services énergétiques et le transport. Vivendi Environnement fournit ces services aux pouvoirs publics, aux industriels, aux entreprises et aux particuliers.

Comparabilité

Base de présentation

L'analyse exposée ci-dessous présente l'ensemble des résultats de Vivendi Universal et de ses unités d'exploitation, préparés selon les principes comptables généralement reconnus en France. Afin d'améliorer la comparabilité et la compréhension des informations financières diffusées auprès d'un actionnariat diversifié et international, Vivendi Universal a annoncé son intention de procéder également à une communication financière selon les principes comptables généralement reconnus aux Etats-Unis (U.S. GAAP) à compter de 2002. Afin de faciliter cette transition ce document intègre certaines informations établies selon les U.S. GAAP qui divergent en certains points des principes comptables généralement reconnus en France. Une présentation des principaux éléments de rapprochement apparaît

dans le compte de résultat — ajustements pour conformité aux US GAAP, page 94 et à la note 14 des états financiers.

Principales méthodes comptables et estimations

Pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, la direction de Vivendi Universal doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent l'évaluation de certains postes du bilan, du compte de résultat ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif potentiels dans les comptes consolidés et leurs notes annexes. La Direction détermine ses estimations et appréciations selon des méthodes constantes, incluant celles qui sont liées à la cession de produits musicaux et d'édition, actuels et futurs, et celles liées à la distribution de produits cinématographiques et télévisés, dans le but de déterminer le taux de recouvrement définitif des créances d'exploitation, la valeur de réalisation des catalogues de films, des avances consenties aux artistes et auteurs ainsi que des investissements financiers et de déterminer la valorisation des actifs à long terme, des engagements de retraites et des impôts différés. La Direction devra également procéder à des estimations et émettre des jugements, qu'elle produira de manière régulière, s'agissant des activités de financement, des coûts de restructuration, des aléas éventuels et des litiges. La Direction base ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances, qui forment le fondement de ses hypothèses sur la valeur comptable des éléments d'actif et de passif qui n'est pas disponible à partir d'autres sources. Les résultats réels peuvent diverger sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes.

La Direction estime que les principaux jugements et hypothèses sur lesquels elle s'est appuyée lors de la préparation de ses états financiers consolidés ont été influencés par les méthodes comptables suivantes :

Vivendi Universal a réalisé plusieurs opérations importantes au cours des périodes couvertes par les états financiers consolidés inclus dans le présent exposé. En vertu des principes comptables généralement acceptés, les acquisitions doivent être enregistrées sur la base d'une évaluation des actifs et passifs à leur juste valeur à la date d'acquisition. Suite à ses récentes acquisitions, Vivendi Universal, en collaboration avec des experts externes dans certains domaines, a estimé la juste valeur de ses immobilisations incorporelles (telles que les catalogues de films et musicaux ainsi que les noms de marque), corporelles (biens, équipements, stocks et valeurs mobilières), ses passifs et engagements (tels que des contrats de bail favorables et défavorables, et certains coûts de restructuration consécutifs aux acquisitions) et les dépenses imprévues (tels que les litiges) pouvant être intégrés dans la constatation du prix d'achat des acquisitions en question. L'excédent du prix d'achat par rapport à l'actif net acquis est constitutif de l'écart d'acquisition. L'appréciation de l'estimation de la juste valeur ou de la durée de vie attendue des actifs et des passifs acquis peut avoir un impact significatif sur le résultat net. En outre, si la valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles, y compris écart d'acquisition, était inférieure à leur juste valeur, une provision pour dépréciation sans effet sur la trésorerie pourrait s'avérer nécessaire. Lorsque les coûts de restructuration consécutifs à l'acquisition, qui dans le cas de Vivendi Universal se rapportent généralement à des indemnités de départ, différent du passif constaté au moment de l'acquisition, il pourrait s'avérer nécessaire de constater dans le résultat d'exploitation des charges complémentaires (avec sortie de trésorerie) ou des reprises de provisions préalable-

ment établies (sans sortie de trésorerie). Il en est de même lorsque le règlement définitif des risques estimés lors des acquisitions diffère de manière significative des provisions préalablement constatées.

Vivendi Universal utilise différentes techniques destinées à maîtriser les risques et les coûts liés à son financement. Vivendi Universal a régulièrement recours à l'émission d'obligations convertibles, représentatives de la dette à long terme pouvant être échangée contre des actions ordinaires d'une autre société cotée en bourse ou de Vivendi Universal elle-même. En général, le détenteur de l'obligation peut choisir de recevoir une somme en numéraire ou le titre sous-jacent à titre de règlement. En cas de baisse de la valeur du titre sous-jacent, ce qui peut inciter le détenteur de l'obligation à opter pour un règlement en numéraire, une provision pour dépréciation peut être constatée par Vivendi Universal par rapport à la valorisation du titre en question. Par ailleurs, Vivendi Universal utilise différents instruments financiers dérivés à des fins de couverture contre les fluctuations de taux d'intérêt, de taux de change et des placements en actions et obligations.

Vivendi Universal détient des participations minoritaires et des créances rattachées dans des sociétés dont les activités ou les technologies interviennent dans des domaines qui appartiennent à son cœur de métier ou qui lui sont proches. Parmi elles, certaines sont des sociétés cotées en bourse dont le cours de l'action est soumis à une forte volatilité tandis que d'autres sont des sociétés non cotées dont il est difficile de déterminer la valeur. Vivendi Universal enregistre une charge pour dépréciation des investissements financiers dès lors qu'elle estime que l'un d'entre eux a subi une baisse de valeur autre que temporaire et enregistre une provision pour dépréciation de créances si le recouvrement est incertain. Des variations défavorables des conditions de marché dans le futur ou de mauvais résultats opérationnels des placements sous-jacents pourraient entraîner des

pertes ou une incapacité à recouvrer la valeur comptable des placements ou créances dues, d'où l'éventuelle nécessité d'une dépréciation future.

Vivendi Universal comptabilise un impôt différé actif à hauteur de la somme dont elle estime la réalisation probable. Vivendi Universal établit des stratégies de prévision prudentes et raisonnables sur le plan fiscal fondées sur un revenu futur imposable probable. Toutefois si la société devait constater que tout ou partie de son impôt différé actif ne puisse être réalisé, un ajustement de l'impôt différé actif serait alors immédiatement comptabilisé en charges. Parallèlement si Vivendi Universal devait constater qu'un impôt différé actif supérieur au montant net enregistré puisse être réalisé, un ajustement symétrique de l'impôt différé actif serait aussi immédiatement constaté.

En 2001, Vivendi Environnement a décidé dans ses propres comptes consolidés, de revenir sur l'imputation sur ses fonds propres d'une partie de l'écart d'acquisition US Filter réalisée en 1999. Cette reprise a été neutralisée dans les comptes de Vivendi Universal (voir note 2 aux états financiers).

Par ailleurs, en septembre 2000, Vivendi Universal et Vivendi Environnement sont entrés dans un contrat d'échange (Vivendi Universal paie le taux EURIBOR 3 mois, Vivendi Environnement paie le taux fixe 5,20 %), de maturité égale à la convention de crédit, sur un montant notionnel tel qu'ajouté à l'encours de la convention de crédit Vivendi Environnement soit payeur taux fixe, au total pour un montant de 5 milliards d'euros.

Suite à différentes opérations de refinancement, Vivendi Universal et Vivendi Environnement ont renégocié afin de ramener le nominal du swap à 3,266 milliards d'euros. Cette diminution de 1,734 milliard d'euros entraîne le paiement d'une soulte par Vivendi Environnement à Vivendi Universal d'environ 58 millions d'euros correspondants à la valeur

de marché de la partie annulée du swap et éliminée dans le processus de consolidation.

MODIFICATIONS DES PRINCIPES COMPTABLES ET DES REGLES DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

En 2001, Vivendi Universal a adopté les nouvelles méthodes comptables et règles de présentation des comptes consolidés exposées ci-après en vue d'une harmonisation plus étroite entre ses méthodes comptables et les US GAAP (principes comptables américains). Les principaux changements en rapport avec l'exposé présenté ci-dessous sont les suivants :

Conformément au règlement 99.02 (§41), le Groupe a choisi de présenter son compte de résultat consolidé dans un format qui ventile les produits et charges par destination plutôt que par nature, tel que précédemment. Notre filiale, Vivendi Environnement, a modifié la définition de son poste de chiffre d'affaires pour y inclure les subventions d'exploitation et y exclure les produits stockés et immobilisés. Par ailleurs, la définition des éléments exceptionnels a été ramenée aux seuls éléments significatifs de nature exceptionnelle résultant d'événements ou de transactions qui interviennent en dehors du cours normal de l'activité et ne sont pas censés se reproduire. Pour Vivendi Universal, les éléments exceptionnels comprennent principalement les plus et moins-values de cessions d'activités et l'abandon des créances rattachées, le cas échéant. Les éléments exceptionnels sont présentés sous une rubrique séparée du compte de résultat consolidé après le résultat d'exploitation et les frais financiers, mais avant les impôts sur les bénéfices. Avant 2001, Vivendi Universal appliquait une définition élargie des éléments exceptionnels qui comprenait notamment les charges de restructuration, les frais de démantèlement et de fermeture de sites et l'incidence des garanties données lors de leur exercice. Ces éléments

figurent dorénavant sous une rubrique séparée du résultat d'exploitation ou du résultat financier. Un compte de résultat retraité pour l'exercice 2000 a été inséré afin de faciliter la comparaison. L'effet cumulé de ce changement de méthode comptable aurait eu une incidence négative sur le chiffre d'affaires de 218 millions d'euros, sur le résultat d'exploitation pour 748 millions d'euros, sur le résultat financier pour 129 millions d'euros et une incidence positive sur le résultat exceptionnel pour 865 millions d'euros et sur l'impôt sur les résultats pour 12 millions d'euros.

En 2000, Vivendi Universal a adopté de nouvelles méthodes comptables liées aux opérations/conversions de changes, aux coûts d'acquisition d'abonnés et aux droits de diffusion d'événements sportifs. Les produits et charges des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, qui étaient précédemment convertis en euros au taux de change applicable à la clôture de l'exercice, sont maintenant convertis au taux de change annuel moyen au cours de la période. L'effet cumulé de ce changement de méthode comptable aurait entraîné une baisse de 16 millions d'euros du résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 1999. Les plus-values sur transactions en devises, auparavant différées, sont désormais comptabilisées dans les résultats de l'exercice. L'effet cumulé de ce changement de méthode comptable aurait entraîné une hausse de 107 millions d'euros du résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 1999. Les coûts d'acquisition d'abonnés, précédemment étalés sur une période de 12 mois à compter de la date de mise en service de la ligne, sont désormais passés en charges. L'effet cumulé de ce changement de méthode comptable aurait entraîné une diminution de 88 millions d'euros du résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 1999. Les droits de diffusion de Canal+ sont désormais capitalisés en immobilisations incorporelles et sont amortis sur la durée du contrat. L'effet cumulé de ce changement de méthode comptable n'a pas eu d'incidence sur le résultat net de 2000, ni de 1999. Le

total de l'actif a connu une progression de 2 milliards d'euros en 2000 (en grande partie liée aux immobilisations incorporelles) tandis que le total du passif et des capitaux propres s'est accru dans la même proportion. Afin de faciliter l'analyse et la comparaison des comptes 2000 et 1999, Vivendi Universal a présenté ses états financiers pour l'exercice 1999 sur la base des méthodes comptables adoptées en 2000.

Pour une étude plus approfondie de certaines méthodes retenues dans la préparation des états financiers de Vivendi Universal, voir la Note 1 des Etats Financiers — Présentation de l'activité et résumés des principales méthodes comptables.

PRO FORMA

Le profil des activités de Vivendi Universal ayant été redessiné par plusieurs transactions importantes qui ont eu une incidence sur la comparaison des comptes de la Société, l'information financière par segment d'activité pour les exercices 2001 et 2000 est également présentée sur une base pro forma afin de refléter l'incidence de la fusion entre Vivendi, Seagram et Canal+, de l'acquisition de Maroc Telecom, Houghton Mifflin et MP3.com ainsi que de la cession de certaines participations dans Sithe et France Loisirs, tel que décrit ci-dessous, comme si ces opérations s'étaient déroulées début 2000. Les informations pro forma sont calculées en sommant simplement et sans autres ajustements les résultats réels des activités de Vivendi Universal avec les résultats réels de chaque entité acquise ou cédée durant l'exercice. Nous pensons que les informations pro forma qui intègrent des données comparables et pertinentes pour chacun des exercices présentés, permettent une analyse de l'évolution des résultats. L'exposé de l'activité Services à l'environnement ne propose pas de comparaison pro forma puisque les ajustements pro forma n'ont pas eu d'incidence sur ce pôle d'activité. Les résultats

pro forma ne reflètent pas les résultats combinés qui auraient été obtenus si ces événements s'étaient réellement déroulés au début de l'année 2000. Toutefois, Vivendi Universal estime que ces informations aideront le lecteur à mieux comprendre ses résultats.

Fusion de Vivendi, Seagram et Canal+

Le 8 décembre 2000, Vivendi, Seagram et Canal+ ont finalisé une série d'opérations par lesquelles les trois sociétés ont fusionné pour créer Vivendi Universal. Ces opérations de fusion prévoyaient notamment les dispositions suivantes : la fusion de Vivendi, au travers de ses filiales, avec Seagram conformément à un accord de droit canadien aux termes duquel les porteurs d'actions ordinaires Seagram (hormis ceux exerçant leurs droits à la dissidence) ont reçu soit 0,80 "American Depositary Share" (ADS) Vivendi Universal, soit 0,80 action échangeable sans droit de vote émise par Vivendi Universal Exchangeco (filiale de droit canadien détenue à 100 % par Vivendi Universal) plus un nombre équivalent de droits de vote dans Vivendi Universal, pour chaque action ordinaire Seagram détenue ; la fusion de Vivendi avec Canal+ par laquelle les actionnaires de Canal+ ont reçu deux actions ordinaires Vivendi Universal pour chaque action Canal+ détenue tout en conservant leurs actions existantes dans Canal+, structure qui porte la chaîne française de télévision à péage.

Dans le cadre de la fusion, Vivendi Universal a conclu le 19 décembre 2000 un protocole d'accord avec Diageo et Pernod Ricard portant sur la cession de son activité Vins et Spiritueux. Vivendi Universal a reçu environ 8,1 milliards de dollars US en numéraire au titre de cette cession, finalisée le 21 décembre 2001, soit un prix de cession après impôts estimé à 7,7 milliards de dollars US. L'activité Vins et Spiritueux a réalisé un chiffre d'affaires et un résultat d'exploitation s'élevant respectivement à 5 milliards d'euros et 0,8 milliard d'euros en 2001. Préalablement à la cession,

Vivendi Universal comptabilisait l'activité Vins et Spiritueux au bilan comme un actif destiné à être vendu, le résultat net 2001 ayant été comptabilisé en moins des écarts d'acquisition associés à l'acquisition Seagram. Aucun gain n'a été constaté concernant la vente de l'activité Vins et Spiritueux.

Acquisition d'une participation dans Maroc Telecom

Vivendi Universal a été choisi comme l'un des partenaires stratégiques de la privatisation partielle de Maroc Telecom, l'opérateur de télécommunications national du Maroc, en acquérant une participation d'environ 2,4 milliards d'euros. L'opération a été finalisée en avril 2001. Vivendi Universal consolide Maroc Telecom par intégration globale depuis le 1^{er} avril 2001, date à laquelle il a obtenu la majorité de la représentation au Conseil d'Administration et la majorité des droits de vote. Leader du secteur marocain des télécommunications, Maroc Telecom gère 1,2 million de lignes fixes et possède 3,7 millions de clients GSM et génère un chiffre d'affaires d'environ 1,4 milliard d'euros en 2001. En collaboration avec Maroc Telecom, Vivendi Universal a l'intention de mettre son expérience des télécommunications au profit d'un secteur en pleine modernisation au Maroc.

Acquisition de Houghton Mifflin Company

Vivendi Universal a finalisé en juillet 2001 l'acquisition de Houghton Mifflin Company (Houghton Mifflin), l'un des premiers éditeurs scolaires aux Etats-Unis. L'opération a été réalisée pour un montant total d'environ 2,2 milliards de dollars US sur la base d'un endettement moyen de 500 millions de dollars de Houghton Mifflin. Grâce à cette acquisition, Vivendi Universal Publishing (VUP), déjà leader sur les marchés français, espagnol et brésilien et détenteur d'une très large part de marché en Europe et en Amérique latine, devrait devenir l'un des géants de l'édition scolaire au monde. En outre, l'acquisition de Houghton Mifflin va

permettre à VUP d'améliorer sensiblement sa position sur le marché américain des manuels scolaires.

Acquisition de MP3.com, Inc.

Le 28 août 2001, Vivendi Universal a finalisé l'acquisition de MP3.com, Inc. (MP3.com) pour un montant d'environ 400 millions de dollars US, soit 5 dollars par action, sous la forme d'une offre mixte en numéraire et en actions. L'acquisition de MP3.com apporte à Vivendi Universal des millions de fans assidus de musique, une solide plate-forme de distribution, une technologie qui vient renforcer nos capacités en matière de traitement des abonnements, de marketing direct et de gestion de données et qui s'applique à tous les supports de la palette d'activités de Vivendi Universal, y compris la musique, les films, les jeux et probablement les livres, ainsi que des équipes dirigeantes et techniques performantes.

Cession de Sithe

En décembre 2000, Vivendi Universal et d'autres actionnaires de Sithe Energies, Inc. (Sithe) ont finalisé la vente de 49,9 % de Sithe à la société Exelon (Fossil) Holdings, Inc. (Exelon) pour environ 696 millions de dollars US. Le produit net de l'opération revenant à Vivendi Universal s'est élevé à environ 475 millions de dollars US. A l'issue de cette opération, Exelon devient l'actionnaire majoritaire de Sithe et Vivendi Universal conserve une participation d'environ 34 %. Pendant trois ans à partir de décembre 2002, la participation résiduelle de Vivendi Universal fera l'objet d'une option réciproque d'achat ou de vente entre Vivendi Universal et Exelon. Suite à cette opération, Vivendi Universal a cessé de consolider Sithe par intégration globale au 31 décembre 2000. En avril 2000, Sithe a cédé à Reliant Energy Power Generation 21 centrales électriques indépendantes pour 2,13 milliards d'euros, cette opération a engendré une plus-value de 415 millions d'euros.

Cession de la participation dans France Loisirs

En juillet 2001, Vivendi Universal a vendu ses intérêts dans France Loisirs à Bertelsmann. Le produit de cette vente s'est élevé à 153 millions d'euros, générant une moins-value de cession d'1 million d'euros.

Autres transactions

Parallèlement aux opérations clés mentionnées ci-dessus, plusieurs autres transactions ont également eu des répercussions sur le résultat annuel de Vivendi Universal. Parmi celles-ci en 2001, figurent :

Cession de la participation de Groupe Canal+ dans Eurosport — En janvier 2001, Canal+ a annoncé la cession à TF1 de sa participation de 49,5 % dans le capital de la chaîne sportive européenne Eurosport International et de sa participation de 39 % dans Eurosport France. Le produit de cette cession s'élève à environ 303 millions d'euros pour le Groupe Canal+ et à 345 millions d'euros pour Vivendi Universal, puisque sa filiale Havas Image a également cédé sa participation dans Eurosport France. Canal+ continuera à distribuer les programmes d'Eurosport. Le Groupe Canal+ avait acquis sa participation dans Eurosport International et Eurosport France auprès d'ESPN en mai 2000.

Emission d'obligations échangeables — En février 2001, Vivendi Universal a placé un montant en principal de 1,8 milliard d'euros d'obligations échangeables en actions Vivendi Environnement à raison d'une obligation contre une action Vivendi Environnement. Ces obligations représentent 9,3 % du capital de Vivendi Environnement. Les obligations rémunérées à 2 % sur une durée de cinq ans ont été émises au prix de 55,90 euros, soit une prime de 30 % sur le prix moyen pondéré constaté la veille de l'émission.

Emission d'obligations convertibles — En février 2001, Vivendi Universal a placé un montant en principal de 457 mil-

lions d'euros d'obligations échangeables en actions Vinci, société dont Vivendi Universal détient 8,67 % du capital. Les obligations rémunérées à 1 % sur une durée de 5 ans ont été émises au prix de 77,35 euros, soit une prime de 30 % sur le cours de l'action Vinci à cette date. Chaque obligation peut être échangée contre une action Vinci. Le 5 février 2001, le chef de file du placement des obligations a exercé son droit de surallocation pour acquérir 70 millions d'euros supplémentaires de montant en principal des obligations, portant ainsi le montant total de l'émission à 527 millions d'euros. La conversion de toutes les obligations en actions Vinci aurait pour effet d'éliminer la participation de Vivendi Universal dans Vinci.

Acquisition de Uproar Inc. — En février 2001, Flipside Inc., filiale de Vivendi Universal Publishing, et Uproar Inc., société phare de divertissements interactifs, ont annoncé la conclusion d'un accord de fusion définitif aux termes duquel Flipside a racheté l'intégralité des actions en circulation de Uproar au prix de 3 dollars US par action, soit un montant total de 128 millions de dollars US. Cette opération a fait de la nouvelle entité l'un des leaders mondiaux des jeux interactifs sur Internet.

Cession d'AOL France — En mars 2001, Vivendi Universal a annoncé la conclusion d'un accord avec American Online Inc., filiale du Groupe AOL Time Warner, aux termes duquel Cegetel et Groupe Canal+ ont échangé leur participation dans la joint-venture AOL France contre des actions AOL Europe. Les deux groupes ont également signé des accords de distribution et de marketing. Cegetel et Groupe Canal+ ont ainsi échangé leur participation de 55 % dans AOL France contre des actions privilégiées (« junior preferred shares ») d'AOL Europe, valorisées à 725 millions de dollars US. Ces actions privilégiées donneront droit à un dividende de 6 %. Elles ont été vendues fin juin 2001 à une société financière pour un prix correspondant à leur valeur de marché actualisée majorée de la valeur du coupon, soit un

total de 719 millions de dollars US. Si cette participation était consolidée, l'actif représentant les actions privilégiées de la classe E et la dette correspondante auraient été enregistrés dans les états consolidés pour un montant de 725 millions de dollars. Cette transaction a généré une plus value de cession nette de 402 millions d'euros.

Acquisition de EMusic.com — En avril 2001, Vivendi Universal a conclu un accord en vue d'acquérir la totalité des actions en circulation d'Emusic.com Inc. dans le cadre d'une offre publique d'achat au prix de 0,57 dollars US par action. Cette acquisition a été finalisée le 14 juin 2001 pour un montant net d'environ 24 millions de dollars US.

Cession de la participation dans Havas Advertising — En juin 2001, Vivendi Universal a cédé le solde de 9,9 % de sa participation dans le capital de Havas Advertising, cinquième groupe mondial de publicité et de conseil en communication, à des investisseurs institutionnels et à Havas Advertising lui-même. Cette opération d'un montant de 484 millions d'euros, approuvée par la direction d'Havas Advertising, a généré une plus-value de 125 millions d'euros comptabilisée dans les comptes consolidés de Vivendi Universal. En décembre 2001, Vivendi Universal a vendu le nom Havas à Havas Advertising pour un montant d'environ 4,6 millions d'euros.

Participation dans Elektrim — En septembre 2001, Elektrim Telekomunikacja (Telco), dans lequel Vivendi Universal détient une participation de 49 %, a acquis la totalité des actifs de télécommunications hertziennes et Internet d'Elektrim SA. Parallèlement, Vivendi Universal a accordé à Telco un prêt de 485 millions d'euros, dans le cadre d'une transaction de gré à gré, afin de fournir à la société les fonds nécessaires à l'acquisition.

Licence UMTS — En juillet 2001, le gouvernement français a officiellement accordé à SFR (Société Française de Radiotéléphone), filiale indirecte de Vivendi Universal, une

licence pour la fourniture de services de téléphonie mobile UMTS (Universal Mobile Telecommunications System) de troisième génération (3G) en France. L'UMTS est une norme de téléphonie mobile à haut débit qui permettra à Vivendi Universal, par le biais de SFR, de fournir une large gamme de nouveaux services, notamment la téléphonie vidéo et l'accès à haut débit à Internet et aux intranets des entreprises. Initialement, la licence devait être accordée pour une période de 15 ans et la redevance pour cette licence devait s'élever à 4,95 milliards d'euros, payables sur une période de 15 ans. Toutefois, suite aux retards dans la production des équipements et des infrastructures nécessaires à la technologie UMTS et compte tenu de la situation économique défavorable dans laquelle se trouvait le secteur des télécommunications, SFR a renégocié les conditions de la licence avec le gouvernement français. En octobre 2001, le gouvernement français a annoncé sa décision de modifier le coût et les conditions de paiement de la licence UMTS 3G. La durée de la licence a été prolongée à 20 ans et la redevance a été divisée en deux parties : une avance fixée à 619 millions d'euros, qui a été réglée en septembre 2001, et des versements futurs équivalents à 1 % du chiffre d'affaires de son activité 3G après la mise en service. Ce nouvel accord réduit de plus de 2 milliards d'euros les sorties de trésorerie liées à la licence entre 2001 et 2003, ce qui devrait contribuer à une amélioration des flux de trésorerie et de l'endettement de Vivendi Universal.

Alliance avec UPC — En août 2001, le Groupe Canal+ et UPC (United Pan-Europe Communications N.V.) ont signé un accord en vue de la fusion de leurs plate-formes respectives de télévision par satellite, Cyfra+ et Wizja TV ainsi que de la chaîne à péage de Groupe Canal+, Polska, afin de former une plate-forme conjointe en Pologne sur le segment de la télévision numérique. La nouvelle société (TKP) sera gérée et contrôlée par Canal+ qui détiendra 75 % de TKP. UPC apportera à TKP ses actifs dans le secteur des satellites en

Pologne en échange d'une participation de 25 % et d'une contribution en numéraire de 150 millions d'euros. Dans le cadre de cette transaction via un accord de portage, Canal+ Polska sera également accessible sur le réseau câblé de UPC en Pologne, sur lequel UPC exerce un contrôle total. L'accord a été finalisé en décembre 2001 après avoir reçu l'approbation des autorités de tutelle. TKP a été consolidé dans les comptes de Vivendi Universal à compter du 31 décembre 2001. La nouvelle plate-forme commune sera lancée au premier trimestre 2002 et s'appuiera sur une base de plus de 700 000 abonnés.

Cession de la participation dans BSKyB — En octobre 2001, afin de se conformer aux conditions posées par la Commission Européenne au rapprochement entre Vivendi, Seagram et Canal+, Vivendi Universal a cédé environ 96 % de sa participation dans BSKyB (400,6 millions de titres). La cession a été réalisée à un prix unitaire de 616 pence auprès de deux sociétés britanniques qui se sont financées par l'émission d'obligations échangeables intégralement cédées à un établissement financier. Cette opération a permis au Groupe d'encaisser un produit de cession d'environ 4 milliards d'euros. Parallèlement, Vivendi Universal a mis en place avec cet établissement financier un total return swap par lequel elle a conservé son exposition à la baisse ou à la hausse du titre BSKyB jusqu'en octobre 2005. En décembre 2001, le même établissement a émis 150 millions de certificats échangeables en actions BSKyB pour un nombre identique, conduisant à la réduction du nominal du swap de 37 %. Cette dernière opération qui a permis de figer la valeur des titres BSKyB a porté la plus-value totale sur les 150 millions de titres correspondants à 1,1 milliard d'euros. Elle a été réalisée sur la base d'un cours de 700 pence qui intègre une décote de bloc de 11 %, majorée du fait de la nature de l'instrument financier placé sur le marché.

Selon les principes comptables français, la cession des titres BSKyB n'a pas été reconnue malgré le fait que l'usufruit et le

contrôle de deux sociétés britanniques soient détenus par l'établissement financier. Vivendi Universal reste en effet actionnaire de ces deux entités et conserve, au travers du contrat de swap, le risque lié à l'évolution du cours des titres BSkyB qu'elles détiennent. Par conséquent, les actions BSkyB détenues par les deux sociétés britanniques ainsi que le financement qui a servi à leur acquisition sont consolidés dans les comptes de Vivendi Universal pour respectivement 1,5 milliard d'euros en valeurs mobilières de placement (valeur historique des titres) et 4 milliards d'euros en dettes financières à long terme. La plus-value correspondant aux 150 millions de titres émis en décembre 2001 a été constatée en créances financières.

La participation résiduelle dans BSkyB, soit 14,9 millions de titres, était détenue par un trustee en Grande-Bretagne, au titre de la couverture de l'emprunt obligataire échangeable en action BSkyB émis par Pathé. En février 2002, Vivendi Universal (acquéreur de Pathé) a exercé son option de remboursement anticipé.

Le remboursement, fixé au 6 mars 2002, correspond à l'intégralité du nominal de l'obligation augmenté des intérêts dus à cette date. Les détenteurs des obligations ont pu les convertir en 1885236 actions BSkyB de 10 000 francs français de nominal jusqu'au 26 février 2002 inclus.

Cession d'une participation de 9,3 % dans Vivendi Environnement — En décembre 2001, Vivendi Universal a cédé 32,4 millions d'actions, soit 9,3 % de sa part dans Vivendi Environnement, pour une somme d'environ 38 euros par action, ce qui représente un produit total de 1,2 milliard d'euros générant une plus-value de cession avant impôts de 116 millions d'euros (après déduction de 10 millions d'euros de frais). Les 9,3 % cédés avaient été isolés puisqu'alloués à la couverture de l'obligation échangeable émise en février 2001. Parallèlement, Vivendi Environnement a convenu d'émettre un bon de souscription gratuit pour chaque

action détenue par ses actionnaires, 7 bons donnant droit au détenteur à une nouvelle action de Vivendi Environnement au prix de 55 euros par action, jusqu'à mars 2006. Ces transactions n'ont pas modifié la participation consolidée de 63 % de Vivendi Universal dans Vivendi Environnement puisque les bons de souscription émis remplacent les actions cédées qui étaient adossées aux obligations convertibles.

RÉDUCTION DE VALEUR DE CERTAINES SURVALEURS

Vivendi Universal réexamine la valeur de ses actifs à long terme, incluant les écarts d'acquisition et les actifs incorporels, au moins une fois par an ou lorsque des faits ou des circonstances font apparaître un risque de réduction non anticipée de la valeur des actifs. Vivendi Universal mesure cette éventuelle réduction de valeur en rapprochant pour les principales activités, la juste valeur de ces actifs avec leur valeur nette comptable.

En 2001, suite à une baisse récente des marchés, notre réexamen annuel nous a conduit à comptabiliser un amortissement exceptionnel du goodwill, sans effet sur la trésorerie, de 12,9 milliards d'euros (12,6 milliards d'euros après intérêts minoritaires de 0,3 milliard d'euros au titre de Vivendi Environnement).

Cet amortissement exceptionnel se répartit comme suit :

- 6 milliards d'euros pour Canal+
- 3,1 milliards d'euros pour Universal Music Group
- 1,3 milliard d'euros pour Universal Studios Group
- 1,3 milliard d'euros pour les actifs internationaux des activités de télécommunication
- 0,6 milliard d'euros pour Vivendi Environnement (après intérêts minoritaires de 0,3 milliard d'euros)

- 0,3 milliard d'euros pour les actifs des activités internet.

Cet amortissement exceptionnel concerne les sociétés intégrées globalement et les sociétés mises en équivalence pour respectivement 12,1 milliards d'euros (avant intérêts minoritaires) et 0,8 milliard d'euros. (voir états financiers — Note 2 Acquisitions et cessions).

Parmi les autres transactions qui ont eu des répercussions sur le résultat annuel de Vivendi Universal en 2000 et 1999, figurent les suivantes :

Cession d'activités de construction et immobilières non-stratégiques — Afin de faciliter le désengagement du Groupe de ses activités non-stratégiques dans la construction et l'immobilier, la Compagnie Générale d'Immobilier et de Services (CGIS), filiale immobilière alors détenue à 100 %, a été réorganisée en deux sociétés distinctes : Nexity et Vivendi Valorisation. En juillet 2000, Nexity a été cédée en totalité à un groupe d'investisseurs et à ses dirigeants pour un montant proche de sa valeur comptable, soit 42 millions d'euros. Vivendi Valorisation rassemble le solde des actifs immobiliers du Groupe, qui concernent principalement des investissements dans d'anciens projets de promotion immobilière. Nexity gère ces actifs en attendant leur vente. En février 2000, le Groupe a ramené la part qu'il détenait dans Vinci (premier groupe européen de construction) de 49,3 % à 16,9 % pour un montant de 572 millions d'euros, soit une plus-value d'environ 374 millions d'euros. Suite à la fusion de Vinci avec le groupe de construction GTM, le taux de participation du Groupe dans la nouvelle entité a été ramené à 8,67 %, entraînant la déconsolidation de Vinci au 1^{er} juillet 2000.

Constitution et introduction en bourse de Vivendi Environnement — Vivendi Environnement a été constitué à la fin de l'année 1999. Vivendi Environnement réunit l'essentiel de nos activités dans l'eau, la propreté, les services énergétiques et le transport collectif privé de voyageurs, ainsi que

notre participation dans FCC. La constitution de Vivendi Environnement s'est opérée soit par l'apport d'activités ou de sociétés existantes, soit par acquisitions. Les sociétés Générale des Eaux, Dalkia et Compagnie Générale d'Entreprises Automobiles ont été apportées à leur valeur comptable, conformément à la législation fiscale en vigueur. Vivendi a cédé à Vivendi Environnement United States Filter Corporation et sa participation dans FCC, en décembre 1999. En juillet 2000, Vivendi Environnement a émis 37 % de sa participation au public français ainsi qu'à des investisseurs institutionnels français et étrangers à l'occasion de son introduction en bourse.

Alliance avec Lagardère — En juillet 2000, dans le cadre d'une alliance entre Canal+ et le groupe français de médias Lagardère, ce dernier a acquis une participation de 34 % du capital de CanalSatellite et de 27,4 % de celui de MultiThématiques. Canal+ a réduit sa participation dans MultiThématiques à 27,4 % (la participation indirecte de Vivendi étant réduite à 9 %). Canal+ et Lagardère ont également créé trois sociétés communes. La première, détenue à 51 % par Lagardère et à 49 % par Canal+, sera propriétaire et exploitante des chaînes à thème existantes et en développera de nouvelles. La seconde, détenue à 51 % par Lagardère et à 49 % par CanalSatellite, supervisera les services interactifs pour les nouvelles chaînes créées en commun par CanalSatellite et Lagardère. La troisième, dans laquelle Lagardère et MultiThématiques détiennent des parts égales, créera et distribuera de nouvelles chaînes à thème de marques internationales de Lagardère.

Accord Dalkia/EDF — En décembre 2000, Vivendi Environnement a conclu un accord avec EDF (Electricité de France) en vertu duquel les activités de services énergétiques de Dalkia auprès d'EDF ont été consolidés. Dans le cadre de ce processus, Vivendi Environnement a procédé à une série de transactions avec EDF fin 2000 et début 2001 qui ont entraîné l'enregistrement d'une plus-value avant impôts de

121 millions d'euros en 2001 et de 735 millions d'euros en 2000.

Canal+ — Préalablement à la fusion entre Vivendi, Seagram et Canal+, Vivendi avait pris le contrôle de Canal+ en septembre 1999 au travers de l'acquisition supplémentaire de 15 % des actions en circulation pour 1,4 milliard d'euros. Avec cette opération, Vivendi avait porté sa participation de 34 % au 31 décembre 1998 à 49 % au 31 décembre 1999.

US Filter — En avril 1999, Vivendi Universal a acquis 100 % du capital de USFilter, société de traitement des eaux et fabricant de matériel basée aux Etats-Unis, pour un montant de 5,8 milliards d'euros en numéraire, financé par le biais d'une émission obligataire et d'une émission d'actions ordinaires.

Havas Interactive — En janvier 1999, Vivendi Universal a racheté 100 % du capital de Cendant Software (renommé Havas Interactive), éditeur américain de jeux informatiques et de cédéroms éducatifs pour 678 millions d'euros.

Informations financières complémentaires

Les informations financières complémentaires présentent le résultat avant intérêts, impôts, dépréciation et amortisse-

ment (EBITDA) pour les pôles Médias et Communication. Selon la définition de Vivendi Universal, l'EBITDA se compose du résultat d'exploitation avant amortissements corporels et incorporels (y compris les amortissements des films pour le Groupe Canal+ et les amortissements des créations éditoriales pour Vivendi Universal Publishing), les frais de restructuration et autres éléments non récurrents (principalement les charges de réorganisation pour le Groupe Canal+). Il est calculé avant intérêts minoritaires pour les filiales consolidées par intégration globale. Indicateur important de la performance opérationnelle des activités Médias et Communication de Vivendi Universal, l'EBITDA permet également d'évaluer la capacité du groupe à générer les flux de trésorerie nécessaires au remboursement de la dette et au financement de ses investissements. Toutefois, il n'y a pas lieu de considérer l'EBITDA comme un substitut au résultat d'exploitation, au résultat net ou encore aux flux de trésorerie et autres mesures de la performance financière de Vivendi Universal. En outre, il est possible que l'EBITDA ne soit pas entièrement comparable à des indicateurs portant le même intitulé et fréquemment utilisés aux Etats-Unis ou dans les états financiers d'autres entreprises.

Compte d'exploitation

Présentation récapitulative des résultats (selon les normes françaises)

(en millions d'euros, sauf données par action)	Exercice clos le 31 décembre			
	2001	2000 ⁽¹⁾	2000	1999 ⁽²⁾
Chiffre d'affaires	57 360	41 580	41 798	40 855
Résultat d'exploitation	3 795	1 823	2 571	1 836
Charges financières nettes	(1 928)	(762)	(633)	(87)
Résultat avant éléments exceptionnels, impôts, amortissement des écarts d'acquisition, participations et intérêts minoritaires	1 867	1 061	1 938	1 749
Eléments exceptionnels	2 365	3 812	2 947	(846)
Produit (charge) d'impôt	(1 579)	(1 009)	(1 021)	946
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition, participations et intérêts minoritaires	2 653	3 864	3 864	1 849
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	(453)	(306)	(306)	33
Amortissement des écarts d'acquisition	(15 203)	(634)	(634)	(606)
Résultat avant intérêts minoritaires	(13 003)	2 924	2 924	1 276
Part des minoritaires	(594)	(625)	(625)	159
Résultat net (normes françaises)	(13 597)	2 299	2 299	1 435
Ajustements pour conformité aux US GAAP :				
Rapprochements d'entreprises et écarts d'acquisition	(333)	(263)	(263)	(1 053)
Réduction de la valeur de certaines valeurs	12 626	—	—	—
Provisions pour dépréciation d'autres actifs à long terme	(1)	(23)	(23)	521
Immobilisations incorporelles	(62)	(106)	(106)	(192)
Instruments financiers	316	105	105	(208)
Cession de BSKyB	774	—	—	—
Plans de retraite et rémunération en actions	(33)	(108)	(108)	(241)
Autres	(290)	(46)	(46)	25
Incidence fiscale sur les ajustements	(535)	50	50	(41)
Résultat net (US GAAP)	(1 135)	1 908	1 908	246
Bénéfice par action — normes françaises :				
Action ordinaire	(13,53)	3,63	3,63	2,70
Action diluée	(13,53)	3,41	3,41	2,49
Bénéfice par action — US GAAP :				
Action ordinaire	(1,16)	3,24	3,24	0,48
Action diluée	(1,16)	3,03	3,03	0,48
Trésorerie nette des opérations d'exploitation	4 500	2 514	2 514	772
Trésorerie nette des opérations d'investissement	4 340	(1 481)	(1 481)	(12 918)
Trésorerie nette des opérations de financement	(7 469)	(631)	(631)	13 746

(1) Retraité pour refléter les changements de méthodes comptables et de règles de présentation des états financiers adoptés en 2001, tel que décrit aux pages 83, 84 et 85.

(2) Retraité pour refléter les changements de méthodes comptables et de règles de présentation des états financiers adoptés en 2000, tel que décrit aux pages 86, 87 et 88.

2001 par rapport à 2000 (données réelles retraitées)

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires total du Groupe Vivendi Universal atteint 57,4 milliards d'euros en 2001. Le chiffre d'affaires généré par les activités stratégiques du Groupe s'affiche à 57,2 milliards d'euros, soit une progression de 43 % dont 27 % sont attribuables à la consolidation en année pleine des activités de Seagram acquises au cours de l'exercice (comparativement à 23 jours en 2000) et aux acquisitions en 2001 de Maroc Telecom, Houghton Mifflin et MP3.com pour 4 % tandis que le solde de 12 % provient à la fois de la croissance interne et de l'impact d'acquisitions et de cessions moins importantes.

Le pôle Médias et Communication génère un chiffre d'affaires en hausse de 107 % à 28,1 milliards d'euros et représente 49 % du chiffre d'affaires total contre 33 % en 2000. Le chiffre d'affaires réel pour 2000 n'intégrant les activités acquises de Seagram que sur 23 jours, les comparaisons des données réelles ne sont pas pertinentes. Sur une base pro forma, qui intègre une période d'activité comparable de douze mois à la fois pour Seagram et pour les acquisitions de 2001 citées ci-dessus, le chiffre d'affaires a augmenté de 9 % pour atteindre 28,9 milliards d'euros (et de 10 % hors segment divertissements/films du Groupe Universal Studios). Les pôles Télécoms et Internet ont enregistré une croissance à deux chiffres, respectivement de 24 % et 36 %. Les activités Télévision & Film et Edition ont respectivement dégagé une croissance de leur chiffre d'affaires de 8 % et 5 %. Sur le segment Musique, le chiffre d'affaires a diminué de 1 %, ce qui constitue pourtant une performance soutenue dans un contexte de marché baissier.

Le chiffre d'affaires du pôle Services à l'environnement est passé à 29,1 milliards d'euros, soit une hausse de 11 %, largement imputable (8 %) à la croissance organique et dans une moindre mesure (3 %) à la mise en œuvre du contrat Dalkia-EDF et à d'autres acquisitions. La croissance organique résulte de l'obtention de nouveaux contrats dans toutes les divisions, de la forte performance du segment Développement/Construction de la division eau en France, expansion au Royaume-Uni et en Europe du Nord sur le marché de la propreté, de la hausse des prix à l'énergie et de l'accroissement des activités de cogénération en France, expansion en Europe de l'Est et initiatives commerciales soutenues au Royaume-Uni dans le domaine de l'énergie. Le pôle Services à l'environnement de Vivendi Universal représente 51 % du chiffre d'affaires du Groupe contre 63 % en 2000.

Le chiffre d'affaires des activités non stratégiques a reculé de 1,7 milliard d'euros en 2000 à 151 millions d'euros en 2001, reflétant ainsi le désengagement du Groupe de ses activités de construction et d'immobilier ainsi que la déconsolidation de notre participation dans Sithe.

En 2001, la part du chiffre d'affaires réalisée en France s'élève à 24,3 milliards d'euros, soit 42 % du chiffre d'affaires total, contre 20,9 milliards d'euros ou 50 % en 2000. Le recul du chiffre d'affaires en France et la croissance de l'activité réalisée à l'international reflètent l'impact des acquisitions et cessions présentées ci-dessus. Le chiffre d'affaires réalisé en Europe (hors France) est de 14,6 milliards d'euros, dont 4,2 milliards d'euros au Royaume-Uni. Aux Etats-Unis, le chiffre d'affaires progresse de 81 % à 12,7 milliards d'euros. Dans le reste du monde, le chiffre d'affaires a atteint 5,8 milliards d'euros.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation a plus que doublé pour atteindre 3,8 milliards d'euros. Ce résultat est totalement imputable

aux activités stratégiques de Vivendi Universal qui affichent une envolée de 145 % dont 59 % proviennent de l'intégration en année pleine des activités de Seagram acquises sur l'exercice en cours (comparativement à 23 jours en 2000), 38 % sont issus des acquisitions de Maroc Telecom, Houghton Mifflin et MP3.com en 2001 tandis que le solde de 48 % est à la fois attribuable à la croissance organique et à l'impact d'acquisitions et de cessions moins importantes.

Le pôle Médias et Communication génère un résultat d'exploitation avant frais de holding de 2,2 milliards d'euros en 2001 contre 174 millions en 2000. Après frais de holding, le résultat d'exploitation de ce secteur d'activités s'élève à 1,8 milliard d'euros alors qu'il enregistrait un déficit de 39 millions d'euros au cours de l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation publié pour 2000 n'intégrant les activités acquises de Seagram que sur 23 jours, les comparaisons des données réelles ne sont pas pertinentes. Sur une base pro forma, qui intègre une période d'activité comparable de douze mois à la fois pour Seagram et pour les acquisitions de Maroc Telecom, Houghton Mifflin et MP3.com en 2001, le résultat d'exploitation a progressé de 89 % à 1,9 milliard d'euros. Cette amélioration sensible reflète essentiellement la hausse de la rentabilité de Universal Studios Group et des activités Télécoms et Edition de Vivendi Universal.

Le pôle Services à l'environnement du Groupe génère un résultat d'exploitation de 2 milliards d'euros, soit une augmentation de 24 % principalement liée à de nouveaux contrats en matière d'environnement, notamment au sein des divisions Eau et Energie, ainsi qu'aux bénéfices des efforts de productivité et des programmes de restructuration des anciennes activités internationales de US Filter. Le pôle Services à l'environnement de Vivendi Universal représente 52 % du résultat d'exploitation du Groupe en 2001 contre 87 % en 2000.

Les activités non stratégiques du groupe subissent une perte d'exploitation de 7 millions d'euros alors qu'elles ont généré un bénéfice de 273 millions au cours de l'exercice précédent. Ce déclin traduit notre désengagement des activités de construction et d'immobilier.

RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se compose principalement des coûts de financements, provisions financières, plus-values de cessions de titres de portefeuille, gains (pertes) de change et enfin des dividendes des sociétés non consolidées. En 2001, les charges financières nettes ont augmenté de 153 % à 1,9 milliard d'euros, sous l'effet de deux facteurs essentiels que sont la diminution des plus-values de cessions de titres en portefeuilles et la hausse des provisions financières. Le coût du financement a progressé de 167 millions pour atteindre 1,5 milliard d'euros, soit une hausse de 13 %, l'accroissement du niveau d'endettement moyen des acquisitions de Vivendi Universal étant partiellement compensé par un coût moyen de la dette en baisse de 4,02 % contre 5,15 % en 2000. Les plus-values sur cessions de titres de portefeuille sont retombées à 143 millions d'euros. En 2001, les principales plus-values ont été dégagées sur la cession des actions de Santé Luxembourg et St Gobain. En 2000, les plus-values d'une valeur de 702 millions d'euros étaient essentiellement liées à la cession des titres Alcatel et des actions d'autocontrôle. Les provisions financières ont progressé de 146 % en 2001 pour atteindre 482 millions, ce qui s'explique en grande partie par les charges (hors impact trésorerie) qui ont dû être enregistrées pour réduire la valeur comptable de certains placements cotés en bourse ou privés ayant subi un déclin autre que temporaire. Les autres éléments composant les charges financières nettes incluent 51 millions d'euros de gains de change, 13 millions d'euros de dividendes des sociétés non consolidées et 71 millions

d'euros de charges de primes liées au rachat des options de vente d'actions Vivendi Universal.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Comme mentionné plus haut, la définition des éléments exceptionnels a été revue en 2001 pour être ramenée aux seuls éléments significatifs de nature exceptionnelle résultant d'événements ou de transactions qui interviennent en dehors du cours normal de l'activité et ne sont pas censés se reproduire. Pour l'exercice considéré, Vivendi Universal enregistre un produit net de 2,4 milliards d'euros qui comprend essentiellement les résultats de cession et de dilution des participations du Groupe dans d'autres sociétés, parmi lesquelles : 1 milliard d'euros au titre de la cession de BSKyB, 712 millions d'euros issus de la cession d'AOL France, 151 millions d'euros liés à la vente d'Eurosport, 116 millions d'euros attribuables à la cession d'une participation de 9,3 % dans Vivendi Environnement (après déduction de 10 millions d'euros de frais), 125 millions d'euros pour la cession d'Havas Advertising et 121 millions d'euros issus des transactions Dalkia/EDF.

A niveau comparable, le bénéfice net exceptionnel s'élevait à 3,8 milliards d'euros en 2000, principalement imputable à des gains résultant de la dilution de la participation du Groupe dans d'autres sociétés, dont Vivendi Environnement suite à l'ouverture de son capital au public (780 millions d'euros), Dalkia/EDF (735 millions d'euros), Vinci (534 millions d'euros), BSKyB (473 millions d'euros), l'alliance Lagardère/CanalSatellite/MultiThématiques (408 millions d'euros), Sithe /GPU (372 millions d'euros) et Havas Advertising (178 millions d'euros).

IMPÔTS

La charge d'impôt nette de l'exercice s'élève à 1,6 milliard d'euros, en hausse de 56 %, notamment sous l'effet de la consolidation en année pleine des activités de Seagram

acquises en 2001 (comparativement à 23 jours en 2000). Hors éléments exceptionnels et amortissement des écarts d'acquisition, le taux effectif d'imposition s'établit à 40,8 % avant résultat des sociétés mises en équivalence et intérêts minoritaires en 2001.

QUOTE-PART DU GROUPE DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

La quote-part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence représente une perte de 453 millions d'euros, soit une hausse de 48 % principalement imputable à l'aggravation des pertes de l'activité Internet, via Vizzavi et Scoot.com notamment, qui ont progressé de 200 % pour atteindre 291 millions d'euros. Les pertes générées par les sociétés mises en équivalence de Canal+ ont plus que doublé pour atteindre 236 millions d'euros, une évolution principalement due à la mauvaise performance des activités en Pologne. Cette aggravation des pertes a été en partie compensée par la cession de BSKyB qui a permis de diminuer les pertes de 119 millions d'euros en données réelles. La consolidation en année pleine des résultats des sociétés mises en équivalence de Universal Studios Group a également eu un impact favorable, notamment grâce à un bénéfice de 141 millions sur USA Networks.

AMORTISSEMENT DE L'ÉCART D'ACQUISITION

Les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition s'élèvent à près de 1,7 milliard d'euros. Ce niveau résulte principalement de la charge d'amortissement en année pleine des survaleurs résultant de la fusion avec Seagram et Canal+. En outre, comme indiqué précédemment, le montant de l'amortissement exceptionnel pour réduction de valeur de certains écarts d'acquisition comptabilisé au 31 décembre 2001 s'élève à 12,9 milliards d'euros. Il a été établi en application des règles et principes comptables du groupe relatifs à l'évaluation des actifs à long terme, suite à

la baisse récente des marchés. Pour mémoire, les actifs à long terme subissent un amortissement exceptionnel lorsque des faits ou des circonstances font apparaître un risque de réduction non anticipée de leur valeur, leur juste valeur étant réexaminée et des provisions étant constituées pour couvrir le cas échéant une différence significative entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur.

Cet amortissement exceptionnel concerne principalement les écarts d'acquisition sur Seagram et le Groupe Canal+ ainsi que des actifs internationaux des activités de télécommunications et Internet. Dans les prochains résultats, l'amortissement de l'écart d'acquisition sera réduit d'environ 380 millions d'euros par an.

Cet amortissement exceptionnel a été extourné du résultat établi selon les U.S. GAAP (voir infra — "Ajustement de non conformité aux U.S. GAAP"). Selon les normes comptables américaines, une réduction de valeur d'un actif doit être comptabilisée en application de la norme SFAS 121 « *Accounting for the Impairment of Long-lived Assets and for Long-lived Assets to Be Disposed Of* » (Comptabilisation d'une réduction de valeur des actifs à long terme et des actifs à long terme devant être cédés). SFAS 121 préconise qu'une réduction de valeur d'un actif doit être enregistrée lorsque la somme des flux de trésorerie estimés non actualisés résultant de son utilisation et sa valeur résiduelle s'avèrent inférieurs à sa valeur comptable. Les flux de trésorerie utilisés pour réaliser ce test sont issus des plans d'affaires des unités de gestion concernées disponibles à la date du test (ils sont identiques à ceux utilisés pour la détermination du montant de la dépréciation exceptionnelle des écarts d'acquisition en normes comptables françaises). Selon cette méthode, aucune réduction de valeur n'est apparue au 31 décembre 2001. Même sur la base d'hypothèses de flux de trésorerie inférieures de plus de 25 % à celles utilisées, aucune dépréciation des écarts

d'acquisition n'aurait été à constater en application de la norme SFAS 121.

INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires ont diminué de 5 % à 594 millions d'euros. La fusion avec Seagram, l'acquisition de Maroc Telecom et la rentabilité accrue de la participation minoritaire dans Cegetel ont permis d'accroître la part des minoritaires, respectivement de 174 millions et 247 millions. Ces hausses ont été compensées par une réduction de 459 millions liée à la diminution de la participation du Groupe dans son pôle Services à l'environnement (dont 0,3 milliard d'euros de réduction de valeur) ainsi que par une baisse de 106 millions d'euros du fait de la cession des activités non stratégiques de Vivendi Universal.

RÉSULTAT NET ET BÉNÉFICE PAR ACTION

Le résultat net se traduit par une perte de 13,6 milliards d'euros en 2001, soit 13,53 euros par action ordinaire et par action diluée, contre un bénéfice net de 2,3 milliards d'euros en 2000, soit 3,63 euros par action ordinaire et 3,41 euros par action diluée.

AJUSTEMENTS POUR CONFORMITÉ AUX U.S. GAAP

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2001, le résultat net se traduit par une perte de 1 135 millions d'euros en vertu des US GAAP alors qu'il affiche une perte de 13 597 millions d'euros selon les normes comptables françaises. Le principal élément de réconciliation concerne l'extourne de la charge d'amortissement pour réduction de valeur de l'écart d'acquisition, augmentant ainsi le résultat net d'environ 12,6 milliards d'euros. Les autres éléments de réconciliation pour 2001 proviennent d'un traitement comptable différent pour la cession des titres BskyB, augmentant le résultat net de 110 millions d'euros, et de l'application du « Statement of Financial Accounting Standards » (SFAS) 133 *Accounting for*

Derivative Instruments and Hedging Activities, augmentant le résultat net d'environ 74 millions. Pour les exercices clos le 31 décembre 2000 et 31 décembre 1999, le résultat net calculé en fonction des US GAAP s'élevait respectivement à 1 908 millions d'euros et 246 millions d'euros contre 2 299 millions d'euros et 1 435 millions d'euros en vertu des normes comptables françaises. Les éléments de rapprochement les plus significatifs sont les suivants :

Suivant les normes comptables françaises en vigueur jusqu'au 31 décembre 1999, certaines acquisitions, notamment celles d'Havas et de Pathé, ont été comptabilisées comme des fusions en valeur comptable. Selon cette méthode, les actifs et les passifs de la société acquise sont comptabilisés à leur coût historique. L'écart d'acquisition est égal à la différence entre la valeur des actions émises et l'actif net acquis, valorisé au coût historique. Dans certains autres cas relatifs à des acquisitions payées en titres, une partie de l'écart d'acquisition a été inscrite en déduction des capitaux propres. Les fusions avec Havas et Pathé ne satisfaisaient pas aux critères du « *pooling of interest* » (mise en commun d'intérêts) tels que définis par les normes comptables américaines et ont donc été traitées selon la méthode de l'achat pur et simple. En conséquence, les actifs et les passifs acquis sont évalués à leur valeur de marché. L'écart d'acquisition est égal à la différence entre le montant payé et la valeur de l'actif net de la société acquise, valorisé à la valeur de marché. Le traitement selon les normes comptables françaises a comme effet potentiel d'affecter aux acquisitions une valeur d'actif net inférieure, et par conséquent de dégager une plus-value sur les cessions d'activités supérieure à celle obtenue selon les normes comptables américaines. De même, la charge d'amortissement des écarts d'acquisition sera inférieure en normes françaises à celle constatée en normes américaines.

La note 14 des états financiers (informations complémentaires requises en vertu des principes comptables

américains (US GAAP) et des réglementations de la SEC) donnent des informations supplémentaires quant à la réconciliation des normes comptables françaises et américaines chez Vivendi Universal.

2000 par rapport à 1999 (données réelles retraitées)

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Vivendi Universal atteint 41,8 milliards d'euros en 2000. Les activités stratégiques du Groupe représentent 40,1 milliards d'euros, en progression de 37 % par rapport à 1999. Cette augmentation s'explique notamment à hauteur de près de 20 % par les acquisitions et l'impact de la consolidation en année pleine de Canal+ (comparativement à 3 mois en 1999) et par l'incidence favorable des taux de change pour 4 %. Le solde, soit plus de 13 %, provient de la croissance interne.

Le pôle Médias et Communication génère un chiffre d'affaires de 13,6 milliards d'euros en 2000, en progression de 63 % par rapport à 1999, du fait principalement de la consolidation de Canal+ en année pleine, comme indiqué précédemment. La croissance organique de ce pôle d'activités s'établit à 19 % et se répartit à travers tous les segments d'activités. Universal Studios Group et Universal Music Group contribuent respectivement pour 194 millions d'euros et 495 millions d'euros au chiffre d'affaires, sur la période de 23 jours depuis le 8 décembre 2000, date de réalisation de la fusion. Le pôle Médias et Communication représente 33 % du chiffre d'affaires du groupe contre 20 % en 1999.

Le pôle Services à l'environnement réalise un chiffre d'affaires de 26,5 milliards d'euros en 2000, en augmentation de 26 % par rapport à 1999. Cette progression provient d'une croissance interne de 11 % et de l'effet de la consolidation

en année pleine des acquisitions réalisées en 1999 (principalement United States Filter Corporation, intégrée sur huit mois en 1999). La croissance interne résulte de l'obtention de nouveaux contrats dans les métiers de l'eau, de la propreté et du transport. La propreté a également bénéficié de l'appréciation du cours du papier. La croissance de l'activité énergie est, quant à elle, liée au développement de la cogénération en France et à l'expansion en Europe du Nord et de l'Est. Le pôle Services à l'environnement représente 63 % du chiffre d'affaires du Groupe contre 51 % en 1999.

Le chiffre d'affaires des activités non stratégiques est passé de 11,6 milliards d'euros en 1999 à 1,7 milliard d'euros en 2000, reflétant ainsi la cession de Vinci (8,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 1999) et de Nexity (1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 1999). Le chiffre d'affaires de 1,7 milliard d'euros réalisé en 2000 provient à hauteur de 1,4 milliard d'euros de Sithe, société dans laquelle le Groupe détient désormais une participation minoritaire.

En 2000, la part du chiffre d'affaires réalisée en France s'élève à 21,2 milliards d'euros, soit 51 % du chiffre d'affaires total, contre 23,6 milliards d'euros ou 58 % en 1999. Le recul du chiffre d'affaires en France et la croissance corollaire de l'activité réalisée à l'international reflètent l'impact des acquisitions et cessions présentées ci-dessus. Le chiffre d'affaires réalisé en Europe (hors France) se répartit entre la zone euro (inclut dix pays de l'Europe occidentale) pour 5,6 milliards d'euros et les pays européens hors zone euro pour 4,8 milliards d'euros (dont principalement le Royaume-Uni pour 3 milliards d'euros). Aux Etats Unis, le chiffre d'affaires progresse de 52 % à 8,5 milliards d'euros tandis que le volume d'activités atteint 1,3 milliard d'euros en Asie/Pacifique, dont 0,5 milliard d'euros en Australie, en hausse de 64 %. Sur les marchés émergents, le chiffre d'affaires s'élève environ à 0,5 milliard d'euros.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

En 2000, le résultat d'exploitation s'élève à 2,6 milliards d'euros, en progression de 40 % par rapport à 1999. Le pôle Médias et Communication génère un résultat d'exploitation de 612 millions d'euros avant frais de holding, soit plus de trois fois le résultat d'exploitation de 1999. Après frais de holding, le résultat d'exploitation du pôle Médias et Communication s'établit à 417 millions d'euros, soit 16 % du résultat d'exploitation du Groupe. Cette hausse provient essentiellement de l'activité Télécommunications. L'activité de téléphone mobile en France enregistre en effet une amélioration sensible de sa rentabilité et génère un résultat d'exploitation de 660 millions d'euros, contre 185 millions d'euros en 1999. En outre, les pertes de l'activité de téléphonie fixe de Cegetel sont passées de 206 millions d'euros en 1999 à 149 millions en 2000.

Le résultat d'exploitation du pôle Services à l'environnement atteint 1,9 milliard d'euro en 2000 contre 1,5 milliard d'euros en 1999. Cette progression de 28 % est essentiellement imputable à Vivendi Water et à Onyx. La croissance interne, qui résulte principalement de l'obtention de nouveaux contrats, a atteint 10 %. Le pôle Services à l'environnement représente environ 74 % du résultat d'exploitation du Groupe en 2000, contre 81 % en 1999. Le résultat d'exploitation des activités non stratégiques, notamment sur le segment construction et immobilier, s'est élevé à 257 millions d'euros en 2000 contre 351 millions en 1999.

RÉSULTAT FINANCIER

Les charges financières nettes se sont sensiblement accrues en 2000, à 633 millions d'euros. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse du coût de financement (qui s'établit à 1 288 millions d'euros) lié aux acquisitions. Le résultat financier comprend en outre 685 millions d'euros de plus-values de cession de titres de

portefeuille (dont principalement les actions Alcatel et des actions d'autocontrôle) ainsi que des provisions financières à hauteur de 92 millions d'euros. En 1999, le résultat financier comprenait 872 millions d'euros de coût de financement, 451 millions d'euros de plus-values de cession de titres de portefeuille, 163 millions d'euros de provisions pour charges financières et 236 millions d'euros de gains de change. En 2000, le coût moyen de financement du Groupe s'établit à 5,15 % contre 5,13 % en 1999.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Comme mentionné précédemment, avant 2001, Vivendi Universal appliquait une définition élargie des éléments exceptionnels qui, en plus des résultats de cession ou de dilution de ses participations dans des sociétés tierces, comprenait également les charges de restructuration, les frais de démantèlement et de fermeture de sites et l'incidence des garanties données lors de leur exercice, entre autres choses. En 2000, Vivendi Universal enregistre un bénéfice exceptionnel de 2,9 milliards d'euros, contre une perte exceptionnelle de 0,8 milliard d'euros en 1999. Ce résultat exceptionnel comprend essentiellement les plus-values sur cession de et/ou dilution des participations du Groupe dans d'autres sociétés (3,8 milliards d'euros), partiellement contre-balancées par des coûts de restructuration de 271 millions d'euros et d'autres charges exceptionnelles de 559 millions d'euros, parmi lesquelles : Vivendi Environnement suite à l'ouverture de son capital au public (780 millions d'euros), Dalkia/EDF (735 millions d'euros), Vinci (534 millions d'euros), BSkyB (473 millions d'euros), l'alliance Lagardère / CanalSatellite / MultiThématiques (408 millions d'euros), Sithe /GPU (372 millions d'euros) et Havas Advertising (178 millions d'euros). Les coûts de restructuration incluent une charge de 147 millions d'euros pour le pôle Edition et de 124 millions d'euros pour le pôle Services à l'environnement.

IMPÔTS

La charge d'impôt nette de l'exercice s'élève à 1 milliard d'euros en 2000 contre un produit de 946 millions d'euros en 1999. Cette variation résulte essentiellement de l'augmentation des déficits reportables en 1999 qui a conduit à la constatation de produits d'impôts différés à hauteur d'environ 1 milliard d'euros. Hors éléments exceptionnels et amortissement des écarts d'acquisition, le taux effectif d'imposition de Vivendi Universal s'établit à 33,7 % avant résultat des sociétés mises en équivalence et intérêts minoritaires en 2000.

QUOTE-PART DU GROUPE DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

La quote-part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence représente une perte de 306 millions d'euros contre un produit de 33 millions en 1999. Cette baisse s'explique en particulier par l'augmentation des pertes générées par les sociétés mises en équivalence de l'activité Télévision et Film qui atteignent 109 millions d'euros en 2000, contre 20 millions d'euros en 1999, BSkyB (119 millions d'euros en 2000 contre 14 millions d'euros en 1999) et l'activité Internet (125 millions d'euros) dont la plupart des sociétés n'existaient pas en 1999.

AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les dotations en amortissement des écarts d'acquisition progressent de 5 % à 634 millions d'euros en 2000, principalement en raison de la charge d'amortissement sur 23 jours des survaleurs résultant de la fusion avec Seagram et Canal+. Cette hausse est partiellement compensée par l'impact des cessions.

RÉSULTAT NET ET BÉNÉFICE PAR ACTION

Le résultat net s'établit à 2,3 milliards d'euros en 2000, soit 3,63 euros par action ordinaire et 3,41 euros par action diluée contre un résultat net de 1,4 milliard d'euros l'année précédente, ce qui représente 2,70 euros par action ordinaire et 2,49 euros sur une base diluée.

Résultats par activités

(selon les normes comptables françaises)

(en millions d'euros)	Réal Exercices clos le 31 décembre				Pro forma ⁽³⁾ Exercices clos le 31 décembre	
	2001	2000 ⁽¹⁾	2000	1999 ⁽²⁾	2001	2000
Chiffre d'affaires						
Musique	6 560	495	495	—	6 560	6 611
Edition	4 286	3 540	3 540	3 278	4 722	4 497
TV & Film	9 501	4 248	4 248	1 151	9 501	8 795
Universal Studios Group	4 938	194	194	—	4 938	4 741
Groupe Canal+ & Divers	4 563	4 054	4 054	1 151	4 563	4 054
Télécoms	7 639	5 270	5 270	3 913	7 977	6 458
Internet	129	48	48	2	184	135
Médias et Communication	28 115	13 601	13 601	8 344	28 944	26 496
Environnement	29 094	26 294	26 512	20 959	29 094	26 294
Non Core	151	1 685	1 685	11 552	151	261
Total Vivendi Universal	57 360	41 580	41 798	40 855	58 189	53 051
Résultat d'exploitation						
Musique	719	86	86	—	719	726
Edition	479	172	345	352	448	388
TV & Film	(74)	(354)	(111)	(103)	(74)	(334)
Universal Studios Group	300	(13)	(13)	—	300	7
Groupe Canal+ & Divers	(374)	(341)	(98)	(103)	(374)	(341)
Télécoms	1 330	464	486	(60)	1 418	776
Internet	(290)	(195)	(194)	(35)	(301)	(238)
Holding	2 164	173	612	154	2 210	1 318
Médias et Communication	(326)	(212)	(195)	(152)	(326)	(322)
Environnement	1 838	(39)	417	2	1 884	996
Non Core	1 964	1 589	1 897	1 483	1 964	1 589
Non Core	(7)	273	257	351	(7)	21
Total Vivendi Universal	3 795	1 823	2 571	1 836	3 841	2 606
Charges et produits financiers	(1 928)	(762)	(633)	(87)	—	—
Charges et produits exceptionnels	2 365	3 812	2 947	(846)	—	—
Impôts sur les bénéfices	(1 579)	(1 009)	(1 021)	946	—	—
Quote part des sociétés mises en équivalence	(453)	(306)	(306)	33	—	—
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(15 203)	(634)	(634)	(606)	—	—
Intérêts minoritaires	(594)	(625)	(625)	159	—	—
Résultat net, part du Groupe	(13 597)	2 299	2 299	1 435	—	—

(1) Données retraitées pour refléter les changements des méthodes comptables et de présentation des comptes annuels adoptés en 2001, comme mentionné aux pages 83, 84 et 85.

(2) Données retraitées pour refléter les changements des méthodes comptables et de présentation des comptes annuels adoptés en 2000, comme mentionné aux pages 86, 87 et 88.

(3) Les résultats *pro forma* illustrent l'effet de la fusion entre Vivendi, Seagram et Canal+, les acquisitions de Maroc Telecom, Houghton Mifflin et MP3.com ainsi que la cession de participations dans Sithe et France Loisirs, comme si ces transactions avaient eu lieu au début 2000. L'information proforma est calculée en additionnant aux résultats réels de Vivendi Universal, les résultats effectifs en année pleine de chaque entité acquise ou cédée pour l'année en question sans autre ajustement.

Données supplémentaires

(selon les normes comptables françaises)

Médias et communication : réconciliation entre l'EBITDA et le résultat d'exploitation

(en millions d'euros)	Réal Exercices clos le 31 décembre				Pro forma ⁽³⁾ Exercices clos le 31 décembre	
	2001	2000 ⁽¹⁾	2000	1999 ⁽²⁾	2001	2000
EBITDA⁽⁴⁾						
Musique	1 158	94	94	—	1 158	1 157
Edition	817	493	493	410	827	770
TV & Film	1 224	526	526	85	1 224	771
Universal Studios Group	653	(4)	(4)	—	653	241
Groupe Canal+ & Divers	571	530	530	85	571	530
Télécoms	2 307	1 131	1 303	494	2 450	1 642
Internet	(209)	(183)	(183)	(34)	(210)	(207)
	5 297	2 061	2 233	955	5 449	4 133
Holding	(261)	(137)	(137)	(76)	(261)	(250)
EBITDA Médias et Communication	5 036	1 924	2 096	879	5 188	3 883
Amortissements corporels et incorporels	(2 605)	(1 329)	(1 501)	(729)	(2 682)	(2 210)
Amortissement de films chez Groupe Canal+	(223)	(142)	(142)	(122)	(223)	(142)
Amortissement des coûts éditoriaux chez VUP	(49)	(36)	(36)	(26)	(78)	(95)
Autres éléments non récurrents ⁽⁵⁾	(192)	(456)	—	—	(192)	(440)
Charges de restructuration	(129)	—	—	—	(129)	—
Résultat d'exploitation Médias et Communication	1 838	(39)	417	2	1 884	996

(1) Données retraitées pour refléter les changements des méthodes comptables et de présentation des comptes annuels adoptés en 2001, comme mentionné aux pages 83, 84 et 85.

(2) Données retraitées pour refléter les changements des méthodes comptables et de présentation des comptes annuels adoptés en 2000, comme mentionné aux pages 86, 87 et 88.

(3) Les résultats Pro forma illustrent l'effet de la fusion entre Vivendi, Seagram et Canal+, les acquisitions de Maroc Telecom, Houghton Mifflin et MP3.com ainsi que la cession de certaines participations dans Sithe et France Loisirs, comme si ces transactions avaient eu lieu au début 2000. Les informations sont calculées en additionnant aux résultats publiés de Vivendi Universal, les résultats effectifs en année pleine de chaque entité acquise ou cédée durant l'exercice sans autre ajustement.

(4) Selon la définition de Vivendi Universal, l'EBITDA se compose du résultat d'exploitation avant amortissements corporels et incorporels (y compris les amortissements des films pour le Groupe Canal+ et les amortissements des créations éditoriales pour Vivendi Universal Publishing), les frais de restructuration et autres éléments non récurrents (principalement les charges de réorganisation pour le Groupe Canal+). Il est calculé avant intérêts minoritaires pour les filiales consolidées par intégration globale. Indicateur important de la performance opérationnelle des activités Médias & Communication de Vivendi Universal, l'EBITDA permet également d'évaluer la capacité du groupe à générer les flux de trésorerie nécessaires au remboursement de la dette et au financement de ses investissements.

(5) Autres éléments non récurrents liés principalement aux coûts de réorganisation du groupe Canal+.

Musique

Afin de présenter au lecteur des informations comparables et pertinentes permettant de saisir les tendances des résultats chez Universal Music Group (UMG), cette présentation se concentre sur les résultats pro forma, qui porte, pour chaque année présentée, sur douze mois d'exploitation. Les résultats 2000 comprennent les résultats de l'activité de Seagram pendant la période de vingt-trois jours à dater de la finalisation de la fusion, le 8 décembre 2000. Le chiffre d'affaires pour cette période s'est élevé à 495 millions d'euros, l'EBITDA et le résultat d'exploitation ont atteint respectivement 94 millions d'euros et 86 millions d'euros.

2001 par rapport à 2000

Résultats pro forma — Sur fond de récession économique et des événements du 11 septembre, l'année 2001 fut une période de turbulence et de transition dans le secteur de la musique. Les ventes mondiales de musique ont reculé dans un contexte de marché lui-même en recul global estimé d'environ 5 % en valeur, réparti sur toutes les régions sauf la zone ANZA (Australie/Nouvelle Zélande/Afrique).

Compte tenu des conditions difficiles et imprévisibles du marché, Universal Music Group a dégagé de très bons résultats. Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation ont reculé de moins de 1 % à 6,6 milliards d'euros et 719 millions d'euros, respectivement, et l'EBITDA est resté stable à 1,2 milliard d'euros. L'impact des fluctuations de change sur le résultat total n'était pas significatif. Cependant, le chiffre d'affaires, l'EBITDA et le résultat d'exploitation à cours de change constant auraient légèrement progressé, puisque les gains de change en Amérique du Nord ont été plus que compensés par les pertes de change dans toutes les autres

régions. Hors effet des produits non récurrents perçus l'an dernier suite aux accords amiables conclus avec MP3.com notamment, le chiffre d'affaires a progressé de 1 % et l'EBITDA a progressé de 4 % à cours de change constant. Les amortissements corporels et incorporels, qui constituent la seule différence entre l'EBITDA et le résultat d'exploitation, ont enregistré une hausse de 2 %, et expliquent le recul du résultat d'exploitation. UMG estime que sa part de marché globale a progressé de 0,6 point à 22,7 %, ce qui traduit une croissance en Europe et dans la zone ANZA, partiellement compensée par un recul en Asie et en Amérique latine. La part de marché d'UMG North America est restée quasiment inchangée. Parmi les meilleures ventes d'albums pour l'année, on notera *Shaggy*, *Enrique Iglesias*, *Nelly Furtado*, *Limp Bizkit*, *Andrea Bocelli* et la bande originale de *O Brother Where Art Thou* et de *Moulin Rouge*. Malgré un recul de 35 % du volume correspondant aux 10 meilleures ventes d'albums, les volumes vendus totaux n'ont reculé que de 1 %, ce qui montre bien l'excellente qualité du catalogue et du répertoire local d'UMG. *Gabrielle*, *S Club 7* et *Hear'Say* au Royaume-Uni, *No Angels* en Allemagne, *L5* en France et *Masaharu Fukuyama* au Japon se sont tous vendus à plus de 1 million d'exemplaires. Les bandes originales des films *Fast and Furious*, *American Pie 2* et *Le journal de Bridget Jones* d'Universal se sont également vendus à plus d'un million d'exemplaires, et même plus de 3 millions pour le dernier.

Le chiffre d'affaires en Amérique du Nord a reculé de 1 % (2 % à cours de change constant) en glissement annuel, principalement sous l'effet d'un marché de la musique morose aux États-Unis, où les ventes totales d'albums ont reculé de 2,8 % en glissement annuel. Selon SoundScan, aux États-Unis, UMG a maintenu sa primauté avec une part de marché de 26,4 % du total des albums vendus, en recul de 0,4 points, mais en gardant une avance de 10 points de pourcentage sur son concurrent le plus proche. Au Canada, UMG a augmenté sa part de marché de 3,7 points à 28,2 %.

L'EBITDA en Amérique du Nord a progressé de 1 % (reculé de 1 % à cours de change constant) parce que la baisse des coûts des ventes a été plus que compensée par une augmentation des frais généraux et des frais de marketing, et par un déclin des ventes internationales du répertoire local. Hors effet de l'accord amiable sur le dossier MP3.com, l'EBITDA a progressé de 4 % à cours de change constant.

En Europe, UMG ne s'est pas contenté de maintenir sa position de n° 1, mais a aussi creusé l'écart par rapport au reste de ses concurrents, tant en parts de marché en singles qu'en albums. Le classement pan-européen des ventes Music & Media indique que la part de marché d'UMG dans le 2001 Eurochart Hot 100 Singles a sensiblement progressé à 31,7 % contre 22,4 % en 2000, sous l'impulsion de succès tels que *Stan d'Eminem*, et *It Wasn't Me* de Shaggy. En albums, UMG a enregistré une progression de 1,3 points à 26,4 points, grâce à une progression des parts de marché au Royaume-Uni et en Allemagne. En Europe, le chiffre d'affaires a progressé de 3 % (5 % à cours de change constant), grâce à la progression au Royaume-Uni, en France et en Allemagne, qui a plus que compensé le recul des ventes dans d'autres pays de la zone. Le phénomène des spectacles de télé-réalité tels que *Hear'Say* au Royaume-Uni, *L5* et *Star Academy* en France ainsi que *No Angels* en Allemagne ont également contribué à la croissance, avec des ventes totales supérieures à 4 millions d'albums et de 7 millions de singles. L'EBITDA en Europe a reculé de 16 % (15 % à cours de change constant), sous l'effet combiné du recul des ventes internationales du répertoire local, et de l'augmentation des frais généraux et des coûts de marketing.

La zone Australie/Nouvelle Zélande/Afrique a enregistré une croissance de marché estimée à 6,6 % pendant l'exercice ; c'est la seule région du monde à avoir enregistré une progression. UMG a enregistré dans la zone ANZA une performance exceptionnelle. La part de marché régionale a progressé de 3 % à 22,6 %, renforçant ainsi le leadership

d'UMG sur ce marché. Le chiffre d'affaires a augmenté de 15 % (26 % à cours de change constant), sous l'effet de la reprise du marché australien de la musique et de nouveaux accords de licence. L'EBITDA a augmenté de 3 % (14 % à cours de change constant). Toutefois, l'augmentation de la proportion des ventes sous licence et par le biais de filiales communes a causé une érosion des marges.

En Asie, la morosité du marché japonais s'est traduite par un déclin estimé de 7,2 % du marché de la musique et de 0,8 point de la part de marché d'UMG, à 10,9 %. Les revenus asiatiques ont reculé de 11 % (4 % à cours de change constant), surtout à cause de la déconsolidation de Decca Taiwan, partiellement compensée par de fortes hausses des ventes en Corée et à Taiwan. L'EBITDA a progressé de 8 % (18 % à cours de change constant en euros) à cause d'une réduction des pertes à Taiwan, et d'une augmentation de la rentabilité au Japon, grâce à des économies et à des taux de retours plus faibles.

La détérioration du climat économique en Amérique latine a entraîné un recul estimé de 27,3 % du marché de la musique, et à une baisse de 1,9 points dans la part de marché d'UMG. Le chiffre d'affaires a diminué de 24 % (18 % à cours de change constant), ce qui reflète les mauvaises conditions du marché, des volumes élevés de retours au Brésil et au Mexique, et la mise en redressement judiciaire d'un important client argentin. Par rapport au résultat de l'exercice précédent, l'EBITDA a diminué en raison de la baisse des ventes et de l'augmentation de la provision pour créances douteuses et pour obsolescence des stocks.

Outre la récession économique, le secteur de la musique est aussi confronté à un rétrécissement du marché en termes de ventes traditionnelles. Le marché des CD approche de la phase de maturité, et il est permis de croire que les ventes en ligne alimenteront la prochaine vague de croissance

structurelle. Toutefois, l'explosion du phénomène du piratage sur Internet, le partage de fichiers et la gravure de CD menace la croissance du secteur. UMG lutte activement contre le piratage et continue de prendre des initiatives stratégiques pour légitimer les offres de musique numérique et livrer aux consommateurs un contenu musical abordable, sur des bases globales et multi-plates-formes. Voici quelques-unes des initiatives prises au cours de l'exercice écoulé :

- *pressplay*, le service de musique en ligne géré par une société commune de Sony Music Entertainment et de Universal Music Group, a continué d'accroître son catalogue en ligne par le biais d'accords de licence avec EMI ainsi qu'avec plusieurs labels indépendants (Madacy, Navarre, OWIE, Razor & Tie, Roadrunner, Rounder, Sanctuary, TVT Records et Zomba). Son catalogue comprend également des titres de Sony Music et de Universal Music. *pressplay*, lancé aux États-Unis en décembre 2001, propose au consommateur un accès à la demande à un vaste catalogue de musique numérique par le biais de divers intermédiaires, notamment MP3.com, MSN et Yahoo!
- UMG a poursuivi la vente de titres de son catalogue musical aux États-Unis sous licence, par le biais de contrats non exclusifs. Ainsi, UMG a octroyé à Launch.com des licences sur son catalogue pour son service de radio interactive ; Full Audio, un fournisseur d'abonnements musicaux, a pris de nombreuses licences de commercialisation d'enregistrements du catalogue d'UMG pour leur service d'abonnement au téléchargement à la demande ; Streamwaves, a pris des licences pour des albums de musique chrétienne du catalogue UMG pour son service de musique à la demande "Higherwaves" ; et MusicMusicMusic a pris certains albums sous licence pour son service de musique à la demande.
- Universal Music Group a entrepris une étude et une évaluation technique en profondeur de plusieurs technologies destinées à endiguer le problème croissant de la copie et de la duplication de CD. UMG a mis en œuvre une protection antipiratage sur quelques productions du quatrième trimestre 2001.

Ces initiatives, le fait qu'UMG continue de se concentrer sur le renforcement de sa position mondiale de leader et sur le contrôle de ses coûts, ainsi qu'un important programme de nouveautés pour 2002, avec notamment *Shania Twain*, *Eminem*, *Limp Bizkit*, *U2*, *Shaggy*, *Bon Jovi*, *Sting*, *Dr. Dre* et *Nelly*, montrent qu'UMG est très bien placé pour l'exercice 2002. Cependant, le marché de la musique devrait rester difficile en 2002.

2000 par rapport à 1999

Résultats pro forma — Le chiffre d'affaires d'UMG a progressé de près de 16 % à 6,6 milliards d'euros au cours de l'année 2000. Sans l'impact favorable des fluctuations de change, le chiffre d'affaires aurait progressé de 5 %. En 2000, 67 albums ont été vendus à plus d'un million d'unités, dont 5 ont dépassé les 5 millions d'unités. Les plus fortes ventes d'albums comprennent notamment *Eminem*, *Limp Bizkit*, *U2*, *Bon Jovi*, *Nelly*, *Dr. Dre*, *3 Doors Down*, *Sisqo*, *Sting*, *Texas*, *Ronan Keating* et *Aqua*. Nous restons bien placés dans les classements, dans tous les genres musicaux et sur nos principaux marchés, notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France, en Allemagne et au Brésil. Au niveau international, UMG maintient une forte présence sur le répertoire local. Au cours de l'année 2000, le chiffre d'affaires généré en Amérique du Nord représentait 44 % du total du chiffre d'affaires de l'activité musicale. Le marché des licences de droits musicaux européen représentait 39 %, la région Asie/Pacifique 13 % et l'Amérique latine les 4 % restants. Le résultat d'exploitation a progressé de 42 % et

l'EBITDA de 38 %, ou 24 % à taux de change constant, reflétant les excellentes performances enregistrées en Amérique du Nord et en Europe ainsi que les économies de coûts réalisées au plan mondial grâce à l'intégration de PolyGram, partiellement compensée par des investissements dans de nouvelles activités électroniques et des résultats plus faibles en Amérique latine.

Édition

L'exercice 2001 a été une période de transformation pour Vivendi Universal Publishing (VUP). Au cours de cette année, le groupe a intégré avec succès les activités de Universal Interactive Games, finalisé l'acquisition de Houghton Mifflin, cédé France Loisirs et conclu un accord d'exclusivité pour la cession d'environ 80 % de ses divisions B2B et Santé au fonds d'investissement Cinven. Ces opérations ont permis à VUP de recentrer ses activités dans les domaines où il occupe la 3ème position mondiale dans l'édition : l'édition (y compris l'éducation et la littérature) et les jeux, deux activités qui ne dépendent pas des recettes publicitaires. En plus de ces deux divisions, VUP ne conservera que sa division presse grand public, qui comprend des grands noms de la presse française : Groupe Express, Groupe Expansion et Groupe l'Étudiant.

2001 par rapport à 2000 (retraités)

Résultats réels — Le chiffre d'affaires a progressé de 21 % à 4,3 milliards d'euros, l'EBITDA est en hausse de 66 % à 817 millions d'euros et le résultat d'exploitation de 178 % à 479 millions d'euros. Ce progrès important reflète essentiellement l'intégration des résultats sur six mois des activités de Houghton Mifflin et l'inclusion sur tout l'exercice des résultats de Universal Interactive Studios, partiellement

compensés par la perte de résultats due à la cession de France Loisirs. Pour présenter au lecteur des informations comparables et pertinentes permettant d'analyser l'évolution des résultats de VUP, l'analyse suivante se concentre sur les résultats pro forma, qui montrent l'impact des acquisitions de Houghton Mifflin et de Universal Interactive Studios ainsi que la cession de France Loisirs, comme si ces transactions s'étaient déroulées au début de l'exercice 2000.

2001 par rapport à 2000

Résultats pro forma — Le chiffre d'affaires de VUP a progressé de 5 % à 4,7 milliards d'euros, l'EBITDA est en hausse de 7 % à 827 millions d'euros et le résultat d'exploitation de 15 % à 448 millions d'euros. Cette forte amélioration des résultats traduit principalement la très bonne performance des divisions Jeux et Édition. La progression du résultat d'exploitation a été plus élevée que celle du chiffre d'affaires et de l'EBITDA grâce à une baisse des frais de réorganisation et d'autres dépenses non récurrentes en 2001 par rapport à 2000, partiellement compensée par une hausse des amortissements corporels et incorporels liés à l'acquisition de Houghton Mifflin en 2001.

Dans la division Jeux, le chiffre d'affaires progresse de 23 % à 503 millions d'euros et l'EBITDA augmente de 26 % à 109 millions d'euros, ce qui traduit la forte performance de toutes les entités. Après sa réorganisation, Sierra a lancé avec succès Arcanum et Throne of Darkness au cours du troisième trimestre et *Empire Earth* au cours du quatrième trimestre, ce qui a eu un impact favorable sur les résultats. Malgré l'absence de lancement de nouvelles versions importantes en 2001, Blizzard Entertainment a enregistré une excellente année grâce au succès de Blizzard Entertainment avec le pack d'extension *Diablo II*. Universal Studios Interactive a bien terminé l'année, grâce à un programme de lancement pour le quatrième trimestre qui comprenait

notamment *Spyro The Dragon: Season of Ice* sur Game Boy Advance, *Le retour de la Momie* et *Crash Bandicoot : The Wrath of Cortex* sur PS2 (PlayStation2) et *Bruce Lee : Quest of the Dragon* sur Xbox. PPG (Partner Publishing Group), un nouveau studio interne récemment créé, a enregistré une excellente année grâce à la distribution de jeux pour des tiers, et notamment *Aliens Versus Predator* de Fox, *Baldur's Gate: Dark Alliance* d'Interplay et *Dark Age of Camelot* de Mythic Entertainment.

Au sein de la division Edition, le chiffre d'affaires et l'EBITDA ont augmenté respectivement de 5 % et 12 % (en excluant les activités destinées à être cédées par anticipation telles que les divisions B2B et Santé) grâce à de très bonnes performances dans le secteur de l'éducation et de Houghton Mifflin. Sans tenir compte de Houghton Mifflin, le chiffre d'affaires de la division Éducation progresse de 9 % à 1,1 milliard d'euros et l'EBITDA augmente de 48 %, à 193 millions d'euros. Ces bons résultats reposent sur le grand succès du programme de rentrée mis en oeuvre en France, en Espagne et au Brésil et sur le lancement réussi de *Jumpstart* aux États-Unis et d'*Adibou3* en France, la rentabilité qui reste élevée chez Larousse et Le Robert ainsi que les excellents résultats de Kids U.S. et Europe, grâce aux nouvelles licences d'*edutainment* avec Mattel, Jurassic Park et Sabrina. Chez Houghton Mifflin, le chiffre d'affaires progresse de 13 % à 1,3 milliard d'euros et l'EBITDA, à 303 millions d'euros, avance de 15 %. Ces résultats reflètent la progression enregistrée par les divisions K12 (de l'école maternelle au bac), due principalement à la sortie d'éditions révisées de manuels et au succès du nouveau programme de mathématiques pour les lycées. La division Université fait mieux que le secteur, avec une progression de 8 % du chiffre d'affaires, et la division Grand Public enregistre un trimestre exceptionnel avec la réédition des premiers livres de J.R.R. Tolkien.

Les résultats de la division Littérature sont bons, la croissance des ventes de livres de poche restant soutenue, mais partiellement compensée par un ralentissement sur les grands formats au cours du second semestre de l'année. La baisse des résultats de la division Presse grand public est imputable au ralentissement du marché publicitaire. Toutefois, la diffusion reste soutenue.

Les activités qui seront cédées dans le cadre de la vente prévue des divisions B2B et Santé de VUP ont généré un chiffre d'affaires de 955 millions d'euros et un EBITDA de 136 millions d'euros en 2001, en recul, respectivement, de 2 % et de 17 % par rapport à 2000.

Grâce au calendrier exceptionnel de 2002 pour le lancement de jeux tels que *Warcraft III : Reign of Chaos* de Blizzard, *Malice* sur PS2 et Xbox de Sierra, *Crash Bandicoot: The Wrath of Cortex* sur Xbox, *The Scorpion King: Sword of Osiris* et *Crash Bandicoot: The Huge Adventure* sur Game Boy Advance et *The Thing* sur Xbox et PS2 de Universal Studios Interactive, au renforcement des positions concurrentielles, aux opportunités de la division Éducation telles que l'adoption du « Reading Program » en Californie et l'important programme de renouvellement en Espagne et à l'international, et à l'amélioration des marges due au contrôle des frais et des restructurations, le Groupe prévoit une contribution positive de VUP à la progression du chiffre d'affaires et de l'EBITDA en 2002.

2000 par rapport à 1999 (retraités)

Résultats réels — Le chiffre d'affaires de l'activité Edition a atteint 3,5 milliards d'euros, soit une progression de 8 % par rapport à 1999. L'EBITDA a progressé de 20 % à 493 millions d'euros, tandis que le résultat d'exploitation reculait de 2 % à 345 millions d'euros. Hors amortissements de l'écart d'acquisition d'Havas Interactive affecté aux logiciels, le résultat d'exploitation s'établissait à 381 millions euros, en

progression de 8 % par rapport à 1999, dont environ 5 % résultant de la croissance organique. La croissance organique du chiffre d'affaires de notre division Jeux s'est élevée à 27 %, principalement grâce au succès mondial de *Diablo II*. La division éducation, avec un chiffre d'affaires d'environ 1,0 milliard d'euros en 2000, a connu une excellente année dans le segment des manuels scolaires (en partie grâce à la reprise d'Anaya en Espagne) mais a connu un marché déprimé dans le segment des ventes de CD-Roms éducatifs, surtout aux États-Unis. Le chiffre d'affaires de la division Santé (419 millions d'euros), a progressé de plus de 90 % par rapport à 1999, sous l'effet notamment de l'intégration de Staywell-3V, important fournisseur d'informations de santé grand public. La croissance organique de la division Santé a atteint 6 %. La contribution au chiffre d'affaires de la division Information a dépassé 1,2 milliard d'euros, soit une augmentation de 6 % par rapport à 1999, ce qui traduit l'excellente forme du marché publicitaire pour les magazines B-to-B et grand public. La division littérature (à l'exception de France Loisirs) s'est également bien comportée, avec un chiffre d'affaires de 184 millions d'euros, en hausse de 10 % par rapport à 1999. L'activité hors de France représentait 46 % du chiffre d'affaires contre 40 % en 1999.

2000 par rapport à 1999

Résultats pro forma — Les résultats pro forma ne s'écartent des résultats réalisés que dans la mesure où ils comprennent douze mois de résultats des activités de Universal Interactive Studios pour chacune des années présentées. La contribution de Universal Interactive Studios au chiffre d'affaires s'est élevée respectivement à 60 millions d'euros et 74 millions d'euros en 2000 et en 1999, et le résultat d'exploitation s'est élevé à 37 millions d'euros et 32 millions d'euros en 2000 et en 1999.

Télévision et film

L'activité Télévision et Film se compose de Universal Studios Group (USG), du Groupe Canal+ et Divers.

2001 par rapport à 2000 (retraités)

Résultats réels — En 2001, le chiffre d'affaires a progressé de 124 %, l'EBITDA a plus que doublé et la perte d'exploitation a été réduite à 74 millions d'euros contre 354 millions d'euros en 2000. Ces améliorations importantes traduisent essentiellement l'effet combiné, pendant tout l'exercice, des opérations de fusion et de l'intégration de Universal Studios Group (USG). Comme les résultats réels en 2000 ne comprennent que vingt-trois jours de résultats de l'activité d'USG à dater de l'aboutissement de la fusion les commentaires ci-dessous portent sur les résultats pro forma, qui comprennent douze mois d'activité pour chaque exercice présenté.

2001 par rapport à 2000

Résultats pro forma — Le chiffre d'affaires a progressé de 8 % à 9,5 milliards d'euros. En excluant le chiffre d'affaires de USG Filmed Entertainment, qui a progressé de 4 %, la croissance du chiffre d'affaires a atteint 11 %. L'EBITDA, à 1,2 milliard d'euros, a progressé de 59 % et la perte d'exploitation a reculé de 78 % à 74 millions d'euros.

USG a généré un chiffre d'affaires de 4,9 milliards d'euros, en progression de 4 % (2 % à cours de change constant), un EBITDA de 653 millions d'euros, en hausse de 172 % (166 % à cours de change constant), et un résultat d'exploitation de 300 millions d'euros, soit une augmentation de 293 millions d'euros en 2000. Cette forte amélioration des résultats traduit principalement la très bonne performance de l'ac-

tivité cinéma. Le succès des films lancés cette année, et notamment *Le Retour de la Momie*, *Fast and Furious*, *Jurassic Park III*, *American Pie 2* et *Le journal de Bridget Jones*, qui totalisent plus de 1,4 milliard de dollars de recettes brutes mondiales jusqu'en février 2002, s'est traduit par une augmentation du résultat de cette division. Les ventes de DVD, de cassettes vidéo et aux télévisions ont également bénéficié des effets de report des films à succès lancés précédemment tels que notamment *Le Retour de la Momie*, *Jurassic Park III*, *Hannibal*, *The Grinch*, *Gladiator* et *Shrek*. Les résultats des activités de télévision et réseaux ont reculé en données réelles, surtout à cause du recul des recettes de KirchMedia en Allemagne qui s'explique par des litiges relatifs aux accords de licence sur des programmes de cinéma et de télévision. Le chiffre d'affaires a également reculé après la présentation de certains accords de distribution en termes nets au lieu de bruts comme par le passé.

L'activité loisirs d'Universal Studios a généré une hausse de 7 % du chiffre d'affaires et de 11 % de l'EBITDA. Si les parcs à thèmes d'Universal aux États-Unis ont subi l'effet du ralentissement économique et le contrecoup des attentats du 11 septembre et des événements qui les ont suivis, les parcs situés en dehors des États-Unis n'en ont pas souffert. L'amélioration des résultats s'explique principalement par l'augmentation des commissions de gestion générées par le nouveau parc — Universal Studios Japan — qui a ouvert ses portes le 31 mars 2001, et par l'expansion de Universal CityWalk Hollywood, qui a été inauguré en avril 2000, compensée par la baisse des chiffres de fréquentation et des dépenses par visiteurs à Universal Studios Hollywood et par la réduction des commissions de gestion générées par Universal Studios Orlando. Chez Spencer Gifts, la croissance du chiffre d'affaires et de l'EBITDA s'élèvent respectivement à 6 % et 3 %, principalement sous l'effet d'une augmentation des ventes dans des magasins nouveaux et non comparables.

Le groupe prévoit que les excellents résultats 2001 générés par Universal Studios Group se poursuivront en 2002, étant donné que USG bénéficiera des effets de report de films à succès récents qui continueront de générer du chiffre d'affaires en vidéo, DVD et en télévision. En outre, nous disposons d'une excellente palette de nouveaux films, et notamment *A Beautiful Mind* (Un homme d'exception), applaudi par la critique et déjà primé, la comédie *Big Fat Liar*, qui a obtenu l'Award of Excellence du Film Advisory Board, Inc. for Quality Family/Children's Entertainment, la version anglaise du film d'action et d'aventure *Le pacte des loups* dont le lancement en salle aux États-Unis, après avoir battu tous les records en France, a enregistré la deuxième recette brute sur un week-end de tous les films actuellement projetés. De plus, en mars 2002, Universal Pictures et Amblin Entertainment lanceront une édition spéciale 20ème anniversaire du chef-d'œuvre de Steven Spielberg *E.T. l'Extra-Terrestre*. Les activités de loisirs pourraient bien subir à court terme l'effet des changements d'habitude de voyage et de dépenses du public suite aux récents événements et au ralentissement économique. Comme leur contribution est inférieure à 2 % de l'ensemble du chiffre d'affaires de la division Médias et communication, ceci ne devrait pas avoir sur les résultats futurs un impact significatif. La récente transaction avec EchoStar Communications Corporation et des opérations en projet avec USA Networks, Inc., abordées plus en détail dans le chapitre Événements récents auront également un impact sur les résultats futurs.

Chez Canal+ et Divers, le chiffre d'affaires a progressé de 13 % à 4,6 milliards d'euros, l'EBITDA a progressé de 8 % à 571 millions et la perte d'exploitation enregistrée s'élevait à 374 millions d'euros contre 341 millions d'euros en 2000. L'amélioration du chiffre d'affaires et de l'EBITDA s'explique principalement par l'excellente performance de StudioCanal et par le développement continu de canaux de distribution numériques dont la clientèle croissante

d'abonnés et la progression du revenu moyen par utilisateur (ARPU) continuent d'améliorer la croissance. Au cours de l'année, le nombre d'abonnés individuels aux services numériques a progressé de 18 % à 6,1 millions de clients. Le nombre total d'abonnements (individuels et collectifs, analogiques et numériques) a progressé de 4 % à 15,9 millions et le revenu moyen total par utilisateur a augmenté de 6 %. L'augmentation du revenu moyen par utilisateur traduit à la fois des augmentations de prix et le flux continu de passage aux abonnements numériques, dont le revenu moyen par utilisateur est plus élevé. Toutefois, le taux de rotation total a progressé de 2 points de pourcentage au cours de l'année, à 18,4 %, surtout par des augmentations en Afrique et en Italie. En France, notre plus important marché, l'augmentation de la rotation est restée limitée à 0,4 point de pourcentage. La région nordique a enregistré, elle, une baisse de 8,5 points de pourcentage. La croissance EBITDA est restée en retrait par rapport à celle du chiffre d'affaires, principalement à cause de la hausse des coûts liés aux droits de retransmission de manifestations sportives sur le marché français. L'effet de la progression de l'EBITDA sur le résultat d'exploitation a été plus que compensé par une augmentation de 16 % des amortissements corporels et incorporels, principalement du fait de l'augmentation des amortissements sur films chez StudioCanal en raison d'un chiffre d'affaires plus élevé, ce qui s'est traduit par l'augmentation des pertes d'exploitation.

Chez Canal+ TV, le chiffre d'affaires a progressé de 10 %. L'ensemble des activités, à l'exception de Canal+ France, ont généré une croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires. L'EBITDA de Canal+ TV a reculé de 12 % : les résultats en hausse générés par CanalSatellite, Telepiù ainsi que Canal+ Benelux et Nordic ont été plus que compensés par les résultats de Canal+ France. Chez Canal+ France, le chiffre d'affaires a reculé de 1 % parce que la hausse des recettes d'abonnements a été plus que compensée par une

réduction des recettes publicitaires due à la morosité du marché publicitaire. Compte tenu de la baisse du chiffre d'affaires, les mesures de contrôle des coûts de programmation se sont avérées insuffisantes pour compenser la hausse des investissements en droits de retransmission de manifestations sportives, et l'EBITDA a reculé de 28 %. CanalSatellite, notre opérateur numérique par satellite en France, a généré une croissance du chiffre d'affaires et de l'EBITDA de 19 % et 28 %, respectivement. Son excellente performance traduit une hausse de la clientèle abonnée et du revenu moyen par utilisateur. Telepiù, notre service italien, a généré une progression de 15 % du chiffre d'affaires et réduit les pertes EBITDA de 26 %, principalement grâce à la progression du nombre moyen d'abonnés pendant l'année, de la hausse du revenu moyen par utilisateur et des mesures d'économies sur les frais de recrutement, de programmation, et sur les frais généraux. Chez Canal+ Benelux, le chiffre d'affaires et l'EBITDA ont respectivement progressé de 25 % et 74 %. Cette amélioration du résultat s'explique principalement par la consolidation de l'opérateur francophone Canal+ Belgium pendant une période de douze mois au lieu de 6 mois en 2000. Canal+ Nordic a enregistré une augmentation du chiffre d'affaires de 19 % et une réduction des pertes EBITDA de 60 %. Ces améliorations s'expliquent par une augmentation du nombre d'abonnés individuels aux services numériques et du revenu moyen par utilisateur. Les autres recettes de télévision à péage chez Canal+ TV ont augmenté de 15 %, grâce surtout à la performance de Sport+ et de Canal+ Technologies. Sport+, notre société de négoce de droits de retransmission de manifestations sportives a su développer les ventes de droits de retransmission de football en Angleterre et en France, et bénéficié de la vente de droits d'événements organisés semestriellement. Canal+ Technologies a bénéficié d'une hausse des royalties versées par les producteurs de décodeurs et de nouveaux contrats avec des tiers au Moyen-Orient et aux États-Unis.

Le chiffre d'affaires de l'activité cinéma de StudioCanal a augmenté de 48 %, et la croissance de l'EBITDA a atteint 30 %. Cette excellente performance s'explique principalement par le succès de plusieurs films produits et/ou distribués, et notamment *Hannibal et Rivières pourpres* en Allemagne, *Le Pacte des Loups*, *Traffic*, *Ce que veulent les femmes*, *Belphégor* et *le Journal de Bridget Jones* en France. Les ventes en vidéo et DVD ont également augmenté, poussées par le succès de *Scary Movie*, *Chicken Run*, *Scream 3*, *Jamel* et *Le Pacte des Loups*. Ces résultats en hausse ont été légèrement compensés par une baisse des ventes en librairie et des frais directs en hausse.

Chez le Groupe Canal+, la progression de la clientèle d'abonnés aux services numériques et la poursuite des efforts de restructuration destinés à réduire les coûts et augmenter les marges EBITDA devraient avoir sur les résultats 2002 un effet positif. Toutefois, la restructuration en Pologne (fusion avec UPC) et en Italie (acquisition potentielle de Stream), les investissements et le fonds de roulement requis pour faire face à la hausse de la clientèle d'abonnés et les investissements dans les programmes ne permettront pas au Groupe Canal+ de dégager des flux de trésorerie positifs ou des revenus nets à court terme. D'autres actions de restructuration à plus long terme devraient avoir un impact positif à la fois sur les flux de trésorerie et sur les résultats.

2000 par rapport à 1999 (retraités)

Résultats réels — L'activité Télévision et Film a réalisé un chiffre d'affaires de 4,2 milliards d'euros en 2000, dont 4 milliards pour le Groupe Canal+ et divers et 0,2 milliard d'euros pour Universal Studios, au cours de la période de 23 jours suivant la fusion.

2000 par rapport à 1999

Résultats pro forma — Dans les résultats pro forma ont été intégrées les activités de Universal Studios Group en année pleine et la consolidation du Groupe Canal+ sur douze mois en 1999. L'EBITDA pro forma a plus que doublé à 771 millions d'euros, sur un chiffre d'affaires de 8,8 milliards d'euros, grâce, essentiellement, aux excellentes recettes enregistrées par Universal Studio et à la solidité de la clientèle abonnée sur le marché de la télévision à péage, comme indiqué ci-dessus. La performance de Universal Studios s'est améliorée par rapport à l'année précédente. Le chiffre d'affaires a progressé de 23 % (6 % à cours de change constant) à 4,7 milliards d'euros, le résultat d'exploitation s'est élevé à 7 millions d'euros, soit une augmentation de 282 millions d'euros, et l'EBITDA s'est élevé à 241 millions d'euros, soit une augmentation de 337 millions d'euros. Ces résultats reflètent les améliorations intervenues dans les activités films, loisirs et autres. Dans l'activité films, le chiffre d'affaires a progressé de 22 % (5 % à cours de change constant) et l'EBITDA s'élevait à 70 millions d'euros, ce qui représente une amélioration de 281 millions d'euros par rapport à 1999. Ces résultats traduisent principalement la très bonne performance de l'activité cinéma. Le succès à l'écran de *The Grinch*, *Gladiator*, *Meet the Parents*, *Erin Brockovich* et *Nutty Professor 2*, combinée à de bonnes ventes DVD et vidéo de *La Momie*, *Notting Hill* et *American Pie* ont permis d'améliorer le résultat. En outre, la mise au point de programmes destinés à gérer les frais de production, de marketing, de participation et les frais généraux et de développement ont également contribué aux résultats de ce pôle. Les résultats des activités de télévision et de réseaux se sont également améliorés en 2000, à cause de l'amélioration de la performance opérationnelle des canaux lancés au cours des années précédentes et des rendements internationaux du produit USA Networks, partiellement compensé par une baisse des ventes en librairie. Dans l'activité loisirs

et divers, le chiffre d'affaires a progressé de 26 % (8 % à cours de change constant) et l'EBITDA a progressé à 171 millions d'euros, ce qui représente une amélioration de 56 millions d'euros par rapport à 1999. Ces résultats reflètent l'amélioration du résultat chez Universal Studios Hollywood, grâce surtout à l'ouverture en avril 2000 de l'extension CityWalk en avril 2000, d'une hausse des commissions de gestion et des résultats de l'extension d'Universal Orlando et de l'augmentation des ventes de détail à Spencer Gifts.

Le chiffre d'affaires du Groupe Canal+ a progressé de 17 % et celui de la télévision à péage de 13 %. Toutes les divisions ont contribué à cette hausse. Au 31 décembre 2000, Canal+ comptait 15,3 millions d'abonnements, soit 9 % de plus qu'à la fin de l'exercice précédent. Le nombre d'abonnés aux services numériques a progressé de 32 % en 2000, pour atteindre 5,3 millions. Malgré l'augmentation du nombre d'abonnés et plusieurs succès remportés par les productions StudioCanal, la perte d'exploitation du Groupe Canal+ est passée de 22 millions d'euros en année pleine en 1999 à 98 millions en 2000. Cet accroissement résulte principalement d'investissements sur le marché italien de la télévision à péage, de droits de retransmission de manifestations sportives et de la concurrence en Europe, qui ont entraîné une augmentation des frais liés à la fidélisation des abonnés, et au passage à la technologie numérique. Ces pertes ont néanmoins été partiellement compensées par les résultats d'exploitation positifs de StudioCanal et CanalSatellite.

Télécommunications

2001 par rapport à 2000 (retraités)

Résultats réels — Le chiffre d'affaires a progressé de 45 % à 7,6 milliards d'euros, l'EBITDA a plus que doublé à 2,3 milliards d'euros et le résultat d'exploitation a presque triplé à 1,3 milliard d'euros. Hors Maroc Telecom, consolidé pour la première fois au deuxième trimestre, la croissance du chiffre d'affaires s'établit à 26 %, celle de l'EBITDA à 56 % et celle du résultat d'exploitation à 103 %. Ces résultats en nette hausse démontrent la force de SFR, qui a enregistré un chiffre d'affaires en hausse de 21 % et un EBITDA en progression de 50 %. SFR a profité de la pénétration croissante de la téléphonie mobile en France, qui a augmenté de 12,2 points de pourcentage à 61,6 % au cours de l'année 2001. Au cours de la même période, la clientèle de SFR (y compris la filiale réunionnaise) a progressé de 24 % à 12,6 millions de clients, la part de marché de SFR a enregistré une progression brute de 5 % soit 1,6 point de pourcentage à 34 %, et une progression nette de 9 % soit 2,9 points de pourcentage, à 33,7 %. Outre les gains de part de marché, SFR a réussi à réduire les coûts totaux d'acquisition de 23 % en glissement annuel, ce qui augmente le revenu moyen par utilisateur des clients en prépayé de 4 % à 19,7 euros et l'ARPU de clients abonnés de 1 % à 58 euros. Le revenu moyen total par utilisateur a baissé de 4 % en glissement annuel, à cause de la proportion croissante de clients en prépayé dans la clientèle, qui constitue une tendance générale sur le marché français. Les clients en prépayé génèrent un revenu inférieur à celui des clients abonnés. A la fin de l'année, les clients en prépayé représentaient 49 % de la clientèle de SFR, contre 43 % à fin 2000. Le taux mensuel total de rotation a augmenté de 0,2 point de pourcentage à 2,0 %. En effet, la réduction dans le

taux de rotation en abonnements était plus que compensé par le taux de rotation en prépayé. Les nouveaux services tels que SMS (Short Message Service) ont également contribué à améliorer les résultats. En 2001, le volume de SMS envoyés par des clients SFR a plus que doublé à 1 milliard par comparaison à 440 millions en 2000

Les résultats d'exploitation pour les services de téléphonie fixe de Cegetel ont continué de s'améliorer au cours de l'année, donnant lieu à une croissance du chiffre d'affaires de 61 % et à une réduction de 9 % des pertes EBITDA. Hors impact des frais de démarrage non récurrents liés aux nouvelles activités en large bande, la réduction des pertes EBITDA s'élevait à 26 %. Cegetel disposait de 2,9 millions de lignes (y compris 45 % de lignes présélectionnées) en activité le 31 décembre 2001 par comparaison à 2,4 millions de lignes (y compris 27 % de lignes présélectionnées) au 31 décembre 2000. Le volume total de communications vocales, en millions de minutes, a augmenté de 56 % d'une année à l'autre.

Les résultats d'exploitation pour Vivendi Telecom International (VTI) se sont améliorés. Hors Maroc Telecom, VTI a généré une croissance de chiffre d'affaires de 62 % et une croissance EBITDA de 52 %.

2001 par rapport à 2000

Résultats pro forma — Les résultats pro forma ne s'écartent des résultats réels que dans la mesure où ils comprennent douze mois de résultats des activités de Maroc Telecom pour chacune des années présentées. En 2001 et 2000, le chiffre d'affaires généré par Maroc Telecom s'élevait à 1,4 milliard d'euros et 1,2 milliard d'euros respectivement. Maroc Telecom a dégagé un EBITDA de 682 millions d'euros, à comparer à 511 millions d'euros en 2000. La croissance du marché de la téléphonie mobile, principalement dans la catégorie prépayée, s'est traduite par une

augmentation de 56 % de la clientèle de téléphonie mobile de Maroc Telecom à 3,7 millions de clients. Toutefois, la croissance du marché de la téléphonie mobile s'est traduite par un recul de 18 % de la clientèle de téléphonie fixe de Maroc Telecom à 1,2 million de clients.

La division Télécoms continue de se concentrer sur sa politique d'optimisation de sa part de marché et de la rentabilité, par la réduction des coûts d'acquisition, le contrôle des taux de rotation et l'augmentation du revenu moyen par utilisateur en offrant de nouveaux services à ses clients. Elle est donc bien placée pour 2002. Les avantages d'une forte croissance du trafic données via SMS, ainsi que le lancement du service GPRS (General Packet Radio Service), en plus de nouvelles offres de services telles que Universal Music Mobile (UMM) devraient également avoir un impact positif sur les résultats futurs. La renégociation des modalités de la licence UMTS (Universal Mobile Telecommunications System) de la troisième génération permettra de renforcer les flux de trésorerie en 2002 et 2003.

2000 par rapport à 1999 (retraités)

Résultats réels — L'activité Télécommunications a réalisé un chiffre d'affaires en progression de 35 % à 5,3 milliards d'euros, un EBITDA en progression de 164 % à 1,3 milliard d'euros et un résultat d'exploitation de 486 millions d'euros, contre une perte d'exploitation de 60 millions d'euros en 1999. Ces excellents résultats sont principalement dus au développement continu de SFR, dont le chiffre d'affaires a progressé de 31 % et l'EBITDA a doublé, reflétant une progression de 38 % de la clientèle. Au 31 décembre 2000, SFR avait 10,1 millions de clients, contre 7,3 millions de clients à fin 1999. Cette progression en volume concorde avec la croissance du marché français de la téléphonie mobile, dont la pénétration a progressé de 15 points de pourcentage à 49,4 % à fin 2000. La croissance du chiffre

d'affaires de SFR a été réalisée malgré une réduction de 15 % du revenu moyen par utilisateur, grâce à une part plus importante de clients en prépayé dans la clientèle. Les clients en prépayé représentaient 43 % de la clientèle totale de SFR à fin 2000, contre 33 % à fin 1999. En outre, la croissance du chiffre d'affaires de SFR a pâti de la réduction des appels entrants provenant de lignes fixes, et de l'effet en année pleine sur 2000 de la réduction des tarifs fixe-à-mobile décidée en septembre 1999 à la demande de l'ART, l'organe français de régulation des télécommunications.

Le chiffre d'affaires de la division de téléphonie fixe de Cegetel a progressé de 43 % et les pertes EBITDA ont été réduites de 40 %. Ces améliorations reflètent une progression de la clientèle de 2,4 millions de lignes à la fin 2000, contre 1,5 million de lignes à fin 1999, une augmentation importante du trafic vocal, partiellement compensée par une pression sur les tarifs des produits vocaux et par le développement soutenu des services de transmission de données.

L'importante amélioration du résultat d'exploitation résulte de l'accroissement de la clientèle et d'une légère réduction des coûts d'acquisition par utilisateur chez SFR, et de la restructuration de la clientèle, les programmes de contrôle des coûts et des réseaux chez la division de téléphonie fixe de Cegetel, compensés par une réduction tarifaire. En 1999, la perte d'exploitation avait subi l'effet d'une modification de méthode comptable, à savoir que les coûts d'acquisition d'abonnés, qui étaient antérieurement amortis sur 12 mois à partir de la date de mise en service de la ligne, sont désormais comptabilisés en charge sur l'exercice.

Internet

2001 par rapport à 2000 (retraités)

Résultats réels — Le chiffre d'affaires a progressé de 169 % à 129 millions d'euros, la perte EBITDA, à 209 millions d'euros, est en hausse de 14 % et les pertes d'exploitation ont augmenté de 49 % à 290 millions d'euros. La croissance du chiffre d'affaires résulte avant tout du lancement et de l'acquisition de nouvelles activités Internet en 2001 et de l'impact en année pleine des lancements de produits et des acquisitions de 2000. L'inclusion de quatre mois de résultats des activités de MP3.com a contribué au chiffre d'affaires à hauteur de 27 millions d'euros et à l'EBITDA à hauteur de 3 millions d'euros. La fusion en février 2001 entre Flipside et Uproar a eu un effet positif sur les résultats puisque le chiffre d'affaires de Flipside a doublé à 35 millions d'euros tandis que les pertes EBITDA ont été plus que réduites de moitié à 17 millions d'euros. Canal Numedia et Viventures ont également enregistré de bonnes performances. Le chiffre d'affaires généré par Canal Numedia a progressé de plus de 16 millions d'euros à 20 millions d'euros pendant que les pertes EBITDA reculaient de 19 % à 29 millions d'euros. Ces améliorations reflètent essentiellement l'acquisition d'Allociné (y compris Cinéstore) et les réductions de coûts. Le chiffre d'affaires de Viventures a progressé de 63 % à 15 millions d'euros et l'EBITDA a progressé de 41 % à 5 millions d'euros, essentiellement grâce à une augmentation des commissions de gestion. L'augmentation de l'EBITDA et des pertes d'exploitation s'explique surtout par les pertes encourues chez Scoot Europe, Ad 2-one et Éducation Europe, combinées aux coûts de démarrage et de développement et aux frais de marketing. Les sites Internet que Vivendi Universal va céder dans le cadre de la vente prévue des divisions B2B et Santé de VUP ont généré un chiffre

d'affaires de 16 millions d'euros et des pertes EBITDA de 43 millions d'euros.

2001 par rapport à 2000

Résultats pro forma — Les résultats pro forma ne s'écartent des résultats réels que dans la mesure où ils comprennent douze mois de résultats des activités de MP3.com pour chacune des années présentées. En 2001 et 2000, le chiffre d'affaires généré par MP3.com s'élevait à 82 millions d'euros et 87 millions d'euros respectivement. MP3.com a dégagé un EBITDA de 2 millions d'euros en 2001, à comparer à une perte de 24 millions d'euros en 2000. Les pertes d'exploitation se sont réduites de 21 millions d'euros à 22 millions d'euros. La baisse du chiffre d'affaires de MP3.com s'explique surtout par le recul du marché publicitaire. L'amélioration de l'EBITDA et des pertes d'exploitation résultent d'une réduction de la structure de coûts.

2000 par rapport à 1999 (retraités)

Résultats réels — Pendant l'année 2000, la division Internet a acquis ou lancé bon nombre de nouveaux services, et notamment Ad-2One, une agence publicitaire en ligne et i-France, portail multiservice desservant six pays européens. Le chiffre d'affaires a progressé de 48 millions d'euros, principalement sous l'impulsion de ces nouvelles activités. L'EBITDA et les pertes d'exploitation encourues, soit 183 millions d'euros et 194 millions d'euros respectivement, provenaient pour l'essentiel des frais de lancement et de développement et des frais de marketing.

Services à l'environnement

2001 par rapport à 2000 (retraités)

Résultats réels — A 29,1 milliards d'euros, le chiffre d'affaires a progressé de 11 %, dont 3 % s'expliquent par la mise en place du contrat Dalkia/EDF et par d'autres acquisitions. L'impact des fluctuations positives de change sur le chiffre d'affaires n'est pas significatif. Le chiffre d'affaires des activités Eau, à 13,6 milliards d'euros, a progressé de 7 % grâce au bon développement de nouveaux contrats avec des collectivités locales et des industriels dans le monde et à la forte performance des activités de conception et de construction en France, partiellement compensé par la baisse du chiffre d'affaires aux États-Unis dû à une baisse des ventes d'équipements et de ventes directes aux clients résidentiels à cause du ralentissement économique. Le pôle Propreté a généré un chiffre d'affaires de 5,9 milliards d'euros, en progression de 12 %, dont près de 4 % proviennent de l'acquisition de Marius Pederson en Scandinavie et de l'impact en année pleine de l'acquisition, en 1999, de Pacific Waste Management à Hong Kong. L'expansion au Royaume-Uni et en Europe du Nord, combinée à l'impact du contrat Novartis, a également contribué à la croissance du chiffre d'affaires en gestion des déchets. Dans le pôle Énergie, le chiffre d'affaires a progressé de 34 % à 4,0 milliards d'euros. Près de 20 % de la croissance du chiffre d'affaires s'explique par deux facteurs externes : d'abord les filiales transférées par EDF dans le cadre du contrat Dalkia-EDF, et ensuite l'acquisition de Siram en Italie. Le solde de 14 % de croissance du chiffre d'affaires s'explique par la hausse du prix de l'énergie et par une activité plus intense dans les unités de cogénération en France, par l'expansion en Europe de l'Est, et par d'excellentes initiatives commerciales au Royaume-Uni. Le chiffre d'affaires de l'activité

de transport, soit 3,1 milliards d'euros, a reculé de 1 %. Cependant, hors impact négatif des fluctuations de change au Royaume-Uni, en Scandinavie et en Australie, le chiffre d'affaires aurait légèrement augmenté. En France, le chiffre d'affaires a progressé sous l'effet d'excellents résultats dans les activités du transport ferroviaire et des transports interurbains, le plein impact du contrat de Saint-Étienne, et le changement des indices (le prix du diesel et l'harmonisation du prix des carburants en région parisienne). Hors de France, outre l'expansion en Europe du Nord et de l'Est, Connex a renforcé ses opérations en Espagne via Portillo et s'est établi aux États-Unis par l'acquisition de Yellow Transportation, qui a déjà signé deux contrats. Ces nouveaux développements compensent partiellement la perte de la licence South Central au Royaume-Uni et celle de Barraqueiro au Portugal. FCC a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 5 milliards d'euros, dont 2,5 milliards d'euros ont été intégrés à Vivendi Environnement au titre de sa participation de 49 %. En glissement annuel, la contribution au chiffre d'affaires de FCC a progressé de 16 %, ce qui reflète la conclusion de nouveaux contrats de construction et l'octroi de nouvelles concessions de services municipaux.

Malgré les difficultés économiques actuelles, Vivendi Environnement a conclu plusieurs nouveaux contrats en 2001, tant en France qu'à l'international. Parmi les derniers contrats conclus, ont été conclus des contrats avec des collectivités locales en Pologne (Tarnowskie Gory et Miaszeczeko Slaskie), en Jordanie (Ramtha) et en Europe orientale (Vilnius et Tallinn) ainsi que des contrats avec des industriels tels que Thomson MultiMedia en Italie et le Futuroscope à Poitiers en France. Ces nouveaux contrats, couplés au recentrage permanent sur les activités stratégiques de Vivendi Environnement et aux cessions des actifs non stratégiques tels que Filtration and Separations Group et Bristol, sont de nature à renforcer les résultats futurs, et

indiquent que Vivendi Environnement est bien positionné pour les années 2002 et suivantes.

Le résultat d'exploitation de notre pôle Services à l'environnement a progressé de 24 % à 2 milliards d'euros. Cette augmentation est due essentiellement aux bonnes performances des métiers de l'eau, de l'énergie et du transport, ainsi qu'à une contribution accrue de FCC. Dans les métiers de l'eau, l'augmentation du résultat d'exploitation est due en premier lieu aux plans d'amélioration de la productivité en France, à un programme de restructuration des activités de l'ancienne US Filter international, au développement de la clientèle industrielle, aux contrats signés en 2000, ainsi qu'aux nouveaux contrats de l'exercice. La progression dans les métiers de l'énergie résulte de l'amélioration des performances en France, des effets positifs de la mise en oeuvre de l'accord avec EDF et du développement des activités internationales. Dans la propreté, le résultat d'exploitation est resté stable par rapport à 2001 : le recul enregistré en France en raison de la baisse du prix du papier et d'une concurrence accrue, ainsi que les difficultés conjoncturelles en Amérique du Nord et dans une moindre mesure en Australie ont été compensés partiellement par les améliorations en Grande Bretagne et par les nouvelles acquisitions. Par rapport à l'exercice précédent, la contribution de FCC au résultat d'exploitation a augmenté de l'ordre de 11 %, reflétant le contexte favorable pour l'ensemble de ses activités : services à l'environnement, aménagement et ciment.

2000 par rapport à 1999 (retraités)

Résultats réels — Le chiffre d'affaires du pôle Services à l'environnement s'est élevé à 26,5 milliards d'euros, en progression de 26 % par rapport à 1999. Cet essor résulte à hauteur de 10 % de l'impact en année pleine des acquisitions réalisées en 1999, notamment celles de United States

Filter Corporation (USFilter) dans le domaine de l'eau et de Superior Service dans celui du traitement des déchets. Il découle également à hauteur de 5 % d'écarts de conversion positifs et à hauteur de 11 % de la croissance organique. Les métiers de l'eau réalisent un chiffre d'affaires de 12,9 milliards d'euros, soit une augmentation de 23 % dont 10 % de croissance organique. Celle-ci provient de nouveaux marchés remportés hors de France et de l'augmentation régulière du nombre d'usines de distribution d'eau en France. Les métiers de la propreté réalisent un chiffre d'affaires de 5,3 milliards d'euros, en progression de 50 %, dont plus de 13 % de croissance organique. Celle-ci est le fruit du gain de plusieurs nouveaux marchés et de l'augmentation des volumes ainsi que de l'augmentation du cours du papier. Dans le domaine de l'énergie, le chiffre d'affaires s'est inscrit en hausse de 14 % pour atteindre 3,2 milliards d'euros, dont 10 % de croissance organique tirée par les installations de cogénération en France et l'expansion en Europe du Nord et de l'Est. Le secteur du transport collectif privé de voyageurs a réalisé un chiffre d'affaires de 3,1 milliards d'euros en 2000, en progression de 29 %, dont 13 % de croissance organique résultant principalement des contrats de Stockholm et de Melbourne hors de France, et de marchés municipaux en France. FCC a réalisé plus de 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2000, dont 2 milliards d'euros ont été intégrés au chiffre d'affaires consolidé de Vivendi Environnement au titre de sa participation de 49 %.

Le résultat d'exploitation du pôle services à l'environnement est en hausse de 28 % à 1,9 milliard d'euros pour l'exercice 2000. Cette amélioration résulte à hauteur de 12 % des acquisitions réalisées en 2000 et de l'impact en année pleine de celles effectuées en 1999, en particulier celles de USFilter et de Superior Services. Il découle également à hauteur de 6 % de l'incidence positive du change à hauteur de 10 % de la croissance organique, essentiellement dans les métiers de l'eau, de l'énergie et des transports. Les métiers de l'eau enregistrent une progression de 35 % de leur résultat d'exploitation, dont 11 % de croissance organique, celle-ci étant le fruit de nouveaux contrats conclus hors de France, d'une activité soutenue aux États-Unis et d'une politique de maîtrise des coûts. Les métiers de la propreté affichent un résultat d'exploitation de 399 millions d'euros, en progression de 45 % sur 1999 grâce notamment à la croissance externe. Le résultat d'exploitation des métiers de l'énergie a progressé d'environ 13 % pour atteindre 191 millions d'euros, dont 16 % de croissance organique. Les transports ont enregistré un résultat d'exploitation de 108 millions d'euros en 2000, en progression de plus de 14 % sur 1999, grâce à l'évolution favorable des contrats de Stockholm et britanniques. Le résultat d'exploitation de FCC s'est inscrit en hausse de 12 % à 208 millions d'euros.

Ventilation des écarts d'acquisitions et des autres immobilisations incorporelles par métiers

(en millions d'euros)	Ecart d'acquisition		Autres immobilisations incorporelles	
	2001	2000	2001	2000
Musique	12 762	14 208	5 926	6 226
Edition	2 103	576	2 952	1 868
TV et Film	15 824	24 584	8 637	7 027
Télécoms	2 443	1 745	1 225	610
Internet	437	664	37	9
Total Médias et Communication	33 569	41 777	18 777	15 740
Services à l'Environnement	4 045	5 332	4 427	4 245
Non Core	3	24	98	196
Total Vivendi Universal	37 617	47 133	23 302	20 181

Liquidités et ressources en capital

Vivendi Universal finance ses activités d'expansion et d'acquisition à l'aide des flux de trésorerie provenant de son exploitation, de l'endettement, d'émissions d'actions et du produit des ventes d'activités et autres placements en portefeuille.

Situation financière

Au 31 décembre 2001, Vivendi Universal affichait 41,8 milliards d'euros de dettes, 4,7 milliards d'euros de disponible et quasi-disponible et 36,7 milliards d'euros de fonds propres contre 38,8 milliards d'euros de dettes, 3,3 milliards d'euros de disponible et quasi-disponible et 56,7 milliards d'euros de fonds propres au 31 décembre 2000. La division Médias et Communication représentait environ 23,2 milliards d'euros et 23,3 milliards d'euros de ces dettes respectivement aux 31 décembre 2001 et 2000. Au 31 décembre 2001, la dette à long terme s'élevait à 27,8 milliards d'euros dont 65 % était libellé en euros, à un coût moyen de 4,6 % contre 4,82 % en 2000, 16 % libellé en dollars US avec un coût moyen de 4,35 % et 15 %, en livres sterling, avec un coût moyen de 1 %. De manière générale, le coût moyen de l'endettement en 2001 s'élevait à 4,02 % contre 5,15 % en 2000. L'endettement financier net de Vivendi Universal, soit 28,9 millions d'euros, se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Médias & Communication	Services à l'Environnement	Total Vivendi Universal
Dettes financières à long terme ⁽¹⁾	14 718	13 059	27 777
Découverts bancaires et autres dettes financières à court terme ⁽¹⁾	8 506	5 497	14 003
Total des dettes financières	23 224	18 556	41 780
Disponibilités ⁽¹⁾	(1 871)	(2 854)	(4 725)
Autres valeurs mobilières de placements ⁽¹⁾	(3 432)	(341)	(3 773)
Créances financières ⁽²⁾	(3 325)	(1 078)	(4 403)
Endettement financier net	14 596	14 283	28 879

(1) Rubriques distinctes du bilan consolidé

(2) Sont inclus 2 948 millions d'euros de créances financières à court-terme (rubrique distincte du bilan consolidé) et 1 455 millions d'euros de créances financières à long-terme productrices d'intérêts (classées à la rubrique des autres titres dans le bilan consolidé).

Trésorerie nette provenant des opérations d'exploitation

La trésorerie nette provenant des activités d'exploitation s'inscrit à 4,5 milliards d'euros en 2001, soit une hausse de 2 milliards par rapport à 2000. L'augmentation provient du bénéfice d'exploitation qui a généré un flux supplémentaire de 1,1 milliard d'euros et d'une amélioration du besoin en fonds de roulement de 1,5 milliard d'euros partiellement compensée par environ 600 millions d'euros pour le règlement des coûts de restructuration relatif à la fusion. En 2000, l'exploitation a généré un flux net de trésorerie de 2,5 milliards d'euros, contre 0,8 milliard d'euros en 1999. La principale amélioration provenait de l'augmentation des résultats réalisés dans nos métiers Télécoms, Edition et Services à l'environnement.

Trésorerie nette provenant des opérations d'investissement

La trésorerie nette provenant des activités d'investissement s'inscrit à 4,3 milliards d'euros en 2001 comparé à une trésorerie nette de 1,5 milliard d'euros en 2000. Le montant

de la trésorerie affectée aux opérations d'investissement provenait pour 9,4 milliards d'euros de la vente de l'activité Vins et Spiritueux et pour 4 milliards d'euros de la cession de notre investissement dans BSKyB partiellement compensés par les investissements dans les immobilisations corporelles et incorporelles nets des plus-values de cession pour 4,9 milliards d'euros et les acquisitions de Houghton Mifflin pour 2 milliards d'euros et Maroc Telecom pour 2,4 milliards d'euros. En 2000, la trésorerie nette provenant des activités d'investissement s'élevait à 1,5 milliard d'euros, contre 12,9 milliards d'euros en 1999. Cette importante réduction reflète essentiellement la baisse des acquisitions stratégiques payées en espèces en 2000 par rapport à 1999. Vivendi Universal a acquis des investissements financiers pour une contre-valeur de 3,1 milliards d'euros en 2000, soit 8,8 milliards d'euros de moins qu'en 1999. Vivendi Universal a encore procédé à 5,8 milliards d'euros d'investissements industriels en 2000, soit 0,7 milliard d'euros de plus qu'en 1999. Le produit de la cession d'investissements et d'immobilisations corporelles s'est élevé à 6,9 milliards d'euros en 2000, contre 4,5 milliards d'euros en 1999. Cette hausse provient essentiellement de la

cession d'immeubles non stratégiques, d'actifs de construction et de centrales GPU.

Trésorerie nette provenant des opérations de financement

En 2001, les flux utilisés pour les opérations de financement étaient de 7,5 milliards d'euros, principalement composés du remboursement d'emprunts à long terme et d'autres passifs pour 5,9 milliards d'euros, de la diminution des emprunts à court terme pour 1,7 milliard d'euros, de l'achat d'actions d'autocontrôle pour 4,3 milliards d'euros et du paiement du dividende en numéraire pour 1,4 milliard d'euros, partiellement compensés par de nouveaux emprunts à long terme et autres passifs pour 5,2 milliards d'euros et des augmentations de capital pour 0,6 milliard d'euros. En 2000, les flux utilisés pour les opérations de financement était de 0,6 milliard d'euros comparés aux flux provenant des opérations de financement pour un montant de 13,7 milliards d'euros en 1999. Cette variation était essentiellement due aux opérations de fusion entre Vivendi, Seagram et Canal+. En juillet 2000, Vivendi Universal a placé 37 % du capital de Vivendi Environnement lors de son introduction en bourse pour environ 3,8 milliards d'euros.

De manière générale, la satisfaction de nos besoins de financement à long terme s'opère par l'émission d'obligations et d'emprunts convertibles. Nous couvrons les variations de ces besoins par l'émission de billets de trésorerie et par le recours à des lignes de crédit à court terme. Toutefois, dans certains cas, Vivendi Universal peut utiliser diverses techniques usuelles dans les secteurs dans lesquels nos divisions évoluent. Ainsi, pour gérer efficacement nos besoins de capitaux et les coûts de nos activités cinématographiques, nous pourrions utiliser diverses techniques, comme par exemple la co-production, l'assurance, la participation aux bénéfices et la vente de certains droits de distribution. Le Groupe Cegetel, le Groupe

Canal+ et Vivendi Environnement utilisent certains programmes de titrisation d'actifs destinés à accélérer l'encaissement de liquidités. Le groupe Cegetel et Vivendi Environnement utilisent également des techniques de financement fournisseurs pour le financement de certains équipements. Nos principaux accords de financement sont les suivants :

Programmes de billets de trésorerie — Vivendi Universal et ses filiales ont mis en place trois programmes d'émission de billets de trésorerie totalisant 9,3 milliards d'euros (4,5 milliards d'euros pour Vivendi Universal, 4,0 milliards d'euros pour Vivendi Environnement, 0,8 milliard d'euros pour Cegetel). Par le biais d'autorisations renouvelées chaque année, la Banque de France assure le contrôle du programme de billets de trésorerie. Elle a d'ailleurs octroyé à Vivendi Universal sa meilleure note, « Excellent ». En 2001, les tirages sur les trois programmes se sont élevés à un montant moyen de 5,9 milliards d'euros (3,8 milliards d'euros pour Vivendi Universal, 1,9 milliard d'euros pour Vivendi Environnement, 0,2 milliard d'euros pour Cegetel). Au 31 décembre 2001, le total des encours de billets de trésorerie s'élevait à 5,1 milliards d'euros (3,0 milliards d'euros pour Vivendi Universal, 1,9 milliard d'euros pour Vivendi Environnement, 0,2 milliard d'euros pour Cegetel). Même lorsque Vivendi Universal a la possibilité et l'intention de refinancer ces emprunts, les billets de trésorerie en circulation figurent au bilan parmi les dettes à court terme.

Contrats de crédit revolving — Les programmes de billets de trésorerie sont couverts par des lignes de crédit de garantie octroyées par diverses banques. Leur montant dépasse toujours le montant total des billets de trésorerie en circulation. En 2001, l'utilisation moyenne des lignes basées sur un engagement de renouvellement de 364 jours s'élevait à 6,2 milliards d'euros, à un prix moyen pondéré de 0,35 % au-dessus de l'Euribor à un mois. Aujourd'hui, les lignes de crédit de garantie s'élèvent à 7,8 milliards d'euros (4,0 mil-

liards d'euros pour Vivendi Universal, 3,0 milliards d'euros pour Vivendi Environnement, 0,8 milliard d'euros pour Cegetel). Toutes ces lignes restent inutilisées et disponibles : 4,15 milliards d'euros ont une échéance inférieure à 1 an et 3,65 milliards d'euros ont une échéance comprise entre 2 et 5 ans. Pour permettre à Vivendi Universal d'utiliser pleinement la capacité d'émission de billets de trésorerie de ses programmes, il conviendrait d'obtenir des lignes de crédit renouvelables supplémentaires. Toutefois, en 2001, les besoins de financement de Vivendi Universal n'exigeaient pas la pleine utilisation des programmes de papier commercial.

Programme européen d'obligations à moyen terme négociables — En 2000, Vivendi Universal a mis en place deux programmes d'obligations à moyen terme négociables totalisant 6 milliards d'euros (2 milliards d'euros pour Vivendi Universal et 4 milliards d'euros pour Vivendi Environnement), à des fins générales de financement. Ce programme a donné lieu à l'émission de neuf obligations à moyen terme, qui fournit un cadre général de documentation (ou de modalités). En 2001, le montant total maximum des tirages en vertu de ce programme s'élevait à 0,9 milliard d'euros, et l'en-cours moyen s'élevait à 0,8 milliard d'euros, à un taux d'intérêt moyen pondéré de 4,46 %. Le 31 décembre 2001, l'encours sous cette ligne de Vivendi Universal s'élevait à 0,2 milliard d'euros. Vivendi Environnement dispose de 2,8 milliards d'euros d'encours sur cette ligne de crédit dont 2 milliards d'euros arrivent à échéance le 27 juin 2008 à un taux Euribor 3 mois et 0,5 milliard d'euros en novembre 2005 à un taux d'intérêts fixe de 4,87 %.

Programmes de titrisation d'actifs — Par le biais du Groupe Cegetel, du Groupe Canal+ et de Vivendi Environnement, Vivendi Universal utilise certains programmes de titrisation d'actifs destinés à accélérer l'encaissement de liquidités, à auteur d'environ 1,5 milliard d'euros en 2001. Les actifs titrisés dans le cadre de ces programmes se composent de

créances du Groupe Cegetel et du Groupe Canal+ et Vivendi Environnement. Au Groupe Cegetel, les créances sur les détaillants, les abonnés et les opérateurs ont été cédées, sans recours, à une institution financière dans le cadre d'un programme à cinq ans qui expirera en 2005. Ce financement est soumis au taux d'intérêt privilégié de Euribor + 0,25 %. Ce financement a été mis en place par une structure spéciale, notée par S&P et Moody's, qui émet les billets de trésorerie sur le marché. Au 31 décembre 2001, le montant des créances du Groupe Cegetel ainsi titrisées s'élevait à 397 millions d'euros, par rapport à une ligne totale disponible de 450 millions.

Au sein du Groupe Canal+, les créances futures en France ont été vendues partiellement sans recours à une banque, qui a octroyé de son côté une ligne de crédit correspondante de 305 millions d'euros, aux taux d'intérêt privilégié de Euribor, marge comprise. Ce financement a été institué en mai 1999 dans le cadre d'un contrat à quatre ans, mais il a été ensuite refinancé et structuré via une structure d'accueil spéciale, dont les actions sont cotées sur le marché. Conformément au contrat, les créances titrisées représentent quatre mois de revenu. Le montant actuel de quatre mois de revenus du Groupe Canal+ en France, à environ 450 millions d'euros, est sensiblement plus élevé que la ligne de crédit disponible.

Vivendi Environnement, par l'intermédiaire de ses filiales dans le métier de l'eau en France et aux Etats-Unis, a procédé à la titrisation de créances d'exploitation pour un montant d'environ 790 millions d'euros en 2001.

Les soldes disponibles dans le cadre des programmes de titrisation des groupes Cegetel et Canal+ figurent au bilan consolidé parmi les dettes à long terme et ceux de Vivendi Environnement en hors bilan.

Financements fournisseurs — En 1996/1997, Vivendi Universal, via le Groupe Cegetel, a conclu des accords avec plusieurs fournisseurs en vue de financer certaines dettes

relatives à des équipements de télécommunications et de réseaux. Ces accords de financement sont basés sur des billets à ordre émis par le Groupe Cegetel, qui ont été refinancés par des institutions financières. Leur durée moyenne actuelle s'élève à environ deux ans. Elles ne sont pas garanties et comportent les mêmes clauses standard de défaillance et d'évolution défavorable significative que les crédits bancaires ordinaires. Malgré les conditions favorables en termes de taux d'intérêt, le Groupe Cegetel recourt moins à ce mode de financement. Au 31 décembre 2001, le Groupe Cegetel présentait un encours de 847 millions d'euros de financements fournisseurs (dont 122 millions d'euros dus à moins d'un an), enregistrés au bilan consolidé à la rubrique des autres passifs.

Dettes à long terme — Les dettes à long terme enregistrées au bilan se composent principalement d'obligations et de crédits bancaires. Toutefois, Vivendi Universal utilise généralement des dettes convertibles et/ou échangeables, qui représentent des dettes à long terme convertibles en ou échangeables contre des actions ordinaires d'une autre entité cotée de Vivendi Universal. Généralement, le détenteur d'obligations choisit de percevoir le règlement en espèces ou en titres sous-jacents. L'éventuelle baisse de la valeur de l'actif sous-jacent pourrait se traduire pour Vivendi Universal par la comptabilisation d'une réduction de valeur sur ce titre, après quoi le détenteur de l'obligation pourrait opter pour un remboursement en espèces. (pour toute information relative aux emprunts à long terme, voir le chapitre 18 — États financiers — Note 5 — Dette).

TSAR — En décembre 2001, Vivendi Environnement Financière de l'Ouest (VEFO), filiale de Vivendi Environnement, a émis un montant de 300 millions d'euros de titres subordonnés remboursables en actions de priorité (TSAR), à échéance 28 décembre 2006. Compte tenu de leurs caractéristiques, ces titres sont assimilés à des intérêts minoritaires.

Généralement, la plupart des contrats de financement conclus par Vivendi Universal contiennent les clauses habituelles en cas de défaillance et d'évolution défavorable significative. Celles-ci pourraient mener à une accélération du remboursement de la dette. Certaines lignes de crédit exigent le remboursement anticipé en cas d'abaissement de la note de crédit de Vivendi Universal en-dessous d'un niveau BBB- (S&P) ou Baa3 (Moody's). En outre, les contrats de swap de rendement total conclu lors de la vente de BSKyB à AOL Europe prévoient une résiliation anticipée en cas d'abaissement de la note en dessous de BBB-. De même, un abaissement de la note pourrait limiter l'accès par Vivendi Universal au marché des billets de trésorerie. D'autres lignes exigent encore le respect de certains ratios, comme par exemple EBITDA/frais financiers nets et Dette/EBITDA. Les programmes de titrisation chez le Groupe Cegetel et le Groupe Canal+ sont soumis à certaines exigences d'encaissement et autres critères de mesure. En cas de détérioration de ceux-ci, le financement pourrait être suspendu ou renégocié. A la date du 28 mars 2002, nous bénéficions d'une note BBB de S&P et Baa2 de Moody's, et nous nous conformons à l'ensemble des critères fixés.

Obligations contractuelles et engagements commerciaux

Le tableau suivant synthétise les informations relatives aux obligations contractuelles de Vivendi Universal et les engagements commerciaux en date du 31 décembre 2001:

(en millions d'euros)	Total	Échéances/expiration selon la durée			
		Un an au plus	1 - 2 ans	2 - 5 ans	Plus de 5 ans
Dette à long terme ⁽¹⁾	27 777	—	3 434	14 288	10 055
Droits de retransmission de sport ⁽²⁾	1 482	432	851	186	13
Droits de retransmission de films et programmes ⁽³⁾	2 776	822	932	803	219
Contrat d'emploi, talents créatifs ⁽⁴⁾	886	539	161	173	13
Location à long terme ⁽⁵⁾	4 668	652	613	1 536	1 867
Engagements suites à des cessions immobilières ⁽⁶⁾	653	—	—	—	653
Contrats de service public ⁽⁷⁾	223	37	33	80	73
TOTAL	38 465	2 482	6 024	17 066	12 893

1) Dette à long terme enregistrée au bilan, (Etats financiers — Note 5 — Dette), dont 14,7 milliards d'euros sont afférents au pôle Médias et Communication et 13,1 milliards d'euros sont afférents à Vivendi Environnement.

2) Contrats d'exclusivité pour la diffusion d'événements sportifs dont 1 440 millions d'euros en autres dettes à long terme et 42 millions d'euros en provision pour risques et charges.

3) Contrats d'exclusivité pour la diffusion de productions cinématographiques, acquisitions de catalogues de programmes et location de capacités satellite par le Groupe Canal+.

4) Contrats dans le cours normal des affaires, liés au talent créatif et aux contrats d'emploi, principalement dans les activités Musique et Télévision et Film.

5) Les engagements de bail assumés dans le cours normal des activités de location d'immeubles et d'équipements dont 2 milliards d'euros en Médias et Communication et 2,7 milliards d'euros dans Vivendi Environnement.

6) Obligations de crédit-bail liées à des cessions immobilières. La cession, en avril 1996, à Philip Morris Capital Corporation de trois immeubles en cours de construction avait été assortie de la signature de baux de 30 ans devenant effectifs dès la livraison de ces immeubles. Deux de ces immeubles ont été achevés en avril 1998, et le troisième, en avril 2000. La charge annuelle correspondante s'élève à environ 34 millions d'euros par an. En décembre 1996, trois immeubles berlinois ont fait l'objet de cessions assorties de baux d'une durée comprise entre dix et trente ans, dont la charge annuelle est de 28 millions d'euros. L'écart entre les loyers payés par Vivendi Universal et les loyers perçus du marché, lorsqu'il est défavorable, fait l'objet d'une dotation aux provisions. Note : Outre ces obligations de bail, des obligations de crédit-bail pour 997 millions d'euros figurent dans la rubrique des dettes à long terme comme l'exigent les principes comptables français lorsque le contrat de bail contient une option d'achat.

7) Engagements de paiement de redevances à des autorités locales dans le cadre de certains contrats de service public par Vivendi Environnement et ses filiales.

Outre ce qui précède, Vivendi Universal et ses filiales sont soumis à divers engagements hors bilan relatifs à certaines opérations spécifiques et à des garanties de bonne exécution émises dans le cours normal de leurs activités ; notamment, des garanties de bonne fin et des garanties financières, des cautionnements et d'autres engagements par signature.

- Le 21 décembre 2001, Vivendi Universal a conclu la vente de son activité Vins et spiritueux à Diageo plc et Pernod Ricard S.A. Dans le cadre de cette vente, Vivendi Universal a consenti certaines indemnités aux acquéreurs, et notamment une indemnité pour rupture d'engagement, à hauteur d'un maximum de 1 milliard de dollars. Pour être admissible, chaque demande individuelle d'indemnité doit être supérieure à un seuil minimum de 10 millions de dollars ; les acheteurs ne recevront une indemnité pour les demandes d'indemnisation admises que si le montant total de toutes ces demandes d'indemnisation dépassent une franchise de 81,5 millions de dollars. Cette indemnité envers Diageo pourrait augmenter de plusieurs centaines de millions de dollars d'après le résultat de certains litiges en cours hors des Etats-Unis notamment celui concernant la marque Captain Morgan Rum. Concernant ce contentieux, Vivendi Universal a accepté d'indemniser Diageo à hauteur de 75 millions de dollars pour la cession des marques Malibu Rhum à Allied Domecq plc et en contrepartie le contentieux les opposant disparaîtrait, à la réalisation de la transaction. Le Contrat d'acquisition prévoit plusieurs possibilités d'indemnisations par Vivendi Universal ; il prévoit également des ajustements en relation avec le prix d'achat dépendant de l'endettement net et du Fonds de roulement net à la date de la réalisation de la transaction.
 - Suite à la vente des titres BSKyB (400,6 millions de titres) à deux sociétés financières (QSPE) dont l'usufruit et le contrôle sont détenus par une institution financière de 1^{er} rang, Vivendi Universal est entré dans un « Total Return Swap » avec cette même institution expirant le 8 octobre 2005. Ainsi, Vivendi Universal reste exposé à l'évolution du cours de l'action BSKyb. Son mécanisme comporte un dispositif de « resetting » (réajustement) à la fin de chaque trimestre civil ou à tout moment (date de déclenchement) si le cours de l'action varie de plus de 10 % depuis la fin du trimestre ou la date de déclenchement précédente.
- En cas de baisse du cours en deçà de 629 pence, la différence est versée par Vivendi Universal à l'établissement financier à la fin de chaque trimestre civil ou immédiatement en cas de baisse de plus de 10 %. En cas de hausse au-delà de 629 pence, l'écart de valeur reste dû par ce dernier à Vivendi Universal jusqu'à l'échéance du swap. En outre, à la fin de chaque trimestre civil, Vivendi Universal supporte des intérêts à Libor + 0,60 % sur nominal de swap. Vivendi Universal doit par ailleurs payer des frais lors du placement des titres BSKyB détenus par les sociétés britanniques. En décembre 2001, Vivendi Universal a payé des frais et commissions bancaires pour un montant de 34 millions d'euros dans le cadre de l'émission par l'établissement financier de 150 millions de certificats remboursables en actions BSKyB. Si une opération semblable devait se renouveler par la suite sur les 250 millions de titres restants, les frais et commissions seraient négociés en fonction des termes du marché. Sur la base de la transaction intervenue en décembre 2001 et de conditions identiques, les frais et commissions s'élèveraient à un total de 56 millions d'euros qui seraient alors comptabilisés.

cipe de continuité d'exploitation, après déduction de la valeur totale de cet endettement et autres obligations relatives à des fonds empruntés, y compris des garanties, et le montant total dû aux détenteurs de toute action AOLE prioritaire par rapport aux actions privilégiées de catégorie E lors de la liquidation au 31 mars 2003. La valeur nette disponible d'AOLE sera évaluée par deux experts en avril 2003. En cas d'écart supérieur à 10 %, un troisième expert sera désigné. Au 31 décembre 2001, le management considère que la valeur de réalisation de AOLE ne présente pas de risque financier.

- Le contrat d'acquisition de Rondor Music International, en 2000, prévoit une clause d'ajustement conditionnel du prix d'achat basé sur les actions Vivendi Universal émises dans le cadre de cette acquisition. L'ajustement conditionnel du prix sera liquidé en 2005, ou plus tôt, si le cours de l'action Vivendi Universal tombe en-dessous de 37,50 dollars pendant une période consécutive de dix jours et que les propriétaires précédents de Rondor exigent une liquidation anticipée. Le passif potentiel de Vivendi Universal en vertu de cette convention est limité à un montant approximatif de 250 millions de dollars US.
- Dans le cadre de la licence de 3^{ème} génération UMTS octroyée à SFR par le gouvernement français en 2001, nous nous sommes engagés à effectuer à l'avenir des paiements de droits de licence égaux à 1 % du chiffre d'affaires engrangé dès la mise en service, qui est actuellement prévue pour 2004.
- Dans le cadre de sa participation de 55 % dans Monaco Telecom, Vivendi Universal a consenti à la Principauté de Monaco une promesse d'achat portant sur sa participation résiduelle dans Monaco Telecom soit 45 %. Cette option permet à la Société Nationale de Financement de Monaco de vendre à la Compagnie Monégasque de Communication, filiale de Vivendi Universal, à tout moment

jusqu'au 31 décembre 2009 sa participation de 45 % dans les conditions suivantes :

Jusqu'au 26 mai 2002, la Société Nationale de Financement peut céder jusqu'à 29 % de sa participation dans Monaco Telecom pour 51 millions d'euros, ou une partie de ces 29 % pour un montant proportionnel, et le solde de 16 % pour sa valeur de marché.

Entre le 26 mai 2002 et le 31 décembre 2009, la Société Nationale de Financement peut vendre l'intégralité de sa participation, soit 45 % pour sa valeur de marché. Cette option peut être exercée par tranches mais chacune d'entre elles ne pourra pas concerner moins de 10 % des actions. La valeur de marché sera déterminée par deux experts indépendants (désignés respectivement par Vivendi Universal et la Principauté de Monaco) dans un délai de deux mois à compter de leur nomination. A défaut d'accord sur la valeur de marché, les parties désigneront un troisième expert.

- Dans le cadre des accords de partenariat, Cegetel a consenti le 11 avril 1997 une promesse d'achat à la SNCF de sa participation dans Télécom Développement sur une durée de 5 ans à compter de la date de réalisation de ces accords, soit du 11 juillet 1997, pour un montant fixé à dire d'expert(s), assorti en tout état de cause d'une valeur plancher de 461 millions d'euros.

Par ailleurs, le pacte d'actionnaires prévoit des conditions de sortie sous la forme d'achat ou de vente réciproque de cette participation, pour un prix non déterminé, à l'initiative des 2 parties.

- Une option d'achat de Vivendi Universal et réciproquement une option de vente du Royaume du Maroc portant sur 16 % du capital de Maroc Telecom actuellement détenu par le Royaume du Maroc, seront exerçables du

1^{er} septembre 2003 au 1^{er} juin 2005 à la juste valeur de cette participation à la date de l'exercice, sauf si avant le 1^{er} septembre 2003, le Royaume du Maroc a cédé cette participation à un tiers ou si Vivendi Universal a exercé son droit de préemption.

- Dans le cadre de sa participation d'environ 26 % dans le capital de la société commune Xfera, bénéficiaire de la licence de téléphonie mobile de 3^{ème} génération UMTS en Espagne, Vivendi Universal a conclu un contrat de caution bancaire de 940 millions d'euros dans le cadre de contrats de financement fournisseurs. Ces contrats qui concernent plusieurs fournisseurs, ont été conclus en vue de financer éventuellement les sommes dues pour des équipements de réseaux et ce, à hauteur d'un montant total de 1,9 milliard d'euros. A ce jour, ce financement n'a pas encore été utilisé.
- Dans le cadre de sa participation dans Cinema Corporation International, Vivendi Universal a consenti des garanties portant sur des facilités de crédit et sur la location de salles de cinéma pour approximativement 378 millions d'euros.
- Vivendi Universal a repris les engagements souscrits par Seagram dans le cadre de l'aménagement du parc de loisir d'Orlando en Floride. Parmi ceux-ci figurent une garantie de bonne fin portant sur la réalisation de 3 hôtels, un seul restant à ce jour à terminer, et un engagement limité à 30 millions de dollars de couvrir leurs déficits d'exploitation, à hauteur d'une quote-part de 25 %.
- Dans le cadre de la vente d'options de vente sur actions propres, Vivendi Universal s'était engagé à acheter, au 31 décembre 2001, 19,7 millions d'actions à des cours d'exercice s'étageant entre 60,40 euros et 80,00 euros en 2002 et 3,1 millions d'actions à un cours d'exercice de 50,50 euros en janvier 2003.

- Dans le cadre de la couverture des plans de stock-options, Vivendi Universal a conclu en juin 2001 un contrat d'option d'achat d'action « call » afin de couvrir les exercices de ces stock-options dont le cours était supérieur à 75 euros. Simultanément, Vivendi Universal a vendu, à l'émetteur de l'option d'achat d'action, 9,5 millions d'actions d'autocontrôle lui permettant de disposer d'une couverture de son risque.

Les engagements importants et les obligations conditionnelles relatives à nos Services à l'environnement sont les suivants :

- Dans le cadre de leurs obligations contractuelles de concessionnaires, Vivendi Environnement et certaines de ses filiales prennent à leur charge le renouvellement des immobilisations du domaine concédé dont elles assurent la gestion. Les dépenses de renouvellement prévisionnelles à la charge du groupe, sur la durée résiduelle des contrats s'élèvent à 2,4 milliards d'euros.
- Les engagements de Vivendi Environnement sont constitués à hauteur de 404 millions d'euros de garanties d'exploitation ou de performance au profit de ses filiales dans le cadre de leur activité normale, soit directement à des clients, soit à des institutions financières en contre-garantie. Ces garanties représentent généralement 20 à 30 % de la valeur d'un contrat et dans certains cas elles peuvent même atteindre 100 %.
- Dans le cadre de l'acquisition de 49 % de B 1998 SL, la société holding espagnole qui détient 56,5 % de FCC, Vivendi Universal a accordé au principal propriétaire de la société holding une option de vente. Cette option autorise l'actionnaire principal à vendre à Vivendi Universal, à tout moment entre le 18 avril 2000 et le 6 octobre 2008, le solde des 51 % de la société holding à un cours calculé d'après la valeur moyenne de l'action FCC au cours des trois mois précédant l'exercice de l'option (le

moins élevé des deux montants suivants : 7 fois l'EBITDA de FCC ou 29,5 fois le bénéfice par action de l'exercice précédent). Cet engagement s'élève à 812 millions d'euros à fin décembre 2001.

- Vivendi Environnement a contracté une obligation potentielle de 613 millions d'euros dans le cadre du contrat de dépollution des eaux à Berlin, destinée à indemniser d'anciens propriétaires, non indemnisés par le gouvernement berlinois, et qui présenteraient des demandes d'indemnisation ;

Les engagements importants et les obligations conditionnelles relatives à nos activités non stratégiques sont les suivants :

- Le groupe a finalisé le 19 décembre 2000 la vente de 49,9 % de Sithe North America à Exelon pour un montant total de 696 millions de dollars US. Le montant net après impôt qui revient à Vivendi Universal au titre de cette opération est de 475 millions de dollars US. Vivendi Universal conserve une participation minoritaire d'environ 34 % tandis que Exelon devient le premier

actionnaire de Sithe. La participation résiduelle de Vivendi Universal fait l'objet d'une option réciproque de vente ou d'achat entre Vivendi Universal et Exelon, exercable pendant 3 ans à compter de décembre 2002. Selon les termes du contrat, le prix de cession est encadré par un cap et un floor.

- deux garanties plafonnées à 250 millions d'euros chacune, apportées à l'occasion de la vente par Vivendi Universal de son activité hôtelière à un consortium composé de Accor, Blackstone et Colony, et de la cession de plusieurs tours de bureaux et ensembles immobiliers à Unibail.
- d'autres nantissements et ainsi que des garanties en faveur de banques dans le cadre d'opérations immobilières, d'un montant unitaire s'échelonnant entre 43 000 euros et 46 millions d'euros et représentant au total 371 millions d'euros.

Le tableau suivant présente la synthèse des autres engagements hors bilan décrits ci-dessus :

Opérations spécifiques et garanties	Montant de l'engagement	Echéance/ Expiration
Media et communication		
Vente de l'activité Vins et Spiritueux de Seagram	0 à 1 milliard de dollars	2003
Cession des titres BSKyB	629 pences sur 250,6 millions de titres	2005
Cession des actions privilégiées AOL Europe	0 à 812 millions de dollars	2003
Acquisition de Rondor Music International	0 à 250 millions de dollars	2005
Licence de 3 ^{ème} génération UMTS	1 % du chiffre d'affaires engrangé à partir de 2004	2021
Promesse d'achat de 45 % de Monaco Telecom		
– jusqu'au 26 mai 2002	0 à 29 % pour 0 à 51 millions proportionnellement et le solde de 16 % pour la valeur de marché	2002
– entre le 26 mai 2002 et le 31 décembre 2009	45 % à la valeur de marché ou par tranche supérieure à 10 % des actions	2009

Comptes Consolidés

Rapport financier

Opérations spécifiques et garanties	Montant de l'engagement	Echéance/ Expiration
Promesse d'achat de la participation dans Telecom Developpement	Montant fixé à dire d'expert avec valeur plancher de 461 millions d'euros ou en fonction des conditions de sortie prévues par le pacte d'actionnaires	2002
Option d'achat de 16 % de Maroc Telecom	A la juste valeur	2005
Cautions bancaires Xfera	0 à 940 millions d'euros	na
Garanties sur Cinema Corporation International	0 à 378 millions d'euros	na
Garantie de bonne fin sur parc d'Orlando	0 à 30 millions de dollars	2005
Vente d'options de vente sur actions propres		
– en 2002	– 19,7 millions d'actions à des cours d'exercice entre 60,40 et 80,00 euros	2002
– en janvier 2003	– 3,1 millions d'actions à un cours d'exercice de 50,50 euros	2003
Achat d'options d'achat d'actions propres	En couverture de plans de stock options	2010
Environnement		
Dépenses de renouvellement prévisionnelles	2,4 milliards d'euros	na
Garanties d'exploitation ou de performance	0 à 404 millions d'euros	na
Option de vente FCC	0 à 812 millions d'euros	2008
Contrat de dépollution des eaux de Berlin	0 à 613 millions d'euros	2009
Activités non stratégiques		
Option de vente sur Sithe	Prix de cession encadré par un cap et un floor	2002/2005
2 garanties sur activité hôtelière	0 à 250 millions d'euros chacune	2002/2004
Nantissements et garantie sur activité immobilière	0 à 371 millions d'euros	2002/2020

Contentieux

Vivendi Universal est partie prenante à de nombreux litiges dans le cours normal de ses activités. Même s'il est impossible de prédire le résultat de litiges avec certitude, compte tenu des faits connus et après consultation de notre conseil, il n'existe pas, à la connaissance de la société, de litiges

susceptibles d'avoir une incidence sensible sur sa situation financière ou sur ses résultats.

Questions liées à l'environnement

Les activités de Vivendi Universal sont soumises à des réglementations environnementales changeantes et de plus

en plus contraignantes dans certaines juridictions. Vivendi Universal a contracté des assurances pour couvrir ses activités. Au 31 décembre 2001, le groupe n'a encouru aucune perte environnementale significative.

Besoins de capitaux prévus

Métier Médias et communication — Nous estimons que notre accès aux sources extérieures de capitaux, ainsi que le produit de la vente d'activités non stratégiques et notre autofinancement seront suffisants pour faire face aux engagements et aux projets existants, et de fournir la flexibilité financière adéquate. Notre objectif pour 2002 consiste à réduire la dette brute à environ 18 milliards d'euros. Les dépenses d'investissement devraient rester à des niveaux semblables au cours des années à venir pour le maintien des installations existantes, la poursuite de nos efforts de recherche et de développement, et promouvoir le lancement de nouveaux produits et services.

Métier des Services à l'environnement — Nous prévoyons que Vivendi Environnement va financer ses besoins de capitaux grâce à son autofinancement net et aux financements extérieurs existants et, si nécessaire grâce à l'augmentation modérée de son endettement.

Effet sur l'inflation

L'inflation n'a pas eu d'effet substantiel sur notre chiffre d'affaires ou sur notre résultat courant au cours de la période 1999-2001.

Rémunération des mandataires sociaux, administrateurs et dirigeants

Rémunération des Mandataires sociaux

La rémunération des Mandataires sociaux est fixée par le Conseil d'administration après avoir entendu le rapport du Comité des Ressources Humaines.

Les règles de calcul de cette rémunération, ainsi que les informations nominatives sont développées dans la partie « Renseignements de caractère général » page 310.

Rémunération des dirigeants

La rémunération des 10 principaux dirigeants des métiers du Groupe, s'est élevée à 61,2 millions d'euros en 2001.

Rémunération des Administrateurs

Chaque Administrateur reçoit en année pleine un jeton de présence de 50 000 euros.

Ce montant est augmenté de 11 000 euros pour les fonctions de membre du Comité des Ressources Humaines et 22 000 euros pour les fonctions de membre du Comité des comptes. Ce montant est doublé pour les Présidents des deux Comités. Les jetons de présence sont versés « prorata temporis », en fonction des dates de nomination ou de démission, et par trimestre échu.

Les jetons de présence versés en 2001 par Vivendi Universal aux administrateurs se sont élevés à 723,6 milliers d'euros (paiement total de 881 milliers d'euros, dont 157,4 milliers aux mandataires sociaux). Les informations nominatives

sont fournies dans la partie « Renseignements de caractère général » page 311.

Événements récents

Acquisition des actifs de divertissement de USA Networks, Inc.

Le 16 décembre 2001, Vivendi Universal, Universal Studios, Inc., Liberty Media Corporation, USA Networks, Inc. et Monsieur Barry Diller ont signé un accord et ont annoncé l'acquisition par Vivendi Universal de la totalité des actifs de divertissement de USA Networks, Inc. (USA Networks : programmes télévisés, réseaux cablés, films incluant les entités Studios USA LLC, USA Cable LLC et USA Films LLC) en vue de les combiner aux actifs de Universal Studios Group pour former une entité qui sera appelée Vivendi Universal Entertainment LLP (VUE). Vivendi Universal versera à USA Networks un montant approximatif de 10,3 milliards de dollars US par le biais d'une opération combinée en titres de placement et numéraire en vue de l'acquisition d'une participation de contrôle de 93,06 % dans VUE. Lors de la réalisation de la transaction, USA Networks et ses filiales recevront 1,62 milliard de dollars en numéraire, une participation de 5,44 % dans VUE et des actions préférentielles dans VUE avec des valeurs nominales initiales de 750 millions de dollars en paiements différés et 1,75 milliard de dollars (ces dernières étant échangeables en 56,6 million d'actions ordinaires d'USA Networks au moyen d'options d'achat et de vente consenties entre Vivendi Universal et USA Networks). En outre, Liberty Media vendra également à Vivendi Universal sa participation de 27,4 % dans la société européenne de télévision par câble Multithématiques, ce qui confèrera à Liberty une participation dans Vivendi

Universal (37,4 millions de titres d'autocontrôle). USA Networks Inc LLC, filiale de USA Networks, annulera, en échange de distribution de participation à Vivendi Universal dans le capital de USA Networks et ses filiales, 320,9 millions d'actions qui seront détenues par Vivendi Universal. Vivendi Universal recevra 60,5 millions de warrants dans le but d'acquérir des actions USA Networks. En plus de ces warrants, Vivendi Universal recevra 56,6 millions d'actions ordinaires de USA Networks.

Alliance stratégique avec EchoStar Communications Corporation

En décembre 2001, Vivendi Universal et EchoStar Communications Corporation (EchoStar) ont annoncé la formation d'une alliance stratégique pour une durée de huit ans par laquelle Vivendi Universal offrira aux abonnés du réseau satellite DISH Network d'EchoStar et aux États-Unis toute une gamme de programmes et de services de télévision interactive, y compris cinq nouvelles chaînes et un éventail élargi de films et événements par le biais de services de télévision à péage et de vidéo à la demande. Le lancement de ces services est prévu pour l'automne 2002. Lorsque les chaînes seront disponibles, EchoStar assumera les droits d'abonnés. En outre, Vivendi Universal et EchoStar collaboreront aussi en matière de programmation pour créer de nouvelles chaînes à haut débit par satellite assurant la diffusion interactive des jeux, des films, d'événement sportifs, de matériel éducatifs et de la musique, qui seront lancées dans un délai de trois ans après l'entrée en vigueur du contrat.

Dans le cadre de ce contrat, Vivendi Universal procède également à un investissement en capital de 1,5 milliard de dollars dans EchoStar de manière à fournir une partie du financement de la fusion actuellement en cours de EchoStar avec Hughes Electronics Corporation (Hughes), la société

mère de DirecTV. En échange, EchoStar émettra des actions privilégiées de catégorie D à un prix d'émission approximatif de 260,04 dollars US par action. Cette action sera assortie des mêmes droits à dividende et droits de vote que les actions ordinaires de catégorie A. Elle sera convertible en actions ordinaires de catégorie A et bénéficiera, en cas de liquidation, d'un privilège à hauteur du prix d'émission. Juste avant l'entrée en vigueur de la fusion avec Hughes, les actions privilégiées de catégorie D seront converties en actions ordinaires EchoStar de catégorie A qui seront ensuite échangées en actions ordinaires de catégorie A de la nouvelle entité EchoStar-Hughes à l'issue de la fusion. Suite à cette transaction, Vivendi Universal détiendra environ 10 % d'EchoStar, ou un peu moins de 5 % de la nouvelle entité EchoStar-Hughes à l'issue de la fusion envisagée. Vivendi Universal recevra également des CVR (« contingent value rights », proche des certificats de valeur garantis français) destinés à le prémunir contre toute baisse du cours des actions ordinaires de catégorie A à émettre lors de la conversion des actions privilégiées de catégorie D. Le paiement maximal dans le cadre de l'émission de ces certificats s'élève à 225 millions de dollars en cas de réalisation de la fusion avec Hughes Electronics, ou à 525 millions de dollars si cette fusion ne se réalise pas. Tout montant dû en vertu de ces certificats sera réglé au plus tard trois ans après réalisation de la fusion ou 30 mois après l'expiration du contrat de fusion, selon le cas, à l'exception de certaines circonstances limitées.

Cession du pôle professionnel de Vivendi Universal Publishing

Vivendi Universal a conclu un accord d'exclusivité pour la cession d'environ 80 % des divisions business to business (B2B) et santé de Vivendi Universal Publishing au fonds d'investissement Cinven. Les activités B2B de Vivendi Universal Publishing comprennent Groupe Moniteur, Usine

Nouvelle, France Agricole, Builder, Barbour Index, Tests et Expositum. Les activités Santé de Vivendi Universal Publishing comprennent Le Quotidien du Médecin, Vidal, Masson, Staywell, MIMS et Doyma. Cette cession devrait se concrétiser au cours du second trimestre 2002. L'accord définitif est soumis à certaines conditions suspensives ; il n'existe pas d'assurance que ces conditions seront satisfaites.

Vente d'actions d'autocontrôle de Vivendi Universal

En janvier 2002, Vivendi Universal a vendu 55 millions d'actions d'autocontrôle pour un prix total de 3,3 milliards d'euros. Le produit de cette vente a essentiellement servi à réduire l'endettement.

Acquisition de Stream

En février 2002, Vivendi Universal et le groupe Canal+, actionnaires de Telepiù ont annoncé la signature d'un accord avec News Corporation pour acquérir la plateforme de télévision digitale italienne Stream. L'acquisition de 100 % de Stream se fera suite à l'acquisition par News Corporation de la participation détenue par Telecom Italia (50 % de la plateforme) L'acquisition doit cependant être visée par les autorités italiennes. Cette acquisition, permettrait la création d'une plateforme de télévision digitale performante sur le plan commercial en Italie, permettant notamment le développement de la télévision à péage et proposerait aux abonnés existants et futurs des programmes enrichis.

Cession de Elektrim Telekomunikacja

En mars 2002 Vivendi Universal a annoncé avoir signé une lettre d'intention avec des investisseurs financiers, menés

par Citigroup Investments, portant sur la cession de sa participation de 49 % dans Elektrim Telekomunikacija. Vivendi Universal détiendra une participation minoritaire dans la holding d'acquisition. Vivendi Universal bénéficiera

d'une option de vente et les investisseurs d'une option d'achat sur cette participation. L'exercice des options assure à Vivendi Universal une sortie complète à son terme de son investissement dans Elektrim Telekomunikacija.

Avertissement concernant les déclarations prospectives

La COB (Commission des opérations de bourse) en France et la SEC (Securities Exchange Commission) aux États-Unis encouragent les entreprises à divulguer des informations prospectives de manière à permettre à leurs investisseurs de mieux comprendre les perspectives d'une société et de prendre des décisions d'investissement fondées. *Ce document comprend des « déclarations prospectives » en ce sens qu'il comprend des déclarations relatives aux intentions, aux convictions ou aux attentes actuelles de la direction en ce qui concerne la performance opérationnelle future. Aux États-Unis, ces « déclarations prospectives » sont faites conformément aux dispositions de la Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Toutes les déclarations qui expriment des prévisions, attentes et projections relatives à des questions futures, et notamment le lancement ou le développement possible d'initiatives et de produits nouveaux, le lancement de nouveaux films ou musiques, projets Internet ou de parcs à thème, ainsi que les économies ou les synergies prévues constituent des déclarations prospectives au sens de cette loi. Ces déclarations ne sont pas des garanties quant à la performance future de la Société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont indépendants de notre volonté, et notamment :*

Concurrence — Bon nombre de nos activités se déroulent dans des secteurs industriels extrêmement concurrentiels, ce qui exige des moyens humains et financiers substantiels. Il peut arriver que nos concurrents réduisent leurs prix, introduisent de nouvelles technologies, de nouveaux produits ou services, ou encore qu'ils améliorent la qualité

de leurs services dans un souci d'expansion de leur part de marché. Nous pouvons perdre des affaires si nous ne sommes pas en mesure de nous aligner sur les prix, les technologies ou la qualité de service offerte par nos concurrents. En outre, notre capacité à continuer d'attirer et de sélectionner des talents à des coûts gérables et à utiliser ce talent pour créer des offres de contenu telles que des films, des séries télévisées et des enregistrements audio en temps opportun est un élément essentiel de nos métiers de contenu, particulièrement Musique et Télévision & Film.

Droits de propriété intellectuelle — La baisse du coût des équipements électroniques et de la technologie qui s'y rapporte a grandement facilité la prise de copies illicites de produits audio et vidéo tels que des disques compacts, des vidéocassettes et des DVD. De même, les avancées dans la technologie Internet ont permis aux utilisateurs d'ordinateurs de partager des informations audio et audiovisuelles sans l'autorisation des propriétaires des droits de copyright, et sans paiement de royalties. Une part substantielle du chiffre d'affaires de nos métiers Musique et Télévision & Film provient de la vente de produits audio et audiovisuels susceptibles d'être copiés sans autorisation ou diffusés sur Internet sans rémunération. Si nous ne parvenons pas à mettre au point des moyens efficaces de protection de nos droits de propriété intellectuelle et des produits et services de divertissement, ou si nous ne parvenons pas à obtenir un appui suffisant par voie judiciaire, nos résultats d'exploitation et notre situation financière pourraient s'en ressentir.

Fidélité de la clientèle — Une part importante de notre chiffre d'affaires provient de la production et de la distribution de contenus tels que films, séries télévisées et enregistrements audio. Le succès commercial d'un film, d'une série télévisée ou d'un enregistrement audio dépend principalement de leur acceptation par le public. Quoique difficile à prédire, celle-ci peut être influencée par la qualité et

l'acceptation d'offres concurrentes disponibles sur le marché au même moment ou presque, la disponibilité d'autres formes de divertissement et de loisirs, des conditions économiques générales et d'autres facteurs tangibles et intangibles. Nous estimons que la popularité de notre offre de contenus constitue un facteur important de la croissance de nos services de communication. Notre incapacité à produire des films, des séries télévisées et des enregistrements audio avec un large attrait pour le public pourrait nuire à nos activités et à nos perspectives de croissance.

Progrès technologique — Bon nombre des secteurs industriels dans lesquels opèrent nos activités sont soumises à des évolutions technologiques rapides et substantielles, caractérisées par l'introduction fréquente de nouveaux produits et services. La recherche des progrès technologiques nécessaires peut exiger des investissements substantiels en temps et en ressources. Il est possible que nous ne soyons pas en mesure d'identifier et de développer en temps opportun de nouveaux produits, de nouvelles opportunités de services et des technologies commercialisables. En outre, les progrès technologiques peuvent causer l'obsolescence de nos produits existants, nous contraignant ainsi à amortir des investissements faits dans ces produits et services et à consentir de nouveaux investissements substantiels.

Conditions économiques et politiques — Des changements dans les conditions économiques et politiques, globales et locales, peuvent affecter nos activités. Nous exploitons nos activités sur plusieurs marchés mondiaux. Parmi les risques associés à l'exercice de nos activités dans certains pays hors d'Europe occidentale, des États-Unis et du Canada figurent notamment la possibilité de retards dans le paiement de factures, de nationalisation d'activités, d'instabilité sociale, politique et économique, de risques de change accrus et de restrictions au rapatriement de devises. Il se pourrait que nous ne puissions assurer ou couvrir ces risques. En outre, il

est possible que des financements ne soient pas disponibles dans certains pays dont la dette a été notée comme « spéculative » par les agences de notations. Par conséquent, il pourrait s'avérer difficile de créer ou de maintenir des activités rentables dans des marchés en développement.

Marchés financiers et boursiers — Nous procédons régulièrement à des investissements et participons régulièrement à des projets qui peuvent nous amener à obtenir des fonds substantiels par le biais de diverses techniques de financement. Notre capacité à monter des financements pour des projets et le coût du capital dépend de nombreux facteurs, et notamment des conditions du marché économique, financier et boursier, la disposition de crédit de banques et autres institutions financières, la confiance des investisseurs dans nos activités, le succès de projets en cours ou la qualité apparente de nouveaux projets. Tout changement à l'un de ces facteurs pourrait affecter l'accès au financement ou en augmenter le coût, ce qui se répercuterait à nouveau négativement sur nos résultats et notre situation financière.

Fluctuations des cours de change — Nous détenons des actifs et des passifs, réalisons du chiffre d'affaires et enregistrons des coûts dans de nombreuses devises. Étant donné que nos comptes annuels sont présentés en euros, nous devons convertir ces éléments de leur devise initiale en euros. En conséquence, les hausses ou baisses de valeur de l'euro vont affecter nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Contraintes légales et réglementaires — Afin d'exercer et d'étendre chacun de nos métiers, il nous faut pouvoir obtenir, renouveler et conserver divers permis et autorisations des autorités de contrôle. Le processus d'obtention de ces permis et autorisations peut s'avérer long, complexe, imprévisible et souvent coûteux. Si nous ne parvenons pas à obtenir ou conserver les permis et les autorisations dont nous avons besoin, par exemple les licences de fourniture

de services de télécommunications, et ce à un coût raisonnable et en temps opportun, notre capacité à exercer et étendre nos activités pourrait en souffrir. De même, toute modification défavorable du cadre légal et réglementaire dans lequel s'exercent nos activités, et notamment les modifications de méthodes comptables et les contraintes fiscales, pourrait limiter notre chiffre d'affaires et/ou nous imposer des coûts.

Contrats gouvernementaux — Les contrats avec des autorités gouvernementales représentent une quote-part importante du chiffre d'affaires de notre filiale détenue à 63 %, Vivendi Environnement. Vivendi Environnement est soumis à diverses réglementations qui s'appliquent aux entreprises qui concluent des contrats avec des autorités gouvernementales, qui diffèrent des lois régissant les contrats privés. Dans des pays régis par le droit civil, comme la France, par exemple, les contrats gouvernementaux permettent souvent à l'organe public de modifier ou de résilier le contrat de manière unilatérale dans certaines circonstances. Si Vivendi Environnement est généralement en droit d'obtenir entière compensation dans le cas d'une modification ou d'une résiliation unilatérale d'un contrat par une autorité gouvernementale, de telles modifications ou résiliations pourraient toutefois réduire le chiffre d'affaires et les résultats faute d'indemnisation pleine et entière.

Responsabilités environnementales — Chacun de nos métiers, et particulièrement Vivendi Environnement, est sou-

mis à des lois et règlements de plus en plus détaillés et contraignants. Même si nous exerçons nos activités en bon père de famille et que nous respectons toutes les lois et règlements en vigueur, il peut arriver que nous soyons amenés, dans certaines circonstances, à payer des amendes ou des dommages et intérêts en application de ces lois et règlements. En outre, il se pourrait que des tribunaux ou des autorités réglementaires nous contraignent à entreprendre des activités d'investigation ou correctrices, de limiter nos activités ou de fermer nos installations de manière temporaire ou permanente dans le cadre des lois et règlements en vigueur relatifs à l'environnement. Nous pourrions également être soumis à des demandes de dommages et intérêts pour préjudices corporels ou matériels. L'obligation d'entreprendre de telles actions ou de payer des dommages et intérêts pourrait nuire substantiellement à nos activités ou limiter notre capacité à obtenir de nouvelles affaires.

Catastrophes naturelles — Des conditions météorologiques défavorables ou des catastrophes naturelles, telles que les ouragans et les tremblements de terre, pourraient notamment affecter les performances de nos parcs à thème en Californie, en Floride, au Japon et en Espagne.

Divers — Les incertitudes liées aux litiges et autres risques et incertitudes sont abordés en détail si besoin est dans les documents réglementairement déposés.

ETATS FINANCIERS

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros sauf données par action)	Note	Exercices clos le 31 décembre			
		2001	2000 ⁽¹⁾	2000	1999 ⁽²⁾
Chiffre d'affaires	10	57 360	41 580	41 798	40 855
Coût des ventes		(39 526)	(30 181)	(29 389)	(30 438)
Charges administratives et commerciales		(13 699)	(9 004)	(9 838)	(8 581)
Autres produits et charges d'exploitation		(340)	(572)	—	—
Résultat d'exploitation		3 795	1 823	2 571	1 836
Charges et produits financiers		(1 928)	(762)	(633)	(87)
Résultat courant des sociétés intégrées		1 867	1 061	1 938	1 749
Charges et produits exceptionnels	8	2 365	3 812	2 947	(846)
Impôt sur les bénéfices	7	(1 579)	(1 009)	(1 021)	946
Résultat net des sociétés intégrées		2 653	3 864	3 864	1 849
Quote part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		(453)	(306)	(306)	33
Dotations aux amortissement des écarts d'acquisition	8	(15 203)	(634)	(634)	(606)
Résultat des sociétés intégrées		(13 003)	2 924	2 924	1 276
Intérêts minoritaires		(594)	(625)	(625)	159
Résultat net, part du Groupe		(13 597)	2 299	2 299	1 435
Résultat par action		(13,53)	3,63	3,63	2,70
Résultat dilué par action		(13,53)	3,41	3,41	2,49

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

(1) Données retraitées de manière à refléter l'application des changements de méthode comptable en 2001 (cf. Note 1 des comptes consolidés).

(2) Dans le but de faciliter la comparaison des états financiers consolidés de 1999 et 2000, les comptes de 1999 sont présentés conformément aux principes comptables adoptés en 2000.

Bilan Consolidé

(en millions d'euros)	Note	Exercices clos le 31 décembre		
		2001	2000	1999 ⁽²⁾
ACTIF				
Ecarts d'acquisition nets	8	37 617	47 133	10 389
Autres immobilisations incorporelles nettes	8	23 302	20 180	11 256
Immobilisations corporelles, nettes	8	23 396	19 989	19 978
Titres mis en équivalence	3	9 176	9 177	782
Actifs nets de la branche vins et spiritueux mise en vente	3	—	8 759	—
Autres titres immobilisés et autres immobilisations financières	3	5 583	7 342	5 511
Actif immobilisé		99 074	112 580	47 916
Stocks et travaux en cours	8	3 163	3 219	4 348
Créances d'exploitation	8	21 094	19 242	19 430
Impôts différés actif	7	4 225	3 908	2 734
Créances financières à court terme		2 948	1 171	3 041
Disponibilités		4 725	3 271	2 862
Autres valeurs mobilières de placement	8	3 773	7 347	4 283
Actif circulant		39 928	38 158	36 698
TOTAL DE L'ACTIF		139 002	150 738	84 614
PASSIF				
Capital		5 972	5 945	3 276
Primes		28 837	27 913	4 351
Réserves		1 939	22 817	3 150
Capitaux propres	4	36 748	56 675	10 777
Intérêts hors groupe	8	10 208	9 787	3 755
Produits différés et subventions		1 856	1 560	1 306
Provisions	8	6 331	5 946	6 704
Dettes financières à long terme	5	27 777	23 954	19 233
Autres dettes à long terme		5 688	6 337	4 251
Capitaux permanents		88 608	104 259	46 026
Dettes d'exploitation	8	26 414	23 497	21 985
Impôts différés passif	7	9 977	8 130	1 581
Dettes financières à court terme		14 003	14 852	15 022
Dettes à court terme		50 394	46 479	38 588
TOTAL DU PASSIF		139 002	150 738	84 614

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(2) Données retraitées de manière à refléter l'application des changements de méthode comptable en 2000.

Comptes Consolidés

Etats financiers

Tableaux des flux consolidés

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2001	2000 ⁽¹⁾	1999 ⁽¹⁾
Opérations d'exploitation :			
Résultat net, part du groupe	(13 597)	2 299	1 435
Eléments de rapprochement du résultat net et de la trésorerie nette provenant des opérations d'exploitation :			
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations	19 050	4 038	2 988
Dotations aux provisions financières	482	92	163
Plus-values de cessions d'immobilisations	(2 546)	(3 910)	(670)
Résultats des sociétés mises en équivalence nets des dividendes reçus	439	343	51
Impôts différés	379	231	(1 175)
Intérêts minoritaires	594	625	170
Variation nette du besoin en fond de roulement	(301)	(1 204)	(2 190)
Trésorerie nette provenant des opérations d'exploitation	4 500	2 514	772
Opérations d'investissement :			
Investissements industriels	(5 338)	(5 800)	(5 059)
Cessions de biens industriels	464	2 822	1 092
Acquisition d'immobilisations financières	(8 203)	(3 133)	(11 972)
Cession d'actifs financiers	1 947	3 787	2 705
Cession de la branche vins et spiritueux	9 359	—	—
Acquisition de titres immobilisés de l'activité portefeuille (TIAP)	(23)	(69)	(716)
Cession de titres immobilisés de l'activité portefeuille (TIAP)	4 418	302	673
Variation nette des créances financières	278	4 452	600
Rachat d'actions propres classées en valeurs mobilières de placement (VMP)	(141)	(2 456)	(1 402)
Achat (vente) d'autres valeurs mobilières de placement (VMP)	1 579	(1 386)	1 161
Trésorerie nette affectée aux opérations d'investissement	4 340	(1 481)	(12 918)
Opérations de financement :			
Variation nette des emprunts à court terme	(1 670)	2 432	9 273
Augmentation des dettes financières long terme et autres dettes long terme	5 195	16 370	11 696
Remboursement des dettes financières long terme et autres dettes long terme	(5 900)	(21 923)	(9 900)
Augmentation de capital	582	3 396	3 296
Rachats d'actions propres	(4 253)	(106)	(135)
Dividendes versés en numéraire	(1 423)	(800)	(484)
Trésorerie nette affectée aux opérations de financement	(7 469)	(631)	13 746
Effet de change	83	7	(2)
Total des flux de trésorerie	1 454	409	1 598
Trésorerie :			
Ouverture	3 271	2 862	1 264
Clôture	4 725	3 271	2 862

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Données retraitées de manière à refléter l'application des changements de méthode comptable en 2001 (cf. Note 1 des comptes consolidés).

Evolution des capitaux propres consolidés

	Actions ordinaires		Primes d'émission (en millions d'euros)	Réserves	Résultat net	Capitaux Propres
	Nombre (en milliers)	Montant				
Situation au 31 décembre 1998	159 463	2 431	3 429	859	1 121	7 840
Conversion en euros, augmentation de la valeur nominale de 16 à 16,50, suivie d'une division de 3 pour 1 (ramenant la valeur nominale à 5,50)	318 927	200	(200)	—	—	—
Situation au 31 décembre 1998	478 390	2 631	3 229	859	1 121	7 840
Résultat net de l'exercice 1999	—	—	—	—	1 431	1 431
Ecarts de conversion	—	—	—	383	—	383
Affectation du résultat net de l'exercice	—	—	—	1 121	(1 121)	—
Dividendes payés (0,92 € par action)	—	—	—	(413)	—	(413)
Imputation des écarts d'acquisition	—	—	(4 310)	—	—	(4 310)
Acquisitions de Pathé, BSKyB et Canal Plus	47 502	261	1 959	—	—	2 220
Exercice de bons de souscription d'actions	45 505	250	2 431	—	—	2 681
Conversion d'obligations, bons de souscriptions, stock options	—	—	—	—	—	—
émissions d'actions au titre du régime d'actionnariat salarié	24 251	134	1 042	—	—	1 176
Reprises des écarts de réévaluation et autres	—	—	—	(116)	—	(116)
Situation au 31 décembre 1999	595 648	3 276	4 351	1 834	1 431	10 892
Changement de méthode	—	—	—	(120)	4	(116)
Solde au 31 décembre 1999	595 648	3 276	4 351	1 714	1 435	10 776
Résultat net de l'exercice 2000	—	—	—	—	2 299	2 299
Ecarts de conversion	—	—	—	(735)	—	(735)
Affectation du résultat net de l'exercice	—	—	—	1 435	(1 435)	—
Dividendes payés (1 € par action)	—	—	—	(566)	—	(566)
Reprises des écarts d'acquisition suite à la cession de BSKy B, Vinci, Nexity et de 34 % de Multithématique	—	—	781	(44)	—	737
Opérations de fusion entre Vivendi, Seagram et Canal Plus	486 561	2 676	23 372	18 792	—	44 840
Conversion d'obligations, bons de souscriptions, stock options	—	—	—	—	—	—
émissions d'actions au titre du régime d'actionnariat salarié	11 185	62	585	—	—	647
Annulation d'actions ordinaires (titres d'autocontrôle)	(12 586)	(69)	(1 176)	—	—	(1 245)
Reprise des écarts de réévaluation et autres	—	—	—	(78)	—	(78)
Situation au 31 décembre 2000	1 080 808	5 945	27 913	20 518	2 299	56 675
Résultat net de l'exercice 2001	—	—	—	—	(13 597)	(13 597)
Ecarts de conversion	—	—	—	1 483	—	1 483
Affectation du résultat net de l'exercice	—	—	—	2 299	(2 299)	—
Dividendes payés (1 € par action)	—	—	—	(1 203)	—	(1 203)
Reprises des écarts d'acquisition suite à la cession de TV Sport	—	—	—	35	—	35
Conversion d'actions échangeables ex-Seagram	31 549	173	2 335	(2 508)	—	—
Conversion de stock options ex-Seagram	3 452	19	255	—	—	274
Conversion d'obligations, bons de souscriptions, stock options	—	—	—	—	—	—
émissions d'actions au titre du régime d'actionnariat salarié	10 142	56	419	—	—	475
Annulation d'actions ordinaires (titres d'autocontrôle)	(40 123)	(221)	(2 070)	—	—	(2 291)
Allocation de titres d'autocontrôle	—	—	—	(4 634)	—	(4 634)
Reprise des écarts de réévaluation et autres	—	—	(15)	(454)	—	(469)
Situation au 31 décembre 2001	1 085 828	5 972	28 837	15 536	(13 597)	36 748

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 Présentation de l'activité et résumé des principales méthodes comptables

Présentation de l'activité

Vivendi Universal est une société anonyme de droit français. Vivendi Universal est né en décembre 2000 de la fusion de Canal+ et de The Seagram Company Ltd avec Vivendi dont il est le successeur. Les activités globales du groupe s'articulent autour de deux grands pôles : médias et communication d'une part, et services à l'environnement, de l'autre. Le pôle Médias et Communication se compose de cinq métiers : Musique, Edition, Télévision et Film pour la branche « contenu », et Télécoms et Internet pour la branche « accès ». L'intégration et les opérations conjointes des différentes activités médias et communication permettent à Vivendi Universal de fournir une large gamme de contenus, dans le domaine des divertissements comme de l'information, à ses clients et abonnés à travers le monde, grâce à des dispositifs tant fixes que mobiles qui utilisent les technologies du câble, de l'Internet, des satellites et des réseaux de diffusion.

MÉDIAS ET COMMUNICATION

Contenu

L'activité Musique est fédérée autour de Universal Music Group (UMG) qui produit, commercialise et distribue des enregistrements musicaux dans le monde entier et dans les principaux styles de musique. Par ailleurs, UMG produit, vend et distribue des produits vidéo aux Etats-Unis et ailleurs tandis qu'il gère la mise sous licence de ses droits musicaux.

L'activité Edition bénéficie d'une position de leader sur ses marchés phares en matière de contenu : l'édition avec l'éducation et la littérature, les jeux et la presse grand-public. La diffusion de contenu s'appuie sur des supports multiples, parmi lesquels l'écrit, le multimédia, Internet par le biais de la téléphonie fixe, ainsi qu'au travers des assistants personnels numériques de poche (ANP) grâce à la technologie WAP (Wireless Application Protocol).

L'activité Télévision et Film regroupe la production et la distribution de films, de programmes de télévision, de vidéos et de DVD dans le monde entier. Elle exploite et détient des participations dans de nombreuses chaînes câblées et à péage, accorde des licences ainsi que des droits de merchandising et de diffusion de films. Elle gère également des parcs à thèmes et leurs points de vente dans le monde entier.

Accès

L'activité Télécoms fournit une large gamme de services de télécommunications, notamment au niveau de la téléphonie fixe et mobile, de l'accès à Internet et de la transmission de données, principalement en Europe.

L'activité Internet regroupe des projets Internet stratégiques et des nouvelles activités en ligne du groupe. Grâce à la mise en oeuvre d'une technologie de distribution numérique de pointe, le pôle Internet développe les activités de commerce et de services électroniques, ainsi que des portails thématiques qui offrent un accès à Internet depuis une grande variété d'appareils, notamment les téléphones mobiles, les ANP, la télévision interactive et les ordinateurs.

SERVICES A L'ENVIRONNEMENT

Acteur de dimension mondiale, Vivendi Environnement, filiale consolidée à 63 % de Vivendi Universal, constitue le pôle services à l'environnement du groupe. Vivendi Environnement propose des services de gestion de l'environnement qui passent par le traitement et la distribution d'eau, la propreté, les services énergétiques et le transport. Vivendi Environnement fournit ces services aux pouvoirs publics, aux industriels, aux entreprises et aux particuliers.

Résumé des principales méthodes comptables

PRINCIPES DE PRÉSENTATION

Les comptes consolidés du Groupe Vivendi Universal ont été établis selon les principes comptables généralement reconnus en France (« French GAAP »). Ces principes sont conformes aux dispositions de la loi du 3 janvier 1985 et de son décret d'application du 17 février 1986. En outre, depuis le 1^{er} janvier 2000, le Groupe Vivendi Universal applique la

nouvelle méthodologie des comptes consolidés selon le règlement 99.02 approuvé par le Comité de la Réglementation Comptable en avril 1999. Les états financiers des filiales étrangères ont été retraités, lorsque nécessaire, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus en France.

Les principes comptables français divergent en certains points des principes comptables américains (US GAAP). Une description de ces différences et de leur incidence sur le résultat net et les capitaux propres figure à la note 14. Les comptes consolidés présentés selon les normes comptables françaises ont pu être modifiés ou complétés afin de se conformer plus étroitement au format des états financiers tel que défini par les principes comptables américains (US GAAP).

L'exercice du Groupe Vivendi Universal coïncide avec l'année civile. Les filiales dont l'exercice n'est pas clôturé le 31 décembre établissent des états intermédiaires, sauf lorsque la date de clôture n'est pas antérieure de plus de trois mois au 31 décembre. Les entrées dans le périmètre de consolidation sont effectuées à la date d'acquisition ou, pour des raisons de commodité et si leur incidence n'est pas significative, sur la base du dernier bilan clos antérieurement à la date d'acquisition.

Les données financières relatives aux périodes antérieures à la fusion de Vivendi, Seagram et Canal+, réalisée en décembre 2000, correspondent aux comptes publiés par Vivendi.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION ET COMPTABILISATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Les comptes consolidés intègrent les comptes de Vivendi Universal et de ses filiales après élimination des principales rubriques et transactions intra-groupe.

Vivendi Universal consolide par intégration globale les filiales dont il détient le contrôle exclusif, juridique ou effectif. En revanche, Vivendi Universal ne consolide pas par intégration globale les filiales dans lesquelles un autre actionnaire ou un groupe d'actionnaires pourrait exercer un droit participatif significatif lui permettant d'opposer un veto ou de bloquer les décisions ordinaires prises par le Groupe.

Vivendi Universal consolide par mise en équivalence les filiales sur lesquelles il exerce une influence notable, celle-ci étant présumée lorsque le Groupe détient entre 20 et 50 % du capital. Vivendi Universal consolide aussi par mise en équivalence les participations dans certaines filiales dont il détient moins de 20 % des droits de vote dans les cas suivants : le Groupe exerce une influence notable sur les décisions opérationnelles et financières soit (a) par une sur-représentation au sein du Conseil d'administration de sa filiale et notamment lorsque le pourcentage de membres désignés par le Groupe au sein du Conseil d'administration est supérieur au pourcentage de sa participation, ce qui lui permet d'exercer une influence notable, soit (b) parce qu'aucun autre actionnaire ne détient la majorité des droits de vote au sein de la filiale, ou (c) parce que le Groupe exerce, à travers un pacte d'actionnaires, des droits participatifs significatifs qui lui permettent d'opposer un veto ou de bloquer les décisions prises par le Conseil d'administration de la filiale.

L'intégration proportionnelle n'est utilisée que pour les sociétés dont Vivendi Universal partage le contrôle avec d'autres actionnaires avec lesquels il est convenu de définir conjointement la politique financière et opérationnelle de leur filiale commune. Pour ces sociétés, dont les principales sont dans le secteur de l'environnement, le Groupe ne comptabilise les postes du bilan consolidé et du compte de résultat consolidé qu'à hauteur de sa détention.

Toutes les autres participations non consolidées ou mises en équivalence sont enregistrées au coût d'acquisition. Une différence négative entre la valeur comptable et la valeur de marché autre que temporaire donne lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

Pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, la direction de Vivendi Universal doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent l'évaluation de certains postes du bilan, du compte de résultat ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif potentiels dans les comptes consolidés et leurs notes annexes. Les résultats réels peuvent diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les principales estimations et hypothèses faites par la direction lors de l'établissement des états financiers et des notes annexes portent notamment sur les prévisions de chiffre d'affaires, de flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement et de ventes d'œuvres musicales et d'édition, et provenant aussi de la distribution d'œuvres cinématographiques et télévisées, dans le but de déterminer le taux de recouvrement définitif des créances d'exploitation, la valeur de réalisation des catalogues de films, des avances consenties aux artistes et auteurs, des investissements et de déterminer la valorisation des actifs à long terme, des engagements de retraites et des impôts différés. La direction révisé périodiquement ces estimations. Elle peut décider de les modifier à la lumière des résultats réels ou d'autres facteurs.

CONVERSIONS DE CHANGES

Conversion des états financiers des sociétés étrangères — Les états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro ont été convertis en euros au taux de change

applicable. Il s'agit du taux de change à la clôture de l'exercice pour le bilan et du taux de change annuel moyen pour le compte de résultat. Les différences de conversion qui en découlent ont été comptabilisées en capitaux propres. Les états financiers de filiales implantées dans des pays à forte inflation sont convertis dans la devise du pays dominant la zone économique dans laquelle est localisée la filiale. Les écarts de conversion qui en résultent sont imputés sur les résultats de la période. Les états financiers établis dans cette devise sont ensuite convertis en euros sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice et les écarts de conversion comptabilisés en capitaux propres. Les états financiers des filiales implantées dans des pays dont l'euro constitue la monnaie officielle sont convertis de leur ancienne monnaie nationale en euros aux taux de change officiels établis au 1^{er} janvier 1999 et ne sont plus soumis à fluctuation.

Conversion des transactions en devises — Les transactions en devises sont converties en euros au taux de change en vigueur à la date d'opération. Les résultats de change qui en découlent sont enregistrés en résultat de l'exercice. Les gains ou pertes sur les emprunts libellés en devises étrangères servant de couverture aux participations nettes dans des filiales étrangères sont comptabilisés en capitaux propres.

RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET CHARGES ASSOCIÉES

Musique — Le produit des ventes d'enregistrements musicaux, déduction faite d'une provision sur les retours estimés et les créances douteuses, est constaté à l'expédition des marchandises. Les avances consenties à des artistes reconnus ainsi que les coûts directs associés à la création d'enregistrements originaux sont capitalisés et enregistrés en charges au prorata des revenus ou lorsque les montants sont considérés comme irrécouvrables. Les avances sont

comptabilisées en résultat lorsque les performances passées ou la popularité actuelle ne fournissent pas une base valable pour établir si les revenus futurs couvriront les avances.

Edition — Les revenus publicitaires des magazines sont reconnus lors de la parution de la publicité. Les revenus d'abonnement sont répartis pro rata temporis sur la durée de l'abonnement. Les ventes de livres, de logiciels, de jeux interactifs et autres produits multimedia sont reconnues à l'expédition des marchandises, sur la base, du chiffre d'affaires brut déduction faite d'une provision pour retours ultérieurs.

Télévision et Film — Les films en salles sont en principe produits ou achetés en vue d'une sortie en première exclusivité sur le marché mondial du cinéma, suivie d'une distribution sur support vidéo, chaînes à péage, réseaux, chaînes hertziennes ou chaînes câblées. Le Groupe peut décider de concéder sous licence les téléfilms de son catalogue sur le marché national ou étranger, des chaînes gratuites, câblées ou à péage, ainsi que pour un usage vidéo. Le chiffre d'affaires de distribution de films en salles est comptabilisé lors de leur projection. Les recettes des produits vidéo, déduction faite d'une provision sur les retours estimés et créances douteuses, sont constatées lors de la mise à disposition des produits pour la vente au détail. Les redevances de contrats de licence conclus avec des chaînes de télévision sont constatées lorsque les films sont prêts à la diffusion et que toutes les autres conditions de vente sont remplies. Le chiffre d'affaires des abonnements télévisés lié aux programmes diffusés par câble ou par satellite est reconnu lorsque les services sont rendus. Le chiffre d'affaires des parcs à thèmes est reconnu au moment de l'admission des visiteurs et lors des ventes en boutiques pour les activités de détail.

Les charges de l'activité Télévision et Film sont enregistrées au plus bas entre le coût historique, minoré de l'amortissement cumulé, et la valeur nette de réalisation. Le total des coûts estimés de chaque production ou participation cinématographique ou audiovisuelle est constaté en charges en fonction du rapport entre les revenus bruts de l'exercice et les revenus bruts totaux estimés, toutes sources confondues. Les coûts des licences et des droits de distribution des films et autres programmes diffusés sur les chaînes câblées et à péage sont enregistrés au prix contractuel, et constatés en charges au fur et à mesure de la diffusion des programmes. Les coûts des films en salles et autres programmations à long terme sont amortis lors de la diffusion du programme. Les coûts des droits de retransmission sportifs pluriannuels sont amortis sur la durée du contrat.

Les estimations de recettes brutes totales et des coûts des activités Télévision et Film peuvent varier considérablement en raison de plusieurs facteurs : l'audience des produits cinématographiques et audiovisuels par le marché et les coûts d'abonnements. Ainsi, les recettes et les coûts estimés sont réexaminés périodiquement, l'amortissement des éléments d'actifs étant ajusté à titre prospectif, le cas échéant. Ces ajustements pourraient avoir un impact significatif sur le résultat d'exploitation des périodes à venir.

Télécoms — Les revenus sont constatés principalement en fonction de l'utilisation (minutes du trafic acheminé) du réseau, des installations et des redevances contractuelles. Pour la téléphonie mobile, les revenus d'abonnement sont répartis sur la durée de vie estimée du client. Les forfaits prépayés sont répartis en fonction de l'utilisation des minutes achetées. Les remises promotionnelles sont enregistrées en réduction des revenus lors de l'utilisation du service.

Internet — Le chiffre d'affaires des activités Internet provient essentiellement des abonnements, revenus publicitaires et activités de commerce électronique. Les revenus d'abonnement sont constatés sur la période d'exécution des services. Les revenus publicitaires sont constatés sur la période de diffusion des publicités. Le chiffre d'affaires des activités de commerce électronique est constaté lors de l'expédition des produits vendus au client.

Services à l'Environnement — Les revenus issus de contrats d'affermage sont constatés lors de l'exécution des prestations de services. Les montants facturés et encaissés préalablement à l'exécution des prestations de services sont comptabilisés en produits constatés d'avance. Les frais engagés en vue de l'obtention de contrats et payés d'avance sont inscrits à l'actif et amortis sur la durée du contrat. Les revenus de contrats à long terme comprenant une part substantielle de travaux de construction sont enregistrés selon la méthode de l'avancement des travaux. Dans le cadre de l'activité normale, les contrats productifs de revenus sont examinés pour déterminer si les coûts directs d'exécution des clauses contractuelles, à l'exclusion des coûts fixes, dépassent les revenus devant être générés par le contrat. Une perte éventuelle sur la durée du contrat est enregistrée en charge au moment de sa détermination.

Les installations gérées au travers de contrats d'affermage sont généralement financées par les collectivités locales et demeurent leur propriété pendant toute la durée du contrat. Cependant, le Groupe est en principe soumis à une obligation contractuelle de maintenance et de réparation de ces installations, les frais d'entretien et de réparation étant passés en charges au fur et à mesure de leur engagement. Seules les installations financées par le Groupe en vertu de dispositions contractuelles spécifiques sont immobilisées et font l'objet d'un amortissement à leur valeur résiduelle estimée, le cas échéant, sur la période la plus courte entre leur durée de vie utile et la durée du contrat. Si celle-ci est

inférieure à la durée de vie utile de l'actif, cet amortissement est passé en provisions pour risques et charges au titre d'amortissement de caducité.

Les coûts immobilisables des centres d'enfouissement techniques sont enregistrés au coût d'acquisition. Afin de déterminer le montant à amortir sur la durée de vie utile résiduelle prévue du site, les coûts d'acquisition historiques sont ajoutés aux coûts estimés comprenant les frais d'ingénierie et autres honoraires engagés en vue d'obtenir l'autorisation d'implantation d'une décharge. L'amortissement est calculé selon la méthode d'amortissement proportionnel à l'utilisation sur la durée de vie prévue du site au fur et à mesure de l'épuisement de l'espace aérien. Lorsque le Groupe constate l'impossibilité d'implanter l'installation ou que la probabilité d'obtention de l'autorisation ne peut être établie avant son octroi définitif, comme c'est le cas en France et au Royaume-Uni, ces coûts sont imputés en charge à l'engagement. Le Groupe est aussi soumis à des obligations financières en matière de coûts de fermeture et postérieurs à la fermeture des installations abandonnées ainsi que de dépollution des décharges qu'il exploite ou dont il assume la responsabilité. Les charges proratisées liées à la fermeture et à la suite de la fermeture ainsi qu'à la dépollution de décharges reposent sur l'estimation des coûts d'obturation définitive du site, de contrôle du méthane, de gestion des effluents, de surveillance de la nappe phréatique et autres opérations de surveillance et d'entretien, survenant après l'arrêt de la prise en charge de déchets par le site. Ces estimations de coûts sont préparées par des ingénieurs sur la base des réglementations locales et nationales applicables et des normes spécifiques du site. Ces estimations ne tiennent pas compte d'une dépréciation au titre de la valeur actuelle du coût total estimé. Ainsi, le Groupe provisionne ces coûts prévisionnels au pro rata sur la durée de vie prévue des installations. Les charges

proratisées se rapportant à des obligations de dépollution sont enregistrées lorsque les coûts sont probables et peuvent être évalués sur une base raisonnable. Ces charges sont comptabilisées en tant que provisions pour risques et charges.

COMPTABILISATION DES LOGICIELS À USAGE INTERNE

Les frais directs internes et externes engagés pour développer des logiciels à usage interne y compris les frais de développement de sites internet sont inscrits à l'actif durant la phase de développement de l'application. Ils comprennent généralement la configuration du logiciel, le codage, l'installation et la phase de test. Les principales mises à jour et améliorations qui donnent lieu à de nouvelles fonctionnalités sont également activées. Les coûts se rapportant à des opérations de maintenance et à des mises à jour et améliorations secondaires sont constatés en résultat au cours de l'exercice pendant lequel ils sont encourus.

COMPTABILISATION DES LOGICIELS DESTINÉS À ÊTRE LOUÉS OU VENDUS

Tous les frais engagés pour établir la faisabilité technologique d'un logiciel informatique destiné à être revendu, concédé ou commercialisé représentent des frais de recherche et développement et sont constatés en résultat au fur et à mesure de leur engagement. La faisabilité technologique d'un logiciel informatique est avérée terminée une fois que l'ensemble des activités de planification, de conception, de codage et de test nécessaires pour établir qu'il peut être produit conformément à son cahier des charges est achevé. La période entre l'établissement de la faisabilité technologique et la production d'un modèle d'exploitation du logiciel devant être commercialisé n'est pas significative.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charge au fur et à mesure de leur engagement.

FRAIS DE PUBLICITÉ

Les frais de publicité sont enregistrés en charges au cours de l'exercice pendant lequel ils sont encourus, à l'exception de certains coûts spécifiquement liés au changement de raison sociale du Groupe, qui ont été activés et amortis sur 5 ans.

RÉSULTAT COURANT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES

Le résultat courant comprend l'activité des entreprises compris dans le périmètre de consolidation et le coût de financement de ces activités. Il ne prend pas en compte les éléments à caractère non récurrent, tels que plus et moins values de cessions d'activités et abandons de créances anticipés.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés actifs et passifs sont constatés pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif. Ils sont comptabilisés au taux d'impôt effectif à la date d'arrêté comptable. Les impôts différés actifs sont constatés pour les différences temporaires déductibles, les pertes fiscales et les reports déficitaires. Leur valeur de réalisation nette est estimée selon leur perspective de recouvrement. Les impôts différés actifs comme passifs sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale et des taux d'imposition en vigueur.

RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le Groupe Vivendi Universal publie deux montants du résultat net par action : le résultat par action en circulation et le résultat dilué par action. Le premier s'obtient en

divisant le résultat net revenant aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, y compris les titres d'autocontrôle classés en valeurs mobilières de placement, au cours de l'exercice. Le second affine, selon la méthode du rachat d'actions, le résultat net par action en tenant compte de l'incidence des titres convertibles, des stock options et autres instruments financiers ayant un effet potentiellement dilutif sur les seules périodes où cet effet est effectivement dilutif.

ECARTS D'ACQUISITION ET REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés sous la forme d'acquisitions ou sous la forme de fusions. Pour les opérations d'acquisition, les actifs acquis et les dettes reprises sont comptabilisés à leur juste valeur. L'excédent entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs repris est comptabilisé en écart d'acquisition et amorti linéairement sur la durée de vie utile. Certaines opérations importantes ont été comptabilisées comme des fusions en valeur comptable, conformément aux règles en vigueur jusqu'au 31 décembre 1999. Selon cette méthode, les actifs et passifs de la société acquise sont comptabilisés à leur coût historique. L'écart d'acquisition est égal à la différence entre la valeur des actions émises et l'actif net acquis, valorisé au coût historique.

En outre, jusqu'à fin 1999 et conformément aux règles en vigueur, lorsqu'une opération était réalisée par émission d'actions, la fraction de l'écart d'acquisition financée par ces actions émises pouvait être imputée sur les capitaux propres dans la limite de la prime d'émission afférente.

La durée d'amortissement des écarts d'acquisition varie de 7 à 40 ans dans le pôle Médias et Communication et de 20 à 40 ans pour les Services à l'Environnement.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le Groupe Vivendi Universal s'est porté acquéreur d'importantes immobilisations incorporelles et notamment de catalogues musicaux, contrats d'artistes, actifs d'édition musicale et audiovisuelle, catalogues de films et de télévision, réseaux de télévision internationaux, ressources et création éditoriale, réseaux de distribution, portefeuilles de clientèle, droits d'auteurs et marques déposées. Les catalogues musicaux, contrats d'artistes et actifs d'édition musicale sont amortis sur une période qui varie de 14 à 20 ans, la plupart des autres immobilisations incorporelles étant amorties linéairement sur 40 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur la durée de vie utile de l'actif, à savoir généralement 20 à 30 ans pour les constructions et 3 à 15 ans pour les matériels. Les actifs financés par crédit-bail sont inscrits au bilan et amortis sur la période la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie utile prévue. Les dotations aux amortissements des actifs acquis par crédit-bail sont comprises dans les provisions pour dépréciation des immobilisations.

EVALUATION D'ACTIFS A LONG TERME

La valeur comptable des actifs à long terme, y compris les écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles, fait l'objet d'un réexamen au moins une fois par an ou dès lors que des faits ou circonstances, tant internes qu'externes, font apparaître un risque de réduction non anticipée de la valeur des actifs à long terme. Cette éventuelle réduction est mesurée en rapprochant, pour les principales activités, la juste valeur de ces actifs avec la valeur comptable nette. En 2001, suite à une baisse récente des marchés, notamment dans les secteurs Internet, Médias et Télécom-

munications, notre réexamen annuel nous a conduit à comptabiliser un amortissement exceptionnel du goodwill, sans effet sur la trésorerie, de 12,9 milliards d'euros (12,6 milliards d'euros après intérêts minoritaires relatifs à Vivendi Environnement). (voir note 2).

STOCKS

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO ou celle du coût moyen pondéré. Ils sont comptabilisés au montant le plus bas entre leur coût d'acquisition et leur valeur nette de réalisation.

DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les disponibilités comprennent les soldes créditeurs des comptes bancaires et les placements à court terme très liquides, assortis d'une échéance initiale inférieure ou égale à trois mois à la date d'achat. Elles sont comptabilisées au coût d'acquisition, qui s'apparente à leur juste valeur compte tenu de leur courte échéance.

Les valeurs mobilières de placement peuvent également comprendre d'autres titres de placement très liquides et des actions d'autocontrôle de Vivendi Universal acquises dans le but de régulariser le cours de bourse du titre Vivendi Universal ou destinées à être attribuées aux administrateurs et salariés dans le cadre des plans de stock options. Les actions d'autocontrôle détenues à d'autres fins sont inscrites en déduction des capitaux propres. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur juste valeur est inférieure à leur valeur nette comptable.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe utilise divers instruments financiers dérivés principalement à des fins de couverture pour se prémunir

contre les fluctuations des taux d'intérêt, de change ainsi que des cours boursiers dans le cadre de ses placements en actions et obligations. Ces instruments comprennent des swaps de taux et de devises, des contrats de change à terme et des caps de taux d'intérêt. Le Groupe utilise des swaps de taux et des caps pour gérer les risques liés à ses besoins de financement et pour réduire le coût global de ses emprunts. Les swaps adossés à des actifs ou à des dettes sont comptabilisés prorata temporis. Les primes payées pour les caps sont enregistrées en résultat au moment du paiement. Le Groupe utilise des swaps de devises et des contrats de change à terme pour réduire la volatilité des bénéfices et des flux de trésorerie libellés en devises étrangères et pour protéger la valeur des éléments d'actif et de passif existants libellés en devises étrangères. Les pertes et gains de change sur les instruments de devises qualifiés de couverture sont différés jusqu'à la réalisation des plus ou moins values correspondantes sur les éléments couverts. Le Groupe utilise d'autres instruments financiers pour couvrir la partie de sa dette dont le nominal est indexé sur le cours de bourse du titre Vivendi Universal. Ces instruments transforment cette dette en une dette de nominal fixe à taux variable. Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas qualifiés de couverture aux fins d'information financière sont comptabilisés au montant le plus bas entre le coût d'acquisition et la valeur de marché dans les autres actifs ou dettes. Les gains ou pertes résultant de la variation de la valeur de marché sur l'exercice sont enregistrés en résultat de la période.

RÉGIMES D'AVANTAGES SALARIAUX

Conformément aux lois et pratiques des nombreux pays dans lesquels il opère, Vivendi Universal participe à ou gère des plans de prévoyance-retraite offrant une assurance invalidité-décès, une assurance maladie-complémentaire ainsi que des prestations de retraite et de préretraite,

principalement des indemnités de départ pour les salariés remplissant les conditions requises. Les salariés bénéficient dans leur quasi-totalité des prestations de retraite au travers de régimes à cotisations ou à prestations définies qui sont intégrés aux régimes locaux de sécurité sociale et retraite interentreprises. Les engagements de retraite du Groupe se rapportant à des régimes à prestations définies sont évalués par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte de la probabilité du maintien du personnel dans le Groupe jusqu'au départ en retraite, de l'évolution prévisible de la rémunération et d'un taux d'escompte approprié à chaque pays dans lequel le Groupe a mis en place un plan de retraite. Ce traitement se traduit par l'enregistrement d'engagements de retraite à l'actif et au passif du bilan et par l'affectation des charges nettes s'y rapportant sur la durée de service estimée des salariés. La politique de financement du Groupe est conforme aux obligations légales dans ce domaine. Ainsi, les plans de retraite peuvent être financés par des placements multi-supports, tels que des contrats d'assurance vie ou des investissements de portefeuilles en actions et en obligations, à l'exclusion des actions du Groupe Vivendi Universal. Les cotisations aux régimes de retraite à prestations définies et interentreprises sont financées et appréhendées dans le résultat de l'exercice d'engagement. Les frais liés aux indemnités de fin de carrière et de préretraite sont provisionnés d'après les études actuarielles. Ces plans ne font l'objet d'aucun financement anticipé.

RÉMUNERATION EN ACTIONS

Vivendi Universal a mis en place des plans de stock options au travers desquels le groupe attribue des options sur ses actions ordinaires à certains administrateurs, dirigeants et salariés du Groupe. Ces plans ont pour objet de lier les intérêts des dirigeants avec ceux des actionnaires en leur

offrant des mesures d'incitation supplémentaires pour accroître les performances du Groupe et faire monter le cours de l'action sur le long terme. Les capitaux propres sont majorés du montant cumulé du prix d'exercice de manière à refléter l'émission d'actions lors de l'exercice d'options. Les actions d'autocontrôle détenues par le Groupe pour s'acquitter de ses engagements liés aux options d'achat d'actions attribuées aux dirigeants sont classées au bilan parmi les valeurs mobilières de placement et sont comptabilisées à la valeur la plus basse entre leur prix de revient et leur juste valeur actuelle. Vivendi Universal comptabilise les plus ou moins-values éventuelles au cours de l'exercice de cession des actions prévues dans le plan.

Vivendi Universal propose également des plans d'épargne salariale qui permettent à la quasi-totalité des salariés à plein-temps du Groupe et de certaines filiales d'acheter des actions Vivendi Universal. Les actions acquises par les salariés dans le cadre du plan font l'objet de certaines modalités en termes de vente ou de transfert par le salarié.

MODIFICATION DES MÉTHODES COMPTABLES ET DES RÈGLES DE PRÉSENTATION DES COMPTES

En 2001, Vivendi Universal a adopté les nouvelles méthodes comptables et règles de présentation des comptes consolidés exposées ci-après en vue d'une harmonisation plus étroite entre ses méthodes comptables et les US GAAP (principes comptables américains) et d'améliorer la clarté et la lisibilité de ses comptes consolidés.

- Conformément au règlement 99.02 (§41), le Groupe a choisi de présenter son compte de résultat consolidé dans un format qui ventile les produits et charges par destination plutôt que par nature, tel que précédemment. Notre filiale, Vivendi Environnement, a modifié la définition de son poste de chiffre d'affaires pour y inclure les subventions d'exploitation et y exclure la production stockée et

immobilisée. L'effet cumulé de ce changement de définition aurait eu une incidence négative de 218 millions d'euros sur le chiffre d'affaires au 31 décembre 2000.

- La définition des éléments exceptionnels a été ramenée aux seuls éléments significatifs de nature exceptionnelle résultant d'événements ou de transactions qui interviennent en dehors du cours normal de l'activité et ne sont pas censés se reproduire. Pour Vivendi Universal, les éléments exceptionnels comprennent principalement les plus et moins-values de cessions d'activités et l'abandon des créances rattachées, le cas échéant. Les éléments exceptionnels sont présentés sous une rubrique séparée du compte de résultat consolidé après le résultat d'exploitation et les frais financiers, mais avant les impôts sur les bénéfices. Avant 2001, Vivendi Universal appliquait une définition élargie des éléments exceptionnels qui comprenait notamment les charges de restructuration, les frais de démantèlement et de fermeture de sites et l'incidence des garanties données lors de leur exercice. Ces éléments figurent dorénavant sous une rubrique séparée du résultat d'exploitation ou, le cas échéant, en résultat financier lorsqu'ils concernent des dépréciations d'actifs financiers à caractère exceptionnel. Un compte de résultat retraité pour l'exercice 2000 a été inséré afin de faciliter la comparaison. Les effets de ce changement de définition auraient eu des incidences négatives sur le résultat d'exploitation et le résultat financier au 31 décembre 2000 pour respectivement 748 et 129 millions d'euros, le résultat exceptionnel et l'impôt sur les résultats auraient, à cette date, été positivement impactés de respectivement 865 et 12 millions d'euros.
- Le tableau des flux consolidés présente dorénavant les éléments d'analyse de la variation de trésorerie et non plus les éléments de variation de l'endettement financier net.

Note 2 Acquisitions et cessions

Fusion de Vivendi, Seagram et Canal+

Le 8 décembre 2000, Vivendi, The Seagram Company Limited (« Seagram ») et Canal+ ont réalisé une série d'opérations afin de créer Vivendi Universal. Les termes de la fusion prévoyaient notamment les dispositions suivantes :

- la fusion de Vivendi, au travers de ses filiales, avec Seagram conformément à un accord de droit canadien aux termes duquel les porteurs d'actions ordinaires Seagram (hormis ceux exerçant leurs droits à la dissidence) ont reçu soit 0,80 "American Depositary Share" (ADS) Vivendi Universal, soit 0,80 action échangeable sans droit de vote émise par Vivendi Universal Exchangeco (filiale de droit canadien détenue à 100 % par Vivendi Universal) plus un nombre équivalent de droits de vote dans Vivendi Universal, en échange d'une pour chaque action ordinaire Seagram détenue.
- la fusion de Vivendi avec Canal+ dans le cadre de laquelle les actionnaires de Canal+ ont reçu deux actions ordinaires Vivendi Universal pour une chaque action Canal+ détenue tout en conservant leurs actions existantes dans Canal+ S.A. (structure qui porte la chaîne française de télévision à péage).
- Vivendi Universal a comptabilisé les opérations de fusion avec Seagram et Canal+ selon le principe de comptabilisation des actifs et des passifs identifiables à leur juste valeur.

SEAGRAM

Le coût d'acquisition de Seagram s'élève à 32 565 millions d'euros, et environ 356,1 millions d'actions ordinaires ont été émises à un prix de 91,45 euros par action. La valeur de ces actions est basée sur la moyenne des cours de clôture de l'action Vivendi sur la période de 11 jours centrée autour du 4 juillet 2000, date à laquelle la parité d'échange a été fixée.

Affectation du coût d'acquisition — A la date de l'acquisition, Vivendi Universal a comptabilisé les actifs acquis et les passifs repris sur la base de leur juste valeur à cette date. Cette affectation initiale du coût d'acquisition a été revue et modifiée lorsque les analyses et les expertises nécessaires ont été obtenues dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition. Les principales modifications apportées à l'affectation initiale concernent la valeur de l'investissement dans USA Networks, les impôts différés passifs et la valeur des marques suite à la réalisation d'une étude spécifique. La différence entre le coût d'acquisition des titres de Seagram et l'évaluation totale des actifs et des passifs identifiés à la date d'acquisition a été comptabilisée en écart d'acquisition, amorti linéairement sur 40 ans. Les catalogues de droits cinématographiques et d'œuvres musicales, les contrats d'artistes, les actifs d'édition musicale sont amortis sur des durées allant de 14 à 20 ans, tandis que les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur 40 ans.

Le tableau suivant présente l'affectation définitive du coût d'acquisition compte tenu de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris, ajusté de manière à refléter l'évolution de la juste valeur des actifs et des passifs comptabilisés lors de l'affectation préliminaire du coût d'acquisition en décembre 2000 :

(en millions d'euros)	Seagram
Créances, nettes de dépréciation	2 721
Catalogues de droits	7 781
Marques	1 600
Ecart d'acquisition	25 859
Investissement dans USA Networks	6 940
Actifs en cours de cession — Vins & Spiritueux	8 693
Autres actifs	7 383
Dettes d'exploitation	(3 680)
Royalties et autres dettes d'exploitation à long terme	(5 881)
Intérêts minoritaires	(2 275)
Impôt différé passif	(7 840)
Trésorerie acquise	1 288
Dette financière reprise	(10 024)
Coût d'acquisition	32 565

Les autres dettes d'exploitation à long terme correspondent aux provisions constituées au titre des risques et charges identifiés à la date d'acquisition et aux obligations et engagements repris lors de l'acquisition de Seagram. Ils comprennent aussi les provisions constituées pour couvrir les procédures judiciaires identifiées à la date d'acquisition, les coûts induits par les engagements pris envers les autorités de régulation lors de leur approbation de l'acquisition de Seagram, ainsi que les engagements contractuels à l'égard des artistes lorsque leurs performances commerciales passées, les conditions de marché et les anticipations de la conjoncture ne permettaient pas de considérer qu'ils seraient couverts par des profits futurs. Ce poste comprend aussi une provision constituée au titre des coûts de restructuration relatif aux réorganisations des activités pour un montant de 400 millions d'euros. Dans le cadre de la fusion entre Vivendi, Seagram et Canal+, la direction du groupe a élaboré et s'est engagé à mettre en œuvre un plan de restructuration, qui a été annoncé aux salariés concernés lors de la réalisation effective de la fusion. Les coûts provisionnés à ce titre correspondent principalement à des

coûts de départ de salariés et de réorganisation, dont les indemnités versées dans le cadre de l'interruption anticipée de baux immobiliers et les coûts liés de fermeture de sites, en rapport avec les sociétés acquises.

Cession de la branche Vins et Spiritueux de Seagram — Dans le cadre de la fusion, Vivendi Universal a conclu le 19 décembre 2000 un protocole d'accord avec Diageo et Pernod Ricard portant sur la cession de son activité Vins et Spiritueux. Vivendi Universal a reçu environ 8,1 milliards de dollars US en numéraire au titre de cette cession, finalisée le 21 décembre 2001, soit un prix de cession après impôts estimé à 7,7 milliards de dollars US. L'activité Vins et Spiritueux a réalisé un chiffre d'affaires et un résultat d'exploitation s'élevant respectivement à 5 milliards d'euros et 0,8 milliard d'euros en 2001. Préalablement à la cession, Vivendi Universal comptabilisait l'activité Vins et Spiritueux au bilan comme un actif destiné à être cédé et le résultat net de 2001 a été imputé sur l'écart d'acquisition associé à l'acquisition Seagram. Aucun gain n'a été constaté concernant la vente de l'activité Vins et Spiritueux.

CANAL+

Le coût d'acquisition des intérêts minoritaires dans Canal+ s'est élevé à 12 537 millions d'euros, déterminé sur la base du nombre d'actions émises par Vivendi Universal en faveur des actionnaires de Canal+, et prenant en compte le coût marginal induit par la conversion des plans de stock options repris par Vivendi Universal. Environ 130,6 millions d'actions ont été émises, évaluées sur la base d'un cours de référence de 94,88 euros (moyenne des cours de clôture de l'action Vivendi sur la période de 11 jours centrée autour du 20 juin 2000, date à laquelle la parité d'échange a été fixée).

A la date d'acquisition, Vivendi Universal a comptabilisé chaque actif acquis et chaque passif repris à sa juste valeur estimée. La différence entre le coût d'acquisition des intérêts minoritaires dans Canal+ et l'évaluation totale des actifs

et des passifs identifiés à cette date a été comptabilisée comme écart d'acquisition pour un montant de 12 544 millions d'euros, amorti linéairement sur 40 ans.

Antérieurement à la fusion avec Seagram, Vivendi Universal avait pris le contrôle de Canal+ en septembre 1999 suite à l'acquisition d'une participation complémentaire de 15 % pour environ 1,4 milliard d'euros. L'écart d'acquisition résultant de cette acquisition pour 1 159 millions d'euros a été imputé sur les capitaux propres, dans la limite de la prime d'émission afférente à l'augmentation de capital finançant cette acquisition. Cette acquisition a porté le taux de détention de Canal+ de 34 % au 31 décembre 1998 à 49 % au 31 décembre 1999.

Acquisition d'une participation dans Maroc Télécom

Vivendi Universal a été choisi comme l'un des partenaires stratégiques de la privatisation partielle de Maroc Telecom, l'opérateur de télécommunications national du Maroc, en acquérant une participation d'environ 2,4 milliards d'euros. L'opération a été finalisée en avril 2001. Vivendi Universal consolide Maroc Telecom par intégration globale depuis le 1^{er} avril 2001, date à laquelle il a obtenu la majorité de la représentation au Conseil d'Administration et la majorité des droits de vote.

Acquisition de Houghton Mifflin Company

Vivendi Universal a finalisé en juillet 2001 l'acquisition de Houghton Mifflin Company (Houghton Mifflin), l'un des premiers éditeurs scolaires aux Etats-Unis. L'opération a été réalisée pour un montant total d'environ 2,2 milliards de dollars US sur la base d'un endettement moyen d'environ 500 millions de dollars de Houghton Mifflin.

Acquisition de MP3.com, Inc.

Le 28 août 2001, Vivendi Universal a finalisé l'acquisition de MP3.com, Inc. (MP3.com) pour un montant d'environ 400 millions de dollars US, soit 5 dollars par action, sous la forme d'une offre mixte en numéraire et en actions.

Le tableau ci-dessous présente les modalités de la prise de participation dans Maroc Telecom et des acquisitions de Houghton Mifflin et MP3.com sur la base de l'identification préliminaire de la juste valeur de l'actif net. L'allocation finale du coût d'acquisition ne devrait pas différer de façon significative de ces données, sous réserve de l'évaluation définitive des actifs de Maroc Telecom.

(en millions d'euros)	Maroc Telecom	Houghton Mifflin	MP3.com
Juste valeur de l'actif net acquis	341	600	11
Ecart d'acquisition immobilisé	2 077	1 454	443
Coût d'acquisition comptable	2 418	2 054	454

Les écarts d'acquisition correspondant à ces opérations sont amortis linéairement sur 40 ans pour Maroc Telecom et Houghton Mifflin et 7 ans pour MP3.com, Inc.

Cession de Sithe

En décembre 2000, Vivendi Universal et d'autres actionnaires de Sithe Energies, Inc. (Sithe) ont finalisé la vente de 49,9 % de Sithe à la société Exelon (Fossil) Holdings, Inc. pour environ 696 millions de dollars US. Le produit net de l'opération revenant à Vivendi Universal s'est élevé à environ 475 millions de dollars US. A l'issue de cette opération, Exelon devient l'actionnaire majoritaire de Sithe et Vivendi Universal conserve une participation d'environ 34 %. Pendant trois ans à partir de décembre 2002, la participation

résiduelle de Vivendi Universal fera l'objet d'une option réciproque d'achat ou de vente entre Vivendi Universal et Exelon. Suite à cette opération, Vivendi Universal a cessé de consolider Sithe par intégration globale au 31 décembre 2000. En avril 2000, Sithe a cédé à Reliant Energy Power Generation 21 centrales électriques indépendantes pour 2,13 milliards d'euros. Cette opération a engendré une plus-value de 415 millions d'euros.

Cession de la participation dans France Loisirs

En juillet 2001, Vivendi Universal a vendu ses intérêts dans France Loisirs à Bertelsmann. Le produit de cette vente s'est élevé à 153 millions d'euros, générant une moins-value de cession d'1 million d'euros.

Informations financières pro forma

Les opérations décrites ci-dessus ayant entraîné une réorganisation de nos activités et affecté la comparabilité des états financiers du Groupe, nous avons joint ci-dessous des données condensées de compte de résultat 2001 et 2000, données non auditées et présentées sur une base pro forma qui illustrent l'impact de la fusion entre Vivendi, Canal+ et Seagram, les acquisitions de Maroc Telecom, Houghton Mifflin et MP3.com ainsi que de la cession d'une partie de notre participation dans Sithe et France Loisirs comme si ces opérations étaient intervenues début 2000. Les informations pro forma sont calculées en sommant simplement et sans autres ajustements les résultats réels des activités de Vivendi Universal avec les résultats réels de chaque entité acquise ou cédée durant l'exercice. Nous pensons que les informations pro forma qui incluent des données comparables pour chaque exercice présenté, permettent d'analyser les évolutions de résultat. Ces informations

pro forma ne sont pas nécessairement représentatives des résultats combinés qui auraient été réalisés si ces événements s'étaient effectivement produits début 2000, ni des résultats opérationnels futurs de Vivendi Universal.

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
	2001	2000
Chiffre d'affaires	58 189	53 051
Résultat d'exploitation	3 841	2 606

Autres Transactions

Parmi les autres transactions réalisées en 2001 figurent :

Cession de la participation dans BSKyB

En octobre 2001 afin de se conformer aux conditions posées par la Commission Européenne au rapprochement entre Vivendi, Seagram et Canal+, Vivendi Universal a cédé environ 96 % de sa participation dans BSKyB (400,6 millions de titres). La cession a été réalisée à un prix unitaire de 616 pence auprès de deux sociétés britanniques qui se sont financées par l'émission d'obligations échangeables intégralement cédées à un établissement financier. Cette opération a permis au Groupe d'encaisser un produit de cession d'environ 4 milliards d'euros.

Parallèlement, Vivendi Universal a mis en place avec cet établissement financier un total return swap par lequel elle a conservé son exposition à la baisse ou à la hausse du titre BSKyB jusqu'en octobre 2005. En décembre 2001, le même établissement a émis 150 millions de certificats échangeables en actions BSKyB pour un nombre identique, conduisant à la réduction du nominal du swap de 37 %. Cette dernière opération qui a permis de figer la valeur des titres BSKyB, a porté la plus-value totale sur les 150 millions de

titres correspondants à 1,1 milliard d'euros. Elle a été réalisée sur la base d'un cours de 700 pence qui intègre une décote de bloc de 11 %, majorée du fait de la nature de l'instrument financier placé sur le marché.

Selon les principes comptables français, la cession des titres BSKyB n'a pas été reconnue malgré le fait que l'usufruit et le contrôle des deux sociétés britanniques soient détenus par l'établissement financier. Vivendi Universal reste en effet actionnaire de ces deux entités et conserve, au travers du contrat de swap, le risque lié à l'évolution du cours des titres BSKyB qu'elles détiennent. Par conséquent, les actions BSKyB détenues par les deux sociétés britanniques ainsi que le financement qui a servi à leur acquisition sont consolidés dans les comptes de Vivendi Universal pour respectivement 1,5 milliard d'euros en valeurs mobilières de placement (valeur historique des titres) et 4 milliards d'euros en dettes financières à long terme. La plus-value correspondant aux 150 millions de titres émis en décembre 2001 a été constatée en créances financières.

La participation résiduelle dans BSKyB, soit 14,9 millions de titres, était détenue par un trustee en Grande-Bretagne, au titre de la couverture de l'emprunt obligataire échangeable en action BSKyB émis par Pathé. En février 2002, Vivendi Universal (acquéreur de Pathé) a exercé son option de remboursement anticipé.

Le remboursement, fixé au 6 mars 2002, correspond à l'intégralité du nominal de l'obligation augmenté des intérêts dus à cette date. Les détenteurs des obligations ont pu les convertir en 188,5236 actions BSKyB de 10 000 francs français de nominal jusqu'au 26 février 2002 inclus.

Cession d'AOL France

En mars 2001, Vivendi Universal a annoncé la conclusion d'un accord avec American Online Inc., filiale du Groupe

AOL Time Warner, aux termes duquel Cegetel et Canal+ ont échangé leur participation dans la joint-venture AOL France contre des actions AOL Europe. Les deux groupes ont également signé des accords de distribution et de marketing. Cegetel et Canal+ ont ainsi échangé leur participation de 55 % dans AOL France contre des actions privilégiées (« *junior preferred shares* ») d'AOL Europe, valorisées à 725 millions de dollars US. Ces actions privilégiées donneront droit à un dividende de 6 %. Elles ont été vendues fin juin 2001 à une société financière pour un prix correspondant à leur valeur de marché actualisée majorée de la valeur du coupon, soit un total de 719 millions de dollars US. Si cette participation était consolidée, l'actif représentant les actions privilégiées et la dette correspondante auraient été enregistrés dans les états consolidés pour un montant de 725 millions de dollars. Cette transaction a généré une plus value de cession nette de 402 millions d'euros.

Cession de la participation de Canal+ dans Eurosport

En janvier 2001, Canal+ a annoncé la cession à TF1 de sa participation de 49,5 % dans le capital de la chaîne sportive européenne Eurosport International et de sa participation de 39 % dans Eurosport France. Le produit de cette cession s'élève à environ 303 millions d'euros pour le Groupe Canal+ et à 345 millions d'euros pour Vivendi Universal, puisque sa filiale Havas Image a également cédé sa participation dans Eurosport France. Canal+ continuera à distribuer les programmes d'Eurosport. Le Groupe Canal+ avait acquis sa participation dans Eurosport International et Eurosport France auprès d'ESPN en mai 2000.

Cession de la participation dans Havas Advertising

En juin 2001, Vivendi Universal a cédé le solde de 9,9 % de sa participation dans le capital de Havas Advertising, cinquième groupe mondial de publicité et de conseil en communication, à des investisseurs institutionnels et à Havas Advertising lui-même. Cette opération d'un montant de 484 millions d'euros, approuvée par la direction d'Havas Advertising, a généré une plus-value de 125 millions d'euros comptabilisée dans les comptes consolidés de Vivendi Universal. En décembre 2001, Vivendi Universal a vendu le nom Havas à Havas Advertising pour un montant d'environ 4,6 millions d'euros.

Acquisition de Uproar Inc.

En février 2001, Flipside Inc., filiale de Vivendi Universal Publishing, et Uproar Inc., société phare de divertissements interactifs, ont annoncé la conclusion d'un accord de fusion définitif aux termes duquel Flipside a racheté l'intégralité des actions en circulation de Uproar au prix de 3 dollars US par action, soit un montant total de 128 millions de dollars US. Cette opération fait de la nouvelle entité l'un des leaders mondiaux des jeux interactifs sur Internet.

Participation dans Elektrim

En septembre 2001, Elektrim Telekomunikacija (Telco), dans lequel Vivendi Universal détient une participation de 49 %, a acquis la totalité des actifs de télécommunications hertziennes et Internet d'Elektrim SA. Parallèlement, Vivendi Universal a accordé à Telco un prêt de 485 millions d'euros, dans le cadre d'une transaction de gré à gré, afin de fournir à la société les fonds nécessaires à l'acquisition.

Acquisition de EMusic.com INC.

Le 6 avril 2001, Vivendi Universal a conclu un accord en vue d'acquérir la totalité des actions en circulation d'Emusic.com Inc. dans le cadre d'une offre publique d'achat au prix de 0,57 dollars US par action. Cette acquisition a été finalisée le 14 juin 2001 pour un montant net d'environ 24 millions de dollars US.

Alliance avec UPC

En août 2001, le Groupe Canal+ et UPC (United Pan-Europe Communications N.V.) ont signé un accord en vue de la fusion de leurs plate-formes respectives de télévision par satellite, Cyfra+ et Wizja TV ainsi que de la chaîne à péage de Canal+, Polska, afin de former une plate-forme conjointe en Pologne sur le segment de la télévision numérique. La nouvelle société (TKP) sera gérée et contrôlée par Canal+ qui détiendra 75 % de TKP. UPC apportera à TKP ses actifs dans le secteur des satellites en Pologne en échange d'une participation de 25 % et d'une contribution en numéraire de 150 millions d'euros. Canal+ Polska sera également accessible sur le réseau câblé de UPC en Pologne, sur lequel UPC exerce un contrôle total. L'accord a été finalisé en décembre 2001 après avoir reçu l'approbation des autorités de tutelle. TKP a été consolidé par intégration globale dans les comptes de Vivendi Universal à compter du 31 décembre 2001.

Cession d'une participation de 9,3 % dans Vivendi Environnement

En décembre 2001, Vivendi Universal a cédé 32,4 millions d'actions, soit 9,3 % de sa participation dans Vivendi Environnement, pour une somme d'environ 38 euros par action, ce qui représente un produit de cession de 1,2 milliard d'euros générant une plus-value de cession avant impôts de

116 millions d'euros (après déduction de 10 millions de frais). Parallèlement, Vivendi Environnement a convenu d'émettre un bon de souscription gratuit pour chaque action détenue par ses actionnaires, 7 bons donnant droit à une nouvelle action de Vivendi Environnement au prix de 55 euros par action, jusqu'en mars 2006. Ces transactions n'ont pas modifié la participation consolidée de 63 % de Vivendi Universal dans Vivendi Environnement puisque les bons de souscription émis remplacent les actions cédées qui ont été adossées aux obligations convertibles.

Parmi les autres acquisitions et cessions réalisées en 2000 figurent :

Cession d'activités de construction et immobilières non-stratégiques

Afin de faciliter le désengagement du Groupe de ses activités non-stratégiques dans la construction et l'immobilier, la Compagnie Générale d'Immobilier et de Services (CGIS), filiale immobilière détenue à 100 %, a été réorganisée en deux sociétés distinctes : Nexity et Vivendi Valorisation. En juillet 2000, Nexity a été cédée en totalité à un groupe d'investisseurs et à ses dirigeants pour un montant proche de sa valeur comptable, soit 42 millions d'euros. Vivendi Valorisation rassemble le solde des actifs immobiliers du Groupe, qui concernent principalement des investissements dans d'anciens projets de promotion immobilière. Nexity gère ces actifs en attendant leur vente. En février 2000, le Groupe a ramené la part qu'il détenait dans Vinci (premier groupe européen de construction) de 49,3 % à 16,9 % pour un montant de 572 millions d'euros, soit une plus-value d'environ 374 millions d'euros. Suite à la fusion de Vinci avec le groupe de construction GTM, le taux de participation du Groupe dans la nouvelle entité a été

ramené à 8,67 %, entraînant la déconsolidation de Vinci au 1^{er} juillet 2000.

Acquisitions dans les télécoms et internet

En janvier 2000, Vivendi Telecom International (VTI), filiale directe à 100 % de Vivendi Universal, a acquis la totalité des actions ordinaires en circulation de United Telecom International (UTI), opérateur de télécommunications hongrois, pour un montant de 130 millions d'euros, dont un écart d'acquisition de 123 millions d'euros. Cet écart d'acquisition résultant de ces opérations a été porté à l'actif et est amorti linéairement sur 20 ans. En mars 2000, Vivendi Universal a acquis 100 % de I-France pour 149 millions d'euros, dont un écart d'acquisition de 146 millions. En avril et juillet 2000, Vivendi Universal a acquis 22,4 % de Scoot.plc pour 443 millions d'euros, dont un écart d'acquisition de 359 millions. Les écarts d'acquisition résultant de ces opérations ont été portés à l'actif et sont amortis linéairement sur 7 ans.

Parmi les autres acquisitions et cessions réalisées en 1999 figurent :

USFILTER

En avril 1999, Vivendi Universal a acquis 100 % du capital de USFilter, société de traitement des eaux et fabricant de matériel basée aux Etats-Unis, pour un montant de 5 801 millions d'euros en numéraire, financé par le biais d'une émission obligataire et d'une émission d'actions ordinaires Vivendi Universal. L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition, qui s'élevait à un total de 4 577 millions d'euros, a été comptabilisé à hauteur de 2 776 millions en déduction des capitaux propres pour refléter les primes d'émission liées aux augmentations de capital utilisées pour financer une partie de l'opération, ainsi que le permettait la

réglementation comptable à cette époque. Le solde de 1 801 millions d'euros a été porté à l'actif et fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 40 ans.

HAVAS INTERACTIVE

En janvier 1999, Vivendi Universal a racheté 100 % du capital de Cendant Software (renommé Havas Interactive), un éditeur américain de jeux informatiques et de cédéroms éducatifs pour 678 millions d'euros. L'écart d'acquisition de 282 millions d'euros a été porté à l'actif et fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 10 ans.

Amortissement exceptionnel de certains écarts d'acquisition

Le montant de l'amortissement exceptionnel pour réduction de valeur de certains écarts d'acquisition comptabilisé au 31 décembre 2001 s'élève à 12,6 milliards d'euros, après intérêts minoritaires (0,3 milliard d'euros), dont 0,8 milliard d'euros se rapportant à des sociétés mises en équivalence (voir note 3 « Titres mis en équivalence »). Il a été établi en application des règles et principes comptables du groupe relatifs à l'évaluation des actifs à long terme, suite à la baisse récente des marchés. Pour mémoire, les actifs à long terme subissent un amortissement exceptionnel lorsque des faits ou des circonstances font apparaître un risque de réduction non anticipée de leur valeur, leur juste valeur étant réexaminée et des provisions étant constituées pour couvrir le cas échéant une différence significative entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur.

Cet amortissement exceptionnel se répartit comme suit :

- 6 milliards d'euros pour Canal+
- 3,1 milliards d'euros pour Universal Music Group

- 1,3 milliard d'euros pour Universal Studios Group
- 1,3 milliard d'euros pour les actifs internationaux des activités de télécommunication
- 0,6 milliard d'euros pour Vivendi Environnement (après intérêts minoritaires de 0,3 milliard d'euros)
- 0,3 milliard d'euros pour les actifs des activités internet

Il s'agit d'une charge comptable non-récurrente, sans incidence sur la trésorerie et sur la valeur de l'entreprise. Symétriquement, le résultat net des exercices à venir sera amélioré des annuités d'amortissement des écarts d'acquisition concernés, soit environ 340 millions d'euros par an de réduction d'amortissements récurrents pour les activités Médias et Communication.

Ces dotations aux provisions ne comprennent pas l'amortissement exceptionnel « notionnel » qui aurait affecté la fraction des écarts d'acquisition initialement imputés sur les capitaux propres du groupe. En effet, dans certains cas exceptionnels dûment justifiés, Vivendi Universal a imputé une fraction des écarts d'acquisition liés à des opérations de regroupement d'entreprises sur les capitaux propres, au prorata de la fraction financée par une augmentation de capital. En conséquence, en application de la recommandation de la COB, Vivendi Universal a déterminé l'amortissement exceptionnel sur la base de la valeur totale des écarts d'acquisition initiaux, avant imputation mais après amortissements cumulés depuis l'acquisition. Cet amortissement exceptionnel s'élèverait à 15,2 milliards d'euros.

Cet amortissement exceptionnel « notionnel » a été déterminé comme la différence entre la valeur nette comptable des métiers pour lesquels la baisse récente des marchés a fait apparaître un risque de réduction de valeur et leur juste

valeur de marché évaluée par nos soins. Les méthodologies usuelles ont servi à établir ces valeurs de marché, à savoir :

- Les unités de gestion impliquées dans des transactions récentes ou en cours ont été évaluées sur la base de leur valeur attribuée dans ces transactions.
- Les investissements dans des sociétés cotées ont été évalués au cours de bourse.
- Dans les autres cas, la juste valeur de marché des unités de gestion a été déterminée au moyen de la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Pour cette dernière méthode, les trois types d'hypothèses utilisées sont les flux de trésorerie, le taux d'actualisation, le taux de croissance. Les flux de trésorerie utilisés sont issus des plans d'affaires des unités de gestion concernées disponibles à la date de l'évaluation. Ils sont identiques à ceux utilisés pour le test de réduction de valeur selon les normes comptables américaines. Les hypothèses de taux d'actualisation correspondent aux hypothèses de coût moyen pondéré du capital des unités de gestion concernées. En outre, les hypothèses de coût moyen pondéré du capital et de taux de croissance ont été établies en fonction des caractéristiques propres à chaque métier et à chaque unité de gestion, en fonction notamment du degré de maturité du marché, de la localisation géographique, . . .

A titre indicatif, les principales hypothèses par métier s'établissent comme suit :

- Musique : taux d'actualisation compris entre 8 % et 9 %, taux de croissance compris entre 4 % et 6 %
- Film & TV : taux d'actualisation compris entre 6 % et 7 %, taux de croissance compris entre -1 % et 5 %
- Actifs internationaux des activités de télécommunication : taux d'actualisation compris entre 11 % et 13 %, taux de croissance compris entre 3.5 % et 5.5 %

- Internet : taux d'actualisation compris entre 10 % et 15 %, taux de croissance compris entre 4 % et 15 %

Canal+ fait partie intégrante du métier Film & TV mais des hypothèses spécifiques ont été utilisées :

- Taux d'actualisation compris entre 8 % et 20 %, dont 9 % pour la France
- Taux de croissance de 4 % pour tous pays, hormis la France 3 %
- CanalSatellite, Tele+, StudioCanal, Multithématiques et Numéricable ont été évalués sur la base de valeurs de transaction
- Sogecable et Sport Five ont été évalués au cours de bourse

Il a été réparti comme suit :

- une dotation exceptionnelle de 12,9 milliards d'euros (12,6 milliards d'euros part du Groupe et 0,3 milliards d'euros d'intérêts minoritaires pour Vivendi Environnement), inscrite en charge au compte de résultat. Elle correspond au prorata du montant des écarts d'acquisition initialement inscrits à l'actif du bilan sur le montant des écarts d'acquisition totaux.
- Un amortissement exceptionnel « notionnel », de 2,3 milliards d'euros (1,7 milliard d'euros part du Groupe et 0,6 milliard d'euros d'intérêts minoritaires pour Vivendi Environnement) qui n'affecte pas le compte de résultat. Il correspond à la part des écarts d'acquisition imputés par capitaux propres et comprend :
 - 1,6 milliard d'euros pour Vivendi Environnement (avant intérêts minoritaires de 0,6 milliard d'euros)
 - 0,7 milliard d'euros pour Canal+

Au cas particulier de Vivendi Environnement, l'écart d'acquisition imputé antérieurement sur les fonds propres concerne l'imputation d'une partie de l'écart d'acquisition

US Filter réalisée en 1999. Vivendi Environnement a décidé dans ses propres comptes consolidés de revenir sur cette imputation et a repris un montant net de 2,0 milliards d'euros dont la contrepartie est une augmentation de l'écart d'acquisition figurant à l'actif. Cette reprise a été neutralisée dans les comptes consolidés de Vivendi Universal.

Le total des écarts d'acquisition imputés sur les capitaux propres au 31 décembre 2001 est mentionné en note 4.

En outre, d'autres actifs à long terme (écarts d'acquisition, titres de participation et créances rattachées) ont subi une dépréciation exceptionnelle pour environ 1 milliard d'euros (y compris l'écart d'acquisition lié à Scoot.com Plc amorti complètement au 30 juin 2001 pour 0,3 milliard d'euros).

Note 3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières de Vivendi Universal se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
	2001	2000
Titres mis en équivalence	9 176	9 177
Actif net de la branche Vins & Spiritueux de Seagram mis en vente	—	8 759
Autres titres:		
Titres de participation non consolidés	1 150	1 000
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	1 814	3 264
Autres titres immobilisés et autres immobilisations financières	2 619	3 078
	5 583	7 342
	14 759	25 278

Comptes Consolidés

Notes aux états financiers

TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Les principales sociétés consolidées par mise en équivalence sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre						
	Pourcentage Détenue		Quote-part des capitaux propres		Quote-part de résultat de l'exercice		
	2001	2000	2001	2000	2001	2000	
USANi LLC ⁽¹⁾	47,9 %	48,6 %	6 669	5 310	144	—	—
UC Development Partners ⁽¹⁾	50,0 %	50,0 %	364	396	(46)	—	—
Sundance Channels ⁽¹⁾⁽²⁾	10,0 %	10,0 %	185	70	—	—	—
Universal Studios Florida ⁽¹⁾	50,0 %	50,0 %	168	142	5	—	—
Port Aventura ⁽¹⁾	37,0 %	37,0 %	101	96	(2)	—	—
Universal Studios Japan ⁽¹⁾	24,0 %	24,0 %	85	70	25	—	—
UGC	39,3 %	39,3 %	83	73	7	(2)	—
UGC Ciné cité ⁽³⁾	15,6 %	16,9 %	69	64	1	(3)	—
Canal Digital	50,0 %	50,0 %	(36)	(23)	(42)	(19)	—
Sportfive ⁽⁴⁾	35,6 %	—	229	—	—	—	—
TKP and Cyfra+ ⁽⁵⁾	—	33,0 %	—	(37)	(122)	(26)	—
Elektrim Telekomunikacja SP	49,0 %	49,0 %	521	1 149	(28)	(31)	—
Telecom Developpement	50,0 %	49,9 %	281	269	12	27	(1)
Xfera Moviles	26,2 %	26,2 %	72	75	(35)	(6)	—
Société Financière de Distribution (SFD)	49,0 %	49,0 %	(74)	(47)	(23)	(37)	—
Scoot Com PLC ⁽⁶⁾	22,4 %	22,4 %	—	65	(65)	(15)	—
Vizzavi Europe	50,0 %	50,0 %	(466)	(44)	(193)	(44)	—
Realia Business SA	24,1 %	23,3 %	96	90	18	15	—
Philadelphia Suburban ⁽⁷⁾	15,2 %	17,0 %	88	73	12	11	5
Domino	30,0 %	30,0 %	54	57	7	8	—
South Staffordshire ⁽⁸⁾	31,7 %	31,7 %	59	54	10	11	10
Sithe Energies Inc. ⁽⁹⁾	—	34,2 %	—	821	—	—	—
British Sky Broadcasting	—	—	—	—	—	(119)	(14)
Havas Advertising	—	—	—	—	—	—	11
Cofiroute	—	—	—	—	—	—	26
Nexity	—	—	—	—	—	18	—
Vinci	—	—	—	—	—	13	—
Autres ⁽¹⁰⁾	—	—	628	454	(138)	(107)	(5)
			9 176	9 177	(453)	(306)	33

(1) Entités acquises dans le cadre des opérations de fusion en décembre 2000.

(2) Malgré un pourcentage détenu inférieur à 20 %, Sundance channels est consolidée par mise en équivalence car Vivendi Universal détient en outre une créance d'environ 50 millions de dollars US, que le groupe peut convertir en titres, ce qui porterait notre participation à 50 % au plus. Cela permet à Vivendi Universal d'exercer une influence notable sur cette société.

(3) Vivendi Universal détient directement 15,6 % d'UGC Ciné Cité et indirectement 33,2 % de par sa détention dans UGC.

(4) Nouvelle entité née de la fusion Groupe Jean-Claude Darmon et Sport +

(5) Sociétés consolidées par intégration globale à compter du 31 décembre 2001.

(6) Participation dépréciée en totalité au 30 juin 2001 (voir note 2).

(7) Philadelphia Suburban est une société américaine cotée dans laquelle Vivendi Environnement est le premier actionnaire et a une influence significative en termes de représentation au Conseil d'Administration. Au 31 décembre 2001, sur la base du cours boursier, la valeur de marché des titres Philadelphia Suburban était de 265 millions d'euros.

(8) Au 31 décembre 2001, sur la base du cours boursier, la valeur de marché des titres South Staffordshire était de 190 millions d'euros.

(9) Sithe Energies Inc. est comptabilisée en titres de participation non consolidés depuis le 1^{er} janvier 2001.

(10) Les autres investissements se composent de diverses entités consolidées par mise en équivalence, dont la quote-part dans les fonds propres au 31 décembre 2001 est inférieure à 40 millions d'euros.

Le tableau suivant présente la variation de la quote part des capitaux propres pour les sociétés mises en équivalence.

(En millions d'euros)	Quote-part des capitaux propres 31 décembre 2000	Mouvements du périmètre de consolidation et autres	Quote-part du résultat net de l'exercice	Dividendes perçus	Ecart de conversion	Quote-part des capitaux propres 31 décembre 2001
USANi LLC ⁽¹⁾	5 310	892	144	(17)	340	6 669
UC Development						
Partners	396	(8)	(46)	—	22	364
Sundance Channels ⁽¹⁾	70	108	—	—	7	185
Universal Studios Florida	142	13	5	—	8	168
Port Aventura	96	—	(2)	—	7	101
Universal Studios Japan	70	(6)	25	—	(4)	85
UGC	73	—	7	—	3	83
UGC Ciné cité	64	3	1	—	1	69
Canal Digital	(23)	30	(42)	—	(1)	(36)
Sportfive	—	229	—	—	—	229
TKP and Cyfra+	(37)	159	(122)	—	—	—
Elektrim						
Telekomunikacja SP ⁽²⁾	1 149	(600)	(28)	—	—	521
Telecom Developpement	269	—	12	—	—	281
Xfera Moviles	75	32	(35)	—	—	72
Société Financière de						
Distribution (SFD)	(47)	(4)	(23)	—	—	(74)
Scoot Com PLC	65	—	(65)	—	—	—
Vizzavi Europe ⁽³⁾	(44)	(226)	(193)	—	(3)	(466)
Realia Business SA	90	—	18	(12)	—	96
Philadelphia Suburban	73	6	12	(7)	4	88
Domino	57	—	7	(3)	(7)	54
South Staffordshire	54	—	10	(5)	—	59
Sithe Energies Inc.	821	(821)	—	—	—	—
Autres	454	302	(138)	17	(7)	628
	9 177	109	(453)	(27)	370	9 176

(1) Une partie de l'écart d'acquisition résultant de la fusion avec Seagram en 2000 a été affectée à la valeur des participations dans USA Networks Inc. et Sundance Channels.

(2) Dont 600 millions d'euros de dépréciation exceptionnelle au 31 décembre 2001 (voir note 2).

(3) Dont 200 millions d'euros de dépréciation exceptionnelle au 31 décembre 2001 (voir note 2).

Comptes Consolidés

Notes aux états financiers

La synthèse des informations financières relatives aux participations mises en équivalence se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
	2001	2000	1999		2001	2000
Chiffre d'affaires	13 343	2 644	8 242	Actifs à long terme	27 136	23 202
Résultat d'exploitation	2 247	181	(285)	Actifs circulants	6 955	3 937
Résultat net	(770)	(26)	(446)	Total de l'actif	34 091	27 139
				Capitaux propres	16 158	13 292
				Dettes à long terme	8 463	8 560
				Dettes à court terme	9 470	5 287
				Total du passif	34 091	27 139

TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS

Le tableau ci-dessous résume les informations relatives aux investissements en titres de participation non consolidés.

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			
	Pourcentage Détenu		Valeur comptable	
	2001	2000	2001	2000
Sithe Energies Inc ⁽¹⁾	34,2 %	—	604	—
Elektrim SA	10,0 %	4,9 %	96	63
Mauritel ⁽²⁾	18,9 %	—	52	—
Vodafone Egypt (formerly Misrfone)	7,0 %	7,0 %	23	23
Générale de Transport et d'Industrie	7,8 %	7,8 %	22	22
Havas Advertising ⁽³⁾	—	11,4 %	—	340
Fovarosi Csatomazasi Muvek Reszvenytarsasag ⁽⁴⁾	—	25,0 %	—	76
Genova Acque	16,9 %	16,9 %	38	38
Apa Nova Bucaresti ⁽⁵⁾	—	100,0 %	—	35
Autres ⁽⁶⁾			812	673
			1 647	1 270
Provisions pour dépréciation			(497)	(270)
			1 150	1 000

(1) Sithe Energies était consolidée jusqu'au 31 décembre 2000.

(2) Participation acquise en 2001.

(3) Participation cédée en juin 2001.

(4) Consolidée par mise en équivalence en 2001.

(5) Consolidée en 2001.

(6) Autres investissements comportant les entités comptabilisées en titres de participation non consolidés dont la valeur comptable est inférieure à 20 millions d'euros au 31 décembre 2001.

TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE (TIAP)

Le tableau ci-dessous résume les informations relatives aux titres immobilisés de l'activité de portefeuille.

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre							
	2001				2000			
	Coût d'acquisition	Plus-values brutes non réalisées	Moins-values brutes non réalisées	Valeur de marché estimée	Coût d'acquisition	Plus-values brutes non réalisées	Moins-values brutes non réalisées	Valeur de marché estimée
British Sky								
Broadcasting ⁽¹⁾	1	15	—	16	1 233	4 946	—	6 179
Dupont ⁽²⁾	903	—	(106)	797	853	—	—	853
USA Networks (actions ordinaires) ⁽³⁾	426	137	—	563	320	—	—	320
USA Networks (actions de catégorie B) ⁽³⁾	315	—	—	315	252	—	—	252
Softbank Capital								
Partners	230	—	(117)	113				—
Saint-Gobain	14	7	—	21	124	104	—	228
Facic	—	—	—	—	181	5	—	186
Eiffage	—	—	—	—	57	—	(17)	40
Autres ⁽⁴⁾	44	—	(7)	37	261	21	(93)	189
	1 933	159	(230)	1 862	3 281	5 076	(110)	8 247
Provision pour dépréciation	(119)	—	119	—	(17)	—	17	—
	1 814	159	(111)	1 862	3 264	5 076	(93)	8 247

(1) Ces titres B SkyB ont été cédés en février 2002 afin de permettre le remboursement d'une partie de l'emprunt obligataire Pathé en cash (voir Note 2).

(2) Soit 16 444 062 titres, pour une valeur comptable de 713 millions de dollars US. Le cours de l'action DuPont au 31 décembre 2001 était de 42,51 dollars US. La variation du coût d'acquisition entre le 31 décembre 2000 et 2001 est liée à l'évolution de la parité dollar US / euro. L'estimation boursière des actions DuPont est très proche de leur valeur comptable au 31 décembre 2000 en raison de l'allocation à ces actifs d'une partie de l'écart de première consolidation généré par les opérations de fusion.

(3) Soit 18 181 308 actions ordinaires, pour une valeur comptable de 374 millions de dollars US et 13 430 000 actions de catégorie B, pour une valeur comptable de 276 millions de dollars US. Le cours de l'action ordinaire USAi au 31 décembre 2001 était de 27,31 dollars US. La variation du coût d'acquisition entre le 31 décembre 2000 et 2001 est liée à l'évolution de la parité dollar US / euro, ainsi qu'à l'affectation d'une partie de l'écart d'acquisition résultant de la fusion avec Seagram en 2000. L'estimation boursière des actions USAi est très proche de leur valeur comptable au 31 décembre 2000 en raison de l'allocation à ces actifs d'une partie de l'écart de première consolidation généré par les opérations de fusion.

(4) Autres investissements dont la valeur comptable individuelle est inférieure à 40 millions d'euros.

Comptes Consolidés

Notes aux états financiers

TITRES IMMOBILISES ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le tableau ci-dessous résume les informations relatives aux autres immobilisations financières.

(en millions d'euros)	31 décembre	
	2001	2000
Prêts à long terme	1 586	2 089
Autres	1 231	1 066
	2 817	3 155
Provision pour dépréciation	(198)	(77)
	2 619	3 078

INVESTISSEMENTS CONSOLIDES SELON LA METHODE DE CONSOLIDATION PROPORTIONNELLE

Les investissements consolidés selon la méthode de consolidation proportionnelle représentent des sociétés dans lesquelles Vivendi Universal et d'autres actionnaires exercent un contrôle conjoint sur les politiques financières et d'exploitation. Ces investissements concernent Vivendi Environnement.

La synthèse des informations financières relatives aux principales participations consolidées selon la méthode de consolidation proportionnelle se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2001	2000	1999
Chiffre d'affaires	4 923	3 055	2 509
Résultat d'exploitation	426	354	223
Résultat net	128	171	80

(en millions d'euros)	31 décembre	
	2001	2000
Actifs à long terme	8 082	5 276
Actifs circulants	4 694	2 180
Total de l'actif	12 776	7 456
Fonds propres	5 146	2 095
Intérêts minoritaires	163	279
Dettes financières	2 852	1 830
Dettes à court terme	4 615	3 252
Total du passif	12 776	7 456

Note 4 Capitaux propres

Au 31 décembre 2001 et 2000, le nombre d'actions ordinaires en circulation s'élevait, respectivement à 1 085 827 519 et 1 080 808 443. Chaque action ordinaire, à l'exception des actions d'autocontrôle, est assortie d'un droit de vote et peut être rendue nominative sur demande de son détenteur. Au 31 décembre 2001 et 2000, le nombre de droits de vote s'élevait respectivement à 978 216 347 et 1 018 679 038. Au 31 décembre 2001, Vivendi Universal et ses filiales détenaient 107 386 662 actions Vivendi Universal, ce qui représente un montant brut de 6 762 millions d'euros, soit un coût moyen par action de 63,0 euros. Le nombre d'actions comptabilisées en tant que titres de placement représente environ 22 % du total. Le solde a été déduit des fonds propres. Il s'agit principalement de 16,9 millions de titres vendus par la famille Bronfman et des entités liées à celle-ci à un cours moyen de 75,1 euros par action et de 55 millions de titres cédés par Vivendi Universal sur le marché en janvier 2002 à un prix moyen de 60 euros. Par ailleurs, 19,7 millions d'actions démembrées, dont la nue-propriété a été transférée aux actionnaires de Seagram qui ont opté pour une acquisition différée de leurs titres

Vivendi Universal ont également été déduites des fonds propres. Près de 21 millions d'actions ont été réservées pour couvrir les plans d'option sur actions offerts aux collaborateurs de Vivendi Universal. Au cours de l'année 2001, 83 289 757 actions ont été acquises à un cours moyen de 61,5 euros et 14 551 360 actions ont été vendues à un cours moyen par action de 60,9 euros. Au 31 décembre 2001, le nombre d'obligations convertibles et d'options sur actions émises par Vivendi Universal, convertibles ou exerçables, représentait environ 64,1 millions d'actions ordinaires.

- En 2001, la cession de TV Sport s'est traduite par la reprise d'écarts d'acquisition imputés antérieurement sur les capitaux propres selon les anciennes dispositions énoncées par la COB en 1988, à hauteur de 35 millions

d'euros. Le total des imputations à la clôture de l'exercice ressort à 4 333 millions d'euros. En l'absence d'imputation sur les capitaux propres, le cumul des amortissements relatifs à ces écarts d'acquisition s'élèverait au 31 décembre 2001 (dans l'hypothèse d'un amortissement linéaire sur les durées habituelles du Groupe) à 417 millions d'euros, dont 117 millions d'euros au titre des dotations de la période. Ces dotations ne comprennent pas un amortissement exceptionnel « notionnel » de 2,3 milliards d'euros qui aurait affecté la fraction de écarts d'acquisition initialement imputés sur les capitaux propres du groupe.

Cet amortissement exceptionnel « notionnel » n'affecte pas le compte de résultat (cf. note 2).

Note 5 Dettes financières

(En millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2001	2000	1999
Obligations et crédits bancaires	15 218	15 803	11 978
BSkyB 0,5 % ⁽¹⁾	3 948	—	—
Vivendi Environnement échangeable 2 % ⁽²⁾	1 809	—	—
Vivendi Universal Océane 1,25 % ⁽³⁾	1 699	1 699	1 700
Vivendi Environnement Océane 1,5 % ⁽⁴⁾	1 535	1 535	3 029
BSkyB échangeable 1 % ⁽⁵⁾	1 440	1 440	—
Vinci échangeable 1 % ⁽⁶⁾	527	—	—
BSkyB échangeable 3 % ⁽⁷⁾	117	155	155
Mediaset SpA 3,5 % ⁽⁸⁾	—	52	182
Seagram (solde de la dette) ⁽⁹⁾	354	2 491	—
Crédit-bail ⁽¹⁰⁾	997	629	818
	27 644	23 804	17 862
Dettes subordonnées ⁽¹¹⁾	133	150	178
Financement de projet	—	—	1 193
Total de la dette à long terme	27 777	23 954	19 233
Découverts bancaires et autres emprunts à court terme	14 003	14 852	15 022

Sont inclus dans le total de la dette à long terme, 13,1 milliards d'euros concernant Vivendi Environnement, dont 10,9 milliards d'obligations et crédits bancaires, l'emprunt obligataire Océane 1,5 % (cf note 4 ci-dessous), 602 millions d'euros de crédit-bail et 109 millions d'euros de TSDI (Titres subordonnés à durée indéterminée). Les découverts bancaires et autres emprunts à court terme comprennent 5,5 milliards d'euros pour Vivendi Environnement.

(1) En octobre 2001, Vivendi Universal a cédé sa participation dans BSKyB à deux institutions financières qui ont émis des obligations échangeables pour un montant de 3 948 millions d'euros. Ces obligations portent un intérêt de 0,5 % et ont une échéance au 8 octobre 2005 (voir note 2 — Cession de la participation dans BSKyB).

(2) En février 2001, Vivendi Universal a émis sur le marché 32 352 941 obligations Vivendi Universal échangeables (à tout moment à partir du 17 avril 2001) en actions Vivendi Environnement (coupon 2 % ; rendement actuariel 3,75 % ; échéance mars 2006 ; prix d'émission 55,9 euros, soit une prime de 30 % par rapport au cours moyen pondéré de la veille de l'action Vivendi Environnement). La valeur de remboursement anticipée est de 61,17 euros. Ces obligations sont échangeables à tout moment si le cours de clôture de l'action Vivendi Environnement sur 20 jours sur 30 jours consécutifs de cotation est supérieur ou égal à 125 % de ce prix de remboursement anticipé au 31 décembre 2001, ces obligations sont toutes en circulation.

(3) En janvier 1999, Vivendi a émis 6 028 363 obligations Océane (1,25 %) à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (1 pour 3,047 actions) d'une valeur nominale de 282 euros. Le prix de remboursement anticipé est à la valeur nominale. Vivendi Universal peut rembourser par anticipation ces obligations en totalité du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2003 si le cours moyen de l'action Vivendi Universal excède 115 % du prix de remboursement anticipé. Ces obligations reprises par Vivendi Universal à son bilan, suite à

l'absorption de Vivendi, seront amorties en totalité le 1^{er} janvier 2004 par remboursement au pair. Au 31 décembre 2001, il reste 6 024 329 obligations en circulation.

(4) En avril 1999, Vivendi Environnement a émis au prix unitaire de 271 euros (prime de remboursement de 17 euros) 10 516 606 obligations, dont 5 183 704 ont pu être converties en action Vivendi Environnement dans le cadre de l'introduction en bourse de cette dernière en juillet 2000, et dont le solde est désormais convertible sur la base de 3,047 actions Vivendi Universal pour une obligation Vivendi Environnement. Les obligations ont pour échéance le 1^{er} janvier 2005, date à laquelle elles doivent être remboursées à raison de 288 euros par obligation. A défaut de conversion, d'échange ou de remboursement anticipé, elles portent intérêt au taux de rendement actuariel brut de 2,54 %. Vivendi Universal a la possibilité de demander à Vivendi Environnement d'exercer son option d'amortissement anticipé des obligations au gré de l'émetteur si la moyenne du cours de bourse de l'action Vivendi Universal sur une certaine période excède 115 % de la valeur de remboursement des obligations. Au 31 décembre 2001, il reste 5 331 126 obligations en circulation, convertibles en 16 243 941 actions Vivendi Universal nouvelles ou existantes.

(5) Vivendi a émis, en juillet 2000, 59 455 000 obligations échangeables en actions BSKyB ou en numéraire, d'une valeur nominale de 24,22 euros. Ces obligations, reprises au bilan de Vivendi Universal après l'absorption de Vivendi, portent intérêt à 1 % et sont à échéance trois ans (2000-2003). La parité de conversion est d'une action BSKyB (valeur au pair de 0.50 GBP) pour une obligation Vivendi Universal. Chaque obligation est échangeable à tout moment pendant la durée de vie de l'emprunt. Ces actions sont remboursables en totalité par anticipation à l'initiative de Vivendi Universal à un prix de remboursement anticipé garantissant au porteur de l'obligation un taux de rendement de 1,88 %, si le cours moyen de l'action BSKyB sur 20 jours consécutifs est supérieur ou égal à 115 % du nominal. A l'échéance, le 5 juillet 2003, les obligations encore en circulation seront rachetées au prix de 24,87 euros par obligation. En octobre 2001, toutes les actions BSKyB correspondant aux obligations émises ont été cédées. Au 31 décembre 2001, toutes ces obligations étaient en circulation.

(6) En février 2001, Vivendi Universal a émis sur le marché 6 818 695 obligations échangeables (à tout moment à partir du 10 avril 2001) en actions Vinci, pour un montant de 527,4 millions d'euros (coupon 1 % ; rendement 3,75 % ; échéance 1^{er} mars 2006 ; prix d'émission 77,35 euros, soit une prime de 30 % par rapport au cours de clôture de la veille de l'action Vinci), lui permettant ainsi d'achever de se désengager de Vinci en livrant à l'échange sa participation résiduelle (8,2 % au 31 décembre 2001). A la clôture de l'exercice, la totalité des obligations est en circulation. En l'absence de remboursement anticipé ou d'échange, Vivendi Universal remboursera le 6 mars 2006 en cash 88,81 euros par obligation.

(7) A la suite de l'absorption de la société Pathé en septembre 1999, Vivendi a repris à son bilan les obligations échangeables en actions BSKyB, lesquelles ont été reprises au bilan de Vivendi Universal après l'absorption de Vivendi. Elles portent intérêt à 3 % et ont une durée de cinq ans. Chaque obligation est échangeable à tout moment contre 1 885 236 actions BSKyB, correspondant, au 31 décembre 2001, à un maximum de 14 494 826 actions BSKyB. Vivendi Universal peut livrer à l'échange, soit des actions BSKyB elles-mêmes, soit leur contre-valeur en numéraire, et procéder au remboursement anticipé des obligations à partir de la quatrième année si le cours de l'action BSKyB dépasse 125 % du prix d'échange. Après la cession de sa participation en octobre, Vivendi Universal ne détient plus que les actions nécessaires au remboursement de cet emprunt. A noter que Vivendi Universal a décidé, fin janvier 2002, le remboursement anticipé de cet emprunt.

(8) En avril 1997, Canal+ a émis des obligations convertibles pour un montant total de 304,9 millions d'euros. Ces obligations portent un intérêt de 3,5 % et ont une échéance au 1^{er} avril 2002. Chaque obligation est convertible au choix du porteur avec un taux de conversion de 1 obligation pour 341,74 titres Mediaset SpA. Canal+ dispose d'un nombre suffisant d'action Mediaset SpA pour couvrir la conversion des obligations.

(9) Suite à la fusion Vivendi, Canal+ et Seagram, Vivendi Universal a remboursé sur le premier trimestre 2001 la majorité des lignes existantes au moment de la fusion. Ce montant se compose de plusieurs lignes d'endettement avec une maturité s'étalant jusqu'en 2038.

(10) Les contrats de crédit-bail ainsi que les baux immobiliers assortis d'une option préférentielle au bénéfice du preneur à bail, dénommés crédit-bail, inclus aussi certaines garanties locatives accordées dans le cadre d'opération de defeasance d'actifs immobiliers.

(11) Les dettes subordonnées se composent principalement :

- a. D'un emprunt dont le montant à l'origine était de 244 millions d'euros destiné à financer l'usine de traitement des eaux usées de la ville de Saragosse (Espagne) et souscrit le 27 décembre 1991 par OTV pour une durée de 15 ans.
- b. De titres émis le 29 janvier 1991 par Energy USA pour un montant de 70 millions de dollars qui sont remboursables sur une période de 15 ans.

Comptes Consolidés

Notes aux états financiers

La rubrique des dettes financières à long terme, ventilées par devises, se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2001	2000	1999
Euros	18 077	20 004	15 032
Dollars américains	4 443	3 422	3 605
Livres sterling	4 229	180	248
Autres	1 028	348	348
Total de la dette à long terme	27 777	23 954	19 233

Le tableau ci-dessous présente un échéancier synthétique des dettes à long terme classé par maturité des contrats :

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2001	2000	1999
Échéance à plus d'1 an et 2 ans au plus	3 434	7 325	4 781
Échéance à plus de 2 ans et 5 ans au plus	14 288	12 712	8 081
Échéance à plus de 5 ans	10 055	3 917	6 371
Total de la dette à long terme	27 777	23 954	19 233

A la clôture de l'exercice 2001, un montant de 752 millions d'euros de prêts bancaires était garanti par des sûretés réelles, dont 521 millions d'euros dans le secteur de l'eau. Ces dettes garanties concernent essentiellement General Utilities pour 214 millions d'euros, Wyuna Water (Australie) à hauteur de 81 millions d'euros, Schwarze-Pumpe pour 70 millions d'euros et Vivendi Water Industrial Development pour 127 millions d'euros. Dans le domaine propreté, les sûretés réelles de 231 millions d'euros, concernent notamment des contrats de Norsk Gjevinning en Scandinavie.

La dette à long terme à taux d'intérêt fixe s'est élevée à 18 646 millions d'euros et 11 429 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2001 et 31 décembre 2000. La dette à long terme à taux d'intérêt variable s'est élevée à 9 131 millions d'euros et 12 525 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2001 et 31 décembre 2000.

Note 6 Instruments financiers

Compte tenu de sa dimension internationale, Vivendi Universal est soumis à des fluctuations de taux d'intérêt, de cours de change et de cours boursiers. Ces fluctuations peuvent avoir un impact négatif sur son résultat et sa situation financière. Afin de limiter au maximum les risques et coûts associés à ses activités, Vivendi Universal applique une politique de gestion des risques centralisée, qui a été approuvée par son Conseil d'Administration. Dans le cadre de cette politique, Vivendi Universal utilise divers instruments financiers dérivés en vue de gérer les risques de taux d'intérêt, de change et de fluctuations des cours boursiers et leur impact sur les résultats et les flux de trésorerie. Vivendi Universal n'a pas pour objectif d'utiliser des instruments financiers dérivés à des fins spéculatives.

GESTION DES RISQUES DE TAUX D'INTERET

Vivendi Universal utilise des instruments de gestion de taux d'intérêt pour gérer son exposition nette aux fluctuations des taux d'intérêt, ajuster la part de son endettement total soumise à des taux d'intérêt fixes et variables et réduire le coût moyen de son endettement. Parmi les instruments de gestion des risques de taux d'intérêt utilisés par Vivendi Universal figurent des swaps de taux d'intérêt (payeur taux variable et payeur taux fixe) et des caps de taux d'intérêt.

Les swaps payeurs de taux variable convertissent des dettes à taux fixe en instruments à taux variable indexés sur des taux LIBOR. Ils sont considérés comme un instrument de couverture contre les fluctuations de la valeur de marché des obligations à taux fixe.

Les swaps payeurs de taux fixe et les caps de taux d'intérêt convertissent des dettes à taux variable en dettes à taux fixe. Ces instruments permettent de gérer l'exposition du groupe

au risque de taux sur l'ensemble de la dette variable du groupe contre les fluctuations des flux de trésorerie futurs liés aux flux financiers d'intérêts sur les dettes à taux variable. Le tableau ci-dessous synthétise les informations relatives aux instruments de gestion du risque de taux utilisés par Vivendi Universal.

(en millions d'euros)	31 décembre	
	2001	2000
Swap payeur taux variable		
Montant notionnel de la dette	5 868	3 103
Taux d'intérêt moyen payé	3,36 %	5,00 %
Taux d'intérêt moyen reçu	5,01 %	5,15 %
Échéance à un an au plus	2 282	1 833
A plus de deux ans et cinq ans au plus	1 526	1 179
A plus de cinq ans	2 060	91
Swap payeur taux fixe		
Montant notionnel de la dette	10 284	7 290
Taux d'intérêt moyen payé	4,25 %	4,78 %
Taux d'intérêt moyen reçu	2,97 %	4,87 %
Échéance à un an au plus	2 766	466
A plus de deux ans et cinq ans au plus	3 951	3 220
A plus de cinq ans	3 567	3 604
Caps, floors et collars sur taux d'intérêt		
Montant notionnel de la dette	3 392	3 458
Taux garanti	4,78 %	4,74 %
Échéance à un an au plus	150	91
A plus de deux ans et cinq ans au plus	1 391	1 515
A plus de cinq ans	1 851	1 852

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Vivendi Universal utilise des instruments de gestion du risque de change afin de réduire la volatilité des résultats et des flux de trésorerie associés aux variations des cours de change. Afin de protéger la valeur des flux de trésorerie estimés en devises, et notamment les royalties, les redevances, les droits de distribution, de même que ses

Comptes Consolidés

Notes aux états financiers

éléments d'actif et de passif existants exprimés en devises, Vivendi Universal utilise divers instruments tels que des contrats de change à terme, des contrats d'option et des contrats de swap en devises, de manière à couvrir une partie des risques de change anticipés, pour des périodes inférieures à 2 ans. Les plus-values et les moins-values sur ces instruments compensent les variations de valeur des positions concernées. Au 31 décembre 2001, Vivendi Universal avait réellement couvert environ 80 % de ses positions estimées en devises, principalement liées à des flux de trésorerie anticipés pour l'année à venir. Les devises soumises à couverture étaient le dollar américain, le yen japonais, la livre sterling et le dollar canadien. Le tableau ci-dessous synthétise les informations relatives aux instruments de gestion du risque de change utilisés par Vivendi Universal :

(en millions d'euros)	31 décembre	
	2001	2000
Achat et vente à terme		
Montant notionnel	1 705	418
Vente à terme contre EUR	640	92
Achat à terme contre EUR	1 065	326
Maturité		
inférieure à un an	1 705	418
entre 2 à 5 ans	—	—
supérieure à 5 ans	—	—
Swaps		
Montant notionnel	2 710	2 670
Vente à terme contre EUR	1 027	105
Achat à terme contre EUR	1 683	2 565
Maturité		
inférieure à un an	2 447	2 670
entre 2 à 5 ans	263	—

GESTION DES RISQUES DE FLUCTUATION DES COURS DE BOURSE

Notre exposition au risque de fluctuation des cours de bourse porte sur nos investissements en titres de placement d'entités non consolidées et en titres de créance. Vivendi Universal a couvert ces dettes liées à la performance de l'action Vivendi Universal par le biais de swaps indexés. Ces swaps, dont le notionnel totalisait 377 millions d'euros à la fois en 2001 et 2000, expirent dans huit ans.

Au 31 décembre 2001, la valeur de marché des « total return swaps » (AOL Europe et BSKyB) est respectivement de 0 et de (0,2) million d'euros. Ces deux swaps sont décrits en note 9 Engagements.

(en millions d'euros)	31 décembre	
	2001	2000
Swaps indexés		
Montant notionnel	377	377
Maturité		
inférieure à un an	46	—
entre 2 à 5 ans	208	178
supérieure à 5 ans	123	199
Total return swaps		
Montant notionnel	3 511	—
Maturité		
entre 2 à 5 ans	3 511	—

VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Aux 31 décembre 2001 et 2000, les instruments financiers utilisés par Vivendi Universal comprenaient des disponibilités et quasi-disponibilités, des titres de placement, des créances, des investissements, des dettes d'exploitation, des emprunts, des contrats de gestion du risque de taux, de change et de cours boursiers. La valeur comptable des disponibilités et quasi-disponibilités, des titres de placement, des créances, des dettes d'exploitation, des emprunts à court terme et de la partie échéant dans l'année de la dette à long terme était approximativement égale à leur valeur de marché compte tenu de la courte échéance de ces instruments. La valeur de marché estimée des autres instruments financiers, comme indiqué ci-dessous, a généralement été déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationale ou un marché de gré à gré. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la valeur de marché se fonde sur des estimations réalisées à l'aide de techniques d'actualisation ou autres.

(en millions d'euros)	31 décembre 2001		31 décembre 2000	
	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché
Investissements ⁽¹⁾	7 398	7 503	8 301	13 405
Dette à long terme	27 777	28 128	23 954	24 427
Instruments de change et contrats de gestion des taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt	—	219	—	230
Caps de taux d'intérêt	—	44	—	66
Swaps de devises	—	4	—	166
Contrats de change à terme	—	163	—	166
Options de vente et d'achat sur titres de placement	—	(214)	—	(257)
	—	216	—	371

(1) comprenant les opérations d'investissement décrites en note 3, les actions d'autocontrôle hors celles adossées aux stock options.

RISQUE DE CONCENTRATION DU CREDIT ET RISQUE DE CONTREPARTIE

Vivendi Universal minimise son exposition au risque de crédit de contrepartie en s'engageant uniquement dans des opérations de crédit avec des banques commerciales ou des institutions financières qui bénéficient de notes de crédit élevées et en répartissant les transactions parmi les institutions sélectionnées. Même si le risque de crédit de Vivendi Universal est limité au coût de remplacement à la valeur de marché estimée de l'instrument au moment donné, la direction estime que le risque de pertes est limité et que de

telles pertes, si elles devaient survenir, ne seraient pas substantielles. Le risque de marché lié aux contrats de change à terme devrait être compensé par l'évolution de la valeur des actifs sous-jacents ainsi couverts. Les créances et les investissements de Vivendi Universal ne sont pas assortis d'une concentration importante de risque de crédit, compte tenu de la grande variété de la clientèle et des marchés auxquels ses produits sont vendus, leur répartition géographique et la diversification de notre portefeuille en terme d'instruments et d'émetteurs.

Note 7 Impôts sur les sociétés

Les tableaux ci-dessous résument les sources de bénéfices avant impôts et la charge fiscale sur le résultat qui en découle.

COMPOSANTES DE LA CHARGE (DU PRODUIT) D'IMPOTS SUR LE RESULTAT

(en millions d'euros)	31 décembre		
	2001	2000 ⁽¹⁾	2000
Charge (crédit) d'impôts à affecter :			
Pour l'exercice			
France	451	383	395
États-Unis	223	14	14
Autres pays	526	381	381
	1 200	778	790
Différé			
France	290	224	224
États-Unis	90	(18)	(18)
Autres pays	(1)	25	25
	379	231	231
Total de la Charge (Crédit) d'impôts	1 579	1 009	1 021

(1) Données retraitées de manière à refléter l'application des changements de méthode comptable en 2001 (cf. Note 1 des comptes consolidés).

COMPOSANTES DES IMPOTS DIFFERES ACTIFS ET PASSIFS

(en millions d'euros)	31 décembre	
	2001	2000
Crédits d'impôts différés		
Participation des salariés	142	81
Crédits d'impôts et report de pertes d'exploitation nettes	3 813	3 902
Provisions pour risques et charges	542	747
Autres, net	1 915	917
Crédits d'impôts différés bruts	6 412	5 647
Crédit d'impôts non comptabilisés	(2 187)	(1 739)
Total des crédits d'impôts différés	4 225	3 908
Impôts différés		
Amortissement	261	1 320
Réévaluation d'actifs	2 454	2 764
Rachat d'actions DuPont	1 656	1 656
Vente de l'activité Vins et Spiritueux	1 769	1 769
Autres, net	3 837	621
Total des impôts différés	9 977	8 130
Impôts différés nets	(5 752)	(4 222)

Conformément aux normes comptables françaises, Vivendi Universal ne comptabilise pas les crédits d'impôts résultant de reports de pertes d'exploitation, ou d'écarts temporaires déductibles lorsque la récupération de l'impôt différé actif concerné n'est pas probable. Les impôts différés actifs non enregistrés en comptabilité portent avant tout sur ceux de filiales consolidées associées à des reports de pertes d'exploitation dont la réalisation n'est pas probable. Les impôts différés sur les bénéfices non distribués des filiales étrangères ne sont pas comptabilisés.

La législation fiscale limite l'utilisation de certains impôts différés. Le calendrier d'expiration de ces impôts différés

sur crédit d'impôt et déficits reportables se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Impôts différés
2002	445
2003	130
2004	138
2005	1 531
2006	632
Au-delà de 2006	608
Illimités	329
	3 813

TAUX D'IMPOSITION REEL

La réconciliation entre le taux d'imposition français et le taux d'impôt consolidé réel de Vivendi Universal s'établit comme suit :

	Exercices clos le 31 décembre		
	2001	2000	1999
Taux d'imposition légal en France	36,4 %	37,8 %	40,0 %
Amortissement non déductible des écarts d'acquisition	(48,4)	6,1	38,4
Différences permanentes	(1,6)	(17,7)	(79,1)
Taux d'imposition réduit sur les plus et moins-value à long terme	4,0	(5,7)	(22,3)
Déficits fiscaux	(3,0)	6,0	(93,9)
Autres différences nettes	(1,2)	(0,6)	(7,4)
Taux d'imposition réel	(13,8)%	25,9 %	(124,3)%

Les exercices clôturés au 31 décembre 1999 jusqu'au 31 décembre 2001 sont susceptibles de contrôles par les autorités fiscales des juridictions dans lesquelles Vivendi Universal a une activité. De nombreuses autorités fiscales ont proposé ou notifié des redressements d'impôts sur le résultat d'années antérieures. Le Groupe estime que ces règlements n'auront pas d'impact significatif sur le résultat d'exploitation, la situation financière ou la liquidité de Vivendi Universal.

Note 8 Détails supplémentaires relatifs aux états financiers

COMPTE DE RÉSULTAT

(En millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			
	2001	2000 ⁽¹⁾	2000	1999 ⁽²⁾
Frais de recherche et développement	237	179	179	121
Frais de personnel, y compris intéressement du personnel	11 926	9 487	9 487	10 300
Charges financières nettes				
Coût net du financement	(1 455)	(1 288)	(1 288)	(872)
Plus-values sur cession de participations financières	143	702	685	451
Bénéfices (pertes) de change	51	(7)	(7)	236
Provisions	(482)	(196)	(92)	(163)
Autres	(185)	27	69	261
	(1 928)	(762)	(633)	(87)
Éléments exceptionnels nets				
Plus-values nettes et gains résultant de la dilution des participations dans d'autres sociétés	2 365	3 772	3 777	670
Charges de réorganisation et de restructuration	—	—	(271)	(91)
Autres	—	40	(559)	(1 425)
	2 365	3 812	2 947	(846)
Dotations aux amortissements et provisions				
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles	2 578	2 105	2 105	1 407
Dotations aux écarts d'acquisitions ⁽³⁾	15 203	634	634	606
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 253	904	904	1 006
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges (hors provisions financières)	16	395	395	(31)
	19 050	4 038	4 038	2 988

(1) Données retraitées de manière à refléter l'application des changements de méthode comptable en 2001 (cf. Note 1 des comptes consolidés).

(2) Dans le but de faciliter la comparaison des états financiers de 1999 et 2000, les comptes de 1999 sont présentés conformément aux principes comptables adoptés en 2000.

(3) Cf. Note 2.

Bilan

(en millions d'euros)	Ecart d'acquisition	Amortissement cumulé	Ecart d'acquisition net
Ecart d'acquisition			
Solde au 1 ^{er} janvier 2001	49 054	(1 921)	47 133
Acquisitions	6 252	(61)	6 191
Cessions	(415)	123	(292)
Dotations aux amortissements	—	(2 148)	(2 148)
Réduction de valeur ⁽¹⁾	—	(12 194)	(12 194)
Effets des entrées de périmètre et autres	(2 296)	—	(2 296)
Ecarts de conversion	1 564	(341)	1 223
Solde en fin d'exercice	54 159	(16 542)	37 617

(1) hors réduction de valeur Vizzavi et Elektrim pour 0,8 milliard d'euros comptabilisée en dépréciation des titres mis en équivalence (voir note 2).

(en millions d'euros)	31 décembre	
	2001	2000
Autres immobilisations incorporelles nettes		
Droits audiovisuels et musicaux	7 821	8 590
Marques, parts de marché, fonds éditoriaux	7 984	5 296
Droits d'exploitation de films, nets d'amortissements	2 587	2 765
Créations éditoriales	118	18
Licences telecoms	680	21
Charges à répartir	1 391	1 331
Logiciels	703	526
Mises de fonds consenties à des collectivités locales	568	520
Autres	1 450	1 113
Solde en fin d'exercice	23 302	20 180

Comptes Consolidés

Notes aux états financiers

(en millions d'euros)	Autres immobilisations incorporelles	Amortissements cumulés	Autres immobilisations incorporelles nettes
Solde au 1 ^{er} janvier 2001	23 027	(2 847)	20 180
Acquisitions / dotations	1 501	(1 246)	255
Cessions / reprises	(13)	(7)	(20)
Mouvements du périmètre de consolidation et autres	5 044	(2 630)	2 414
Ecarts de conversion	569	(96)	473
Solde en fin d'exercice	30 128	(6 826)	23 302

(en millions d'euros)	31 décembre	
	2001	2000
Immobilisations corporelles nettes		
Terrains	2 199	2 030
Constructions	3 941	3 518
Installations techniques	9 138	6 268
Immobilisations en cours	1 030	740
Autres	2 823	3 533
Immobilisations du domaine privé	19 131	16 089
Immobilisations du domaine concédé	4 265	3 900
Immobilisations corporelles nettes	23 396	19 989

(en millions d'euros)	Immobilisations du domaine privé	Immobilisations du domaine concédé	Amortissements cumulés	Immobilisations corporelles nettes
Solde au 1 ^{er} janvier 2001	25 671	5 661	(11 343)	19 989
Acquisitions / dotations	3 699	314	(2 784)	1 229
Cessions / reprises	(668)	(102)	206	(564)
Mouvements du périmètre de consolidation	3 287	94	(896)	2 485
Ecarts de conversion	42	220	(5)	257
Solde en fin d'exercice	32 031	6 187	(14 822)	23 396

Aux 31 décembre 2001 et 2000, le montant des immobilisations corporelles destinées à la couverture d'emprunts bancaires sous la forme de sûretés réelles s'élève respectivement à 0,8 milliard d'euros et 1,8 milliard d'euros. (Cf. note 5)

(en millions d'euros)	31 décembre	
	2001	2000
Stocks et en-cours		
Stocks	4 090	3 797
Provisions pour dépréciation des stocks	(927)	(578)
Solde en fin d'exercice	3 163	3 219
Créances d'exploitation		
Créances clients	19 994	17 440
Provisions pour créances douteuses	(2 274)	(1 125)
Total clients	17 720	16 315
TVA et autres taxes	3 374	2 927
Solde en fin d'exercice	21 094	19 242

(en millions d'euros)	31 décembre	
	2001	2000
Autres valeurs mobilières de placement		
Titres d'autocontrôle	1 840	4 540
Valeurs cotées	1 866	1 796
Valeurs non cotées	403	1 357
Provisions pour dépréciation	(336)	(346)
Solde en fin d'exercice	3 773	7 347

Les titres négociables non cotés se composent principalement de fonds communs de placement.

(en millions d'euros)	Exercices clos le		
	2001	2000	1999
Intérêts minoritaires			
Solde en début d'exercice	9 787	4 052	2 423
Mouvements du périmètre de consolidation	411	4 990	1 597
Emission de TSAR ⁽¹⁾ (Titres Subordonnés Remboursables en Actions Vivendi Environnement)	300		
Quote-part des minoritaires dans le résultat des filiales consolidées	594	625	5
Dividendes payés par les sociétés consolidées	(981)	(80)	(70)
Impact des écarts de conversion sur les intérêts minoritaires	97	190	84
Autres variations	—	10	13
Solde en fin d'exercice	10 208	9 787	4 052

(1) VEFO — Vivendi Environnement Financière de l'Ouest — (société holding détenue à plus de 99 % par Vivendi Environnement) a émis en décembre 2001 un montant de 300 millions d'euros de titres subordonnés remboursables en actions de priorité (TSAR), à échéance 28 décembre 2006. Compte tenu de leur caractéristiques, ces titres sont assimilés à des intérêts minoritaires.

Comptes Consolidés

Notes aux états financiers

(en millions d'euros)	31 décembre	
	2001	2000
Provisions pour risques et charges		
Litiges	610	620
Garanties données aux clients	311	312
Provision d'actifs dans le cadre de contrats de service public	762	568
Provision pour renouvellement et garantie totale	273	372
Provision sur immobilisations corporelles	106	310
Provision sur actifs immobiliers	527	810
Provision sur travaux en cours et pertes sur contrats à long terme	484	718
Frais de fermeture	455	355
Retraites	652	449
Charges de réorganisation et de restructuration	314	310
Pertes sur investissements dans des sociétés non consolidées	320	361
Autres	1 517	761
Solde en fin d'exercice	6 331	5 946
<hr/>		
(en millions d'euros)		
Provisions		
Solde au 1 ^{er} janvier 2001		5 946
Dotations		680
Reprises		(759)
Mouvements du périmètre de consolidation		402
Ecarts de conversion		62
Solde au 31 décembre 2001		6 331
<hr/>		
(en millions d'euros)	31 décembre	
	2001	2000
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs	19 178	19 144
Dettes sociales	7 236	4 353
Solde en fin d'exercice	26 414	23 497

TABLEAU DE FLUX

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2001	2000	1999
Décaissements			
Intérêts nets payés	1 402	1 288	872
Impôt sur le résultat payé	684	229	370

AUTRES DONNEES

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2001	2000	1999
Activités d'investissement et de financement sans incidence sur la trésorerie			
Acquisition de filiales par émission d'actions ordinaires	207	28 809	2 225
Emission d'actions ordinaires en règlement d'un effet à payer	177	1 405	620

(en milliers)	31 décembre	
	2001	2000
Effectif moyen pondéré		
Sociétés consolidées par intégration globale	273	226
Sociétés consolidées par intégration proportionnelle	48	27
	321	253

Note 9 Engagements

Le tableau suivant synthétise les informations relatives aux obligations contractuelles de Vivendi Universal et les engagements commerciaux en date du 31 décembre 2001:

(en millions d'euros)	Échéances/expiration selon la durée				
	Total	Un an au plus	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Dette à long terme (voir note 5) ⁽¹⁾	27 777	—	3 434	14 288	10 055
Droits de retransmission de sport ⁽²⁾	1 482	432	851	186	13
Droits de retransmission de films et programmes ⁽³⁾	2 776	822	932	803	219
Contrat d'emploi, talents créatifs ⁽⁴⁾	886	539	161	173	13
Location à long terme ⁽⁵⁾	4 668	652	613	1 536	1 867
Engagements suite à des cessions immobilières ⁽⁶⁾	653	—	—	—	653
Contrats de service public ⁽⁷⁾	223	37	33	80	73
Total	38 465	2 482	6 024	17 066	12 893

(1) Dettes à long terme enregistrées au bilan, (Etats financiers — Note 5 — Dette).

(2) Contrats d'exclusivité pour la diffusion d'événements sportifs dont 1 440 millions d'euros en autres dettes à long terme et 42 millions d'euros en provisions pour risques et charges.

(3) Contrats d'exclusivité pour la diffusion de productions cinématographiques, acquisitions de catalogues de programmes et location de capacités satellite par le Groupe Canal+.

(4) Contrats dans le cours normal des affaires, liés au talent créatif et aux contrats d'emploi, principalement dans les activités Musique et Télévision et cinéma.

(5) Les engagements de bail assumés dans le cours normal des activités de location d'immeubles et d'équipements dont 2 milliards d'euros en Média et Communication et 2,7 milliards d'euros dans Vivendi Environnement.

(6) Obligations de crédit-bail liées à des cessions immobilières. En effet, la cession, en avril 1996, à Philip Morris Capital Corporation de trois immeubles en cours de construction a été assortie de la signature de baux de 30 ans devenant effectifs dès la livraison de ces immeubles. Deux de ces immeubles ont été achevés en avril 1998, et le troisième, en avril 2000. La charge annuelle correspondante s'élève à environ 34 millions d'euros par an. En décembre 1996, trois immeubles berlinois ont fait l'objet de cessions assorties de baux d'une durée comprise entre dix et trente ans, dont la charge annuelle est de 28 millions d'euros. L'écart sur la durée de vie de nos engagements de loyers entre les loyers ainsi payés par Vivendi Universal dans le cadre de ces baux et les loyers que Vivendi Universal perçoit du marché, lorsqu'il est défavorable, fait l'objet d'une dotation aux provisions. (Note : outre ces obligations de bail, des obligations de crédit-bail pour 997 millions d'euros figurent dans la rubrique des dettes à long terme comme l'exigent les principes comptables français lorsque le contrat de bail contient une option d'achat).

(7) Engagements de paiement de redevances à des autorités locales dans le cadre de certains contrats de service public par Vivendi Environnement et ses filiales.

Outre ce qui précède, Vivendi Universal et ses filiales sont soumis à divers engagements hors bilan relatifs à certaines opérations spécifiques et à des garanties de bonne exécution émises dans le cours normal de leurs activités ; notamment, des garanties de bonne fin et des garanties financières, des cautionnements et d'autres engagements par signature.

- Le 21 décembre 2001, Vivendi Universal a conclu la vente de son activité Vins et spiritueux à Diageo plc et Pernod Ricard S.A. Dans le cadre de cette vente, Vivendi Universal a consenti certaines indemnités aux acquéreurs, et notamment une indemnité pour rupture d'engagement, à hauteur d'un maximum de 1 milliard de dollars. Pour être admissible, chaque demande individuelle d'indemnité doit être supérieure à un seuil minimum de 10 millions de dollars ; les acheteurs ne recevront une indemnité pour les demandes d'indemnisation admises que si le montant total de toutes ces demandes d'indemnisation dépassent une franchise de 81,5 millions de dollars. Cette indemnité envers Diageo pourrait augmenter de plusieurs centaines de millions de dollars d'après le résultat de certains litiges en cours hors des Etats-Unis notamment celui concernant la marque Captain Morgan Rum. Concernant ce contentieux, Vivendi Universal a accepté d'indemniser Diageo à hauteur de 75 millions de dollars pour la cession des marques Malibu Rum à Allied Domecq plc et en contrepartie le contentieux les opposant disparaîtrait pour la totalité de ces obligations d'indemnisation, à la réalisation de la transaction. Le Contrat d'acquisition prévoit plusieurs possibilités d'indemnisations par Vivendi Universal ; il prévoit également des ajustements en relation avec le prix d'achat dépendant de l'endettement net et du Fonds de roulement net à la date de la réalisation de la transaction.
- Suite à la vente des titres BSKyB à deux sociétés financières (QSPE) dont l'usufruit et le contrôle sont

détenus par une institution financière de 1^{er} rang, Vivendi Universal est entré dans un « Total Return Swap » avec cette même institution expirant le 8 octobre 2005. Ainsi, Vivendi Universal reste exposé à l'évolution du cours de l'action BSKyB. Son mécanisme comporte un dispositif de « resetting » (réajustement) à la fin de chaque trimestre civil ou à tout moment (date de déclenchement) si le cours de l'action varie de plus de 10 % depuis la fin du trimestre ou la date de déclenchement précédente.

En cas de baisse du cours en deçà de 629 pence, la différence est versée par Vivendi Universal à l'établissement financier à la fin de chaque trimestre civil ou immédiatement en cas de baisse de plus de 10 %. En cas de hausse au-delà de 629 pence, l'écart de valeur reste dû par ce dernier à Vivendi Universal jusqu'à l'échéance du swap. En outre, à la fin de chaque trimestre civil, Vivendi Universal supporte des intérêts à Libor + 0,60 % sur le nominal du swap. Vivendi Universal doit par ailleurs payer des frais lors du placement des titres BSKyB détenus par les sociétés britanniques. En décembre 2001, Vivendi Universal a payé des frais et commissions bancaires pour un montant de 34 millions d'euros dans le cadre de l'émission par l'établissement financier de 150 millions de certificats remboursables en actions BSKyB. Si une opération semblable devait se renouveler par la suite sur les 250 millions de titres restants, les frais et commissions seraient négociés en fonction des termes du marché. Sur la base de la transaction intervenue en décembre 2001 et de conditions identiques, les frais et commissions s'élèveraient à un total de 56 millions d'euros qui seraient alors comptabilisés.

- Dans le cadre de la vente des actions privilégiées d'AOL Europe (AOLE), Vivendi Universal a conclu avec une société financière un contrat de Total Return Swap (TRS) qui expire le 31 mars 2003. Conformément à la convention, Vivendi Universal assumera le risque financier lors-

que la valeur nette disponible d'AOLE est inférieure à 812 millions de dollars au 31 mars 2003. La valeur nette disponible d'AOLE est définie par contrat comme "la juste valeur" d'AOLE et des actifs et activités de ses filiales (notamment leurs actifs et leurs passifs, à l'exclusion de leur endettement et autres obligations relatives à des fonds empruntés, y compris des garanties) selon le principe de continuité d'exploitation, après déduction de la valeur totale de cet endettement et autres obligations relatives à des fonds empruntés, y compris des garanties, et le montant total dû aux détenteurs de toute action AOLE prioritaire par rapport aux actions privilégiées de catégorie E lors de la liquidation au 31 mars 2003. La valeur nette disponible d'AOLE sera évaluée par deux experts en avril 2003. En cas d'écart supérieur à 10 %, un troisième expert sera désigné. Au 31 décembre 2001, le management de Vivendi Universal considère que la valeur de réalisation de AOLE ne présente pas de risque financier.

- Le contrat d'acquisition de Rondor Music International, en 2000, prévoit une clause d'ajustement conditionnel du prix d'achat basé sur les actions Vivendi Universal émises dans le cadre de cette acquisition. L'ajustement conditionnel du prix sera liquidé en 2005, ou plus tôt, si le cours de l'action Vivendi Universal tombe en-dessous de 37,50 dollars pendant une période consécutive de dix jours et que les propriétaires précédents de Rondor exigent une liquidation anticipée. Le passif potentiel de Vivendi Universal en vertu de cette convention est limité à un montant approximatif de 250 millions de dollars.
- Dans le cadre de la licence de 3^{ème} génération UMTS octroyée à SFR par le gouvernement français en 2001, nous nous sommes engagés à effectuer à l'avenir des paiements de droits de licence égaux à 1 % du chiffre d'affaires engrangé dès la mise en service, qui est actuellement prévue pour 2004.
- Vivendi Universal a repris les engagements souscrits par Seagram dans le cadre de l'aménagement du parc de loisir d'Orlando en Floride. Parmi ceux-ci figurent une garantie de bonne fin portant sur la réalisation de 3 hôtels, un seul restant à ce jour à terminer, et un engagement limité à 30 millions de dollars de couvrir leurs déficits d'exploitation, à hauteur d'une quote-part de 25 %.
- Dans le cadre de sa participation d'environ 26 % dans le capital de la société commune Xfera, bénéficiaire de la licence de téléphonie mobile de 3^{ème} génération UMTS en Espagne, Vivendi Universal a conclu un contrat de caution bancaire de 940 millions d'euros dans le cadre de contrats de financement fournisseurs. Ces contrats qui concernent plusieurs fournisseurs, ont été conclus en vue de financer éventuellement les sommes dues pour des équipements de réseaux et ce, à hauteur d'un montant total de 1,9 milliard d'euros. A ce jour, ce financement n'a pas encore été utilisé.
- Dans le cadre de sa participation dans Cinema Corporation International, Vivendi Universal a consenti des garanties portant sur des facilités de crédit et sur la location de salle de cinéma pour approximativement 378 millions d'euros.
- Dans le cadre de sa participation de 55 % dans Monaco Telecom, Vivendi Universal a consenti à la Principauté de Monaco une promesse d'achat portant sur sa participation résiduelle dans Monaco Telecom soit 45 %. Cette option permet à la Société Nationale de Financement de Monaco de vendre à la Compagnie Monégasque de Communication, filiale de Vivendi Universal, à tout moment jusqu'en décembre 2009, sa participation de 45 % dans les conditions suivantes :
- Jusqu'au 26 mai 2002, la Société Nationale de Financement peut céder jusqu'à 29 % de sa participation dans Monaco Télécom pour 51 millions d'euros, ou une partie

de ces 29 % pour un montant proportionnel, et le solde de 16 % pour sa valeur de marché.

Entre le 26 mai 2002 et décembre 2009, la Société Nationale de Financement peut vendre l'intégralité de sa participation, soit 45 % pour sa valeur de marché. Cette option peut être exercée par tranches mais chacune d'entre elles ne pourra pas concerner moins de 10 % des actions. La valeur de marché sera déterminée par deux experts indépendants (désignés respectivement par Vivendi Universal et la Principauté de Monaco) dans un délai de deux mois à compter de leur nomination. A défaut d'accord sur la valeur de marché, les parties désigneront un troisième expert.

- Dans le cadre de la vente d'options de vente sur actions propres, Vivendi Universal s'était engagé à acheter, au 31 décembre 2001, 19,7 millions d'actions à des cours d'exercice s'étageant entre 60,40 euros et 80,00 euros en 2002 et 3,1 millions d'actions à un cours d'exercice de 50,50 euros en janvier 2003.
- Dans le cadre de la couverture des plans de stock-options, Vivendi Universal a conclu en juin 2001 un contrat d'option d'achat d'action « call » afin de couvrir les exercices de ces stock-options dont le cours était supérieur à 75 euros. Simultanément, Vivendi Universal a vendu, à l'émetteur de l'option d'achat d'action, 9,5 millions d'actions d'autocontrôle lui permettant de disposer d'une couverture de son risque.
- Dans le cadre des accords de partenariat, Cegetel a consenti le 11 avril 1997 une promesse d'achat à la SNCF de sa participation dans Télécom Développement sur une durée de 5 ans à compter de la date de réalisation de ces accords, soit du 11 juillet 1997, pour un montant fixé à dire d'expert(s), assorti en tout état de cause d'une valeur plancher de 461 millions d'euros. Par ailleurs, le pacte d'actionnaire prévoit des conditions de sortie sous la

forme d'achat ou de vente réciproque de cette participation, pour un prix non déterminé, à l'initiative des 2 parties.

- Une option d'achat de Vivendi Universal et réciproquement une option de vente du Royaume du Maroc portant sur 16 % du capital de Maroc Telecom actuellement détenu par le Royaume du Maroc, seront exerçables du 1^{er} septembre 2003 au 1^{er} juin 2005 à la juste valeur de cette participation à la date d'exercice, sauf si avant le 1^{er} septembre 2003, le Royaume du Maroc a cédé cette participation à un tiers ou si Vivendi Universal a exercé son droit de préemption.

Les engagements importants et les obligations conditionnelles relatives à nos Services à l'environnement sont les suivants :

- Dans le cadre de leurs obligations contractuelles de concessionnaires, Vivendi Environnement et certaines de ses filiales prennent à leur charge le renouvellement des immobilisations du domaine concédé dont elles assurent la gestion. Les dépenses de renouvellement prévisionnelles à la charge du groupe, sur la durée résiduelle des contrats qui s'élève à 2,4 milliards d'euros.
- Les engagements de Vivendi Environnement sont constitués à hauteur de 404 millions d'euros de garanties d'exploitation ou de performance au profit de ses filiales dans le cadre de leur activité normale, soit directement à des clients, soit à des institutions financières en contre-garantie. Ces garanties représentent habituellement 20 à 30 % de la valeur du contrat et peuvent s'élever dans certains cas à 100 % du montant du contrat.
- Dans le cadre de l'acquisition de 49 % de B 1998 SL, la société holding espagnole qui détient 56,5 % de FCC, Vivendi Universal a accordé au principal propriétaire de la société holding une option de vente. Cette option

autorise l'actionnaire principal à vendre à Vivendi Universal, à tout moment entre le 18 avril 2000 et le 6 octobre 2008, le solde des 51 % de la société holding à un cours calculé d'après la valeur moyenne de l'action FCC au cours des trois mois précédant l'exercice de l'option (le moins élevé des deux montants suivants : 7 fois l'EBITDA de FCC ou 29,5 fois le bénéfice par action de l'exercice précédent). Cet engagement s'élève à 812 millions d'euros à fin décembre 2001.

- Vivendi Environnement a contracté une obligation potentielle de 613 millions d'euros dans le cadre du contrat de dépollution des eaux à Berlin, destinée à indemniser d'anciens propriétaires, non indemnisés par le gouvernement berlinois, et qui présenteraient des demandes d'indemnisation ;

Les engagements importants et les obligations conditionnelles relatives à nos activités non stratégiques sont les suivants :

- Le groupe a finalisé le 19 décembre 2000 la vente de 49,9 % de Sithe North America à Exelon pour un montant total de 696 millions de dollars US. Le montant net après impôt qui revient à Vivendi Universal au titre de cette opération est de 475 millions de dollars US. Vivendi Universal conserve une participation minoritaire d'environ 34 % tandis que Peco devient le premier actionnaire de Sithe. La participation résiduelle de Vivendi Universal fait l'objet d'une option réciproque de vente ou d'achat entre Vivendi Universal et Peco, exerçable pendant 3 ans à compter de décembre 2002. Selon les termes du contrat, le prix de cession est encadré par un cap et un floor.

- deux garanties plafonnées à 250 millions d'euros chacune, apportées à l'occasion de la vente par Vivendi Universal de son activité hôtelière à un consortium composé de Accor, Blackstone et Colony, et de la cession de plusieurs tours de bureaux et ensembles immobiliers à Unibail
- d'autres nantissements ainsi que des garanties en faveur de banques dans le cadre d'opérations immobilières, d'un montant unitaire s'échelonnant entre 43 000 euros et 46 millions d'euros et représentant au total 371 millions d'euros.

CONTENTIEUX

Vivendi Universal est partie prenante à de nombreux litiges dans le cours normal de ses activités. Même s'il est impossible de prédire le résultat de litiges avec certitude, compte tenu des faits connus et après consultation de notre conseil, il n'existe pas, à la connaissance de la société, de litiges susceptibles d'avoir une incidence sensible sur sa situation financière ou sur ses résultats.

QUESTIONS LIÉES A L'ENVIRONNEMENT

Les activités de Vivendi Universal sont soumises à des réglementations environnementales changeantes et de plus en plus contraignantes dans certaines juridictions. Vivendi Universal a contracté des assurances pour couvrir ses activités. Au 31 décembre 2001, le groupe n'a encouru aucune perte environnementale significative.

Note 10 Information sectorielle

INFORMATIONS RELATIVES AUX SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les activités du groupe dans le monde s'articulent autour de deux grands pôles : médias et communication d'une part, et services à l'environnement, d'autre part. Les principaux métiers au sein de ces pôles sont les suivants : Musique, Édition, Télévision et Film, Télécoms, Internet et Services à l'environnement. Chaque métier est une entité stratégique qui propose des produits et services différents commercialisés par des canaux distincts. Compte tenu de la spécificité de leurs caractéristiques en matière de clientèle, de technologie, de marketing et de distribution, les segments sont gérés de manière autonome. La direction évalue la performance de ses segments et leur alloue des ressources en fonction de plusieurs indicateurs de performance, dont notamment l'EBITDA concernant les segments Media et communication. Selon la définition de Vivendi Universal,

l'EBITDA se compose du résultat d'exploitation avant amortissements corporels et incorporels (incluant l'amortissement des films pour le Groupe Canal+ et les coûts éditoriaux pour VUP), de restructurations et autres éléments exceptionnels (principalement les coûts de restructuration du Groupe Canal+). Il est calculé avant intérêts minoritaires pour les filiales consolidées par intégration globale. Il n'y a pas lieu de considérer l'EBITDA comme un substitut au résultat d'exploitation ou au résultat net en tant qu'indicateur de la performance de Vivendi Universal, ni comme un substitut des flux de trésorerie générés par l'exploitation en tant que mesure de la liquidité, chacun de ses agrégats étant déterminé conformément aux principes comptables généralement reconnus. En outre, il est possible que l'EBITDA ne soit pas entièrement comparable à des indicateurs portant le même intitulé et fréquemment utilisés aux États-Unis ou dans les états financiers d'autres entreprises. Le montant du chiffre d'affaires inter-segments n'est pas significatif. Toutefois, le siège du groupe affecte une partie de ses frais à chacun de ses segments opérationnels. Vivendi Universal n'affecte pas les produits et charges d'intérêts, les impôts sur le résultat ou les éléments exceptionnels à ses segments d'activité.

INFORMATIONS SECTORIELLES

(en millions d'euros)	Musique	Edition	Télévision & Film	Télécoms	Internet	Holding & Corporate	Total Médias & Communication	Services à l'environnement ⁽³⁾	Activités non stratégiques	Total Vivendi Universal
31 décembre 2001										
Chiffre d'affaires	6 560	4 286	9 501	7 639	129	—	28 115	29 094	151	57 360
EBITDA	1 158	817	1 224	2 307	(209)	(261)	5 036			
Amortissements corporels et incorporels	(439)	(269)	(1 082)	(978)	(44)	(65)	(2 877)			
Autres	—	(1)	(192)	1	—	—	(192)			
Charges de restructuration		(68)	(24)		(37)		(129)			
Résultat d'exploitation	719	479	(74)	1 330	(290)	(326)	1 838	1 964	(7)	3 795
Investissements	133	193	556	1 534	20	6	2 442	2 879	17	5 338
Actifs des segments	21 907	7 409	42 536	12 760	825	9 881	95 318	41 892	1 792	139 002
Investissements consolidés par mise en équivalence	30	(13)	7 988	899	(465)	132	8 571	605	—	9 176
31 décembre 2000⁽¹⁾										
Chiffre d'affaires	495	3 540	4 248	5 270	48	—	13 601	26 294	1 685	41 580
EBITDA	94	493	526	1 131	(183)	(137)	1 924			
Amortissements corporels et incorporels	(8)	(148)	(637)	(645)	(11)	(58)	(1 507)			
Autres	—	(173)	(243)	(22)	(1)	(17)	(456)			
Résultat d'exploitation	86	172	(354)	464	(195)	(212)	(39)	1 589	273	1 823
Investissements	49	136	788	1 104	73	4	2 154	2 613	1 033	5 800
Actifs des segments	23 745	5 090	47 752	9 885	1 076	22 237	109 785	38 057	2 896	150 738
Investissements consolidés par mise en équivalence	15	4	6 208	1 460	25	938	8 650	527	—	9 176
31 décembre 2000										
Chiffre d'affaires	495	3 540	4 248	5 270	48	—	13 601	26 512	1 685	41 798
EBITDA	94	493	526	1 303	(183)	(137)	2 096			
Amortissements corporels et incorporels	(8)	(148)	(637)	(817)	(11)	(58)	(1 679)			
Résultat d'exploitation	86	345	(111)	486	(194)	(195)	417	1 897	257	2 571
Investissements	49	136	788	1 104	73	4	2 154	2 613	1 033	5 800
Actifs des segments	23 745	5 090	47 752	9 885	1 076	22 237	109 785	38 057	2 896	150 738
Investissements consolidés par mise en équivalence	15	4	6 208	1 460	25	938	8 650	527	—	9 176
31 décembre 1999⁽²⁾										
Chiffre d'affaires	—	3 278	1 151	3 913	2	—	8 344	20 959	11 552	40 855
EBITDA	—	410	85	494	(34)	(76)	879			
Amortissements corporels et incorporels	—	(58)	(188)	(554)	(1)	(76)	(877)			
Résultat d'exploitation	—	352	(103)	(60)	(35)	(151)	2	1 483	351	1 836
Investissements	—	96	206	1 053	6	—	1 361	1 905	2 363	5 628

(1) Données retraitées de manière à refléter l'application des changements de méthode comptable en 2001 (cf. Note 1 des comptes consolidés).

(2) Dans le but de faciliter la comparaison des états financiers de 1999 et 2000, les comptes de 1999 sont présentés conformément aux principes comptables adoptés en 2000.

(3) Les données publiées par Vivendi Environnement peuvent différer des chiffres présentés par Vivendi Universal dans la mesure où les flux intragroupes (non significatifs) viennent impacter la contribution de Vivendi Environnement dans les états financiers de Vivendi Universal. Par ailleurs, la définition du résultat d'exploitation utilisée par Vivendi Universal diffère de la notion d'Ebit publiée par Vivendi Environnement (2 013 millions d'euros au 31 décembre 2001), cette dernière n'intégrant pas les charges de restructuration qui s'élèvent à 49 millions d'euros.

Comptes Consolidés

Notes aux états financiers

INFORMATIONS RELATIVES AUX ZONES GEOGRAPHIQUES

Le tableau suivant présente la ventilation par zone géographique du chiffre d'affaires pour 2001, 2000 et 1999 ainsi que des actifs immobilisés pour 2001 et 2000.

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			
	2001	2000 ⁽¹⁾	2000	1999 ⁽²⁾
Chiffre d'affaires				
France	24 285	20 933	21 174	23 611
Royaume-Uni	4 170	2 992	2 969	3 241
Reste de l'Europe	10 456	7 421	7 421	7 355
États-Unis	12 654	7 009	7 009	4 659
Reste du monde	5 795	3 225	3 225	1 989
	57 360	41 580	41 798	40 855

(en millions d'euros)	31 décembre	
	2001	2000
Actifs immobilisés		
France	26 402	38 605
Royaume-Uni	2 781	8 439
Reste de l'Europe	10 770	9 180
États-Unis	53 522	48 070
Reste du monde	5 599	8 286
	99 074	112 580

(1) Données retraitées de manière à refléter l'application des changements de méthode comptable en 2001 (cf. Note 1 des comptes consolidés).

(2) Dans le but de faciliter la comparaison des états financiers de 1999 et 2000, les comptes de 1999 sont présentés conformément aux principes comptables adoptés en 2000

Note 11 Liste des principales sociétés consolidées en 2001

Les principales sociétés consolidées en 2001 sont les suivantes:

	Méthode de consolidation	Participation détenue (en %)	
VIVENDI UNIVERSAL			
MEDIAS ET COMMUNICATION			
<i>Musique</i>			
Centenary Holding N.V	Intégration globale	92 %	
Universal Music (UK) Holdings Ltd.	Intégration globale		100 %
Universal Holding GmbH	Intégration globale		100 %
Universal Music K.K	Intégration globale		100 %
Universal Music S.A. France	Intégration globale		100 %
Universal Studios, Inc.	Intégration globale	92 %	
Polygram Holding, Inc.	Intégration globale		100 %
Interscope Records	Intégration globale		100 %
Def Jam Records, Inc.	Intégration globale		100 %
<i>Edition</i>			
Vivendi Universal Publishing	Intégration globale	100 %	
Houghton Mifflin Company	Intégration globale		100 %
Vivendi Universal Games Inc.	Intégration globale		100 %
Groupe Expansion	Intégration globale		100 %
Groupe Moniteur	Intégration globale		100 %
Editions Robert Laffont	Intégration globale		100 %
Promotec	Intégration globale		100 %
Larousse-Bordas	Intégration globale		100 %
Groupe Tests	Intégration globale		100 %
Comareg	Intégration globale		100 %
<i>TV & Film</i>			
Groupe Canal S.A	Intégration globale	100 %	
Canal Plus ⁽¹⁾	Intégration globale		49 %
Canal Satellite	Intégration globale		66 %
StudioCanal	Intégration globale		100 %
Universal Pictures International B.V	Intégration globale	92 %	
Universal Studios, Inc.	Intégration globale	92 %	
Universal City Studios, Inc.	Intégration globale		100 %
USANi LLC	Mise en équivalence		49 %

Comptes Consolidés

Notes aux états financiers

	Méthode de consolidation	Participation détenue (en %)
Télécoms		
Groupe Cegetel ⁽²⁾	Intégration globale	44 %
Cegetel ⁽³⁾	Intégration globale	80 %
Société Française du Radiotéléphone (S.F.R.)	Intégration globale	80 %
Vivendi Telecom International	Intégration globale	100 %
Vivendi Telecom Hungary	Intégration globale	100 %
Kencell	Intégration globale	60 %
Monaco Telecom	Intégration globale	55 %
Maroc Telecom ⁽²⁾	Intégration globale	35 %
Elektrim Telekomunikacija	Mise en équivalence	49 %
Xfera	Mise en équivalence	26 %
Internet		
Vivendi Universal Net	Intégration globale	100 %
i-France	Intégration globale	100 %
Scoot Europe	Intégration globale	100 %
Ad-2-One	Intégration globale	100 %
CanalNumedia	Intégration globale	100 %
Vizzavi Europe	Mise en équivalence	50 %
Scoot.com plc	Mise en équivalence	22 %
Vivendi Universal Net U.S.A. Group, Inc.	Intégration globale	100 %
MP3.com, Inc.	Intégration globale	100 %
Emusic.com, Inc.	Intégration globale	100 %
Flipside, Inc. / Uproar, Inc.	Intégration globale	83 %
SERVICES A L'ENVIRONNEMENT		
Vivendi Environnement	Intégration globale	63 %
Vivendi Water	Intégration globale	100 %
CGEA Onyx	Intégration globale	100 %
CGEA Connex	Intégration globale	100 %
Dalkia	Intégration globale	66 %
F.C.C. ⁽⁴⁾	Intégration proportionnelle	28 %

(1) Vivendi Universal consolide cette société parce qu'elle détient la majorité au Conseil d'administration et qu'aucun autre actionnaire ou groupe d'actionnaires exerce d'importants droits participatifs lui permettant d'opposer un veto ou de bloquer les décisions prises par Vivendi Universal.

(2) Vivendi Universal consolide ces sociétés, avec l'accord des actionnaires, parce qu'elle détient la majorité au conseil d'administration et qu'aucun autre actionnaire ou groupe d'actionnaires exerce d'importants droits participatifs lui permettant d'opposer un veto ou de bloquer les décisions prises par Vivendi Universal.

(3) Cegetel est issue de la fusion de Cegetel 7 et Cegetel Entreprises intervenue en mars 2001. Cegetel est détenue à 80 % par Groupe Cegetel et à 20 % par Télécom Développement, elle-même détenue à 50 % par Groupe Cegetel et mise en équivalence.

(4) FCC est intégrée proportionnellement car Vivendi Environnement détient 49 % du holding B1998 qui contrôle FCC à 56,5 %. La société B1998 est contrôlée conjointement avec le second actionnaire, qui détient le solde de la participation. Un accord d'actionnaires prévoit, en effet, notamment le strict partage des droits de représentation du holding dans les organes de direction de FCC (Conseil d'Administration et Comité Exécutif de FCC et ses filiales).

Note 12 Opérations avec des parties liées

RACHAT D' ACTIONS VIVENDI UNIVERSAL A LA FAMILLE BRONFMAN

La société a procédé au rachat de 15 400 000 American Depository Shares ("ADS") représentatives d'actions Vivendi Universal, détenues par divers membres de la famille Bronfman, à un prix égal à la moyenne du cours de l'action sur le premier marché de la Bourse de Paris du 29 mai 2001, déduction faite d'un rabais de 3,5 %. De plus, la Société a procédé au rachat de 1 500 000 American Depository Shares ("ADS") représentatives d'actions Vivendi Universal, détenues par différentes structures contrôlées par la famille Bronfman, à un prix égal à la moyenne du cours de l'action sur le premier marché de la bourse de Paris du 29 mai 2001, déduction faite d'un rabais de 0,9 %.

TELECOMS DEVELOPPEMENT

Télécom Développement (« TD »), une entreprise détenue par Cegetel (49,9 %) et la Société Nationale des Chemins de Fer Français (50,1 %) a conclu un accord commercial avec Cegetel. Ce contrat donne à TD le droit exclusif d'acheminer les appels interurbains de Cegetel, pour autant que le prix de cette intervention reste compétitif.

Note 13 Evénements postérieurs à la clôture

ACQUISITION DES ACTIFS DE DIVERTISSEMENT AUPRES DE USA NETWORKS, INC.

Le 16 décembre 2001, Vivendi Universal, Universal Studios, Inc., Liberty Media Corporation, USA Networks, Inc. et Monsieur Barry Diller ont signé un accord et annoncé l'acquisition par Vivendi Universal de la totalité des actifs de divertissement de USA Networks, Inc. (programmes télévisés, réseaux cablés, films incluant les entités Studios USA LLC, USA Cable LLC et USA Films LLC) en vue de les combiner aux actifs de Universal Studios Group pour former une entité qui sera appelée Vivendi Universal Entertainment LLP (VUE). Vivendi Universal versera à USA Networks un montant approximatif de 10,3 milliards de dollars par le biais d'une opération combinée en titres de placement et numéraire en vue de l'acquisition d'une participation de contrôle de 93,06 % dans VUE. Lors de la réalisation de la transaction, USA Networks et ses filiales recevront 1,62 milliard de dollars en numéraire, une participation de 5,44 % dans VUE et des actions préférentielles dans VUE avec des valeurs nominales initiales de 750 millions de dollars et 1,75 milliard de dollars (ces dernières étant échangeables en 56,6 millions d'actions ordinaires d'USA Networks au moyen d'options d'achat et de vente consenties entre Vivendi Universal et USA Networks). En outre, Liberty Media vendra également à Vivendi Universal sa participation de 27,4 % dans la société européenne de télévision par câble Multithématiques, ce qui conférera à Liberty une participation dans Vivendi Universal (37,4 millions de titres d'autocontrôle). USA Networks Inc LLC, filiale de USA Networks, annulera, en échange de distribution de participation à Vivendi Universal dans le capital de USA Networks

et ses filiales, 320,9 millions d'actions qui seront détenues par Vivendi Universal. Vivendi Universal recevra 60,5 millions de warrants dans le but d'acquérir des actions USA Networks. En plus de ces warrants, Vivendi Universal recevra 56,6 millions d'actions ordinaires de USA Networks.

ALLIANCE STRATÉGIQUE AVEC ECHOSTAR COMMUNICATIONS CORPORATION

En décembre 2001, Vivendi Universal et EchoStar Communications Corporation (EchoStar) ont annoncé la formation d'une alliance stratégique pour une durée de huit ans par laquelle Vivendi Universal offrira aux abonnés du réseau satellite DISH Network d'EchoStar aux États-Unis toute une gamme de programmes et de services de télévision interactive, comprenant cinq nouvelles chaînes et un éventail de films et d'événements par le biais de services de télévision à péage et de vidéo à la demande. Le lancement de ces services est prévu pour l'automne 2002. EchoStar versera à Vivendi Universal des redevances d'abonnement dès que les chaînes seront opérationnelles. En outre, Vivendi Universal et EchoStar collaboreront aussi en matière de programmation pour créer de nouvelles chaînes à haut débit par satellite assurant la diffusion interactive de jeux, de films, d'événements sportifs, de matériels éducatifs et de musique. Ces chaînes seront lancées dans un délai de trois ans après l'entrée en vigueur du contrat.

Dans le cadre de ce contrat, Vivendi Universal procède également à un investissement en capital de 1,5 milliard de dollars dans EchoStar de manière à fournir une partie du financement de la fusion actuellement en cours de EchoStar avec Hughes Electronics Corporation (Hughes), la société mère de DirecTV. En échange, EchoStar émettra des actions privilégiées de catégorie D à un prix d'émission approximatif de 260,04 dollars par action. Cette action sera assortie des mêmes droits à dividendes et droits de vote que les actions ordinaires de catégorie A. Elle sera convertible en actions

ordinaires de catégorie A et bénéficiera, en cas de liquidation, d'un privilège à hauteur du prix d'émission. Juste avant l'entrée en vigueur de la fusion avec Hughes, les actions privilégiées de catégorie D seront converties en actions ordinaires EchoStar de catégorie A qui seront ensuite échangées en actions ordinaires de catégorie A de la nouvelle entité EchoStar-Hughes à l'issue de la fusion. Suite à cette transaction, Vivendi Universal détiendra environ 10 % d'EchoStar, ou un peu moins de 5 % de la nouvelle entité EchoStar-Hughes à l'issue de la fusion envisagée. Vivendi Universal recevra également des CVR (« contingent value rights », proche des certificats de valeur garantie français) destinés à le prémunir contre toute baisse du cours des actions ordinaires de catégorie A à émettre lors de la conversion des actions privilégiées de catégorie D. Le paiement maximal dans le cadre de l'émission de ces certificats s'élève à 225 millions de dollars en cas de réalisation de la fusion avec Hughes Electronics, ou à 525 millions de dollars si cette fusion ne se réalise pas. Tout montant dû en vertu de ces certificats sera réglé au plus tard trois ans après réalisation de la fusion ou 30 mois après l'expiration du contrat de fusion, selon le cas, à l'exception de certaines circonstances limitées.

CESSION DU POLE DE VIVENDI UNIVERSAL PUBLISHING

Vivendi Universal a conclu un accord d'exclusivité pour la cession d'environ 80 % des divisions business to business (B2B) et santé de Vivendi Universal Publishing au fonds d'investissement Cinven. Les activités B2B de Vivendi Universal Publishing comprennent Groupe Moniteur, Usine Nouvelle, France Agricole, Builder, Barbour Index, Tests et Expositum. Les activités Santé de Vivendi Universal Publishing comprennent Le Quotidien du Médecin, Vidal, Masson, Staywell, MIMS et Doyma. Cette cession devrait se concrétiser au cours du second trimestre 2002. L'accord définitif est

soumis à certaines conditions suspensives ; il n'existe pas d'assurance que ces conditions seront satisfaites.

VENTE D' ACTIONS D'AUTOCONTRÔLE DE VIVENDI UNIVERSAL

En janvier 2002, Vivendi Universal a vendu 55 millions d'actions d'autocontrôle pour un prix total de 3,3 milliards d'euros. Le produit de cette vente a essentiellement servi à réduire l'endettement.

ACQUISITION DE STREAM

En février 2002, Vivendi Universal et le Groupe Canal+, actionnaire de Telepiù, ont annoncé la signature d'un accord avec News Corporation pour acquérir la plateforme de télévision digitale italienne Stream. L'acquisition de 100 % de Stream se fera suite au rachat par News Corporation de la participation détenue par Telecom Italia (50 % de la plateforme). La réalisation de l'acquisition doit cependant être visée par les autorités italiennes. Cette acquisition permettrait la création d'une plateforme de télévision digitale performante sur le plan commercial en Italie, permettant notamment le développement de la télévision à péage et proposerait aux abonnés existants et futures des programmes enrichis.

CESSION DE ELEKTRIM TELEKOMUNIKACJA

En mars 2002, Vivendi Universal a annoncé avoir signé une lettre d'intention avec des investisseurs financiers, menés par Citigroup Investments, portant sur la cession de sa participation de 49 % dans Elektrim Telekomunikacja.

Vivendi Universal détiendra une participation minoritaire dans la holding d'acquisition. Vivendi Universal bénéficiera d'une option de vente et les investisseurs d'une option d'achat sur cette participation. L'exercice des options assure à Vivendi Universal une sortie complète à son terme de son investissement dans Elektrim Telekomunikacja.

Note 14 Informations complémentaires requises selon les principes comptables Américains (US GAAP)

Les informations présentées dans les paragraphes suivants correspondent aux informations complémentaires requises selon les principes comptables américains et les réglementations de la SEC qui s'appliquent au Groupe Vivendi Universal.

Synthèse des principales différences entre les principes comptables appliqués par le Groupe et les principes comptables américains (US GAAP)

Les états financiers consolidés de Vivendi Universal ont été préparés conformément aux principes comptables français. Les méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe au 31 décembre 2001 sont précisées en Note 1. Celles-ci diffèrent par certains aspects des US GAAP, principalement pour ce qui concerne les éléments suivants :

RAPPROCHEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉCARTS D'ACQUISITION

Suivant les normes comptables françaises en vigueur jusqu'au 31 décembre 1999, certaines opérations de rapprochement, notamment celles d'Havas et de Pathé, ont été comptabilisées comme des fusions. Selon cette méthode, les actifs et les passifs de la société acquise sont comptabilisés à leur coût historique. L'écart d'acquisition est égal à la différence entre la valeur des actions émises et l'actif net acquis, valorisé au coût historique. Pour certaines acquisitions une partie de l'écart d'acquisition a été inscrite en déduction des capitaux propres.

Selon les principes comptables américains, les fusions avec Havas et Pathé ne satisfaisaient pas aux critères de la mise en commun d'intérêt (« *pooling of interest* »). Elles ont donc été comptabilisées comme des acquisitions génériques. Les actifs et les passifs acquis sont évalués à leur valeur de marché. L'écart d'acquisition est égal à la différence entre le montant payé et la valeur de l'actif net de la société acquise, établi à la valeur de marché. Selon les normes comptables françaises, la valeur de l'actif nette reconnue lors de l'acquisition est potentiellement moindre, ce qui génère une plus-value de cession supérieure par rapport aux US GAAP. De plus, la charge d'amortissement des écarts d'acquisition est donc inférieure en normes comptables françaises.

RÉDUCTION DE VALEUR DE CERTAINS ÉCARTS D'ACQUISITION ET DÉPRÉCIATION DES AUTRES ACTIFS A LONG TERME

Selon les principes comptables français et les US GAAP, Vivendi Universal réexamine la valeur comptable de ses actifs à long-terme, y compris les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels, au moins une fois par an ou dès que des faits, événements ou circonstances tant internes qu'externes font apparaître un risque de non recouvrabilité de ces actifs pour leur valeur comptable. En normes françaises, le calcul de cette réduction de valeur est déterminé par rapport à la juste valeur de ces actifs. En 2001, suite à une baisse récente des marchés, notamment dans les secteurs Internet, Médias et Télécommunications, notre réexamen annuel nous a conduit à comptabiliser un amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition, sans effet sur la trésorerie, de 12,9 milliards d'euros (12,6 milliards d'euros après 0,3 milliard d'euros d'intérêts minoritaires).

Selon les normes comptables américaines, une réduction de valeur d'un actif doit être comptabilisée en application de la norme SFAS 121 « *Accounting for the Impairment of Long-lived Assets and for Long-lived Assets to Be Disposed Of* »

(Comptabilisation d'une réduction de valeur des actifs à long terme et des actifs à long terme devant être cédés). Le SFAS 121 préconise qu'une réduction de valeur d'un actif doit être enregistrée lorsque la somme des flux de trésorerie estimés non actualisés résultant de son utilisation et sa valeur résiduelle s'avèrent inférieurs à sa valeur comptable. Selon cette méthode, aucune réduction de valeur n'est apparue au 31 décembre 2001. L'amortissement exceptionnel a donc été extourné. Les réductions de valeur enregistrées par Vivendi Universal sur les autres actifs à long-terme concernent principalement ses actifs immobiliers.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Selon les normes comptables françaises, certains frais de publicité institutionnelle peuvent être portés à l'actif et amortis sur leur durée de vie utile. Les marques, parts de marché et fonds éditoriaux acquis suite à des acquisitions d'entreprises ne sont pas amortis. Selon les normes comptables américaines, les frais de publicité institutionnelle sont des charges de période. Les marques acquises sont amorties sur leur durée de vie utile estimée.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Selon les principes comptables français, les instruments financiers de couverture ne sont pas inscrits au bilan consolidé. L'incidence des instruments financiers qualifiés de couverture sur le compte de résultat est appréhendée d'une façon symétrique par rapport aux flux du sous-jacent couvert. Les instruments financiers qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture font l'objet d'une provision lorsque leur valeur de marché est négative. La justification de la couverture, soit l'adossement des instruments financiers de couverture à un sous-jacent, n'est pas contrainte par un cadre formel de documentation et de tests.

Le 1^{er} janvier 2001, Vivendi Universal a adopté la norme SFAS 133 intitulée *Accounting for Derivative Instruments*

and Hedging Activities (comptabilisation des instruments financiers dérivés et des opérations de couverture). Selon cette nouvelle norme, tous les instruments financiers dérivés (y compris ceux éventuellement inclus dans des contrats non-financiers) doivent être inscrits au bilan à leur valeur de marché. Les variations de leur valeur sont constatées dans le résultat de la période, selon que l'instrument dérivé est utilisé pour couvrir un risque de valeur de marché (« fair value hedge ») ou un risque de flux de trésorerie futurs (« cash flow hedge »).

Les variations de valeur des instruments dérivés couvrant un risque de valeur de marché sont comptabilisées en résultat financier. Elles sont compensées par la réévaluation symétrique de l'actif, de la dette ou de l'engagement ferme couvert, également comptabilisée en résultat financier.

Les variations de la valeur des instruments dérivés couvrant des flux de trésorerie futurs sont comptabilisées en « autres mouvements des capitaux propres ». Elles sont rapportées au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation des flux de trésorerie.

La qualification de couverture résulte de l'intention initiale d'affecter l'instrument dérivé à la couverture d'un actif, d'une dette, d'un engagement ferme ou d'un flux de trésorerie futur, définie et documentée dès l'origine. L'efficacité de cette couverture doit être démontrée par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement rapportée au résultat financier.

Les instruments dérivés contractés dans le cadre de la politique de gestion des risques mise en œuvre par le groupe, mais ne constituant pas des instruments de couverture au sens de la norme SFAS 133, sont comptabilisés à leur valeur de marché, leurs variations de valeur sont appréhendées dans les résultats de la période.

Les opérations de financement de Vivendi Universal impliquent la gestion d'un ensemble de risques de marché, dont ceux liés à l'évolution des taux d'intérêt ou des taux de change. La direction utilise des instruments financiers dérivés afin de limiter ou d'éliminer ces risques financiers. Toutefois, une part importante de ces instruments dérivés ne satisfait pas aux critères de la norme SFAS 133 pour la qualification d'instrument de couverture. En conséquence, la volatilité de la valeur de marché de ces instruments dérivés sera reflétée dans le résultat financier du fait de l'application de cette nouvelle norme comptable.

Au 1^{er} janvier 2001, les effets de l'adoption du SFAS 133 sur les comptes consolidés sont une diminution de €33 millions du résultat et une augmentation de €6 millions « des autres mouvements des capitaux propres », impact du changement de méthode comptable.

Au cours de l'exercice 2001, Vivendi Universal a enregistré les variations de valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie futurs en « autres mouvements des capitaux propres » ; et les variations de valeur des instruments de couverture d'un risque de valeur de marché en résultat financier, de même que toute inefficacité. Ces derniers montants ne sont pas significatifs au 31 décembre 2001.

VENTE DES TITRES BSKYB

Vivendi Universal a cédé, en octobre 2001, pour environ 4 milliards d'euros environ 96 % de sa participation (400,6 millions de titres) dans la société BSKyB à deux sociétés britanniques détenues à 100 % par Vivendi Universal.

Cette opération a répondu aux conditions posées en octobre 2000 par la Commission Européenne qui avait fait de la cession des titres avant la fin de l'année 2002 une condition à la fusion entre Vivendi, Seagram et Canal+. Elle a permis

en outre de lever l'«overhang» (importance de la participation détenue par Vivendi Universal dans BSKyB devant être cédée par rapport aux capacités d'absorption du marché) qui pesait sur les titres BSKyB, en permettant d'étaler dans le temps leur mise sur le marché.

Le transfert des titres aux deux sociétés a entraîné pour Vivendi Universal la perte définitive et irrévocable des droits de vote attachés aux actions BSKyB qui ne peuvent en aucun cas lui revenir. Vivendi Universal a également perdu le poste d'administrateur que sa filiale BSKyB Holding détenait en nom propre.

Les deux sociétés se sont financées en émettant des obligations échangeables en actions BSKyB à maturité octobre 2005. Ces obligations ont été entièrement cédées à un établissement financier, les titres BSKyB ayant été nantis à son profit.

A la suite de ces opérations, Vivendi Universal a conclu avec le même établissement un contrat de swap (Total Return Swap) d'un nominal de 2,5 milliards de livres sterling correspondant à un cours unitaire de 629 pence (prix de vente de 616 pence augmenté du financement des coupons des obligations échangeables en actions, soit 13 pence). A travers ce swap, Vivendi Universal conserve les risques et les avantages liés à l'évolution du sous-jacent représenté par les titres BSKyB jusqu'en octobre 2005. A la date de signature, ce swap avait un nominal de 2,5 milliards de livres sterling et une valeur de marché nulle.

Son mécanisme comporte un dispositif de «resetting» (réajustement) à la fin de chaque trimestre civil ou à tout moment (date de déclenchement) si le cours de l'action varie de plus de 10 % depuis la fin du trimestre ou la date de déclenchement précédente.

En cas de baisse du cours en deçà de 629 pence, la différence est versée par Vivendi Universal à l'établissement

financier à la fin de chaque trimestre civil ou immédiatement en cas de baisse de plus de 10 %. En cas de hausse au-delà de 629 pence, l'écart de valeur reste dû par ce dernier à Vivendi Universal jusqu'à l'échéance du swap. En outre, à la fin de chaque trimestre civil, Vivendi Universal supporte des intérêts à Libor + 0,60 % sur le nominal du swap.

La Commission Européenne a nommé un expert indépendant qui a revu les conditions juridiques de cette opération. Sur la base de ses travaux, la Commission Européenne a conclu que cette opération répondait aux contraintes qu'elle avait fixées en octobre 2000. Cet expert indépendant poursuivra, pour le compte de la Commission Européenne, la revue des engagements de Vivendi Universal pris dans le cadre de cette opération jusqu'à son terme.

En décembre 2001, l'établissement financier a émis 150 millions de certificats remboursables en actions BSKyB correspondant à 37 % des actions acquises par les deux sociétés britanniques. Vivendi Universal et l'établissement financier ont alors convenu de réduire d'autant le nominal du swap, cette nouvelle opération portant et figeant à 1,1 milliard d'euros le profit global de Vivendi Universal sur les titres correspondant. Elle a été réalisée sur la base d'un cours de 700 pence qui intègre une décote de bloc de 11 %, majorée du fait de la nature de l'instrument financier placé sur le marché.

Selon les principes comptables français, la cession des titres BSKyB n'a pas été reconnue. Malgré le fait que l'usufruit et le contrôle des deux sociétés britanniques soient détenus par l'établissement financier, Vivendi Universal reste en effet actionnaire des deux entités et conserve, au travers du contrat de swap, le risque lié à l'évolution du cours des titres BSKyB qu'elles détiennent.

En conséquence, les titres ont été maintenus au bilan de Vivendi Universal ainsi que le financement accordé par

l'établissement financier qui a permis leur acquisition par les deux sociétés britanniques.

Toutefois, la réduction du nominal du swap en décembre 2001, consécutive à l'émission de 150 millions de certificats remboursables, a permis de figer et reconnaître le profit de cession de 150 millions de titres, soit un montant de 1,1 milliard d'euros avant impôt.

En revanche, selon les principes comptables américains, la cession des titres BSKyB aux deux sociétés britanniques est une vente telle que définie par le FAS 140, ces entités remplissant les critères définissant les QSPE (Qualified Special Purpose Entities). Elle entraîne une plus-value comptable de 1,3 milliard d'euros avant impôt. Le swap est comptabilisé en valeur de marché. La variation de valeur de ce dernier a donné lieu à la comptabilisation d'un produit de 523 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Le traitement comptable en US GAAP de la cession des titres BSKyB a été soumis à la SEC pour validation avant dépôt du document 20-F. L'examen de celui-ci est en cours.

RÉGIMES D'AVANTAGES SALARIAUX

Suivant les normes comptables françaises, les actions émises lors de l'exercice d'options attribuées aux salariés et administrateurs sont comptabilisées comme des augmentations de capital. Les actions Vivendi Universal destinées à être cédées aux salariés dans le cadre de plans d'actionnariat salarié sont classées en valeurs mobilières de placement. L'écart entre leur coût d'acquisition et le prix d'exercice qui fait l'objet d'une provision, le cas échéant, est comptabilisé en résultat lors de la cession des titres. Conformément aux normes comptables françaises, Vivendi Universal n'enregistre pas de charges de rémunération lorsque la différence entre le prix de souscription et la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour du Conseil d'Administration autorisant

l'augmentation de capital, n'excède pas 20 %. Selon les normes comptables américaines, les plans d'attribution ou de vente d'actions ou de stock options aux salariés sont qualifiés de rémunération lorsque, par exemple, ils ne sont pas ouverts à la quasi-totalité des salariés dans des conditions identiques ou comportent une décote de plus de 15 % par rapport à la valeur de marché de l'action à la date d'attribution. Lorsqu'un plan d'attribution d'actions est qualifié d'élément de rémunération, son coût déterminé sur la base de la valeur des actions attribuées ou vendues aux salariés, est intégralement constaté à la date d'attribution. Le coût des plans de stock options est égal à la différence entre la valeur de marché à la date d'attribution et le prix d'exercice du salarié, il est reconnu au fur et à mesure de l'acquisition des droits.

Conformément aux normes comptables françaises, Vivendi Universal enregistre depuis janvier 1998 ses engagements de retraite couvrant l'ensemble des salariés qualifiés, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. En normes comptables américaines, la comptabilisation des engagements de retraite évalués suivant cette méthode s'applique depuis le 1^{er} janvier 1989. La dette initiale déterminée au 1^{er} janvier 1989 est amortie sur la durée de service moyenne résiduelle des salariés couverts par le plan à cette date.

Selon les normes comptables françaises, les avantages postérieurs à la retraite sont comptabilisés en charges au moment du paiement. Selon les normes comptables américaines, il convient de comptabiliser les engagements au titre de régimes d'avantages postérieurs à la retraite. Une dette initiale a été évaluée au 1^{er} janvier 1995. Elle est amortie sur la durée de service moyenne résiduelle des salariés couverts par le plan. Les charges de l'exercice en cours sont fonction des paiements futurs estimés aux futurs bénéficiaires.

TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Selon les normes comptables françaises, les actions d'autocontrôle sont enregistrées en déduction des capitaux propres sauf lorsqu'elles sont acquises dans le but de régulariser le cours de bourse ou pour servir des plans de stock options. Elles sont alors comptabilisées en valeurs mobilières de placement les plus et moins values de cessions s'inscrivant par résultat. Selon les normes comptables américaines, les actions d'autocontrôle sont inscrites en déduction des capitaux propres.

TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS ET TIAP

Conformément aux principes français, les titres de participation et les TIAP sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur juste valeur devient inférieure à la valeur nette comptable et que cette baisse n'est pas estimée comme temporaire. Selon les normes comptables américaines, les titres cotés sont classés en deux catégories : les titres acquis et détenus avec l'intention de les revendre à court terme sont classés en « *trading securities* », portés à l'actif à la valeur de marché, les plus et moins values latentes étant appréhendées en résultat ; les autres titres sont qualifiés de « disponibles à la vente » (« *available for sale* »), ils sont comptabilisés à leur valeur de marché, les plus et moins-values latentes étant inscrites en capitaux propres.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Utilisation de la méthode de l'intégration proportionnelle

Selon les principes français, les participations dans le capital de sociétés pour lesquelles Vivendi Universal et d'autres actionnaires sont convenus d'exercer un contrôle conjoint sont comptabilisées par intégration proportionnelle. Selon les principes normes comptables américaines, ces filiales

sont consolidées par mise en équivalence. La note 3 présente une synthèse des informations financières se rapportant aux participations consolidées par intégration proportionnelle. La différence de comptabilisation entre les principes français et américains n'a aucune incidence ni sur le résultat net ni sur les capitaux propres.

Utilisation de la méthode de la mise en équivalence

Conformément aux principes comptables français, le groupe consolide par mise en équivalence les filiales sur lesquelles il détient une influence significative. Pour les sociétés dont le groupe détient moins de 20 % du capital, la mise en équivalence s'applique lorsqu'il est déterminé que l'investisseur exerce une influence significative par des droits de vote, une représentation aux organes de direction ou d'autres droits contractuels spécifiques. Les droits détenus par les autres actionnaires sont aussi pris en compte. Selon les principes comptables américains, la mise en équivalence s'applique généralement lorsqu'un actionnaire détient au moins 20 % du total des droits de vote de l'entité dans laquelle il a investi. Dans certains cas exceptionnels, lorsque la participation est inférieure à 20 %, la méthode de la mise en équivalence peut s'appliquer lorsque le groupe détient une influence significative résultant de droits contractuels et d'une représentation au sein des organes de direction.

NOUVEAUX AVIS COMPTABLES AUX ETATS-UNIS

En juin 2001, le Financial Accounting Standards Board (FASB ou Comité de réglementation comptable américain) a promulgué les normes SFAS 141, intitulée *Business Combinations* (Rapprochements d'entreprises) et SFAS 142 intitulée *Goodwill and Other Intangible Assets* (Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles). La norme 141 prévoit la comptabilisation de tous les rapprochements d'entreprises initiés à compter du 30 juin 2001

comme des acquisitions génériques selon la méthode de l'achat pur et simple. La norme 141 impose la reconnaissance des immobilisations incorporelles dès lors qu'elles résultent de droits contractuels ou légaux ou sont « séparables ». En conséquence, il est probable qu'un nombre plus important d'immobilisations incorporelles soit reconnu avec la norme 141 qu'avec la précédente norme l'APB Opinion n° 16, bien qu'en certaines circonstances les immobilisations précédemment reconnues pourraient être intégrées aux écarts d'acquisition.

Selon la norme SFAS 142, l'écart d'acquisition ne sera plus amorti linéairement sur la durée de vie utile estimée, mais fera l'objet d'un réexamen au moins une fois par an ou dès lors que des faits et circonstances tant internes qu'externes, feraient apparaître un risque de réduction non anticipée de la valeur des écarts d'acquisition. En outre, les écarts d'acquisition résultant de participations mises en équivalence ne seront plus amortis, mais ils continueront néanmoins à faire l'objet d'un réexamen de leur valeur conformément à l'APB 18 intitulé *The Equity Method of Accounting for Investments in Common Stock* (Mise en équivalence des participations en actions ordinaires). En application de la norme SFAS 142, les immobilisations incorporelles assorties d'une durée de vie indéfinie ne seront pas amorties et seront comptabilisées au plus bas entre le coût historique et la valeur de marché. Leur valeur comptable sera comparée à leur juste valeur au moins une fois par an. Toutes les autres immobilisations incorporelles identifiables continueront d'être amorties sur leur durée de vie utile estimée.

La norme SFAS 142 s'applique aux exercices débutant après le 15 décembre 2001, cependant l'écart d'acquisition résultant de rapprochements d'entreprises finalisés après le 1^{er} juillet 2001 n'est plus amorti. Lors de l'adoption de cette norme, la valeur des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie fera l'objet d'un ré-

xamen, toute réduction non anticipée de leur valeur étant alors reconnue en résultat en tant que changement de méthodes comptables.

Impact du non amortissement des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie

Si le Groupe avait adopté la norme SFAS 142 au 1^{er} janvier 2001, il n'aurait pas enregistré une dotation aux amortissements sur écarts d'acquisition d'un montant d'environ 2,0 milliards d'euros.

Incidences de la réduction de valeur des écarts d'acquisition et des actifs incorporels dont la durée de vie est indéfinie

Le 1^{er} janvier 2002, le Groupe adoptera la nouvelle norme comptable américaine SFAS 142. Cette norme prévoit la mise en œuvre des nouvelles modalités d'évaluation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels acquis. L'effet estimé à ce jour de l'adoption de cette nouvelle norme devrait être un amortissement exceptionnel, sans effet sur la trésorerie, d'environ 15 milliards d'euros. Elle reflète l'incidence sur les valeurs de marché de ces actifs incorporels et écarts d'acquisition de la baisse des marchés financiers depuis l'annonce de la fusion de Vivendi, Seagram et Canal+ en juin 2000. Cet amortissement exceptionnel sera comptabilisé comme l'effet d'un changement de méthode comptable, sans incidence sur le résultat d'exploitation.

En juin 2001, le FASB a promulgué la norme SFAS 143 intitulée *Accounting for Assets Retirement Obligations* (Comptabilisation des obligations liées à la cessation d'exploitation d'actifs productifs). Cette norme stipule que la juste valeur d'une dette contractée au titre d'une obligation liée à la cessation d'exploitation d'un actif doit être constatée au cours de la période pendant laquelle elle survient si la juste valeur peut être raisonnablement estimée. Les

coûts de cessation d'exploitation d'actifs s'y rapportant sont activés et viennent augmenter la valeur comptable de l'actif à long terme. Une entité mesurera la variation de la dette pour obligation de cessation d'exploitation d'actifs au fil du temps en appliquant une méthode de répartition d'intérêt au montant de la dette au début de la période. Le taux d'intérêt utilisé pour mesurer cette variation correspond au taux hors risque ajusté du crédit en vigueur lors de la mesure initiale de la dette. Ce montant sera constaté en majoration de la valeur comptable de la dette et en charge d'exploitation dans le compte de résultat. La norme SFAS 143 s'appliquera aux exercices commençant après le 15 juin 2002. Le Groupe pense que l'adoption de la norme SFAS 143 ne devrait pas avoir d'incidence significative sur ses résultats opérationnels ni sur sa situation financière.

En août 2001, le FASB a promulgué la norme SFAS 144 intitulée *Accounting for the Impairment or Disposal of Long-Lived Assets* (Comptabilisation de la dépréciation ou de la cession d'actifs à long terme). Cette norme établit un modèle de comptabilisation unique pour les actifs à long terme destinés à être cédés en accord avec les dispositions premières de la norme SFAS 121 intitulée « *Accounting of the Impairment of Long-Lived Assets and for Long Lived Assets to be Disposed of* » (Comptabilisation de la dépréciation d'actifs long terme et d'actifs long terme destinés à être cédés). Si elle annule et remplace l'avis APB 30 intitulé « *Reporting the Results of Operations — Reporting the Effects of Disposal of a Segment of a Business and Extraordi-*

nary, Unusual and Infrequently Occuring Events and Transactions » (Présentation des résultats opérationnels — Présentation de l'incidence de la cession d'une branche d'activité et événements et transactions exceptionnels, inhabituels et peu fréquents), elle retient la présentation des activités abandonnées tout en élargissant le champs de présentation à un élément d'une entité (plutôt qu'à une branche d'activité). Cependant, les activités mises en vente ne sont plus comptabilisées à leur valeur nette de réalisation et les pertes d'exploitation futures ne sont plus constatées d'avance. La norme SFAS 144 ne requiert plus d'allouer l'écart d'acquisition aux actifs à long terme devant faire l'objet d'un examen de leur juste valeur. Elle préconise également l'utilisation d'une approche par les flux de trésorerie estimés pondérés de leur probabilité de réalisation dans le cas où l'actif concerné peut générer différents flux de trésorerie. La norme SFAS 144 définit également les critères pour déterminer qu'un actif sera traité comme détenu avec l'intention de le céder.

La norme SFAS 144 s'applique aux exercices débutant après le 15 décembre 2001 ainsi qu'à leurs périodes intérimaires, l'application précoce étant encouragée. Les provisions de cette norme s'appliquent généralement de manière prospective. Le Groupe ne prévoyant aucune cession d'activité à l'heure actuelle, l'application de la norme SFAS 144 ne devrait pas avoir d'incidence significative sur ses résultats opérationnels ni sur sa situation financière.

Réconciliation des capitaux propres avec les US GAAP

(en millions d'euros)	au 31 décembre		
	2001	2000	1999
Capitaux propres tels qu'ils figurent dans le tableau des capitaux propres consolidés	36 748	56 675	10 892
Ajustements pour conformité aux US GAAP			
Rapprochements d'entreprises / écarts d'acquisition	8 158	8 783	7 876
Réduction de la valeur de certaines survaleurs	12 626	—	—
Provisions pour dépréciation d'autres actifs à long terme	(90)	(88)	(65)
Actifs incorporels	(427)	(329)	(461)
Instruments financiers	(1 492)	823	(1 533)
Cession de BSKyB	774	—	—
Plans de retraite et rémunération en actions	—	(23)	(9)
Autres	(127)	192	179
Impact fiscal sur les ajustements	(268)	(1 304)	75
Capitaux propres selon les US GAAP	55 902	64 729	16 954

Réconciliation du résultat net et du bénéfice par action avec les US GAAP

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2001	2000	1999
Résultat net tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé	(13 597)	2 299	1 435
Ajustements pour conformité aux US GAAP	—		
Rapprochements d'entreprises / écarts d'acquisition	(333)	(263)	(1 053)
Réduction de valeur de certaines survaleurs	12 626		
Provisions pour dépréciation d'autres actifs à long terme	(1)	(23)	521
Actifs incorporels	(62)	(106)	(192)
Instruments financiers	316	105	(208)
Cession de BSKyB	774		
Plans de retraite et rémunération en actions	(33)	(108)	(241)
Autres	(290)	(46)	25
Impact fiscal sur les ajustements	(535)	50	(41)
Résultat net selon les US GAAP	(1 135)	1 908	246

Comptes Consolidés

Notes aux états financiers

En normes comptables françaises et américaines, le résultat net par action en circulation s'obtient en divisant le résultat net revenant aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. En normes comptables françaises, les actions

d'autocontrôle sont intégrées au nombre moyen pondéré d'actions en circulation contrairement aux normes comptables américaines où elles ne le sont pas. Le calcul du bénéfice par action en normes comptables américaines est le suivant :

(en millions d'euros, sauf données par action)	Exercice clos le 31 décembre		
	2001	2000	1999
Résultat net de base	(1 135)	1 908	246
Effet dilutoire des :			
actions émises sur conversion de titres de créance	27	34	30
actions émises sur exercice d'options dilutoires			
actions attribuables à des plans d'achat d'actions			
actions applicables à des warrants			
Résultat net après dilution	(1 108)	1 942	276
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation de base (en millions)	980,9	588,8	511,3
Effet dilutoire des :			
actions émises sur conversion de titres de créance	34,6	34,6	—
actions émises sur exercice d'options dilutoires	4,0	2,0	2,3
actions émises sur exercice d'options de vente	7,2		
actions attribuables à des plans d'achat d'actions	4,4	10,4	2,7
actions applicables à des warrants	1,1	4,2	8,9
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution	1 032,2	640,0	525,2
Résultat par action	(1,16)	3,24	0,48
Résultat dilué par action	(1,16)	3,03	0,48
Incidence proforma de la vente de 55 millions d'actions d'autocontrôle le 7 janvier 2002	55,0		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation de base proforma (millions)	1 035,9		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution (millions)	1 087,2		
Résultat par action proforma — après cession de 55 millions d'actions d'autocontrôle	(1,10)		
Résultat dilué par action proforma — après cession de 55 millions d'actions d'autocontrôle	(1,10)		

Compte de résultat consolidé en US GAAP

Le compte de résultat consolidé présenté ci-dessous a été retraité pour refléter les différences entre les normes comptables françaises et américaines décrites précédemment.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2001	2000	1999
Chiffre d'affaires	51 733	34 276	36 543
Coût des ventes	(34 900)	(23 173)	(26 719)
Charges administratives et commerciales	(13 267)	(8 998)	(8 293)
Amortissement des écarts d'acquisition	(2 465)	(760)	(766)
Autres charges d'exploitation nettes	(564)	(167)	(1 442)
Résultat d'exploitation	537	1 178	(677)
Charges financières nettes	(1 010)	(394)	(371)
Autres produits	2 475	3 008	533
Résultat avant impôt, intérêt minoritaires mises en équivalence et opérations abandonnées	2 002	3 792	(515)
Impôts sur les bénéfices	(1 923)	(798)	716
Intérêts minoritaires	(787)	(580)	24
Quote part du groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(388)	(546)	21
Résultat des activités poursuivies	(1 096)	1 868	246
Résultat des activités abandonnées, après impôts	—	40	—
Résultat avant changement des méthodes comptables, après impôts	(1 096)	1 908	246
Changement de méthodes comptables	(39)	—	—
Résultat net	(1 135)	1 908	246

Les taxes indirectes et redevances collectées pour le compte des collectivités locales et comprises dans le chiffre d'affaires s'élèvent respectivement à 1 770 millions d'euros, 1 729 millions d'euros et 2 112 millions d'euros pour les exercices clos le 31 décembre 2001, 2000 et 1999.

En normes comptables françaises, le résultat d'exploitation ne comprend pas l'amortissement des écarts d'acquisition, contrairement aux normes comptables américaines. En outre, la définition des éléments exceptionnels diffère entre méthodes françaises et américaines : les éléments classifiés

comme exceptionnels en principes français ont été reclassés dans les rubriques adéquates du compte de résultat établies selon les normes comptables américaines. Hormis les plus- et moins-values de cessions d'actions de sociétés affiliées, les éléments exceptionnels résultant de l'activité du Groupe ont été intégrés au calcul du résultat d'exploitation. Les normes comptables françaises considèrent les plus et moins-values de cessions d'entités consolidées et de participations mises en équivalence comme un produit exceptionnel, tandis que les normes comptables américaines les imputent sur les autres produits (pertes).

Autres éléments cumulés du résultat global

En application des normes comptables américaines, les informations ci-dessous seraient présentées au sein des états financiers consolidés dans un état séparé ou intégrées dans le tableau des capitaux propres consolidés :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2001	2000	1999
Résultat net selon les US GAAP	(1 135)	1 908	246
Autres éléments de résultat global, après impôts :			
Ecart de conversion	1 470	(700)	332
Plus / (moins)-values mobilières latentes	(3 438)	3 158	110
Plus / (moins)-values latentes sur les instruments financiers de couverture	13	—	—
Ajustement de la charge de retraite minimale	(164)	(5)	—
Résultat global selon les US GAAP	(3 254)	4 361	688

Régimes d'avantages salariaux

Conformément aux lois et pratiques en vigueur dans chacun des pays où il opère, le Groupe Vivendi Universal participe ou gère des régimes de retraite ou d'avantages postérieurs à la retraite au bénéfice de ses salariés et anciens salariés, comme indiqué à la note 1. Les informations requises par la norme SFAS 132 *Employers Disclosures about Pensions and Other Postretirement Benefits* (Informations de l'employeur sur les pensions et autres prestations de retraite) sont présentées dans le tableau ci-après.

Celui-ci concerne principalement les régimes de retraite à prestations définies et les régimes d'avantages postérieurs à la retraite du Groupe aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, au Canada, en France, en Allemagne et au Japon, et réconcilie l'évolution de la dette actuarielle, de la valeur de marché des actifs de couverture et de la couverture financière pour 2000 et 2001 :

(en millions d'euros)	Prestations de retraite		Prestations complémentaires	
	2001	2000	2001	2000
Evolution de la dette actuarielle				
Dette actuarielle de début d'exercice	2 137	1 645	187	7
Coût normal	106	56	1	—
Coût financier	146	66	16	1
Cotisations salariales	8	11	—	—
Acquisitions	568	971	53	179
Cessions	(242)	(581)	(1)	—
Réductions	(9)	(2)	(7)	—
Pertes et gains actuariels	20	17	34	1
Prestations payées	(80)	(45)	(12)	(1)
Frais de départ	2	—	—	—
Autres (écarts de conversion)	56	(1)	3	—
Dette actuarielle de fin d'exercice	2 712	2 137	274	187
Evolution des actifs de couverture				
Valeur vénale des actifs de couverture en début d'exercice	2 036	1 534	—	—
Rendement réel des placements	(265)	(11)	—	—
Cotisations patronales	44	26	12	—
Cotisations salariales	8	11	—	—
Acquisitions	551	754	—	—
Cessions	(315)	(236)	—	—
Prestations payées	(64)	(3)	(12)	—
Autres (écarts de conversion)	54	(39)	—	—
Valeur vénale des actifs de couverture en fin d'exercice	2 049	2 036	—	—
Couverture financière				
Couverture financière	(663)	(101)	(274)	(187)
Pertes et gains actuariels non-reconnus	480	(22)	37	(1)
Coût des services passés non-reconnus	(70)	(138)	(4)	—
Dette initiale non-reconnue	(16)	(18)	—	—
Elimination des actifs de retraites des plans multi-employeur dans le temps ⁽¹⁾	(38)	(45)	—	—
Provision nette selon les US GAAP	(307)	(324)	(241)	(188)

(1) Les charges payées d'avance résultant des heures supplémentaires des plans multi-entreprises (activités concédées) sont éliminées puisqu'il est peu probable qu'elles seront récupérées ultérieurement sous forme de congés.

Comptes Consolidés

Notes aux états financiers

La dette actuarielle, la dette actuarielle hors effets des augmentations de salaire et la valeur de marché des actifs de couverture des plans pour lesquels la dette actuarielle hors effet des augmentations de salaire est supérieure à la valeur des actifs de couverture s'élevaient respectivement à 2 035 millions d'euros, 1 761 millions d'euros et 997 millions

d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2001 et à 367 millions d'euros, 299 millions d'euros et 54 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2000.

Les montants suivants étaient portés au bilan à la date de clôture :

(en millions d'euros)	Prestations de retraite		Prestations complémentaires	
	2001	2000	2001	2000
Actif de retraite	240	115	—	—
Provision de retraite	(810)	(447)	(241)	(188)
Provision nette selon les US GAAP	(570)	(332)	(241)	(188)
Ajustement de provision minimale (MLA) ⁽¹⁾	263	8	—	—
Provision reconnue selon les US GAAP	(307)	(324)	(241)	(188)

(1) Les normes comptables américaines imposent la comptabilisation d'une provision lorsque la dette actuarielle hors effets des augmentations de salaire excède la valeur de marché des actifs de couverture du plan pour un montant supérieur à l'actif ou la provision de retraite. Cet élément de passif supplémentaire est compensé par un actif incorporel à hauteur des coûts des services passés non reconnus, le montant excédentaire éventuel étant inscrit en déduction des capitaux propres après impôts. Les normes comptables américaines n'autorisent pas la constatation d'un actif si la valeur de marché des actifs de couverture est supérieure à la dette actuarielle hors effets des augmentations de salaire.

La comparaison des provisions nettes de retraite figurant dans le bilan consolidé ci-joint avec les soldes déterminés conformément aux US GAAP s'effectue comme suit :

(en millions d'euros)	Prestations de retraite		Prestations complémentaires	
	2001	2000	2001	2000
Provision nette selon les US GAAP	(570)	(332)	(241)	(188)
Actifs de retraite reconnus en résultat uniquement lors du recouvrement par Vivendi Universal	(2)	(3)	—	—
Impact de la dette initiale, des coûts des services rendus et des pertes et gains actuariels reconnus avec un timing différent en application de la législation locale	(74)	7	(1)	(1)
Ajustement de provision minimale	263	8	—	—
Provision nette dans les comptes consolidés en French GAAP	(383)	(320)	(242)	(189)
A payer	(623)	(459)	(242)	(189)
Payé d'avance	240	139	—	—

La charge nette de retraite et les coûts des régimes postérieurs à la retraite selon les normes comptables américaines pour les exercices clos le 31 décembre se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Prestations de retraite			Prestations complémentaires		
	2001	2000	1999	2001	2000	1999
Coût normal	106	56	72	1	—	—
Coût financier	146	66	91	16	1	—
Rendement attendu des actifs de couverture	(171)	(91)	(94)	—	—	1
Amortissement des coûts des services rendus	(8)	(9)	(12)	(1)	—	—
Amortissement des pertes et gains actuariels	7	(12)	1	—	—	—
Amortissement de la dette initiale	(5)	(2)	(1)	—	—	—
Réductions /liquidations	(3)	1	(3)	(7)	—	—
Elimination des actifs de retraite des plans multi-employeur	7	22	8	—	—	—
Coût net des régimes en U.S. GAAP	79	31	62	9	1	1

Le coût annuel selon les normes comptables françaises s'élève respectivement à 31 millions d'euros et 38 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 2000. L'écart entre ces montants et le coût annuel d'après les US GAAP s'explique principalement par l'amortissement de la dette initiale et des pertes et gains actuariels. En outre, certaines sociétés ne comptabilisent pas d'actif de retraite.

Les taux pondérés moyens et les hypothèses utilisés pour la comptabilisation de ces plans pour les exercices clos au 31 décembre s'établissent comme suit :

	Prestations de retraite			Prestations complémentaires		
	2001	2000	1999	2001	2000	1999
Taux d'actualisation	6,3 %	6,5 %	5,8 %	6,9 %	7,5 %	5,0 %
Taux de rendement attendu des placements	7,4 %	8,3 %	7,4 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %
Taux d'augmentation des salaires	4,3 %	N/A	N/A	3,0 %	N/A	N/A
Espérance de durée résiduelle moyenne d'activité	14,5	13,5	13,7	13,0	13,0	15,0

Aux fins d'évaluation des engagements au titre des régimes d'avantages postérieurs à la retraite, Vivendi Universal a pris pour hypothèse un recul graduel de la croissance par tête du coût des prestations de prévoyance/santé couvertes (le taux de tendance des coûts de prévoyance/santé) de 12 pourcent

pour les catégories avant 65 ans et 6 pourcent pour les catégories après 65 ans en 2000 et de respectivement 10,9 pourcent et 5,1 pourcent pour les catégories avant et après 65 ans en 2001. En 2001, une progression d'un point de pourcentage du taux de tendance annuel aurait fait

augmenter les engagements de prestations complémentaires de retraite de 12 millions d'euros tandis que la charge avant impôts aurait progressé de 1 million d'euros. A l'inverse, un recul d'un point de pourcentage du taux de la tendance annuelle aurait fait baisser les engagements au titre des régimes d'avantages postérieurs à la retraite de 12 millions d'euros et avant impôts aurait diminué de 1 million d'euros.

Rémunérations en actions

ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

Depuis sa création par le biais de l'opération de fusion le 8 décembre 2000, Vivendi Universal a adopté deux plans d'options sur actions qui permettent d'attribuer aux salariés des options d'achat d'actions ordinaires de Vivendi Universal à un prix supérieur ou égal à la valeur de marché des actions à la date d'attribution. Selon les dispositions du premier plan, l'indisponibilité des options est levée par tiers au cours de chacune des trois années qui suit la date d'attribution. Deux tiers des options en circulation peuvent être exercés au début de la troisième année qui suit leur date d'attribution, le tiers restant pouvant être exercé au début de la quatrième année qui suit la date d'attribution. Dans le cadre du second plan, qui est un plan exceptionnel lié à la performance connu sous le nom de plan « surperformance », les options émises sont définitivement acquises après trois ans et peuvent être exercées sur la base de l'évolution de la performance de l'action ordinaire Vivendi Universal par rapport à un indice composite des indices MSCI Media et Stoxx Media. Dans les deux plans, les options émises viennent à expiration huit ans après leur date d'attribution. Aucune charge de rémunération n'a été

comptabilisée dans le cadre de ces deux plans, que ce soit selon les normes comptables françaises ou américaines.

Avant l'opération de fusion, tant Vivendi que Canal+ avaient adopté différents plans d'options sur actions qui permettaient d'attribuer aux salariés des options d'achat d'actions ordinaires à des prix d'exercice inférieurs à la valeur de marché des actions à la date d'attribution. Pour Vivendi, les prix d'exercice étaient fixés à un cours inférieur de 12,5 à 20 % à la valeur de marché des actions à la date d'attribution ; pour Canal+, cette décote oscillait entre 0 % et 10 %. Dans le cadre de ces plans, les options en circulation sont définitivement acquises après un délai de 3 à 5 ans à dater de leur attribution. Elles peuvent être exercées après un délai de 3 à 5 ans à dater de leur attribution, et expirent après un délai de 7 à 10 ans après la date d'attribution. Le 8 décembre 2000, les options émises dans le cadre des plans d'option Canal+ ont été converties en, ou remplacées par, des plans d'options sur actions Vivendi Universal. Aucune charge de rémunération n'a été comptabilisée dans le cadre de ces deux plans selon les normes comptables françaises. En US GAAP, la charge de rémunération enregistrée dans le cadre de ces plans s'élève respectivement à 29,9 millions, 8,6 millions et 85,8 millions d'euros pour les exercices clos le 31 décembre 2001, 2000 et 1999.

En 2001, Vivendi Universal a accordé des options sur actions aux salariés de MP3.com et de StudioCanal afin de remplacer leurs plans d'option sur actions existants. La valeur de marché des options sur actions a été comptabilisée en sus du prix d'achat. Le nombre d'options sur actions accordées aux salariés de MP3.com et de StudioCanal s'élevait respectivement à 846 608 et 1 504 945 de stock options Vivendi Universal et 153 972 stock options Vivendi Universal sous la forme d'ADS.

Les transactions portant sur les programmes combinés d'options sur actions de Vivendi Universal et de Canal+ se résument comme suit :

	Options sur actions en cours	Prix d'exercice pondéré moyen des options sur actions en cours
Solde au 31 décembre 1998	17 120 786	€ 22,8
Attribuées	11 477 378	68,0
Exercées	(2 652 681)	19,8
Annulées	(42 616)	19,7
Solde au 31 décembre 1999	25 902 867	46,2
Attribuées	15 131 761	85,7
Exercées	(2 329 062)	17,3
Annulées	(126 216)	19,2
Solde au 31 décembre 2000	38 579 350	67,0
Attribuées	8 827 226	48,9
Exercées	(1 630 306)	36,8
Annulées	(180 315)	24,4
Solde au 31 décembre 2001	45 595 955	61,0

Le 8 décembre 2000, 39 999 747 options sur actions Seagram ont été converties en 32 061 549 options sur actions Vivendi Universal sous la forme d'ADS. Aucune charge de rémunération n'a été comptabilisée dans le cadre des plans d'options sur actions Seagram, que ce soit selon les normes comptables françaises ou américaines. Les transactions portant sur les options sur actions sous forme d'ADS se résument comme suit :

	Options sur actions sous forme d'ADS en cours	Prix d'exercice pondéré moyen des options sur actions sous forme d'ADS en cours
Solde au 8 décembre 2000	32 061 549	\$ 54,1
Attribuées	6 878 697	67,9
Exercées	(116 257)	45,7
Annulées	(29 941)	56,1
Solde au 31 décembre 2000	38 794 048	56,6
Attribuées	7 626 536	55,9
Exercées	(3 520 575)	45,4
Annulées	(1 204 118)	72,9
Solde au 31 décembre 2001	41 695 891	56,9

Comptes Consolidés

Notes aux états financiers

Le tableau ci-dessous synthétise les informations relatives aux options sur actions et options sur ADS émises et définitivement acquises :

Fourchette de prix d'exercice	Encours	Prix d'exercice moyen pondéré	Vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'options acquises	Prix d'exercice moyen pondéré
<i>Options sur actions en euros</i>					
moins de €20	185 497	€ 19,3	0,80	185 497	€ 19,3
€20 - €30	4 328 248	28,2	1,64	2 390 948	20,8
€30 - €40	2 047 290	34,4	2,03	26 800	31,3
€40 - €50	8 305 941	48,2	7,75	83 665	41,9
€50 - €60	4 475 407	51,5	4,29	—	—
€60 - €70	5 536 986	64,1	4,78	2 202 820	62,6
€70 - €80	14 799 026	76,5	5,48	1 732 367	78,6
€80 - €90	3 139 000	83,7	6,90	—	—
€90 - €110	5 000	106,4	6,19	—	—
€110 - €120	2 773 560	111,4	6,39	—	—
	45 595 955	61,4	5,85	6 622 097	50,1
<i>Options sur ADS en dollars US</i>					
moins de \$20	52 524	\$ 7,1	7,37	28 016	\$ 6,0
\$20 - \$30	38 112	23,0	7,88	18 854	23,3
\$30 - \$40	5 698 370	36,1	2,33	5 613 356	36,1
\$40 - \$50	16 763 585	45,3	6,37	9 707 220	46,0
\$50 - \$60	3 375 431	59,4	7,16	2 954 086	59,5
\$60 - \$70	7 470 877	67,6	6,92	436 501	64,0
\$70 - \$80	7 921 848	75,8	8,04	5 480 604	76,2
plus de \$80	375 144	267,1	7,89	262 476	261,0
	41 695 891	56,9	6,31	24 501 113	54,7

Au 31 décembre 2001, 6 622 097 options sur actions et 24 501 113 options sur actions sous forme d'ADS étaient exerçables, à des prix d'exercice moyens pondérés respectifs

de 50,1 euros et 54,7 dollars US. Les options en cours au 31 décembre 2001 expireront sur plusieurs années d'ici 2010.

La valeur de marché des options attribuées par Vivendi Universal fait l'objet d'une estimation à la date d'attribution, à l'aide du Modèle binomial d'évaluation des options et compte tenu des hypothèses suivantes :

	31 décembre		
	2001	2000	1999
Espérance de vie (en années)	6,3	7,9	6,5
Taux d'intérêt	4,9 %	4,8 %	4,6 %
Volatilité	35,0 %	35,0 %	6,5 %
Taux de rendement des actions	1,0 %	1,0 %	1,1 %

Outre les plans créés par Vivendi Universal comme décrit ci-dessus, plusieurs filiales consolidées organisent des plans de rémunération en actions pour leurs salariés, libellés en actions de ces filiales. Voici une description des plans les plus importants :

Programmes d'options sur actions de Vivendi Environnement

Le 23 juin 2000, Vivendi Environnement a attribué à ses cadres supérieurs 780 000 stock options sur ses propres actions. Le nombre d'options à exercer dépend de la performance du cours de l'action de Vivendi Environnement comparé à la performance moyenne de l'indice DJ Stoxx. Le 8 février 2001, Vivendi Environnement a attribué 3 462 000 stock options sur ses propres actions. Le prix d'exercice s'élève à 32,5 euros. La charge de rémunération comptabilisée pour ce plan d'options sur actions s'élevait respectivement à 1 million d'euros et 1,9 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 2000.

PLANS D'ÉPARGNE SALARIALE

Vivendi Universal organise des plans d'épargne qui permettent à la quasi-totalité des salariés, hors des Etats-Unis,

employés à temps plein par Vivendi Universal et ses filiales d'acquérir des actions Vivendi Universal. Le prix de souscription tient compte d'un rabais qui ne peut être supérieur à 15 % du premier cours de bourse du jour du Conseil d'administration décidant de l'augmentation de capital.

Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans sont soumises à certaines restrictions relatives à leur cessibilité ou à leur transférabilité. La charge de rémunération enregistrée dans le cadre de ces plans s'élevait respectivement à 1 million d'euros, 86 millions d'euros et 157 millions d'euros pour les exercices clos le 31 décembre 2001, 2000 et 1999.

Pour les salariés aux États-Unis, Vivendi Universal organisera un Employee Stock Purchase Plan (ESPP) non compensatoire bénéficiant d'un incitant fiscal selon le chapitre IRC, dès 2002.

Depuis 2000, Vivendi Universal a également réalisé un plan d'épargne salariale à effet de levier appelé Pegasus, qui est réservé aux seuls salariés des filiales non françaises. A la fin d'une période de cinq ans, les salariés ont la certitude de percevoir le plus élevé des deux montants entre leur apport en capital personnel majoré de 6 fois la performance de l'action Vivendi Universal et leur apport en capital majoré d'un intérêt de cinq pour-cent par an capitalisé annuellement. Le risque encouru par Vivendi Universal est couvert par la Société Générale, par le biais d'une fiducie basée à Jersey. La charge de rémunération enregistrée dans le cadre du plan Pegasus s'élevait respectivement à 17 millions d'euros et 10 millions d'euros pour les exercices clos le 31 décembre 2001, 2000.

Comptes Consolidés

Notes aux états financiers

Les actions émises dans le cadre des plans d'épargne salariale se présentent comme suit :

(en millions d'euros, sauf les volumes d'actions)	Exercice clos le 31 décembre		
	2001	2000	1999
Nombres d'actions	2 604 670	8 937 889	6 608 980
Produits des cessions	133	555	480
Coût moyen en cas de vente d'actions d'autocontrôle	51	62	73

Selon la norme US GAAP, la charge totale de rémunération comptabilisée dans le cadre de ces plans d'épargne salariale s'élevait, respectivement à 18 millions d'euros, 96 millions d'euros et 157 millions d'euros pour les exercices clos le 31 décembre 2001, 2000 et 1999.

Le tableau suivant reflète le bénéfice net et le bénéfice par action pro forma dans l'hypothèse où Vivendi Universal aurait opté pour l'approche de la valeur réelle prévue par la norme SFAS 123 :

(en millions d'euros, sauf les volumes d'actions)	Exercice clos le 31 décembre		
	2001	2000	1999
Résultat net selon les US GAAP			
Publié	(1 135)	1 908	246
Pro forma	(1 616)	1 850	194
Bénéfice net par action ordinaire selon les US GAAP			
Publié	(1,16)	3,24	0,48
Pro forma	(1,57)	3,14	0,38
Bénéfice net dilué par action ordinaire selon les US GAAP			
Publié	(1,16)	3,03	0,47
Pro forma	(1,57)	2,89	0,37

Comptes sociaux

VIVENDI UNIVERSAL S.A.

Résultats financiers des cinq derniers exercices

Rappel : en 2000, la société Sofiée, filiale à 100 % de Vivendi, a absorbé sa mère, ainsi que SIG 40 (filiale de Canal+ et bénéficiaire d'apports de cette dernière) ; elle s'est également alliée avec Seagram, société de droit canadien, et est désormais dénommée Vivendi Universal.

(en milliers d'euros)	2001	2000	1999	1998	1997
Capital en fin d'exercice					
Capital social ⁽¹⁾	5 972 051	5 944 446	255 908	255 908	38
Nombre d'actions émises	1 085 827 519 (a)	1 080 808 443 (f)	16 786 500	16 786 500	2 500
Nombre potentiel d'actions à créer :					
Par exercice des bons de souscription d'actions	—	8 085 300 (g)	—	—	—
Par conversion d'obligations émises en janvier 1999	18 356 131 (b)	18 356 186	—	—	—
Par conversion d'obligations Vivendi	16 243 941 (c)	16 243 969	—	—	—
Environnement émises en avril 1999	—	—	—	—	—
En remboursement des ORA émises en décembre 2000	47 050 365 (d)	82 051 273	—	—	—
Par exercice d'options de souscription d'actions	2 088 037	2 804 857	—	—	—
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	221 349	360 658	—	—	—
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	2 818 657	1 872 963	28 729	-4	-2
Impôt sur les bénéfices ⁽²⁾	-205 572	-198 416	—	—	1
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-55 642	1 620 073	30 654	-7 451	-3
Bénéfices distribués	1 087 699 (e)	1 105 656 (h)	—	—	—
Résultat par action (en euros)					
Bénéfice après impôts, avant amortissements et provisions	2,79 (e)	1,92 (h)	1,71	—	-1,28
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-0,05 (e)	1,50 (h)	1,83	-0,44	-1,28
Dividende versé à chaque action	1,00 (e)	1,00 (h)	—	—	—
Personnel					
Nombre de salariés (moyenne annuelle)	413	1 278	—	—	—
Montant de la masse salariale	65 218	73 390	—	—	—
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc ...)	25 807	29 756	—	—	—

(1) En 2000, le capital a été converti en euros, le nominal élevé à 16 €, puis porté à 5,5 €.

(2) A compter de l'exercice 2000, le montant négatif représente l'économie d'impôt du groupe d'intégration fiscale dont Vivendi Universal est la tête.

(a) Augmentation de capital résultant, principalement : de la création de 35 000 908 actions en remboursement des ORA Vivendi Universal (détenues par les anciens actionnaires de Seagram ayant choisi l'échange à terme), 7 993 939 actions dans le cadre de l'exercice des bons de souscription d'actions arrivés à échéance et 1 611 264 actions au titre des Plans d'Epargne Groupe, inversement, de l'annulation de 40 123 540 actions d'autocontrôle (cf. rappel des principaux mouvements d'actions propres de l'exercice dans la « Présentation des comptes »).

- (b) Le 26 janvier 1999, Vivendi a émis au pair (282 €) 6 028 363 obligations (1,25 % — 2004) convertibles désormais en actions Vivendi Universal sur la base de 3,047 actions pour 1 obligation. Au 31/12/01, il reste 6 024 329 obligations en circulation.
- (c) Le 26 avril 1999, Vivendi Environnement a émis au prix unitaire de 271 € (prime de remboursement 17 €) 10 516 606 obligations (1,5 % — 2005), dont 5 183 704 ont pu être converties en actions Vivendi Environnement dans le cadre de l'introduction en bourse de cette dernière en juillet 2000, et dont le solde est désormais convertible sur la base de 3,047 actions Vivendi Universal pour 1 obligation Vivendi Environnement. Au 31/12/01, il reste 5 331 126 obligations en circulation.
- (d) Au 31 décembre 2001, il reste à l'actif 19 612 184 actions sur les 36 391 224 actions propres qui ont été démembrées en 2000 pour permettre les opérations d'échange dans le cadre du rapprochement Sofiée/Vivendi/Seagram. Ces actions sont (i) remembrées lorsque les nus-proprétaires de celles-ci présentent leurs ORA à l'échange, puis (ii) annulées. Compte tenu de ces annulations futures, le nombre potentiel d'actions à créer en remboursement des ORA s'élève, au 31 décembre 2001, à 27 438 181.
- (e) Calcul tenant compte (i) des 1 337 609 actions réservées aux salariés au titre du Plan d'Epargne Groupe (3^{ème} tranche 2001), (ii) des 719 614 actions en remboursement des ORA, (iii) des 17 979 actions afférentes aux levées de stock-options exercées jusqu'au 18 janvier 2002, émises en janvier 2002 (CA du 24/01/02), jouissance 1^{er} janvier 2001, et, inversement, (iv) de l'annulation de 203 560 actions remembrées à l'issue de la demande d'échanges d'actions échangeables détenues par les anciens actionnaires de Seagram.
- Ce chiffre est indiqué sous réserve (i) des levées d'options de souscription d'actions exerçables par les salariés bénéficiaires jusqu'à la veille de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2001, (ii) du nombre des ORA Vivendi Universal dont le remboursement en actions sera demandé jusqu'à cette date par les anciens actionnaires de Seagram et (iii) avant déduction du nombre d'actions d'autocontrôle.
- (f) Augmentation de capital résultant, principalement, de la création de : 593 464 875 actions dans le cadre de la fusion-absorption de Vivendi, 319 531 416 actions en remboursement des obligations remboursables en actions Vivendi Universal (ayant permis de livrer des actions Vivendi Universal aux actionnaires de Seagram ayant choisi un échange immédiat de leurs actions Seagram contre des actions Vivendi Universal) et 130 638 208 actions dans le cadre de la fusion-absorption de SIG 40.
- (g) Les bons de souscription d'actions attribués gratuitement à tous les actionnaires de Vivendi le 2 mai 1997 sont échus le 2 mai 2001 ; 40 bons permettaient de souscrire, à tout moment, à 3,05 actions nouvelles Vivendi Universal à un prix de 137,20 €.
- (h) Soit 1 euro à chacune des 1 105 655 917 actions (y compris les actions émises en remboursement des ORA et les actions afférentes aux levées de stock-options exercées jusqu'au 23 avril 2001, ayant jouissance 1^{er} janvier 2000). Le nombre des actions est indiqué avant déduction des actions d'autocontrôle (y compris les actions démembrées dont Vivendi Universal est l'usufruitier).

PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX 2001

A. Faits marquants de l'exercice

Appels au marché

En février 2001, Vivendi Universal a émis sur le marché 6 818 695 obligations échangeables (à tout moment à partir du 10 avril 2001) en actions Vinci, pour un montant de 527,4 millions d'euros (coupon 1 % ; rendement 3,75 % ; échéance 1er mars 2006 ; prix d'émission 77,35 euros), lui permettant ainsi d'achever son désengagement de Vinci en livrant à l'échange sa participation résiduelle (8,2 % au 31 décembre 2001). A la clôture de l'exercice, la totalité des obligations est en circulation.

En outre, Vivendi Universal a émis sur le marché 32 352 941 obligations échangeables en actions Vivendi Environnement, pour un montant de 1,809 milliard d'euros (coupon 2 % ; rendement actuariel 3,75 % ; échéance mars 2006 ; prix d'émission 55,9 euros). Au 31 décembre 2001, ces obligations sont toutes en circulation.

Cession de la participation dans BSKyB

Vivendi Universal a cédé sa participation correspondant à 197 millions de titres British Sky Broadcasting Group (BSkyB) à un prix de 616,3 pence par action à une société britannique intégralement financée par une institution financière (203 millions d'actions ayant également été cédées

par sa filiale BSB Holdings à une autre société britannique). Vivendi Universal a par ailleurs conclu avec l'institution financière un total return swap qui l'expose à l'évolution du cours du titre BSKyB jusqu'en octobre 2005.

En décembre 2001, la même institution a émis des certificats remboursables en actions BSKyB correspondant au placement de 37 % des actions acquises par les deux sociétés britanniques, soit 150 millions de titres. Conjointement, Vivendi Universal et l'institution financière sont convenues de réduire le nominal du swap de 37 %.

Ces opérations se sont traduites au total par un produit financier de 1,9 milliard d'euros dans les comptes sociaux de Vivendi Universal.

Cession de 9,3 % de Vivendi Environnement

Par décision de son Conseil de Surveillance du 10 décembre 2001, Vivendi Environnement a émis des warrants, attribués gratuitement à tous ses actionnaires à raison d'un warrant pour une action. Sept warrants donnent droit à la souscription d'une action nouvelle au prix de 55 euros jusqu'en mars 2006.

Le remboursement de l'obligation échangeable en titres Vivendi Environnement (cf.supra) étant désormais couvert par les 218 255 690 warrants ainsi reçus, Vivendi Universal a cédé, le 4 décembre 2001, à la Bourse de Paris, les titres Vivendi Environnement acquis, au prix unitaire de 34 euros, en juillet 2000 lors de l'introduction en Bourse de sa filiale.

Cette opération, effectuée à un prix unitaire de 37,9 euros (soit un prix total de 1,2 milliard d'euros), a généré, dans les comptes sociaux et consolidés de Vivendi Universal, une plus-value de 126,2 millions d'euros.

Opérations exceptionnelles sur actions propres

En mai 2001, Vivendi Universal a racheté 16,9 millions de ses propres actions à des entités liées à la famille Bronfman au prix moyen de 75,1 euros par action.

Au cours de l'exercice, Vivendi Universal a profité de la baisse du cours de son titre pour modifier sa technique de couverture des plans d'options d'achat d'actions hors de la monnaie attribuée aux salariés. 23,5 millions de titres d'autocontrôle, détenus depuis novembre 2000 pour faire face aux engagements liés à ces plans, ont été annulés par décision du Conseil d'Administration, dont 22 millions en juin. Des calls aux caractéristiques identiques à celles des plans ont été achetés auprès d'une banque.

Par ailleurs, une partie des actionnaires de Seagram ayant choisi en 2000 un échange différé de leurs titres est venue à l'échange au cours de l'exercice 2001 pour acquérir des titres Vivendi Universal. En conséquence, la nue-propriété des actions démembrées en 2000 est revenue à Vivendi Universal. Conformément aux engagements pris, le Conseil d'Administration a décidé d'annuler ces actions, pour un nombre total de 16,6 millions en 2001.

A la clôture de l'exercice, l'autocontrôle de Vivendi Universal s'établit ainsi à 9,61 % du capital, correspondant à 104,4 millions d'actions.

Le 7 janvier 2002, 55 millions d'actions propres ont été cédées sur le marché pour 3,3 milliards d'euros.

Acquisition de MP3.com

Le 28 août 2001, Vivendi Universal a acquis la société, MP3.com, Inc. La transaction a été conclue sur la base de 5 dollars par action, soit environ 360 millions de dollars (407,9 millions d'euros), réglés moitié en numéraire, moitié en ADR (*American Depositary Receipts*) Vivendi Universal. Pour la part payée en actions, Vivendi Universal a utilisé 3,25 millions de titres d'autocontrôle pour rémunérer les actionnaires de MP3.com. Les titres MP3.com ont été apportés à Vivendi Universal Holdings Co fin décembre en échange d'actions préférentielles de cette société.

B. Compte de résultat

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

En 2001, comme en 2000, Vivendi Universal a enregistré dans ses comptes les opérations liées aux contrats de délégation de services d'eau n'ayant pas encore fait l'objet d'un transfert à la Compagnie Générale des Eaux.

Le résultat d'exploitation est une perte de -223,2 millions d'euros, contre -71,0 millions en 2000.

Produits

Les produits d'exploitation s'élèvent à 624,5 millions, contre 847,7 en 2000.

- a) Le chiffre d'affaires de Vivendi Universal, qui est de 221,3 millions d'euros inclut les produits de l'activité eau, assainissement et travaux pour 61,9 millions d'euros, contre 135,2 en 2000, ainsi que des produits divers pour 161,8 millions, contre 219,3, correspondant aux prestations facturées par les services du siège

Comptes Sociaux

Présentation des comptes sociaux 2001

aux autres sociétés du groupe (dont des refacturations de 101,3 millions et des missions d'assistance pour 26,1).

b) Les autres produits s'établissent à 403,2 millions d'euros, contre 487,1 millions en 2000, dont :

- Reprises de provisions et transferts de charges : 37,8 millions (150,1 millions en 2000), essentiellement les frais d'émission des deux emprunts obligataires échangeables en actions Vinci et Vivendi Environnement transférés en "charges à répartir" sur la durée des emprunts.
- Autres produits : 363,2 millions d'euros, contre 337,2 millions. Figurent, principalement, à cette rubrique, le produit du swap conclu avec General Re Financial Product et de l'appel en garantie auprès de cette dernière (251,5 millions, contre 210,9 millions en 2000) et le produit de la refacturation de leurs coûts NetGeneration aux filiales signataires de l'accord groupe (107,1 millions).

Charges

Le total des charges d'exploitation représente 847,9 millions d'euros, contre 918,7 millions en 2000. Elles correspondent aux frais relatifs à l'activité des services du siège et aux dépenses encore supportées par Vivendi Universal dans le cadre de l'activité de distribution d'eau.

- Les premières ont été de 742,5 millions d'euros, contre 693,6 millions en 2000 et incorporent notamment la prime versée à la société General Re Financial Products de 248,9 millions comme en 2000, les coûts Net Generation 108,8 millions (dont 107,1 millions ont été refacturés aux sociétés concernées), les honoraires 96,1 millions contre 156,7 millions en 2000, les dotations aux amortissements des charges à répartir 36,9 millions contre 37,9 millions et les frais d'émission des emprunts obligataires 32 millions.

- Les secondes qui correspondent notamment aux achats et aux comptes de gérance et régie se sont élevées à 105,4 millions d'euros, contre 224,2 millions d'euros en 2000, cette diminution résultant des transferts de contrats.

RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est de 175,2 millions d'euros, contre 1 048,9 millions en 2000.

Produits

Essentiellement :

- Produits des titres de participation (dividendes) : 1,348 milliard d'euros (965,1 millions en 2000), dont, principalement, dividendes versés par les filiales anglaises ayant cédé, en octobre, 10,4 % de BSKyB 619,0 millions, Vivendi Universal Publishing 384,4 millions, Energies USA 141,6 millions, Vivendi Environnement 137,8 millions et Havas Images 34,5 millions.
- Autres intérêts et produits assimilés : 1,490 milliard d'euros, contre 921,1 millions. Cette rubrique enregistre principalement les intérêts versés par les filiales sur les fonds mis à leur disposition par Vivendi Universal (866,9 millions, contre 777,6 millions en 2000), le montant des primes encaissées lors de la mise en place de puts sur actions propres arrivés à échéance pour 222,3 millions et le produit de 175 millions lié à l'émission en décembre 2001 par une institution financière de 150 millions de certificats remboursables en actions BSKyB à un prix de 700 pence et égal à la différence entre 700 pence et la valeur du titre lors de la mise en place du total return swap de 629 pence.
- Reprises sur provisions : 210,3 millions d'euros, contre 32,9 millions, dont reprise de la provision de 85,1 millions

(dotée en 2000) pour risques sur puts portant sur des actions propres et reprise partielle, à hauteur de 65,3 millions, de la provision pour dépréciation des actions d'autocontrôle adossées aux plans d'options d'achat d'actions.

- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et de Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille: 1,983 milliard d'euros, contre 548,5 millions. Ces produits résultent essentiellement de la cession de 10,4 % de BSkyB pour 1,771 milliard et de 9,3 % de Vivendi Environnement pour 126,2 millions.

Charges

- Dotations aux provisions : 3,276 milliards d'euros, contre 408,1 millions, correspondant à des dépréciations de titres et de comptes courants concernant divers actifs financiers, dont (i) certaines sociétés de l'activité Télécommunications (Vivendi Telecom International — détentrice de 35 % de Maroc Telecom — 700 millions, Elektrim et filiales (Pologne) 642 millions), (ii) des sociétés de l'activité Internet (1,263 milliard — dont titres Scoot.com 439,6 millions et Vivendi Universal Net 200 millions —, (iii) les SNC Immotel et Immonord 30,1 millions, après 29,9 millions en 2000 (la dotation 2001 est couverte partiellement par la reprise de provisions pour risques et charges de 21,6 millions, cf. supra).
- Intérêts et charges assimilées : 1,743 milliard d'euros, contre 968,9 millions. Cette rubrique comprend, notamment, les charges financières sur les emprunts à moyen et long terme (231,4 millions), les intérêts sur comptes courants créditeurs des filiales (200,2 millions), les intérêts sur opérations de financement court terme (536,5 millions) et les charges liées au roulement ou au rachat de puts sur actions propres (487,9 millions).

Le résultat courant avant impôt est une perte de -48,2 millions d'euros, contre un produit de 977,9 millions d'euros en 2000.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est une perte de -212,2 millions d'euros, contre un produit de 443,7 millions d'euros en 2000.

Produits

- Produits sur opérations en capital : 4,511 milliards d'euros, contre 5,778 milliards. Ce poste enregistre, notamment, les produits liés à des opérations de reclassement à l'intérieur du groupe :
 - cession à SPC (qui détient indirectement les actions de Seagram Company Ltd) de ses propres titres pour 2,528 milliards, afin de permettre à cette société de procéder à une réduction de son capital et de remonter ainsi à Vivendi Universal sa trésorerie, constituée du produit de la cession des preferred stock émises par Vivendi Universal Holdings Co pour 1,2 milliard dans le cadre du rachat des ACES et pour 1,3 milliard au titre de l'échange des actions échangeables contre des titres Vivendi Universal,
 - cession à Seagram Distillers des actions ordinaires souscrites par Vivendi Universal lors de l'acquisition de Vivendi Communication North America pour 1,352 milliard,
 - apport à Vivendi Universal Holdings Co des titres MP3 pour 407,9 millions.
- Reprises d'amortissements et de provisions : 42,1 millions d'euros (94,6 millions en 2000).

Comptes Sociaux

Présentation des comptes sociaux 2001

Charges

- Charges sur opérations de gestion : 173,6 millions d'euros, contre 98,8 millions, dont un mali sur cession d'actions propres de 145,7 millions et une charge totale de 26,2 millions (28,0 millions en 2000) pour pertes sur l'immobilier allemand (dans le cadre de garanties données à Nexity et à Vinci).
- Charges sur opérations en capital : 4,590 milliards d'euros, contre 5,421 milliards. Elles représentent la valeur nette comptable des actifs cédés (cf. supra).

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Le groupe d'intégration fiscale dont Vivendi Universal est la société tête comprend 188 sociétés. Cette dernière n'a pas à verser d'impôt au taux de droit commun, le résultat d'ensemble étant déficitaire.

Au cours de l'exercice 2001, Vivendi Universal a acquitté un impôt sur les sociétés d'un montant de 174,5 millions, dû à la rupture de l'engagement de conservation des titres Sofiée par Vivendi lors de sa fusion avec Sofiée en 2000.

Par ailleurs, elle enregistre un produit d'intégration fiscale de 383 millions d'euros, correspondant à l'impôt versé par les filiales du groupe dont l'assiette fiscale est bénéficiaire.

RÉSULTAT NET

Le résultat net est une perte de -55,6 millions d'euros, contre un produit de 1 620,1 en 2000.

Il se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	2001	2000
Résultat courant avant impôt	-48,2	977,9
Résultat exceptionnel	-212,2	443,7
Participation des salariés	-0,8	—
Impôt sur les bénéfices (produit)	205,6	198,4
Résultat net	-55,6	1.620,1

C. Bilan

Le total du bilan de Vivendi Universal, en valeurs nettes, s'élève à 67,187 milliards d'euros au 31 décembre 2001, contre 66,199 milliards à la clôture de l'exercice précédent.

Actif

Actif immobilisé

L'actif immobilisé est de 49,434 milliards d'euros en 2001, contre 48,110 milliards à la clôture précédente et comprend essentiellement :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Leur valeur nette est de 49,346 milliards d'euros, contre 47,996 milliards en 2000.

Elles comprennent, principalement, les titres de participation et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), dont la valeur nette est de 42,649 milliards d'euros, contre 46,315 milliards fin 2000 (valeur brute 44,637 milliards d'euros, contre 46,550 milliards fin 2000).

Les investissements s'élèvent à 4,204 milliards d'euros en 2001, contre 34,311 milliards en 2000 hors incidence des mouvements liés au rapprochement Vivendi/Canal+, et portent principalement sur l'acquisition :

- de preferred shares Vivendi Universal Holdings Co pour 2,016 milliards d'euros, dont 1,6 milliard émises lors de l'échange par les porteurs d'actions échangeables contre des ADS Vivendi Universal et rachetées à Vivendi Universal Holdings SAS,

- de titres Vivendi Communication North America (VCNA) pour 1,415 milliard émis en vue de financer l'acquisition de Houghton Mifflin,
- et de la société américaine MP3 pour 411 millions d'euros (360 millions de dollars).

CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

Leur montant net s'élève à 1,403 milliard d'euros, contre 728 millions, et comprend, notamment, un prêt de 504,1 millions d'euros (442 millions de dollars) accordé en 2001 à la holding d'acquisition de Houghton Mifflin et un prêt de 485,4 millions consenti en 2001 à Elektrim Telekomunikacija.

AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

Leur montant s'élève à 5,533 milliards d'euros, contre 912,8 millions en 2000. Ils comprennent 103,2 millions d'actions propres pour 5,521 milliards d'euros (888,2 millions fin 2000), dont 416,6 millions d'euros (768 millions fin 2000) pour 19,6 millions d'actions démembrées, dont la nue-propriété a été transférée aux anciens actionnaires de Seagram ayant opté pour un échange différé de leurs actions.

En 2001, 65 161 757 actions propres ont été achetées à la Bourse de Paris au prix moyen de 57,40 € et 393 138 actions ont été vendues au prix moyen de 78,70 €. Les frais de négociation sur achats se sont élevés à 3,7 millions d'euros.

Par ailleurs, 16,9 millions d'actions ont été achetées en mai à la famille Bronfman au prix moyen de 75,10 €.

Actif circulant

Le total de l'actif circulant est de 17,555 milliards d'euros, contre 17,578 milliards fin 2000.

CRÉANCES

Elles comprennent, principalement, les "créances clients et comptes rattachés" pour 443,7 millions d'euros (446,4 millions fin 2000) et les "autres créances" pour 15,221 milliards d'euros (11,724 milliards fin 2000) ; ces dernières enregistrent, principalement, les fonds avancés en compte-courant par Vivendi Universal à ses filiales pour un montant net de 14,644 milliards d'euros, contre 11,353 fin 2000 (dont VU US Holding 7,432 milliards, contre 5,379 milliards, Groupe Canal+ 3,015 milliards, contre 1,754 milliard et Vivendi Telecom International 2,661 milliards, contre 438 millions).

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Elles représentent un montant net de 1,402 milliard d'euros, égal à leur valeur de marché, contre 4,607 milliards fin 2000.

20 958 832 actions propres y figurent pour un montant net de 1,223 milliard d'euros, adossées, par décision du Conseil d'administration du 23 novembre 2000, à des plans d'options d'achat d'actions attribués à leurs salariés depuis 1997 par Vivendi, Canal+ et Vivendi Universal. Les actions dont le prix d'exercice des options est inférieur au prix de revient des actions adossées font l'objet d'une provision pour dépréciation d'un montant de 218,5 millions.

En dehors des actions propres, les autres valeurs mobilières de placement figurent pour une valeur nette de 180 millions d'euros et sont essentiellement constituées de parts de SICAV de trésorerie acquises en fin d'année dans le cadre de la gestion de la trésorerie court terme.

Comptes Sociaux

Présentation des comptes sociaux 2001

Charges constatées d'avance

Sur un total de 121,9 millions d'euros, 107,8 millions correspondent à une charge à constater par annuité égale jusqu'en 2012 dans le cadre d'un avenant aux contrats de swap mis en place en 1999 par Vivendi avec General Re Financial Products Inc. afin de couvrir ses engagements financiers.

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de Vivendi Universal, avant affectation du résultat, s'élèvent à 39,960 milliards d'euros, contre 40,267 milliards fin 2000.

La variation des capitaux propres, présentée ci-après sous forme de tableau, résulte, principalement, de :

- la création de :
 - 35 000 908 actions en remboursement des obligations remboursables en actions Vivendi Universal (détenues par les ex-actionnaires de Seagram ayant choisi l'échange à terme),
 - 7 993 939 actions dans le cadre de l'exercice des bons de souscription d'actions arrivés à échéance le 2 mai 2001,
 - 1 611 264 actions au titre des Plans d'Epargne Groupe,
- de l'affectation d'une partie du résultat de l'exercice 2000 à la réserve légale pour 81,0 millions d'euros,
- et, inversement, de l'annulation de 40 123 540 actions auto-détenues (cf. analyse des principaux mouvements d'actions propres au début de la « Présentation des comptes »),

Après la répartition du résultat proposée, la situation nette de Vivendi Universal s'établirait à 38,535 milliards d'euros, contre 39,064 milliards fin 2000.

Mouvements des capitaux propres

Opérations en millions d'euros	nombre d'actions	capital	primes ⁽¹⁾	réserves et report à nouveau	résultat	total
au 31/12/00, après répartition	1 080 808 443	5 944,4	32 389,6	729,9		39 063,9
Plans d'Epargne Groupe	1 611 264	8,8	93,7			102,5
Remboursement en actions des ORA (aux ex-actionnaires de Seagram)	35 000 908	192,5	2 590,0			2 782,5
Annulation de titres auto-détenus	-40 123 540	-220,7	-2 070,7			-2 291,4
BSA	7 993 939	44,0	315,7			359,7
Stock-options	536 505	3,0	10,0			13,0
Autres mouvements 2001			-14,9		-55,6	-70,5
au 31/12/01, avant répartition	1 085 827 519	5 972,0	33 313,4	729,9	-55,6	39 959,7

(1) En 2001, a été prélevé sur les primes de fusion le solde (facturé en 2001) des frais occasionnés par le rapprochement Vivendi/Sofitée/Seagram intervenu en 2000.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Leur montant est de 693,6 millions d'euros, contre 667,0 millions, dont la provision pour risques liés à diverses garanties consenties à des sociétés du secteur immobilier pour 453,4 millions, contre 495,3 millions fin 2000 (dont pertes immobilier berlinois et garantie Sofonpro).

DETTES

Le total des dettes est de 26,309 milliards d'euros, contre 24,846 milliards d'euros à la clôture de l'exercice précédent. Il se compose de dettes financières pour 25,699 milliards d'euros, contre 23,987 milliards et de dettes d'exploitation pour 609,8 millions d'euros, contre 859 millions.

Dettes financières

Elles s'élèvent à 25,699 milliards d'euros, contre 23,987 milliards d'euros fin 2000.

Dans ce total, les dettes financières à long terme sont de 11,986 milliards d'euros, contre 13,049 milliards d'euros et comprennent notamment :

- les obligations remboursables en actions (ORA), dont l'émission en décembre 2000 a été réservée à la société Vivendi Universal Holding SAS dont le solde est, à la clôture de l'exercice, de 3,740 milliards (6,523 milliards fin 2000),
- les obligations, émises en 2001, échangeables en actions Vivendi Environnement pour un montant de 1,809 milliard (cf. supra, modalités dans « Faits caractéristiques de l'exercice — Appels au marché »),
- l'emprunt obligataire OCEANE échangeable en actions Vivendi Universal, émis en 1999 pour 1,7 milliard,
- l'emprunt obligataire, émis en 2000 pour 1,44 milliard, échangeable en actions,
- des euro-émissions pour 1,230 milliard, contre 1,256 milliard fin 2000,
- des emprunts obligataires émis sur le marché domestique pour 731,7 millions,
- les obligations, émises en 2001, échangeables en actions Vinci pour un montant de 527,4 millions (cf. supra, modalités dans « Faits caractéristiques de l'exercice — Appels au marché »)

Les dettes financières à court terme sont de 13,713 milliards d'euros, contre 10,938 milliards et comprennent, principalement, des tirages à court terme auprès des banques (2,447 milliards d'euros, contre 5,485 milliards), des billets de trésorerie (encours de 2,767 milliards d'euros, contre 3,333 milliards) et les dépôts de fonds réalisés en compte-courant par les filiales (8,182 milliards d'euros, contre 1,896 milliard, dont Seagram International BV 2,894 milliards, BSB Holdings 1,439 milliard, Cegetel 608 millions et Universal Music Groupe 588 millions).

La trésorerie de Vivendi Universal, définie comme le montant net des comptes-courants des filiales, des billets de trésorerie à moins d'un an émis par Vivendi Universal, des tirages à court terme auprès des banques, des valeurs mobilières de placement et des disponibilités, s'établit ainsi à 2,730 milliards, contre 5,511 milliards fin 2000.

Dettes d'exploitation

Elles s'élèvent à 609,8 millions d'euros, contre 859 millions fin 2000.

Elles regroupent, principalement :

- les produits constatés d'avance (316,4 millions d'euros, contre 121,3 millions) qui correspondent, pour 315,6 millions, contre 115,2 millions en 2000, à des primes reçues

Comptes Sociaux

Présentation des comptes sociaux 2001

sur options de vente portant sur des titres Vivendi Universal,

- les dettes auprès des fournisseurs (89,4 millions d'euros, contre 190,8 millions en 2000),
- les dettes fiscales et sociales (68,5 millions d'euros, contre 59,3 millions), dont 25,5 millions correspondent à la taxe due sur le chiffre d'affaires (incidence de la TVA collectée sur les refacturations aux filiales des coûts NetGener@tion, pour un montant de 21 millions).

Les capitaux permanents représentent 52,644 milliards d'euros, contre 53,994 milliards d'euros en 2000.

D. Tableau des flux

(en millions d'euros)	2001	2000	1999
Opérations d'exploitation			
Excédent brut d'exploitation	-174,4	-13,7	28,8
Opérations financières et exceptionnelles ⁽¹⁾	144,4	794,7	—
Impôt sur les sociétés	—	—	—
Economies d'impôt liées au groupe fiscal	205,6	198,4	—
Variation nette du besoin en fonds de roulement	-119,3	-203,2	—
TOTAL	56,3	776,2	28,8
Opérations d'investissement			
Investissements industriels	-11,7	-11,8	—
Investissements financiers	-4 215,2	-34 322,0	—
Charges à répartir	-32,3	-17,3	—
Cessions de titres (immobilisations financières)	7 986,2	2 159,8	—
Cessions de biens industriels	0,7	7,4	—
Achats / ventes d'actions d'auto-contrôle	-4 122,0	-76,9	—
Flux de trésorerie nette des prêts et dépôts à long terme	0,2	32,0	—
TOTAL	-394,1	-32 228,8	—
Opérations de financement			
Augmentation de capital de la société	460,3	37 344,2	—
Dividendes et précompte versés par la société ⁽²⁾	-1 203,0	—	—
Variation des autres dettes à long terme	—	—	—
TOTAL	-742,7	37 344,2	—
Total des flux de l'exercice	-1 080,5	5 891,6	28,8
Endettement financier net au 1 ^{er} janvier	6 820,2	-28,8	—
Effet de change, périmètre et divers	-40,0	12 740,6	—
Endettement financier net au 31 décembre ⁽³⁾	7 860,7	6 820,2	-28,8

(1) Les produits nets de cession de TIAP ne sont pas inclus à ce niveau, ils sont compris dans les opérations d'investissement (ligne « cessions de titres »). L'exercice 2000 a fait l'objet d'un reclassement en conséquence.

(2) Dividendes versés aux actionnaires 990 millions d'euros et précompte payé au Trésor Public 213 millions d'euros.

(3) Dont 3 740,4 millions d'euros, contre 6 522,9 millions fin 2000, représentant le solde, au 31 décembre, des ORA émises par Vivendi Universal dans le cadre de l'acquisition de Seagram.

1. OPÉRATIONS FINANCIÈRES ET EXCEPTIONNELLES

Elle enregistre, notamment, (i) des revenus de participations pour 1,348 milliard d'euros, principalement, dividendes reçus de BSB Holdings, Vivendi Universal Publishing, Energies USA, Vivendi Environnement, Havas Images et (ii) inversement, les dotations aux provisions pour dépréciation des comptes-courants débiteurs de filiales pour un montant de 1,124 milliard.

2. INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Les investissements portant sur les titres de participation et les TIAP s'élèvent à 4,204 milliards d'euros, contre 34,311 milliards en 2000, dont, principalement, en 2001, acquisition de titres Vivendi Universal Holdings Co 2,016 milliards d'euros et de titres Vivendi Communication North America 1,415 milliard ; en 2000, dont 31,925 milliards de souscription (via SPC) à l'augmentation de capital de Vivendi Universal Holding SAS permettant à celle-ci de souscrire aux ORA émises par Vivendi Universal dans le cadre de l'acquisition de Seagram, 1,1 milliard d'euros d'achat de titres Vivendi Environnement, 1,022 milliard d'acquisitions de titres du secteur Internet (dont Scoot.com 424 millions, Vivendi Net Holding 200 millions et iFrance 159 millions).

3. CESSIONS DE TITRES ET RÉDUCTIONS D'ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Les produits de cession de titres s'élèvent à 7,986 milliards d'euros, dont, principalement, 1,978 milliard sur titres

BSkyB, 1,226 milliard sur titres Vivendi Environnement et 2,528 milliards sur titres SPC cédés à la société SPC ; rappel 2000 : total de 2,160 milliards (y compris prix de cession de TIAP), dont 671,4 millions sur titres Alcatel (plus-value 518,0 millions), 572 millions sur titres VINCI (plus-value 184 millions) et 412,4 millions sur titres CanalSatellite (plus-value 370,1 millions).

E. Affectation du résultat

Il est proposé d'imputer la perte comptable de l'exercice de 55 642 151,91 euros sur le report à nouveau créateur de 137 959 654,02 euros (1). Le report à nouveau deviendrait créateur de 82 317 502,11 euros.

Il est ensuite proposé de distribuer le solde du compte report à nouveau, puis la totalité des réserves réglementées pour un montant de 509 734 974,92 euros, dont la réserve spéciale des plus-values à long terme (RSPVLT) et les autres réserves réglementées.

Conformément aux dispositions légales, afin de préserver les intérêts des porteurs d'obligations convertibles ou échangeables en actions Vivendi Universal, il a été viré à un compte de réserve indisponible la fraction des réserves et primes correspondant à leurs droits.

Après prise en compte d'un précompte à verser de 336 740 849 euros et d'un prélèvement sur les primes de fusion de 889 730 706,47 euros, le projet d'affectation serait ainsi le suivant :

Origines	(en euros)
Report à nouveau antérieur après imputation de la perte comptable de l'exercice	82 317 502,11
Sous-compte de la RSPVLT – Taux de 10 %	508 216,18
Sous-compte de la RSPVLT – Taux de 15 %	120 882 694,39
Sous-compte de la RSPVLT – Taux de 18 %	79 417 357,09
Sous-compte de la RSPVLT – Taux de 19 %	301 424 015,01
Sous-compte de la RSPVLT – Taux de 25 %	4 747 904,03
Réserve pour investissement	2 541 359,60
Réserve pour investissement dans les DOM	213 428,62
Primes de fusion ⁽²⁾	889 730 706,47
Total	1 481 783 183,50

Affectation	(en euros)
Dividendes (1 euro à chacune des 1 087 699 161 actions) ⁽³⁾	1 087 699 161,00
Compte de réserve indisponible	57 343 173,50
Précompte à verser sur distribution ⁽⁴⁾	336 740 849,00
Total	1 481 783 183,50

(1) En accord avec l'Administration, l'impôt sur les sociétés, dont l'exigibilité était consécutive à la rupture de l'engagement de conservation des titres Sofiée, a été imputé sur le précompte 2001 (dû au titre de la distribution 2000), réduisant le montant de ce dernier de 137 959 654,02 euros. Cette somme a alors été portée au crédit du compte « Report à nouveau ».

(2) Après ces prélèvements, le poste « primes de fusion » s'élèverait à 5 901 180 848,01 euros.

(3) Soit 1 085 827 519 actions émises au 31 décembre 2001 auxquelles il convient d'ajouter 2 075 202 actions émises en janvier 2002 et portant jouissance au 1er janvier 2001 et de déduire 203 560 actions annulées (C.A. 24/01/02). Ce chiffre est indiqué sous réserve (i) des levées d'options de souscription d'actions exerçables par les salariés bénéficiaires jusqu'à la veille de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2001 et (ii) du nombre des ORA Vivendi Universal dont le remboursement en actions sera demandé jusqu'à cette date par les anciens actionnaires de Seagram.

(4) Montant estimé, le total des actions qui sera rémunéré (donc du dividende global qui sera versé) n'étant pas encore connu (cf. renvoi 3).

La distribution globale serait ainsi de 1 087,7 millions d'euros (avant déduction des actions d'auto-contrôle).

Au cas où, lors de la mise en paiement, Vivendi Universal détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice

correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte « report à nouveau ».

A ce dividende de 1 euro par action s'ajouterait l'impôt déjà payé (avoir fiscal) de 0,50 euro pour former un revenu net global de 1,50 euro.

Comptes Sociaux

Présentation des comptes sociaux 2001

Les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices ont été les suivants, arrondis en euros par action :

Année	2000	1999	1998
Nombre d'actions(*)	1 105 655 917	—	—
Dividende net (en euros)	1,00	—	—
Avoir fiscal (en euros)	0,50	—	—
Dividende global	1,50	—	—
Distribution totale (en millions d'euros)	1 105,656	—	—

(*) Nombre des actions jouissance 1^{er} janvier 2000, avant déduction des actions autodétenues au moment de la mise en paiement du dividende.

DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

Compte de résultat de l'exercice

(en milliers d'euros)	2001	2000	1999
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Produits de l'activité de distribution d'eau	56 840	135 193	—
Autres activités (chauffage, ordures ménagères, gaz)	2 704	3 371	—
Produits divers	161 805	222 094	—
Sous-total A : chiffre d'affaires	221 349	360 658	—
Production stockée	-549	-2 356	—
Production immobilisée	2 702	2 175	—
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	37 839	150 066	—
Autres produits	363 180	337 199	—
Sous-total B	403 172	487 084	—
TOTAL I (A+B)	624 521	847 742	—
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks	5	5	—
Autres achats et charges externes	567 504	687 784	7
Comptes de gérances et régies — Redevances versées à l'Etat et aux collectivités publiques	14 463	31 754	—
Redevances d'assainissement	2 116	4 969	—
Impôts, taxes et versements assimilés	6 832	20 024	—
Salaires et traitements	65 218	73 390	—
Charges sociales	25 807	29 756	—
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	53 483	57 323	—
Sur actif circulant : dotations aux provisions	—	2 368	—
Pour risques et charges : dotations aux provisions	—	—	—
Autres charges	112 429	11 328	—
TOTAL II	847 857	918 701	7
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-223 336	-70 959	-7
PRODUITS FINANCIERS			
De participations	1 347 632	965 078	35.830
D'autres valeurs mobilières et des créances de l'actif immobilisé	53 929	783	—
Autres intérêts et produits assimilés	1 490 042	921 115	352
Reprises sur provisions et transferts de charges	210 306	32 909	7.443
Différences positives de change	3 220 078	794 815	—
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 982 841	548 484	—
TOTAL III	8 304 828	3 263 184	43.625

Compte de résultat de l'exercice (suite)

(en milliers d'euros)	2001	2000	1999
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements et aux provisions	3 275 501	408 125	5.518
Intérêts et charges assimilées	1 742 733	968 885	7.446
Différences négatives de change	3 091 836	837 287	—
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	19 602	—	—
TOTAL IV	8 129 672	2 214 297	12.964
Résultat financier (III-IV)	175 156	1 048 887	30.661
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (II+III-IV)	-48 180	977 928	30.654
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	5 520	204 833	—
Sur opérations en capital	4 511 466	5 778 434	—
Reprises sur provisions et transferts de charges	42 114	94 566	—
TOTAL V	4 559 100	6 077 833	—
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	173 573	98 763	—
Sur opérations en capital	4 589 839	5 421 195	—
Dotations aux amortissements et aux provisions	7 906	114 146	—
TOTAL VI	4 771 318	5 634 104	—
Résultat exceptionnel (V-VI)	-212 218	443 729	—
PARTICIPATION DES SALARIÉS (VII)	816	—	—
IMPOT SUR LES BENEFICES (VIII) (produit d'intégration fiscale)	205 572	198 416	—
Total des produits (I+III+V+VIII)	13 694 022	10 387 175	43.625
Total des charges (II+IV+VI+VII)	13 749 664	8 767 102	12.971
BENEFICE OU PERTE	-55 642	1 620 073	30.654

Bilan – Actif

(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements et provisions	2001	Net 2000	1999
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	48 239	30 264	17 975	23 976	—
Frais d'établissement	28 424	18 749	9 675	15 359	—
Concessions et droits assimilés	7 589	2 120	5 469	6 746	—
Autres	12 226	9 395	2 831	1 871	—
Immobilisations corporelles, domaine privé					
Terrains	101 337	40 242	61 095	67 326	—
Compte d'ordre (ensembles immobiliers)	1 165	—	1 165	3 560	—
Constructions et agencements	325	325	—	16	—
Installations techniques	23 388	8 804	14 584	20 617	—
Autres immobilisations corporelles	14 342	9 750	4 592	4 362	—
Immobilisations corporelles en cours	59 622	21 364	38 258	37 210	—
	2 495	—	2 495	1 561	—
Immobilisations corporelles mises en concession					
	9 475	—	9 475	22 516	—
Immobilisations financières⁽¹⁾					
Participations	51 613 831	2 268 114	49 345 717	47 995 996	1 273 844
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	44 486 697	1 988 116	42 498 581	44 340 116	1 273 844
Créances rattachées à des participations	149 964	—	149 964	1 974 926	—
Autres titres immobilisés	1 414 701	11 304	1 403 396	727 764	—
Prêts	5 532 632	268 075	5 264 558	912 846	—
Autres	25 855	—	25 855	25 904	—
	3 982	619	3 363	14 440	—
TOTAL I	51 772 882	2 338 620	49 434 262	48 109 814	1 273 844
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en cours	141	—	141	1 565	—
Matières premières et autres approvisionnements	23	—	23	-18	—
En cours de production (biens et services)	118	—	118	1 583	—
Créances⁽²⁾					
Créances clients et comptes rattachés	16 790 250	1 125 889	15 664 361	12 170 008	28.740
Autres	445 018	1 321	443 697	446 409	—
	16 345 232	1 124 568	15 220 664	11 723 599	28.740
Valeurs mobilières de placement					
Obligations	1 673 919	271 781	1 402 138	4 607 194	—
Autres titres	26 230	—	26 230	26 230	—
	1 647 689	271 781	1 375 908	4 580 964	—
Disponibilités	141 294	—	141 294	660 133	7
Charges constatées d'avance ⁽²⁾	347 328	—	347 328	139 543	—
TOTAL II	18 952 932	1 397 670	17 555 262	17 578 443	28.747
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	77 579	—	77 579	82 181	—
Ecarts de conversion actif (IV)	119 799	—	119 799	428 200	—
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	70 923 192	3 736 290	67 186 902	66 198 638	1.302.591
(1) Dont à moins d'un an	9 425	—	9 425	22 798	—
(2) Dont à plus d'un an	197 147	—	197 147	154 068	—

Bilan – Passif

(en milliers d'euros)	2001 Avant répartition	2000 Avant répartition	1999 Avant répartition	2001 Après répartition	2000 Après répartition	1999 Après répartition
CAPITAUX PROPRES						
Capital	5 972 051	5 944 446	255 908	5 972 051	5 944 446	255.908
Primes d'émission, de fusion et d'apport	33 313 390	32 442 364	1 023 491	32 423 660	32 389 561	1.023.491
Réserves						
Réserve légale	82 163	1 159	—	82 163	82 163	1.159
Réserves réglementées	509 735	236 835	—	—	509 735	—
Réserves indisponibles	—	—	—	57 343	—	—
Report à nouveau	137 960	22 030	-7 465	—	137 960	22.030
Résultat de l'exercice	-55 642	1 620 073	30 654	—	—	—
SITUATION NETTE	39 959 657	40 266 907	1 302 588	38 535 217	39 063 865	1.302.588
Subventions d'investissement	—	—	—	—	—	—
Provisions réglementées	15	15	—	15	15	—
TOTAL I	39 959 672	40 266 922	1 302 588	38 535 232	39 063 880	1.302.588
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
Provisions pour risques et charges	693 584	666 969	—	693 584	666 969	—
TOTAL II	693 584	666 969	—	693 584	666 969	—
FONDS D'AMORTISSEMENTS						
Amortissements financiers	4 701	11 512	—	4 701	11 512	—
TOTAL III	4 701	11 512	—	4 701	11 512	—
DETTES⁽¹⁾						
Emprunts obligataires convertibles et autres emprunts obligataires	7 730 499	5 416 233	—	7 730 499	5 416 233	—
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	7 323 278	11 163 691	—	7 323 278	11 163 691	—
Emprunts et dettes financières divers	10 645 136	7 406 937	—	10 645 136	7 406 937	—
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 099	1 796	—	2 099	1 796	—
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 409	190 841	3	89 409	190 841	3
Dettes fiscales et sociales	68 493	59 310	—	1 492 932	1 262 352	—
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 079	427 764	—	6 079	427 764	—
Autres dettes	127 372	57 989	—	127 372	57 989	—
Produits constatés d'avance	316 370	121 316	—	316 370	121 316	—
TOTAL IV	26 308 735	24 845 877	3	27 733 174	26 048 919	3
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)	220 210	407 358	—	220 210	407 358	—
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	67 186 902	66 198 638	1 302 591	67 186 902	66 198 638	1.302.591
(1) Dont à plus d'un an	11 986 160	13 048 747	—	11 986 160	13 048 747	—
Dont à moins d'un an	14 322 575	11 797 130	3	15 747 014	13 000 172	3
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	97 466	132 027	—	97 466	132 027	—

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2001⁽¹⁾

Règles et méthodes comptables

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2001 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Frais d'acquisition des titres

Par dérogation au plan comptable général, les frais d'acquisition de titres sont enregistrés en charges financières, en raison de l'importance de l'activité financière de Vivendi Universal ; les frais de vente de titres sont passés en charges financières ou en charges exceptionnelles, selon que les plus ou moins-values de cession sont elles-mêmes constatées dans le résultat financier ou exceptionnel.

Immobilisations financières

Les "Titres de participation" regroupent les titres des sociétés affiliées au Groupe Vivendi Universal, dans lesquelles Vivendi Universal détient une part substantielle du capital, en principe supérieure à 10 %. Ils sont valorisés au coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée

pour la différence. La valeur d'usage est la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, le cas échéant corrigée pour tenir compte de leur valeur boursière, de l'intérêt de ces sociétés pour le Groupe, ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat.

Les cessions accompagnées d'une condition indépendante de la volonté des parties ne sont enregistrées à la date de signature de l'accord que dans le cas où la condition a été satisfaite avant la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration. Ce principe n'a pas trouvé à s'appliquer en 2001.

Créances d'exploitation

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances dont l'ancienneté est supérieure à cinq ans sont dépréciées à 100 %. Les autres, y compris celles de l'exercice en cours, font l'objet d'une provision calculée selon des références statistiques.

Valeurs mobilières de placement

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Si leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice vient à être inférieure au prix d'acquisition, une provision est constituée. Les intérêts courus sur les titres de créances négociables sont enregistrés en produits.

(1) Les commentaires développés précédemment dans la partie "Présentation des comptes" sont également considérés comme faisant partie intégrante de l'annexe au bilan et au compte de résultat.

Dispositions spécifiques relatives aux immobilisations du domaine concédé

Compte tenu du transfert des contrats de distribution d'eau et de services d'assainissement à la Compagnie Générale des Eaux et de l'activité désormais marginale conservée par Vivendi Universal, cette section est désormais développée dans les comptes consolidés.

ELEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT ET AU BILAN

Compte de résultat

Produits d'exploitation

Répartition du chiffre d'affaires par activité :

(en millions d'euros)	2001	2000
Eau, assainissement et travaux	56,9	135,2
Autres activités et produits divers	164,4	225,5
CHIFFRE D'AFFAIRES	221,3	360,7

Frais de personnel

Les droits à congés payés sont acquis et exercés en général sans décalage dans l'année calendaire, si bien qu'il n'y a pas lieu de calculer une provision spécifique.

L'opération NetGeneration (livraison d'un ordinateur avec imprimante au domicile des salariés des entreprises du

groupe détenues à plus de 50 %) se situe dans le cadre de la loi de finances 2001 qui exonère d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux, dans la limite de 1 524,49 euros, les salariés bénéficiant de l'attribution gratuite, ou à des conditions très avantageuses, de matériels informatiques neufs, de logiciels et de prestations de services liées directement à l'utilisation de ces biens, dans le cadre d'un accord conclu entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2002.

L'avantage en nature reçu par le salarié s'est élevé à 1 324,38 euros, déduction faite de la participation financière qui lui a été demandée par l'entreprise dans le cadre de cette opération (3 euros par mois pendant trois ans).

Les coûts correspondants, non déductibles du résultat imposable, sont pris en charges sur trois ans dans le cadre d'un contrat signé avec un organisme de financement. Leur incidence sur le résultat net social 2001 représente 81 milliers d'euros.

Bilan – Actif

Immobilisations

VARIATION DES VALEURS BRUTES

(en millions d'euros)	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Apports à CGE, transferts et divers ⁽¹⁾	Diminutions	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	49,0	3,1	-3,9	—	48,2
Immobilisations corporelles du domaine privé	113,4	7,6	-17,7	-2,0	101,3
Immobilisations corporelles mises concession	22,5	0,4	-13,4	—	9,5
Immobilisations financières	48 234,4	12 114,7	533,0	-9 269,5	51 612,6
TOTAL	48 419,3	12 125,8	498,0	-9 271,5	51 771,6

(1) Les transferts et divers concernent (i) les reclassements en « autres titres immobilisés » d'actions propres figurant, à l'ouverture de l'exercice 2001, en « valeurs mobilières de placement » pour 2,802 milliards, (ii) les annulations de titres d'autocontrôle entérinées par le Conseil d'Administration en 2001 pour -2,291 milliards et (iii) les avances à filiales converties en prêts dans l'exercice pour 21,5 millions.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des mises de fonds consenties à des collectivités locales concédantes, au titre de droits d'usage des installations du domaine public. Vivendi Universal porte en charges de l'exercice les frais de recherche, développement et autres frais dits d'établissement (sauf exception, cf. infra), y compris les dépenses de conception et de mise en place des logiciels créés par elle.

Exceptionnellement, figurent en frais d'établissement les dépenses de prospection et de publicité engagées par Vivendi en 1998 et 1999 dans le cadre de la campagne liée au changement de nom.

Amortissements — Méthodes de calcul

Les amortissements sont calculés selon les méthodes linéaire et dégressive, en fonction de la dépréciation économique des biens concernés ; les durées d'amortissement retenues sont généralement les suivantes :

Frais d'établissement	5 ans
Logiciels acquis à l'extérieur	12 mois
Constructions	20 à 30 ans
Matériel et outillage	6 ans 2/3
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier et agencements	10 ans

Mouvements des amortissements

(en millions d'euros)	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Dotations	Transferts à C.G.E.	Reprises	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	25,0	7,3	-2,0	—	30,3
Immobilisations corporelles du domaine privé	46,1	8,9	-13,6	-1,2	40,2
Total	71,1	16,2	-15,6	-1,2	70,5

Immobilisations financières

TITRES DE PARTICIPATION

Les "Titres de participation" regroupent les titres des sociétés affiliées au Groupe Vivendi Universal, dans lesquelles Vivendi Universal détient une part substantielle du capital, en principe supérieure à 10 %.

TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)

Les "Titres immobilisés de l'activité de portefeuille" (TIAP), au sens de l'avis du Conseil National de la Comptabilité de février 1987, regroupent les participations dans des sociétés cotées non consolidées. Leur valeur brute comptable est de 150 millions d'euros (Vinci 132,1 millions et Saint-Gobain 17,9). Leur valeur estimative⁽¹⁾ au 31 décembre 2001, appréciée en fonction des cours de bourse, est de 493,9 millions d'euros.

Les mouvements intervenus en 2001 dans le portefeuille des TIAP sont les suivants :

(en millions d'euros)	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette
Montant à l'ouverture de l'exercice	1 991,8	1 974,9
Acquisitions de l'exercice	+0,1	+0,1
Cessions de l'exercice (en prix de vente)	-3 523,6	-3 523,6 ⁽²⁾
Plus-values de cession	+1 956,8	+1 956,8
Reclassements de titres	-275,1	-275,1 ⁽³⁾
Dotations aux provisions pour dépréciation de l'exercice	—	+16,9
Montant à la clôture de l'exercice	150,0	150,0

Nota : les plus-values de cession des titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont incluses dans le résultat financier.

(1) Au sens de l'avis du Conseil National de la Comptabilité de février 1990.

(2) Dont BSKyB 1 977,9, 9,3 % de Vivendi Environnement 1 226,2, Facic 170,9 et Saint-Gobain 94,9.

(3) Dont 9,3 % de Vivendi Environnement +1 100,0 et filiales britanniques ayant cédé 10,8 % de BSKyB -1 375,1.

CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

Les "Créances rattachées à des participations" concernent des contrats de prêts à moyen ou long terme passés avec les sociétés du Groupe. On les distingue des conventions de comptes-courants conclues avec les filiales du Groupe, qui permettent la gestion quotidienne de leurs excédents et besoins de trésorerie.

Créances

Le produit de l'économie d'impôt sur les sociétés de 383,0 millions d'euros qui résulte du régime d'intégration fiscale mis en place en 2000 est constaté par Vivendi Universal, société tête de groupe, et figure en "autres créances" pour un solde de 303,9 millions d'euros, après imputation des acomptes déjà versés par les filiales bénéficiaires intégrées.

Les produits à recevoir, d'un montant de 199,2 millions d'euros, correspondent principalement au produit de 175 millions d'euros généré par la réduction du nominal du Total Return Swap mis en place lors de la cession de la participation du Groupe dans BSKyB, Vivendi Universal restant exposé à l'évolution du cours du titre BSKyB jusqu'en octobre 2005. Ce produit reflète la hausse de l'action BSKyB entre la date de la cession et la date de réduction du nominal du swap.

Valeurs mobilières de placement

Elles regroupent les titres, obligations, parts de SICAV de trésorerie et autres titres de créances négociables acquis dans le cadre de la gestion de trésorerie, ainsi que 13 200 obligations ex-Pathé (3 % - 2003) convertibles en actions BSKyB, achetées sur le marché en 1999 pour un montant de 26,2 millions d'euros.

Les actions propres sont inscrites à leur prix d'achat, soit, au 31 décembre 2001, 1,44 milliard d'euros (4,33 milliards en 2000) pour 21 millions d'actions. Elles sont toutes destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de plans d'options d'achats d'actions attribués depuis 1997 et ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 218,5 millions d'euros.

Charges constatées d'avance

(en millions d'euros)

Prime payée sur options d'achats portant sur des titres Vivendi Universal	225,5
Charges imputables à l'exercice suivant	112,2
Intérêts payés d'avance sur billets de trésorerie	9,6
Total	347,3

La prime de 225,5 millions d'euros a été versée lors de l'achat en juin 2001 de calls portant sur 22 millions de titres.

Les charges correspondent pour 107,8 millions à une charge à constater par annuité égale jusqu'en 2012 dans le cadre d'un avenant aux contrats de swap mis en place par Vivendi avec General Re Financial Products Inc.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

(en millions d'euros)	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Transferts ou apports	Montant net à la fin de l'exercice
Charges à étaler	46,6	1,0	-16,6	-0,7	30,3
Frais d'émission d'emprunts	33,9	32,0	-19,5	—	46,4
Frais d'acquisition d'immobilisations	1,7	—	-0,8	—	0,9
Total	82,2	33,0	-36,9	-0,7	77,6

Les frais de publicité sur l'augmentation de capital de 1999 (16,4 millions), les frais liés à l'offre publique de vente de 1999 (35,3 millions) et les frais afférents aux prêts syndiqués contractés en 1999 (9,7 millions) figurent en charges à étaler et sont amortis sur cinq ans.

Les frais d'émission d'emprunts sont augmentés des frais liés à l'émission des obligations échangeables en actions Vinci et Vivendi Environnement émises en mars 2001 (échéance mars 2006). Ils sont amortis sur la durée des emprunts.

Ecart de conversion actif

Cette rubrique enregistre, pour un montant de 119,5 millions d'euros, les pertes latentes, évaluées au cours de clôture de l'exercice, sur des créances et dettes libellées en devise, dont 39,2 millions sur le dépôt de 876 millions de livres effectué par BSB Holdings après la cession de 10,8 % de BSKyB et 35,4 millions sur un dépôt de 2,3 milliards de dollars effectué par Seagram International BV en 2001.

Bilan – Passif

Capital social — Primes d'émission et d'apport

Le capital social de Vivendi Universal s'élève à 5 972 051 354,50 euros au 31 décembre 2001, contre 5 944 446 436,50 euros au 31 décembre 2000. Son évolution a été détaillée dans la partie consacrée à la présentation des comptes.

En plus des obligations convertibles émises par Vivendi Universal (cf. Dettes), il reste en circulation 5 331 126 obligations émises par Vivendi Environnement (1,5 % — 2005) échangeables sur la base de 3,047 actions Vivendi Universal pour 1 obligation.

Réserves

Le détail des réserves réglementées (avant répartition du résultat de l'exercice) s'établit ainsi :

(en millions d'euros)	
Réserve spéciale de plus-values à long terme	507,0
Réserve pour investissement	2,5
Réserve pour investissement dans les D.O.M.	0,2
Total	509,7

A la demande de l'Administration, compte tenu des agréments fiscaux accordés dans le cadre des opérations de rapprochement Sofiee/Vivendi/Canal+/SIG 40, la réserve spéciale des plus-values à long terme existant chez Canal+ avant son apport-scission à SIG 40 (elle-même absorbée par Vivendi Universal), a été reconstituée par prélèvement d'un montant de 272,9 millions d'euros sur le résultat de l'exercice 2000.

Provisions pour risques et charges

La provision pour risques et charges immobiliers s'élève à 453,4 millions et est liée aux diverses garanties données au secteur immobilier.

La provision pour risques financiers de 85 millions d'euros qui couvrirait le risque existant à la clôture de l'exercice 2000 sur des puts portant sur des actions Vivendi Universal (cédés à un prix d'exercice moyen de 76,40 euros), devenue sans objet, a été reprise.

Compte tenu du cours de bourse du titre BSkyB à la clôture, la prime de remboursement liée à l'emprunt obligataire échangeable en actions BSkyB ou en espèces a fait l'objet d'une provision pour risques à hauteur de 15,4 millions d'euros.

Tableau récapitulatif des provisions

Nature des provisions (en millions d'euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provision pour risques et charges immobiliers	495,3	7,6	49,5	453,4
Risques de change sur créances en devises	4,3	129,2	4,3	129,2
Risques financiers sur puts cédés	85,0	—	85,0	—
Litiges et divers	82,4	39,1	10,5	111,0
TOTAL I	667,0	175,9	149,3	693,6
FONDS D'AMORTISSEMENTS				
Amortissements financiers	11,5	0,3	7,1	4,7
TOTAL II	11,5	0,3	7,1	4,7
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Immobilisations financières :				
• Titres de participation et TIAP	234,5	1 784,6	31,0	1 988,1
• Autres titres immobilisés	3,3	268,1	3,3	268,1
• Créances rattachées à des participations et prêts	0,6	11,3	0,6	11,3
Clients	3,4	—	2,1	1,3
Autres créances	190,8	933,8	—	1 124,6
Titres de placement	235,5	109,6	73,3	271,8
TOTAL III	668,1	3 107,4	110,3	3 665,2
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 346,6	3 283,6	266,7	4 363,5
Dotations et reprises :				
• d'exploitation		—	4,6	
• financières		3 252,5	210,8	
• exceptionnelles		30,8	42,1	
Dotations aux amortissements financiers		0,3	7,1	
Opérations sans incidence sur le compte de résultat (apports à CGE)		—	2,1	

Autres emprunts obligataires

Le total de 1,962 milliard d'euros au 31 décembre 2001 se ventile ainsi :

Montant (en millions d'euros)	Devise	Date d'émission	Date d'échéance	Taux
288,9	1 895 M FRF	Mars 1994	Mars 2004	6,25 %
152,5	1 000 M FRF	Mai 1994	Mars 2004	6,25 %
152,5	1 000 M FRF	Août 1994	Août 2004	8,125 %
152,5	1 000 M FRF	Juillet 1995	Juillet 2005	7,50 %
228,7	1 500 M FRF	Août 1995	Août 2002	7,375 %
304,9	2 000 M FRF	Juin 1996	Juin 2006	6,70 %
45,7	300 M FRF	Septembre 1996	Septembre 2002	indexé cours action V.U.
152,4	1 000 M FRF	Décembre 1996	Octobre 2003	5,80 %
152,4	1 000 M FRF	Janvier 1997	Janvier 2009	6,50 %
86,3	100 M\$	Avril 1997	Avril 2003	indexé cours action V.U.
45,7	300 M FRF	Avril 1997	Octobre 2003	indexé cours action V.U.
76,2	500 M FRF	Avril 1998	Avril 2006	indexé cours action V.U.
70,0	70 M EU	Septembre 1998	Septembre 2008	indexé cours action V.U.
53,3	53,3 M EU	Mars 1999	Mars 2009	indexé cours action V.U.
1.962,0				

Ces emprunts à taux fixe ont tous fait l'objet, lors de leur émission, de contrats d'échanges de taux, pour des montants et des durées identiques, qui assurent à Vivendi Universal un financement au taux actuel du marché.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Cette rubrique comprend, principalement, pour 315,6 millions, contre 115,2 millions en 2000, des primes reçues sur options de vente portant sur des titres Vivendi Universal.

ÉCART DE CONVERSION PASSIF

Cette rubrique constate, pour un montant de 220,2 millions, les profits latents, évalués selon le cours à la clôture de l'exercice, sur des créances et dettes libellées en devises, dont 174,7 millions sur une avance en compte courant de 6,6 milliards de dollars consentie à VU US Holding.

Etat des échéances des créances et des dettes

CRÉANCES

(en millions d'euros)	Montant brut	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an
Actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 414,7	8,2	1 406,5
Prêts	25,8	—	25,8
Autres immobilisations financières	4,0	1,3	2,7
Total	1 444,5	9,5	1 4
Actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés ⁽¹⁾	445,0	355,9	89,1
Autres créances ⁽²⁾	16 692,6	16 594,6	98,0
Total	17 137,6	16 950,5	187,1

(1) Hors avances et acomptes versés sur commandes.

(2) Y compris les charges constatées d'avance.

Comptes Sociaux

Eléments d'information

DETTES

Le montant total des dettes au 31 décembre 2001 est de 26,309 milliards, contre 24,846 milliards d'euros fin 2000.

Le montant des dettes à plus d'un an s'élève à 11,986 milliards d'euros, contre 13,049 milliards d'euros en 2000, en totalité des dettes financières. Elles comprennent, essentiellement :

- les obligations remboursables en actions Vivendi Universal souscrites par Vivendi Universal Holding SAS au nombre de 47 millions pour 3,740 milliards.
- les emprunts obligataires convertibles en actions Vivendi Environnement pour 1,8 milliard et en actions Vinci pour 527 millions détaillés dans la présentation des comptes.
- l'emprunt obligataire Océane convertible en actions nouvelles ou existantes Vivendi Universal pour 1,7 milliard (taux d'intérêt 1,25 %, échéance 2004, prix d'émission 282 €, prix de remboursement au pair, parité : 1 obligation pour 3,047 actions ; nombre d'obligations en circulation 6 024 329).
- l'emprunt obligataire convertible en actions BSKyB pour 117 millions remboursé au premier trimestre 2002.
- l'emprunt obligataire émis en 2000 convertible en actions BSKyB pour 1,44 milliard (taux d'intérêt 1 %, échéance 2003, prix d'émission 24,22 €, prix de remboursement 24,87 € par obligation et parité de conversion : une action BSKyB pour une obligation Vivendi Universal).
- des euro-émissions pour 1,230 milliard, des emprunts obligataires émis sur le marché domestique pour 731,7 millions, des financements bancaires à moyen et long terme pour 244,2 millions, des billets de trésorerie à moyen terme pour 383,6 millions et 61,7 millions d'emprunts intra-groupe.

Le total des charges à payer s'élève à 298,0 millions d'euros, dont, notamment, 212,9 millions d'euros d'intérêts courus sur emprunts obligataires et autres dettes financières (dont billets de trésorerie émis).

Entreprises liées

Ce tableau fait apparaître les montants, inclus dans diverses rubriques du bilan et des comptes de charges et produits financiers, qui se rapportent à des opérations faites avec des sociétés consolidées par intégration globale dans le bilan du Groupe.

(en milliers d'euros)	Montant
Immobilisations financières :	
Participations	41 048 022
Créances rattachées à des participations	909 787
Créances :	
Créances clients et comptes rattachés	125 036
Autres créances	15 635 485
Dettes :	
Emprunts et dettes financières divers	6 786 671
Comptes fournisseurs et comptes rattachés	17 789
Charges financières :	
Intérêts et charges assimilées	230 582
Produits financiers :	
Produits de participations	711 557
Produits des créances	27 544
Intérêts	900 498

Engagements financiers

a) Engagements donnés

Le montant des engagements financiers donnés par Vivendi Universal (avals, cautions et autres engagements par signature) s'élève à 6,6 milliards d'euros au 31 décembre 2001.

Il comprend principalement :

- une garantie au titre du principal et des intérêts de l'emprunt Océane de 2,8 milliards d'euros lancé par Vivendi Environnement en avril 1999 (solde au 31/12/01 de 1,5 milliard d'euros, représenté par 5,3 millions d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions Vivendi Universal) ;
- une contre-garantie de 940 millions d'euros consentie au pool bancaire ayant apporté sa caution à la joint-venture Xfera qui a obtenu, au début de l'année 2000, une licence de télécommunication mobile de 3^e génération UMTS en Espagne et dans laquelle le groupe Vivendi Universal a une participation de 26 % ;
- une contre-garantie des engagements de performance des installations de cogénération consentis par Dalkia Holding, dans le cadre de la cession de créances futures sur l'EDF. Cet engagement s'élève à 859 millions d'euros fin 2001 ;
- différentes garanties consenties à des banques à l'occasion du refinancement de filiales américaines de Houghton Mifflin, d'Universal Music Group, d'Universal Studios Inc. pour un montant de 464 millions d'euros ;
- une obligation de racheter la participation de 51 % que le partenaire de Vivendi Environnement a dans B 1998 SL (holding de contrôle de la société espagnole FCC, filiale de VE), pendant une période de 10 ans expirant le 6 octobre 2008, à un prix calculé sur la valeur moyenne de marché des actions FCC au cours des trois mois précédant la levée de l'option dans la limite de 7 fois l'EBITDA de FCC ou 29,5 fois le revenu net par action du dernier exercice. Son montant a été estimé à 812,5 millions d'euros ;
- des garanties portant sur des concours bancaires et des loyers accordés à la société de distribution Cinema Corporation International pour 378 millions d'euros ;
- une garantie à la société The Football Association Premier Ligue Ltd, au titre d'un contrat de retransmission avec la filiale du Groupe Canal+, Sport+, couvrant les saisons 2001/2002, 2002/2003 et 2003/2004. Cet engagement porte sur un montant total de 317,5 millions d'euros pour lequel existe un engagement de contre-garantie à hauteur de 50 % donné par RTL Group, filiale du groupe allemand Bertelsmann ;
- des garanties consenties, lors de la cession de plusieurs tours de bureaux et ensembles immobiliers à Unibail, plafonnée pour celle-ci à 250 millions d'euros, et à l'occasion de la cession de l'activité hôtelière du groupe au consortium Accor, Blackstone et Colony ;
- des garanties données à différentes banques pour 148 millions d'euros dans le cadre de l'émission de Titres Subordonnés de Durée Indéterminée (TSDI) par OTV et Energies USA, filiales de Vivendi Environnement ;
- une garantie de performance de 130 millions d'euros apportée à l'occasion du financement d'une centrale de traitement de déchets ménagers à Birmingham au Royaume-Uni, pour laquelle Vivendi Universal a reçu de la Compagnie Générale d'Entreprises Automobiles (CGEA), filiale de Vivendi Environnement, une contre-garantie d'un montant équivalent ;
- une contre-garantie de 31 millions d'euros accordée au groupe de réassurance AIG qui a émis des bonds en faveur de filiales américaines de Vivendi Universal.

Par ailleurs, Vivendi Universal a repris les engagements souscrits par Seagram dans le cadre de l'aménagement du parc de loisirs d'Orlando en Floride. Parmi ceux-ci figurent une garantie de bonne fin portant sur la réalisation de

3 hôtels, un seul restant à ce jour à terminer, et un engagement limité à 30 millions de dollars de couvrir leurs déficits d'exploitation, à hauteur d'une quote-part de 25 %.

Enfin, Vivendi Universal a émis en faveur de ses filiales, dans le cadre de la mise en place de financements, des lettres d'intention au bénéfice de banques dont le montant total est de 487 millions d'euros, et des engagements de support.

b) Engagements reçus

Dans le cadre de la constitution de Vivendi Environnement, celle-ci s'est engagée aux termes d'une convention de contre-garantie à couvrir Vivendi Universal de tous les frais ou dommages qui pourraient résulter des engagements que Vivendi Universal a conservés au profit des filiales de Vivendi Environnement et qui, au 31 décembre 2001, s'élevaient à 3,8 milliards d'euros.

c) Engagements réciproques

Vivendi Universal détient directement et indirectement par le biais de sa filiale Energies USA 34 % de Sthe Energies Inc. Aux termes des accords avec Exelon qui a racheté, en 2000, 49,9 % de Sthe, la participation de Vivendi Universal fera l'objet d'une option réciproque de vente ou d'achat avec Exelon, exerçable dès décembre 2002 jusqu'en décembre 2005, à l'intérieur d'un mécanisme de cap et de floor.

Engagements contractuels

- Dans le cadre de la cession des vins et spiritueux effectuée au mois de décembre 2001, Vivendi Universal a consenti aux groupes Pernod Ricard et Diageo certaines indemnités et, notamment, une indemnité pour rupture d'engagement, à hauteur d'un maximum de 1 milliard de dollars. Pour être admissible, chaque demande individuelle d'indemnité doit être supérieure à un seuil minimum de 10 millions de dollars et les acheteurs ne

recevront une indemnité que si le montant de toutes ces demandes d'indemnisation admises dépassent une franchise de 81,5 millions de dollars. Cette indemnité envers Diageo pourrait augmenter de plusieurs centaines de millions de dollars d'après le résultat de certains litiges en cours hors des Etats-Unis, notamment celui concernant la marque Captain Morgan Rum. En outre, concernant ce contentieux, Vivendi Universal a accepté d'indemniser Diageo à hauteur de 75 millions de dollars pour la cession des marques Malibu Rum et Allied Domecq plc et, en contrepartie, le contentieux les opposant disparaîtrait à la réalisation de la transaction. Le Contrat d'acquisition prévoit plusieurs possibilités d'indemnisations par Vivendi Universal, ainsi que des ajustements en relation avec le prix d'achat dépendant de l'endettement net et du fonds de roulement net à la date de la réalisation de la transaction.

- Vivendi Universal a été amenée à apporter dans le passé des garanties d'actifs et de passifs à l'occasion des cessions ou d'apports de certaines participations (principalement Havas Voyages, Compagnie Générale de Santé) et du reclassement de titres à l'intérieur du Groupe (notamment, sociétés REP, MIC, Onyx SCL, programme immobilier allemand, UFIMMO et Compagnie Générale de Bâtiment et de Construction).
- Afin de permettre à Vivendi Environnement de prendre le contrôle intégral des activités de l'eau et du chauffage, Vivendi Universal a été remplacée en 2000 en qualité d'associé commandité des filiales concernées. La prise en charge par Vivendi Environnement des obligations qui incombaient auparavant à Vivendi Universal s'est accompagnée de la mise en place à son profit d'une garantie consistant à dédommager Vivendi Environnement de toute perte que cette dernière pourrait supporter, sur une période de 12 ans, du fait de son engagement de rem-

boursement des dépenses de renouvellement, à hauteur de 381 millions d'euros.

Ce dispositif couvre la prise en charge (i) de dépenses à caractère récurrent, qui font l'objet d'une garantie plafonnée et indexée à 15,2 millions d'euros par an et dont le montant cumulé ne peut dépasser 228,7 millions d'euros, et (ii) de dépenses exceptionnelles au-delà du plafond annuel, dans la limite d'un montant maximal de 381,1 millions d'euros, diminué de toutes les sommes déjà réglées à Vivendi Environnement. Si le montant des sommes appelées par Vivendi Environnement dépasse 228,7 millions d'euros, la différence sera remboursée par Vivendi Environnement à Vivendi Universal sur une période de cinq ans à hauteur d'un cinquième par an.

- Les deux swaps que Vivendi avait mis en place en 1997 avec General Re Financial Products pour couvrir les engagements relatifs aux dépenses de renouvellement et de garantie totale des sociétés d'eau et de chauffage ont été maintenus. Ils ont donné lieu en 2001 à un versement de 248,9 millions d'euros à General Re Financial Products, qui, en contrepartie, a procédé à un paiement de 251,5 millions.
- Dans le cadre de la cession des preferred shares AOL Europe obtenues en mars 2001 par Cegetel et Groupe Canal+ en échange de leur participation dans AOL France, Vivendi Universal a conclu un total return swap avec la société acquéreuse. A ce titre, elle s'est engagée, notamment, à régler à l'échéance, soit en mars 2003, le différentiel éventuel s'il est négatif entre la valeur nette disponible d'AOL Europe (valeur d'entreprise consolidée diminuée de l'endettement et de la valeur liquidative de certaines catégories d'actions préférentielles, y compris, le cas échéant, de garanties) et le montant de 812 millions de dollars.

Simultanément, Vivendi Universal est entré dans un contrat de swap "miroir" avec Cegetel et Groupe Canal+ reflétant les conditions contenues dans ce total return swap.

- Le 8 octobre 2001, Vivendi Universal et sa filiale britannique BSB Holdings ont vendu la quasi-totalité des titres BSkyB qu'ils détenaient, soit, respectivement, 197 millions et 203,6 millions d'actions, à deux sociétés anglaises pour un montant global de 3,97 milliards d'euros.

Parallèlement, une institution financière et Vivendi Universal ont conclu un contrat de total return swap d'une durée de 4 ans jusqu'en octobre 2005.

Son mécanisme comporte un dispositif de resetting (réajustement) à la fin de chaque trimestre civil ou à tout moment (date de déclenchement) si le cours de l'action varie de plus de 10 % depuis la fin du trimestre ou la date de déclenchement précédente. En cas de baisse du cours en-deçà de 629 pence, la différence est versée par Vivendi Universal à l'établissement financier à la fin du trimestre civil ou immédiatement en cas de baisse de plus de 10 %. En cas de hausse au-delà de 629 pence, l'écart de valeur reste dû par ce dernier à Vivendi Universal jusqu'à l'échéance du swap. En outre, à la fin de chaque trimestre civil, Vivendi Universal paie des intérêts à Libor + 0,60 % sur le nominal du swap.

Engagements de retraite

Le montant total des engagements de Vivendi Universal en matière de retraite (indemnités de fin de carrière, pensions et compléments de retraite des mandataires sociaux) s'élève au 31 décembre 2001 à 39,5 millions d'euros (37,0 millions fin 2000) et est couvert à hauteur de 5,5 millions d'euros par un contrat d'assurance.

Instruments de gestion de la dette financière

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie et de sa politique de financement, Vivendi Universal utilise diverses techniques de couverture dont le but n'est pas spéculatif pour des durées variables selon les cas, comme il est de pratique courante dans les grands groupes et, en grande partie, pour le compte de ses filiales.

En 2001, 67,4 % de l'endettement financier net moyen du Groupe concernant les activités Média&Communication était libellé en euros. Son coût moyen (marges bancaires incluses) a été sur l'ensemble de l'année de 4,22 %, contre 4,82 % en 2000. Le solde de l'endettement était, pour l'essentiel, libellé en livres sterling pour 26,8 % lié à la monétisation de BSkyB et libellé en dollars US, ayant un coût de financement moyen de, respectivement, 4,15 % et 0,5 %. Toutes devises confondues, le coût du financement est ressorti à un taux moyen de 3,26 %, marge incluse, en 2001, contre 5,15 % en 2000.

En 2001, les couvertures du Groupe concernant les activités Média, et communication (rendant fixes des taux d'intérêts

initialement variables) ont porté en moyenne sur 7,6 milliards d'euros de dettes financières à long et court termes. Les instruments utilisés ont été, presque exclusivement, des « swaps » et des « caps ». Ces couvertures sont en euros à hauteur de 7,1 milliards et concernent principalement Vivendi Universal (6,6 milliards). Leur durée moyenne était de près de 9 ans. Compte tenu des couvertures et des émissions à taux fixe, la part à taux variable du total de l'endettement financier du Groupe a été de l'ordre de 42 %, contre 35 % en 2000 (13 % en Euros et 88 % en US\$).

Par ailleurs, des ventes de puts sur le titre Vivendi Universal constituent un engagement d'achat de 19,7 millions de titres au prix d'exercice moyen dans une fourchette de 60,4€ à 80€ ayant des échéances en 2002 et de 3,1 millions de titres au prix d'exercice de 50,50 euros en janvier 2003.

La trésorerie et la dette du groupe étant centralisées par Vivendi Universal, cette section figure désormais dans les comptes consolidés.

(en millions d'euros)	Montant 31.12.2001	Taux moyen	Echéance < 1 an	Echéance de 2 à 5 ans	Echéance > 5 ans	Contreparties
Couvertures externes						
Swap payeur taux variable	503,5	3,27 %	—	473,0	30,5	banques
Swap payeur taux fixe	8 160,1	4,04 %	1 589,0	3 522,0	3 049,0	banques
Achat cap-floor et collar	2 744,1	4,64 %	—	914,7	1 829,4	banques
Sous-total	11 407,7		1 589,0	4 909,7	4 908,9	
Couvertures intragroupe						
Swap payeur taux fixe	283,0	5,80 %			283,0	Babelsberg
Swap receveur taux fixe	4 212,0	5,09 %	850,0	3 362,0		Vivendi Environnement, Cegetel, CGIS
Vente de cap	1 652,0	5,35 %	800,0	852,0		Groupe Canal+, CGEA, Vivendi Universal Publishing
Achat de floor	152,0	3,52 %		152,0		CGEA
Achat de cap	100,0	6,50 %		100,0		Vivendi Universal Publishing
Sous-total	6 399,0		1 650,0	4 466,0	283,0	

Accroissements et allègements non comptabilisés de la dette future d'impôt

L'incidence sur la dette future d'impôt (y compris contribution additionnelle de 3 % et contribution sociale de 3,3 %) des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits ou des charges de l'exercice et des exercices antérieurs se traduit par un allègement de 112,4 millions d'euros, en raison du report de la déduction fiscale de certaines charges provisionnées et par un accroissement de 11,0 millions d'euros en raison du transfert en charges à répartir de dépenses de l'exercice.

Fin 2001, le groupe fiscal constitué autour de Vivendi Universal disposerait (i) d'un déficit fiscal reportable, majoré des amortissements réputés différés, de l'ordre de 4,4 milliards d'euros au taux de droit commun et (ii) de moins-values à long terme reportables de 0,2 milliard d'euros environ.

Incidence des dispositions fiscales sur le résultat

L'incidence des dispositions fiscales dérogatoires sur le résultat net n'est pas significative.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Effectif moyen

L'effectif moyen mensuel, pondéré en fonction du temps réel de présence, incluant le personnel temporaire et sous contrat à durée déterminée, a été de 413 personnes, contre 1 278 à la clôture de l'exercice précédent.

Pour un effectif en activité au 31 décembre 2001 de 396 personnes, contre 1 280 au 31 décembre 2000 (en raison du transfert de salariés à la Compagnie Générale des Eaux dans le cadre des apports de contrats de délégation de services d'eau), la répartition par emploi est la suivante :

	31.12.01	31.12.00
Ingénieurs et cadres	264	218
Agents de maîtrise	60	276
Autres collaborateurs	72	786
Total	396	1.280

Rémunérations des mandataires sociaux, administrateurs et des dirigeants

1. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des Mandataires sociaux est fixée par le Conseil d'administration après avoir entendu le rapport du Comité des Ressources Humaines.

Les règles de calcul de cette rémunération, ainsi que les informations nominatives, sont développées dans la partie "Renseignements de caractère général".

2. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des 10 principaux dirigeants des métiers du Groupe s'est élevée à 61,2 millions d'euros en 2001.

3. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Chaque Administrateur reçoit en année pleine un jeton de présence de 50 000 euros.

Ce montant est augmenté de 11 000 euros pour les fonctions de membre du Comité des Ressources Humaines et 22 000 euros pour les fonctions de membre du Comité des comptes. Ce montant est doublé pour les Présidents des deux Comités.

Les jetons de présence sont versés « prorata temporis », en fonction des dates de nomination ou de démission, et par trimestre échu.

Les jetons de présence versés en 2001 par Vivendi Universal aux administrateurs se sont élevés à 723,6 milliers d'euros (paiement total de 881 milliers d'euros, dont 157,4 milliers aux mandataires sociaux).

Les informations nominatives sont fournies dans la partie "Renseignements de caractère général".

Prises de participation au sens de l'article 356 de la loi du 12.07.1985 sur les sociétés commerciales (franchissement des seuils de détention prévus par la loi) :

- Participations supérieures ou égales à 66,67 % :

Music Hall Paris Capucines 100 %

Société Anonyme du Théâtre de l'Olympia 100 %

Tous Services Loisirs 100 %

Filiales et participations

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros, sauf précision)	Capital	Capitaux propres autres que le capital ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances ⁽²⁾ consentis par Vivendi Universal
				Brute	Nette	
MEDIAS ET COMMUNICATION						
I — MUSIQUE						
Autres Filiales et Participations (Renseignements globaux)	—	—	—	16 849	16 849	202 598
II — EDITION						
VIVENDI UNIVERSAL PUBLISHING* 31, rue du Colisée 75008 Paris	96 031	1 616 076	100,00	1 013 559	1 013 559	1 016 135
Autres Filiales et Participations (Renseignements globaux)	—	—	—	—	—	—
III — TELEVISION ET FILM						
GROUPE CANAL+ SA* ⁽³⁾ 85-89, quai André Citroën 75015 Paris	100 000	1 720 470	100,00	2 198 134	2 198 134	3 015 446
FIDIMAGES* 4, rue de la Michodière 75002 Paris	49 073	25 062	100,00	80 188	80 188	—
UNION GENERALE CINEMATOGRAFIQUE (UGC)* 24, avenue Charles de Gaulle 92522 Neuilly-sur-Seine	55 489	169 443	39,34	208 940	208 940	—
UGC CINE CITE 24, avenue Charles de Gaulle 92522 Neuilly-sur-Seine	141 623	312 065	15,55	100 000	100 000	—
Autres Filiales et Participations (Renseignements globaux)	—	—	—	28 972	5 203	83 047

(1) Y compris le résultat de l'exercice.

(2) Y compris les avances en compte courant.

(3) Société détenant 49 % de la chaîne Canal+ SA et la totalité des autres actifs apportés par Canal Plus lors du rapprochement Vivendi-Canal Plus-Seagram le 8 décembre 2000.

* Société dont l'activité principale est celle d'une holding. En 2001 les montants indiqués dans la colonne 'chiffre d'affaires' sont constitués des produits d'exploitation et des produits financiers de participation.

Comptes Sociaux
Filiales et participations

Montant des cautions et avals fournis par Vivendi Universal	Chiffre d'affaires de l'avant-dernier exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte de l'avant-dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par Vivendi Universal au cours du dernier exercice	Observations
—	—	—	—	—	—	—
—	299 699	187 027	263 428	680 281	384 390	—
—	—	—	—	—	—	—
—	138 583	264 281	-377 879	673	—	—
—	4 459	1 689	80 319	23 022	34 455	—
—	16 274	16 294	17 940	11 805	1 012	—
—	108 310	129 081	-6 198	10 654	—	—
—	—	—	—	—	1 677	—

Comptes Sociaux

Filiales et participations

(en milliers d'euros, sauf précision)	Capital	Capitaux propres autres que le capital ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances ⁽²⁾ consentis par Vivendi Universal
				Brute	Nette	
IV — TELECOMMUNICATIONS						
CEGETEL GROUPE* 42, avenue de Friedland 75008 PARIS	1 432 867	1 147 348	9,00	321 088	321 088	—
TRANSTEL* ⁽³⁾ 42, avenue de Friedland 75008 Paris	953 940	252 035	70,00	476 070	476 070	—
VIVENDI TELECOM INTERNATIONAL* ⁽⁴⁾ 42, avenue de Friedland 75008 Paris	190 647	-619 935	100,00	190 905	—	3 170 004
ELEKTRIM TELEKOMUNIKACJA* ⁽⁵⁾ ul. Armii Ludowej 26 00-609 Varsovie Pologne	10 008 090 ⁽⁸⁾ milliers de zlotys	-218 915 milliers de zlotys	45,07	1 028 380	468 380	485 448
CARCOM WARSAWA* ⁽⁵⁾ ul. Armii Ludowej 26 00-609 Varsovie 00834 Varsovie Pologne	34 560 ⁽⁸⁾ milliers de zlotys	-6 328 milliers de zlotys	49,00	59 791	27 791	—
ELEKTRIM SA* ⁽⁶⁾ ul. Armii Ludowej 26 00-609 Varsovie Pologne	83 770 ⁽⁸⁾ milliers de zlotys	3 743 706 milliers de zlotys	4,87	62 411	12 435	—
Autres Filiales et Participations (Renseignements globaux)	—	—	—	18 052	544	—

(1) Y compris le résultat de l'exercice.

(2) Y compris les avances en compte courant.

(3) Société dont Southwestern Bell possède 30 % du capital et contrôlant 50 % de CEGETEL.

(4) Société portant les investissements du Groupe dans le téléphone en Espagne, Pologne, Hongrie, Egypte, Kenya et à Monaco.

(5) Elektrim Telekomunikacja (dont Vivendi Telecom International possède 3,93 %) et Carcom Warszawa détiennent 51 % de PTC, premier opérateur de téléphone mobile en Pologne.

(6) Société détenant 49 % de Elektrim Telekomunikacja et Carcom Warszawa.

(7) Dont -700 millions d'euros pour la dépréciation des actifs de Vivendi Telecom International dans Maroc Telecom.

(8) Au 31 décembre 2001, 1 euro = 3,4953 zlotys.

* Société dont l'activité principale est celle d'une holding. En 2001 les montants indiqués dans la colonne "chiffre d'affaires" sont constitués des produits d'exploitation et des produits financiers de participation.

Comptes Sociaux
Filiales et participations

Montant des cautions et avals fournis par Vivendi Universal	Chiffre d'affaires de l'avant-dernier exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte de l'avant-dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par Vivendi Universal au cours du dernier exercice	Observations
—	187 061	78 801	-1 001 508	288 183	—	—
—	16	—	-56	-30	—	—
—	7 659	58 419	-25 832	-759 192 ⁽⁷⁾	—	provision sur avances 509 095
—	—	—	-26 581 ⁽⁸⁾ milliers de zlotys	-192 241 ⁽⁸⁾ milliers de zlotys	—	—
—	—	—	-191 ⁽⁸⁾ milliers de zlotys	-993 ⁽⁸⁾ milliers de zlotys	—	—
—	323 575 ⁽⁸⁾ milliers de zlotys	273 877 ⁽⁸⁾ milliers de zlotys	2 805 964 ⁽⁸⁾ milliers de zlotys	247 511 ⁽⁸⁾ milliers de zlotys	—	—
—	—	—	—	—	—	—

Comptes Sociaux

Filiales et participations

(en milliers d'euros, sauf précision)	Capital	Capitaux propres autres que le capital ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances ⁽²⁾ consentis par Vivendi Universal
				Brute	Nette	
V — INTERNET						
VIVENDI UNIVERSAL NET ^{*(3)} Tour Cèdre — 7, allée de l'Arche 92677 Courbevoie	200 038	-26 555	100,00	200 029	29	—
IFRANCE 121, rue du Vieux Pont de Sèvres 92100 Boulogne	13 449	-8 650	100,00	159 291	27 291	—
VIVENDI US NET ^{*(4)} 59 bis, avenue Hoche 75008 Paris	84 038	-120 888	100,00	85 409	—	159 408
SCOOT.COM Information House Parkway Court Oxford OX4 2JY Grande Bretagne	ND	ND	21,25	439 604	—	—
ATVISO LTD 10, Norwich Street London EC4A 1BD Grande Bretagne	131 883	-140 995	50,00	64 701	—	6 262
Autres Filiales et Participations (Renseignements globaux)	—	—	—	167 790	77 223	732 876
VI — HOLDING						
SPC ^{*(5)} 42, avenue de Friedland — 75008 Paris	29 396 955	-61	100,00	29 597 536	29 597 536	—
VIVENDI UNIVERSAL HOLDINGS CO ^{*(6)} Summit Place — 1601 Lower Water Street Halifax — Nova Scotia Canada	34 911 211 milliers de dollars canadiens	62 691 milliers de dollars canadiens	—	2 016 226	2 016 226	—

(1) Y compris le résultat de l'exercice.

(2) Y compris les avances en compte courant.

(3) Société destinée à porter l'intégralité des participations du Groupe dans le domaine de l'internet.

(4) Société détenant, à parité avec la société japonaise Softbank, le fonds Softbank Capital Partners.

(5) Société détenant, de manière indirecte, la participation du Groupe dans Universal Music et Universal Studios.

(6) Cette société, détenue à 100 % par Vivendi Universal de manière indirecte, fait partie du schéma de détention d'Universal Music et Universal Studios. Vivendi Universal détient, pour 2 milliards d'euros, des 'preferred shares' émises en rémunération de l'apport d'actions Vivendi Universal destinées aux anciens actionnaires de Seagram ayant opté, en décembre 2000, pour un échange différé de leurs titres.

* Société dont l'activité principale est celle d'une holding. En 2001 les montants indiqués dans la colonne 'chiffre d'affaires' sont constitués des produits d'exploitation et des produits financiers de participation.

Comptes Sociaux
Filiales et participations

Montant des cautions et avals fournis par Vivendi Universal	Chiffre d'affaires de l'avant-dernier exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte de l'avant-dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par Vivendi Universal au cours du dernier exercice	Observations
—	272	5 278	170	-26 718	—	—
—	1 996	1 812	-3 986	-4 442	—	—
—	—	—	-5 092	-116 086	—	provision sur avances 36 850
—	24 160 milliers de livres	ND	-72 952 milliers de livres	ND	—	—
—	—	—	-133 255	-7 739	—	provision sur avances 4 200
—	—	—	—	—	—	provision sur avances 283 909
—	—	—	-3	-59	—	—
—	—	62 244 milliers de dollars canadiens	30 milliers de dollars canadiens	62 662 milliers de dollars canadiens	—	—

Comptes Sociaux

Filiales et participations

(en milliers d'euros, sauf précision)	Capital	Capitaux propres autres que le capital ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances ⁽²⁾ consentis par Vivendi Universal
				Brute	Nette	
SERVICES A L'ENVIRONNEMENT						
VIVENDI ENVIRONNEMENT* 36, avenue Kléber — 75016 Paris	4 673 362	2 921 136	63,05	3 223 572	3 223 572	120 071 ⁽⁸⁾
Autres Filiales et Participations (Renseignements globaux)	—	—	—	121 549	119 964	23 564
"NON CORE"						
ENERGIES USA* L'Aquarène — 1, place Montgolfier 94417 Saint-Maurice	80 941	20 627	99,98	143 337	143 337	—
SITHE ENERGIES 335, Madison Avenue New York 10017, New York USA	734 782 milliers de dollars	417 529 milliers de dollars	12,16	224 371	224 371	—
Société Crestoise de Participations* 59 bis, avenue Hoche, 75008 Paris	116 286	182 589	100,00	164 658	164 658	—
Société Nouvelle d'Etudes et de Gestion (SNEGE)* 59 bis, avenue Hoche 75008 Paris	263 951	7 345	100,00	263 951	263 951	—
SOFITAM* 59 bis, avenue Hoche, 75008 Paris	48 786	32 154	100,00	91 498	80 940	—
RE-ASCOP 20, rue de l'Arcade, 75008 Paris	77 749	895	97,06	79 083	79 083	—
BSB Holdings Limited ^{(3)*} 37-41, Old Queen Street London SW1H 9JA	3 312 milliers de livres	148 642 milliers de livres	24,92	46 140	46 140	—
GENERAL ENTERTAINMENT LIMITED ^{(4)*} 37-41, Old Queen Street London SW1H 9JA	80 582 milliers de livres	874 milliers de livres	100,00	125 763	125 763	—
WHITEHALL ELECTRICAL INVESTMENTS ^{(5)*} 37-41, Old Queen Street London SW1H 9JA	—	385 812 milliers de livres	100,00	612 491	612 491	—
EARNHIGH ^{(6)*} 37-41, Old Queen Street London SW1H 9JA	—	65 784 milliers de livres	100,00	104 560	104 560	—
SEALPICK ^{(6)*} 37-41, Old Queen Street London SW1H 9JA	—	65 784 milliers de livres	100,00	104 560	104 560	—
RAREHASTE ^{(6)*} 37-41, Old Queen Street London SW1H 9JA	—	65 784 milliers de livres	100,00	104 560	104 560	—
POINTSLOT ^{(7)*} 37-41, Old Queen Street London SW1H 9JA	68 300 milliers de livres	106 373 milliers de livres	100,00	277 007	277 007	—
Autres Filiales et Participations (Renseignements globaux)	—	—	—	265 673	176 137	8 120 491
TOTAL	—	—	—	44 486 697	42 498 581	17 135 350

(1) Y compris le résultat de l'exercice.

(2) Y compris les avances en compte courant.

(3) Société holding ayant cédé, en 2001, sa participation de 10,80 % dans le capital de la société britannique BSKyB.

(4) Société holding détenant 11,25 % de BSB Holdings Limited.

(5) Société holding détenant 32,18 % de BSB Holdings Limited.

(6) Société holding détenant 5,72 % de BSB Holdings Limited.

(7) Société holding détenant 14,49 % de BSB Holdings Limited.

(8) Prêt correspondant à la part revenant au pôle Environnement dans l'émission obligataire remboursable en actions Vinci, émise par le Groupe en mars 2001 pour un montant global de 527 millions d'euros.

* Société dont l'activité principale est celle d'une holding. En 2001, les montants indiqués dans la colonne 'chiffre d'affaires' sont constitués des produits d'exploitation et des produits financiers de participation.

Comptes Sociaux
Filiales et participations

Montant des cautions et avals fournis par Vivendi Universal	Chiffre d'affaires de l'avant-dernier exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte de l'avant-dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par Vivendi Universal au cours du dernier exercice	Observations
2 347 864 ⁽⁹⁾	710 707	17 036	541 382	527 157	137 820	—
48 540	—	—	—	—	3 866	provision sur avances 3 012
27 698 ⁽¹⁰⁾	—	—	211 769 ⁽¹¹⁾	10 290	141 624	—
—	1 159 589 milliers de dollars	1 087 177 milliers de dollars	233 666 ⁽¹²⁾ milliers de dollars	-161 225 milliers de dollars	—	—
—	12 278	401	7 687	7 286	7 559	—
—	19 059	—	1 222	894	—	—
—	3 328	—	2 081	2 328	640	—
—	12 119	1 308	-2 311	2 111	—	—
—	—	—	-473 milliers de livres	1 095 342 milliers de livres	438 383	—
—	—	123 859 milliers de livres	-2 milliers de livres	62 353 milliers de livres	96 436	—
—	—	354 253 milliers de livres	881 milliers de livres	342 528 milliers de livres	32 488	—
—	—	62 961 milliers de livres	—	71 954 milliers de livres	9 863	—
—	—	62 961 milliers de livres	—	71 954 milliers de livres	9 863	—
—	—	62 961 milliers de livres	—	71 954 milliers de livres	9 863	—
—	—	159 489 milliers de livres	755 milliers de livres	119 259 milliers de livres	22 354	—
—	—	—	—	—	5 480	provision sur avances 286 646
2 424 102	—	—	—	—	1 337 773	—

(9) Dont 1,5 milliard au titre de la garantie couvrant le remboursement éventuel (prime incluse), à l'échéance du 1^{er} janvier 2005, du solde de l'obligation convertible de 2,85 Mds d'euros émise en avril 1999 par Vivendi Environnement et 0,8 milliard pour couvrir l'obligation que pourrait avoir Vivendi Environnement de racheter à son partenaire espagnol 51 % de la holding commune détenant 56,5 % de FCC.

(10) Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI).

(11) Dont 214 millions d'euros au titre de la cession de 22 % de Sithe Energies à Peco.

(12) Dont 160 millions de dollars au titre de la cession de centrales électriques à Reliant.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2001

Messieurs les Actionnaires de la Société Vivendi Universal,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Vivendi Universal relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux principes comptables généralement admis en

France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la sous-section "Modification des méthodes comptables et des règles de présentation des comptes" de la section "Résumé des principales méthodes comptables" de l'annexe qui expose le changement de présentation du compte de résultat, du tableau des flux et le changement de définition du résultat exceptionnel,
- la note 14 dans son paragraphe relatif à la vente des titres BSkyB qui fait état de la démarche que votre société a décidé d'engager auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC), afin de valider le traitement comptable de cette opération selon les principes comptables américains tel que nous l'avons analysé.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Paris, le 28 mars 2002

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Cie

Alain Grosmann

Jean Bouquot

RSM Salustro Reydel

Bernard Cattenoz

Bertrand Vialatte

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2001

Messieurs les Actionnaires de la Société Vivendi Universal,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2001, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Vivendi Universal, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que

nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Paris, le 28 mars 2002

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Cie

Alain Grosmann

Jean Bouquot

RSM Salustro Reydel

Bernard Cattenoz

Bertrand Vialatte

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2001

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

1. Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

(1) Administrateurs concernés à la date d'autorisation par le Conseil d'administration des conventions considérées.

1.1. Conventions avec la société Vivendi Environnement

Administrateurs concernés⁽¹⁾ : Monsieur Jean-Marie Messier
Monsieur Eric Licoys
Madame Esther Koplowitz
Monsieur Jean-Marc Espalioux

Vivendi Universal a émis le 1er mars 2001 des obligations échangeables en actions Vinci pour un montant de € 527,4 millions. Certaines des actions Vinci, constituant le sous-jacent de cet emprunt obligataire, sont détenues par Dalkia, filiale de Vivendi Environnement. Pour assurer l'adossement de ces actions aux obligations échangeables, Vivendi Universal a consenti un prêt de € 120 millions à Vivendi Environnement dans des conditions identiques aux termes de l'obligation échangeable.

1.2. Conventions avec les sociétés Cegetel, Groupe Canal+

Administrateurs concernés : Monsieur Jean-Marie Messier
Monsieur Eric Licoys
Monsieur Pierre Lescure

Les actions préférentielles AOL Europe détenues par le Groupe ont été cédées à la société Line Invest Limited qui a financé cette acquisition par un prêt consenti par Bayerische Landesbank. La bonne fin de ce prêt est assurée par un « Total Return Swap » conclu entre Line Invest Limited et Vivendi Universal. Un contrat de swap « miroir » a été

conclu entre Vivendi Universal, d'une part, et Cegetel et Groupe Canal+, d'autre part.

1.3. Conventions avec la famille Bronfman

Administrateurs concernés : Monsieur Jean-Marie Messier
Monsieur Edgar Bronfman, Jr
Monsieur Edgar M. Bronfman

La société a procédé au rachat de 15.400.000 American Depositary Shares ("ADS") représentatives d'actions Vivendi Universal, détenues par divers membres de la famille Bronfman, à un prix égal à la moyenne du cours de l'action sur le premier marché de la Bourse de Paris du 29 mai 2001, déduction faite d'un rabais de 3,5 %. De plus, la Société a procédé au rachat de 1 500 000 American Depositary Shares ("ADS") représentatives d'actions Vivendi Universal, détenues par différentes structures contrôlées par la famille Bronfman, à un prix égal à la moyenne du cours de l'action sur le premier marché de la bourse de Paris du 29 mai 2001, déduction faite d'un rabais de 0,9 %.

2. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1. Conventions avec la société Vivendi Environnement

2.1.1. Conventions liées à l'introduction en bourse de Vivendi Environnement

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Vivendi Environnement, votre société a conclu avec cette dernière,

filiale à hauteur de 63 %, diverses conventions qui régissent leurs relations, dont une convention d'ouverture de crédit en compte courant, une convention de garantie liée aux dépenses de renouvellement et de garantie totale des filiales de distribution d'eau et de chauffage, une convention de contre-garantie portant sur toutes les garanties données jusqu'en juin 2000 par Vivendi Universal au profit de diverses sociétés filiales de Vivendi Environnement et un contrat de licence de marque. Les principales caractéristiques de ces conventions sont résumées ci-après.

a) Convention d'ouverture de crédit en compte courant

A l'issue des opérations de constitution de Vivendi Environnement, le compte courant de cette dernière à l'égard de votre société était débiteur, à hauteur d'un montant net de € 8,1 milliards au 31 décembre 1999 (€ 1,2 milliard à fin 2000).

En date du 20 juin 2000, ce compte courant a été consolidé sur une durée de 5 ans par une ouverture de crédit d'un montant maximum de € 10,5 milliards, diminué du produit net de l'augmentation du capital souscrite lors de l'introduction en bourse (€ 2,4 milliards), soit un montant net de € 8,1 milliards, remboursable par Vivendi Environnement dans les conditions suivantes :

- en totalité au plus tard le 31 décembre 2004,
- en totalité immédiatement si votre société venait à détenir moins de 50 % du capital de Vivendi Environnement.

Cette ouverture de crédit en compte courant a été soldée en totalité le 2 mai 2001.

Les sommes mises à la disposition de Vivendi Environnement par votre société au terme de cette convention portent intérêt à compter du 1^{er} janvier 2000, au taux annuel de 5,70 %, bonifiés d'un produit de € 10,3 millions payable chaque trimestre pendant cinq ans, sauf en cas de défaut ou

d'une offre publique sur le capital de Vivendi Environnement. Le montant total net perçu à ce titre par Vivendi Universal s'est élevé, pour l'exercice 2001, à € 38,5 millions (€ 408,1 millions à fin 2000).

Sur la base d'éléments de valorisation arrêtés au 12 décembre 2001, votre société et Vivendi Environnement ont conclu un avenant dénonçant certaines dispositions de la Convention de Crédit dans les conditions suivantes :

- diminution de l'encours du contrat d'échange pour un montant de € 1,7 milliard, ramenant le nominal du swap à € 3,3 milliards, cette diminution entraînant le paiement par Vivendi Environnement d'une soulte d'un montant environ de € 58 millions correspondant à la valeur de marché de la partie annulée du swap ;
- réduction du montant de la soulte trimestrielle de € 10,3 millions à € 5,15 millions ; à ce titre, il est convenu que votre société paye à Vivendi Environnement une indemnité d'un montant de € 58 millions, égale à la valeur actualisée de la réduction des paiements futurs.

En outre, l'encours de crédit est augmenté, dans la limite du montant maximal autorisé, à chaque fois qu'un porteur d'OCEANE Vivendi Environnement, obligation à option de conversion ou d'échange contre des actions nouvelles ou existantes de Vivendi Universal, demande la conversion ou l'échange d'une OCEANE contre une action de votre société, à due concurrence du montant nominal et des intérêts courus de l'obligation depuis le dernier détachement du coupon.

Vivendi Environnement s'est engagé à n'exercer l'option de remboursement anticipé de cet emprunt OCEANE, possible sous certaines conditions à compter du 1^{er} janvier 2002, que selon les instructions expresses de votre société.

b) Conventions de garantie

Afin de permettre à Vivendi Environnement de prendre le plein contrôle des activités d'eau et de chauffage, Vivendi Environnement a remplacé votre société en qualité d'associé commandité de la totalité des filiales de distribution d'eau et de chauffage. A ce titre, subrogeant votre société dans ses droits et obligations à l'égard des filiales concernées, Vivendi Environnement leur a apporté sa garantie financière et son concours dans la gestion des obligations de renouvellement et de garantie totale des installations du domaine concédé qui leur incombent.

La qualité d'associé commandité confère à Vivendi Environnement le pouvoir de nommer le gérant et de contrôler l'activité des filiales concernées, mais l'expose à une responsabilité indéfinie et solidaire au titre du passif de ces sociétés.

La prise en charge par Vivendi Environnement de ces obligations jusqu'alors assumées par votre société s'accompagne de la mise en place, à son profit, d'une garantie accordée par votre société. Cette garantie prévoit que votre société indemniserait Vivendi Environnement de toute perte que cette dernière pourrait supporter pendant une période de 12 années, du fait de son engagement au titre des obligations de renouvellement et de garantie totale, à concurrence d'un montant de € 15,2 millions par an, dans la limite d'un montant maximal cumulé de € 381,1 millions.

c) Convention de contre garantie

Votre société a accordé des garanties sous différentes formes à des filiales de Vivendi Environnement à l'occasion principalement d'appels d'offres, de transfert de contrats par votre société à Vivendi Water, de mise en place de financements bancaires et de cessions de filiales, pour un montant cumulé de l'ordre de € 6 milliards.

Compte tenu des modifications contractuelles et des coûts de renégociation probables qu'aurait fait supporter à votre société le transfert de ces garanties à Vivendi Environnement, il n'est pas apparu souhaitable que votre société procède à ce transfert. En contrepartie, Vivendi Environnement s'est engagé à couvrir votre société de tous les frais ou dommages qui pourraient résulter de ces engagements.

d) Licence de marque

Par un contrat de licence, votre société accorde à Vivendi Environnement le droit d'usage de la marque « Vivendi » en France et dans tous les pays dans lesquels cette marque est déposée. Cette licence est accordée pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction, et fait l'objet d'une rémunération annuelle de € 30,5 milliers.

2.1.2. Autre transaction réalisée avec Vivendi Environnement : Promesse unilatérale de vente sur les titres de la société B 1998 SL

Vivendi a cédé à Vivendi Environnement sa participation de 49 % dans la société B 1998 SL. Un autre actionnaire personne physique détient les 51 % restants du capital de B 1998 SL. Cette société est le holding de contrôle de la société FCC, dont elle détient 57 % du capital.

Aux termes d'un contrat d'option de vente, le partenaire de Vivendi a le droit de céder, et Vivendi l'obligation d'acheter, pendant une période de dix ans expirant le 6 octobre 2008,

sa participation de 51 % dans B 1998 SL à un prix calculé sur le cours de bourse moyen de l'action FCC au cours des trois mois précédant la levée de l'option dans la limite de 7 fois l'EBITDA de FCC ou de 29,5 fois le revenu net par action du dernier exercice.

Aux termes d'un accord avec Vivendi Environnement, votre société s'est engagée à permettre à cette dernière d'acquérir la participation de 51 % du partenaire dans B 1998 SL et Vivendi Environnement s'est obligée à acheter cette participation, en cas d'exercice par le partenaire de son option de vente.

2.2. Convention avec la Compagnie Générale des Eaux

La poursuite de la réorganisation du pôle Eau, désormais réalisée sous l'égide de Vivendi Environnement, a conduit votre société à céder en 1998 et en 1999 des participations qu'elle détenait dans diverses sociétés. Aucune cession de titre n'est intervenue au cours de l'exercice 2001.

2.3. Convention avec la société Vinci

En date du 30 décembre 1998, votre société, Vinci et la Compagnie Générale de Bâtiment et de Construction (CBC) ont conclu un avenant à la convention signée le 30 juin 1997 portant sur la cession des titres CBC à Vinci, ainsi que des garanties et clauses de retour à meilleure fortune attachées. En 2001, la charge supportée par votre société au titre de cette convention s'est élevée à € 7,6 millions.

Paris la Défense et Paris, le 28 mars 2002

Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault & Cie
Andersen

RSM Salustro Reydel

Alain Grosmann

Jean Bouquot

Bernard Cattenoz

Bertrand Vialatte

Renseignements de Caractère Général

6.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR^(*)

6.1.1. DÉNOMINATION, SIÈGE SOCIAL

Vivendi Universal — 42, avenue de Friedland — 75008 Paris.

6.1.2. FORME JURIDIQUE

Vivendi Universal est une société anonyme de droit français.

6.1.3. LÉGISLATION (ARTICLE 1 DES STATUTS)

La société est soumise à l'ensemble des textes sur les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de Commerce.

6.1.4. DATE DE CONSTITUTION ET DATE D'EXPIRATION — DURÉE (ARTICLE 5 DES STATUTS)

La durée de la Société est fixée à 99 années à compter du 18 décembre 1987, elle prendra fin en conséquence le 17 décembre 2086, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

6.1.5. OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et dans tous pays :

- l'exercice, à destination d'une clientèle privée, professionnelle et publique :
 - de toutes activités, directes ou indirectes, de communication, notamment, l'internet, le multimédia, l'audio-visuel, l'image, le cinéma, la musique, la publicité, la presse, l'édition et les télécommunications, de tous services interactifs et produits liés à ce qui précède ;
 - de toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'environnement, notamment à l'eau, l'assainissement, l'énergie, les transports, la propreté, de tous produits et services liés collectifs ou non ;
- la gestion et la prise de toutes participations, sous forme de souscription, achat, apport, échange ou par tous autres moyens, d'actions, obligations et tous autres titres de sociétés déjà existantes ou à créer, et la faculté de céder de telles participations ;

(*) Les articles des statuts cités sont ceux du projet de statuts modifiés et mis en harmonie avec les dispositions de la loi du 15 mai 2001, soumis à l'approbation de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 24 avril 2002 (réunie sur deuxième convocation), et figurant en annexe du présent chapitre page 314.

- et généralement toutes opérations commerciales, et industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

6.1.6. REGISTRE DU COMMERCE ET SIRET

343 134 763 RCS PARIS
Siret 343 134 763 00048
Code APE 741J

6.1.7. LIEUX OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les documents juridiques relatifs à l'émetteur peuvent être consultés au siège social.

6.1.8. EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 16 DES STATUTS)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

6.1.9. RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES (ARTICLES 6 ET 17 DES STATUTS)

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente.

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice, fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

L'Assemblée générale peut prélever toutes sommes reconnues utiles par le Conseil d'administration pour doter tous fonds de prévoyance ou de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou pour les reporter à nouveau ou les distribuer.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée générale, ou, à défaut, par le Conseil d'administration. La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

L'Assemblée générale annuelle a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Renseignements de caractère général

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

6.1.10. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ARTICLES 14 ET 15 DES STATUTS)

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné :

- pour les propriétaires d'actions nominatives, à l'inscription en compte de l'actionnaire dans les livres de la Société ;
- pour les propriétaires d'actions au porteur, au dépôt, au lieu indiqué par l'avis de convocation, d'un certificat d'immobilisation des actions délivré par un intermédiaire financier.

Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire à 15 heures (heure de Paris) la veille de la réunion de l'Assemblée. Il peut être réduit par décision du Conseil d'administration.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les loi et règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance soit sous la forme papier, soit sur décision du Conseil d'administration publiée dans l'avis de convocation, par télétransmission.

Par dérogation aux dispositions du 1^{er} alinéa de l'article L. 225-110 du Code de Commerce et conformément au 1^{er} paragraphe de l'article 15 des statuts, le droit de vote appartient au nu-propriétaire tant dans les assemblées générales ordinaires qu'extraordinaires

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sous réserve des dispositions prévues par l'article 15 des statuts et reprises ci-dessous.

Le nombre des droits de vote dont dispose chaque actionnaire (ainsi que, le cas échéant, son ou ses mandataires) en Assemblée générale est :

- a. égal au nombre de ses droits de vote attachés aux actions qu'il possède dans la limite de 2 % du nombre total de droits de vote existants dans la société,
- b. calculé, pour le solde, en fonction du nombre de droits de vote présents ou représentés en assemblée, par application du pourcentage excédant 2 % audit nombre de droits de vote présents ou représentés (et déterminé compte tenu de l'équilibrage résultant de la présente disposition).

Le calcul à effectuer lors de chaque Assemblée générale est décrit par la formule figurant en annexe des statuts et reproduite ci-après.

Pour les besoins de ce calcul, chaque pourcentage comporte deux décimales et le nombre de voix obtenu est arrondi à l'unité supérieure. Il est fait masse, pour chaque actionnaire, des droits de vote dont il dispose, ainsi que de ceux assimilés aux siens au sens de l'article L. 233-9 du Code de Commerce. Il n'est pas fait masse des droits de vote attachés aux actions pour lesquelles une procuration a été donnée dans le cadre des dispositions de l'article 225-106 alinéa 6 du Code de Commerce.

La formule prévue à l'annexe des statuts pour l'application des dispositions décrites ci-dessus est la suivante :

Si on appelle :

T — le nombre total de droits de vote attachés à l'intégralité des actions composant le capital social ;

Yn — le nombre total de droits de vote attachés aux actions de l'intégralité des actionnaires présents ou représentés (n), jusqu'à concurrence de 2 % de T par actionnaire, donc non sujets à ajustement ;

a,b,c ... — le pourcentage des droits de vote (par rapport à T) dont sont titulaires A, B, C ... , au-dessus de 2 % pour chacun d'eux ;

X — le nombre total des droits de vote exprimables en assemblée compte tenu de l'ajustement statutaire.

On peut écrire :

$$X = Yn + aX + bX + cX$$

D'où il résulte que le nombre total de voix exprimables en assemblée (X) est égal à :

$$X = Yn / (1 - a - b - c)$$

La détermination de X permet de calculer, pour chacun des actionnaires A, B, C, ... le nombre de voix attachées aux droits de vote excédant 2 % (correspondant aux pourcentages a, b, c, ...) ; il s'y ajoute pour chacun d'eux 2 % de T, c'est-à-dire les voix attachées aux droits de vote non sujets à ajustement.

Cette clause d'ajustement des droits de vote visée ci-dessus n'est pas applicable lors de toute assemblée réunissant un quorum égal ou supérieur à 60 % (article 15).

6.1.11. IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES ET DÉCLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL (ARTICLES 5 DES STATUTS)

La Société peut, à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs aux titres de la Société, conférant,

immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses Assemblées.

L'inobservation par les détenteurs de titres ou les intermédiaires de leur obligation de communication des renseignements visés ci-dessus peut, dans les conditions prévues par la loi, entraîner la suspension voire la privation du droit de vote et du droit au paiement du dividende attachés aux actions.

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir une fraction — du capital, de droits de vote, ou de titres donnant accès à terme au capital de la société — égale ou supérieure à 0,5 %, ou un multiple de cette fraction, est tenue de notifier à la société, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant à terme accès au capital, qu'elle possède seule, directement ou indirectement ou encore de concert.

L'inobservation de cette obligation peut être sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction non déclarée, et ce pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification ci-dessus prévue.

La sanction est appliquée si elle fait l'objet d'une demande, consignée au procès-verbal de l'assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant 0,5 % au moins du capital de la société.

6.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

6.2.1. MONTANT DU CAPITAL

Au 31 décembre 2001, le capital social était fixé à 5 972 051 354,50 euros et divisé en 1 085 827 519 actions de 5,50 euros nominal chacune.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 24 janvier 2002 a constaté :

- l'augmentation de capital, résultant de levées d'options de souscription d'actions, de remboursement d'ORA, émises lors des opérations de rapprochement Sofiée/Vivendi/Seagram et de la souscription de la 3ème tranche 2001 du PEG, par création de 1 375 202 actions nouvelles, jouissance au 1^{er} janvier 2001.
- la réduction de capital d'un montant de 1 119 580 euros nominal par annulation de 203 560 actions dont la nue-propriété et l'usufruit ont été remembrés à l'issue de demandes d'échanges d'actions échangeables, émises lors des opérations de rapprochement Sofiée/Vivendi/Seagram et détenues par des anciens actionnaires de Seagram.

Au 24 janvier 2002, le capital social s'élève en conséquence, à 5 982 345 385,50 euros, divisé en 1 087 699 161 actions de 5,50 euros chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur et sont librement cessibles. Elles sont cotées au Premier Marché de Euronext Paris (Code valeur 12777).

Les statuts ne soumettent ni les modifications du capital social ni le droit des actions, à des conditions plus restrictives que les obligations légales, sous réserve des dispositions relatives à l'ajustement des droits de vote exposées au paragraphe 6.1.10. ci-dessus et de la préservation, conformément au Support Agreement, des droits consentis aux porteurs d'actions échangeables, émises par *Exchange Co* (filiale de droit canadien détenue à 100 % par Vivendi Universal) en faveur des actionnaires canadiens lors du rapprochement Vivendi Universal — Canal+ — Seagram.

6.2.2. AUTORISATIONS D'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Les délégations données au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social en cours figurent dans le tableau ci-après.

Renseignements de caractère général

ETAT DES AUTORISATIONS DONNÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 21 SEPTEMBRE 2000

Emissions avec droit préférentiel

Titres Concernés	Source (n° de résolution)	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximum d'augmentation de capital*
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues	4 ^e	26 mois maximum	3
Augmentation de capital par incorporation de réserves	3 ^e	26 mois maximum	1 ce montant s'impute sur le montant ci-dessus

Emissions sans droit préférentiel

Titres Concernés	Source (n° de résolution)	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximum d'augmentation de capital*
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues	5 ^e	26 mois maximum	3 (émission primaire) 2 (émission secondaire)

Obligations classiques

Titres Concernés	Source (n° de résolution)	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximum d'émission*	Montant maximum d'augmentation de capital
Obligations et TSDI (Utilisée à hauteur de 2,3 milliards euros)	1 ^{ère}	5 ans	7	Néant

Emissions réservées au personnel

Titres Concernés	Source (n° de résolution)	Durée de l'autorisation et expiration	Caractéristiques
Stock-options (Utilisée à hauteur de 2,87 %)	7 ^e	3 ans	3,5 % maximum du capital à la date de la décision du CA
Augmentation de capital par le biais du PEG (Utilisée à hauteur de 0,3 %)	6 ^e	5 ans	Moins de 10 % du capital à la date de la décision du CA

Programme de rachat d'actions

Titres Concernés	Source (n° de résolution)	Durée de l'autorisation et expiration	Caractéristiques
Rachat d'actions	2 ^e	18 mois	10*
Annulation d'actions (Utilisée à hauteur de 22 millions d'actions)	8 ^e	24 mois	10 % du capital social

* en milliard d'euros

Renseignements de caractère général

ÉTAT DES AUTORISATIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 24 AVRIL 2002

Emissions avec droit préférentiel

Titres Concernés	Source (n° de résolution)	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximum d'émission* sur la base d'un cours à 45 euros	Montant nominal maximum d'augmentation de capital*
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues	12 ^e	26 mois (juin 2004)	24,5	3
Augmentation de capital par incorporation de réserves	11 ^e	26 mois (juin 2004)	8,1	1 ce montant s'impute sur le montant ci-dessus

Emissions sans droit préférentiel

Titres Concernés	Source (n° de résolution)	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximum d'émission*	Montant nominal maximum d'augmentation de capital*
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues	13 ^e	26 mois (juin 2004)	24,5	3 (émission primaire)
			16,3	2 (émission secondaire)

Obligations classiques

Titres Concernés	Source (n° de résolution)	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximum d'émission*	Montant maximum d'augmentation de capital
Obligations et TSDI	8 ^e	26 mois (juin 2004)	7	Néant

Emissions réservées au personnel

Titres Concernés	Source (n° de résolution)	Durée de l'autorisation et expiration	Caractéristiques
Augmentation de capital par le biais du PEG	14 ^e	26 mois (juin 2004)	Moins de 10 % du capital à la date de la décision du CA
ESPP	15 ^e	36 mois (avril 2005)	1 % par an du capital à la date de la décision du CA
Stock-options	16 ^e	26 mois (juin 2004)	5 % maximum du capital à la date de la décision du CA

Programme de rachat d'actions

Titres Concernés	Source (n° de résolution)	Durée de l'autorisation et expiration	Caractéristiques
Rachat d'actions	9 ^e	18 mois	10 % maximum du capital Prix maximum d'achat : 150 euros Prix minimum de vente : 30 euros
Annulation d'actions	10 ^e	24 mois	10 % du capital social

* en milliard d'euros

6.2.3. OBLIGATIONS À OPTION DE CONVERSION ET/OU D'ÉCHANGE EN ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES

- Il a été émis le 26 janvier 1999 des Obligations à option de Conversion et/ou d'échange en Actions Nouvelles ou Existantes Vivendi Universal, à raison, après ajustement, de 3,047 actions pour 1 obligation, pour un montant nominal de 1,7 milliards d'euros, portant intérêt au taux de 1,25 % et pour une durée de 4 ans et 340 jours représenté par 6 028 369 obligations d'une valeur nominale unitaire de 282 euros.

Ces obligations font l'objet d'une cotation au premier marché au comptant Euronext Paris (code valeur 18 066).

Au 31 décembre 2001, il restait 6 024 329 « OCEANE » Vivendi Universal en circulation.

- Vivendi Environnement, filiale contrôlée à 72 % par Vivendi, a émis le 26 avril 1999 des Obligations à option de Conversion et/ou d'Echange en Actions Nouvelles ou Existantes Vivendi Universal, à raison, après ajustement de 3,047 actions pour 1 obligation, pour un montant nominal de 2,8 milliards d'euros, portant intérêt au taux de 1,50 % et d'une durée de 5 ans et 250 jours, représenté par 10 516 606 obligations d'une valeur nominale unitaire de 271 euros.

Cette émission bénéficie d'une garantie autonome à première demande consentie par Vivendi Universal.

Ces obligations font l'objet d'une cotation au premier marché au comptant Euronext Paris depuis le 26 avril 1999 (code valeur 18073).

Au 31 décembre 2001, il restait 5 331 126 OCEANE Vivendi Environnement en circulation.

6.2.4. BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Le 2 mai 1997, 130 359 688 bons de souscription d'actions ont été attribués gratuitement aux actionnaires de la Société.

Ces bons de souscription d'actions sont arrivés à échéance le 2 mai 2001. Ils étaient exerçables à raison de 3,05 actions nouvelles au prix de 137,20 euros pour 40 bons présentés.

6.2.5. PLANS D' OPTIONS

Plans d'options de souscription d'actions

Ces plans ont une durée de dix ans pour celui attribué en 1991 et de huit ans pour ceux attribués en 1993, 1994, 1995 et 1996.

Les plans 1991 et 1993 sont arrivés à échéance au cours de l'année 2001, celui de 1992 en 2000.

Plan d'options d'achat d'actions

Depuis la création de Vivendi Universal, devenue définitive le 8 décembre 2000, trois plans d'options d'achat d'actions ont été mis en place.

Ces trois plans ont porté sur :

- 10 886 898 options, soit 1 % du capital, attribuées à 3 681 attributaires et exerçables à un prix d'exercice, sans décote, de 78,64 euros ou 67,85 \$ pour les options d'achat d'American Depositary Shares (ADS).
- 5 200 000 options, soit 0,48 % du capital. L'exercice de ces options d'achat d'actions est lié à la « sur-performance » de Vivendi Universal par rapport à l'indice combiné de 60 % Media MSCI et de 40 % Stoxx Media.
- 13 333 627 options, soit 1,23 % du capital, attribuées à 2 816 attributaires et exerçables à un prix d'exercice, sans décote, de 48,20 € ou 44,25 \$ pour les options d'achat d'American Depositary Shares (ADS).

Renseignements de caractère général

L'attribution des options d'achat d'actions dépend de trois critères : niveau de responsabilité, performances et identification des cadres à potentiel ou ayant réalisé des opérations significatives.

A l'exception des plans SO 10 et SO 100 du 25 novembre 1999 et des plans repris dans le cadre des opérations de rapprochement (cf tableaux p. 267 et suivantes), les caractéristiques des plans d'options, applicables au sein de Vivendi Universal depuis le 11 décembre 2000, sont les suivantes :

SO I (options classiques)

Les droits résultant des options consenties s'acquêtent annuellement par 1/3 sur 3 ans. Les options peuvent être levées, en une ou plusieurs fois, deux ans après la date d'attribution à concurrence des 2/3 des options attribuées et après 3 ans, pour la totalité. Les actions résultant des levées pourront être cédées librement et à partir de l'expiration du délai d'indisponibilité fiscale applicable (actuellement de 4 ans) aux bénéficiaires résidents fiscaux français.

SO IV (options dites à sur-performance)

Les options sont exerçables après une période de 6 ans suivant la date d'attribution jusqu'à l'expiration de la validité du plan, soit 8 ans et, le cas échéant de façon accélérée

et par anticipation selon les conditions de « sur-performance » suivantes, calculées en fonction de l'évolution de l'indice combiné, 60 % MSCI et 40 % Stoxx Media :

- après une période de 3 ans si la différence entre la performance du titre Vivendi Universal et la performance de l'indice est égale ou supérieure à 9 %,
- après une période de 4 ans si la différence entre la performance du titre Vivendi Universal et la performance de l'indice est égale ou supérieure à 12 %,
- après une période de 5 ans si la différence entre la performance du titre Vivendi Universal et la performance de l'indice est égale ou supérieure à 15 %.

Par ailleurs, entre chaque période (3, 4 ou 5 ans), les options sont exerçables après chaque trimestre si la sur-performance est supérieure au pourcentage de la période considérée, majorée de 0,75 % par trimestre (soit $x \% + 0,75 \%$ par trimestre).

En cas d'offre publique les options attribuées sont immédiatement acquises et exerçables. En outre, les actions sous-jacentes sont cessibles sans aucune condition.

Le détail de ces plans et les attributions exceptionnelles figurent dans les tableaux ci-après.

Renseignements de caractère général

PLANS D'ACHAT

	Date de l'assemblée	Date du Conseil d'Administration	Date d'attribution	Nombre d'options attribuées				Point de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Prix d'exercice	Nombre d'options		
				Nombre total		dont organes d'administration et de direction					exercées du 1 au 31/12/2001	annulées du 1 au 31/12/2001	restant en circulation au 31/12/2001
				bénéficiaires	d'options	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options						
	11.06.97	17.09.97	17.09.97	290	1 260 960	20	494 480	18.09.99	17.09.05	€ 30,91	252 608		946 925
SO II ⁽¹⁾	11.06.97	17.09.97	17.09.97	25	2 072 402	11	1 420 201	18.09.00	17.09.04	€ 50,02	314 096		1 758 306
	15.05.98	03.07.98	03.07.98	648	2 192 760	13	598 857	04.07.00	03.07.06	€ 50,52	14 630		2 130 151
	15.05.98	22.01.99	22.01.99	13	42 672			23.01.01	22.01.07	€ 61,33			42 672
	15.05.98	08.04.99	08.04.99	818	3 302 569	11	1 068 015	09.04.01	08.04.07	€ 65,00	5 487	7 468	3 265 494
SO III	15.05.98	11.05.99	11.05.99	53	5 729 237	10	2 392 259	12.05.04	11.05.07	€ 73,01		45 712	5 683 525
	15.05.98	10.09.99	10.09.99	2	15 000			11.09.01	10.09.07	€ 61,80			15 000
	15.05.98	25.11.99	25.11.99	3	9 000			26.11.01	25.11.07	€ 62,60			9 000
SO 10 options et 100 ADS	15.05.98	25.11.99	25.11.99	189 207	1 919 520	10	1 100	26.11.02	25.11.07	€ 62,60	90		1 919 190
	15.05.98	25.11.99	25.11.99	28 362	283 620			26.11.02	25.11.07	\$ 63,81			283 620
EX CANAL+ ⁽³⁾	28.05.98	25.06.98	25.06.98	13	596 000			26.06.00	25.06.03	€ 59,475	120 550		475 450
	28.05.98	25.06.98	25.06.98	163	1 303 779			25.06.99 ⁽²⁾	25.06.03	€ 40,2675	46 960		1 256 819
	28.05.98	08.06.99	08.06.99	3	27 600			08.06.00 ⁽²⁾	08.06.05	€ 62,40	2 000		25 600
	28.05.98	22.09.99	22.09.99	2	47 000			23.09.00 ⁽²⁾	22.09.05	€ 62,595			47 000
	15.05.98	10.03.00	10.03.00	2	5 000			11.03.02	10.03.08	€ 106,35			5 000
	15.05.98	23.05.00	23.05.00	1 047	2 783 560	12	914 000	24.05.02	23.05.08	€ 111,44		10 000	2 773 560
	21.09.00	23.11.00	23.11.00	1	20 000			24.11.02	23.11.08	€ 83,74			20 000
	21.09.00	23.11.00	23.11.00	511	3 114 000			24.11.02	23.11.08	€ 83,74			3 114 000
options	21.09.00	11.12.00	11.12.00	1 988	5 508 201	12	1 489 771	12.12.02	11.12.08	€ 78,64		103 700	5 404 501
ADS	21.09.00	11.12.00	11.12.00	1 693	5 378 697	2	1 605 400	12.12.02	11.12.08	\$ 67,85		60 719	5 317 978
SO IV options	21.09.00	11.12.00	11.12.00	65	3 700 000	12	1 925 000	12.12.06	11.12.08	€ 78,64			3 700 000
ADS	21.09.00	11.12.00	11.12.00	26	1 500 000	3	700 000	12.12.06	11.12.08	\$ 67,85			1 500 000
options	21.09.00	09.03.01	09.03.01	1	2 000			10.03.03	09.03.09	€ 69,75			2 000
ADS	21.09.00	09.03.01	09.03.01	2	127 500			10.03.03	09.03.09	\$ 65,79			127 500
options	21.09.00	24.04.01	24.04.01	2	11 000			25.04.03	24.04.09	€ 75,50			11 000
options	21.09.00	25.09.01	10.10.01	1 545	6 999 322	14	1 553 157	11.10.03	10.10.09	€ 48,20			6 999 322
ADS	21.09.00	25.09.01	10.10.01	1 271	6 334 305	6	1 653 265	11.10.03	10.10.09	\$ 44,25			6 334 305
options	13.11.00	25.09.01	10.10.01	41	304 959	3	62 254	11.10.03	10.10.09	€ 48,20			304 959
options A	17.04.00	25.09.01	10.10.01	361	917 995	2	32 080	11.10.03	10.10.09	€ 48,20			917 995
ADS - A	17.04.00	25.09.01	10.10.01	15	75 712			11.10.03	10.10.09	\$ 44,25			75 712
options B	17.04.00	25.09.01	10.10.01	33	586 950	2	54 180	11.10.03	10.10.09	€ 58,80			586 950
ADS - B	17.04.00	25.09.01	10.10.01	4	78 260			11.10.03	10.10.09	\$ 53,99			78 260
					56 249 580		15 964 019				756 421	227 599	55 131 794

(1) Modalités d'exercice :
entre le 18.09.2000 et le 17.09.2003 au prix d'exercice de 50,02 €
entre le 18.09.2003 et le 17.09.2004 au prix d'exercice de 53,52 €

(2) Modalités d'exercice :
10 % à partir de la 2ème année
20 % à partir de la 3ème année
30 % à partir de la 4ème année
40 % à partir de la 5ème année

(3) Dans le cadre de la reprise des plans Canal+ et pour tenir compte de la parité d'échange fixée pour les opérations de rapprochement avec Canal+, chaque option Canal+ donne droit à l'achat de 2 actions Vivendi Universal aux prix indiqués

Renseignements de caractère général

PLANS DE SOUSCRIPTION

Date de l'assemblée	Date d'ouverture du plan	Nombre total de bénéficiaires		Nombre d'options attribuées dont organes d'administration et de direction		Point de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Prix d'exercice ajusté €	Nombre d'options			
		avant fusion	après fusion	d'options ajusté	Nombre de bénéficiaires				Nombre d'options	exercées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2001	annulées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2001	restant en circulation au 31 décembre 2001
26.06.87	20.11.91	234		1 103 685	12	220 202	01.01.93	20.11.01	21,48	67 971	70 040	—
26.06.92	02.12.93	313		1 262 241	14	283 320	01.01.95	02.12.01	26,25	136 867	101 145	—
26.06.92	20.10.94	344		1 232 453	15	250 514	01.01.96	20.10.02	19,31	48 630	3 049	185 497
26.06.92	13.09.95	118		700 966	18	326 559	01.01.97	13.09.03	22,16	45 051	—	242 856
26.06.92	24.06.96	184		964 898	18	535 936	01.01.98	24.06.04	22,06	139 761	—	620 854
16.06.93 ⁽¹⁾	07.05.96		20	27 484			07.05.96	06.05.01	33,81	20 510	3 651	—
16.06.93 ⁽¹⁾	17.12.96		29	77 297			17.12.96	16.12.01	26,55	66 340	2 430	—
26.06.97 ⁽²⁾	26.06.97		82	569 550			27.06.99	25.06.04	38,80	11 375	—	558 175
21.06.96 ⁽³⁾	10.09.96		31	93 015			11.09.97	10.09.04	41,91	—	—	83 665
21.06.96 ⁽³⁾	10.09.97		13	111 150			11.09.99	10.09.05	37,67	—	—	111 150
28.04.98 ⁽³⁾	10.12.98		45	285 840			11.12.00	10.12.06	37,40	—	—	285 840
				6 428 579		1 616 531				536 505	180 315	2 088 037

(1) Plan CEP

(2) Plan Vivendi Universal Publishing (ex Havas)

Ces Plans, compte-tenu de la fusion par absorption de la société Havas intervenue le 15 mai 1998, ont été substitués par des plans Vivendi

(3) Pathé

Renseignements de caractère général

PLANS DE SOUSCRIPTION — ADS (EX SEAGRAM)

Date de l'assemblée	Date d'ouverture du plan	Nombre d'options attribuées				Point de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Prix d'exercice en \$US	Nombre d'options			
		Nombre total		dont organes d'administration et de direction					restant en circulation au	exercées du	annulées du	restant en
		bénéficiaires	d'options	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options			31/12/00	01.01.2001 au 31.12.2001	01.01.2001 au 31.12.2001	circulation au 31.12.2001	
26.05.88	14.03.91	136	392 208	1	96 000	15.03.92	14.03.2001	29,57	389 528	389 528	0	0
	18.03.92	213	728 464	2	171 520	19.03.93	18.03.2002	35,90	724 576	83 408		641 168
	01.04.92	1	32 000			02.04.93	01.04.2002	35,98	32 000	0		32 000
20.05.92	17.03.93	261	958 032	2	224 960	18.03.94	17.03.2003	34,38	953 312	102 448		850 864
	01.09.93	1	1 200 000	1	1 200 000	02.09.94	01.09.2003	33,83	1 200 000	0		1 200 000
	23.03.94	304	1 036 020	1	68 000	24.03.95	23.03.2004	38,20	1 028 864	35 512		993 352
	15.03.95	3 434	1 241 588	1	64 000	16.03.96	15.03.2005	37,58	1 226 836	89 916		1 136 920
	01.05.95	2	77 840	1	77 840	02.05.96	01.05.2005	33,67	77 840	10 100		67 740
	31.05.95	2	280 000			01.06.96	31.05.2005	37,11	280 000			280 000
	01.08.95	1	800 000			02.08.96	01.08.2005	44,84	800 000			800 000
	01.10.95	2	356 400			02.10.96	01.10.2005	44,61	356 400	356 400		0
	14.02.96	4	632 000	1	600 000	15.02.97	14.02.2006	46,02	632 000	8 000		624 000
	14.02.96	1	200 000	1	200 000	15.02.97	14.02.2006	61,20	200 000			200 000
	04.03.96	1	12 000			05.03.97	04.03.2006	43,67	12 000			12 000
	14.03.96	134	537 712	2	104 000	15.03.97	14.03.2006	41,72	535 501	41 912		493 589
	10.09.96	89	138 604			11.09.97	10.09.2006	42,66	136 852	27 027		109 825
	03.02.97	1	40 000			04.02.98	03.02.2007	49,61	40 000	40 000		0
	05.05.97	32	112 040			06.05.98	05.05.2007	49,38	104 320	9 933	0	94 387
09.02.98	5	52 747			10.02.99	09.02.2008	46,68	52 747			52 747	
29.05.96	06.02.95	4	19 219			07.02.96	06.02.2005	33,54	19 219			19 219
	15.01.96	14	36 497			16.01.97	15.01.2006	37,10	36 497	7 092		29 405
	14.03.96	423	1 038 746			15.03.97	14.03.2006	41,72	1 025 286	71 604		953 682
	11.01.97	2	3 100			12.01.98	11.01.2007	32,56	3 100	2 480		620
	20.01.97	11	34 411			21.01.98	20.01.2007	32,56	34 411	2 171		32 240
	05.05.97	756	2 611 606	3	144 000	06.05.98	05.05.2007	49,38	2 588 603	289 860	6 134	2 292 609
	25.06.97	3	13 333			26.06.98	25.06.2007	50,41	13 333			13 333
	03.08.97	1	8 000			04.08.98	03.08.2007	47,42	8 000	8 000		0
	18.08.97	20	12 106			19.08.98	18.08.2007	43,63	12 106	3 306	800	8 000
	30.09.97	1	14 667			01.10.98	30.09.2007	44,61	14 667	7 667	7 000	0
	15.01.98	2	1 612			16.01.99	15.01.2008	37,10	1 612			1 612
	19.01.98	18	53 195			20.01.99	19.01.2008	38,48	53 195	6 822		46 373
	09.02.98	1	1 860			10.02.99	09.02.2008	38,48	1 860			1 860
	09.02.98	1	400 000			10.02.99	09.02.2008	65,35	400 000	0	400 000	0
	09.02.98	850	3 748 655	3	224 000	10.02.99	09.02.2008	46,68	3 718 586	1 067 481	17 593	2 633 512
	01.07.98	2	80 000			02.07.99	01.07.2008	51,21	80 000			80 000
	12.08.98	1	16 000			13.08.99	12.08.2008	41,80	16 000	8 000		8 000
	01.10.98	1	80 000			02.10.99	01.10.2008	34,92	80 000			80 000
	09.11.98	3	2 200 000	2	2 000 000	10.11.99	09.11.2008	44,84	2 200 000	40 000		2 160 000
	16.11.98	1	80 000			17.11.99	16.11.2008	43,09	80 000			80 000
	07.12.98	1	2 000			08.12.99	07.12.2008	45,51	2 000	1 200		800
	17.02.99	819	3 520 994	2	124 000	18.02.00	17.02.2009	59,88	3 489 007	223 009	212 925	3 053 073
	05.04.99	1	56 000			06.04.00	05.04.2009	65,74	56 000			56 000
	11.05.99	421	1 441 553	1	80 000	12.05.00	11.05.2009	74,18	1 441 553		99 580	1 341 973
	18.06.99	2	72 000			19.06.00	18.06.2009	62,97	72 000	40 000		32 000
	03.11.99	1	428 000			04.11.00	03.11.2009	58,87	428 000	400 000		28 000
	04.01.00	1	120 000			05.01.01	04.01.2010	56,64	120 000			120 000
15.02.00	1	1 600			16.02.01	15.02.2010	69,61	1 600			1 600	
15.02.00	1 490	5 979 780	3	780 000	16.02.01	15.02.2010	76,80	5 976 980		380 145	5 596 835	
27.03.00	1	6 400			28.03.01	27.03.2010	76,41	6 400			6 400	
03.04.00	1	8 000			04.04.01	03.04.2010	74,61	8 000			8 000	
05.04.00	1	48 000			06.04.01	05.04.2010	70,74	48 000			48 000	
02.05.00	1	225 200			03.05.01	02.05.2010	67,11	225 200			225 200	
22.06.00	2	380 000			23.06.01	22.06.2010	74,22	380 000			380 000	
16.08.00	12	491 360			17.08.01	16.08.2010	70,86	491 360			491 360	
TOTAL			32 061 549		6 158 320				31 915 351	3 372 876	1 124 177	27 418 298

Renseignements de caractère général

PLANS D'ACHAT — ADS (EX MP3)

Date d'assemblée	Date d'ouverture du plan		Nombre d'options attribuées		Point de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Prix d'exercice en \$	Nombre d'options		
	Date du Conseil d'Administration		Nombre total bénéficiaires	d'options				exercées du 01.09.01 au 31.12.01	annulées du 01.09.01 au 31.12.01	restant en circulation au 31.12.01
30.12.1998	28.02.99		5	25 815	28.02.00	28.02.09	1,18	17 058		8 757
	11.03.99		11	20 217	11.03.00	11.03.09	2,43	9 024	636	10 557
	26.03.99		4	9 180	26.03.00	26.03.09	3,69			9 180
	26.03.99		1	6 780	26.03.00	26.03.09	3,69	6 780		0
	02.04.99		1	4 839	2,04009	02.04.09	3,69	4 839		0
	14.04.99		5	241	14.04.00	14.04.09	7,37	0		241
	27.04.99		8	2 632	27.04.00	27.04.09	7,37	386		2 246
	02.05.99		5	4 552	02.05.00	02.05.09	11,06			4 552
	13.05.99		11	9 247	13.05.00	13.05.09	11,06	116	432	8 699
	02.06.99		13	6 071	02.06.00	02.06.09	14,75	490		5 581
	10.06.99		20	10 663	10.06.00	10.06.09	22,12	371	1 213	9 079
	30.06.99		30	20 591	30.06.00	30.06.09	22,12			20 591
	07.07.99		11	21 663	07.07.00	07.07.09	44,25		194	21 469
	07.07.99		2	1 082	07.07.00	07.07.09	44,25			1 082
	12.07.99		7	6 998	12.07.00	12.07.09	73,75		4 858	2 140
	12.07.99		1	565	12.07.00	12.07.09	73,75		565	0
	20.07.99		23	22 021	20.07.00	20.07.09	154,87		27	21 994
	20.07.99		46	19 344	20.07.00	20.07.09	309,73		768	18 576
	20.07.99		15	11 106	20.07.00	20.07.09	309,73			11 106
	29.07.99		7	606	29.07.00	29.07.09	506,02		26	580
	02.08.99		3	93	02.08.00	02.08.09	404,45			93
	09.08.99		4	306	09.08.00	09.08.09	331,86		271	35
	10.08.99		2	1 423	10.08.00	10.08.09	154,87			1 423
	12.08.99		1	678	12.08.00	12.08.09	309,73			678
	16.08.99		4	328	16.08.00	16.08.09	394,08			328
	23.08.99		13	1 501	23.08.00	23.08.09	344,30		45	1 456
	30.08.99		7	91	30.08.00	30.08.09	401,00		13	78
	06.09.99		9	727	06.09.00	16.09.09	385,79			727
	13.09.99		8	538	13.09.00	13.09.09	384,40		13	525
	20.09.99		8	950	20.09.00	20.09.09	360,90			950
	27.09.99		9	1 082	27.09.00	27.09.09	492,95			1 082
	27.09.99		1	996	27.09.00	27.09.09	492,95			996
	04.10.99		6	245	04.10.00	04.10.09	398,23			245
	11.10.99		14	1 761	11.10.00	11.10.09	467,37		1 421	340
	11.10.99		5	8 239	11.10.00	11.10.09	467,37		2 139	6 100
	18.10.99		33	958	18.10.00	18.10.09	493,71		26	932
	25.10.99		3	48	25.10.00	25.10.09	444,55		13	35
	01.11.99		34	11 105	01.11.00	01.11.09	536,50		291	10 814
	01.11.99		14	12 082	01.11.00	01.11.09	536,50			12 082
	08.11.99		7	2 802	08.11.00	08.11.09	615,32		67	2 735
	08.11.99		2	417	08.11.00	08.11.09	615,32			417
	15.11.99		4	999	15.11.00	15.11.09	534,43		7	992
	15.11.99		1	607	15.11.00	15.11.09	534,43			607
	22.11.99		2	1 039	22.11.00	22.11.09	475,66			1 039
	29.11.99		2	361	29.11.00	29.11.09	524,75			361
	02.12.99		3	1 802	02.12.00	02.12.09	441,10		377	1 425
	06.12.99		2	9 135	06.12.00	06.12.09	441,10			9 135
	13.12.99		2	750	13.12.00	13.12.09	385,79			750
	13.12.99		2	11 964	13.12.00	13.12.09	385,79			11 964
	20.12.99		75	25 383	20.12.00	20.12.09	349,14		2 055	23 328
	20.12.99		28	47 526	20.12.00	20.12.09	349,14		7 900	39 626

Renseignements de caractère général

PLANS D'ACHAT — ADS (EX MP3)

Date d'assemblée	Date d'ouverture du plan		Nombre d'options attribuées		Point de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Prix d'exercice en \$	Nombre d'options		
	Date du Conseil d'Administration		Nombre total bénéficiaires	d'options				exercées du 01.09.01 au 31.12.01	annulées du 01.09.01 au 31.12.01	restant en circulation au 31.12.01
		03.01.00	1	723	03.01.01	03.01.10	376,80			723
		10.01.00	1	361	10.01.01	10.01.10	337,39		361	0
		10.01.00	1	90	10.01.01	10.01.10	337,39			90
		17.01.00	1	45	17.01.01	17.01.10	322,18			45
		24.01.00	2	493	24.01.01	24.01.10	327,71			493
		24.01.00	2	26 625	24.01.01	24.01.10	327,71			26 625
		14.02.00	2	316	14.02.01	14.02.10	284,85			316
		21.02.00	1	90	21.02.01	21.02.10	254,42			90
		28.02.00	4	2 271	28.02.01	28.02.10	192,89			2 271
		28.02.00	1	186	28.02.01	28.02.10	192,89			186
		06.03.00	2	247	06.03.01	06.03.10	266,87			247
		13.03.00	6	920	13.03.01	13.03.10	256,5			920
		20.03.00	1	81	20.03.01	20.03.10	323,56	0	81	0
		27.03.00	2	497	27.03.01	27.03.10	273,09			497
		03.04.00	1	135	03.04.01	03.04.10	232,3			135
		10.04.00	5	1 650	10.04.01	10.04.10	203,26		135	1 515
		05.06.00	4	735	05.06.01	05.06.10	129,29		81	654
		12.06.00	1	61	12.06.01	12.06.10	212,25			61
		19.06.00	1	81	19.06.01	19.06.10	190,13			81
		26.06.00	3	948	26.06.01	26.06.10	156,94			948
		26.06.00	1	4 350	26.06.01	26.06.10	156,94			4 350
		03.07.00	200	32 229	03.07.01	03.07.10	150,03		3 621	28 608
		03.07.00	54	95 432	03.07.01	03.07.10	150,03		3 824	91 608
		17.07.00	2	2 858	17.07.01	17.07.10	149,34			2 858
		17.07.00	1	6 361	17.07.01	17.07.10	149,34			6 361
		24.07.00	1	2 205	24.07.01	24.07.10	134,13			2 205
		24.07.00	1	54	24.07.01	24.07.10	134,13			54
		30.07.00	1	1 550	30.07.01	30.07.10	150,03			1 550
		31.07.00	3	537	31.07.01	31.07.10	109,24			537
		31.07.00	1	89	31.07.01	31.07.10	109,24			89
		07.08.00	5	5 915	07.08.01	07.08.10	98,87			5 915
		14.08.00	4	482	14.08.01	14.08.10	91,26			482
		11.09.00	2	2 011	11.09.01	11.09.10	62,57			2 011
		25.09.00	3	367	25.09.01	25.09.10	43,56	90		277
		02.10.00	1	81	02.10.01	02.10.10	43,56			81
		09.10.00	1	142	09.10.01	09.10.10	42,87			142
		23.10.00	6	546	23.10.01	23.10.10	45,29		67	479
		30.10.00	239	86 955	30.10.01	30.10.10	39,06	8 912	3 983	74 060
		30.10.00	70	276 607	30.10.01	30.10.10	39,06	82 612	3 344	190 651
		06.11.00	1	67	06.11.01	06.11.10	42,17			67
		13.11.00	3	1 762	13.11.01	13.11.10	38,72			1 762
		20.11.00	1	142	20.11.01	20.11.10	104,22			142
		30.11.00	1	6 780	30.11.01	30.11.10	66,37			6 780
		04.12.00	1	90	04.12.01	04.12.10	67,75		90	0
		26.12.00	1	406	26.12.01	26.12.10	37,33			406
		26.12.00	1	1 808	26.12.01	26.12.10	37,33			1 808
		09.01.01	2	3 267	09.01.02	09.01.11	37,33			3 267
		09.01.01	2	5 771	09.01.02	09.01.11	37,33			5 771
		15.01.01	1	108	15.01.02	15.01.11	56			108
		05.02.01	4	2 738	05.02.02	05.02.11	51,16		81	2 657
		12.02.01	2	13 560	12.02.02	12.02.11	47,01	6 780		6 780

Renseignements de caractère général

PLANS D'ACHAT — ADS (EX MP3)

Date d'assemblée	Date d'ouverture du plan	Nombre d'options attribuées		Point de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Prix d'exercice en \$	Nombre d'options		
		Nombre total bénéficiaires	d'options				exercées du 01.09.01 au 31.12.01	annulées du 01.09.01 au 31.12.01	restant en circulation au 31.12.01
	20.02.01	1	40	20.02.02	20.02.11	43,9			40
	26.02.01	1	1 356	26.02.02	26.02.11	36,64			1 356
	05.03.01	2	2 565	05.03.02	05.03.11	33,88	305		2 260
	12.03.01	2	80	12.03.02	12.03.11	28			80
	14.03.01	1	848	14.03.02	14.03.11	19,7			848
	14.03.01	1	1 863	14.03.02	14.03.11	19,7			1 863
	26.03.01	1	2 260	26.03.02	26.03.11	28			2 260
	02.04.01	1	61	02.04.02	02.04.11	24,2	61		0
	09.04.01	1	2 712	09.04.02	09.04.11	20,05			2 712
	23.04.01	1	2 712	23.04.02	23.04.11	29,98			2 712
	30.04.01	1	40	30.04.02	30.04.11	33,3			40
	07.05.01	1	2 260	07.05.02	07.05.11	33,52			2 260
	14.05.01	1	678	14.05.02	14.05.11	29,87			678
24.02.2000	17.04.00	8	5 778	17.04.01	17.04.10	113,38		2712	3 066
	24.04.00	6	2 981	24.04.01	24.04.10	116,84			2 981
	01.05.00	221	50 900	01.05.01	01.05.10	77,43		3760	47 140
	01.05.00	1	180	01.05.01	01.05.10	92,99			180
	15.05.00	2	677	15.05.01	15.05.10	149,34			677
	22.04.00	2	1 048	22.04.01	22.04.10	121,68			1 048
	30.05.00	3	2 982	30.05.01	30.05.10	127,9			2 982
	11.09.00	1	1 808	11.09.01	11.09.10	62,57			1 808
	30.10.00	1	1 356	30.10.01	30.10.10	38,72			1 356
TOTAL			1 027 159				137 824	45 497	843 838

6.2.6. TABLEAU DE L'ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

CARACTERISTIQUES DES OPERATIONS	Date de constatation	Montant		Nombre d'actions créés	Capital successif en francs et euros	
		Nom.	Prime		en actions	en francs et euros
Constitution	17.12.87	100 F		2 500	2 500	250 000 F
Augmentation de capital par apport en nature	14.05.98	100 F	400 F ⁽¹⁾	16 784 000	16 786 500	1 678 650 000 F
Conversion du capital en Euros	15.06.00	16,0 €		0	16 786 500	268 584 000 €
Augmentation de capital par incorporation de réserves	15.06.00	16,5 €		0	16 786 500	276 977 250 €
Division par 3 du nominal	15.06.00	5,5 €		0	50 359 500	276 977 250 €
Fusion Vivendi-Seagram-Canal+	08.12.00	5,5 €	30,5 € ⁽¹⁾	1 029 666 247	1 080 025 747	5 940 141 609 €
ORA, BSA, SO	31.12.00	5,5 €		782 696	1 080 808 443	5 944 446 437 €
PEG 3 ^{ème} tranche 2000	18.01.01	5,5 €		343 127	1 081 151 570	5 946 333 635 €
ORA, BSA, SO, ACES	24.04.01	5,5 €		25 026 898	1 106 178 468	6 083 981 574 €
PEG 1 ^{ère} tranche 2001	26.04.01	5,5 €	61,82 €	350 392	1 106 528 860	6 085 908 730 €
ORA, BSA, SO	28.06.01	5,5 €		11 448 920	1 117 977 780	6 148 877 790 €
Annulation — actions remembrées	28.06.01	5,5 €		-10 301 924	1 107 675 856	6 092 217 208 €
Annulation — actions autodétenues	28.06.01	5,5 €		-22 000 000	1 085 675 856	5 971 217 208 €
PEG 2 ^{ème} tranche 2001	25.07.01	5,5 €	53,79 €	917 745	1 086 593 601	5 976 264 805 €
ORA, SO	25.09.01	5,5 €		3 221 230	1 089 814 831	5 993 981 570 €
Annulation — actions remembrées	25.09.01	5,5 €		-3 153 175	1 086 661 656	5 976 639 108 €
ORA, SO	14.11.01	5,5 €		3 304 178	1 089 965 834	5 994 812 087 €
Annulation — actions remembrées	14.11.01	5,5 €		-3 183 881	1 086 781 953	5 977 300 741,50 €
Annulation — désadossement de SO	14.11.01	5,5 €		-1 484 560	1 085 297 393	5 969 135 661,50 €
ORA, SO	31.12.01	5,5 €		530 126	1 085 827 519	5 972 051 354,50 €
PEG 3 ^{ème} tranche 2001	17.01.02	5,5 €	35,56 €	1 337 609	1 087 165 128	5 972 051 354,50 €
ORA, SO	24.01.02	5,5 €		737 593	1 087 902 721	5 983 464 965,50 €
Annulation — actions remembrées	24.01.02	5,5 €		-203 560	1 087 699 161	5 982 345 385,50 €

(1) Prime moyenne calculée en fonction des primes d'apport et de fusion et du nombre de titres créés.

Renseignements de caractère général

CAPITAL AU 24 JANVIER 2002 : 5 982 345 385,50 € COMPOSÉ DE 1 087 699 161 ACTIONS

	Date d'émission	Prix d'exercice	Détenteurs	Nombre de titres en circulation au 31.12.01	Date d'échéance	Nombre d'actions à créer	Dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice des instruments
Capital potentiel compte tenu des :							
Océanes Vivendi Universal 1,25 %	26/01/1999	€282,00	Public	6 024 329	31/12/2003	18 356 131	1,66 %
Océanes Vivendi Environnement 1,50 %	26/04/1999	€271,00	Public	5 331 126	31/12/2004	16 243 941	1,47 %
Options de souscriptions d'actions	20/10/1994	€ 19,31	Salariés	185 497	20/10/2002	185 497	0,02 %
Options de souscriptions d'actions	13/09/1995	€ 22,16	Salariés	238 898	13/09/2003	238 898	0,02 %
Options de souscriptions d'actions	24/06/1996	€ 22,06	Salariés	606 833	24/06/2004	606 833	0,06 %
Options de souscriptions d'actions (ex Havas)	26/06/1997	€ 38,80	Salariés	558 175	26/06/2004	558 175	0,05 %
Options de souscriptions d'actions (ex Pathé)	10/09/1996	€ 41,91	Salariés	83 665	10/09/2004	83 665	0,01 %
Options de souscriptions d'actions (ex Pathé)	10/09/1997	€ 37,67	Salariés	111 150	10/09/2005	111 150	0,01 %
Options de souscriptions d'actions (ex Pathé)	10/12/1998	€ 37,40	Salariés	285 840	10/12/2006	285 840	0,03 %
Obligations remboursables en actions ORA	05/12/2000	€ 79,50	Public	46 330 751	05/12/2030	26 782 067 ⁽¹⁾	2,40 %
DILUTION POTENTIELLE TOTALE (somme des effets dilutifs de tous les instruments)						63 452 197	5,51 %

(1) Après le remembrement de 19 548 684 actions autodétenues actuellement démembrées et leur annulation

Renseignements de caractère général

EVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES*

	1999		2000		2001	
	% capital	% droits de vote	% capital	% droits de vote	% capital	% droits de vote
Bronfman	0	0	7,78	8,25	5,63	6,25
Philips	0	0	3,54	3,76	3,52	3,91
Salariés (PEG)	2,98	4,05	1,86	1,97	1,89	2,10
Richemont	2,94	2,80	0	0	0	0
Cie de Saint Gobain	2,74	5,22	1,14	1,21	1,13	1,26
Société Générale	1,08	1,17	1,22	1,29	1,31	1,37
Groupe Seydoux	1,68	2,92	0,93	0,99	0,90	1,00
Groupe Alcatel	2,56	3,12	0,83	0,88	0	0
Groupe Axa	1,40	1,37	0,65	0,69	0,53	0,59
BNP Paribas	0,71	0,89	0,37	0,39	0,36	0,40
Groupe Canal+	0,49	0	0,11	0	0,17	0
Autocontrôle	0,07	0	0,11	0	0,10	0
Autodétention	2,22	0	5,52	0	9,62	0
Autres actionnaires	81,13	78,46	75,94	80,57	74,84	83,12
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

(*) Les données de l'exercice 1999 sont relatives au capital de la société Vivendi SA avant les opérations de rapprochement Vivendi Seagram Canal+. Pour 2000 et 2001, les données correspondent à la société Vivendi Universal.

Renseignements de caractère général

6.2.7 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

6.2.7.1 Au 24 janvier 2002, le capital de la Société est composé de 1 087 699 161 actions détenues par plus d'un million d'actionnaires. Le nombre de droits de vote correspondant, compte tenu des actions auto-détenues, s'élève à 1 049 108 474. A la connaissance du Conseil d'administration, les principaux actionnaires nominatifs ou ayant adressé une déclaration à Vivendi Universal sont à la même date :

Actionnaires	% du Capital	% des droits de vote
Famille Bronfman	5,29	5,59
Philips	3,52	3,71
Salariés (PEG)	2,12	2,23
Cie de Saint-Gobain	1,13	1,19
Société Générale	1,31	1,38
Groupe Seydoux	0,62	0,65
Groupe AXA	0,53	0,56
BNP PARIBAS	0,36	0,38
Groupe Canal+	0,17	0
Autocontrôle	0,09	0
Autodétention	4,58	0
Autres actionnaires	80,28	84,31
Total	100,00	100,00

A la connaissance de la société il n'existe pas d'actionnaire, détenant plus de 5 % du capital, autres que ceux figurant dans le tableau ci-dessus.

Il n'existe, à la connaissance du Conseil d'administration, aucun pacte d'actionnaires, déclaré ou non, portant sur les titres Vivendi Universal, à l'exception de la convention conclue entre Vivendi Universal et les membres de la famille Bronfman le 19 juin 2000. Cet accord — Shareholders Governance Agreement — détermine les droits et obligations réciproques des parties au sein de Vivendi Universal et

a fait l'objet d'une publication par le Conseil des Marchés Financiers suivant décision n° 200 C 1862 du 22 décembre 2000.

Les membres du Conseil d'Administration et des organes dirigeants détiennent à la même date, 0,08 % du capital et 0,09 % des droits de vote.

Autorisation donnée à la société d'opérer sur ses propres actions

L'assemblée générale mixte du 21 septembre 2000 a autorisé la société d'opérer en Bourse sur ses propres actions, dans les conditions légales en vigueur au moment de l'achat, soit en vue d'opérations d'échange, soit en vue d'attributions aux salariés, d'une régularisation des cours ou d'une annulation ultérieure.

Dans le cadre de cette autorisation, valable pour une durée de 18 mois, la société a mis en place un programme de rachat d'actions qui a fait l'objet d'une note d'information intégrée au prospectus visé le 27 octobre 2000 par la Commission des Opérations de Bourse et portant le n° 00-1737.

Au 1^{er} janvier 2001, Vivendi détenait 59 618 166 de ses propres actions, soit 5,52 % du capital social, dont :

- 44 479 362 actions adossées aux plans d'options d'achat d'actions attribués aux salariés de 1997 à 2000,
- et 15 138 804 actions acquises fin 2000 dans le cadre de la régularisation du cours de Bourse.

Au cours de l'année 2001, Vivendi Universal a acquis en Bourse de Paris 65 161 757 actions au prix moyen de 57,4 € par action, dont 35 839 239 après le 11 septembre au prix moyen de 48,0 € par action. Elle a, pendant l'année, cédé 393 138 actions au cours moyen de 78,7 €.

Renseignements de caractère général

Vivendi Universal a également acheté 16 900 000 ADS à la famille Bronfman au prix unitaire de 75,10 € et, en Bourse de New York, 393 500 ADS au prix moyen de 60,9 €.

Dans le cadre de l'acquisition de la société américaine MP3, payée pour moitié en numéraire et pour moitié en titres, Vivendi Universal a cédé 3 254 345 actions. Par ailleurs, en raison des engagements pris par Vivendi Universal lors de cette acquisition, 1 027 775 actions ont été adossées aux plans d'option d'achat d'actions dont bénéficiaient les salariés de MP3.

Lors de l'exercice de leurs options d'achat d'actions, 1 063 745 actions ont été cédées à des salariés du Groupe et 94 titres ont été échangés en remboursement d'obligations des deux Océane émises en 1999 par Vivendi Universal et Vivendi Environnement.

Enfin, dans le cadre de la modification de la couverture de certains plans d'options d'achat d'actions attribués aux salariés, 23 484 560 actions ont été annulées (dont 22 millions en juin et le solde en novembre 2001). L'adossement de ces plans d'options d'achat d'actions a été remplacé par l'achat de calls auprès de BNP Paribas, aux caractéristiques identiques à celles des plans. Vivendi Universal a vendu, concomitamment, 9 450 000 actions à BNP Paribas.

Au 31 décembre 2001, Vivendi Universal détient ainsi 124 179 785 de ses propres actions :

- 20 958 832 actions adossées aux plans d'options d'achat d'actions attribués aux salariés,
- et 83 468 709 autres titres, dont 17 293 500 ADS. 55 millions de ces titres ont été cédés début janvier 2002 au cours de 60 € par action, le solde étant destiné à être livré dans le cadre de l'acquisition d'USA Networks au cours du 1^{er} semestre 2002.

Certaines sociétés du Groupe détenaient en 2001 des actions Vivendi Universal, dont :

	1 ^{er} janvier	31 décembre
Groupe Canal Plus	1 267 503	2 102 503
Vivendi Water	849 791	534 253
Monégasque des Eaux	383 865	309 365
Synthèse Exercice 2001		
	Au 1 ^{er} janvier	Au 31 décembre
Actions adossées à des plans d'option d'achat	44 479 362	20 958 832
Actions et ADS non adossés	15 138 804	83 468 709
Sous total Vivendi Universal	56 618 166	104 427 541
Actions détenues par des filiales	2 514 159	2 959 121
Total	62 132 325	107 386 662
% du capital	5,75 %	9,89 %

Mouvements 2002 :

Le 7 janvier 2002 Vivendi Universal a cédé, par voie d'un placement privé, un bloc de 55 millions d'actions, au prix unitaire de 60 euros.

Entre le 1^{er} janvier et le 6 mars 2002 Vivendi Universal a acquis 4 939 197 actions au prix moyen de 45,16 euros. Au premier trimestre 2002 les exercices d'option d'achat d'actions par les salariés ont entraîné la cession de 34 106 actions.

Au 31 mars 2002, Vivendi Universal détient ainsi, directement et indirectement, 57 291 803 de ses propres actions.

Renseignements de caractère général

Après la prochaine acquisition d'USANetworks qui s'accompagnera de la livraison d'environ 37,4 millions d'actions propres à Liberty Media, Vivendi Universal ne détiendra plus directement que les 20,9 millions d'actions adossées aux plans d'options d'achat d'actions attribués aux salariés, auxquelles s'ajouteront 0,9 million d'actions détenues par les filiales, soit environ 2 % du capital actuel.

Il sera proposé à l'assemblée générale mixte du 24 avril 2002 d'autoriser le Conseil d'Administration à mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions.

La note d'information relative à la mise en oeuvre de ce nouveau programme a été visée le 8 avril 2002 par la Commission des Opérations de Bourse sous le numéro 02-0341. Elle est disponible sur le site www.cob.fr (rubrique Sophie) et sur le site www.vivendiuniversal.com.

Titres au porteur identifiables

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, la société peut demander à tout moment (article 5 des statuts) à l'organisme chargé de la compensation des titres, des renseignements relatifs aux détenteurs de titres de la société, conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires.

L'inobservation par les détenteurs de titres ou les intermédiaires de leur obligation de communication des renseignements peut, dans les conditions prévues par la loi, entraîner la suspension voire la privation du droit de vote et du droit au paiement du dividende attachés aux actions.

6.2.7.2 Répartition du capital

Utilisant l'autorisation ci-dessus, l'enquête TPI réalisée au 28 décembre 2001 par EUROCLEAR à la demande de la Société permet de fournir les indications sur la répartition du capital figurant dans le tableau ci-dessous :

	28.12.01* en %
Actionnaires individuels Union Européenne	28,40
Autres Union Européenne	44,43
Europe hors Union Européenne	4,37
Etats-Unis	19,10
Autres	3,70
Total	100

* Date de l'enquête T.P.I. réalisées par EUROCLEAR.

6.2.7.3 Personnes physiques ou morales pouvant exercer un contrôle sur Vivendi

Se référer au paragraphe 6.2.7.1.

6.2.7.4 Marché des titres de Vivendi Universal

Sources : Euronext et NYSE

6.2.7.4.1. Cours de bourse de l'action Vivendi Universal

1 ^{er} Marché Euronext Paris SA (code 12777) depuis le 11 décembre 2000 En euros	Cours moyen	Plus haut	Plus bas	Transaction en nombre de titres	Transaction en capitaux en milliers d'euros
2000					
Décembre	73,22	79,70	68,60	113 131 524	8 514 342
2001					
Janvier	75,04	82,00	65,30	110 792 094	8 345 813 335
Février	74,21	81,00	68,00	69 317 365	5 107 684 404
Mars	67,65	71,50	61,20	89 006 294	6 051 355 188
Avril	72,18	78,90	63,35	81 753 511	5 928 423 508
Mai	76,90	79,70	74,40	85 369 996	6 557 018 813
Juin	70,65	76,65	61,40	95 720 020	6 670 976 836
Juillet	65,19	71,50	57,35	110 158 379	7 100 592 109
Août	63,35	69,20	59,25	71 449 503	4 510 597 194
Septembre	48,85	60,70	40,22	152 453 365	7 489 217 248
Octobre	51,03	57,60	45,65	129 101 818	6 587 805 599
Novembre	56,46	61,05	50,00	96 254 395	5 443 734 776
Décembre	58,71	62,15	53,60	73 211 088	4 274 879 055
2002					
Janvier	55,83	64,40	49,67	200 867 500	11 422 559 683
Février	45,29	51,30	40,66	137 014 537	6 243 297 583
Mars	45,11	50,10	42,64	120 680 929	5 534 479 603
New York Stock Exchange (Code V) depuis le 11 décembre 2000 En euros	Cours moyen	Plus haut	Plus bas	Transaction en nombre de titres	Transaction en capitaux en milliers d'euros
2000					
Décembre	66,45	69,25	63,06	31 599 300	2 099 923 228
2001					
Janvier	69,98	76,00	62,63	23 791 600	1 664 878 719
Février	68,21	74,95	61,85	9 564 500	652 357 311
Mars	61,01	66,04	54,30	10 347 700	631 270 931
Avril	64,54	69,23	57,80	8 496 100	548 373 776
Mai	66,92	69,15	63,65	5 238 600	350 592 589
Juin	59,60	64,55	54,85	6 201 000	369 591 978
Juillet	56,14	61,01	50,50	5 088 700	285 703 949
Août	56,60	60,28	54,45	4 192 500	237 309 360
Septembre	44,01	52,34	37,30	8 631 800	379 907 127
Octobre	46,31	51,15	42,57	6 617 000	306 422 341
Novembre	50,23	53,70	46,30	4 114 700	206 684 546
Décembre	52,34	54,80	48,50	4 613 700	241 459 462
2002					
Janvier	49,36	57,90	42,45	5 391 000	266 112 251
Février	39,57	43,80	35,65	7 779 900	307 862 133
Mars	39,88	43,79	37,20	4 257 200	169 792 728

Renseignements de caractère général

6.2.7.4.2. Cours de bourse des obligations Vivendi Universal (Marché EuronextParis SA)

Obligation 6,70 % 1996 code valeur (019795) — nominal : 762,25 euros	Cours Moyen % Valeur nominale	Plus Haut % Valeur Nominale	Plus Bas % Valeur Nominale	Transactions en nombre de titres	Transactions en capitaux
1999					En euros
Janvier	112,67	113,11	111,89	22	19 582
Février	112,44	114,84	110,78	118	105 031
Mars	111,80	113,00	110,80	180	160 960
Avril	111,70	111,70	111,70	11	9 855
Mai	110,76	112,82	109,57	75	66 651
Juin	111,74	114,05	109,50	284	253 356
Juillet	106,79	109,50	105,50	124	101 399
Août	109,65	109,65	109,65	11	9 297
Septembre	103,53	104,28	103,00	14	11 259
Octobre	103,50	106,10	102,80	73	58 928
Novembre	103,70	106,10	103,05	93	75 374
Décembre	106,23	107,97	104,88	259	215 823
2000					
Janvier	107,60	108,95	106,90	56	47 484
Février	105,02	107,70	103,05	84	69 339
Mars	104,65	105,50	104,00	101	83 239
Avril	104,28	105,00	103,20	54	44 991
Mai	103,23	104,00	102,00	51	42 417
Juin	101,95	103,52	101,12	320	258 763
Juillet	101,06	103,65	99,65	149	114 364
Août	99,84	100,20	99,26	230	177 230
Septembre	100,33	101,00	99,30	122	94 470
Octobre	101,45	102,45	100,45	38	30 209
Novembre	99,99	100,50	99,27	32	25 092
Décembre	103,52	106,05	101,98	128	104 001
2001					En euros
Janvier	103,76	105,50	102,02	115	94 543
Février	104,06	104,06	104,06	19	15 687
Mars	102,33	104,54	100,51	55	45 238
Avril	103,67	105,00	102,70	126	105 346
Mai	107,11	108,18	106,05	28	24 220
Juin	106,74	107,10	106,03	15	12 709
Juillet	103,95	103,95	103,95	30	23 850
Août	107,67	108,01	107,00	31	25 836
Septembre	103,76	106,00	102,18	22	17 569
Octobre	103,51	105,20	103,00	28	22 588
Novembre	105,13	106,00	103,70	21	17 205
Décembre	106,63	106,95	106,00	10	8 360
2002					
Janvier	103,69	105,50	101,71	17	13 853
Février	101,99	103,78	101,01	54	43 812
Mars	101,96	103,52	101,30	852	693 606

Renseignements de caractère général

Obligation 0 % 1996 code valeur (020723) — nominal : 152,45 euros	Cours Moyen % Valeur Nominale	Plus Haut % Valeur Nominale	Plus Bas % Valeur Nominale	Transactions en nombre de titres	Transactions en capitaux
1999					En euros
Janvier	173,57	177,01	168,80	2 967	777 893
Février	172,85	177,64	169,31	33	8 693
Mars	169,87	172,97	167,41	1 077	280 241
Avril	170,80	172,65	168,40	248	63 778
Mai	171,56	173,74	170,00	139	36 200
Juin	174,84	176,87	169,13	402	106 883
Juillet	175,32	177,95	172,01	1 951	524 743
Août	170,85	173,96	168,95	39	10 157
Septembre	172,13	175,05	168,91	131	34 556
Octobre	178,38	180,00	175,00	5 840	1 583 041
Novembre	178,92	180,20	178,20	26	7 088
Décembre	181,10	183,04	177,17	41	11 284
2000					
Janvier	0,00	0,00	0,00	0	0
Février	181,30	181,30	181,30	6	1 658
Mars	182,50	182,50	182,50	3	835
Avril	182,19	183,30	181,40	8	2 222
Mai	181,41	182,70	178,90	118	32 480
Juin	181,13	183,90	178,10	221	61 631
Juillet	175,99	179,15	172,60	45	12 126
Août	175,83	179,60	174,10	18	4 825
Septembre	180,62	182,40	179,30	62	17 095
Octobre	180,29	182,18	178,21	96	26 486
Novembre	182,72	182,75	182,26	19	5 293
Décembre	182,75	182,75	182,75	16	4 458
2001					En euros
Janvier	183,04	186,41	182,75	19	5 302
Février	181,00	181,00	181,00	1	276
Mars	179,88	181,00	179,00	102	27 915
Avril	179,00	179,00	179,00	53	14 463
Mai	0,00	0,00	0,00	0	0
Juin	205,00	205,00	205,00	25	7 813
Juillet	0,00	0,00	0,00	0	0
Août	203,00	203,00	203,00	1	309
Septembre	197,05	198,00	196,10	552	166 180
Octobre	192,80	195,50	190,00	13	3 783
Novembre	197,98	199,00	196,80	4	1 207
Décembre	197,45	203,00	189,80	225	65 658
2002					
Janvier	0,00	0,00	0,00	0	0
Février	199,00	200,00	198,00	2	607
Mars	176,61	178,00	174,99	80	21 357

Renseignements de caractère général

Obligation 5,80 % 1996 — code valeur (020734) — nominal : 762,25 euros	Cours Moyen % Valeur Nominale	Plus Haut % Valeur Nominale	Plus Bas % Valeur Nominale	Transactions en nombre de titres	Transactions en capitaux
1999					En euros
Janvier	107,43	108,10	106,00	5	4 149
Février	108,08	108,10	108,00	6 004	5 038 240
Mars	108,23	108,70	107,50	1 211	1 011 765
Avril	108,98	109,30	108,70	5	4 261
Mai	109,05	109,10	108,99	4	3 426
Juin	107,84	109,00	106,60	15	12 688
Juillet	105,12	106,50	102,15	117	96 234
Août	105,39	106,25	104,80	9	7 556
Septembre	104,96	106,50	104,37	14	11 884
Octobre	103,86	105,50	102,59	1 645	1 323 824
Novembre	102,94	104,20	101,10	16	12 489
Décembre	102,83	103,95	101,90	60	47 068
2000					
Janvier	101,62	102,90	101,00	6	4 712
Février	100,78	101,60	99,04	34	26 345
Mars	101,31	102,50	99,02	67	51 797
Avril	102,25	102,50	102,10	4	3 205
Mai	102,64	103,22	102,20	12	9 747
Juin	99,95	102,20	97,40	135	105 011
Juillet	100,16	100,40	99,85	40	31 766
Août	99,35	100,60	97,54	112	87 764
Septembre	100,53	100,90	99,85	7	5 647
Octobre	98,37	99,00	97,98	1 878	1 458 364
Novembre	99,66	99,95	99,50	130	99 273
Décembre	100,50	101,20	99,80	4	3 090
2001					En euros
Janvier	101,33	101,40	101,20	4 003	3 101 087
Février	102,25	102,50	102,00	2	1 588
Mars	101,02	103,00	99,00	26	20 202
Avril	100,39	100,70	100,05	4	3 148
Mai	100,66	102,49	99,50	22	17 483
Juin	101,50	101,50	101,50	4	3 212
Juillet	100,94	101,50	100,00	2 509	2 002 764
Août	100,38	101,43	99,25	128	102 825
Septembre	101,88	102,00	101,71	303	247 747
Octobre	101,86	102,01	101,55	368	301 400
Novembre	102,40	102,50	102,30	4	3 135
Décembre	101,88	102,50	100,88	55	42 857
2002					
Janvier	102,35	102,40	102,30	4	3 163
Février	102,40	102,40	102,40	3	2 385
Mars	101,24	102,00	98,88	17	13 265

Renseignements de caractère général

Obligation 6,50 % 1997 — code valeur (020758) — nominal : 762,25 euros	Cours Moyen % Valeur Nominale	Plus Haut % Valeur Nominale	Plus Bas % Valeur Nominale	Transactions en nombre de titres	Transactions en capitaux
1999					En euros
Janvier	109,00	109,00	109,00	44	37 004
Février	109,56	110,10	109,01	18	15 078
Mars	111,39	112,31	111,20	69	58 972
Avril	112,53	113,43	112,30	94	81 635
Mai	114,55	114,55	114,55	8	7 104
Juin	113,51	116,83	108,00	91	79 254
Juillet	107,00	107,00	107,00	163	136 966
Août	105,00	105,10	104,90	18	14 901
Septembre	0,00	0,00	0,00	0	0
Octobre	103,10	103,10	103,10	16	13 171
Novembre	0,00	0,00	0,00	0	0
Décembre	102,37	103,00	101,80	127	104 313
2000					
Janvier	102,25	102,50	102,00	21	17 140
Février	99,62	100,98	99,00	87	66 373
Mars	100,35	101,00	98,85	301	230 784
Avril	102,21	104,06	100,50	124	97 766
Mai	100,51	102,01	99,00	33	25 804
Juin	102,00	104,00	99,99	49	38 829
Juillet	100,74	103,00	100,00	40	31 592
Août	99,12	100,20	97,50	81	63 465
Septembre	97,37	98,28	96,70	64	49 490
Octobre	97,81	98,28	97,60	406	317 315
Novembre	96,15	97,00	95,55	36	27 819
Décembre	95,96	97,01	94,50	80	62 205
2001					En euros
Janvier	98,50	99,99	97,01	8	6 311
Février	101,90	106,06	100,00	329	254 512
Mars	109,52	110,00	108,10	120	100 823
Avril	109,98	109,98	109,98	21	17 791
Mai	111,00	111,00	111,00	20	17 188
Juin	99,37	99,37	99,37	146	113 638
Juillet	100,90	102,00	99,40	62	48 889
Août	101,83	102,00	101,65	22	17 632
Septembre	102,23	103,00	101,50	71	57 458
Octobre	102,23	103,02	102,00	44	35 824
Novembre	103,79	106,09	102,20	155	129 245
Décembre	103,36	104,70	102,00	170	141 091
2002					
Janvier	101,84	102,01	101,80	44	36 301
Février	103,08	104,00	102,30	69	54 405
Mars	100,19	102,50	99,00	212	163 223

Renseignements de caractère général

Obligation 0 % 1998 Code valeur (020898) — nominal : 1 193 francs	Cours Moyen	Plus Haut	Plus Bas	Transactions en nombre de titres	Transactions en capitaux
1999	En euros	En euros	En euros		En euros
Janvier	212,87	217,01	207,99	328	70 296
Février	211,64	217,51	209,00	369	77 320
Mars	208,67	210,97	200,00	797	165 253
Avril	207,56	212,05	204,97	154	32 193
Mai	206,93	209,15	203,90	110	22 521
Juin	209,41	213,11	205,37	558	116 507
Juillet	209,52	214,38	202,00	252	52 201
Août	201,66	205,26	197,00	358	71 051
Septembre	201,81	206,41	197,52	3 119	633 453
Octobre	197,28	201,54	192,99	659	129 210
Novembre	205,23	209,98	200,00	463	94 262
Décembre	213,59	220,03	209,00	474	100 399
2000					
Janvier	215,41	219,90	212,54	84	18 074
Février	227,51	233,00	219,90	269	61 320
Mars	228,90	228,90	228,90	1	229
Avril	219,59	224,90	205,00	531	112 646
Mai	223,25	225,30	219,80	38	8 486
Juin	221,94	226,80	216,50	162	35 697
Juillet	217,43	219,20	214,40	478	103 243
Août	215,68	220,80	212,06	203	43 668
Septembre	220,23	222,80	218,10	229	50 616
Octobre	219,94	224,92	216,50	234	51 332
Novembre	221,45	222,50	218,10	312	68 498
Décembre	217,67	221,60	213,19	73	15 852
2001	En euros	En euros	En euros		En euros
Janvier	218,29	223,60	211,40	203	44 916
Février	220,53	224,90	214,70	116	25 673
Mars	213,45	218,00	209,80	470	100 732
Avril	219,68	225,90	211,70	223	48 543
Mai	226,39	229,30	225,00	62	14 018
Juin	221,57	227,55	213,20	72	15 702
Juillet	217,25	224,10	210,60	252	55 022
Août	215,13	222,45	207,79	171	36 900
Septembre	203,00	213,90	194,20	267	54 658
Octobre	211,37	218,60	207,10	164	34 511
Novembre	219,92	225,50	213,25	44	9 565
Décembre	213,37	219,00	206,00	668	144 331
2002					
Janvier	208,90	220,05	204,80	67	13 801
Février	190,54	197,05	185,60	62	11 819
Mars	191,70	197,05	185,95	684	130 123

Renseignements de caractère général

6.2.7.4.3. Cours de bourse des « OCEANE » Vivendi Universal et Vivendi Environnement (Marché EuronextParis SA (en euros))

Obligation 1,25 % 1999 (Oceane Vivendi Universal) Code valeur (018066)	Cours Moyen €	Plus Haut €	Plus Bas €	Transactions en nombre de titres	Transactions en capitaux €
1999					
Janvier	305,25	313,00	297,20	120 870	36 835 488
Février	301,11	315,60	292,00	356 017	106 591 097
Mars	291,55	299,50	278,50	467 334	135 330 049
Avril	278,62	292,00	269,00	534 220	148 550 063
Mai	276,33	283,00	270,00	132 837	36 644 475
Juin	280,70	288,00	270,10	165 902	46 516 928
Juillet	279,46	287,00	269,00	67 110	18 730 681
Août	265,78	273,50	257,00	102 549	26 693 025
Septembre	264,91	274,00	257,00	227 209	59 839 484
Octobre	257,76	264,90	245,00	189 748	48 917 851
Novembre	270,13	280,00	257,00	208 709	56 184 479
Décembre	288,73	305,00	260,00	383 607	110 563 638
2000					
Janvier	296,59	332,50	272,00	210 070	63 366 931
Février	372,21	410,00	331,20	272 413	98 928 293
Mars	397,56	448,20	351,00	124 057	50 043 931
Avril	353,35	378,50	325,00	100 801	36 048 593
Mai	352,37	375,00	312,00	282 887	99 079 373
Juin	339,48	379,10	304,00	185 743	59 821 000
Juillet	311,14	339,80	299,60	209 399	65 488 799
Août	301,74	320,00	290,50	55 419	16 715 091
Septembre	308,35	324,00	292,50	70 492	21 522 803
Octobre	301,42	318,80	287,10	65 944	19 767 809
Novembre	295,91	304,35	274,45	20 733	6 061 095
Décembre	282,15	309,80	273,20	54 618	15 397 778
2001					
Janvier	284,35	295,70	270,59	36 989	10 558 005
Février	280,24	292,00	270,16	43 959	12 314 551
Mars	271,38	274,50	263,46	35 828	9 656 530
Avril	278,54	288,50	268,30	63 223	17 610 589
Mai	283,30	288,10	278,50	101 442	28 646 534
Juin	276,52	288,00	267,10	40 152	11 015 334
Juillet	272,72	280,00	265,96	54 977	14 835 935
Août	272,26	279,00	252,00	19 621	5 330 677
Septembre	264,44	275,00	242,00	19 738	5 239 243
Octobre	268,10	272,00	262,00	94 595	25 189 496
Novembre	274,95	278,90	267,00	112 638	30 971 103
Décembre	276,13	278,20	270,00	29 186	8 034 765
2002					
Janvier	271,90	275,20	267,10	19 712	5 362 885
Février	264,14	274,00	252,10	63 274	16 698 990
Mars	263,66	265,30	259,00	29 582	7 787 144

Renseignements de caractère général

Obligation 1,5 % 1999 (Océane Vivendi Environnement) Code valeur (018073)	Cours Moyen €	Plus Haut €	Plus Bas €	Transactions en nombre de titres	Transactions en capitaux €
1999					
Janvier	0,00	0,00	0,00	0	0
Février	0,00	0,00	0,00	0	0
Mars	0,00	0,00	0,00	0	0
Avril	272,50	274,00	271,00	134 323	36 545 046
Mai	275,68	282,00	271,00	405 614	111 935 661
Juin	280,95	286,25	272,00	611 122	171 386 899
Juillet	279,25	287,90	269,00	229 157	63 772 593
Août	264,79	272,00	257,10	230 416	60 523 692
Septembre	265,38	277,00	256,50	426 957	113 905 145
Octobre	258,55	270,00	250,20	240 231	62 133 123
Novembre	270,98	282,00	251,00	310 198	84 206 244
Décembre	288,63	304,70	275,20	270 557	78 185 556
2000					
Janvier	296,94	334,30	270,20	576 968	172 623 614
Février	374,02	408,00	326,00	402 300	149 092 985
Mars	398,53	450,00	353,10	523 062	204 817 428
Avril	357,48	392,95	313,00	262 842	92 774 214
Mai	356,00	378,00	334,70	212 533	75 411 993
Juin	343,54	385,10	308,00	2 519 426	834 100 779
Juillet	313,06	329,00	298,00	189 906	60 102 513
Août	303,78	325,00	292,20	28 983	8 761 574
Septembre	311,10	328,20	290,00	86 658	27 370 546
Octobre	301,43	323,00	285,25	71 098	21 400 215
Novembre	297,83	320,00	277,30	106 540	31 071 605
Décembre	284,67	294,90	271,00	164 715	47 080 382
2001					
Janvier	286,30	295,80	268,00	51 615	14 719 402
Février	282,27	294,00	268,20	41 878	11 800 014
Mars	272,73	279,80	262,00	29 656	8 042 176
Avril	279,34	290,00	265,10	73 451	20 444 737
Mai	284,31	289,00	270,50	59 559	16 866 860
Juin	276,96	283,00	266,20	41 213	11 364 204
Juillet	271,64	278,75	262,00	57 086	15 674 772
Août	272,17	280,00	260,10	47 670	12 958 592
Septembre	265,95	272,00	250,10	19 783	5 264 514
Octobre	270,00	276,00	262,00	72 990	19 759 354
Novembre	278,65	285,00	269,00	48 658	13 577 340
Décembre	279,27	284,40	271,00	22 048	6 103 421
2002					
Janvier	273,89	282,60	268,50	49 565	13 466 729
Février	266,06	271,50	261,05	22 841	6 067 017
Mars	266,02	269,00	260,00	29 403	7 794 175

Renseignements de caractère général

6.2.7.4.3. Cours de bourse des bons de souscription d'actions Vivendi Universal (Marché EuronextParis SA)

Bons de souscription d'Actions 1997 — code valeur 027878	Cours Moyen	Plus Haut	Plus Bas	Transactions en nombre de titres
1998 (en francs)				
Janvier	4,13	4,48	3,76	11 458 443
Février	5,19	6,10	4,40	24 771 976
Mars	6,57	7,50	5,90	18 590 969
Avril	8,15	9,45	6,60	15 897 301
Mai	9,85	10,80	8,65	11 049 106
Juin	11,13	12,35	10,10	12 675 525
Juillet	12,72	14,50	11,70	13 046 311
Août	11,26	12,50	9,30	8 960 845
Septembre	10,35	12,35	7,20	15 140 194
Octobre	9,44	11,90	6,40	11 787 966
Novembre	11,40	13,75	9,70	12 045 682
Décembre	12,28	14,50	10,20	10 786 600
1999 (en euros)				
Janvier	2,78	3,16	2,29	13 636 745
Février	2,66	3,23	2,31	7 967 693
Mars	2,39	2,64	2,11	6 257 784
Avril	2,20	2,60	1,99	9 916 542
Mai	2,18	2,48	1,94	10 053 164
Juin	2,48	2,78	2,01	15 416 332
Juillet	2,56	2,95	2,09	11 073 337
Août	2,11	2,37	1,81	11 056 921
Septembre	2,17	2,48	1,89	12 280 460
Octobre	1,91	2,19	1,59	12 765 282
Novembre	2,40	2,85	2,06	16 790 858
Décembre	3,16	3,69	2,60	17 468 107
2000 (en euros)				
Janvier	3,46	4,60	2,70	24 057 961
Février	5,67	6,71	4,48	16 002 444
Mars	6,29	7,90	5,32	10 776 820
Avril	4,91	5,77	4,15	7 851 483
Mai	4,96	5,47	4,32	9 002 095
Juin	4,46	5,85	3,18	16 449 632
Juillet	3,46	4,00	3,15	10 054 515
Août	3,17	3,75	2,82	8 324 018
Septembre	3,43	4,00	2,89	8 148 558
Octobre	3,05	3,60	2,48	7 876 919
Novembre	2,91	3,33	2,14	5 528 711
Décembre	2,24	2,65	1,84	16 852 015
2001 (en euros)				
Janvier	2,26	2,76	1,52	15 217 261
Février	2,16	2,72	1,68	12 304 659
Mars	1,64	1,93	1,08	11 325 458
Avril	1,97	2,50	1,35	45 556 922
Mai	2,44	2,54	2,36	2 207 514

6.2.8. DIVIDENDES

Il sera proposé à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 24 avril 2002 (quatrième résolution), la mise en paiement d'un dividende unitaire net de 1 euro au titre de l'exercice 2001, représentant une distribution globale voisine de 1 087 699 161 euros.

Au cours des cinq derniers exercices précédant l'introduction en Bourse de Vivendi Universal (ex Sofiée) intervenue le 11 décembre 2000 il n'a été distribué aucun dividende.

En 2001, la société a mis en paiement un dividende unitaire net de 1 euro.

6.3 FACTEURS DE RISQUES*

6.3.1 ENVIRONNEMENT CONTRACTUEL DE L'ACTIVITÉ DE VIVENDI UNIVERSAL

L'édition ou la distribution de chaînes télévisées ainsi que l'établissement et l'exploitation de réseaux de télécommunications s'exercent dans le cadre d'autorisations administratives ou de licences publiques.

L'activité des métiers de la musique et de l'édition s'exerce à travers un réseau de contrats d'artistes, d'auteurs, et de contrats pour la diffusion d'œuvres à contenus variés et supports multiples. Les contrats des métiers du cinéma et de la télévision sont ceux des entreprises de spectacles : contrats de production et de distribution de films et de programmes.

Les activités de l'environnement sont exercées dans le cadre de contrats passés pour la plupart avec des personnes morales de droit public, ainsi que dans le cadre de contrats de droit privé avec une clientèle industrielle.

Le groupe Vivendi Universal détient les droits et titres de propriété industrielle, brevets, licences, savoir-faire, à l'appui de ses activités. Il assure ses approvisionnements, ses prestations industrielles ou commerciales, ses relations financières sans dépendance à l'égard de co-contractants susceptible d'affecter défavorablement, de manière significative, son activité ou ses résultats.

Parmi les engagements souscrits dans le cadre du rapprochement Vivendi-Canal+-Seagram, demeurent en cours d'exécution, l'engagement d'une durée de cinq ans de Universal Music de rendre sa musique accessible, de ma-

nière non discriminatoire, aux concurrents de Vizzavi ; l'engagement de Universal Studios de ne pas consentir à Canal+ des droits de diffusion « en première fenêtre » sur plus de 50 % de ses productions ainsi que d'investir dans les industries culturelles canadiennes et de contribuer à leur croissance.

6.3.2 ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE L'ACTIVITÉ DE VIVENDI UNIVERSAL

En application de la loi audiovisuelle française (loi du 30 septembre 1986 modifiée), la société Canal Plus est autorisée par le CSA à éditer un service de télévision privé à caractère national diffusé par voie hertzienne terrestre.

La convention signée le 29 mai 2000 entre le CSA, agissant au nom de l'Etat, et la société Canal Plus fixe les règles particulières applicables au service édité et détermine les prérogatives dont dispose le CSA pour assurer le respect par Canal Plus de ses obligations.

Parmi ces obligations figurent notamment celles relatives aux engagements de diffusion et de production relatifs aux œuvres cinématographiques et aux œuvres audiovisuelles.

Les activités des filiales du Groupe Cegetel sont soumises à la Loi des Réglementations des Télécommunications (juillet 1996) et ses textes d'application (décret Service Universel, décret interconnexion, . . .). La LRT précise les attributions du Ministre chargé des télécommunications et de l'Autorité de Régulation des Télécommunications et arrête les principes de la régulation du secteur. Les filiales du Groupe

* se référer également aux descriptions des métiers du Groupe page 27 et suivantes et à l'avertissement relatif aux déclarations prospectives qui figure page 135

Cegetel sont donc autorisées à établir et exploiter des réseaux de télécommunications ouverts au public et à fournir des services de télécommunications au public dans le cadre de plusieurs licences délivrées par le Ministre en charge des télécommunications (Licences L 33-1 et L 34-1). Ces licences énumèrent les conditions qui doivent être respectées par le titulaire (couverture du territoire, qualité du réseau et des services, droits et obligations en matière d'interconnexion).

6.3.3 RISQUES DE MARCHÉ

Risques de marchés

Dans le cadre de nos activités opérationnelles et de nos besoins de financements, notre Groupe est exposé à divers risques de marchés relatifs aux fluctuations des taux d'intérêts, des taux de change et des marchés actions. Vivendi Universal applique à cet égard une politique de gestion centralisée de ces risques, approuvée par son Conseil d'Administration. Conformément à cette politique, nous utilisons des instruments dérivés pour gérer l'exposition du Groupe aux fluctuations de taux d'intérêt principalement liées à la dette. Nous n'utilisons généralement pas ce type d'instruments à des fins spéculatives. Notre filiale Vivendi Environnement gère de façon indépendante son exposition aux risques de marché.

Exposition aux taux d'intérêts

Les résultats de notre Groupe sont exposés au risque de taux d'intérêt compte tenu de notre politique d'endettement qui est de recourir à des emprunts de différentes maturités — court terme et long terme — et de différentes indexations — fixe ou variable. La dette à court terme est principalement composée de billets de trésorerie et de lignes de crédit, utilisés prioritairement pour financer notre besoin en fond

de roulement. Les actifs financiers à court terme se composent pour une large part de disponibilités et de Valeurs Mobilières de Placements. Les dettes à long terme sont principalement composées d'obligations cotées et de lignes de financement à long terme utilisées pour financer nos investissements à long terme tels que des opérations d'acquisitions.

Au 31 décembre 2001, la dette à long terme de Vivendi Universal s'élève à 27,8 milliards d'euros libellée à 67 %, soit 18,6 milliards d'euros en taux d'intérêts fixes et à 33 %, soit 9,2 milliards d'euros, en taux d'intérêts variables. L'endettement à court terme s'élève à 14,0 milliards d'euros. Le coût de cet endettement sur l'année 2001 s'est élevé à 4,02 %, reflétant à la fois la baisse des taux d'intérêt et la capacité du Groupe à obtenir des financements à des taux d'intérêts modérés.

Les produits dérivés utilisés dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt sont des swaps de taux et des caps. Les swaps payeurs de taux variable convertissent des dettes à taux fixe en instruments à taux variable indexés sur des taux LIBOR. Ils sont considérés comme un instrument de couverture contre les fluctuations de la valeur de marché des obligations à taux fixe.

Les swaps payeurs de taux fixe et les caps de taux d'intérêt convertissent des dettes à taux variable en dette à taux fixe. Ces instruments permettent de gérer l'exposition du groupe au risque de taux sur l'ensemble de la dette variable du groupe contre les fluctuations des flux de trésorerie futurs liés aux flux financiers d'intérêts sur les dettes à taux variable. Une hypothétique augmentation homogène de 1 % des taux d'intérêts sur l'année 2002 générerait une charge complémentaire avant impôt de EUR 169 millions pour le Groupe à structure financière identique.

Renseignements de caractère général

Exposition aux risques de change

L'essentiel du financement du groupe est levé en Euros et en US Dollars. Cependant, nous conservons une exposition significative en Livres Sterling liée à la vente des titres BSKyB.

Au 31 décembre 2001, les dettes libellées en US Dollars et en Livres Sterling s'élèvent respectivement à 4,4 milliards d'euros et 4,2 milliards d'euros, la position résiduelle d'endettement dans l'ensemble des autres devises s'élevant à 1,0 milliard d'euros. La politique du Groupe consiste généralement à financer les actifs dans leur propre devise. Afin de protéger la valeur des flux de trésorerie estimés en devises, et notamment les royalties, les redevances, les droits de distribution, de même que ses éléments d'actif et de passif existants exprimés en devises, Vivendi Universal utilise divers instruments tels que des contrats de change à terme, des contrats d'option et des contrats de swap en devises. Les plus-values et les moins-values sur ces instruments compensent les variations de valeur des positions concernées.

Au 31 décembre 2001, Vivendi Universal avait réellement couvert environ 80 % de ses positions estimées en devises, principalement liées à des flux de trésorerie anticipés pour l'année à venir. Les devises soumises à couverture étaient le dollar américain, le yen japonais, la livre sterling et le dollar canadien. Sur les 20 % restants (excluant les expositions relatives à la dette), une évolution défavorable de 10 % du taux de change de l'euro pourrait entraîner une charge de 139 millions d'euros.

Exposition aux risques de marchés actions

Notre exposition aux risques de marchés actions est principalement liée à des investissements dans des entités non consolidées. La politique du Groupe est de ne pas utiliser d'instruments dérivés pour couvrir ces investissements. Le

groupe conserve une exposition sur les titres AOL Europe et BSKyB cédés durant l'exercice. Cependant, au vu des valeurs de ces deux sociétés — basées sur une valorisation d'experts et sur le cours de bourse au 31 décembre 2001, respectivement —, une éventuelle baisse de 10 % de celles-ci n'aurait pas d'impact sur la situation financière de Vivendi Universal.

Ainsi, une éventuelle baisse générale de 10 % sur l'ensemble des valorisations des titres détenus se traduirait par une diminution de la valeur de ce portefeuille de 231 millions d'euros.

Exposition aux risques de matières premières

Vivendi Universal n'a pas d'exposition significative aux risques de prix de matières premières.

6.3.4 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

La responsabilité civile de Vivendi Universal peut être recherchée dans des procédures judiciaires, administratives ou arbitrales. Vivendi Universal a souscrit des polices d'assurance tous risques couvrant sa responsabilité civile et estime que sa couverture est suffisante pour la protéger contre des pertes financières importantes pouvant résulter d'une demande d'indemnité à son encontre.

Vivendi Universal a, notamment, mis en place pour le groupe une politique de couverture de ses risques par des programmes d'assurances applicables à toutes filiales dans le monde entier. Les principaux risques d'exploitation des activités de VU sont couverts par :

- Un programme d'assurance de dommages et de pertes d'exploitation pour un montant maximal de 750 millions de dollars US,
- Un programme d'assurance de responsabilité civile pour un montant de 400 millions de dollars US,

- Divers programmes spécifiques selon les métiers (responsabilités professionnelles, transports, ...).

Ces couvertures sont placées auprès de compagnies d'assurances reconnues (Munich Ré, Swiss Ré, SCOR, AIG, ACE, XL).

Il n'existe pas à la connaissance de la société, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir eu ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière de la société et de son groupe, sur son activité et résultat. Vivendi Universal ou des sociétés de son groupe sont défenderesses notamment dans les litiges suivants.

Le 8 mars 2000, British Telecom (BT) a introduit une procédure d'arbitrage devant la Cour Internationale d'Arbitrage alléguant de la violation par Vivendi Universal du pacte d'actionnaires Cegetel, au motif de la mise en œuvre d'une joint venture avec Vodafone pour le développement de Vizzavi. Le 9 novembre 2000, la Cour a rejeté la plainte. Toutefois, elle a jugé que si BT rapporte la preuve d'un dommage subi par SFR du fait de la mise en œuvre de Vizzavi, il pourra, en tant qu'actionnaire indirect de SFR, réclamer des dommages à Vivendi Universal. Pour Vivendi Universal, un tel dommage n'existe pas. Elle conteste la demande que BT a faite sur ce fondement.

En décembre 1999, Vivendi a conclu avec Elektrim S.A. un *Investment Agreement* au titre duquel Vivendi a acquis 49 % du capital d'Elektrim Telekomunikacija Sp. Zoo ("Telco"). Telco quant à elle détient 51 % de la société PTC et 100 % de la société Bresnan suite à la cession par Elektrim de ses participations à Telco. En octobre 1999, Deutsche Telecom ("DT") a engagé à Vienne une procédure d'arbitrage alléguant que l'acquisition par Elektrim le 26 août 1999 de 13,9 % des actions PTC détenues par quatre actionnaires minoritaires de PTC (grâce à laquelle Elektrim a obtenu une majorité de contrôle dans PTC à hauteur de 51 %) constituerait un manquement au pacte d'actionnaires de PTC au

motif qu'elle violerait le droit de préemption de DT sur 3,126 % des actions PTC comprises dans les actions cédées à Elektrim le 26 août 1999. Le but recherché par DT est (1) que la cession du 26 août 1999 à Elektrim soit déclarée sans effet ; (2) alternativement, que soit ordonnée la cession à DT de 3,126 % des actions PTC ; et/ou (3) des dommages-intérêts pour un montant de 135 millions de dollars. Au titre de l'*Investment Agreement*, Vivendi Universal pourrait être redevable d'une partie des dommages-intérêts s'ils étaient mis à la charge d'Elektrim. Elektrim conteste la demande de DT. Les auditions des parties à l'arbitrage ont eu lieu en novembre 2001 et en mars 2002 et la sentence pourrait être rendue au second semestre 2002.

Le 21 décembre 2001, la vente de l'activité alcools a été réalisée. Antérieurement à ce transfert, Destileria Serrallés ("Serrallés") avait engagé en décembre 2000 des actions devant les tribunaux de Puerto Rico contre Joseph E. Seagram & Sons (JES), Seagram et Diageo en vue d'exercer sur la marque Captain Morgan un droit de préemption déclenché, selon Serrallés, par la vente de la branche Vins et Spiritueux de Seagram. JES et Seagram avaient contesté ces demandes.

Le 27 février 2002, Vivendi Universal, Serrallés, Allied et Diageo ont conclu une transaction aux termes de laquelle les parties conviennent de mettre un terme à tous litiges relatifs à la marque Captain Morgan les opposant, sous la condition suspensive de la vente par Diageo à Allied des actifs de Malibu Rum.

Aux termes de la vente des Vins et Spiritueux de Seagram, Vivendi Universal s'était engagée à verser à Diageo 75 millions de dollars si les actifs de Malibu Rum étaient cédés à Allied en contrepartie du règlement transactionnel de tous litiges relatifs à la marque Captain Morgan. En cas de conclusion effective de la vente de Malibu Rum et après paiement des 75 millions de dollars, tous engagements de garantie pris par Vivendi Universal aux termes de la vente

Renseignements de caractère général

Vins et Spiritueux de Seagram et relatifs aux recours visant la marque Captain Morgan seront éteints. Ces garanties prévoient que si le prix de préemption de ladite marque est inférieur aux montants convenus dans l'acte de vente (1.638 milliards de dollars pour les marques américaines Captain Morgan et 202 millions de dollars pour les autres marques Captain Morgan), Vivendi Universal indemniserait Diageo de la différence.

Le 15 décembre 1995, KirchMedia, société allemande, a engagé un recours contre Universal Studios et Universal Studios International devant la Cour Supérieure du Comté de Los Angeles. Le demandeur remet en cause plusieurs accords conclus avec Universal en 1996 portant sur l'octroi de licences relatives à des films et des émissions de télévision et prévoyant en outre que KirchMedia réserve à ses cocontractants deux chaînes de son service de télévision payante en Allemagne. KirchMedia demande la résiliation des accords pour force majeure ainsi que des dommages-intérêts d'un montant de plus de 500 millions de dollars pour violation de certaines obligations. Le 3 février 2000, Universal a déposé une demande reconventionnelle alléguant du manquement par KirchMedia à certaines de ses obligations dans le cadre de l'accord de distribution de canaux. La Cour a rejeté la requête de KirchMedia, qui pourrait interjeter appel.

En juillet 1999, un recours a été déposé devant une US District Court du Texas par un détaillant de produits vidéo de San Antonio contre plusieurs grand studios de cinéma, dont Universal Studios Home Video, alléguant d'une entente entre eux, Blockbuster Inc., détaillant en location de films vidéo, et Viacom Inc. en violation des lois antitrust fédérales. Ce recours a été déposé en vue d'un éventuel recours collectif au nom de tous les détaillants "indépendants" qui font concurrence à Blockbuster. La principale allégation est relative à des ententes de partage direct des revenus entre

les studios et Blockbuster. La Cour n'a pas autorisé l'exercice collectif d'un recours par les demandeurs qui devront poursuivre leur action par des recours individuels. L'exercice collectif par divers demandeurs d'un recours a également été refusé par les Tribunaux de Californie ; des recours individuels ont été déposés.

Le 31 juillet 2001, l'autorité de concurrence américaine a adressé à Universal Music International une notification de griefs pour entente anti-concurrentielle entre Universal Music International et Time Warner Inc. à l'occasion des sorties audio et vidéo des "Trois Ténors".

Une action en contrefaçon a été engagée le 8 décembre 2000 devant la Cour fédérale de New York par divers éditeurs contre UMG Recordings et The FarmClub visant le serveur de données mis en œuvre pour le service d'abonnement. Des négociations en vue du règlement à l'amiable du litige sont en cours.

Le 30 mai 1995, un recours collectif en dommages-intérêts visant notamment Universal Music & Video Distribution et PolyGram Group Distribution a été déposé, pour entente sur les prix, par des détaillants devant un Tribunal de Californie ("US District Court") pour le compte d'acheteurs directs de disques compacts. L'US District Court a conclu au rejet mais la 9^{ème} "Circuit Court" a réformé la décision et a demandé le renvoi de l'affaire pour jugement. Cette décision a entraîné divers recours portant sur le même objet. Des négociations en vue du règlement transactionnel du litige sont en cours.

Divers recours collectifs visant notamment UMVD et UMG Recordings ont été engagés par des consommateurs, alléguant une entente horizontale contraire aux règles de la concurrence pour la distribution et la vente de disques compacts. Des négociations en vue du règlement transactionnel du litige sont en cours.

En mai, juin et juillet 2000, 94 recours collectifs en dommages-intérêts ont été déposés par des consommateurs auprès de Tribunaux américains contre divers groupes dont Universal Music & Video Distribution. Ces recours visent la violation des règles de concurrence pour entente sur la fixation des prix de gros et de détail des disques compacts liée aux politiques de prix minimum affiché. En outre, le 8 août 2000, les Procureurs Généraux de 42 Etats ont déposé un recours en dommages-intérêts devant une Cour fédérale du district de l'Etat de New York au nom des consommateurs de leur Etat. Ces recours visent la violation des règles de concurrence pour entente sur la fixation des prix de détail des disques compacts. Des négociations en vue du règlement transactionnel de ces litiges sont en cours.

En Australie, Universal Music a été condamnée à l'issue d'une procédure initiée par la Commission Australienne de

la Concurrence (ACCC) sur une question d'importation parallèle de disques compacts. Universal Music entend faire appel.

MP3 fait l'objet de diverses actions en contrefaçon pour la mise en ligne, de janvier à mai 2000, de son service My.MP3.com.

En mai et juin 2001, MP3.com et certains de ses précédents et actuels directeurs et administrateurs ont fait l'objet de plusieurs actions exercées sous forme de recours collectifs devant la "Federal District Court in the Southern District of New York", au motif de publication d'informations trompeuses dans les documents et prospectus publiés à l'occasion de la première offre de souscription publique. Ces actions ont été jointes sur ordonnance rendue le 6 septembre 2001.

6.4. Organes d'Administration et de Direction

Le Conseil d'Administration

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Conformément aux dispositions statutaires (article 7 et 8), le Conseil est composé de trois à dix-huit membres. La durée de leur mandat est de quatre années, renouvelable.
- La limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'Administrateur est fixée à 70 ans. Elle peut être prolongée à 75 ans dans le cas où le nombre des Administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans n'est pas supérieur au cinquième des Administrateurs en fonction (article 8-3)
- La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président (article 11-6), du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués (article 12-5) est quant à elle fixée à 65 ans. Elle peut être prorogée, à l'initiative du Conseil jusqu'à 67 ans.
- Chaque Administrateur doit être propriétaire de 750 actions au moins pendant la durée de son mandat (article 8-7).

COMPÉTENCE DU CONSEIL

Le Conseil détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées générales et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

COMPOSITION ACTUELLE DU CONSEIL⁽¹⁾

Le Conseil se compose actuellement de 19 Administrateurs nommés pour quatre années dont treize Administrateurs indépendants au sens du rapport Viénot. Parmi eux sept sont étrangers :

Fonctions	Nom des Administrateurs	Age	Date de 1 ^{ère} nomination	Nombre d'actions détenues au 31.12.2001
Président Directeur général	Jean Marie Messier	45	14.05.1998	592 810
Administrateur Vice-Président ⁽³⁾	Edgar Bronfman Jr.	46	5.12.2000	792
Administrateur Directeur général délégué	Pierre Lescure	56	5.12.2000	54 033
Administrateur ⁽¹⁾ Directeur général délégué	Eric Licoys	63	5.12.2000	1 575
Administrateur ⁽¹⁾⁽²⁾	Bernard Arnault	53	5.12.2000	818
Administrateur ⁽²⁾	Jean Louis Beffa	60	5.12.2000	2 647
Administrateur ⁽³⁾	Edgar M Bronfman	72	5.12.2000	888
Administrateur ⁽²⁾⁽³⁾	Richard H Brown	54	5.12.2000	800
Administrateur ⁽²⁾	Jean Marc Espalioux	50	5.12.2000	9 899
Administrateur ⁽²⁾	Philippe Foriel-Destezet	66	5.12.2000	32 108
Administrateur ⁽²⁾	Jacques Friedman	69	5.12.2000	2 220
Administrateur ⁽¹⁾⁽³⁾	Esther Koplowitz	49	5.12.2000	1 564
Administrateur ⁽²⁾⁽³⁾	Marie-Josée Kravis	52	24.04.2001	750
Administrateur ⁽²⁾	Henri Lachmann	63	5.12.2000	2 000
Administrateur ⁽²⁾⁽³⁾	Samuel Minzberg	52	24.04.2001	750
Administrateur ⁽²⁾⁽³⁾	Simon Murray	62	5.12.2000	750
Administrateur ⁽²⁾	Serge Tchuruk	64	5.12.2000	750
Administrateur ⁽¹⁾⁽²⁾	René Thomas	73	5.12.2000	1 353
Administrateur ⁽²⁾	Marc Viénot	73	5.12.2000	1 750
Total				708 257 ⁽⁴⁾

(1) Il sera notamment proposé à l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2002, de renouveler Mme Esther Koplowitz et MM. Bernard Arnault et Eric Licoys en qualité d'Administrateurs. En outre, le Conseil d'administration du 5 mars 2002 a pris acte de la démission de M. René Thomas à l'issue de l'Assemblée générale annuelle (non remplacé).

(2) Administrateur indépendant

(3) Administrateur de nationalité étrangère

(4) Soit 0,07 % du capital au 31 décembre 2001 et 0,08 % des droits de vote

Renseignements de caractère général

PRINCIPALES ACTIVITÉS EXERCÉES PAR LES ADMINISTRATEURS

A la date du présent document et sous réserve de la mise en conformité avec les dispositions de la Loi du 15 mai 2001 (Loi NRE) dans le délai imparti, les principales activités exercées par les Administrateurs sont les suivantes :

Monsieur Jean Marie MESSIER **Président Directeur général de Vivendi Universal**

Président du Conseil de surveillance de :

- Vivendi Environnement
- Groupe Canal+

Président de la Fondation d'entreprise Vivendi Universal

Chairman de :

- Vizzavi Europe (Grande-Bretagne)

Administrateur de :

- Alcatel
- BNP PARIBAS
- Compagnie de Saint-Gobain
- LVMH Louis Vuitton Moët Hennessy
- UGC
- EchoStar Communications Corporation (Etats-Unis)
- Fomento de Construcciones y Contratas S.A. — FCC — (Espagne)
- USA Networks (Etats-Unis)
- New York Stock Exchange (Etats-Unis)

et de sociétés filiales contrôlées par Vivendi Universal

M. Edgar BRONFMAN Jr. **Président Directeur général de Vivendi Universal Canada Inc. (Canada)**

Vice-Président de Vivendi Universal

Administrateur de :

- USA Networks, Inc. (Etats-Unis)
- The New York University Medical Center
- The Wharton School of University of Pennsylvania
- Board of Governors of The Joseph H. Lauder Institute of Management & International Studies at the University of Pennsylvania
- Equitant, Inc.

Monsieur Bernard ARNAULT **Président Directeur général de LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton**

Président du Conseil d'administration de :

- Christian Dior
- Groupe Arnault
- Montaigne Participations et Gestion SA
- Société Civile du Cheval Blanc, Saint Emilion

Administrateur de :

- Christian Dior Couture
- Financière Jean Goujon
- Moët Hennessy Inc. (Etats-Unis)
- LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton K.K. (Japon)

Représentant permanent de la société Montaigne Participations et Gestion SA au Conseil d'Administration de la Société Financière Agache

Représentant Permanent des sociétés :

- Groupe Arnault, co-Président de Ficonor
- Montaigne Participations et Gestion, co-Président de Gasa Développement
- Montaigne Participations et Gestion, Président de la Société Saint Nivard

Monsieur Jean-Louis BEFFA
Président Directeur général de
la Compagnie de Saint-Gobain

Vice-Président du Conseil d'administration de
BNP PARIBAS

Administrateur de :

- Groupe Buxelles-Lambert (Belgique)

et de sociétés filiales contrôlées par le Groupe
Saint-Gobain

Membre du Conseil de Surveillance de :

- Le Monde SA
- Le Monde Partenaire ASS
- La Société Editrice du Monde

Représentant permanent de la Compagnie de Saint-Gobain
au Conseil d'administration de :

- Saint-Gobain Pont à Mousson

Président de :

- Claude Bernard Participations

M. Edgar M. BRONFMAN

Président de :

- Congrès Juif Mondial
- World Jewish Restitution Organization
- Foundation for Jewish Campus Life (Hillel)
- Presidential Advisory Commission on Holocaust Assets in the United States
- The Samuel Bronfman Foundation, Inc.
- Anti-Defamation League, NY Appeal

Administrateur de :

- American Society for Technion
- Weizmann Institute of Science, American Committee

Membre de :

- Council on Foreign Relations
- Foreign Policy Association
- Museum of Jewish Heritage

M. Richard H. BROWN
Président du Conseil d'administration d'Electronic
Data Systems

Administrateur de:

- Home Depot Inc. (Etats-Unis)
- Dupont

Membre de :

- The Business Roundtable (BRT)
- The Business Council
- Advisory Committee on Trade and Policy Negotiations (ACTPN)
- The U.S.-Japan Business Council
- The French-American Business Council
- National Security Telecommunications Advisory Committee (NSTAC)

M. Jean-Marc ESPALIOUX
Président du Directoire de Accor

Membre du Conseil de Surveillance et Président du
Comité des Comptes de Vivendi Environnement

Administrateur de :

- Fiat France
- Air France

Monsieur Philippe FORIEL-DESTEZET

Président du Conseil d'administration de :

- Akila Finance S.A. (Luxembourg)
- Nescofin UK Limited (Grande Bretagne)

Renseignements de caractère général

Administrateur de :

- Adecco SA (Suisse)
- Carrefour S.A.
- Akila Finance S.A. (Luxembourg)
- Securitas A.B. (Suède)

Monsieur Jacques FRIEDMANN

Administrateur de :

- BNP PARIBAS
- Total Fina Elf

Madame Esther KOPLOWITZ

Administrateur de :

- Fomento de Construcciones y Contratas (FCC) — Espagne
- B 1998 S.L.
- Dominun Desga SA.

Membre du Conseil de surveillance de :

- Vivendi Environnement

Présidente de la Fondation Ayuda al Desvalido

Madame Marie-Josée KRAVIS

Administrateur de :

- The Canadian Imperial Bank of Commerce
- Hollinger International Inc.
- The Ford Motor Company
- USA Networks, Inc.

Membre du Board des Trustees de :

- The Hudson Institute
- The Museum of Modern Art (New York)
- Institute for Advanced Study (Princeton)

Senior Fellow du Council on Foreign Relations

Membre du U.S. Secretary of Energy's Advisory Board

Monsieur Henri LACHMANN

Président Directeur général de Schneider Electric

Administrateur de :

- diverses filiales du groupe AXA et FINAXA
- A.N.S.A. (Association Nationale des Sociétés par Actions)
- Formelac

Membre du Conseil de Surveillance de :

- AXA
- Groupe Norbert Dentressangle

Monsieur Pierre LESCURE

Directeur général délégué de Vivendi Universal

Membre du Directoire de :

- Groupe Canal+

Président-Directeur général de :

- Canal+
- Multithématiques
- Le Monde Presse
- Studiocanal France
- Les Films Alain Sarde

Président du Conseil de surveillance de :

- Paris Saint-Germain Football

Administrateur de :

- Havas Advertising
- Cegetel
- StudioCanal
- Telepiù SPA (Italie)

Membre du Conseil de surveillance de :

- Le Monde
- Lagardère

Vice-Président du Conseil de :

- Canal Satelite Digital SL (Espagne)
- Compania Independiente de Television SL (Espagne)
- Sociedad General de Cine SA (Espagne)
- Sogecable SA (Espagne)
- Sogepaq SA (Espagne)

Monsieur Eric LICOYS
Directeur Général Délégué et Administrateur de Vivendi Universal

Président de Havas Medimedia

Président du Conseil de Surveillance de :

- Viventures Partners
- Groupe Expansion
- Divento

Vice-Président du Conseil de Surveillance de :

- Groupe Express
- Vivendi Environnement

Membre du Conseil de Surveillance de :

- Groupe Canal+

Administrateur de :

- Banque Eurofin
- Cegetel Groupe
- CGEA ONYX
- Media Overseas
- Vivendi Universal Net

Director de :

- Intermediate Capital Group. Plc
- Vivendi Universal Games, Inc.

Membre du Supervisory Board of Cinven

Représentant Permanent de VIVENDI UNIVERSAL PUBLISHING et de VIVENDI UNIVERSAL aux

Conseils d'Administration de filiales contrôlées par le groupe Vivendi Universal

Monsieur Samuel MINZBERG
Président Directeur Général de Claridge Inc.

Administrateur de :

- HSBC Bank Canada
- Reitmans (Canada) Limited
- Koor Industries Ltd (Israël)

Monsieur Simon MURRAY
Président de Simon Murray and Associates (BVI)

Chairman de :

- GEMS Ltd (BVI)

Administrateur de :

- Hermès International (France)
- Cheung Kong Holdings Ltd (Hong Kong)
- Hutchison Whampoa Ltd (Hong Kong)
- Tommy Hilfiger Corporation (BVI)
- Orient Overseas (International) Ltd (Bermudes)
- Pacific Century Regional Developments Ltd (Singapour)
- Sino-Forest Corporation (Canada)
- Sunday Communications Ltd (Iles Cayman)
- USI Holdings Ltd (Bermudes)
- Usinor (France)
- Yozan Inc (Japon)
- Arnhold Holdings Ltd (Hong Kong)

Senior Adviser to Bain & Company (Asie)

Group Senior Adviser for Asia to N.M. Rothschild & Sons Ltd (UK)

Member of the Advisory Board for Mobile Future Works Inc. (Singapour)

Member of International Advisory Board of China National Offshore Oil Corp. (PRC)

Renseignements de caractère général

Monsieur Serge TCHURUK **Président Directeur général de Alcatel**

Chairman de :

- Alcatel USA Holdings Corp.

Membre du Conseil de Surveillance de :

- Alcatel Deutschland GmbH

Administrateur de :

- Société Générale
- Thalès
- Total Fina Elf SA
- Institut Pasteur

Membre du Conseil d'administration de l'Ecole Polytechnique

Monsieur René THOMAS **Président d'Honneur et Administrateur de BNP Paribas**

Administrateur de :

- Banque Nationale de Paris Intercontinentale — Paris
- BNP Espana, S.A. — Madrid
- Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie — Casablanca

- Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie — Tunis
- Chargeurs
- Essilor
- Usinor

Monsieur Marc VIENOT **Président d'Honneur et Administrateur de la Société Générale**

Président du Conseil de Surveillance de :

- Aventis

Président de Paris Europlace

Administrateur de :

- Alcatel
- Société Générale Marocaine de Banque
- Ciments Français

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Se reporter page 9 et suivantes.

Jetons de présence

Se reporter page 311.

Direction Générale

Président-Directeur général	Jean-Marie Messier
Directeur Général délégué	Eric Licoys
Directeur Général délégué	Pierre Lescure
Président du Directoire Vivendi Environnement	Henri Proglio
Président-Directeur général Cegetel Groupe	Philippe Germond
Directeur Général Adjoint, Directeur Financier	Guillaume Hannezo
Directeur Général Adjoint, Développement Social	Jean-François Colin
Directeur des Ressources Humaines	Andrew J. Kaslow
Secrétaire Général et Secrétaire du Conseil	Jean-François Dubos
Directeur des Affaires Publiques et de la Communication Corporate	Christine Delavennat
Directeur de la Presse et des Relations Publiques	Catherine Gros
Directeur de la Stratégie et du Développement	Bruce Hack
Ethique	Sylvie d'Arvisenet

Comité Exécutif

Président	Jean-Marie Messier
Membres	Philippe Germond Guillaume Hannezo Andrew J. Kaslow Pierre Lescure Eric Licoys Doug Morris Henri Proglio Agnès Touraine

Renseignements de caractère général

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX, DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

Rémunération des Mandataires sociaux et des dirigeants

La rémunération des Mandataires sociaux est fixée par le Conseil d'administration après avoir entendu le rapport du Comité des Ressources Humaines.

Elle se compose d'une part fixe et d'une part variable.

La part variable est assise sur les performances de la société et plus particulièrement sur le taux de croissance de l'EBITDA.

Il en est de même pour l'ensemble des cadres dirigeants dont les bonus peuvent être ajustés, de plus ou moins 20 points, en fonction des résultats de cashflow et de synergies obtenus.

Pour la fixation du niveau de la rémunération du Président-Directeur général et des Directeurs généraux délégués, le Comité des Ressources Humaines s'est référé, en décembre 2000, à une étude comparative réalisée par un Cabinet spécialisé, sur un échantillon d'importantes sociétés de communication américaines et européennes. Elles se situent entre la moyenne et le 3^{ème} quartile des rémunérations mentionnées dans cette étude.

Le montant de la partie variable de la rémunération versée au Président, pour 2001, peut être de 200 à 300 % du salaire de base si la croissance de l'EBITDA est comprise entre 25 % et 35 %. Dans l'hypothèse d'une croissance de l'EBITDA inférieure à 25 % ou supérieure à 35 %, son montant est déterminé par le Comité des Ressources Humaines.

Le montant de la partie variable de la rémunération versée aux Directeurs généraux délégués peut s'élever jusqu'à 200 % de leur salaire de base et repose sur des objectifs de performance. Celle de Pierre Lescure repose sur les objectifs de Canal+ (75 %) et sur les objectifs de Vivendi Universal

(25 %). Celle de Eric Licoys repose sur les objectifs en termes de synergie (66,6 %) et sur les objectifs de Vivendi Universal (33,4 %).

Pour l'exercice 2001, Monsieur Jean-Marie Messier, Président-Directeur général a reçu de Vivendi Universal une rémunération brute de 5 123 611 euros soit une rémunération nette, après impôts, de 2 377 971 euros, avantages en nature compris, correspondant au 6^{ème} salaire du Groupe, derrière 5 salariés américains. Cette rémunération, en intégrant les options de souscription reçues (835 000 en 2001), représente un peu moins de la moitié de la rémunération perçue par les Présidents des groupes comparables. Il a reçu en outre 125 325 euros de jetons de présence au titre de son mandat d'Administrateur de Vivendi Universal et des mandats d'Administrateur ou de membre du Conseil de surveillance exercés au sein des filiales de Vivendi Universal contrôlées au sens de l'article 233-16 du Code du Commerce. Monsieur Jean-Marie Messier détenait, au 31 décembre 2001, 592 810 actions Vivendi Universal.

Monsieur Edgar Bronfman Jr., Vice-Président, a reçu de Seagram Company Ltd une rémunération brute de 5 872 987 US \$ soit une rémunération nette, après impôts, de 3 529 728 US \$. Il a reçu en outre 31 294 euros de jetons de présence au titre de son mandat d'Administrateur de Vivendi Universal.

Monsieur Eric Licoys, Directeur général délégué, a reçu de Vivendi Universal une rémunération brute de 2 936 553 euros soit une rémunération nette, après impôts, de 1 138 958 euros. Il a reçu en outre 113 165 euros de jetons de présence au titre de son mandat d'Administrateur de Vivendi Universal et des mandats d'Administrateur ou de membre de Conseil de surveillance exercés au sein de filiales de Vivendi Universal contrôlées au sens de l'article 233-16 du Code du Commerce.

Monsieur Pierre Lescure, Directeur général délégué, a reçu de Groupe Canal+ une rémunération brute de 1 935 239 euros soit une rémunération nette, après impôts, de 835 577 euros. Il a reçu en outre 58 525 euros de jetons de présence au titre de son mandat d'Administrateur de Vivendi Universal et des mandats d'Administrateur ou de membre de Conseil de surveillance exercés au sein des filiales de Vivendi Universal contrôlées au sens de l'article 233-16 du Code du Commerce.

Pour l'exercice 2002, la partie variable de la rémunération des mandataires sociaux sera déterminée à hauteur de 40 % en fonction de l'évolution de l'EBITDA, de 40 % en fonction de celle du cash-flow et de 20 % en fonction de celle de la dette. Un ajustement pourra être réalisé sur la base des résultats obtenus en matière de synergies de revenus.

Rémunération des dirigeants

Parmi les dirigeants opérationnels du groupe, les 10 principales rémunérations — dont 9 dirigeants américains — représentent 61,2 millions d'euros en 2001.

Rémunération des Administrateurs

Chaque Administrateur reçoit en année pleine un jeton de présence de 50 000 euros.

Ce montant est augmenté de 11 000 euros pour les fonctions de membre du Comité des Ressources Humaines et 22 000 euros pour les fonctions de membre du Comité des comptes. Ce montant est doublé pour les Présidents des deux Comités.

Les jetons de présence sont versés « prorata temporis », en fonction des dates de nomination ou de démission, et par trimestre échu.

Les jetons de présence versés en 2001 se répartissent comme suit :

(en Euros)

M. Bernard Arnault	57 502
M. Jean-Louis Beffa	50 255
M. Charles Bronfman	18 752
M. Edgar M. Bronfman	45 202
M. Richard Brown	31 294
M. André Desmarais	22 411
M. Jean-Marc Espalioux ⁽¹⁾	46 137
M. Philippe Foriel-Destezet	45 187
M. Jacques Friedmann	46 137
Mme Esther Koplowitz ⁽²⁾	34 603
Mme Marie-Josée Kravis	17 390
M. Henri Lachmann	60 249
M. Thomas Middelhoff	22 061
M. Samuel Minzberg	12 542
M. Simon Murray	34 603
M. Serge Tchuruk	56 757
M. René Thomas	48 196
M. Marc Viénot	74 293

(1) M. Espalioux a perçu, en outre, au titre de jeton de présence chez Vivendi Environnement une somme de 43 750 euros.

(2) Mme Koplowitz a perçu, en outre, au titre de jeton de présence chez Vivendi Environnement une somme de 40 625 euros.

Renseignements de caractère général

OPTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX EN 2001

Attributions d'options d'achat

Date de l'Assemblée générale ayant autorisé l'attribution d'options	AGM 21/09/2000	
Date du Conseil d'administration	25/09/2001	
Date d'attribution des options	10/10/2001	
Nombre total d'options pouvant être attribuées	21 805 759	
Nombre total d'options attribuées	13 333 627	
Nombre d'options annulées du fait du départ de bénéficiaires	néant	
Nombre total d'options attribuées au 31 décembre 2001	13 333 627	
	Options	ADS
Nombre d'options attribuées aux mandataires sociaux :		
M.M. Jean-Marie Messier, Président Directeur Général	278 335	556 665
Eric Licoys, Directeur Général Délégué	275 000	
Pierre Lescure, Directeur Général Délégué	275 000	
Edgar Bronfman Jr. Directeur Général Délégué (jusqu'au 6 décembre 2001)		627 000
Total	828 335	1 183 665
Prix d'exercice unitaire des options d'achat attribuées	48,20 €	44,25 \$
Date d'échéance	10.10.2009	10.10.2009

Exercice d'options

NOM	Plan de souscription 1995	Plan de souscription 1996	Plan d'Achat 1997	Plan d'Achat 1997 SO II	Plan sous. 1988 — att.91 (ex Seagram)	Total
Date de l'Assemblée Générale ayant autorisé l'attribution d'options	26.06.92					
Date d'attribution des options	13.09.95	26.06.92	11.06.97	11.06.97	26.05.88	
Prix d'exercice	22,16 €	22,06 €	30,91 €	50,02 €	29,57 \$	
Date d'échéance	12.09.2003	23.06.2004	16.09.2005	16.09.2004	13.03.2001	
MESSIER Jean-Marie		106 669	182 859	150 000		439 528
BRONFMAN Edgar, Jr.					96 000	96 000
ESPALIOUX Jean-Marc	9 144					

PRINCIPALES ATTRIBUTIONS ET LEVÉES D'OPTIONS EN 2001

Les informations ci-dessous relatives aux options attribuées et levées au cours de l'exercice 2001 concernent les principaux dirigeants et salariés du Groupe non mandataires sociaux qui ont reçu les 10 plus importantes attributions ou réalisé les 10 plus importantes levées. Ceux-ci ont, au 31 décembre 2001, bénéficié d'options d'achat d'actions ouvrant globalement droit à 1 391 600 actions représentant 10,32 % du nombre total d'options attribuées en 2001. Ces options ont les caractéristiques rappelées dans le tableau récapitulatif figurant page 271 et sont exerçables au prix moyen pondéré de 48,20 € pour les options donnant droit à des actions cotées

sur le marché Euronext Paris et exerçables au prix moyen pondéré de 47,62 \$ pour les options donnant droit à des ADS.

Durant l'exercice 2001, les principaux dirigeants et salariés du Groupe, non mandataires sociaux, ont globalement exercé 2 052 498 options d'achat d'actions au prix moyen pondéré de 34,76 € et de 47,28 \$.

PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS AUX ORGANES DE DIRECTION GÉNÉRALE

La Société n'a accordé aucun prêt ou consenti aucune garantie en faveur des membres du Conseil d'administration ni des membres de la Direction Générale.

ANNEXE

Projet de statuts modifiés et mis en harmonie avec les dispositions de la Loi sur les Nouvelles Régulations Economiques du 15 mai 2001 (NRE.) soumis à l'approbation de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 24 avril 2002.

Titre I

FORME — OBJET — SIEGE

PREMIER ARTICLE — FORME —
DENOMINATION —
LEGISLATION — DUREE

La Société, dénommée Vivendi Universal, est une société anonyme, de droit français fondée à Paris, par acte du 11 décembre 1987, régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à venir ainsi que par les présents statuts.

La durée de la société est fixée jusqu'au 17 décembre 2086, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

ARTICLE 2 — OBJET

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et dans tous pays :

- l'exercice, à destination d'une clientèle privée, professionnelle et publique :
 - de toutes activités, directes ou indirectes, de communication, notamment, l'Internet, le multimédia, l'audiovisuel, l'image, le cinéma, la musique, la publicité, la presse, l'édition et les télécommunications, de tous services interactifs et produits liés à ce qui précède ;
 - de toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'environnement, notamment à l'eau, l'as-

sainissement, l'énergie, les transports, la propreté, de tous produits et services liés collectifs ou non ;

- la gestion et la prise de toutes participations, sous forme de souscription, achat, apport, échange ou par tous autres moyens, d'actions, obligations et tous autres titres de sociétés déjà existantes ou à créer, et la faculté de céder de telles participations ;
- et généralement toutes opérations commerciales, et industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

ARTICLE 3 — SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à Paris (8^e), 42, avenue de Friedland.

Il peut être transféré en tout autre lieu, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Titre II

CAPITAL SOCIAL — ACTIONS

ARTICLE 4 — CAPITAL SOCIAL

Le capital social est de 5 982 345 385,50 euros et divisé en 1 087 699 161 actions, ayant une valeur nominale de 5,50 euros, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Il peut être augmenté, réduit, amorti ou divisé par décision de l'Assemblée compétente.

ARTICLE 5 — ACTIONS

1. Les actions sont au gré de l'ayant droit, nominatives ou au porteur, sauf dispositions légales contraires.

2. La Société peut, à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, de-

mander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs aux titres de la Société, conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses Assemblées.

L'inobservation par les détenteurs de titres ou les intermédiaires de leur obligation de communication des renseignements visés ci-dessus peut, dans les conditions prévues par la loi, entraîner la suspension voire la privation du droit de vote et du droit au paiement du dividende attachés aux actions.

3. Toute personne agissant seule ou de concert qui vient à détenir directement ou indirectement une fraction, du capital ou de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égale ou supérieure à 0,5 % ou un multiple de cette fraction, sera tenue de notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital, qu'elle possède seule directement ou indirectement ou encore de concert.

L'inobservation de cette disposition est sanctionnée, conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 0,5 % au moins du capital de la société.

Toute personne agissant seule ou de concert, est également tenue d'informer la société dans le délai de quinze jours lorsque son pourcentage du capital ou des droits de vote devient inférieur à chacun des seuils mentionnés au premier alinéa du présent paragraphe.

ARTICLE 6 — DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

1. Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente.

2. Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire, le cas échéant, du groupement correspondant à la quantité requise d'actions.

3. Le droit de souscription attaché aux actions appartient à l'usufruitier.

4. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société, aux décisions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration agissant sur délégation de l'Assemblée générale.

Titre III

CONSEIL D'ADMINISTRATION — DIRECTION GENERALE ET CONTROLE

CHAPITRE I

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 7 — COMPOSITION

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Renseignements de caractère général

ARTICLE 8 — ADMINISTRATEURS

1. La durée maximum du mandat des Administrateurs est de quatre années sous réserve des dispositions relative à la limite d'âge. Il est renouvelable.

2. Les fonctions d'un Administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

3. A l'issue de chaque Assemblée générale annuelle, le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans à la date de clôture de l'exercice sur les comptes duquel statue l'Assemblée, ne peut être supérieur au cinquième des administrateurs en fonction. Lorsque cette limitation se trouve dépassée, les administrateurs les plus âgés sont réputés démissionnaires d'office à l'issue de cette Assemblée.

4. En tout état de cause, les fonctions d'Administrateur prennent fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 75 ans. Toutefois, les Présidents d'honneur nommés par le Conseil d'administration, passé cet âge, continuent à assister aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative.

5. Les dispositions relatives à la limite d'âge sont applicables aux représentants permanents des personnes morales administrateur.

6. En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

7. Chaque Administrateur doit être propriétaire de sept cent cinquante actions au moins pendant la durée de son mandat. Ces actions sont inscrites en compte nominatif.

8. Les Administrateurs reçoivent, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant est déterminé par l'Assemblée générale.

Le Conseil répartit librement entre les Administrateurs le montant de ces jetons de présence. Il peut allouer aux Administrateurs, membres des Comités, un jeton spécial.

Il peut aussi allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs. Ces rémunérations sont soumises aux dispositions légales relatives aux conventions sujettes à autorisation préalable du Conseil d'administration.

ARTICLE 9 — ADMINISTRATEUR NOMMÉ PAR LES SALARIÉS

1. Dans le cas où le pourcentage de capital détenu par les salariés et retraités de la société et de ses filiales dans le cadre du Plan d'Epargne d'Entreprise de Groupe institué à l'initiative de la société représente plus de 3 % du capital social de la société, un Administrateur est nommé parmi les salariés membres du conseil de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise dont les actifs sont composés d'au moins 90 % d'actions de la société. L'Administrateur représentant les actionnaires salariés n'est pas pris en compte pour la limite du nombre des membres du Conseil d'administration fixé à l'article 7.

Un représentant des salariés peut, sur proposition du Président du Conseil d'administration, être nommé Administrateur par l'Assemblée générale ordinaire étant précisé que son mandat prendra fin du seul fait de la nomination d'un Administrateur en application de l'alinéa précédent.

2. Si pour quelque cause que ce soit, l'Administrateur nommé par l'Assemblée en vertu du paragraphe 1 qui précède, vient à perdre la double qualité de salarié de la société ou d'une de ses filiales et, le cas échéant, de membre

adhérent d'un fonds commun de placement défini ci-dessus, il sera réputé démissionnaire d'office à l'expiration d'un délai d'un mois à partir du jour où il perd l'un ou l'autre des éléments de cette double qualité.

3. Dans ce cas, comme en cas de décès ou de démission, le Conseil d'administration peut entre deux Assemblées générales, procéder à une nomination à titre provisoire à condition que le nouvel Administrateur remplisse la double qualité définie ci-dessus.

4. Préalablement à la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, appelée à nommer un Administrateur représentant les actionnaires salariés, en application du paragraphe 1, premier alinéa du présent article, il est procédé à sa désignation selon les modalités suivantes :

- Les candidats à cette fonction sont désignés par le Conseil de surveillance du fonds commun de placement et choisis parmi ses membres sur saisine du Président du Conseil d'administration.
- Cette consultation fait l'objet d'un procès-verbal comportant la liste et le nombre de voix recueillies par chacune des candidatures ainsi que le nom des candidats valablement désignés par le Conseil de surveillance et dont le nombre est au moins égal au double du nombre de postes d'Administrateur à pourvoir.
- Le procès-verbal et la liste des candidats mentionnés ci-dessus sont annexés à l'avis de convocation de l'Assemblée générale des actionnaires.

5. Chaque Administrateur représentant les actionnaires salariés doit être propriétaire d'une action à travers un fonds commun de placement défini au paragraphe du présent article, ou d'un nombre équivalent de parts dudit fonds. Si au jour de sa nomination il n'est pas propriétaire ou si au cours de son mandat il cesse d'être propriétaire d'une action ou du nombre équivalent de parts du fonds

commun de placement, il est réputé démissionnaire d'office nonobstant le maintien de sa qualité de salarié.

ARTICLE 10 — REUNIONS — DELIBERATIONS DU CONSEIL

1. Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation de son Président aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, au siège social ou en tout autre endroit indiqué par la convocation.

2. Il se réunit également lorsque le tiers au moins des Administrateurs ou le Directeur général en fait la demande au Président sur un ordre du jour déterminé et qu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

En cas d'empêchement du Président, le Conseil d'administration pourra être convoqué soit par le tiers au moins de ses membres soit, s'il est administrateur, par le Directeur général ou un Directeur général délégué.

3. Les décisions du Conseil peuvent être prises par visioconférence ou autre moyen de communication, dans les conditions et limites prévues par la réglementation en vigueur. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres qui participent à la réunion par visioconférence.

Pour la validité des décisions, la participation de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres participants ou représentés ; en cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

4. Tout Administrateur peut donner à un autre Administrateur, au moyen de tout support écrit ou électronique, le pouvoir de le représenter et de voter en son lieu et place aux délibérations du Conseil. Toutefois, un Administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

5. Le Directeur général participe aux séances du Conseil.

Renseignements de caractère général

A l'initiative du Président du Conseil d'administration, des membres de la Direction, les Commissaires aux comptes ou d'autres personnes extérieures à la société ayant une compétence particulière au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour peuvent assister à tout ou partie d'une séance du Conseil.

6. Le Conseil peut désigner un secrétaire choisi ou non parmi ses membres.

7. Les procès-verbaux des décisions sont dressés, les copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

ARTICLE 11 — POUVOIRS ET ORGANISATION

1. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées générales et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

2. Le Conseil d'administration élit un Président parmi ses membres personnes physiques. Il détermine sa rémunération et fixe la durée de ses fonctions, laquelle ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur.

3. Le Président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

4. Sur proposition de son Président, le Conseil d'administration peut décider de nommer un Vice-Président. Il fixe la durée de ses fonctions qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur.

5. En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'administration peut déléguer le Vice-

Président ou un Administrateur dans les fonctions de Président.

En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

6. Les fonctions du Président prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 65 ans. Toutefois, le Conseil peut décider que son mandat prendra fin, au plus tard, à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 67 ans.

7. Le Conseil peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou le Président soumet pour avis à leur examen.

8. Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou deux Censeurs.

Les Censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration, sans que toutefois leur absence puisse nuire à la validité des délibérations. Ils sont nommés pour quatre ans au plus et peuvent toujours être renouvelés dans leurs fonctions de même qu'il peut à tout moment être mis fin à celles-ci. Ils peuvent être choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux et recevoir une rémunération annuellement déterminée par le Conseil d'administration.

9. Le Conseil peut conférer à l'un de ses membres, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté, pour les mandataires, de consentir eux-mêmes toutes substitutions totales ou partielles.

CHAPITRE 2

ARTICLE 12 — DIRECTION GENERALE

1. La Direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, qui porte alors le titre de Président-Directeur général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le Conseil ne peut délibérer sur ce choix que si les deux tiers au moins de ses membres en fonction sont présents.

La décision du Conseil d'administration quant au mode d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des deux tiers des Administrateurs présents ou représentés.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par les dispositions en vigueur.

2. Lorsque la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions qui suivent relatives au Directeur général lui sont applicables.

3. Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la société vis à vis des tiers et en justice.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération et la durée des fonctions du Directeur général. La durée de ses fonctions ne peut excéder, ni celle des fonctions de Président ni, le cas échéant, celle de son mandat d'Administrateur.

4. Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer, dans les limites légales, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général, avec le titre de Directeur général délégué.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués qui ne saurait, le cas échéant, excéder celle de leur mandat d'administrateur. Le Conseil d'administration détermine leur rémunération. A l'égard des tiers, les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Le Directeur général et les Directeurs généraux délégués ont la faculté de substituer partiellement dans leurs pouvoirs autant de mandataires qu'ils aviseront.

5. Les fonctions du Directeur général et des Directeurs généraux délégués prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteignent l'âge de 65 ans. Toutefois, le Conseil peut décider que leur mandat prendra fin, au plus tard, à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils atteignent l'âge de 67 ans.

CHAPITRE 3

CONTROLE DE LA SOCIETE

ARTICLE 13 — COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le contrôle de la Société est exercé par des Commissaires aux comptes, qui sont nommés et exercent leur mission conformément à la loi.

Titre IV

ASSEMBLEES GENERALES

ARTICLE 14 — ASSEMBLEES GENERALES

1. Les Assemblées générales d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

2. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Le Conseil peut décider, lors de la convocation, la retransmission publique de l'intégralité de ces réunions par visioconférence et/ou télétransmission. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.

3. Deux membres du Comité d'entreprise désignés par ce dernier peuvent également assister aux Assemblées générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes délibérations requérant l'unanimité des actionnaires. Le Directeur Général ou toute autre personne ayant reçu délégation informera le Comité d'entreprise par tous moyens des date et lieu de réunion des Assemblées générales convoquées.

4. Quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées générales sous la condition :

- pour les titulaires d'actions nominatives, d'une inscription nominative dans les registres de la Société,
- pour les titulaires d'actions au porteur, du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité de leurs actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée,

et, le cas échéant, de fournir à la Société, conformément aux dispositions en vigueur, tous éléments permettant son identification.

Ces formalités doivent être accomplies avant 15 h 00 (heure de Paris) la veille de la réunion de l'Assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégeant ce délai.

La révocation expresse de l'inscription ou de l'indisponibilité ne pourra intervenir que conformément aux dispositions impératives en vigueur.

5. Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration, ou, en son absence, par le Vice-Président, ou en l'absence des deux, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Président du Conseil d'administration ; à défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée acceptant et représentant le plus grand nombre de voix.

6. Le bureau désigne le Secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires. Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

7. Les copies ou extraits de procès-verbaux de l'Assemblée sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration ou par un Directeur Général Délégué, ou encore par le Secrétaire de l'Assemblée.

ARTICLE 15 — DROIT DE VOTE

1. Le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire dans toutes les Assemblées d'actionnaires.

2. Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les loi et règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute Assemblée générale, soit sous forme papier, soit, sur décision du

Conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Le Conseil d'administration peut également décider que les actionnaires peuvent participer et voter à toute Assemblée générale par visioconférence et/ou télétransmission dans les conditions fixées par la réglementation. Dans ce cas sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

3. Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des dispositions particulières visées au 4 ci-après.

4. Le nombre des droits de vote dont dispose chaque actionnaire (ainsi que, le cas échéant, son ou ses mandataires) en Assemblée générale est :

- a) égal au nombre de ses droits de vote attachés aux actions qu'il possède dans la limite de 2 % du nombre total de droits de vote existants dans la société,
- b) calculé, pour le solde, en fonction du nombre de droits de vote présents ou représentés en assemblée, par application du pourcentage excédant 2 % audit nombre de droits de vote présents ou représentés (et déterminé compte tenu de l'équilibrage résultant de la présente disposition).

Le calcul à effectuer lors de chaque Assemblée générale est décrit par la formule figurant en annexe aux présents statuts. Pour les besoins de ce calcul, chaque pourcentage comporte deux décimales et le nombre de voix obtenu est arrondi à l'unité supérieure.

Il est fait masse, pour chaque actionnaire, des droits de vote dont il dispose ainsi que de ceux assimilés aux siens au sens de l'article L. 233-9 du Code de Commerce. Il n'est pas fait

masse des droits de vote attachés aux actions pour lesquelles une procuration a été donnée conformément aux dispositions de l'article L. 225-106, alinéa 7 du Code de Commerce.

Cette disposition n'est pas applicable lors de toute Assemblée générale réunissant un quorum égal ou supérieur à 60 %.

Titre V

COMPTES ANNUELS — AFFECTATION ET REPARTITION DU BENEFICE

ARTICLE 16 — COMPTES ANNUELS

1. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

2. A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, dans les conditions légales en vigueur, dresse l'inventaire et établit les comptes annuels.

ARTICLE 17 — AFFECTATION ET REPARTITION DU BENEFICE

1. Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice, fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

L'Assemblée générale peut prélever toutes sommes reconues utiles par le Conseil d'administration pour doter tous

fonds de prévoyance ou de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou pour les reporter à nouveau ou les distribuer.

2. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée générale, ou, à défaut, par le Conseil d'administration. La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

L'Assemblée générale annuelle a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Titre VI

PROROGATION — DISSOLUTION — CONTESTATIONS

ARTICLE 18 — PROROGATION — DISSOLUTION — LIQUIDATION

1. Un an au moins avant l'expiration de la durée de la Société, le Conseil d'administration convoque l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires à l'effet de décider si la Société doit être prorogée.

2. Hors les cas de dissolution judiciaire prévus par la loi, il y aura dissolution de la Société à l'expiration du terme fixé par les statuts ou par décision de l'Assemblée générale des actionnaires.

3. L'Assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

ARTICLE 19 — CONTESTATIONS

Toutes les contestations qui peuvent s'élever pendant le cours de la Société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires et la Société, soit entre les actionnaires eux-mêmes au sujet des affaires sociales, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

Annexe

Application des dispositions de l'article 15 des statuts relatives au nombre de droits de vote dont dispose chaque actionnaire en Assemblée :

Si on appelle :

T – le nombre total de droits de vote attachés à l'intégralité des actions composant le capital social ;

- Y_n – le nombre total de droits de vote attachés aux actions de l'intégralité des actionnaires présents ou représentés (n), jusqu'à concurrence de 2 % de T par actionnaire, donc non sujets à ajustement ;
- a, b, c – le pourcentage des droits de vote (par rapport à T) dont sont titulaires A, B, C, \dots , au-dessus de 2 % pour chacun d'eux ;
- X – le nombre total des droits de vote exprimables en Assemblée compte tenu de l'ajustement statutaire.

On peut écrire :

$$X = Y_n + aX + bX + cX$$

D'où il résulte que le nombre total de voix exprimables en Assemblée (X) est égal à :

$$X = Y_n / (1 - a - b - c)$$

La détermination de X permet de calculer, pour chacun des actionnaires A, B, C, \dots le nombre de voix attachées aux droits de vote excédant 2 % (correspondant aux pourcentages a, b, c, \dots) ; il s'y ajoute pour chacun d'eux 2 % de T , c'est-à-dire les voix attachées aux droits de vote non sujets à ajustement.

Evolutions récentes et perspectives

- Après avoir été le seul groupe important du secteur des médias à ne pas modifier les prévisions communiquées aux marchés pour 2001, Vivendi Universal réaffirme aujourd'hui sa confiance dans le dynamisme et la performance de ses activités, tout comme dans leur potentiel de croissance. Pour 2002, aucune présentation interne et prévision supplémentaire ne sera faite à ce stade de l'année, sauf à réaffirmer notre conviction dans la capacité de l'ensemble des activités Médias et Communication à atteindre les objectifs suivants :
 - Une croissance interne d'environ 10 % pour toutes les activités Médias et Communication faisant partie de Vivendi Universal au 1^{er} janvier 2002.
 - Un EBITDA d'environ 6 milliards d'euros (hors USA Networks et Stream), soit une progression de 20 % par rapport aux prévisions 2001, et de 16 % par rapport aux résultats effectifs 2001, sur une base pro forma.
 - Les principaux axes de développement pour 2002, en termes d'activités et de management, sont les suivants :
 - Priorité à la croissance interne et à une croissance plus rapide que les autres sociétés du secteur, quelle que soit la conjoncture.
 - Priorité aux nouveaux relais de croissance c'est-à-dire à l'exploitation à la fois des contenus « croisés » et des rapports entre contenus et distribution. Ceci implique nombre d'initiatives nouvelles en 2002 qui, toutes, doivent se fonder sur le fait que la société est en mesure de vendre un « mode de vie » aux jeunes, et non pas seulement des produits.
 - Priorité à la gestion du cash à la fois au sens traditionnel du terme (délais de règlement, besoins en fonds de roulement, rentabilité des capitaux investis, etc), et en s'attaquant, sur deux ans, aux deux sources de pertes que sont encore Canal+ et les activités Internet.
 - Priorité à l'intégration de Vivendi Universal Entertainment (VUE). La mise en commun de tous les actifs TV et Film dans une entité intégrée unique et les alliances comme celle conclue avec EchoStar donne à VUE la capacité de dégager une croissance interne élevée dans les années à venir. Le reporting de VUE sera distinct de celui de Canal+.
 - Priorité au transfert vers le numérique des abonnés analogiques de Canal+ et à la réussite de l'intégration des bouquets en Italie et en Pologne, pour optimiser le redressement de sa rentabilité.
 - Pour les métiers de contenus, les priorités seront les suivantes :
 - Musique : après un premier trimestre qui s'annonce faible, la qualité des sorties d'albums prévues pour 2002 devrait conduire à une progression des parts de marché et à une croissance de l'EBITDA supérieure à celle du chiffre d'affaire ;
 - Jeux : consolider la percée sur les consoles et dégager une croissance supérieure à 20 % ;
 - Education/Edition professionnelle : confirmer les excellents résultats de 2001.

S'agissant de la distribution :

- Télécoms : mettre l'accent sur la poursuite de la croissance, notamment des marges, au regard des succès enregistrés en 2001 ;
- Internet : continuer de mettre l'accent sur la vente en ligne des produits phare, en développement du portail multi-accès.
- Les primes des équipes dirigeantes reposeront de façon équilibrée sur l'EBITDA, le cash-flow, la gestion de la dette ou les objectifs de synergie. Parallèlement, des plans de stock-options fortement incitatifs seront maintenus et développés.

Au début du mois de mars 2002, Vivendi Universal, en la personne de son Président, a indiqué que, tout en restant le premier actionnaire de Vivendi Environnement, elle pourrait être amenée à « déconsolider » sa participation, afin de poursuivre la mise en oeuvre d'une claire distinction entre ses deux grands métiers. Ceci suppose une réduction de cette participation, voire de la ramener en dessous de 50 %, étant entendu qu'aucun calendrier n'est aujourd'hui fixé.

Le 18 avril 2002, VUP a signé un accord définitif de cession de 100 % de ses pôles d'information professionnelle et santé aux fonds d'investissement Cinven, Carlyle et Apax. La clôture de cette opération soumise à l'approbation des autorités anti-concurrentielles interviendra le 30 juin pro-

chain. La cession se fait sur la base d'un paiement immédiat de 1,2 milliard d'euros auxquels s'ajouteront des paiements différés liés à la rentabilité économique de l'opération de LBO. Concomitamment à la cession, Vivendi Universal investira à hauteur de 25 % du capital du LBO aux côtés de Cinven (37,5 %), Carlyle (28 %) et Apax (9,5 %). L'ensemble de l'opération, net des réinvestissements, aura un impact immédiat favorable sur le désendettement de Vivendi Universal d'environ 1 milliard d'euros. La transaction d'une valeur totale se situant entre 1,5 et 1,6 milliard d'euros intègre les paiements différés et les gains possibles sur la réinvestissement. La continuité du management de ces pôles sera assurée par les dirigeants actuels.

- Le 17 avril 2002, le Conseil de Surveillance de Groupe Canal+ a nommé Mr Xavier Couture Président du Directoire de Groupe Canal+.
- Le 19 avril 2002, Vivendi Universal et Thomson Multimédia ont annoncé la conclusion d'un partenariat stratégique dans le domaine des médias numériques, d'une durée de 3 ans, portant sur trois sujets essentiels : la lutte contre le piratage ; les produits d'accès large bande et les services vidéo.

Se reporter également à la rubrique "Evénements Récents" du Rapport Financier pages 132 et suivantes et à la note 13 des états financiers consolidés

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

MONSIEUR JEAN-MARIE MESSIER, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Attestation du responsable

“A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l’activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Vivendi Universal ; elles ne comportent pas d’omission de nature à en altérer la portée”.

*Le Président-Directeur général,
Jean-Marie Messier*

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

BARBIER FRINAULT & Cie

20, place de la Défense 92050 Paris la Défense

représentée par MM. Jean Bouquot et Alain Grosmann entré en fonction lors de l’Assemblée générale du 15 juin 2000 pour une durée de 6 exercices expirant à l’issue de l’Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l’exercice 2005.

RSM SALUSTRO REYDEL

8 avenue Delcassé — 75378 Paris Cedex 08

représentée par MM. Bernard Cattenoz et Bertrand Vialatte entré en fonction lors de l’Assemblée générale du 15 juin 1993 et renouvelé le 7 juin 1999 pour une durée de 6 exercices expirant à l’issue de l’Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l’exercice 2004.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Hubert LUNEAU

8 avenue Delcassé

75008 PARIS

entré en fonction lors de l’Assemblée générale du 7 juin 1999 pour une durée de 6 exercices expirant à l’issue de l’Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l’exercice 2004.

Maxime PETIET

Tour Franklin — La défense 8

92042 Paris la Défense Cedex

entré en fonction lors de l’Assemblée générale du 15 juin 2000 pour une durée de 6 exercices expirant à l’issue de l’Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l’exercice 2005.

RESPONSABLES DE L’INFORMATION

Monsieur Guillaume HANNEZO, Directeur Général Adjoint, Directeur Financier (01.71.71.17.12)

Monsieur Jean-François DUBOS, Secrétaire Général (01.71.71.17.05)

Madame Laura MARTIN, Directeur de l’Analyse Financière et des Relations Investisseurs (01.71.71.10.84)

ATTESTATION DES RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Vivendi Universal et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Conseil d'administration de Vivendi Universal. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin le cas échéant d'identifier les incohérences significatives avec les informations sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document de référence ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels de Vivendi⁽¹⁾ pour l'exercice clos le 31 décembre 1999 ont fait l'objet d'un audit par Salustro Reydel. Les comptes annuels de Vivendi Universal pour les exercices clos le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2001

ont fait l'objet d'un audit par nos soins. Les comptes consolidés de Vivendi⁽¹⁾ pour l'exercice clos le 31 décembre 1999 ont fait l'objet d'un audit par nos soins. Les comptes consolidés de Vivendi Universal pour les exercices clos le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2001 ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes de la profession applicables en France.

La sincérité des informations financières et comptables présentées dans le présent document appelle de notre part les observations suivantes :

- La sincérité des informations financières et comptables relatives aux comptes consolidés des exercices clos le 31 décembre 1999 et le 31 décembre 2000 appelle de notre part les mêmes observations que celles incluses dans l'attestation des Commissaires aux comptes titulaires dans le document de référence enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 17 avril 2001 sous le n° R.01-116, étant précisé que lesdites observations portaient sur divers changements de méthodes comptables.
- Concernant les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2001, nous attirons votre attention sur :
 - la sous-section « Modification des méthodes comptables et des règles de présentation des comptes » de la section « Résumé des principales méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de présentation du compte de résultat, du tableau des flux et le changement de définition du résultat exceptionnel.

(1) Absorbée par sa filiale Vivendi Universal à l'issue des opérations de rapprochement Vivendi-Canal+-Seagram devenues définitives le 8 décembre 2000.

– la note 14 dans son paragraphe relatif à la vente des titres B SkyB qui fait état de la démarche que votre société a décidé d'engager auprès de la Securities and

Exchange Commission (SEC), afin de valider le traitement comptable de cette opération selon les principes comptables américains tel que nous l'avons analysé.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques présentées dans ce document de référence.

Paris La Défense et Paris, le 23 avril 2002

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Cie
Andersen

RSM Salustro Reydel

Jean Bouquot

Alain Grosmann

Bernard Cattenoz

Bertrand Vialatte

